

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1999

The
cop
may
the
sign
che



This is
Ce do

10x



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

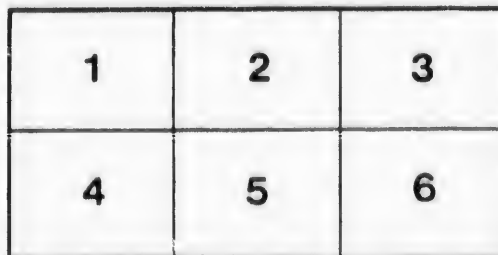
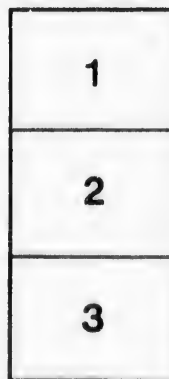
Bibliothèque générale,
Université Laval,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque générale,
Université Laval,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

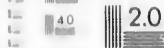
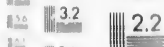
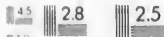
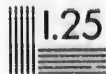
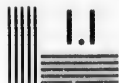
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



45
50
56
63
71
80
90
100



APPLIED IMAGE Inc

100 S. First Street
Rochester, New York 14609-1000 USA
(716) 482-5000
(716) 482-5000 FAX

13X
1423
1189
41
12
1901/06

LEI

BX ✓
1423
1089
21
122
1901/06

MANDEMENTS,
LETRES PASTORALES ET CIRCULAIRES

DE

Monseigneur JOSEPH-THOMAS DUHAMEL,

1er Archevêque d'Ottawa.

3186

6ième SÉRIE, Vol. VI.

OTTAWA.
A. BUREAU & FRERES, IMPRIMEURS.

1906



100

100

L

M

ac

po

A



6ième série—No. 1.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT
DE
MONSEIGENUR JOSEPH-THOMAS DUHAMEL

Promulguant l'Encyclique *Temporis quidem sacri* qui accorde l'extension du Jubilé universel.

JOSEPH-THOMAS DUHAMEL

par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique,
Archevêque d'Ottawa, Assistant au Trône
Pontifical, etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés
religieuses et à tous les Fidèles du diocèse d'Ottawa,
Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

C'est pour nous une grande joie de vous annoncer que Sa Sainteté le Pape Léon XIII a daigné étendre au monde entier la *Jubilé de l'année sainte* ; c'est pour nous un bonheur indicible de promulguer l'Encyclique *Temporis quidem sacri*, qui nous accorde la très plénière indulgence de ce Jubilé.

L'an dernier environ un million de pèlerins sont allés à Rome se prosterner sur les dalles de ses quatre basiliques majeures pour y prier selon les intentions du Vicaire de Jésus-Christ, et puiser abondamment dans le trésor de l'Eglise, ouvert par la main paternelle et généreuse de son auguste chef, des richesses spirituelles.

Pendant six mois de cette année, les catholiques de l'univers, en quelque lieu qu'ils se trouvent, auront le privilège de jouir des mêmes faveurs, de gagner la même indulgence.

C'est pourquoi, répétant aujourd'hui la parole adressée par l'apôtre St-Paul aux chrétiens du premier âge, " Nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu, car il dit : Je t'ai exaucé au temps favorable, et je t'ai secouru au jour du salut. Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut " (II Cor. VI. 1,2.)

Le Jubilé n'est pas en lui-même et ne doit être pour personne une pure cérémonie. Il est accordé dans le but d'opérer le renouvellement intérieur de tous les fidèles sans aucune exception, quelques soient les obstacles qu'un chacun ait à surmonter. Ce renouvellement doit consister dans une réformation entière de notre vie. Celui qui aurait renoncé à la Foi de son baptême doit y revenir ; celui qui est dans l'habitude du péché doit sortir de ce funeste état ; l'indifférent en matière de piété doit revenir à la ferveur première, le juste se justifier davantage et le saint se sanctifier encore plus.

— Comment sans cela reconnaître le don de Dieu ? Pendant le temps du Jubilé, Dieu semble oublier les inté-

rêts de sa justice ; il veut étendre à tous sa pleine miséricorde ; il se montre vraiment Père : " C'est comme à des enfants, dit St Paul, qu'il s'offre à nous : " *Tanquam filii vobis offert se Deus* (Hébr. XII, 7). Il est juste de répondre à son infinie bonté par un redoublement de zèle à son service.

Le grand obstacle à notre renouvellement de vie, ce qui nous empêche de nous élever à Dieu et de marcher dans la pratique d'une vie sincèrement chrétienne, c'est le poids du péché qui nous accable. Le Jubilé nous fournit l'occasion de déposer tout fardeau et d'écarter le péché qui nous enveloppe : *Deponentes omne pondus et circumstantis nos peccatum* (Hébr. XII, 1.)

Dans notre vif désir de travailler à la sanctification, au salut de vos âmes, Nous vous supplions de ne pas négliger l'occasion présente, la plus avantageuse, que nous offre le Jubilé pour servir Dieu avec une perfection plus grande, pour vous *renouveler dans l'esprit de votre âme, vous dépouiller du vieil homme et vous revêtir de l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu, dans la justice et la sainteté de la vie* (Ephès. IV, 22,23,24). Que les plus fervents donnent l'exemple à tout le peuple ; que ceux qui ne croient pas assez fermement s'éclaircissent au flambeau de la Foi ; que les chrétiens froids et insensibles enflamment leurs cœurs aux ardeurs de la charité ; que chacun se persuade que le Jubilé est particulièrement sa grâce, et nous reconnaitrons qu'il est enfin arrivé le temps des grands repentirs et des grandes miséricordes.

Maintenant, N. T. C. F., admirez comme l'Église est bonne et compatissante ! Que demande-t-elle à ses enfants pour leur faire gagner l'indulgence du Jubilé ? Qu'exige-t-elle, même du pécheur le plus invétéré, pour effacer toute une vie de péché, pour s'acquitter de toutes ses dettes envers la justice éternelle ? Lui demande-t-elle de se dépouiller de ses biens, de se réduire à la pauvreté ? Lui prescrit-elle de passer des jours et des nuits dans l'adoration et la prière ? Lui impose-t-elle des pratiques austères, des mortifications pénibles des jeûnes

nombreux ? Lui ordonne-t-elle de se retirer dans quelque solitude ou quelque désert pour pleurer longtemps ses iniquités ? Non, l'Église ne veut mettre la volonté d'aucun de ses enfants à cette épreuve : elle demande seulement la *confession* et la *communion* avec les dispositions requises, soixante visites à des églises déterminées, et de courtes prières aux intentions du Souverain Pontife. Une si grande bonté doit toucher tous les cœurs et rendre désormais fidèles les enfants prodigues. Nous avons confiance qu'il n'y aura aucun catholique dans ce diocèse qui négligera la grâce du Jubilé.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o La traduction ci-jointe de l'Encyclique *Temporis quidem sacri* sera lue et publiée le premier dimanche du Carême, le 24 du courant.

2o Les six mois d'extension du Jubilé commenceront ce même premier dimanche du Carême pour se terminer le 25 août prochain.

3o Le 23 février, après l'*Angelus* du soir, les cloches de toutes les églises et chapelles du diocèse devront sonner pendant une demi-heure.

4o Dimanche, 24 février, on chantera avant la grand-messe ou la messe principale le *Veni Creator*.

5o Après la grand-messe ou messe principale du 25 août, fête du cœur très pur de la B. V. Marie, on chantera le *Te Deum*. C'est par ce chant de reconnaissance que se terminera le Jubilé.

6o La confession annuelle et la communion pascale ne peuvent compter pour le Jubilé : il faut une confession et une communion spéciales.

7o Les catholiques de la ville d'Ottawa devront visiter les églises suivantes : La Basilique, qui est la Cathédrale de ce diocèse, et les églises de Sainte-Brigitte, de Saint-Joseph et du Sacré-Cœur de Jésus. On devra visiter chacune de ces quatre églises une fois chaque jour pendant quinze jours continus ou interrompus.

8o Partout ailleurs, les fidèles visiteront leur église paroissiale ou l'église de la mission où ils résident *quatre*

fois par jour, pendant quinze jours continus ou interrompus.

9o Ces visites doivent être faites *dévotement*. A chaque visite il faut prier aux intentions de Léon XIII, c'est-à-dire : pour l'exaltation de la sainte Église, pour l'extirpation des hérésies, la concorde entre les princes catholiques et le salut du peuple chrétien. La récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave* suffit.

10o. Les jours peuvent être comptés *naturellement*, c'est-à-dire de minuit à minuit, ou *ecclésiastiquement* c'est-à-dire à commencer au premières vêpres pour finir le lendemain au crépuscule du soir.

11o. Les navigateurs et les voyageurs qui reviendraient à leur domicile, ou arrêtés quelque part pour un temps suffisant, après les six mois accordés pour gagner le Jubilé, visitent quinze fois l'église cathédrale ou principale ou paroissiale du lieu de leur domicile ou de leur station.

12o. Chaque confesseur peut dispenser de la communion requise, seulement les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion : mais il doit leur prescrire une autre œuvre de piété.

13o. Chaque confesseur est autorisé par la Bulle à commuer, même en dehors de la confession, en d'autres œuvres de piété, en tout ou en partie, les visites d'église prescrites, en faveur des prisonniers, des infirmes, et en général de tous ceux qui se trouvent empêchés de les faire en tout ou en partie.

14o. Les religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, leurs élèves pensionnaires, les personnes du sexe vivant dans les monastères, visiteront soixante fois, en quinze jours différents continus ou interrompus (soit quatre fois par jour) la chapelle ou l'oratoire de l'établissement et à chaque fois y prieront aux intentions du Pape.

15o. Pourront faire les visites *processionnellement* ou *en corps* : les chapitres, congrégations tant séculières que régulières, confréries, associations, universités, collèges et aussi les paroisses avec leur curé ou tout autre prêtre approuvé par lui.

Nous redisons en leur faveur les jours de visites de quinze à quatre. Dans la ville d'Ottawa la procession devra se rendre chacun des quatre jours aux quatre églises désignées et ailleurs, où il n'y a qu'une église à visiter, la procession devra la visiter quatre fois distinctes chacun des quatre jours.

160. Les religieuses et leurs novices sont autorisées à faire leur confession du Jubilé à tout confesseur approuvé dans ce diocèse pour entendre les confessions.

170. Tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe, tant laïque qu'ecclésiastique, séculiers et réguliers de tout ordre, de toute congrégation et de tout institut, même devant être nommés spécialement, peuvent s'adresser à tout prêtre tant séculier que régulier d'un ordre différent et institut quelconque, approuvé par l'ordinaire pour entendre les confessions des séculiers.

180. Tous les prêtres approuvés dans ce diocèse pour entendre les confessions des diverses catégories de personnes énumérées ci-dessus jouissent des facultés mentionnées dans la Bulle sous le titre : *De Confessorio Jubilei*.

190. Conformément à la Bulle, nous déclarons : 1o. Que ceux qui après s'être confessés et avoir communié, avec l'intention de gagner l'indulgence du Jubilé, seraient empêchés par la maladie de compléter le nombre de visites d'église prescrites, ne seront pas néanmoins privés de la grâce de l'indulgence du Jubilé ; 2o. Que si quelqu'un après avoir reçu de son confesseur l'absolution de ses péchés et de ses censures, ou la dispense d'une irrégularité, ou la commutation d'un vœu, avec l'intention sincère et sérieuse d'accomplir les œuvres prescrites pour le Jubilé, change ensuite de volonté et néglige de remplir toutes les conditions de l'indulgence, il ne sera pas pour cela privé de l'effet des dites absolutions, dispenses et commutations ; mais il pourra être difficilement excusé de péché.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue, avec le Mandement, au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et au chapitre de toutes les communautés

religieuses le premier dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Ottawa, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre seing de Notre Chancelier. ce onzième jour de février mil neuf cent un.

† J.-THOMAS, ARCHEV. D'OTTAWA.

Par Mandement,

P. CHANOINE MCCARTHY,

Chancelier.

EXTENSION A TOUT LE MONDE CATHOLIQUE
DU JUBILÉ UNIVERSEL.

CÉLÉBRÉ A ROME L'AN DU SEIGNEUR MIL NEUF CENT.

LÉON, ÉVEQUE,

Serviteur des serviteurs de Dieu

A tous les fidèles du Christ qui liront les présentes Lettres, Salut et Bénédiction apostoliques.

De même que Nous a été doux le cours de temps sacré que Nous avons terminé hier par de pieuses et solennelles cérémonies, ainsi le souvenir Nous en sera très agréable. Il semble, en effet, qu'avec la grâce de Dieu, Nous avons atteint le but qu'avait désiré l'Eglise et vers lequel tendaient tous ses efforts : à savoir que la solennité rétablie au bout de soixante quinze années touchât les âmes d'une façon salutaire.

On compte, en effet, non pas un petit nombre d'hommes, mais jusqu'à des centaines de milliers, appartenant à toutes les nations, qui, avec joie et avec une grande ardeur, se sont empressés de profiter de la faculté extraordinaire qui leur était donnée de gagner la sainte indulgence. Et il est hors de doute que beaucoup d'âmes se sont, à l'occasion de ce Jubilé, purifiées par un repentir salutaire et se sont renouvelées pour la pratique des vertus chrétiennes : Nous avons donc raison de penser qu'un nouvel et puissant élan de foi et de piété s'est répandu en tout lieu, partant de la source et du centre de la foi catholique.

En outre, de même que Nos prédécesseurs ont eu coutume de le faire en pareil cas, Nous voulons maintenant reculer les bornes de la charité catholique et procurer aux fidèles en plus grande abondance les biens célestes.

Ce trésor des saintes indulgences qui Nous a été confié et qui, durant l'année écoulée, a été ouvert très largement, mais seulement à Rome, Nous voulons que, pendant la moitié de l'an prochain, il soit accessible à l'universalité des fidèles dans tout le monde catholique. Ce Jubilé, croyons-Nous, contribuera efficacement à faire reflourir au loin les mœurs chrétiennes, à resserrer l'union des âmes avec le Siège apostolique, à produire à travers le monde les autres fruits bénis que Nous avons indiqués en détail lorsque, pour la première fois, Nous avons notifié le Jubilé.

La même mesure aura pour résultat que les prémices du siècle naissant seront inaugurées comme il convient. Nous voyons, en effet, qu'il n'est pas de meilleure façon pour les hommes de commencer un siècle que de se mettre à même de profiter abondamment des mérites de la Rédemption du Christ. Or, Nous n'en doutons nullement, tous les fils de l'Eglise accueilleront ce nouveau moyen de salut avec les mêmes dispositions que Nous avons eues en le leur présentant. Nous avons confiance aussi que Nos vénérables frères les Evêques, et tout le clergé, avec leur vigilance et leur zèle éprouvés, feront en sorte que les avantages universels que nous souhaitons soient réalisés dans leur plénitude.

C'est pourquoi, par l'autorité du Dieu tout puissant, par celle des bienheureux Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous étendons par ces Lettres à tout le monde catholique le grand Jubilé qui a été célébré dans la Ville Sainte. Nous le prorogons pour une durée de six mois et Nous voulons qu'il soit regardé comme étendu et prorogé.

A ces causes, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, dans quelque contrée et dans quelque partie du monde qu'ils résident, à ceux même qui ont pu venir à Rome durant l'Année Sainte écoulée, et qui, soit là ou ailleurs, ont gagné de quelque manière ce même Jubilé accordé par Nous, à tous ceux donc qui, au moins une fois le jour pendant quinze jours successifs, ou non successifs, naturels ou ecclésiastiques, c'est-à-dire depuis les pro-

mères Vêpres d'un jour jusqu'au complet crépuscule du jour suivant, dans l'espace de six mois devant être comptés à dater de la publication de ces Lettres en chaque diocèse, visiteront dévotement l'église Cathédrale dans la ville épiscopale et l'église majeure dans les autres lieux du diocèse, et trois autres églises, soit dans la ville épiscopale, soit dans les autres lieux du diocèse, que désigneront les Ordinaires par eux-mêmes ou par leurs officiaux, les Curés ou les Vicaires-Forains, et y prieront pour l'exaltation de l'Eglise, l'extirpation des hérésies, la concorde des princes catholiques et le salut du peuple chrétien, et qui, étant vraiment contrits, se confesseront et recevront la sainte communion, Nous accordons une fois l'indulgence très plénière, la rémission et le pardon de leurs péchés. Toutefois, la confession annuelle et la communion pascale ne pourront compter pour gagner le Jubilé.

Mais dans les endroits où il n'y a pas quatre églises, Nous accordons aux mêmes Ordinaires le pouvoir de désigner un moindre nombre d'églises, ou même une seule, s'il n'y en a qu'une, dans lesquelles ou laquelle les fidèles puissent suppléer aux visites des autres églises. Ils y feront des visites répétées et distinctes, le même jour naturel ou ecclésiastique, de telle sorte, cependant, que le nombre de toutes les visites soit de soixante, et qu'elles soient réparties entre quinze jours successifs ou interrompus.

Mais tenant compte des conditions particulières dans lesquelles certaines personnes déterminées peuvent se trouver, Nous décrétons ce qui suit :

I. Les voyageurs de terre et de mer, s'ils reviennent après ces six mois écoulés à leur domicile ou s'arrêtent à une certaine halte, pourront, ayant accompli les choses prescrites et visité quinze fois l'église cathédrale, ou principale, ou paroissiale de leur domicile ou du lieu de leur arrêt, gagner la même indulgence.

II. Nous accordons aux Ordinaires de chaque lieu la faculté de dispenser des visites prescrites les moniales, oblates et autres femmes ou jeunes filles menant une vie

commune dans les cloîtres des monastères ou en d'autres pieuses maisons et communautés: d'exempter des mêmes visites les anachorettes, ermites et toutes autres personnes qui se trouvent en prison ou en captivité, ou que retient la maladie ou autres empêchements. Nous leur donnons la faculté de commuer, soit par eux-mêmes, soit par les supérieurs réguliers ou les confesseurs, même en dehors de la confession sacramentelle par d'autres œuvres pieuses, et de réduire à un nombre inférieur les mêmes visites pour les Chapitres, les Congrégations tant séculières et régulières, les associations pieuses, les confréries, les Universités ou collèges quelconques et aussi pour les simples fidèles qui, avec leur propre curé ou avec un autre prêtre délégué par lui, visiteront processionnellement les églises indiquées.

Nous accordons les facultés suivantes au confesseur du Jubilé: (1)

I. Les moniales et leurs novices pourront choisir à cet effet un confesseur quelconque approuvé par l'Ordinaire actuel pour recevoir les confessions des religieuses.

II. Quant à tous les autres fidèles de Jésus-Christ, et à chacun d'eux en particulier, tant laïque qu'ecclésiastique, séculier ou régulier de tout ordre, et de tout institut, même devant être nommés spécialement, ils pourront au même effet, choisir un confesseur quelconque tant séculier que régulier de tout ordre, même différent, pourvu que le dit prêtre soit approuvé par l'Ordinaire actuel pour recevoir les confessions des personnes séculières: ou, s'il s'agit des réguliers, désirant choisir un confesseur de leur propre ordre, qu'il soit approuvé par son Supérieur régulier pour recevoir les confessions des religieux du même ordre.

III. Nous accordons pour cette fois au confesseur ainsi approuvé et choisi à l'effet de gagner le Jubilé, pendant l'espace de six mois, et dans le for de la confession

(1) On omettra de lire au prône les dix articles du dispositif concernant les confesseurs.

seulement, pouvoir d'absoudre de l'excommunication, de la suspense et des autres sentences ecclésiastiques et censures portées et infligées par le droit ou par un supérieur pour quelque cause que ce soit, même de celles réservées aux Ordinaires des lieux et à Nous ou au Siège Apostolique, même d'une manière spéciale, et qui autrement ne seraient pas considérées comme renfermées dans une concession quelque ample qu'elle fût; de les absoudre aussi de tous les péchés et de tous les excès, quelque graves et énormes qu'ils soient, même de ceux réservés, comme Nous avons dit plus haut, aux mêmes ordinaires et à Nous ou au Siège Apostolique, ayant soin d'enjoindre une pénitence salutaire et les autres choses qui doivent être enjointes de droit. Est excepté le crime de l'absolution d'un complice qui aura été commis trois fois ou plus. Surtout, que le confesseur n'absolve pas les hérétiques qui auraient enseigné publiquement, à moins qu'ils n'aient abjuré l'hérésie, et réparé le scandale, comme il est convenable: de même il ne doit pas absoudre les acquéreurs non autorisés de biens ou de droits ecclésiastiques, à moins qu'il ne les aient restitués ou n'aient pris des arrangements ou qu'ils n'aient promis sincèrement d'entrer en arrangement aussitôt que possible avec l'Ordinaire ou le Saint-Siège.

IV. Nous accordons à ce même confesseur le pouvoir de commuer en d'autres œuvres pies et salutaires les vœux quelconques, même ceux confirmés par serment réservés au Siège Apostolique (excepté les vœux de chasteté, de religion et ceux qui renferment une obligation acceptée par un tiers ou dans lesquels il s'agit du préjudice d'un tiers: excepté aussi les promesses pénales qui sont appelées préservatives du péché, à moins que la commutation ne soit jugée au moins aussi capable d'éloigner du péché que la première matière du vœu). Nous lui accordons aussi de dispenser ces mêmes pénitents constitués dans les ordres sacrés, même les réguliers, de l'irrégularité occulte, mais seulement de celle qui à l'occasion de la violation d'une censure, prive de l'exercice de ces mêmes ordres ou de la faculté de monter à un

ordre supérieur, pourvu que cette violation n'ait pas été produite au for ecclésiastique ou ne puisse pas l'être facilement.

V. De même Nous lui accordons pouvoir de dispenser, au for de la conscience seulement, de l'empêchement du second et du troisième degré de consanguinité et d'affinité provenant du commerce licite, ou du troisième seul, du troisième et quatrième, ou du quatrième seul, ceux qui ont déjà contracté mariage, pourvu que le dit empêchement demeure occulte.

VI. Aussi, pouvoir de dispenser, pour le for de la conscience seulement, de l'empêchement dirimant occulte tant du premier et du second degré d'affinité que du premier seulement et du second seulement, provenant du commerce illicite, dans l'état du mariage contractés ; et aussi, s'il y a des causes graves et canoniquement suffisantes, dans le mariage à contracter, de telle sorte toutefois que, si cette affinité provient du commerce avec la mère de l'épouse, ou de la future, la naissance de cette dernière ait précédé le commerce, et non autrement.

VII. De dispenser également, pour le même for, tant pour le mariage contracté qu'à contracter, de l'empêchement de parenté spirituelle, et aussi de l'empêchement occulte de crime, *neutro tamen machinante*, c'est-à-dire, quand il y a adultère et promesse de contracter mariage après la mort du conjoint.

VIII. De dispenser *ad petendi debitum* dans le cas d'affinité incestueuse survenant dans le mariage.

IX. Également de dispenser *ad petendi debitum* ceux qui ont contracté mariage étant liés par le vœu simple de chasteté, en les avertissant qu'ils enfreindraient ce vœu s'ils péchaient en dehors de l'usage du mariage, et qu'ils resteront comme auparavant liés par ce même vœu s'ils survivent au conjoint.

X. Nous ne voulons pas toutefois par les présentes Lettres dispenser de quelque autre irrégularité publique ou occulte, ou défaut, ou qualité, ou autre incapacité ou inhabilité contractée de quelque manière que ce soit ; ni accorder dans ces cas aucune faculté de dispenser, ou

d'habiliter et de restituer dans le premier état même au for de la conscience. Nous ne voulons pas donner le pouvoir à aucun confesseur d'absoudre un complice d'aucun péché déshonnête contre le sixième précepte, ni donner au complice la liberté de choisir un tel confesseur à l'effet des présentes, comme il a été déclaré déjà dans la Constitution *Sacramentum Pœnitentiæ* de Benoît XIV. Nous ne voulons en rien déroger à la susdite Constitution, ni aux autres Constitutions pontificales concernant l'obligation de dénoncer.

Enfin, ces mêmes Lettres ne pourront et ne devront en aucune manière favoriser ceux qui auront été nommément excommuniés, suspendus, interdits par Nous et par le Siège Apostolique ou par quelque prélat ou juge ecclésiastique, ou auront été déclarés liés par d'autres sentences ou censures, ou auront été dénoncés publiquement, à moins qu'ils n'aient donné satisfaction dans le courant des six mois dont il a été parlé plus haut, ou qu'ils ne se soient accordés dans le même temps avec les parties intéressées, dans les cas où ce serait nécessaire.

En outre, si quelques personnes ayant l'intention de gagner ce Jubilé, et après avoir commencé les œuvres prescrites, sont empêchées par la maladie d'accomplir le nombre de visites déterminé, Nous voulons dans Notre désir de favoriser avec bienveillance leurs pieuses dispositions, réconfortées par la Sainte Communion, qu'elles puissent participer à la dite indulgence et rémission. Quant à ceux qui après avoir obtenu l'absolution de leurs censures ou la commutation de leurs vœux ou les dispenses citées plus haut, s'ils viennent à abandonner le dessein réel et sincère de gagner le Jubilé et d'accomplir pour cela toutes les œuvres nécessaires,—dessein qui était requis, comme il a été dit ailleurs, pour l'obtention des faveurs susdites,—bien que, par cela même, il soit difficile de les croire exempts de péché, néanmoins Nous déclarons et décrétons que ces absolutions, commutations et dispenses, obtenues par eux dans les dites dispositions d'esprit, conservent toute leur valeur.

Nous voulons aussi et nous décrétons que les présen-

tes Lettres soient en tout point valides et efficaces et reçoivent et obtiennent leurs pleins effets partout où elles auront été publiées et mises à exécution, et qu'elles soient tout à fait favorables à tous les fidèles du Christ qui demeurent dans la grâce du Siège Apostolique; nonobstant les constitutions, comme celles de ne pas accorder des indulgences semblables et les autres constitutions, ordonnances générales ou spéciales, réserves d'absolutions ou de remises et de dispenses, tant apostoliques que publiées dans les conciles universels, provinciaux et synodaux, nonobstant encore les statuts, les usages et les coutumes, comme aussi les privilèges et les indults des ordres quelconques, mendiants et militaires, des congrégations apostoliques, ou par toute autre autorité nonobstant encore les Lettres apostoliques accordées aux mêmes, surtout celles où l'on a expressément réglé que les profès d'un certain ordre, d'une certaine institution, ou d'un tel institut ne pourront nullement confesser leurs péchés en dehors de leur propre institut religieux.

Nous dérogeons complètement à toutes ces règles et à chacune en particulier, quand même, pour leur suffisante dérogation, il serait nécessaire de faire d'elles et de toutes leurs dispositions, une mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle, et quand même il serait commandé de se servir pour cela d'une autre formule, car Nous voulons que ces dispositions soient regardées comme insérées dans ces Lettres et ces formes comme très exactement observées pour cette fois seulement et uniquement à l'effet des présentes. Enfin, nous dérogeons à toutes les autres règles contraires, quelles qu'elles soient.

Nous voulons en outre qu'on ajoute aux copies des présentes Lettres, soit manuscrites, soit imprimées, pourvu qu'elles soient contresignées de la main d'un Notaire public et revêtues du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, absolument la même foi que l'on accorderait aux présentes Lettres, si elles étaient exhibées.

Que nul homme donc ne se permette d'enfreindre ou de contredire, par une audace téméraire, et écrit par le-

quel Nous entendons, exhortons, confions, concédons dé-
rogeons, décrétons et exprimons Notre volonté. Si quel-
qu'un se rend coupable d'une telle présomption, qu'il
sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puis-
sant et des Bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres.

Donné à Rome, auprès de Saint Pierre, l'An de l'In-
carnation de Notre Seigneur mil neuf cent, le vingt-six
décembre, de Notre Pontificat l'an vingt-troisième.

C. CARD. ALOISI MASELLA, Pro-Dat,

A. CARD. MACCHI.

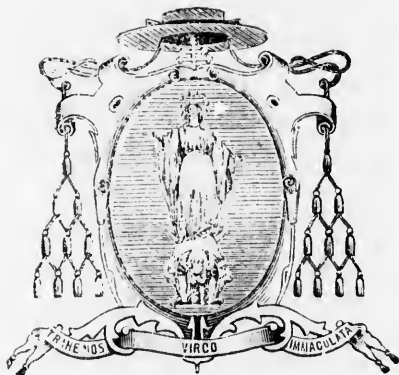
Visa

I. De Aquila, un des Vicomtes de la Curie.

Place † du sceau

Enregistré à la Secrétairie des Brefs.

J. CUGNONI.



6ième serie—No. 2.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR JOSEPH-THOMAS DUHAMEL

Devoirs de religion—Devoirs d'état.

JOSEPH-THOMAS DUHAMEL,

*par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique,
Archevêque d'Ottawa, Assistant au Trône
Pontifical, etc.*

Au Clergé, Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles du diocèse d'Ottawa,
Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le Saint Evangile nous apprend que Marie et Joseph; au temps marqué par la loi de Moïse, portèrent l'Enfant Jésus à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, et il ajoute : *Quand ils eurent tout accompli, selon la loi du Seigneur, ils s'en retournèrent en Galilée, à Nazareth. leur ville (Luc, II, 22, 39.)*

Suivons cette sainte Famille, qui va se retirer dans une maison pauvre et obscure. Tout est instruction dans leur vie; tout doit nous être modèle dans leurs actions. Que vont-ils faire à Nazareth? Ils vont s'occuper des devoirs de religion et des devoirs de leur état. Jésus sera le modèle de Marie et de Joseph; il doit être le nôtre. Il est le Verbe de Dieu fait homme pour nous enseigner la voie du ciel. Son but est de nous faire comprendre à tous, que la vraie vertu, la véritable perfection consistera toujours à pratiquer exactement et également bien les devoirs de son état et ceux que la religion impose.

Étudions ce grand modèle. Il nous parle par son obéissance, par son travail, par sa fidélité à remplir les devoirs de son état, avant de nous enseigner par ses prédications et par ses miracles.

Tout homme est assujéti à deux sortes de devoirs : devoirs de religion, devoirs d'état. Celui qui veut opérer son salut doit les concilier de telle sorte que la religion ne lui fasse jamais manquer à ce à quoi l'oblige son état et que son état ne l'empêche pas d'accomplir ce que la religion prescrit.

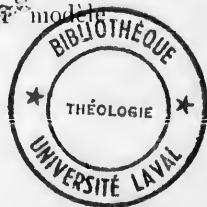
C'est pourquoi, N. T. C. F., nous voulons aujourd'hui vous expliquer les règles et les principes que doivent suivre les chrétiens soucieux de leur salut éternel, pour tirer de la religion les avantages qu'elle leur offre pour se rendre parfaits dans la pratique des devoirs de leur état quelque méprisable, ou quelque honorable qu'il soit aux yeux du monde, et pour tirer de la pratique des devoirs de leur état, les avantages qu'elle leur donne pour se rendre parfaits dans la religion.

I

Chaque état a ses devoirs. Ces devoirs nous saisissent dès notre enfance et nous suivent dans les états que nous pouvons embrasser par choix. Les enfants ont, à l'égard de leurs parents, des devoirs de soumission, d'amour, de respect : les parents ont à l'égard de leurs enfants des devoirs de soin pour leur éducation, de zèle pour leurs intérêts éternels et temporels, d'attention sur leur conduite : les époux ont des devoirs réciproques de respect, de complaisance, de consolation, de support : les maîtres ont à l'égard de leurs serviteurs, des devoirs de justice, de charité, de compassion, de bonté, de douceur : les serviteurs des devoirs de fidélité, d'exactitude, de reconnaissance, d'attachement.

Chaque profession a des devoirs propres et particuliers qui la caractérise : autres sont ceux des avocats, autres ceux des marchands, autres ceux des médecins, autres ceux des juges, autres ceux des commissaires d'écoles, autres ceux des conseillers municipaux, autres ceux des députés aux législatures et parlements, autres ceux des ministres, autres ceux des gouverneurs, présidents, rois ou empereurs : mais tous et chacun d'eux ont des devoirs d'état à remplir. Chacun est obligé de s'instruire des devoirs particuliers de son état, sans quoi il expose son salut éternel. Il est certain que la religion loin de détourner qui que ce soit de la pratique de ses devoirs d'état doit nécessairement l'y porter, car c'est elle qui nous inspire les plus puissants motifs de les remplir avec une exactitude parfaite.

Nous ne pouvons douter que la religion nous oblige à la pratique des devoirs de notre état. Le saint Précurseur de Jésus-Christ prescrit cette pratique à ceux qui étaient chargés de lever les taxes, et il la leur prescrit comme un moyen de salut efficace, sans doute, mais même nécessaire et indispensable. Saint Paul dans ses épîtres aux Ephésiens et aux Thessaloniens, parle des devoirs particuliers de chaque état, comme appartenant essentiellement à la sublime morale de l'Évangile. Il avertit les époux et les épouses de prendre pour modèle



de leur union, celle de Jésus-Christ et de l'Église : il rappelle aux enfants le devoir de l'obéissance et aux parents celui de l'instruction, de l'éducation, de la correction. Aux serviteurs il dit : Obéissez à vos maîtres, comme à Jésus-Christ ; ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, mais servez-les avec affection. Aux maîtres, il demande la même affection pour les serviteurs : il ne veut pas qu'ils les traitent avec menaces, parce que nous avons dit-il, un Maître commun dans le ciel, qui ne fait pas acception de personnes. La Sainte Écriture loue singulièrement de leur fidélité à remplir les devoirs de leur état, les meilleurs serviteurs de Dieu. Elle loue les Josué et les Gédéon de leur patience dans les travaux de la guerre, de leur constance à en supporter les fatigues : elle loue Solomon de ce qu'il animait les arts, rendait le commerce florissant, couvrait la mer de ses vaisseaux pour amener dans son royaume les richesses et l'abondance, de ce qu'il rendait bonne justice : elle loue la femme forte parce qu'elle s'occupait continuellement dans sa maison, à pourvoir aux besoins de ses domestiques et des pauvres, à les animer au travail et à faire en sorte que son époux lui-même put paraître convenablement au milieu des sénateurs de la terre. La Sainte Vierge y est particulièrement louée d'avoir été rendre visite à sa cousine Elizabeth et d'avoir ainsi accompli un devoir de bienséance et d'amitié, devoir que la religion nous commande comme tous les autres devoirs d'état.

Celui-là n'aurait pas une vraie dévotion, ni une réelle vertu qui, sous prétexte de vaquer à de multiples pratiques de piété, négligerait d'accomplir les devoirs de son état.

Il n'y a pas d'état qui soit exempt de soucis, de peines, de fatigues, mais la religion donne le courage nécessaire pour les endurer, et les adoucit, en nous les faisant envisager comme autant d'épreuves qui nous viennent de Dieu même et qu'il ne manque jamais de récompenser si non toujours dans le temps, certainement pendant l'éternité.

II

Le temps donné aux devoirs de son état n'est pas un temps perdu pour notre sanctification et, partant, pour notre salut. Chacun peut et même doit se sanctifier en accomplissant dans un esprit de piété ses devoirs d'état : alors dans la pratique de ses devoirs il trouve une source abondante de mérites ; dans la plupart des travaux attachés à leur accomplissement, un exercice continuel de charité ; dans les tentations qui sont quelques fois inséparables de cet accomplissement, une occasion continuelle de victoires ; enfin dans les peines que ces devoirs causent, un exercice continuel de pénitence.

Notre gloire éternelle sera proportionnée à notre mérite ; or en quoi consiste le vrai mérite de l'homme ? N'est-ce pas à faire continuellement ce que Dieu veut, ce qu'il commande ? Et qui est-ce qui le fait, si ce n'est celui qui accomplit fidèlement tous les devoirs de son état ? Le travail est donc, quand le devoir le prescrit, plus saint et plus méritoire que la prière elle-même. Faire ce que l'on est obligé de faire : c'est la vraie règle et la source du vrai mérite. N'est-ce pas de la pratique de cette règle que Jésus-Christ même semble avoir fait le principal fonds de son mérite ? Le divin Maître n'employa que les trois dernières années de sa vie à faire de grandes actions, de grands miracles, de grands sacrifices. Pendant les trente premières années, il a vécu du travail de ses mains, exerçant un obscur métier, celui de charpentier, sous la direction de son père nourricier, sous le regard de sa douce Mère, leur obéissant en fils soumis ; il était uniquement occupé de l'accomplissement entier et fidèle des devoirs de son état, faisant avec une sainteté parfaite des actions communes, à la vérité, mais toutes également agréables à son Père céleste : *Quæ placita sunt ei facio semper* (Joan VIII, 29).

C'est ce qui doit faire à jamais la consolation des ouvriers de tous les métiers, des employés subalternes, de tous ceux qui par état travaillent dans des positions obscures. Qu'ils ne s'imaginent pas que leurs travaux sont nullement propres à les aider à acquérir la perfec-

tion chrétienne, puisqu'ils peuvent trouver, comme Jésus-Christ, la plus haute sainteté dans leur travail même : tout dépend du motif qui les guide. La religion nous assujettit aux mêmes devoirs que le monde, mais elle exige des motifs différents ; elle veut que nous accomplissions nos devoirs d'état, non pas pour des motifs humains, mais bien pour des motifs surnaturels. Au lieu de remplir les devoirs de son état par des motifs d'intérêt, de cupidité, de vanité, d'ambition, d'amour propre, remplissons les par amour de Dieu, par pénitence pour nos péchés, par charité pour le prochain. Ceux qui occupent les positions les plus élevées peuvent tout aussi aisément en remplir les obligations par des motifs surnaturels. Ceux qui gouvernent ne doivent-ils pas toujours se laisser guider par la justice et n'ont-ils pas constamment l'occasion d'exercer la charité ? Il en est de même des hommes qui exercent l'une ou l'autre des nombreuses professions qui leur assurent une place d'honneur au milieu de leurs semblables ; il n'y a personne qui ne puisse se sanctifier dans son état. Il y a eu des saints, et il y en a encore, dans tous les métiers, dans toutes les professions, dans tous les états de vie ; mais il y a aussi des pécheurs : d'où cela vient-il ? De ce que les uns travaillent pour Dieu pour le prochain, par un motif de charité chrétienne et les autres, hélas ! pour le monde, pour eux mêmes seulement, pour avoir les moyens de satisfaire leur orgueil et souvent leurs plus mauvaises passions.

Par la pratique des devoirs de leur état, les saints se sanctifient. Vous connaissez tous l'histoire du patriarche Joseph. Il est d'abord un simple berger qui garde les troupeaux de son père ; delà il devient esclave, puis il est mis dans les fers, et des fers il est élevé presque sur le trône, mais il est également saint dans ces différents états, enfant soumis aux ordres de son père quand il est berger, esclave obéissant aux ordres de son maître quand il est vendu, prisonnier patient et charitable envers les compagnons de son infortune quand il est en prison, ministre zélé et infatigable pour le bien public quand

Il tient la première place dans le conseil du roi Pharaon.

Cherchons donc à nous sanctifier dans notre état; cherchons dans les grands principes de notre religion des motifs élevés, solides, inébranlables qui nous servent à rendre méritoires pour le ciel nos travaux, nos peines, nos misères; cherchons dans l'assujettissement à nos devoirs une source abondante de mérite, de victoire, de pénitence qui nous rendent saints; en deux mots, sanctifions notre état par la religion, et perfectionnons-nous dans la religion par notre état. Que ceux qui gouvernent imitent ces princes selon le cœur de Dieu qui n'ont été de grands chefs de peuples que parce qu'ils étaient de grands saints et que la loi chrétienne était toujours présente à leur esprit et à leur cœur; que ceux qui sont placés dans des positions qui leur permettent de faire triompher la justice se rappellent qu'un jour ils auront un compte terrible à rendre à Dieu; que ceux qui ont un emploi quelconque n'oublient jamais que de leur fidélité à bien en remplir toutes les obligations dépend leur salut éternel; que ceux qui ont quelque autorité sachent l'employer pour le bien de leurs inférieurs; que les inférieurs se soumettent en tout ce qui est juste et raisonnable; pour tout dire en un mot, que ceux qui veulent sérieusement leur salut doivent s'acquitter exactement des devoirs de leur état, par des motifs de religion, et chercher dans la pratique de leurs devoirs de chrétiens et les motifs que la religion nous suggère, les principes qu'elle nous enseigne et les secours qu'elle nous offre, cette force et cette bonne volonté nécessaire pour accomplir les devoirs de leur état.

Le temps du carême peut être utilement employé à méditer les vérités que nous venons de vous rappeler et à s'examiner avec soin sur la manière dont on s'est acquitté dans le passé des devoirs de religion et des devoirs de son état, puis à faire pénitence pour les négligences et les omissions dont on se sera reconnu coupable, prenant de bonnes, fortes et sincères résolutions pour l'avenir, avec la détermination bien arrêtée de réparer les

fautes commises soit contre la justice soit contre la charité.

Comme tous, pauvres pécheurs que nous sommes, nous devons nous reconnaître obligés à la pénitence, faisons en sorte de faire au moins celle que l'Église nous impose pendant la sainte *Quarantaine*.

En vertu d'un indult *ad decennium* de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, en date du 24 novembre 1896, il est réglé que, dans ce diocèse, cette année :

1. Tous les jours du carême, les dimanches exceptés, sont des jours de jeûne ;
2. Les mercredis et vendredis, le samedi des quatre-temps et le samedi saint sont des jours d'abstinence ;
3. Il est permis de faire usage de viandes les autres jours du carême. (Pour les autres points, lire l'Appendice au Rituel.)

Le Pape, en accordant cet indult, ordonne d'exhorter les fidèles à faire en sorte de compenser par d'autres bonnes œuvres et des aumônes aux pauvres cet adoucissement à la pénitence qu'entraîne le carême.

Nous les pressons donc de ne pas oublier de multiplier leurs bonnes œuvres et leurs aumônes.

Sera notre présente Lettre Pastorale, lue avec le Mandement, au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et au chapitre des communautés religieuses, le dimanche de la *Quinquagésime*.

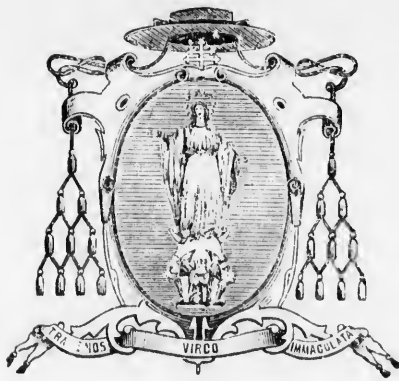
Donné à Ottawa, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre Chancelier, ce douzième jour de février, mil neuf cent trois, en la fête de l'*Apparition de la Bienheureuse Marie, Vierge Immaculée*.

† J. THOMAS, Archev. d'Ottawa.

Par Mandement,

P. Chanoine McCarthy,

Chancelier.



6ème Série—No. 3.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR JOSEPH-THOMAS DUHAMEL

Archevêque d'Ottawa,

Pour annoncer la mort du Souverain Pontife, le Pape
Léon XIII.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

*Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique,
Archevêque d'Ottawa, Assistant au Trône
Pontifical, etc.*

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés reli-
gieuses et aux Fidèles du diocèse d'Ottawa, Salut et
Bénédictio en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHIERS FRÈRES,

L'Église pleure aujourd'hui la mort du grand Pape qui, sous le nom à jamais inoubliable de Léon XIII, l'a gouvernée, au nom de Jésus-Christ, pendant un peu plus de vingt-cinq ans. Une dépêche de Rome nous apprend qu'il a cessé de vivre ce jour même à quatre heures et quatre minutes de l'après-midi.

Il a été vraiment le pontife de la Providence, le guide de ceux qui gouvernent, l'ami des ouvriers, la lumière des évêques, le phare lumineux du monde.

Notre temps n'a pas produit un homme plus illustre : entre tous les papes, il gardera une auréole à lui bien propre.

Son unique ambition a été de servir l'Église du Sauveur et il l'a bien servie. En lui consacrant ses grandes vertus, sa haute science, sa profonde connaissance des aspirations des peuples, sa vive affection pour l'humanité tout entière, il a opéré des œuvres merveilleuses.

A son avènement au trône pontifical, l'esprit révolutionnaire dominait le monde : cet esprit est anti-chrétien. L'œuvre à accomplir était donc d'attirer au Christ et à l'Église la société contemporaine. C'est cette œuvre qu'il a entreprise. Aussi que n'a-t-il pas fait pour propager l'Évangile de plus en plus jusqu'aux plus extrêmes limites de la terre ? Il s'est appliqué à élucider, dans des encycliques admirables, presque tout l'enseignement catholique. Avec une clarté précise, il a dit quels devaient être, au point de vue de la raison tout aussi bien que de la foi, les rapports des citoyens et des gouvernements, des riches et des pauvres, de ceux qui possèdent des capitaux et de ceux qui travaillent. Il n'y a pas une question qui se traite de nos jours à laquelle il n'ait apporté de vives lumières. Bien plus il a donné un nouvel essor à l'enseignement de la philosophie, de la théologie, de l'Écriture sainte : il a fondé des universités, des académies : il a efficacement encouragé les lettres et les arts.

Il s'est fait le meilleur des défenseurs des Etats, en combattant le socialisme, la franc-maçonnerie et toutes autres sociétés secrètes. Aussi, les souverains lui ont-ils rendu hommage : ils ont compté sur son appui pour la direction sociale de leurs peuples.

Léon XIII a relevé à sa vraie hauteur la dignité de l'homme que les nécessités de la vie condamnent au travail et au travail assidu et pénible, dignité qui apparaît si bien dans le chrétien fidèle à ses devoirs.

N'oubliant jamais le commandement du divin Maître, — *Docete omnes gentes* — enseignez toutes les nations, (Matth. XXVIII, 19,) il leur a dit et leurs droits et leurs devoirs. Mais comme chaque peuple est dans une situation spéciale, il n'a pas manqué de varier ses conseils. C'est pourquoi, l'auguste pontife s'est imposé la tâche d'adresser aux évêques de tant de pays des encycliques ou instructions particulières.

Les évêques du Canada en ont reçu une, proclamant le droit des parents catholiques à des écoles où ils peuvent en toute liberté, non seulement faire enseigner à leurs enfants la science profane, mais aussi la science des sciences, celle de la religion, et les encourageant à revendiquer leur droit en entier, avec zèle et prudence.

Les peuples non catholiques eux-mêmes ont entendu son appel, un appel à leur cœur et à leur intelligence, un appel montrant que l'unité est le vœu suprême du Rédempteur venu pour se former un seul troupeau et fonder un seul bercail : il les a conjurés de revenir à la vraie foi.

L'influence que Léon XIII a exercée sur le monde a été large, haute, profonde, universelle. Il a recueilli, pendant sa vie, un hommage définitif que, d'ordinaire, on ne décerne qu'aux morts.

L'Église, sous l'impulsion du Pape défunt, a reconquis dans le monde, un ascendant moral extraordinaire.

Sous son pontificat la hiérarchie ecclésiastique s'est splendidement développée. Plus de deux cents archevêchés, évêchés, délégations apostoliques, vicariats, et abbayes, ont été créés : les rapports diplomatiques inter-

rompus avec des gouvernements étrangers ont été renoués. En un siècle où la force matérielle semblait devoir dominer tout, la force morale de la papauté est remontée au premier rang. Il faudrait écrire beaucoup pour rappeler tout ce qui a été fait pour augmenter la piété catholique, activer la propagation de la Foi, étendre le Tiers-Ordre de St François d'Assise, rendre plus chrétienne la vie de la famille, et lier plus inséparablement au Sacré-Cœur de Jésus tous les cœurs.

*vacante
la dévotion
à la Reine
du Rosaire*

Hélas ! il n'est plus celui qui a fait tant de bien, personne ne verra plus sa figure blanche, paternelle, vénérable qui s'élevait majestueuse sur le monde.

Mais partout où se trouve un autel, le saint sacrifice de la messe sera offert, partout des prières ferventes seront adressées au ciel, afin que le père que nous pleurons jouisse sans retard de la gloire des bienheureux.

Nous ne manquerons pas, Nos Très Chers Frères, de remplir ce même devoir, que nous impose la plus vive reconnaissance pour les bienfaits nombreux dont ce diocèse lui est redevable.

C'est pourquoi, nous réglons ce qui suit :

1o. Il sera chanté, le plus tôt possible, dans toutes les églises où se fait l'office public, et dans les chapelles des communautés religieuses, un service solennel pour le repos éternel de Léon XIII. (A la Basilique, le service sera chanté le vingt-neuf du présent mois, alors que le clergé qui suit les exercices de la retraite pastorale, sera présent.)

2o. Pendant huit jours, à partir de celui de la lecture de la présente lettre, tous les prêtres réciteront, après la messe un *De Profundis*, avec l'oraison *Deus qui inter Summos Sacerdotes* ;

3o. Les fidèles sont invités à communier une fois et à faire un chemin de la croix.

4o. Comme oraisons *de mandato*, on chantera ou l'on récitera jusqu'à l'élection d'un nouveau Pape, l'Oraison, la Secrète et la Postcommunion de la messe *Pro eligendo Summo Pontifice sede vacante*.

Sera la présente lettre pastorale lue, avec le mande-

ment, au prône des messes paroissiales dans toutes les églises, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

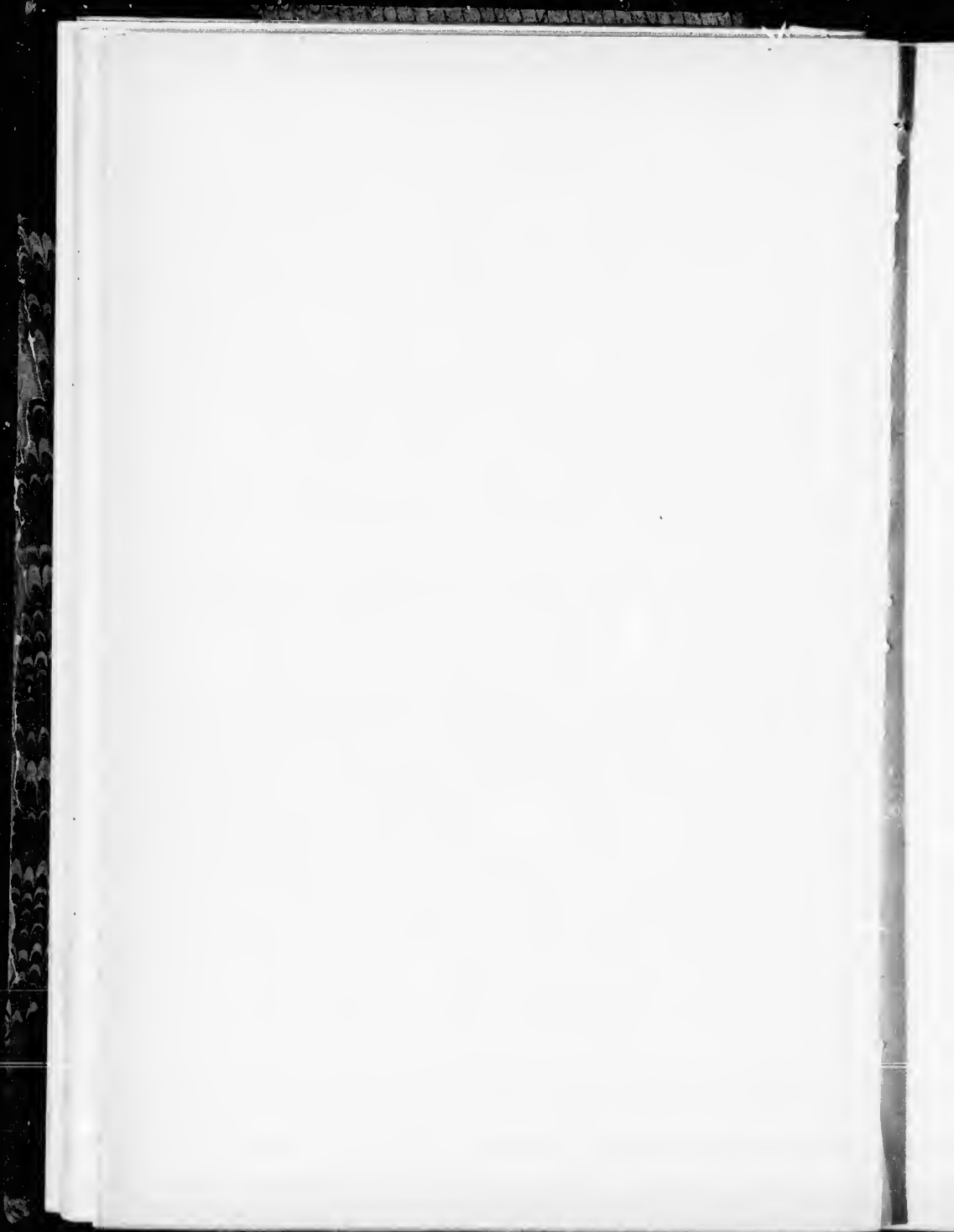
Donné à Ottawa, sous Notre seing et le secan du diocèse et le contreseing de Notre chancelier, ce vingtième jour de juillet, mil neuf cent trois.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

Par Mandement,

P. Chanoine McCarthy,

Chancelier.





6ième Série—No. 4.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR JOSEPH-THOMAS DUHAMEL,

Archevêque d'Ottawa,

Pour annoncer l'élection d'un nouveau Pape.

JOSEPH-THOMAS DUHAMEL.

*par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique,
Archevêque d'Ottawa, Assistant au Trône
Pontifical, etc.*

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et aux Fidèles du diocèse d'Ottawa, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Vive Jésus-Christ ! Vive l'Église ! Vive la Papauté !
Trois mots, trois dogmes, trois amours qui nous sont
chers !

Voilà notre cri de joie et de ralliement en ce jour où
le Sacré-Collège vient, aidé des inspirations du Saint-
Esprit, de donner à Jésus-Christ son deux cent soixante
quatrième Vicaire ici-bas, en faisant monter sur le trône
pontifical un nouveau Pape.

Le Christ, vous le voyez, est toujours fidèle à ses pro-
messes : les portes de l'enfer ne prévalent point contre
l'Église, et la Papauté est toujours vivante.

Il y a quelques jours, Léon XIII mourrait ; son corps
était déposé dans la Basilique Vaticane et son âme
entraît dans l'éternité bienheureuse : aujourd'hui, son
successeur s'assied sur la Chaire de Pierre et prend en
mains le gouvernail de la solide barque portant le Christ,
que toute tempête agite, mais qu'aucune ne pourra
jamais submerger.

Léon XIII fit briller bien haut le flambeau de la Foi :
il en éclaira le monde entier. Le nouveau Pontife,
comme à lui aussi venait de la *rive* du monde céleste,
va nous redire la parole du divin Maître : " Je suis venu
jeter le feu sur la terre, et que désiré-je, sinon qu'il s'al-
lume ? " (Luc, XII, 49).

Les intelligences ont été vivement illuminées par la
lumière du ciel, espérons que les cœurs vont, par l'en-
tremise de Marie, reine des cœurs, s'enflammer de plus
en plus, au brûlant foyer d'amour qu'est le Sacré-Cœur
de Jésus, du *feu ardent* de la surnaturelle charité reli-
gieuse : *Ignis ardens ; et a litore veniet*.

C'est dans cette espérance inébranlable que nous vous
annonçons, N. T. C. F., l'élection au souverain Pontificat
de Son Eminence le Cardinal Joseph Sarto, patriarche
de Vénise.

Il est né à *Riese*, diocèse de *Trévise*, en Italie, le 2
juin 1835.

Au nouveau Pontife, qui se nomme Pie X, notre respect le plus sincère, notre dévouement le plus profond : au Docteur infailible, l'humble docilité de notre esprit : au Pasteur suprême, la soumission de notre volonté et de nos cœurs : à notre Père commun, l'amour de nos cœurs, le secours de nos aumônes et de nos prières.

Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, Pontife et Roi, qu'il vive longtemps ! qu'il règne glorieusement ! qu'il soit écouté et obéi religieusement ! qu'il voie la victoire de l'Église et le triomphe du Sauveur !

A ces causes, nous réglons ce qui suit :

1o. Le jour de la lecture de la présente *Lettre pastorale*, à l'issue de la messe paroissiale, un *Te Deum* solennel sera chanté dans les églises et chapelles où se fait l'office public :

2o. Les trois dimanches qui suivront, on chantera après la messe paroissiale, l'hymne *Veni Creator* avec le verset, le répons et l'oraison *Deus qui corda fidelium*.

3o. Dans les chapelles des communautés religieuses, on chantera, aux jours plus haut déterminés, le *Te Deum*, le *Veni Creator* etc., après la messe à laquelle la communauté assistera.

4o. A partir de ce jour, jusqu'à ordre contraire, l'oraison *Pro Papa* sera l'oraison *de mandato*.

Sera la présente *Lettre pastorale* lue, avec le *Mandement*, à la messe paroissiale, dans toutes les églises et chapelles, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Ottawa, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Chancelier, ce quatrième jour du mois d'août mil neuf cent trois, en la fête de saint Dominique.

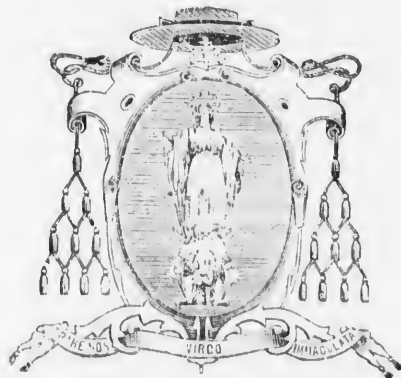
† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

Par Mandement

P. Chanoine McCarthy,

Chancelier.





6ième Série—No. 5.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR JOSEPH-THOMAS DUHAMEL,

Archevêque d'Ottawa.

La vie chrétienne.

JOSEPH-THOMAS DUHAMEL

*par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique,
Archevêque d'Ottawa, Assistant au Trône
Pontifical, etc.*

Au clergé, Séculier et Régulier, aux Communautés reli-
gieuses et à tous les Fidèles du diocèse d'Ottawa,
Saint et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Jésus, le Sauveur, a voulu comparer son Eglise à une bergerie dont il est la porte et le pasteur : " En vérité, en vérité, je vous le déclare, je suis la porte des brebis " (Jean, x, 7) ; " Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé " (ibid. 9). " Je suis le bon pasteur, et je connais mes brebis et les miennes me connaissent " (ibid. 14).

Nous sommes de cette divine bergerie, les brebis du divin Pasteur ; il nous connaît et nous le connaissons. Connaissance vraiment intime pour les chrétiens fidèles ! Elle est de la part de Jésus pleine de tendresse et de dévouement, et de la nôtre elle est faite de respect, d'amour et d'obéissance. Elle est tout à notre avantage, car elle nous assure la vie surnaturelle qui est proprement la vie chrétienne qui nous rend dignes de la vie éternelle. Jésus nous la promet : " Je suis venu afin que mes brebis aient la vie et qu'elles l'aient avec plus d'abondance " (ibid. 10).

Il y a en l'homme quatre sortes de vie, selon les divers principes qui donnent le mouvement à toutes ses actions : celle qui lui est commune avec les plantes qui ne font que se nourrir et croître : celle qui lui est commune avec les animaux privés de raison qui ne se conduisent que par les sens : celle qui lui est commune avec ses semblables qui ne se guident que par la faible raison humaine : celle enfin qui lui est commune avec les anges et toutes les intelligences unies à Dieu qui est leur centre et comme le lieu où elles résident. C'est celle-ci que Jésus veut que nous ayons avec plus d'abondance : c'est la vie surnaturelle, la vie chrétienne, la vie des fidèles qui se conduisent par la foi, ainsi que Dieu l'affirme dans l'Ancien Testament (Habacuc, II, 4), ainsi que les apôtres, expliquant l'Évangile, l'ont enseigné : " Justus meus ex fide vivit " : Mon juste vit de la foi (Héb. X, 38).

Il y a le juste selon le monde et le juste selon Dieu. Le juste selon le monde est celui qui est homme de bien par raison, par maxime mondaine, par intérêt temporel, le juste selon Dieu est celui qui a la foi pour principe de ses actions, pour règle de sa conduite. Ainsi un honnête homme, un homme d'honneur, un sage philosophe, un bon politique évitera de faire du tort à son prochain, aimera mieux mourir que de forfaire à l'honneur, s'abstiendra de plaisirs mauvais, de voluptés charnelle, endurera injustices, mépris, injures même, et tous ces hommes pensent être bien parfaits parce qu'ils sont raisonnables, parce que la raison, la prudence humaine ou la vertu naturelle, est le principe de leurs actions. S'il n'y a pas autre chose, ce n'est pas être chrétien, disciple de Jésus, partisan de la foi et de la grâce. Si quelqu'un n'est homme de bien, juste, équitable, zélé pour le bien public que par inclination naturelle, probité morale, lumière de raison, on peut bien dire qu'il est honorable, homme sage et prudent, citoyen intègre, mais non pas qu'il est bon chrétien.

Le nom de chrétien, vient de Christ; il nous apprend que nous faisons profession d'être disciples, imitateurs et soldats de Jésus-Christ. Voulons-nous être sauvés, soyons tout cela; entrons à l'école du divin Maître, apprenons sa doctrine, adhérons à ses maximes, écoutons ses paroles, pratiquons ses enseignements, comme nous l'ordonne Dieu le Père, au jour de la Transfiguration de Jésus son Fils bien-aimé: "Ipsium audite" (Matth. XVII, 5); écoutez-le. Celui qui désire vivre convenablement de la vie chrétienne lit souvent le saint Évangile et les livres qui l'expliquent, par exemple: l'Imitation de Jésus-Christ, quelque bon catéchisme, des livres de piété; il se fait un devoir d'écouter et de mettre en pratique la parole de Dieu qu'il entend volontiers et qu'il grave dans son esprit et dans son cœur: il s'applique à imiter les vertus du Christ, à suivre les exemples de sa vie, car il nous a donné l'exemple afin que nous fassions toutes choses selon son esprit et son enseignement.

Le disciple de Jésus se met résolument à sa suite : il renonce absolument à satan, au monde, à l'affection des biens temporels et tout particulièrement à lui-même, car le divin Maître l'a dit : " Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même et qu'il porte sa croix tous les jours " (Luc, IX, 23).

La foi est le flambeau qui éclaire son intelligence, et lui indique la manière de marcher à la suite de Jésus. Elle lui fait comprendre que la vie présente n'a pas pour but de travailler à nous nourrir, accumuler des richesses, suivre tous nos penchants aux plaisirs et à la jouissance des biens de ce monde ; elle lui aide à ne pas se laisser dominer par les sens ; elle le convainc que la raison doit toujours être soumise à la révélation, à la loi de Dieu, à l'enseignement de l'Église.

Si, donc, nous voulons être vraiment chrétiens, nous devons vivre de la foi, nous devons nous ranger sous le drapeau de Jésus-Christ, combattre avec lui le bon combat contre ses ennemis qui sont aussi les nôtres, le démon, le monde et la chair.

Le saint temps du carême est un temps favorable pour nous renouveler dans l'esprit de foi et nous engager à mener désormais une vie chrétienne plus parfaite. En effet la pénitence est un moyen bien sûr pour se mettre à la suite de Jésus, car, par elle, on se renonce à soi-même et on porte la croix. Ne disons pas qu'elle est trop pénible, car la pénitence du carême n'est plus aussi sévère qu'autrefois. Jugez-en par le règlement qui suit :

En vertu d'un indult *ad decennium* du Pape Léon XIII, en date du 27 janvier 1903, il est réglé que, dans ce diocèse, cette année :

1. Tous les jours du carême, les dimanches exceptés, sont des jours de jeûne :
2. Il est permis de faire usage de viandes, tous les dimanches, à tous les repas, et les lundis, mardis, jeudis et samedis, exceptés les samedis des quatre-temps et le samedi saint, mais à un seul repas.

3. Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis, et les vendredis et les deux samedis mentionnés à l'article précédent, sont des jours d'abstinence.

4. Il n'est pas permis de faire usage de viande et de poisson au même repas. (Pour les autres points, lire l'Appendice au Rituel.)

Le Pape en accordant cet indult, ordonne d'exhorter les fidèles à faire en sorte de compenser par d'autres bonnes œuvres et des aumônes aux pauvres cet adoucissement à la pénitence quadragésimale.

Nous vous pressons donc de ne pas oublier de multiplier vos bonnes œuvres et vos aumônes.

Sera notre présente lettre Pastorale lue, avec le Mandement, au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et au chapitre des communautés religieuses, le dimanche de la *Quinquagésime*.

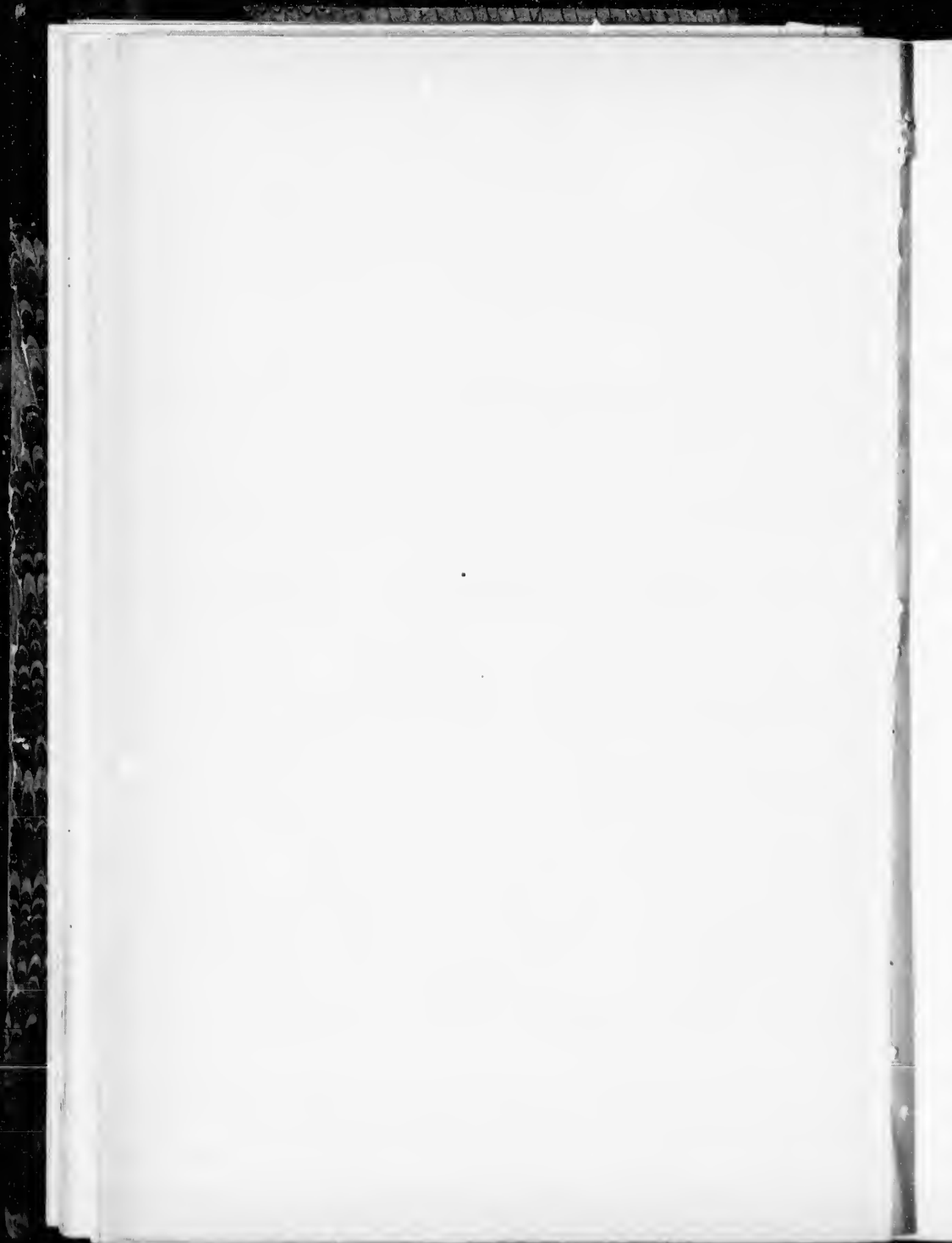
Donné à Ottawa, sous notre seing, le secan du diocèse et le contre seing de notre Chancelier, ce huitième jour de février, mil neuf cent quatre.

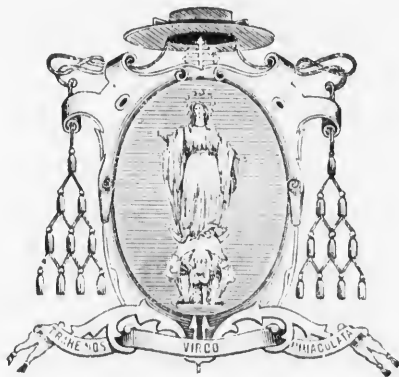
+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

Par Mandement,

P. Chanoine McCarthy,

Chancelier.





6ième Série—No. 6.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR JOSEPH-THOMAS DUHAMEL,

Achevêque d'Ottawa,

promulguant l'Encyclique *Ad diem illum latissimum* qui accorde une indulgence en forme de Jubilé.

JOSEPH-THOMAS DUHAMEL

*par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique,
Archevêque d'Ottawa, Assistant au Trône
Pontifical, etc.*

Au clergé, Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles du diocèse d'Ottawa,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Nous venons porter à votre connaissance l'encyclique *Ad diem illum laetissimum* de Sa Sainteté, le Pape suprême, Pie X, promulguant un jubilé.

Dans cette encyclique, le Pape nous exhorte à la dévotion la plus tendre envers la Vierge Immaculée et nous démontre comment elle conduit comme nécessairement à Jésus les âmes et les cœurs. Pie X le dit en termes formels : " Qui ne tient pour établi qu'il n'est route ni plus sûre ni plus facile que Marie, par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus-Christ, et obtenir, moyennant Jésus-Christ, cette perfection des fils qui fait saint et sans tache sous le regard de Dieu "... " Puisqu'il a plu à la divine Providence que l'Homme-Dieu nous fut donné par la Vierge, et puisque celle-ci, l'ayant eu de la féconde vertu du divin Esprit, l'a porté dans son sein, que reste-t-il si ce n'est que nous recevions Jésus des mains de Marie ? "... " Qu'il appartienne à la Vierge, surtout à elle, de conduire à la connaissance de Jésus, c'est de quoi l'on ne peut douter, si l'on considère, entre autres choses, que, seule au monde, elle a eu avec lui, dans une communauté de toit et dans une familiarité intime de trente années, ces relations étroites qui sont de mise entre une mère et un fils "... " Personne au monde comme elle n'a connu à fond Jésus : personne n'est meilleur maître et meilleur guide pour faire connaître Jésus. Il suit de là, et nous l'avons déjà insinué, que personne ne la vaut, non plus, pour unir les hommes à Jésus. "... " Comme nous parvenons par Marie à la connaissance de Jésus-Christ, par elle aussi, il nous est plus facile d'acquiescer la vie dont il est le principe et la source."

Pour comprendre cet enseignement, il suffit de se rappeler que Marie est la mère du Fils de Dieu, car c'est d'elle qu'est né le Sauveur, c'est elle, dit encore le Pape, qui " a aussi préparé une victime pour le salut des hommes : sa mission fut encore de la garder, cette victime,

de la nourrir de la présenter à l'autel... et quand vint pour Jésus l'heure suprême, on vit la Vierge *debout auprès de la croix*, prenant part à ses douleurs et s'humiliant d'intention à son Fils mourant pour la rédemption du monde." " La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrance entre Marie et Jésus, nous dit encore Pie X, c'est que Marie mérite très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue et, partant, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang."

Sans doute, Jésus-Christ est seul médiateur de Dieu et des hommes, la source de toutes les grâces, " mais Marie, comme le remarque fort justement s. Bernard, est *la quædam*."

Notre confiance en Marie ne saurait jamais être trop grande: Marie a été trop identifiée avec Jésus sur la terre et Jésus lui a trop bien obéi ici-bas pour qu'il lui refuse aucune grâce qu'elle lui demandera pour nous. Allons donc à elle comme l'enfant à sa mère: demandons-lui tout bien dont nous avons réellement besoin et nous serons exaucés: car comme l'assure s. Bernard " personne ne l'a jamais invoquée en vain."

Toutefois, nous devons nous rendre dignes de sa bonté par une vraie dévotion envers cette Vierge bénie. Cette dévotion, dit le Saint-Père, " doit tendre par tous les efforts, à l'imitation de ses exemples."

Selon le bienheureux Louis-Marie de Montfort, celui-là imitera mieux la très sainte et immaculée Vierge Marie, s'assurera plus entièrement sa protection toute puissante s'unira plus tôt et plus entièrement à Jésus qui se " donnera tout entier et pour toujours à Marie pour mieux être par elle tout entier et pour toujours à Jésus-Christ, vivant habituellement dans une pleine, entière et parfaite dépendance de sa volonté, à l'exemple du Fils de Dieu à Nazareth: "*Et erat subditus illis*" (Luc. II, 51).

Comment faire ce don entier de soi-même, le bienheureux nous l'enseigne ainsi: A cette fin, on se choisit un jour pour donner à Marie, dans une consécration

solemnelle et perpétuelle, notre corps, notre âme, nos organes et nos facultés, tous nos biens matériels et spirituels, et même toute la valeur de nos bonnes œuvres passées, présentes et futures. Puis à partir de cette consécration, on fait de généreux efforts, d'abord pour ne faire aucune action sans y associer Marie, bien plus sans s'y mettre sous son entière direction, de façon même à n'avoir, en toutes choses, que les vues de Marie, à n'exécuter que ses volontés.

Voilà ce que font les membres de la Confrérie de Marie, reine des cœurs, que nous avons établie le 25 mars 1899. Ils pratiquent ainsi la plus sincère, la plus parfaite, la plus encourageante, la plus sûre dévotion à la très sainte Vierge.

Le Vicaire de Jésus-Christ a enrichi cette confrérie de plusieurs indulgences plénières et il a accordé aux prêtres qui en sont membres le pouvoir personnel de l'autel privilégié trois fois par semaine.

Cette confrérie a reçu l'approbation de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, au Canada, aux États-Unis, en Haïti, en Hollande, en Belgique, en France, etc.

Encouragé par ces hautes et nombreuses approbations, Nous ne cesserons pas de vous exhorter à *la vraie dévotion de Marie*, enseignée par le bienheureux de Montfort, car nous sommes persuadé que ceux qui la pratiqueront entreront pleinement dans les vues du Pape, qui sont de " tout restaurer dans le Christ."

Pie X espère qu'à l'occasion du cinquantenaire de l'Immaculée Conception, les fidèles, tout comme le clergé, augmenteront en eux la dévotion à la Vierge sans tache, qu'ils lui rendront de plus solennels hommages et se sentiront portés à une imitation plus parfaite de ses vertus. Pour stimuler leur zèle pour son honneur et son culte et accroître leur amour pour elle, il a voulu accorder à tout l'univers une indulgence extraordinaire, sous forme de jubilé.

Ce jubilé, nous le promulguons aujourd'hui avec un indicible bonheur, heureux de penser que chacun de

vous. Nos Très Chers Frères, se fera un devoir de gagner l'indulgence plénière qui y est attachée.

Les conditions pour la gagner sont les suivantes :—

1o. Trois visites distinctes à l'église cathédrale, paroissiale ou principale. Pour ceux qui habitent la ville d'Ottawa, ces visites devront être faites à la Basilique, qui est l'église cathédrale ; ceux qui habitent dans les autres villes ou les paroisses rurales les doivent faire à l'église paroissiale : les fidèles des missions les pourront faire à leur église ou chapelle. Ceux qui voudront faire, le même jour, deux ou trois visites, se rappelleront qu'il est requis de sortir de l'église entre chaque visite. A chacune de ces visites, il faut prier pieusement pour la liberté et l'exaltation de l'Église catholique et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la concorde de tous les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, et selon les intentions du Souverain Pontife.

2o. Le jeûne prescrit n'est que d'un jour et c'est un jeûne strict. On ne doit en ce jour de jeûne faire usage que d'aliments maigres : les œufs, le lait, ce qui vient du lait : crème, beurre, fromage etc., sont défendus.

3o. L'indulgence à gagner pendant le jubilé est une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire.

4o. La confession et la communion sont requises pour la gagner.

5o. Les voyageurs de terre et de mer, en accomplissant, dès leurs retours à leur domicile, les œuvres prescrites, peuvent gagner cette indulgence.

6o. Le pape accorde aux confesseurs approuvés par l'ordinaire certaines facultés particulières et aux fidèles certains privilèges. Chacun trouvera dans l'encyclique ce qui le concerne.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons et réglons ce qui suit :

1o. La traduction ci-jointe de l'encyclique *Ad diem illum lactissimum* sera lue et publiée, le dimanche, au

prône des messes paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses en une ou plusieurs fois, le plus tôt possible.

20. Le temps pour gagner l'indulgence du jubilé commencera, dans ce diocèse, le sept septembre prochain et durera trois mois, selon l'ordonnance du Pape.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue, avec le mandement, immédiatement avant l'Encyclique proclamant le Jubilé.

Donné à Ottawa, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Chancelier, ce dix-septième jour d'avril, mil neuf cent quatre.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

Par Mandement,

P. Chanoine McCarthy,

Chancelier.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LE PAPE PIE X.

AD DIEM ILLUM LAETISSIMUM.

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et aux autres Ordinaires, qui sont en paix et en communion avec le Siège Apostolique.

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES QUI SONT EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

PIE X, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Le cours du temps nous ramènera, dans peu de mois, à ce jour d'incomparable allégresse où, entouré d'une magnifique couronne de cardinaux et d'évêques— il y a de cela cinquante ans— Notre prédécesseur Pie IX, pontife de sainte mémoire, déclara et proclama de révélation divine, par l'autorité du magistère apostolique, que Marie a été, dès le premier instant de sa conception, totalement exempte de la tache originelle. Proclamation dont nul n'ignore qu'elle fut accueillie par tous les fidèles de l'univers d'un tel cœur, avec de tels transports de joie et d'enthousiasme, qu'il n'y eut jamais, de mémoire d'homme, manifestation de piété, soit à l'égard de l'auguste Mère de Dieu, soit envers le Vicaire de Jésus-Christ, ni si grandiose ni si unanime.— Aujourd'hui, Vénérables Frères, bien qu'à la distance d'un demi-siècle, ne pouvons-nous espérer que le souvenir ravivé de la Vierge

Immaculée provoque en nos âmes comme un écho de ces saintes allégresses, et renouvelle les spectacles magnifiques de foi et d'amour envers l'auguste Mère de Dieu, qui se contemplèrent en ce passé déjà lointain ? Ce qui Nous le fait désirer ardemment, c'est un sentiment, que Nous avons toujours nourri en Notre cœur, de piété envers la bienheureuse Vierge, aussi bien que de gratitude le profonde pour ses bienfaits. Ce qui, d'ailleurs, Nous en donne l'assurance, c'est le zèle des catholiques, perpétuellement en éveil, et qui va au-devant de tout nouvel honneur, de tout nouveau témoignage d'amour à rendre à la sublime Vierge. Cependant Nous ne voulons pas dissimuler qu'une chose avive grandement en Nous ce désir : c'est qu'il Nous semble, à en croire un secret pressentiment de Notre âme, que Nous pouvons Nous promettre, pour un avenir peu éloigné, l'accomplissement des hautes espérances, et assurément non téméraires, que fit concevoir à Notre prédécesseur Pie IX et à tout l'épiscopat catholique la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception de Marie.

Ces espérances, à la vérité, il en est peu qui ne se lamentent de ne les avoir point vues jusqu'ici se réaliser, et qui n'empruntent à Jérémie cette parole : "Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas venu : le temps de la guérison, et voici la terreur (1)." Mais ne faut-il pas taxer *de peu de foi* des hommes qui négligent ainsi de pénétrer ou de considérer sous leur vrai jour les œuvres de Dieu ? Qui pourrait compter, en effet, qui pourrait supputer, les trésors secrets de grâces, que, durant tout ce temps, Dieu a versés dans son Eglise à la prière de la Vierge ? Et, laissant même cela, que dire de ce concile du Vatican, si admirable d'opportunité ? et de la définition de l'infailibilité pontificale, formulée si bien à point à l'encontre des erreurs qui allaient sitôt surgir ? et de cet élan de piété, enfin, chose nouvelle et véritablement inouïe, qui fait affluer, depuis longtemps déjà, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour le vénérer face à face,

(1) Jer., VIII, 15.

les fidèles de toute langue et de tout climat ? Et n'est-ce pas un admirable effet de la divine Providence que Nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, aient pu, en des temps si troublés, gouverner saintement l'Église, dans des conditions de durée, qui n'avaient été accordées à aucun autre pontificat ? A quoi il faut ajouter que Pie IX n'avait pas plus tôt déclaré de croyance catholique la conception sans tache de Marie que, dans la ville de Lourdes, s'inauguraient de merveilleuses manifestations de la Vierge : et ce fut, on le sait, l'origine de ces temples élevés en l'honneur de l'Immaculée Mère de Dieu, ouvrages de haute magnificence et d'immense travail, où des prodiges quotidiens, dus à son intercession, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne.—Tant et de si insignes bienfaits accordés par Dieu, sur les pieuses sollicitations de Marie, durant les cinquante années qui vont finir, ne doivent-ils pas nous faire espérer le salut pour un temps plus prochain que nous ne l'avions cru. Aussi bien, est-ce comme une loi de la Providence divine, l'expérience nous l'apprend, que des dernières extrémités du mal à la délivrance, il n'y a jamais bien loin. "Son temps est près de venir, et ses jours ne sont pas loins. Car le Seigneur "prendre Jacob en pitié, et en Israël encore il aura son élu (2)." C'est donc avec une entière confiance que nous pouvons attendre nous-mêmes de nous écrier sans peur : "Le Seigneur a brisé la verge des impies. La terre est dans la paix et le silence ; elle s'est réjouie et elle a exulté (3).

Mais, si le cinquantième anniversaire de l'acte pontifical, par lequel fut déclarée sans souillure la conception de Marie, doit provoquer au sein du peuple chrétien d'enthousiastes élaus, la raison en est surtout dans une nécessité qu'ont exposée Nos précédentes Lettres Encycliques, Nous voulons dire "de tout restaurer en Jésus-

(2) Isai., XIV, 1.

(3) Isai., XIV, 5 et 7.

Christ." Car, qui ne tient pour établi qu'il n'est route ni plus sûre ni plus facile que Marie, par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus-Christ, et obtenir, moyennant Jésus-Christ, cette parfaite adoption des fils, qui fait saint et sans tache sous le regard de Dieu ? Certes, s'il a été dit avec vérité à la Vierge: "Bienheureuse qui avez eu, car les choses s'accompliront qui vous ont été dites par le Seigneur (4)," savoir qu'elle concevrait et enfanterait le Fils de Dieu: si, conséquemment, elle a accueilli dans son sein celui qui par nature est Vérité, de façon que, "engendré dans un nouvel ordre et par une nouvelle naissance... invisible en lui-même, il se rendit visible dans notre chair (5):" du moment que le Fils de Dieu est "l'auteur et le consommateur de notre foi," il est de toute nécessité que Marie soit dite participante des divins mystères, et en quelque sorte leur gardienne, et que sur elle aussi, comme sur le plus noble fondement après Jésus-Christ, repose la foi de tous les siècles.

Comment en serait-il autrement ? Dieu n'eût-il pu, par une autre voie que Marie, nous octroyer le réparateur de l'humanité et le fondateur de la foi ? Mais, puisqu'il a plu à l'éternelle Providence que l'Homme-Dieu nous fût donné par la Vierge, et puisque celle-ci, ayant en de la féconde vertu du divin Esprit, l'a porté dans son sein, que reste-t-il si ce n'est que nous recevions Jésus des mains de Marie ? Aussi, voyons-nous que dans les Saintes-Ecritures, partout où "est prophétisée la grâce "qui doit nous advenir," partout aussi, on peu s'en faut, le Sauveur des hommes y apparaît en compagnie de sa sainte Mère. Il sortira l'agneau dominateur de la terre, mais de la pierre du désert: elle montera, la fleur, mais de la tige de Jessé. A voir, dans l'avenir, Marie écraser la tête du serpent, Adam contient les larmes que la malediction arrachait à son cœur. Marie occupe la pensée de Noé dans les flanes de l'arche libératrice: d'Abraham

(4) Luc., 1, 45.

(5) S. Leo M., Serm., 2, de *Nativ. Domini*, c. 11.

empêché d'immoler son fils : de Jacob, contemplant l'échelle, où montent et d'où descendent les anges ; de Moïse, en admiration devant le buisson qui brûle sans se consumer ; de David chantant et sautant en conduisant l'arche divine ; d'Elie, apercevant la petite nuée qui monte de la mer. Et, sans nous étendre davantage, nous trouvons en Marie, après Jésus, la fin de la loi, la vérité des images et des oracles.

Qu'il appartienne à la Vierge, surtout à elle, de conduire à la connaissance de Jésus, c'est de quoi l'on ne peut douter, si l'on considère, entre autres choses, que, seule au monde, elle a eu avec lui, dans une communauté de toit et dans une familiarité intime de trente années, ces relations étroites qui sont de mise entre une mère et son fils. Les admirables mystères de la naissance et de l'enfance de Jésus, ceux notamment qui se rapportent à son incarnation, principe et fondement de notre foi, à qui ont-ils été plus amplement dévoilés qu'à sa Mère ? " Elle conservait et repassait dans son cœur " ce qu'elle avait vu de ses actes à Bethléem, ce qu'elle en avait vu à Jérusalem dans le temple ; mais initiée encore à ses conseils et aux desseins secrets de sa volonté, elle a vécu, doit-on dire, la vie même de son fils. Non, personne au monde comme elle n'a connu à fond Jésus : personne n'est meilleur maître et meilleur guide pour faire connaître Jésus.

Il suit de là, et Nous l'avons déjà insinué, que personne ne la vaut, non plus, pour unir les hommes à Jésus. Si, en effet, selon la doctrine du divin Maître, " la vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus Christ (6) : " comme nous parvenons par Marie à la connaissance de Jésus-Christ, par elle aussi, il nous est plus facile d'acquiescer la vie dont il est le principe et la source. Et maintenant, pour peu que nous considérions combien de motifs, et combien pressants, invitent cette Mère très sainte à nous donner largement de l'abondance de ces

(6) Joann., XVII, 3.

trésors, quels surcroûts n'y puisera pas notre espérance !

Marie n'est-elle par la Mère de Dieu ? Elle est donc aussi notre Mère.—Car, un principe à poser, c'est que Jésus, Verbe fait chair, est en même temps le sauveur du genre humain. Or, en temps que Dieu-Homme, il a un corps comme les autres hommes, en tant que rédempteur de notre race, un corps *spirituel* ou, comme on dit, *mystique*, qui n'est autre que la société des chrétiens liés à lui par la foi. "Nombreux comme nous sommes, nous "faisons un seul corps en Jésus-Christ" (7). Or, la Vierge n'a pas seulement conçu le Fils de Dieu afin que, recevant d'elle la nature humaine, il devint homme ; mais afin qu'il devint encore, moyennant cette nature reçue d'elle, le sauveur des hommes. Ce qui explique la parole des anges aux bergers ; "Un Sauveur vous est né, qui "est le Christ, le Seigneur (8)." Aussi, dans le chaste sein de la Vierge, où Jésus a pris une chair mortelle, là même il s'est adjoint un corps *spirituel*, formé de tous ceux qui *devaient croire en lui* ; et l'on peut dire que, tenant Jésus dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie. Nous tous donc, qui unis au Christ, sommes, comme par e l'Apôtre, "les membres de son corps, issus de sa chair et de ses os" (9), nous devons nous dire originaires du sein de la Vierge, d'où nous sortîmes un jour à l'instar d'un corps attaché à sa tête. C'est pour cela que nous sommes appelés, en un sens spirituel, à la vérité, et tout mystique, les fils de Marie, et qu'elle est, de son côté, notre Mère à tous : "Mère selon l'esprit, mère véritable néanmoins des "membres de Jésus-Christ, que nous sommes nous mêmes" (10). Si donc la bienheureuse Vierge est tout à la fois mère de Dieu et des hommes, qui peut douter qu'elle ne s'emploie de toutes ses forces, auprès de son Fils, "tête du corps de l'Eglise (11)," afin qu'il répande sur nous qui

(7) Rom., XII, 5.

(8) Luc., II, 11.

(9) Ephes., V, 30.

(10) S. Aug., *L. de S. Virginitate*, c. vi, 6.

(11) Coloss., I, 18.

somme ses membres, les dons de sa grâce, celui notamment de le connaître et "de vivre par lui (12)" ?

Mais il n'est pas seulement à la louange de la Vierge qu'elle a fourni "la matière de sa chair au Fils unique de Dieu, devant naître avec des membres humains" (13), et qu'elle a ainsi préparé une victime pour le salut des hommes : sa mission fut encore de la garder, cette victime, de la nourrir et de la présenter, au jour voulu, à l'autel. Aussi, entre Marie et Jésus, perpétuelle société de vie et de souffrance, qui fait qu'on peut leur appliquer à égal titre cette parole du Prophète : "Ma vie s'est consumée dans la douleur et mes années dans les "gémissements (14)." Et quand vint pour Jésus l'heure suprême, on vit la Vierge *debout auprès de la croix*, saisie sans doute par l'horreur du spectacle, "heureuse pourtant de ce que son Fils s'immolait pour le salut du genre humain, et d'ailleurs, participant tellement à ses "douleurs, que de prendre sur elle les tourments qu'il eût dû lui échoir, si la chose eût été possible, intiniment préférable (15)." La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrances entre Marie et Jésus, c'est que Marie "mérita très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue (16)," et partant, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang.

Certes, l'on ne peut dire que la dispensation de ces trésors ne soit un droit propre et particulier de Jésus-Christ, car ils sont le fruit exclusif de sa mort, et lui-même est, de par sa nature, le médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, en raison de cette société de douleurs et d'angoisses, déjà mentionnée, entre la Mère et le Fils, il n'a été donné à cette auguste Vierge "d'être auprès de "son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate

(12) 1 Joann., IV, 9.

(13) S. Bed. Ven., L. IV, in Luc., XI.

(14) Ps. XXX, 11.

(15) S. Bonav., 1 Sent., d. 48, ad Litt., dub. 4.

(16) Eadmeri Mon., *De Excellentia Virg. Mariae*, c. IX.

“du monde entier (17).” La source est donc Jésus-Christ : “de la plénitude de qui nous avons tous reçu (18) ; par “jointures de communication, prend les accroissements “propres au corps et s’édifie dans la charité (19).” Mais Marie, comme le remarque fort justement saint Bernard, est “l’aqueduc (20) :” ou, si l’on veut, cette partie médiane qui a pour propre de rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et efficacités de la tête, Nous voulons dire le cou. Oni dit saint Bernardin de Sienna, “elle est le cou de notre chef, “ moyennant lequel celui-ci communique à son corps “ mystique tous les dons spirituels (21).” Il s’en faut donc grandement, on le voit, que Nous attribuions à la Mère de Dieu une vertu productrice de la grâce, vertu qui est de Dieu seul. Néanmoins, parce que Marie l’emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ, et qu’elle a été associée par Jésus-Christ à l’œuvre de la rédemption, elle nous mérite *de congruo* comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité *de condigno*, et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces. “Lui,” Jésus, “siège à la droite de la “majesté divine dans la sublimité des cieux (22).” Elle, Marie, se tient à la droite de son fils : “ refuge si assuré “ et secours si fidèle contre tous les dangers, que l’on n’a “ rien à craindre, à désespérer de rien sous sa conduite, “ sous ses auspices, sous son patronage, sous son “ guide (23).”

Ces principes posés, et pour revenir à notre dessein, qui ne reconnaîtra que c’est à juste titre que Nous avons affirmé de Marie, que, compagne assidue de Jésus, de la

(17) Pius IX, in Bull. *Ineffabilis*.

(18) Joann., 1, 16.

(19) Ephes., 1v, 16.

(20) Serm. de temp., in Nativ. B. V., *De Aqueductu*, n. 4.

(21) Quadrag., *de Evangelio aeterno*, Serm. x, a, 3. c. III.

(22) Hebr., 1, 3.

(23) Pius IX, in Bull. *Ineffabilis*.

maison de Nazareth au plateau du Calvaire : initiée, plus que tout autre, aux secrets de son cœur : dispensatrice, comme de droit maternel, des trésors de ses mérites ; elle est, pour toutes ces causes, d'un secours très certain et très efficace pour arriver à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ ? Ces hommes, hélas ! nous en fournissons dans leur conduite une preuve trop péremptoire, qui, séduits par les artifices du démon, ou trompés par de fausses doctrines, croient pouvoir se passer du secours de la Vierge. Infortunés, qui négligent Marie sous prétexte d'honneur à rendre à Jésus-Christ ! Comme si l'on pouvait *trouver l'enfant autrement qu'avec la Mère !*

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, c'est à ce but que doivent surtout viser toutes les solennités qui se préparent partout en l'honneur de la sainte et Immaculée Conception de Marie. Nul hommage, en effet, ne lui est plus agréable, nul ne lui est plus doux, que si nous connaissons et aimons véritablement Jésus-Christ. Que les foules emplissent donc les temples, qu'il se célèbre des fêtes pompeuses, qu'il y ait des réjouissances publiques : ce sont choses éminemment propres à raviver la foi. Mais nous n'aurons là, s'il ne s'y ajoute les sentiments du cœur, que pure forme, que simples apparences de piété. A ce spectacle, la Vierge, empruntant les paroles de Jésus-Christ, nous adressera ce juste reproche : "Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi (24)."

Car enfin, pour être de bon aloi, le culte de la Mère de Dieu doit jaillir du cœur : les actes du corps n'ont ici d'utilité ni valeur, s'ils sont isolés des actes de l'âme. Or, ceux-ci ne peuvent se rapporter qu'à un seul objet, qui est que nous observions pleinement ce que le divin Fils de Marie commande. Car, si l'amour véritable est celui-là seul qui a la vertu d'unir les volontés, il est de toute nécessité que nous ayons cette même volonté avec Marie, de servir Jésus, notre Seigneur. La recommandation

(24) Math., xv, 8.

que fit cette Vierge très prudente aux serviteurs des noces de Cana, elle nous l'adresse à nous-mêmes : "Faites tout ce qu'il vous dira (25)." Or, voici la parole de Jésus-Christ : "Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements (26)." Que chacun se persuade donc bien de cette vérité, que si sa piété à l'égard de la bienheureuse Vierge ne le retient pas de pécher ou ne lui inspire pas la volonté d'amender une vie coupable c'est là une piété fallacieuse et mensongère, dépourvue qu'elle est de son effet propre et de son fruit naturel.

Que si quelqu'un désire à ces choses une confirmation, il est facile de la trouver dans le dogme même de la conception immaculée de Marie. Car, pour omettre la tradition, source de vérité, aussi bien que la sainte Écriture, comment cette persuasion de l'immaculée conception de la Vierge a-t-elle paru de tout temps si conforme au sens catholique, qu'on a pu la tenir comme incorporée et comme innée à l'âme des fidèles ? " Nous avons en " horreur de dire de cette femme"—c'est la réponse de Denys le Chartreux—"que, devant écraser un jour la " tête du serpent, elle ait jamais été écrasée par lui, et " que, mère de Dieu, elle ait jamais été fille du démon " (27)." Non, l'intelligence chrétienne ne pouvait se faire à cette idée, que la chair du Christ, sainte, sans tache et innocente, eût pris origine au sein de Marie, d'une chair ayant jamais, ne fût-ce que pour un rapide instant, contracté quelque souillure. Et pourquoi cela, si ce n'est qu'une opposition infinie sépare Dieu du péché ? C'est là, sans contredit, l'origine de cette conviction commune à tous les chrétiens, que Jésus-Christ, avant même que, revêtu de la nature humaine, *il nous lavât de nos péchés dans son sang*, dut accorder à Marie cette grâce et ce privilège spécial d'être préservée et exemptée, dès le premier instant de sa conception, de toute contagion de la tache originelle.—Si donc Dieu a en telle horreur

(25) Joann., II, 5.

(26) Matth., XIX, 17.

(27) Sent. d., 3, q. 1.

le péché, que d'avoir voulu affranchir la future Mère de son Fils, non seulement de ces taches qui se contractent volontairement, mais, par une faveur spéciale et en prévision des mérites de Jésus-Christ, de cette autre encore, dont une sorte de funeste héritage nous transmet à nous tous, les enfants d'Adam, la triste marque : qui peut douter que ce ne soit un devoir, pour quiconque prétend gagner par ses hommages le Cœur de Marie, de corriger ce qu'il peut y avoir en lui d'habitudes vicieuses et dépravées, et de dompter les passions qui l'incitent au mal ?

Quiconque veut en outre, et qui ne doit le vouloir ? que sa dévotion envers la Vierge soit digne d'elle et parfaite, doit aller plus loin, et tendre, par tous les efforts, à l'imitation de ses exemples. C'est une loi divine, en effet, que ceux-là seuls obtiennent l'éternelle béatitude, qui se trouvent avoir reproduit en eux, par une fidèle imitation, la forme de la patience et de la sainteté de Jésus-Christ : "car ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit l'aîné entre plusieurs frères (28)." Mais telle est généralement notre infirmité, que la sublimité de cet exemplaire aisément nous décourage. Aussi a-ce été, de la part de Dieu, une attention toute providentielle, que de nous en proposer un autre aussi rapproché de Jésus-Christ, qu'il est permis à l'humaine nature, et néanmoins merveilleusement accommodé à notre faiblesse. C'est la Mère de Dieu, et nulle autre. "Telle fut Marie," dit à ce sujet saint Ambroise, "que sa vie, à elle seule, est pour tous un enseignement." D'où il conclut avec beaucoup de justesse : "Ayez donc sous vos yeux, dépeintes comme dans une image, la virginité et la vie de la bienheureuse Vierge, laquelle réfléchit, ainsi qu'un miroir, l'éclat de la pureté et la forme même de la vertu (29)."

Or, s'il convient à des fils de ne laisser aucune des

(28) Rom., VIII, 29.

(29) *De Virginit.*, L. II, c. II.

vertus de cette Mère très sainte sans l'imiter, toutefois désirons-Nous que les fidèles s'appliquent de préférence aux principales et qui sont comme les nerfs et les jointures de la vie chrétienne, Nous voulons dire la foi, l'espérance et la charité à l'égard de Dieu et du prochain. Vertus, dont la vie de Marie porte, dans toutes ses phases, la rayonnante empreinte, mais qui atteignent à leur plus haut degré de splendeur, dans le temps qu'elle assista son Fils mourant. — Jésus est cloué à la croix, et on lui reproche, en le maudissant, " de s'être fait le Fils de Dieu (30). Marie, elle, avec une indéfectible constance, reconnaît et adore en lui la divinité. Elle l'ensevelit après sa mort, mais sans douter un seul instant de sa résurrection. Quant à la charité dont elle brûle pour Dieu, cette vertu va jusqu'à la rendre participante des tourments de Jésus-Christ et l'associée de sa passion; avec lui, d'ailleurs, et comme arrachée au sentiment de sa propre douleur, elle implore pardon pour les bourreaux, malgré ce cri de leur haine: " Que son sang soit sur nous et sur nos enfants (31).

Mais, afin que l'on ne croie pas que Nous ayons perdu de vue Notre sujet, qui est le mystère de l'Immaculée Conception, que de secours efficaces n'y trouve-t-on pas et dans leur propre source, pour conserver ces mêmes vertus et les pratiquer comme il convient! D'où partent, en réalité, les ennemis de la religion pour semer tant et de si graves erreurs, dont la foi d'un si grand nombre se trouve ébranlée? Ils commencent par nier la chute primitive de l'homme et sa déchéance. Pures fables, donc, que la tache originelle, et tous les maux qui en ont été la suite: les sources de l'humanité viciées, viciant à leur tour toute la race humaine; conséquemment, le mal introduit parmi les hommes, et entraînant la nécessité d'un rédempteur. Tout cela rejeté, il est aisé de comprendre qu'il ne reste plus de place ni au Christ, ni à l'Eglise, ni à la grâce, ni à quoi que ce soit qui passe la

(30) Joan., XIX, 7.

(31) Matth., XXVII, 25

nature. C'est l'édifice de la foi renversé de fond en comble. — Or, que les peuples croient et qu'ils professent que la Vierge Marie a été dès le premier instant de sa conception, préservée de toute souillure : dès lors, il est nécessaire qu'ils admettent et la faute originelle, et la réhabilitation de l'humanité par Jésus-Christ, et l'Évangile et l'Église, et enfin la loi de la souffrance : en vertu de quoi tout ce qu'il y a de *rationalisme* et de *matérialisme* au monde est arraché par la racine et détruit, et il reste cette gloire à la sagesse chrétienne d'avoir conservé et défendu la vérité. — De plus, c'est une perversité commune aux ennemis de la foi, surtout à notre époque, de répudier, et de proclamer qu'il les faut répudier, tout respect et toute obéissance à l'égard de l'autorité de l'Église, voire même de tout pouvoir humain, dans la pensée qu'il leur sera plus facile ensuite de venir à bout de la foi. C'est ici l'origine de *l'anarchisme*, doctrine la plus nuisible et la plus pernicieuse qui soit à toute espèce d'ordre, naturel et surnaturel. Or, une telle peste, également fatale à la société et au nom chrétien, trouve sa ruine dans le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, par l'obligation qu'il impose de reconnaître à l'Église un pouvoir, devant lequel non seulement la volonté ait à plier, mais encore l'esprit. Car, c'est par l'effet d'une soumission de ce genre que le peuple chrétien adresse cette louange à la vierge : " Vous êtes toute belle, " ô Marie, et la tache originelle n'est point en vous (32). — Et par là se trouve justifié une fois de plus ce que l'Église affirme d'elle, que " seule elle a exterminé les " hérésies dans le monde entier. "

Que si la foi, comme dit l'Apôtre, n'est pas autre chose que " le fondement des choses à espérer " (33), on conviendra aisément que par le fait que l'Immaculée Conception de Marie confirme notre foi, par là aussi elle ravive en nous l'espérance. D'autant plus que si la

(32) Grad. Miss. in festo Imm. Concept.

(33) Hebr., XI, 1.

Vierge a été affranchie de la tache originelle, c'est parce qu'elle devait être la Mère du Christ ; or, elle fut Mère du Christ, afin que nos âmes pussent revivre à l'espérance.

Et, maintenant, pour omettre ici la charité à l'égard de Dieu, qui ne trouverait dans la contemplation de la Vierge immaculée, un stimulant à garder religieusement le précepte de Jésus-Christ, celui qu'il a déclaré sien par excellence, savoir que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous a aimés ? *Un grand signe*—c'est en ces termes que l'apôtre saint Jean décrit une vision divine — “ un grand signe est apparu dans le ciel : Une femme, revêtue du soleil, ayant sous ses pieds la lune, “ et autour de sa tête une couronne de douze étoiles (34).” Or nul n'ignore que cette femme signifie la Vierge Marie qui, sans atteinte pour son intégrité, engendra notre Chef. Et l'Apôtre de poursuivre : “ Ayant un fruit en son sein, l'enfantement lui arrachait de grand cris et “ lui causait de cruelles douleurs (35).” Saint Jean vit donc la très sainte Mère de Dieu au sein de l'éternelle béatitude, et toutefois en travail d'un mystérieux enfantement. Quel enfantement ? Le nôtre assurément, à nous, qui retenus encore dans cet exil, avons besoin d'être engendrés au parfait amour de Dieu et à l'éternelle félicité. Quant aux douleurs de l'enfantement, elles marquent l'ardeur et l'amour avec lesquels Marie veille sur nous du haut du ciel, et travaille, par d'infatigables prières, à porter à la plénitude le nombre des élus.

C'est Notre désir que tous les fidèles s'appliquent à acquérir cette vertu de charité, et profitant surtout pour cela des fêtes extraordinaires qui vont se célébrer en l'honneur de la conception immaculée de Marie. Avec quelle rage, avec quelle frénésie n'attaque-t-on pas aujourd'hui Jésus-Christ et la religion qu'il a fondée ! Quel danger donc pour un grand nombre, danger actuel et pressant, de se laisser entraîner aux envahissements de

(34) Apoc., XII, 1.

(35) Apoc., XII, 2.

l'erreur et de perdre la foi ? C'est pourquoi " que celui " qui pense être debout prenne garde de tomber (36). Mais que tous aussi adressent à Dieu, avec l'appui de la Vierge, d'humbles et instantes prières, afin qu'il ramène au chemin de la vérité ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. Car, Nous savons d'expérience que la prière qui jaillit de la charité et qui s'appuie sur l'intercession de Marie, n'a jamais été vaine. Assurément, il n'y a pas à attendre que les attaques contre l'Eglise cessent jamais : " car il est nécessaire que des hérésies se " produisent, afin que les âmes de foi éprouvée soient " manifestées parmi vous (37). Mais la Vierge ne laissera pas, de son côté, de nous soutenir dans nos épreuves, si dures soient-elles, et de poursuivre la lutte qu'elle a engagée dès sa conception, en sorte que quotidiennement nous pourrions répéter cette parole : " Aujourd'hui a été brisée par elle la tête de l'antique serpent (38).

Et afin que les trésors des grâces célestes, plus largement offerts que d'ordinaire, nous aident à joindre l'imitation de la bienheureuse Vierge aux hommages que nous lui rendons, plus solennels, durant toute cette année : et afin que nous arrivions plus facilement ainsi à tout ressourcer en Jésus-Christ : conformément à l'exemple de Nos prédécesseurs, au début de leur pontificat, nous avons résolu d'accorder à tout l'univers une indulgence extraordinaire sous forme de jubilé.

C'est pourquoi, Nous appuyant sur la miséricorde du Dieu tout-puissant et sur l'autorité des bienheureux apôtres, Pierre et Paul : au nom de ce pouvoir de lier et de délier qui Nous a été confié, malgré Notre indignité : à tous et à chacun des fidèles de l'un et l'autre sexe, résidant dans cette ville de Rome, ou s'y trouvant de passage, qui auront visité trois fois les quatre basiliques patriarcales, à partir du 1er dimanche de la quadragesime, 21 février, jusqu'au 2 juin inclusivement, jour où

(36) 1 Cor., x, 12.

(37) 1 Cor., xi, 19.

(38) Off. Imm. Conc. in 11 Vesp. ad *Magnif.*

se célèbre la solennité du Très-Saint-Sacrement, et qui, pendant un certain temps, auront pieusement prié pour la liberté et l'exaltation de l'Église catholique et du Siège apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la concorde de tous les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, et selon Nos intentions; qui auront, durant la période indiquée et hors des jours compris dans l'indult quadragésimal, jeûné une fois, ne faisant usage que d'aliments maigres; (N.B.) qui, avant confessé leurs péchés, auront reçu le sacrement de l'Eucharistie: de même, à tous les autres, de tout pays, résidant hors de Rome, qui, durant la période susdite, ou dans le cours de trois mois, à déterminer exactement par l'ordinaire, et même non continus, s'il le juge bon pour la commodité des fidèles, et en tout cas, avant le 8 décembre, auront visité trois fois l'église cathédrale ou à son défaut, l'église paroissiale, ou à son défaut encore la principale église du lieu; et qui auront dévotement accompli les autres œuvres ci-dessus indiquées;—Nous concédons et accordons l'indulgence plénière de tous leurs péchés: permettant aussi que cette indulgence, gagnable une fois, puisse être appliquée, par manière de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette vie en grâce avec Dieu.

Nous accordons en outre que les voyageurs de terre et de mer, en accomplissant, dès leurs retours à leur domicile, les œuvres marquées plus haut, puissent gagner la même indulgence.

Aux confesseurs approuvés de fait par leurs propres ordinaires, Nous donnons la faculté de commuer en d'autres œuvres de piété celles prescrites par Nous; et ce, en faveur des réguliers de l'un et de l'autre sexe et de toutes les autres personnes, queiles qu'elles soient, qui ne pourraient accomplir ces dernières, avec faculté aussi de dispenser de la communion ceux des enfants qui n'auraient pas encore été admis à la recevoir.

(N. B.) Il s'agit du *maigre strict*: "esuriatibus tantum cibis utentes", dit le texte latin de l'Encyclique.

De plus, à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, soit réguliers, soit séculiers, de quelque Ordre ou Institut que ce soit, y inclus ceux qui demandent une mention spéciale. Nous accordons la permission de se choisir, pour l'effet dont il s'agit, un prêtre quelconque, tant régulier que séculier, entre les prêtres effectivement approuvés (et de cette faculté pourront user encore les religieuses, les novices et autres personnes habitant les monastères cloîtrés, pourvu que le confesseur, dans ce cas, soit approuvé pour les religieuses), lequel prêtre, les personnes susdites se présentant à lui, pendant la période marquée, et lui faisant leur confession, avec l'intention de gagner l'indulgence du jubilé, et d'accomplir les autres œuvres qui y sont requises, pourra, pour cette fois seulement et uniquement au for de la conscience, les absoudre de toute excommunication, suspension et autres sentences et censures ecclésiastiques, portées et infligées pour quelque cause que ce soit, par la loi ou par le juge, même dans les cas réservés *d'une manière spéciale*, qu'ils le soient à n'importe qui, fût-ce au Souverain-Pontife et au Siège apostolique, ainsi que tous péchés ou délits réservés aux ordinaires et à Nous-même et au Siège apostolique, non toutefois sans avoir enjoint au préalable une pénitence salutaire, et tout ce que le droit prescrit qui soit enjoint, et, s'il s'agit d'hérésie, sans l'abjuration et la rétractation des erreurs exigées par le droit; de commuer, en outre, toutes espèces de vœux, même émis sous serment et réservés au Siège apostolique (exception faite de ceux de chasteté, d'entrée en religion, ou emportant une obligation acceptée par un tiers), de commuer ces vœux, disons-Nous, en d'autres œuvres pieuses et salutaires, et s'il s'agit de pénitents constitués dans les ordres, et même réguliers, de les dispenser de toute irrégularité contraire à l'exercice de l'ordre ou à l'avancement à quelque ordre supérieur, mais contractée seulement pour violation de censure. Nous n'entendons pas, d'ailleurs, par les présentes, dispenser des autres irrégularités, quelles qu'elles soient et contractées de quelque façon que ce soit, ou par délit ou

par défaut, soit publique soit occulte, ou par chose infamante, ou par quelque autre incapacité ou inhabilité : comme Nous ne voulons pas non plus déroger à la Constitution prononcée par Benoît XIV, d'heureuse mémoire, laquelle débute par ces mots *Sacramentum penitentiae* avec les déclarations y annexées : ni enfin que les présentes puissent ou doivent être d'aucune espèce d'utilité à ceux que Nous-même et le Siège apostolique, ou quelque prélat ou juge ecclésiastique aurait nommément excommuniés, suspendus, interdits, ou déclarés sous le coup d'autres sentences ou censures, ou qui auraient été publiquement dénoncés, à moins qu'ils n'aient donné satisfaction, durant la période susdite, et qu'ils ne se soient accordés, s'il y avait lieu, avec les parties.

A quoi il Nous plaît d'ajouter que Nous voulons et accordons que, même durant tout le temps du jubilé, chacun garde intégralement le privilège de gagner, sans en excepter les pléniers, toutes les indulgences accordées par Nous ou par Nos prédécesseurs.

Nous mettons fin à ces lettres, Vénérables Frères, en exprimant à nouveau la grande espérance que Nous avons au cœur, qui est que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé, accordé par Nous sous les auspices de la Vierge immaculée, beaucoup qui sont misérablement séparés de Jésus-Christ reviendront à lui, et que renforcera, dans le peuple chrétien, l'amour des vertus et l'ardeur de la piété. Il y a cinquante ans, quand Pie IX, Notre prédécesseur, déclara que la conception immaculée de la bienheureuse Mère de Jésus-Christ devait être tenue de foi catholique, on vit, Nous l'avons rappelé, une abondance incroyable de grâce se répandre sur la terre, et un accroissement d'espérance en la Vierge amener partout un progrès considérable dans l'antique religion des peuples. Qu'est-ce donc qui nous empêche d'attendre quelque chose de mieux encore pour l'avenir ? Certes, nous traversons une époque fineste, et nous avons le droit de pousser cette plainte du prophète : " Il n'est plus de vérité, il n'est plus de miséricorde, Il n'est plus de science de Dieu sur la terre. La malédiction

“ et le mensonge et l'homicide et le vol et l'adultère débordent partout ” (39). Cependant, du milieu de ce qu'on peut appeler un déluge de maux, l'œil contemple, semblable à un arc-en-ciel, la Vierge très élémente, arbitre de paix entre Dieu et les hommes. “ Je placerai un arc dans la nue et il sera un signe d'alliance entre moi et la terre (40). Que la tempête se déclaine donc, et qu'une nuit épaisse enveloppe le ciel : nul ne doit trembler. La vue de Marie apaisera Dieu et il pardonnera. “ L'arc-en-ciel sera dans la nue, et à le voir, je me souviendrai du pacte éternel (41). Et il n'y aura plus de déluge pour engloutir toute chair (42).” Nul doute que si nous nous confions, comme il convient, en Marie, surtout dans le temps que nous célébrerons avec une plus ardente piété son immaculée conception, nul doute, disons-Nous, que nous ne sentions qu'elle est toujours cette Vierge très puissante “ qui, de son pied virginal, a brisé la tête du serpent ” (43).

Comme gage de ces grâces, Vénérables Frères, Nous vous accordons dans le Seigneur, avec toute l'effusion de Notre cœur, à vous, et à vos peuples, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2 février 1904, de Notre Pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

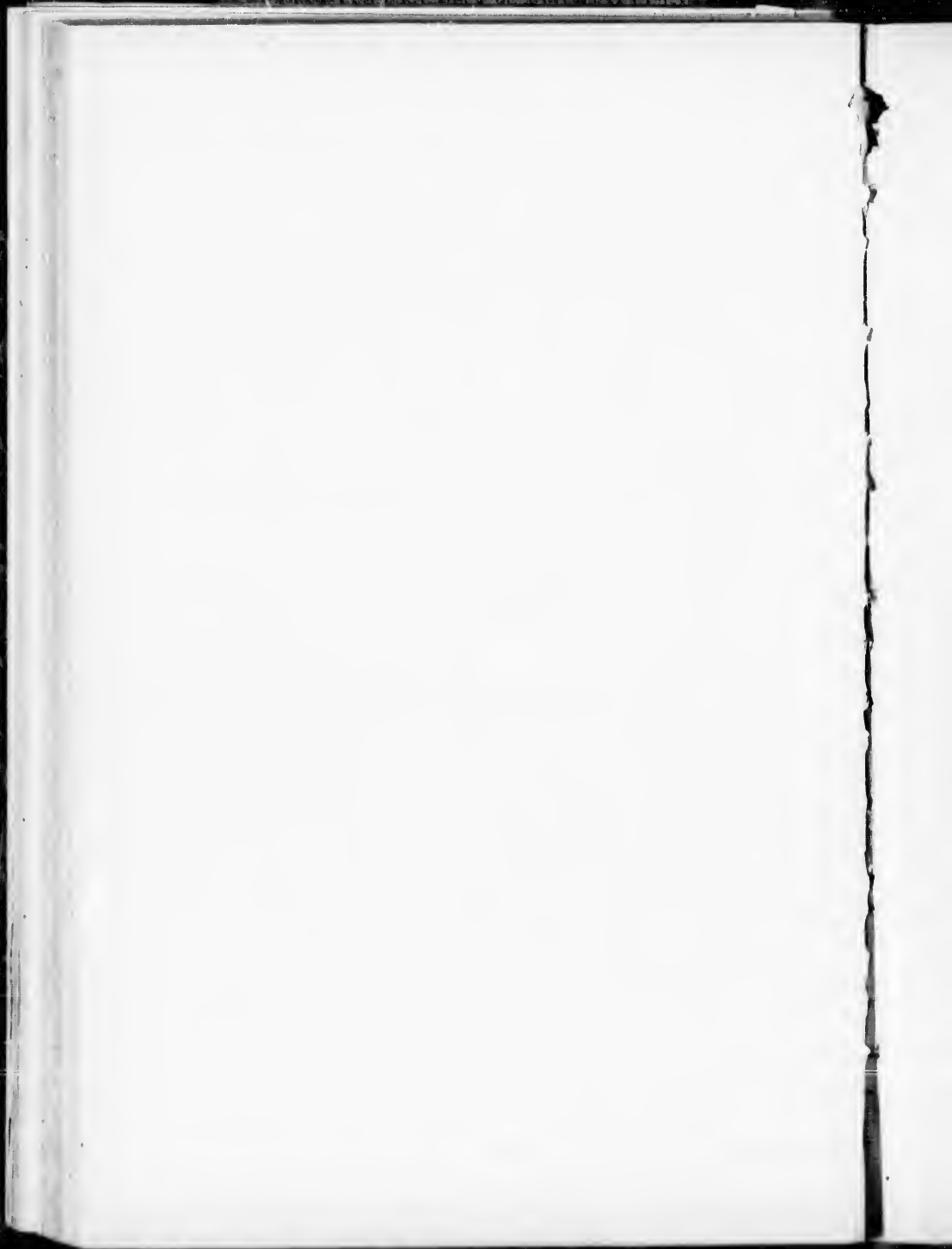
(39) Os., IV, 1, 2.

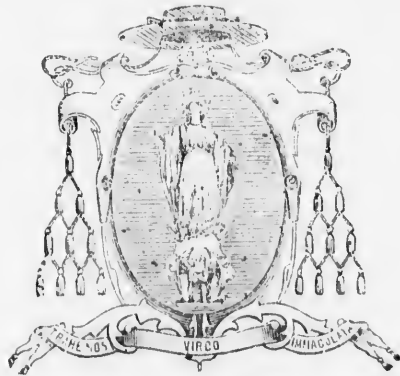
(40) Gen., IX, 13.

(41) Ib., 16.

(42) Ib., 15.

(43) Off. Imm. Conc. B. V. M.





6ième série—No. 7.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR JOSEPH-THOMAS DUHAMEL,

Achevêque d'Ottawa.

Etude et connaissance de Jésus-Christ.

JOSEPH-THOMAS DUHAMEL,

*par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique,
Archevêque d'Ottawa, Assistant au Trône
Pontifical, etc.*

Au clergé, Séculier et Régulier, aux Communautés reli-
gieuses et à tous les Fidèles du diocèse d'Ottawa,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Dans sa première encyclique, S.S., le Pape Pie X, netuellement régnant, déclare que le but unique de son pontificat sera de *tout restaurer dans le Christ*, afin que *le Christ soit tout et en tout*, car, tous doivent le savoir ou l'apprendre, le retour des nations à Dieu ne se fera que par Jésus-Christ. Il invite les évêques, les prêtres, les fidèles sans exception aucune à l'aider à atteindre ce but si désirable. Si donc nous voulons bien travailler à la réalisation du vœu de notre Père commun, il importe tout d'abord que, par une étude sérieuse, nous acqui- rions la connaissance de Jésus-Christ. C'est ce à quoi nous voulons vous exhorter.

Dans sa foi inébranlable en Jésus-Christ et dans son grand amour pour lui, saint Paul écrivant aux Hébreux (XIII, 8), disait : "Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera le même dans tous les siècles" : *Jesus Christus heri, et hodie, ipse et in saecula*. Cette idée que l'apôtre nous donne de Jésus-Christ, n'est-elle pas sublime et lumineuse ? Elle nous rappelle la génération éternelle du Verbe, et nous le montre dans le sein de son Père, tout aussi bien que saint Jean dans son Évangile : "Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu" : *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum* (Jean I, 1) ; elle nous le fait voir comme la sagesse et l'objet des éternelles complaisances du Père et le principe de la félicité des élus.

"Jésus-Christ était hier" : *Jesus Christus heri*. Les prophètes, sous l'inspiration divine, l'ont vu engendré du Père, "partant de l'extrémité du ciel, s'élançant comme un géant pour parcourir sa carrière : *Exultavit ut gigas ad currendam viam, a summo caelo egressio ejus* (Ps. XVIII, 6, 7), descendant sur la terre et s'étendant sur

la croix qui lui est comme le lit nuptial où il doit s'unir à jamais à son Eglise, embrassant avec elle et par elle la terre entière pour la sanctifier.

"Jésus-Christ est aujourd'hui" : *Jesus Christus hodie*. Depuis l'établissement de son Eglise, il en est la lumière, l'âme, le pontife. C'est lui qui l'éclaire, qui la vivifie, la dirige et, fidèle à sa promesse, la défend contre les assauts sans cesse renouvelés de l'enfer ; c'est par elle qu'il instruit, qu'il console, qu'il fait parvenir à la foi les hommes de bonne volonté et les maintient dans cette vertu sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu : *Sine fide autem impossibile est placere Deo* (Heb. XI, 6) ; c'est par elle qu'il soutient nos espérances et entretient notre charité.

"Jésus-Christ sera le même pendant les siècles !" *Jesus Christus, ipse et in secula*. C'est dans le Christ que tous les saints trouveront en cette vie l'appui solide et fort dans leurs peines, le courage indomptable dans leurs afflictions, le dédommagement réel de leurs épreuves, la récompense méritée de leurs travaux, la victoire glorieuse après leurs combats, le repos éternel après les fatigues de leur pèlerinage.

Ainsi, toute la religion, comme du reste la nature, se rapporte à Jésus-Christ. Mieux encore que saint Paul, il peut dire : "Je supporte tout pour les élus" : *Omnia sustineo propter electos* (2 Tim. II, 10), mais ces élus eux-mêmes ne sont que pour lui ; ils sont à lui, son Père les lui a donnés : *Quos dedisti mihi* (Jean XVII, 9). Donc rien de bon, rien de saint, rien de noble, rien de grand dont Jésus-Christ ne soit le principe, le modèle et la fin : "Il était hier, il est aujourd'hui et il sera le même dans tous les siècles."

Alors, qui de nous, N. T. C. F., s'il veut réfléchir, s'il veut remplir son devoir de chrétien et même de citoyen, s'il veut sauver son âme, qui de nous ne comprendra pas,

ne se convaincra pas de la nécessité, de l'obligation de l'étude et de la connaissance de Jésus-Christ ? L'Évangile ne nous dit-il pas que la vie éternelle consiste dans cette connaissance : *Hæc est vita æterna : ut cognoscant te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum* (Jean, XVII, 3). Saint Paul se glorifiait de n'avoir jamais cru savoir quelque chose, si ce n'est Jésus-Christ : *Non enim judicari me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum* (1 Cor. I, 2). Quiconque connaît Jésus-Christ, connaît aussi son Père, il observe ses commandements, il est vraiment disciple du Fils, son co-héritier, son frère. Alors, puisque nous sommes chrétiens, notre propre dignité de disciples du Christ nous oblige, quelles que soient d'ailleurs nos occupations, à étudier notre divin Maître.

Pour vous en convaincre de plus en plus, considérez que l'étude de Jésus-Christ est la seule vraie, la seule consolante, la seule qui réponde aux besoins qu'a l'homme de se connaître lui-même, de savoir d'où il vient et où il va.

L'homme ne sait rien de ce qu'il lui faut absolument savoir pour atteindre sa fin dernière, s'il ne connaît pas Jésus-Christ. Personne ne doit nier cette vérité. Celui qui a la foi l'accepte sans que sa raison se révolte, sans que son esprit se soulève : celui qui n'a pas encore la foi y parviendra, s'il veut prier et étudier l'homme-Dieu. La connaissance de Jésus-Christ est la science vraie, qui guide sûrement l'homme dans la recherche de la vérité. Que penser, alors, de ces sciences acquises en dehors de la foi au Christ ? N'ont-elles pas généralement pour premier résultat d'enorgueillir celui qui les possède ? et l'orgueil ne mène ni à la vérité ni au bonheur. Ces sciences profanes peuvent avoir quelque utilité dans l'ordre purement matériel, mais si elles détournent de la religion, elles deviennent nuisibles à l'âme. Pour les acquérir, on ne redoute ni les peines, ni les

veilles les plus prolongées ; on épuise ses facultés par des fatigues incessantes ; et, en fin de compte, à quoi servent-elles, sans la connaissance de Jésus-Christ ? — A égärer ceux qui s'en glorifient, à fausser leur esprit et, souvent, à corrompre la pureté des mœurs. Ah ! nous savons que la raison, l'intelligence est un don inappréciable que Dieu a fait à l'homme quand il l'a créé à son image et à sa ressemblance ; nous ne nions pas la profondeur, l'élevation, la fierté de l'intelligence. Elle descend jusqu'au fond des abîmes terrestres ; elle s'élève jusqu'aux espaces où brillent d'un vif ou tendre éclat les astres suspendus si haut et si loin de nous : elle est fière, la raison humaine, en ce qu'elle se croit de puissance, soit qu'elle pénètre jusque dans les entrailles de la terre pour y trouver des trésors, soit qu'elle s'élève jusqu'aux nues pour y chercher ce qu'elles recèlent encore. Cependant elle n'est qu'une puissance restreinte ; son empire est limité de toutes parts. Elle est forcée d'admettre la faiblesse de ses œuvres, le peu d'étendue de ses connaissances, quoiqu'elle cherche toujours à apprendre, à inventer, à surprendre quelques secrets nouveaux de la nature et même malgré les succès qu'elle obtient. Puis, dans l'ordre intellectuel et moral, il lui arrive d'affirmer comme vrai, ce que bientôt elle reconnaît n'être qu'une erreur. La science des savants non chrétiens a fait faillite dans les questions qui intéressent le plus l'humanité. On se demande quels fruits durables ont produits tant de connaissances diverses pour le bonheur de l'homme. Parce que l'étude de Jésus-Christ, de sa religion, de ses dogmes, de ses mystères n'entre pour rien dans l'érudition des savants sans religion, ils passent constamment d'un système à un autre sans trouver mieux que d'éternelles contradictions dans leurs pensées. Ils n'ont que du mépris pour la religion, pour l'Évangile du Christ, de la haine pour l'Église, ce qui les porte à nier ou à défigurer les vérités du dogme, à vouloir remplacer la morale chrétienne par la morale libre, à fausser même les principes d'une saine politique

qui serait utile aux peuples. Ils se vantent d'éclairer leurs semblables, mais ils ne réussissent point à dissiper les ténèbres dont la raison humaine, que la foi n'illumine pas, reste enveloppée. Ils ont, aux yeux des foules qui les écoutent, la réputation de la science, mais ils n'ont pas la véritable, car ils ignorent Jésus-Christ qui, "maître des sciences, éclaire tout homme venant en ce monde" : *Magister scientiarum Dominus est* (1 Reg. II, 3) ; *Il venit ut omnem hominem venientem in hunc mundum* (Jean I, 9). Ils ne font pas, des connaissances qu'ils ont, l'usage que Dieu a voulu en élevant l'homme à l'ordre surnaturel. Ne s'occupant pas de Jésus-Christ dans leurs études, ils ne sauraient arriver à la vérité pleine et entière dans les questions intellectuelles et morales. Il en est tout autrement de ceux qui font de Jésus-Christ l'objet continuel de leur application et de leurs recherches.

C'est à lui seul que se rapporte toute religion. Si elle nous offre des mystères à adorer, il en est l'objet sacré ; des vérités à croire, il nous les a révélées ; des préceptes à pratiquer, il est le seul docteur que nous devons écouter ; des exemples à imiter, il est le maître que nous devons suivre ; des grâces à obtenir, il nous les a méritées par son sang ; des sacrements à recevoir, il les a institués ; des récompenses à mériter, il est lui-même le rémunérateur et la récompense. C'est par Jésus-Christ que la religion nous instruit ; c'est en Jésus-Christ qu'elle nous montre nos réelles richesses, nos inébranlables espérances et la certitude de toutes les promesses. Il nous est donc impossible de nous bien pénétrer de l'enseignement de la religion, si nous ne connaissons pas Jésus-Christ. C'est pourquoi il y a des hommes qui étudient sans cesse et ne peuvent jamais parvenir à la connaissance de la vérité. *Semper discendes et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes* (2 Tim. III, 7). Voulant marcher seuls, sans Jésus-Christ, se contentant de la lumière de la raison et fermant les yeux à la lumière qu'est le Christ, la raison

ne leur présente que des incertitudes ; l'orgueil les engage dans l'obscurité ; ils s'égarèrent ; ils sont emportés par tout vent de doctrine et de passion : ils font naufrage dans la foi ou n'y parviennent jamais. Les âmes simples et droites, au contraire, conduites par Jésus-Christ dans la science et le chemin de la vérité, avancent à grands pas dans la bonne voie qui aboutit à la patrie céleste. La vraie science est donc celle de Jésus-Christ.

La science de Jésus-Christ est aussi la seule consolante. Ceux qui ont appris tout ce que les plus grands génies de l'antiquité ont enseigné et tout ce qu'ils ont fait, sont forcés de reconnaître que le temps a détruit leurs œuvres, que leurs ingénieux systèmes n'étaient que de subtiles théories, ne valant guère mieux que des rêveries. L'histoire est là pour le prouver.

Quelle différence entre ces intelligences d'élite, mais païennes, et les docteurs et pontifes chrétiens qui ont été les lumières de leurs siècles ? Qui pourrions-nous leur comparer ? Leur mémoire rappelle tout à la fois toutes leurs vertus. L'étude de Jésus-Christ qui animait leurs travaux et était l'âme de leurs discours, les a conduits, eux et leurs disciples, à la source éternelle des vérités, des consolations, du bonheur. Le triomphe de la croix qu'ils adorèrent et firent adorer dans l'univers semble être devenu le leur, comme il peut et doit être le nôtre. Avec eux nous voyons dans Jésus-Christ un *pasteur* qui nous dirige, un *médecin* qui nous guérit, un *ami* qui nous console, un *protecteur* qui nous soutient, un *avocat* qui nous défend, un *intercesseur* toujours vivant pour prier pour nous, un *pontife* qui s'offre sans cesse en sacrifice pour l'expiation de nos fautes, un *Dieu* enfin qui nous couronne.

Plus nous avançons dans la connaissance du Christ, mieux nous entendons les règles de cette charité qui comprend toute la loi, s'étend à tous les devoirs et embrasse l'humanité entière. En lui nous découvrons

L'auteur de toutes les vertus, le principe de tout bien, le consommateur de notre félicité. En lui nous voyons le profond adorateur du Père; il nous enseigne nos devoirs à son égard; il nous affermit dans la foi et l'espérance. De la connaissance des vertus pratiquées par Jésus-Christ, les chrétiens, aidés de la grâce, passent volontiers à la pratique de ces mêmes vertus et, bientôt, cessent, quelle que soit leur position, basse ou élevée, dans la société, de transiger avec les obligations que leur impose le christianisme, c'est-à-dire l'Evangile expliqué par l'Eglise. C'est alors que s'accomplit de nouveau, comme à l'Incarnation du Verbe, la prophétie de David: "La miséricorde et la vérité se sont rencontrées; la justice et la paix se sont embrassées": *Misericordia et veritas obviaverunt sibi: justitia et pax osculatae sunt* (Ps. LXXXIV, 11).

Quelle consolation ne présente pas encore au chrétien l'étude de Jésus-Christ, au milieu de ses maux, de ses infirmités et à la vue de son tombeau?

Quels que soient les maux dont nous souffrons, Jésus-Christ nous apprend à les endurer par l'espérance qu'ils auront une fin ici-bas et une récompense durant l'éternité.

Dans nos infirmités, il nous enseigne qu'étant passagères elles ne peuvent être comparées au poids de gloire qui nous est réservé au ciel.

Aux portes du tombeau, il nous console encore. Il nous dit que la mort est la solde du péché comme elle en est la peine exigée par la justice divine et que cette mort, si elle est sainte, devient pour nous le grand pas vers l'immortalité.

Celui qui connaît Jésus-Christ ne peut pas ne pas se connaître lui-même. Il voit à découvert son origine et sa fin: il ne s'étonne plus des devoirs qui lui sont imposés; les dogmes n'ont rien qui révolte son esprit; la morale chrétienne s'impose à son cœur; il devient citoyen in-

tègre, aimant sa patrie et n'entreprenant rien contre le bien de la société : surtout il travaille à la gloire de Dieu, à l'honneur de l'Eglise, à sa sanctification qui lui assurera la glorification éternelle.

Le saint temps du carême vous sera, N. T. C. F. nous l'espérons, un temps favorable pour commencer ou continuer à vaquer à une étude sérieuse et suivie de Jésus-Christ. Assistez assidûment aux instructions qui se donnent dans vos paroisses tous les dimanches et jours de fête et une ou deux fois la semaine pendant cette saison de pénitence, de prière et de recueillement. Au lieu de passer vos soirées en de vains amusements, lisez une bonne vie de Jésus-Christ, relisez l'Evangile, par exemple : "L'Evangile ou la vie de N. S. Jésus-Christ d'après la concordance des quatre évangiles", par le R. P. Alexis, capucin, ou lisez quelque bon catéchisme expliqué.

Il est à souhaiter que, dans toutes les familles, on fasse chaque soir, en commun, une lecture pieuse dont un des bons effets doit être de mettre plus de piété vraie, plus de sérieux dans la vie des chrétiens. Généralement on ne lit pas assez de livres traitant des vérités de la foi, de l'enseignement de la loi de Dieu, des moyens de salut institués par Jésus-Christ, en un mot, de la religion. C'est pourtant un devoir de bien connaître ce que Jésus-Christ a fait, ce qu'il a prêché, ce qu'il nous commande de croire et de pratiquer pour assurer notre salut.

Que chacun donc prenne à ce sujet les résolutions que l'Esprit-Saint lui suggèrera et que tous, entendant ou lisant la parole de vie qu'est la parole de Dieu, imitent la sainte Mère de Jésus-Christ qui gardait en son cœur immaculé et aimant toute parole édifiante. Une connaissance plus approfondie de la religion et par là même de Jésus-Christ, vous sera une source de consola-

tion et de paix ; et, comprenant mieux les obligations qu'elle impose, vous aimerez la prière et vous vous déciderez à suivre très exactement le règlement du carême tel qu'il doit être observé, en ce diocèse, en vertu d'un indult *ad decennium* du pape Léon XIII, en date du 27 janvier 1903. Voici ce règlement pour le carême de cette année :

1. Tous les jours du carême, les dimanches exceptés, sont des jours de jeûne ;

2. Il est permis de faire usage de viandes, tous les dimanches, à tous les repas, et les lundis, mardis, jeudis, et samedis, excepté le samedi des quatre-temps et le samedi saint, mais à un seul repas ;

3. Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis, les vendredis et les deux samedis mentionnés à l'article précédent, sont des jours d'abstinence ;

4. Il n'est pas permis de faire usage de viande et de poisson au même repas. (Pour les autres points, lire l'Appendice au Rituel).

Le Pape en accordant cet indult, ordonne d'exhorter les fidèles à faire en sorte de compenser par d'autres bonnes œuvres et des aumônes aux pauvres cet adoucissement à la pénitence quadragésimale.

Nous vous pressons donc de ne pas oublier de multiplier, pendant ce saint temps, vos bonnes œuvres et vos aumônes. Nous vous prions tout particulièrement de faire, selon vos moyens une généreuse offrande à la quête qui doit se faire le troisième dimanche du carême pour aider à construire le grand séminaire. Cette quête est substituée à celle de la colonisation.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue, avec le Mandement, au prône de toutes les églises et chapelles

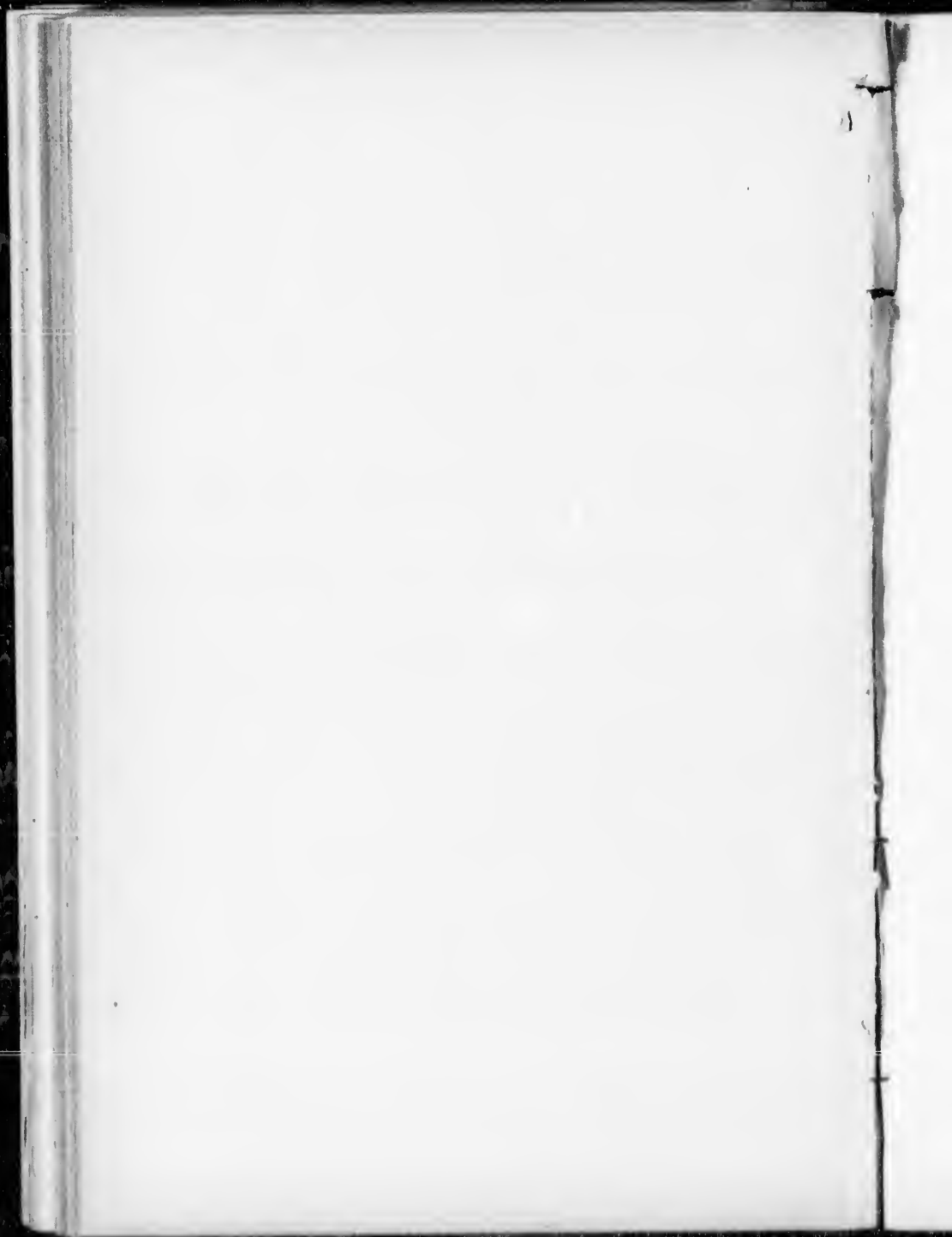
où se fait l'office public, et au chapitre des communautés religieuses, le dimanche de la *Quinquagésime*.

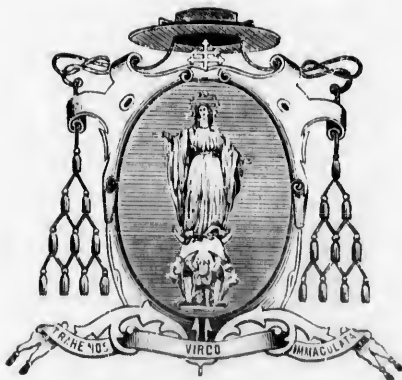
Donné à Ottawa, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre seing de notre chancelier, ce douzième jour de février, mil neuf cent cinq, en la fête de l'*Apparition de la B. M. V. Immaculée*.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

Par Mandement,

J. A. SLOAN,
CHANCELIER.





6th Series—No. 1.

PASTORAL LETTER

OF THE

MOST REVEREND ARCHBISHOP OF OTTAWA

Promulgating the Encyclical *Temporis quidem sacri*
extending to the whole world the Universal Jubilee.

.....
JOSEPH-THOMAS DUHAMEL

*By the Grace of God and of the Holy Apostolic See,
Archbishop of Ottawa, Assistant at the
Pontifical Throne, etc.*

To the Clergy, Secular and Regular, the Religious Communities, and the Faithful of the Archdiocese of Ottawa, Health and Benediction in Our Lord Jesus-Christ.

OUR VERY BELOVED BRETHREN,

It is with great joy that we announce to you that His Holiness the Pope Leo XIII has vouchsafed to extend to the entire world the *Jubilee of the Holy Year*: it is with an unspeakable pleasure that we promulgate the Encyclical *Temporis quidem sacri* which grants to us the most plenary indulgence of this Jubilee.

Last year, no less than a million pilgrims repaired to Rome to prostrate themselves upon the pavings of its four greater basilicas, pray therein according to the intention of the Vicar of Jesus-Christ, and draw spiritual riches in abundance from the treasure of the Church which had been opened by the paternal and generous hand of its August Head.

For six months in the present year, catholics of the whole universe, wherever they may be found, will have the privilege to enjoy the same favours and gain the same indulgence.

Hence it is that we repeat to you on this day the words spoken by the apostle St. Paul to the first Christians: "We helping do exhort you, that you receive not the grace of God in vain. For he saith *In an accepted time have I heard thee; and in the day of salvation have I helped thee.* Behold, now is the acceptable time: behold now is the day of salvation." (II Cor. VI. 1, 2.)

The Jubilee is not in itself and should not be for any person a mere ceremony. It is granted for the purpose of producing the spiritual renewal of all the faithful without any exception, whatever may be the obstacles that every one in particular has to surmount. This renewal must consist in a complete reformation of our life. If any one should have renounced the Faith of his baptism, he must return to it; should he be in the state of sin, he ought to withdraw from such a baneful state; the one who is indifferent as regards matters of piety must come back to his past fervour, he that is just must

be justified still, and he that is holy must be sanctified still.

Otherwise, how could we acknowledge the gift of God? During the time of the Jubilee, God seems to forget the interests of his justice; he wishes to extend to all his full mercy: he shows himself to be a true Father. "God dealeth with you as with his sons" (Hebr. XII 7). It is only just that we should answer his infinite goodness by an increase of zeal in his service.

The great obstacle to the renewal of our life, what prevents us from rising up to God and walking in the practice of a truly christian life, is the weight of sin which overwhelms us. The Jubilee furnishes us the occasion to remove every burden and banish sin by which we are enveloped "Laying aside every weight and sin which surround us." (Hebr. XII, 1).

Having an ardent desire to work for the sanctification and salvation of your souls, we beseech you not to neglect the present occasion, surely the most advantageous, which the Jubilee affords you of serving God with a greater perfection, "to be renewed in the spirit of your mind, put off the old man and put on the new man, who according to God, is created in justice, and holiness of truth." (Ephes. IV, 22, 23, 24). Let the more fervent give an example to the whole people: let those who do not believe firmly enough, be enlightened by the light of Faith: let cold and insensible christians inflame their hearts with the ardour of charity: let each one persuade himself that the Jubilee is particularly his own grace and then we shall acknowledge that the time for extraordinary repentance and mercy has come at last.

Now, Our Very Beloved Brethren, let us admire how good and compassionate the church is! What does she require from her children that they may gain the indulgence of the Jubilee? What does she exact even from the most inveterate sinner, to blot out a whole life of sin, to discharge all his debts towards eternal justice? Does she ask that he should strip himself of all his goods

and be reduced to poverty? Does she prescribe upon him to spend days and nights in adoration and prayer? Does she impose on him austere practices, painful mortifications, frequent fasting? Does she order him to retire in a solitude or desert to weep a long time for his iniquities? No, the Church does not wish to subject the will of any of her children to such a trial: she requires only *confession* and *communion* with proper dispositions, sixty visits to appointed churches, and short prayers according to the intentions of the Sovereign Pontiff.

Such an extreme kindness should touch the heart of every one and transform the prodigal sons into faithful children, for the future. We trust that no Catholic of this diocese will neglect the grace of the Jubilee.

Wherefore, having invoked the Holy Name of God, we rule and order as follows:

1o. The herewith translation of the Encyclical *Temporis quidem sacri* will be read and published on the first Sunday of Lent, the 24th instant.

2o. The six months' extension of the Jubilee will begin on the said first Sunday of Lent and will close on the 25th August next.

3o. On the 23rd February, after the evening Angelus, the bells of all churches and chapels of this diocese will be rung for a quarter of an hour at least.

4o. On Sunday the 24th February, the *Veni Creator* will be chanted before high mass or the principal mass.

5o. After highmass or the principal mass on the 25th August, feast of the Purest Heart of the Blessed Virgin Mary, the *Te Deum* will be sung. This hymn of thanksgiving will close the Jubilee.

6o. The annual confession and Easter communion do not satisfy for the gaining of the Indulgence; a confession and communion *ad hoc* are required.

7o. The Faithful of the city of Ottawa must visit the following churches: the Basilica which is the Cathedral of this diocese, and the churches of St. Bridget, St. Joseph and the Sacred Heart of Jesus. Each of these four churches must be visited once a day during fifteen days,

either in succession or at intervals.

80. In all other localities, the Faithful will visit their parochial church or the church of the mission wherein they reside, four times a day, during fifteen days, either successively or at intervals.

90. The visits must be made *with devotion*. At each visit one must pray according to the intentions of Leo XIII, that is to say, for the triumph of Holy Church, the extirpation of heresies, the concord of catholic princes and the salvation of the christian people. It will be sufficient for that purpose to recite five times Our Father and Hail Mary.

100. The days may be computed *naturally*, that is from midnight to midnight, or *ecclesiastically*, that is from first vespers of one day to sunset of the next day.

110. Mariners and voyagers who, by reason of a long journey are prevented from making the Jubilee within the prescribed time, may, on arriving at their homes or other fixed stations, after the expiration of the six months, gain the Indulgence by visiting fifteen times the Cathedral church, or the principal church, or the parochial church of their domicile or station.

120. Each confessor can dispense from the obligatory communion, only those children who have not yet made their first communion, but he must prescribe another work of piety.

130. Each confessor is authorized by the Bull to commute, even outside the confessional, into other works of piety and devotion partly or wholly the required church visits on behalf of prisoners, invalids and in general all those prevented by other legitimate reasons from making them either wholly or partly.

140. Nuns whether cloistered or not, their pupils who board with their persons of the female sex living in monasteries will visit sixty times, during fifteen different days either in succession or at intervals (consequently four times a day), the chapel or oratory of their institution, and will pray each time according to the intentions of the Pope.

150. Members of chapters, congregations both secular and regular, confraternities, sodalities, universities, colleges, and parishes under the guidance of their pastor, or some one deputed by him for that purpose, all these may visit the appointed churches *in procession or in a body*. On their behalf we reduce the number of days for the visits from fifteen to four. In the city of Ottawa, those who shall take part in the procession will visit the four appointed churches on each of the four days: in other places where there is but one church to visit, they will visit it four distinct times on each of the four days.

160. Nuns, including novices, are authorized to make their confession of the Jubilee to any confessor who has the faculty of hearing the confessions of nuns in the diocese.

170. All the faithful of both sexes, whether lay or ecclesiastic, secular or regular in any order, congregation or institution, even though they should be named in a special manner, can apply to any priest whether secular or regular, of a different order or any institute, provided such confessor is approved by the Ordinary for hearing confessions of the secular.

200. All priests approved in this diocese for hearing the confessions of the different classes of people above enumerated enjoy the faculties mentioned in the Bull under the title: *De Confessione Jubilaei*.

210. In conformity with the Bull, we declare, (a) that persons who, having gone to confession and communion with the intention of gaining the indulgence of the Jubilee, are prevented by sickness from completing the number of required visits, will nevertheless not be deprived of the grace of the Jubilee Indulgence. (b) that if anyone should receive from his confessor absolution from his sins and censures, or dispensation from an irregularity or the commutation of a vow, with the sincere and serious intention of accomplishing the works prescribed for the Jubilee, and should afterwards change his mind and neglect to fulfill the conditions of the indul

gence, he will not on that account be deprived of the effect of said absolution, dispensation and commutation, but he can scarcely be excused from sin.

Shall our present Pastoral Letter and Mandement be read in all churches and chapels where divine service is held, and at the chapter of all religious communities, on the first Sunday which will follow its reception, and the Encyclical *Temporis quidem sacri* on the first Sunday of Lent

Given at Ottawa, under our hand, the seal of the diocese and the countersign of our Chancellor, this eleventh day of February one thousand nine hundred and one.

† J.-THOMAS, Archbp of Ottawa.

By command.

P. Canon McCarthy

Chancellor.

EXTENSION OF THE UNIVERSAL JUBILEE
CELEBRATED IN THE CITY IN THE YEAR OF OUR LORD
NINETEEN HUNDRED TO THE
WHOLE CATHOLIC WORLD
LEO, BISHOP,

Servant of the Servants of God

*To all the Faithful who shall read these Letters, health
and Apostolic Benediction.*

The sacred season which we closed yesterday with the solemnities of religion was a source of joy to us while it lasted, and will leave many grateful memories behind it. For the Church's desire and her sole aim in renewing this celebration after a lapse of seventy-five years was to give a salutary stimulus to men's minds, and this, with God's help, we are seen to have attained. The number of those who have with gladness and eagerness striven to avail themselves of the extraordinary privileges of gaining the sacred indulgence has not been small—it has run into the hundreds of thousands and has been made up of all classes of society. It is beyond all question that multitudes of souls have thus been cleansed by salutary penance and renewed to the life of Christian virtue, and we have every reason to believe that from this head and source the Catholic name has derived a fresh influx of faith and devotion all over the world.

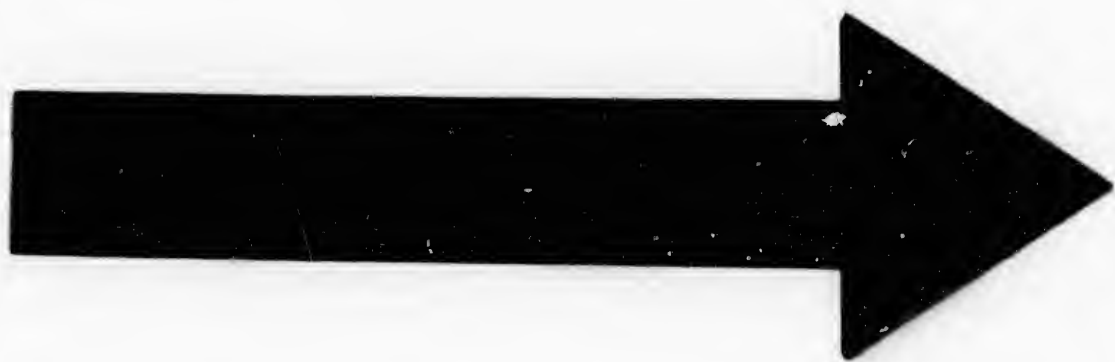
Following the example set by our predecessors on such occasions, we now intend to enlarge still further the bounds of Apostolic charity by offering a more ample opportunity for obtaining the favors of heaven. We have determined to throw open to the faithful in all parts of the world during the first six months of next year that treasury of sacred indulgence which has been entrusted to us, and which has been put within the reach

of the faithful in Rome during the last twelve months, for this design will, we think, serve greatly for the revival of Christian morality, for knitting men's hearts more closely to the Holy See, and for obtaining for the people at large those other blessings of which we spoke at length when we first proclaimed the Great Jubilee. It will also be a fitting dedication for the opening of the new century, for we know of no better way in which mankind can initiate a new century than by availing themselves abundantly of the merits of the redemption of Christ.

We have not the least doubt but that all the children of the Church will welcome this unusual means of salvation in the same spirit in which we offer it. We are sure that our venerable brothers, the bishops, and all the clergy, will, with their tried vigilance and diligence, duly exert themselves to secure the fullest fruition to the desires of all the faithful.

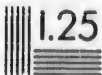
We do, therefore, by the authority of Almighty God, of the Blessed Apostles Peter and Paul, and by our own, extend and prorogue, for a period of six months, the Great Jubilee which has just been celebrated in the Holy City.

Wherefore, to all the faithful of both sexes, in all parts of the earth, including even those that have come to Rome during the past year and there or elsewhere gained the Jubilee under any conditions, we grant and accord mercifully in the Lord, for once, the fullest indulgence, remission and pardon of their sins, the annual Paschal confession and communion being, however, not valid as conditions for gaining the Jubilee, provided that within six months from the date of the publication in each diocese of this letter, they visit the cathedral in the episcopal city or the principal church in other parts of the different dioceses, together with three other churches in the same place, as appointed by the Ordinary either directly or through his officials, the parish priests or Vicars Foran, at least once a day for fifteen continuous or interrupted days, natural or ecclesiastical



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5
5.0

5.6
6.3

7.1
8.0

9.0
10.0

11.2
12.5

14.0
16.0

18.0
20.0

22.5
25.0

28.0
32.0

36.0
40.0

45.0
50.0

56.0
63.0

71.0
80.0

90.0
100.0

112.0
125.0

28

32

36

40

45

50

56

63

71

80

90

100

112

125

2.5

2.2

2.0

1.8

1.6

1.4

1.25

1.1

1.0



APPLIED IMAGE Inc

260 North Main Street
Rochester, New York 14609
Tel: (716) 462-7000
Telex: 580000

(the ecclesiastical day being that which commences with the first vespers of one day and ends with the dusk of the day following), and pray devoutly to God for the exaltation of the Church, the extirpation of heresy, the concord of Catholic princes and the salvation of the Christian people.

In places where there are not four churches power is granted in the same way to the Ordinaries to fix a smaller number of churches, or even one church where there is only one, in which the faithful may make the full number of visits, separate and distinct, on the same natural or ecclesiastical day, in such a way that the sixty visits be distributed through fifteen continuous or interrupted days.

In consideration of the special conditions in which certain classes of persons are situated, we make the following provisions:

I. Persons at sea or traveling who, after the said six months, return to their homes or reach some fixed station, and there carry out the prescribed conditions, paying fifteen visits to the cathedral or the parish or principal church of their domicile or fixed station, may gain the same indulgence.

II. We grant the Ordinaries power to dispense from the prescribed visits nuns and oblate sisters, as well as girls and women living in religious communities; as also anchorites and hermits, and all persons in prison or captivity, and those prevented from making the appointed visits by reason of sickness or any other cause whatsoever; and of commuting for them, all and severally, through their regular superiors or through their confessors, and this even outside sacramental confession, the prescribed visits, appointing in their stead other devout exercises, and in like manner of substituting other devout exercises for children who have not made their first communion, and of reducing the number of visits for chapters, congregations of seculars and regulars, Sodalties, confraternities, universities and colleges, as well as for the faithful who visit the appointed churches pro-

essionally with their parish priest or with another priest designated by him.

With regard to Jubilee confessors we grant the following privileges:

I. Nuns and their novices may choose for their confessor any priest approved of by the Ordinary for hearing the confessions of nuns.

II. All the rest of the faithful of both sexes, that is to say the laity and ecclesiastics—seculars and regulars belonging to any of the orders, even those of which special mention should ordinarily be made—may to the same end choose as confessors any priests or religious of any order or institute, even different from their own, provided in the case of the laity they be approved by the Ordinary of the diocese for hearing the confessions of seculars, and in the case of regulars provided they be approved for hearing the confessions of regulars by their superiors.

III. To confessors thus selected and approved for the purpose of gaining the Jubilee we grant power for this occasion to absolve, during the said period of six months, and in the form of conscience only, from excommunication, suspension and other ecclesiastical sentences inflicted either by the law of the Church or by individuals for any cause, including those reserved to the Ordinaries or to us and the Apostolic See, even those special cases which are reserved in any special way whatsoever to us and the Apostolic See and which would not be understood as granted in any other concession, however ample, as well as from all sins and excesses, however great and enormous, even those reserved as above to the Ordinaries or to ourself and the Apostolic See, after prescribing a salutary penance and the other conditions laid down in the canons. An exception is made for the crime of absolutio complicitis committed three times or oftener. He must, however, be careful not to absolve heretics who have publicly dogmatized against the faith until they have abjured their heresy and made due reparation for the scandal they have given; nor must he absolve

those who have without permission acquired ecclesiastical rights or property until they have either restored these, or arranged with the Ordinary, or promised that they will as soon as possible arrange with him or the Holy See.

IV. So also all vows reserved to the Apostolic See (excepting those of chastity and religion and those binding obligations which depend on a third person, or in which the solution would cause a third person to incur injury, and of those penal obligations which are known as preservatives against sin, unless the solution of such be deemed to be of as much efficacy in the prevention of sin as the previous obligation) may be commuted to other devout and salutary acts. And such penitents as are in sacred orders, including regulars, may be absolved from hidden irregularities concerning the exercise of their orders and referable to their superiors, provided that such irregularities have not been brought before the ecclesiastical courts, and are not likely to be so brought.

V. In like manner in the case of those who wittingly or unwittingly have contracted matrimony with the impediment of the second and third degree, or of the third only, or of the third and fourth, or of the fourth only of consanguinity, or of affinity even derived from lawful connection, he may grant a dispensation, in the forum of conscience only to continue in matrimony, provided such impediment continues secret.

VI. So, too, he may grant a dispensation, in the forum of conscience only from a secret diriment impediment, as well of the first and second, and of the first only, and of the second only, degree of affinity from an unlawful connection and affecting a contracted marriage, and even for contracting matrimony, provided there be grave reasons canonically considered sufficient—in such wise, however, that if such affinity be derived from a connection with the mother of the woman espoused or to be espoused, the birth of the latter must have preceded the connection, and not otherwise.

VII. To dispense likewise, in the same forum from the impediment of spiritual relationship, contracted or to be contracted, and also from a secret impedimentum criminis, neither party, however, acting deliberately, that is, only when adultery is combined with a promise of matrimony after the death of a husband or wife.

VIII. Dispensare ad petendum debitum possit in easu affinitatis incestuosae matrimonio supervenientis.

IX. Ad petendum pariter debitum eum illis qui voto simpliciter castitatis obstricti matrimonium contraxerunt, dispensare valeat, illos monendos facturos contra id votum, si extra usum matrimoniale delinquant, ac remansuros eodem prorsus ac antea voto obstrictos, si conjugii supervixerint.

X. But we do not intend by these letters to dispense from any other irregularity, public or private, or from any defect or note, or from any incapacity or inability contracted in any way whatever, nor do we grant any faculties from dispensing in such cases, or of rehabilitating or restoring anybody to his or her former state, even in the forum of conscience; we do not grant faculties to any confessor to absolve an accomplice in any indecent sin against the sixth commandment; nor do we grant liberty to an accomplice to select a confessor of this kind by reason of these presents, as has been set forth in the Constitution of Benedict XIV., which begins with the words *Sacramentum Poenitentiae*; nor do we derogate in anything from this and other Pontifical Constitutions concerning the denunciation of accomplices; and these letters cannot and must not be of avail to those who have been nominatim excommunicated, suspended or interdicted by Us and the Apostolic See or by any Prelate or ecclesiastical judge, or who have been declared to have incurred or publicly denounced as having incurred other sentences or censures, unless they shall within the six months have made reparation, and, when need is, made arrangements with the parties affected.

In the case of those who, after beginning the prescribed exercises with the intention of gaining the Jubilee are hindered from completing the full number of visits through sickness, We, desiring to favor the piety and zeal of their good intentions, decree that they may become sharers in the aforesaid Indulgence and remission, provided that they are truly penitent, confess their sins and receive Holy Communion. Should any after obtaining absolution from censures, commutations of vows or any of the above-mentioned dispensations, with the serious intention otherwise required for the gaining of the Indulgence and of fulfilling the other necessary works, change their dispositions: even though they can hardly be deemed as being free from sin in so doing: yet We declare and decree that such absolutions, commutations and dispensations obtained by them with the said dispositions remain in vigor.

We wish and decree that the Present Letters are to be in all respects valid and efficacious in their plenary effects, wherever they are published and executed, and to be available for all the faithful of Christ abiding in the favor of the Apostolic See.

We wish also that the same credence be shown to transcripts or copies of these Letters, authenticated by the seal of a notary or of a properly constituted ecclesiastical authority, as would be given to these our original Letters.

Let no one dare to rashly add to or take from this Apostolic decree or to misinterpret its spirit or purpose. Should any one so presume let him fully understand that he will draw down upon himself the wrath of the Almighty God and the displeasure of the Apostles Peter and Paul.

Given at Rome at St. Peter's on Christmas Day in the year of our Lord 1900 and the twenty-third of our Pontificate.

Vised.

C. Card. ALOISI-MASELLA Pro-Dat.

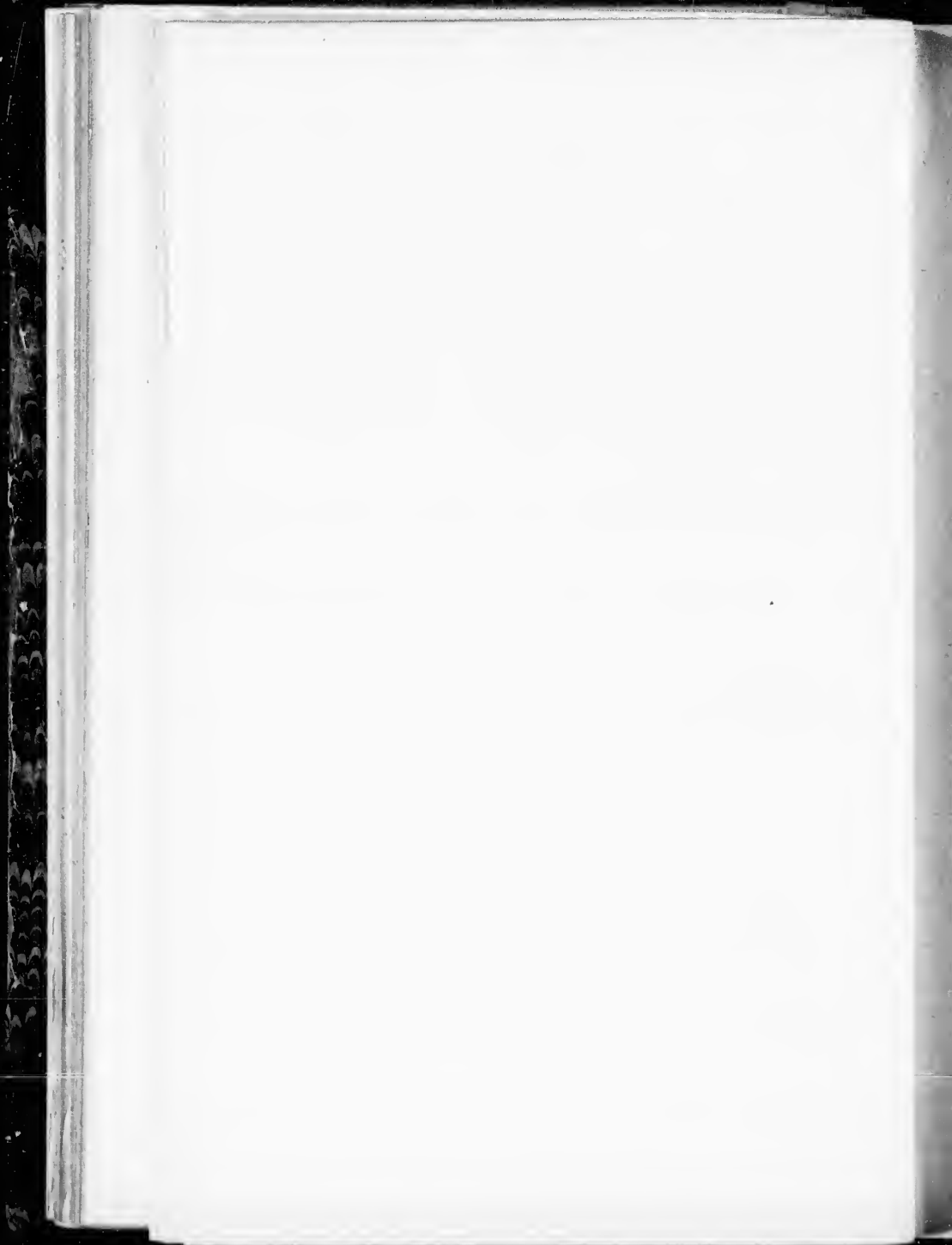
—A. Card. MACCHI.

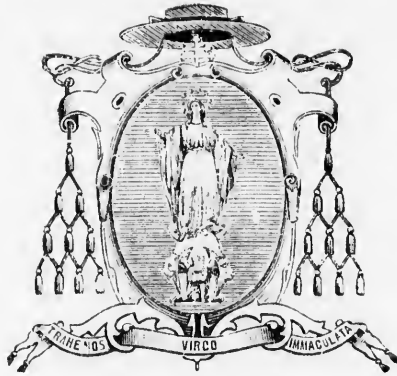
De Curia I. De Aquila e Vicecomitibus.

Loco + Plumbi

Reg. in Secret. Brevium

I. Cugnonius.





6th Series—No. 2.

PASTORAL LETTER

OF

MGR JOSEPH THOMAS DUHAMEL

Duties of religion—Duties of station in life.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

*By the Grace of God and of the Holy Apostolic See,
Archbishop of Ottawa, Assistant at the
Pontifical Throne, etc.*

To the Clergy, Secular and Regular, the Religious Communities, and all the Faithful of the diocese of Ottawa. Health and Benediction in Our Lord.

DEARLY BELOVED BRETHERN,

The Holy Gospel informs us that Mary and Joseph, at the time appointed by the *law of Moses*, carried the child Jesus to Jerusalem, to present him to the Lord, and it adds: *After they had performed all things according to the law of the Lord, they returned into Galilee, to their city Nazareth.* (Luke II, 22, 39.)

Let us follow this Holy Family who is going to retire into a poor and obscure house. Everything in their life furnishes an instruction, everything in their actions should be for us a model. What will they do in Nazareth? They are going to occupy themselves with the duties of religion and the duties of their station in life. Jesus will be the model of Mary and Joseph: he should be ours too. He is the Word of God made man to teach us the way to heaven. His purpose is to make us understand that true virtue, true perfection will always consist in practising exactly and equally well all the duties of one's station in life and those which religion imposes.

Let us study this great model. He speaks to us by his obedience, his work, his fidelity in fulfilling the duties of his station, before teaching us by his preaching and miracles.

Every man is subject to two kinds of duties: duties of religion and duties of station in life. He who wishes to work his salvation must conciliate them in such a manner that religion may never be the cause of his failing in that to which he is obliged by his station, and that his station may not prevent him from accomplishing what religion prescribes.

Wherefore, Dearly Beloved Brethren, we wish to explain to you to-day the rules and principles which should be followed by Christians anxious for their eternal salvation, in order to draw from religion the advantages which it offers for their becoming perfect in the practice of the duties of their station in life,

however contemptible or honorable it may be in the eyes of the world, and to draw from the accomplishment of the duties of their station, the advantages which it gives them for their becoming perfect in religion.

I.

Each station in life has its duties. These duties take hold of us from our very infancy and follow us in the different states that we may freely embrace. Children have, with regard to their parents, duties of submission, love and respect: parents have, with regard to their children, duties of care for their education, zeal for their interests both eternal and temporal, and attention to their conduct: spouses have reciprocal duties of respect, affection, consolation and support: masters have, with regard to their servants, duties of justice, charity, compassion, kindness and mildness: servants have towards their masters duties of fidelity, exactitude, gratefulness and attachment.

Each profession has proper and particular duties which characterize it. The duties of lawyers are not those of merchants, nor the duties of physicians those of judges. In like manner, school trustees, municipal councillors, members of parliament, state ministers, governors, presidents, kings or emperors have different duties: but all and everyone have the particular duties of their station in life to perform. Each one is obliged to learn the particular duties of his station: otherwise he exposes his eternal salvation. He is certain that religion far from withdrawing him from the practice of the duties of his station must necessarily lead him thereto, for religion it is that inspires the most powerful motives for fulfilling them with perfect exactitude.

We cannot doubt that religion obliges us to practise the duties of our station in life. The Holy Precursor of Jesus Christ prescribes this practice to those who have charge of the levying of taxes, and he prescribes it to them as a means of salvation not only efficacious, but also necessary and indispensable. St Paul, in his

Epistles to the Ephesians and the Thessalonians speaks of the particular duties of each station, as belonging essentially to the sublime morality of the Gospel. He warns spouses to take as the model of their union, that of Jesus Christ and the Church ; he recalls to children the duty of obedience, and to parents that of instruction, education and correction. To servants he says : obey your masters as you would Jesus Christ himself ; do not serve them only when they have their eyes on you, but serve them with affection. From masters he requires the same affection towards their servants : he forbids using them with threats, for we have, he says, a common Master in heaven with whom there is no respect of persons. Holy Writ praises singularly the most perfect servants of God for faithfulness in accomplishing the duties of their station in life. It praises the Joshuas and the Gideons for their patience in the toils of warfare, for their constancy in supporting the fatigues thereof. It praises Solomon for his encouraging the arts, prospering commerce, covering the sea with his vessels to bring to his kingdom wealth and abundance, and dispensing true justice. It praises the valiant woman because she continually busied herself in the house in providing for the needs of her domestics and the poor, stimulating her servants to work, and acting ever in such manner that her husband himself might appear honorable among the senators of the land. The Blessed Virgin is therein particularly praised for having visited her cousin Elizabeth and for having thus performed a duty of decorum and friendship, a duty which religion commands us as well as all other duties of our station.

That one would not have a true devotion, nor a real virtue, who under pretext of attending to many practices of piety, would neglect to fulfil the duties of his station in life.

There is no state of life which is free from anxieties, troubles and fatigues, but religion gives the courage necessary to bear them, and it relieves them by teaching

us to look upon them as so many trials which come from God himself and which he never fails to reward, if not in this life, certainly in the next.

II

Time given to the duties of our station in life is not lost time for our sanctification, and consequently for our salvation. Each one can, nay must sanctify himself by accomplishing with a spirit of piety the duties of his station. Then in the practice of his duties, he will find an abundant source of merits; in most of the labors attached to their performance, a continual exercise of charity; in temptations which are sometimes inseparable from this fulfilment, a continual occasion for victories; finally in the troubles that are caused by those duties, a continual exercise of penance.

Our eternal glory will be in proportion to our merit: but, in what consists the true merit of man? Is it not in doing continually what God wills, what he commands? And who does that, if not he who accomplishes faithfully all the duties of his station in life? Work then, when duty prescribes it, is more holy and meritorious than prayer itself. To do what one is obliged to do, such is the correct rule and the source of true merit. Is it not from the practice of this rule that Jesus Christ seems to have drawn the principal ground for his merit? The divine Master employed only the three last years of his life to perform great actions, miracles and sacrifices. During the first thirty years he lived of the work of his hands, plying the humble trade of a carpenter under the direction of his foster-father, under the eyes of his sweet mother, obeying them as a submissive son. He was occupied solely with the entire and faithful accomplishment of the duties of his station, performing with perfect sanctity actions which were common in truth, but at the same time all equally agreeable to his heavenly Father: *I do always the things that please him* (John VIII, 29.)

This it is which should ever be a source of consolation to workmen of all trades, subaltern employees and all those who by reason of their condition labor in lowly situations. Let them not imagine that their labors are by no means apt to help them in acquiring christian perfection, since they may find like Jesus Christ the highest sanctity in their very work ; all depends on the motive that guides them. Religion binds us to the same duties as the world, but it demands different motives. It requires us to accomplish the duties of our station in life not through human motives, but indeed through supernatural motives. Instead of fulfilling the duties of our station through motives of interest, enpidity, vanity, ambition and self-pride, let us fulfil them through love for God, charity for our neighbors and as a penance for our sins. Those who occupy the highest positions can just as easily accomplish all the obligations thereof through supernatural motives. Should not those who govern ever allow themselves to be guided by justice, and have they not always the occasion of exercising charity ? The same is true of men who practise one or the other of the numerous professions which ensure for those who practise them a place of honor among their fellow-creatures. There is no one who may not sanctify himself in his station. There have been and there are yet saints in all trades, professions and stations of life ; but there are sinners likewise. Whence is this ? From the fact that the former work for God, through a motive of christian charity, and the latter alas ! work for the world, for themselves only, to find the means for amusing themselves, satisfying their pride and oftentimes their most wicked passions.

By the practice of the duties of their station, saints sanctify themselves. You all know the story of the patriarch Joseph. He is first a simple shepherd who watches over the flocks of his father, thence he becomes a slave, then he is put in irons, and from his prison he is raised almost to the throne ; but he is equally holy in those different states—a son submitted to the orders of his father when a shepherd, a slave obedient

to the commands of his master when sold, a prisoner patient and charitable towards the companions of his misfortune when incarcerated, a minister zealous and indefatigable for the public welfare when occupying the first place in the council of King Pharaoh.

Let us seek them to sanctify ourselves in our station in life: let us seek in the great principles of our religion for high, solid and immovable motives which may serve to render meritorious in heaven our labors, troubles and miseries: let us look in the subjection to our duties for an abundant source of merits, victories and penances which will make us holy: in short, let us sanctify our station in life by religion and let us perfect ourselves in religion by our station. Let those who govern imitate those princes after the heart of God who have been great leaders of their peoples only because they were great sinners and because the christian law was ever present to their mind and heart. Let those who occupy positions which enable them to bring on the triumph of justice, always remember that one day they will have to render God a terrible account. Let those who have employment of any kind never forget that upon their fidelity in fulfilling all the obligations thereof depends their eternal salvation. Let those who hold authority know how to exercise it for the good of their inferiors. Let inferiors submit to all that is just and reasonable. In fine, let those wish seriously for their salvation discharge exactly the duties of their station in life through motives of religion, and let them seek in the practice of their duties as Christians and the motives which religion suggests to us, in the principles which it teaches and the help which it gives us, that strength and good will necessary for the accomplishment of the duties of their station.

The time of Lent can be usefully employed in meditating upon the truths which we have just recalled to your minds, and in examining ourselves with care on the manner in which we have in the past fulfilled the duties of religion and the duties of our station in life, then in doing penance for the negligences and omissions of which

we may have found ourselves guilty, taking at the same time strong and sincere resolutions for the future, with the firm determination to repair the faults committed against justice or charity.

Since we all, poor sinners as we are, should acknowledge that we are obliged to do penance, let us act so that we may perform at least that which the Church imposes during the holy season of Lent.

By virtue of an indult *ad decennium* of His Holiness the Pope Leo XIII, dated the 24th November 1896, it is regulated, this year, for the diocese, as follows :

1o. All the days of Lent, Sundays excepted, are days of fast :

2o. Wednesdays and Fridays, Saturday of Ember days and Holy Saturday are days of abstinence :

3o. The use of flesh-meats is allowed on the other days of Lent. (For further information, read the appendix to the Ritual.)

The Pope in according this indult, orders us to exhort the faithful to act in such a manner that they may compensate by other good works and almsgivings to the poor for this mitigation of the lenten penance.

We therefore urge them not to forget to multiply their good works and almsgivings.

Our present Pastoral Letter shall be read at the parochial mass in all churches and public chapels, and in chapter in religious communities, Quinquagesima Sunday.

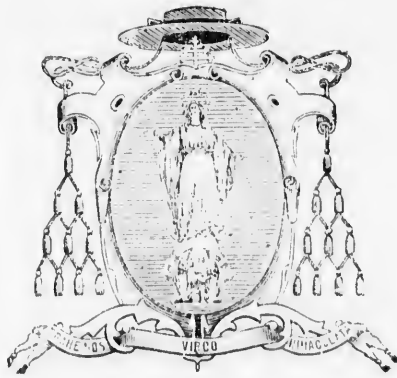
Given at Ottawa under our signature, the seal of the diocese, and the countersign of our Chancellor, this twelfth day of February in the year of Our Lord one thousand nine hundred and three, the feast of the Apparition of the Blessed Virgin Mary Immaculate.

+ J.-THOMAS, Archbp of Ottawa,

By command,

P. Canon McCarthy,

Chancellor.



6th Series—No. 3.

PASTORAL LETTER

OF

MGR. JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

Archbishop of Ottawa,

To announce the death of the Sovereign Pontiff
Pope Leo XIII.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

*By the Grace of God and of the Holy Apostolic See,
Archbishop of Ottawa, Assistant at the
Pontifical Throne, etc.*

To the Clergy, Secular and Regular, the Religious Com-
munities, and all the Faithful of the diocese of
Ottawa, Health and Benediction in Our Lord.

VERY BELOVED BRETHEREN,

The Church mourns to-day the loss of a great Pope who, under the ever memorable name of Leo XIII, has governed it, in the name of Jesus Christ, for a little more than twenty-five years. A despatch from Rome informs us that he has ceased to live this very day at 4.04 P. M.

He has been truly the pontiff of Providence, the guide of those who govern, the friend of workmen, the light of bishops, the bright beacon of the world. Our time has not produced a more illustrious man : among all the popes, he will ever preserve a halo quite proper to himself.

His only ambition has been to serve the church of the Saviour, and he has served her well. By consecrating to her his great virtues, his eminent science, his profound knowledge of the aspirations of peoples, his keen affection for the whole of humanity, he has performed marvellous works.

Upon his accession to the pontifical throne, the revolutionary spirit domineered the world : that spirit is antichristian. The work which had to be accomplished was therefore to draw to Christ and the Church contemporaneous society. This is the work which he has undertaken. Accordingly, what has he not done to spread the Gospel more and more unto the uttermost limits of the earth ? He has applied himself to elucidate, in admirable encyclicals, well nigh the whole catholic teaching. With a precise clearness, he has told what should be, according to the point of view of reason as well as that of faith, the relations between citizens and governments, rich and poor, those who possess capital and those who labor. Of all questions treated nowadays, there is not one to which he has not brought strong light. Nay more, he has given a new flight to the teaching of philosophy, theology, Holy Scripture : he has founded universities, academies : he has efficiently encouraged arts and letters.

He has made himself the best among the defenders of States, by combating socialism, freemasonry and all other secret societies. And so it is that sovereigns have paid him homage and have relied on his support for the social direction of their peoples.

Leo X. II has raised to its true height the dignity of man whom the necessities of life condemn to assiduous and painful labor, a dignity which appears so well in the christian who is faithful to his duties.

Never forgetting the commandment of the Divine Master *teach all nations* (Matth. XXVIII, 19), he has taught them both their rights and duties. But as each people is in a special condition, he has not failed to vary his counsels. This is the reason why the august pontiff has taken upon himself the task of addressing to the bishops of so many countries particular encyclicals or instructions.

The bishops of Canada received from him one of these, in which he proclaims the right of catholic parents to schools where their children may be taught, with entire liberty, not only secular science, but also the science of sciences, that of religion, and in which he encourages them to claim their full right with zeal and prudence.

Non-catholic nations themselves have heard his appeal, an appeal to their heart and intelligence, an appeal showing that unity is the supreme desire of the Redeemer who came to make unto himself only one flock and to establish only one fold; he has entreated them to return to the true faith.

The influence that Leo XIII has exercised over the world has been wide, lofty, deep and universal. He has received during his lifetime peremptory homage such as is generally bestowed on the dead only.

The church, under the impulse of the deceased Pope, has reconquered in the world an extraordinary moral ascendancy.

Under his pontificate, the ecclesiastical hierarchy has developed splendidly. More than two hundred arch-

bishoprics, bishoprics, apostolic delegations, vicariates, abbey's, have been created: the diplomatic relations with foreign governments which had been interrupted, have been resumed. In a century wherein material force seemed bound to domineer everything, the moral force of papacy has gone back to the first rank. One should have to write much to recall everything that has been done for the purpose of augmenting catholic piety, urging on the propagation of Faith, spreading the Third Order of St. Francis of Assisi, rendering the life of the family more christian, and binding more inseparably all hearts to the Sacred Heart of Jesus.

*+ increase
devotion to
the Sacraments
the Rosary*

Alas! he is no more he who performed so much good, we will see no more his white, paternal and venerable face which rose majestic upon the world.

But wherever is found an altar, the holy sacrifice of the mass will be offered up, and everywhere fervent prayers will be addressed to heaven, that the Father whom we mourn may enjoy without delay the glory of the blessed.

We will not fail, Very Beloved Brethren, to fulfill this same duty which is imposed upon us by deep gratefulness for the numerous favours conferred by him upon our own diocese.

Therefore, We direct as follows:

1o. There shall be chanted, as soon as possible, in all churches and in the chapels of religious communities, a solemn service for the eternal repose of Leo XIII. (At the Basilica, the service shall be chanted on the twentieth of the present month, in presence of the clergy of the diocese who will be following then the exercises of the pastoral retreat.)

2o. During eight days, beginning with that of the reading of the present letter, all priests shall recite after mass a *De Profundis* with the prayer *Deus qui inter Summos Sacerdotes*;

3o. The faithful are invited to receive holy communion once and to make the way of the cross:

4o. As prayers *de mandato*, you shall sing or recite,

until the election of a new Pope, the Collect, Secret and Post Communion of the Mass *Pro eligendo Summo Pontifice sede vacante*.

The present Pastoral Letter shall be read at the parochial mass in all churches, and in chapter in Religions Communities, the first Sunday after its reception.

Given at Ottawa, under Our signature, the seal of the diocese and the countersign of Our chancellor, this twentieth day of July, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and three.

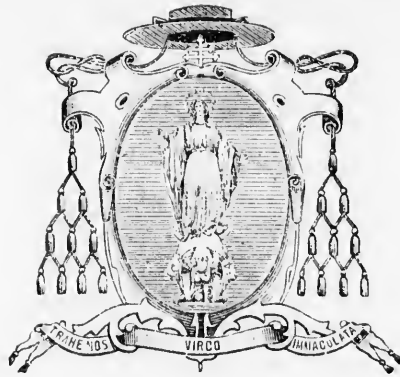
+ J. THOMAS, Archbp. of Ottawa.

By Command,

P. Canon McCarthy,

Chancellor.





6th Series—No. 4.

PASTORAL LETTER

OF

MGR. JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

Archbishop of Ottawa,

to announce the election of a new Pope.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

*By the Grace of God and of the Holy Apostolic See,
Archbishop of Ottawa, Assistant at the
Pontifical Throne, etc.*

To the Clergy, Secular and Regular, the Religious Communities, and all the Faithful of the diocese of Ottawa, Health and Benediction in Our Lord.

Very Beloved Brethren,

Jesus Christ, and the Church and the Papacy for ever ! Three words, but also three dogmas, three loves very dear to us !

Thus we exclaim with joy on this day when the Sacred College has elected, with the helping inspiration of the Holy Ghost, a new Pope, the 264th Vicar of Christ upon earth, to occupy the Pontifical Throne.

We are all witnesses of how Christ is always faithful to His promises : the gates of hell do not prevail against His Church, and the Papacy is ever living.

Only a few days ago, Leo XIII died : his body was laid down in the Vatican Basilica, and his soul entered the blessed Eternity : to-day his successor sits on the Chair of Peter and is at the helm of the Christ-bearing Bark, which any violent wind may toss to and fro, but which no tempest can submerge.

Leo XIII caused the light of faith to shine brightly over the whole world. The new Pontiff also, as if coming from the *shore* of the heavenly world, will repeat the word of our divine Lord : "I am come to cast fire on the earth : and what will I but that it be kindled " ? (Luke XII, 49).

Every intelligent mind has been enlightened by the *Light in heaven* : let us hope that all hearts will, through the intercession of Mary, queen of all hearts, by the burning love of the Sacred Heart of Jesus, be more and more inflamed with the *ardent fire* of the supernatural religious charity : *Ignis ardens ; et a litore veniet.*

Having such an unshaken hope, We joyously announce to you, V. B. B., the election to the Supreme Pontificate of His Eminence Cardinal Joseph Sarto, patriarch of Venice.

He was born at *Riese*, Diocese of Treviso, in Italy, on the 2nd of June 1835.

To the new Pontiff, whose name is Pius X, we shall ever show the most sincere respect and most profound devotion : to the infallible Doctor, the humble submission of our intellect : to the supreme Pastor, our good will

and true obedience: to our common Father, the love of our hearts which we shall prove by our generous alms and our fervent prayers.

He is the Vicar of Christ, Pope and King: may he live long! May his reign be glorious! May all religiously hear and obey him! May he witness the victory of the Church and the Saviour's triumph!

Wherefore, We direct as follows:

1st. The day on which this *Pastoral Letter* shall be read, after the parochial mass, a solemn *Te Deum* shall be sung in all Churches and Chapels, where public service is held:

2nd. On the three following Sundays, after the parochial mass, there shall be sung the hymn *Veni Creator* with the versicle, response and the prayer *Deus qui corda fidelium*:

3o. In all Chapels of Religious Communities there shall be sung, on the days above mentioned, the *Te Deum* and *Veni Creator*, etc., after the mass at which the Community will have assisted:

4th. After this day and until further orders, the prayer *Pro Papa* shall be *de mandato*.

The present *Pastoral Letter* shall be read at the parochial mass in all churches and chapels, and in chapter in Religious Communities, the first Sunday after its reception.

Given at Ottawa, under Our hand, the seal of the Diocese and the countersign of our Chancellor, this fourth day of August one thousand nine hundred and three, on the feast of Saint Dominic.

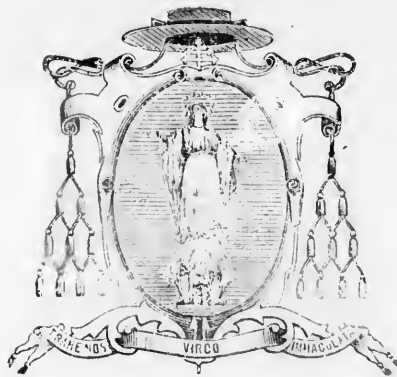
+ J. THOMAS, Archbp. of Ottawa,

By command,

P. Canon McCarthy,

Chancellor.





6ième Série—No. 5.

PASTORAL LETTER

OF

MGR JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

Archbishop of Ottawa,

Christian Life.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

*By the Grace of God and of the Holy Apostolic See,
Archbishop of Ottawa, Assistant at the
Pontifical Throne, etc.*

To the Clergy, Secular and Regular, the Religious Communities, and all the Faithful of the diocese of Ottawa, Health and Benediction in Our Lord.

VERY BELOVED BRETHERN,

Jesus, the Savior, has compared His Church to a sheepfold of which he is the door and the Shepherd. "Amen, amen, I say to you, I am the door of the sheep." (John, X,7). "By me, if any man enter in, he shall be saved." (Ibid., 9). "I am the good shepherd, and I know my sheep, and mine know me." (Ibid., 14). We belong to that fold, we are the sheep of the Divine Shepherd: he knows us and we know him. Truly intimate is that knowledge for faithful christians. It is, on the part of Jesus, full of tenderness and devotedness, and on ours, it is composed of respect, love and obedience. It is all to our advantage, for it makes us sure of supernatural life which is properly christian life and which renders us worthy of life eternal. Thus has Jesus promised us: "I am come that my sheep may have life, and may have it more abundantly." (Ibid., 10).

There are in man four kinds of life, according to the several principles which move him to all his actions: that which he has in common with plants which only feed and grow; that which he has in common with animals deprived of reason who are led by the senses only; that which he has in common with his fellow-creatures who guide themselves only with feeble human reason; finally, that which he has in common with the angels and all intelligences united to God who is their centre and as it were the place where they dwell. The last is that which Jesus wishes us to have with more abundance, it is supernatural life, christian life, the life of the faithful who govern themselves by faith, as God says in the Old Testament (Habacuc, II, 4), as the apostles have taught in explaining the Gospel: "My just man liveth by faith." (Hebr., X, 38).

There is the just man according to the world, and the just man according to God. The just, according to the world, is that one who is a good man through reason, worldly maxim and personal interest: the just, according to God, is he who looks to faith as the principle

of his actions and the rule of his conduct: Thus, an honest man, an honorable man, a wise philosopher, a clever politician will avoid doing wrong to his neighbor, will prefer death to the forfeiture of honor, will abstain from wicked amusements and sensual pleasures, will bear injustice, scorn and even injury; and all those men believe they are very perfect because they are reasonable, because reason, human prudence or natural virtue is the principle of their actions. If there be nothing else, such are not christians, disciples of Jesus, followers of faith and grace. If one is good, just, righteous, zealous for public good only through natural inclination, moral probity or light of reason, we may justly say that he is an honorable, wise and prudent man, an upright citizen, but not that he is a good christian.

The name christian comes from Christ; it teaches us that we profess to be disciples, followers and soldiers of Jesus Christ. Do we wish to be saved? Let us be all that then, let us take Jesus for our master, let us learn his doctrine, let us adhere to his maxims, let us hearken to his words, let us practise his teaching, as was ordained by God the Father on the day of the transfiguration of Jesus his Beloved Son "hear ye him" (Matth., XVII, 5).

He who desires to live properly of christian life reads frequently the Holy Gospel and books which explain it, for example: the Following of Jesus Christ, some good catechism, books of piety; he makes it a duty to listen to and put into practice the word of God which he hears willingly and impresses on his mind and heart; he applies himself to imitate the virtues of Christ, to follow the examples of his life, for he has given us an example that we may do all things according to his spirit and teaching. The disciple of Christ follows him resolutely: he renounces absolutely Satan, the world, the affection for temporal goods and more especially his own self, for the Divine Master has spoken so: "If any man will come after me, let him deny himself and take up his cross daily." (Luke IX, 23).

Faith is the luminary which enlightens our mind and points out to it the manner in which Jesus must be followed. It makes us understand that the present life has not for its end to work at feeding, accumulating wealth, following all our propensities to pleasures and the enjoyment of the goods of this world; it helps us in not allowing ourselves to be domineered by the senses; it persuades us that reason must always be submissive to revelation, to the law of God, to the teaching of the Church.

If then we wish to be truly christians, we must live by faith, we must take rank under the standard of Jesus Christ, we must fight with him the good fight against his enemies who are also ours, the devil, the world and the flesh.

The holy season of Lent is a favorable time to renovate ourselves in the spirit of faith, and resolve to lead henceforth a christian life more perfect. In fact, penance is quite a sure means to follow on the footsteps of Jesus, for, by it, we renounce ourselves and carry the cross. Let us not object that it is too burdensome, for the lenten penance is not as severe as it was formerly. You may judge of it by the present regulation.

By virtue of an *ad decennium* of Pope Leo XIII, dated the 27th January 1903, it is regulated, this year, for the diocese, as follows :

1. All the days of Lent, Sundays excepted, are fast days :
2. Flesh-meat is allowed on all Sundays, at all meals, and on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Saturdays, except Saturday of Ember days and Holy Saturday, but at one meal only :
3. The other days, that is, Wednesdays, Fridays and the two Saturdays mentioned in the preceding paragraph are days of abstinence :
4. It is forbidden to use flesh-meat and fish at the same meal. (For further particulars, read the Appendix to the Ritual).

The Pope in according this indult, orders us to exhort the faithful to act in such a manner that they may compensate by good works and alms-giving to the poor for this mitigation of the lenten penance.

We therefore urge you not to forget to multiply your good works and alms-givings.

Our present Pastoral Letter shall be read at the parochial mass in all churches, in all public chapels, and in chapter in religious communities, on *Quinquagesima* Sunday.

Given at Ottawa, under our signature, the seal of the diocese, and the countersign of our Chancellor, this eighth day of February in the year of Our Lord one thousand nine hundred and four.

+ J. THOMAS, Archbp. of Ottawa,

By Command,

P. CANON McCARTHY,

Chancellor





6ième Série—No. 6.

PASTORAL LETTER

OF

MGR. JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

Archbishop of Ottawa,

Promulgating the Encyclical *Ad diem illum laetissimum* which grants an indulgence in the form of a Jubilee.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

*By the Grace of God and of the Holy Apostolic See
Archbishop of Ottawa, Assistant at the
Pontifical Throne, etc.*

To the Clergy, Secular and Regular, the Religious Communities, and all the Faithful of the diocese of Ottawa, Health and Benediction in Our Lord

VERY BELOVED BROTHERN,

We come to bring to your notice the Encyclical *Ad diem illum laetissimum* of His Holiness the Supreme Pontiff, Pius X, proclaiming a Jubilee.

In this encyclical, the Pope exhorts us to a most tender devotion towards the Immaculate Virgin and demonstrates to us how she leads as it were necessarily to Jesus all souls and hearts. Pius X says so in express terms: "For can anyone fail to see that there is no surer or more direct road than by Mary for uniting all mankind in Christ and obtaining through Him the perfect adoption of sons, that we may be holy and immaculate in the sight of God?" . . . "Since Divine Providence has been pleased that we should have the Man-God through Mary, who conceived him by the Holy Ghost and bore him on her breast, it only remains for us to receive Christ from the hands of Mary." . . . "That through the Virgin, and through her more than through any other means, we have offered us a way of reaching the knowledge of Jesus Christ, cannot be doubted when it is remembered that with her alone of all others Jesus was for thirty years united, as a son is usually united with a mother, in the closest ties of intimacy and domestic life." . . . "Nobody ever knew Christ so profoundly as she did, and nobody can ever be more competent as a guide and teacher of the knowledge of Christ. Hence it follows, as we have already pointed out, that the Virgin is more powerful than all others as a means for uniting mankind with Christ." . . . "Since it is through Mary that we attain to the knowledge of Christ, through Mary also we most easily obtain that life of which Christ is the source and origin."

In order to understand that teaching, it suffices to remember that Mary is the Mother of the Son of God, for it is of her that the Saviour was born, and she it is, also says the Pope, who "thus prepared the Victim for the Salvation of men; but hers was also the office of

tending and nourishing that Victim, and at the appointed time presenting Him for the sacrifice. . . . and when the supreme hour of the Son came, beside the cross of Jesus there stood Mary his Mother, not merely occupied in contemplating the cruel spectacle, but rejoicing that her only Son was offered for the salvation of mankind." . . . "From this community of will and suffering between Christ and Mary, also says Pius X, she merited to become most worthily the Reparatrix of the lost world and Dispensatrix of all the gifts that our Saviour purchased for us by His death and by His Blood."

Doubtless, Jesus Christ is the only Mediator between God and men, the source of all graces, "but Mary, as St. Bernard justly remarks, is the *channel*."

Our confidence in Mary can never be too great. Mary has been too much identified with Jesus upon earth, and Jesus has obeyed her too well herebelow to refuse her any grace that she may beg for us. Let us then go to her as a child to his mother; let us ask her every good which we really stand in need of, and our prayer will be granted, for, as St. Bernard assures us, "no one ever invoked her in vain."

According to Blessed Louis Marie de Montfort, that one will imitate better the most holy and immaculate Virgin Mary, secure more fully her all-powerful intercession, unite himself more quickly and entirely with Jesus, who "will give himself entirely and for ever to Mary in order the better to be through her entirely and for ever to Jesus Christ, living habitually in a full, entire and perfect dependence on her will, after the example of the Son of God at Nazareth " and he was subject to them." (Luke II, 51.)

How we shall make that entire gift of ourselves, is thus taught us by Blessed de Montfort: For that purpose, we choose a day on which we give to Mary, in a solemn and perpetual consecration, our body and soul, our organs and faculties, all our goods both material and spiritual, and even the whole value of our good

works past, present and future. Then from the moment of that consecration, we make generous efforts, first to perform no action without associating Mary therewith, nay more without placing ourselves therein under her full direction, in such a manner as to have in all things none but the views of Mary, and to execute none but her will.

This is precisely what is done by the members of the Confraternity of Mary, Queen of Hearts, which we established on the 25th March 1899. They practise thereby the most sincere, perfect, encouraging and certain devotion to the Blessed Virgin.

The Vicar of Jesus Christ has enriched the confraternity with many plenary indulgences and he has granted the priests who are members of it the personal faculty of the privileged altar thrice a week.

The confraternity has received the approbation of cardinals, archbishops and bishops in Canada, the United States, Haiti, Holland, Belgium, France etc.

Encouraged by those high and numerous approbations, We will not cease to exhort you to *the true devotion towards Mary* such as taught by Blessed de Montfort, for we are convinced that those who will practise it shall enter fully into the views of the Pope, which are "to restore all things in Christ."

Pius X hopes that, on the occasion of the Jubilee of the Immaculate Conception, the faithful as well as the clergy will increase their devotion to the spotless Virgin, that they will render her more solemn homages and feel inclined to a more perfect imitation of her virtues. In order to stimulate their zeal for her honour and worship, and to further enliven their love for her, he has been pleased to grant the whole universe an extraordinary indulgence in the form of a Jubilee.

This Jubilee we to-day proclaim with unspeakable joy, happy as we are to think that every one of you, very beloved brethren, will make it a duty for himself to gain the plenary indulgence attached to it.

The conditions for gaining it are as follows :—

1o. Three distinct visits to the cathedral, parish or principal church. For those who dwell in the city of Ottawa, the visits must be made to the basilica which is the cathedral church ; those who reside in the other cities or in country-parishes must make them to the parish church ; the faithful belonging to missions may make them to their church or chapel. Those who might wish to make two or three visits on the same day, should remember that it is obligatory to leave the church after each visit. At each of those visits, one must pray piously for the liberty and exaltation of the Catholic Church and the Apostolic See, for the extirpation of heresies and the conversion of sinners, for the concord of all christian princes and the peace and unity of all the faithful, and according to the intentions of the Sovereign Pontiff ;

2o. The prescribed fast is for one day only and is a strict fast. On that day, flesh in any form, eggs, milk and milk-products such as cream, butter, cheese, etc, are forbidden ;

3o. The indulgence to be gained during the Jubilee is a plenary indulgence applicable to the souls in purgatory ;

4o. Confession and communion are required for gaining it ;

5o. Travellers by land or sea may gain the same indulgence by performing the works already noted immediately they return to their homes ;

6o. The Pope grants to confessors approved by their respective ordinaries certain special faculties, and to the faithful certain privileges. Each one will find in the encyclical what concerns him.

Wherefore, having invoked the holy name of God, We rule and order as follows :

1o. The translation herewith of the Encyclical *ad diem illum laetissimum* shall be read and published

on one or more Sundays at the parochial mass, and at the chapter of religious communities, as soon as possible;

2o. The time for gaining the indulgence of the Jubilee shall commence, in this diocese, on the seventh September next and shall last three months, according to the ordinance of the Pope.

Our present Pastoral Letter shall be read immediately before the Encyclical proclaiming the Jubilee,

Given at Ottawa, under Our hand, the seal of the diocese and the countersign of Our chancellor, this seventeenth day of April in the year of Our Lord one thousand nine hundred and four.

† J. THOMAS, Archbp. of Ottawa.

By Command,

P. CANON McCARTHY,

Chancellor.

ENCYCLICAL LETTER.

ENCYCLICAL OF OUR HOLY FATHER, PIUS X.,
BY DIVINE PROVIDENCE POPE.

*To the Patriarchs, Primates, Archbishops, Bishops and
other Ordinaries in Peace and Communion with
the Apostolic See.*

PIUS X., POPE.

Venerable Brethren,

Health and the Apostolic Blessing.

An interval of a few months will again bring round that most happy day on which, fifty years ago, Our predecessor, Pius IX., Pontiff of holy memory, surrounded by a noble crown of Cardinals and Bishops, pronounced and promulgated with the authority of the infallible magisterium as a truth revealed by God that the Most Blessed Virgin Mary in the first instant of her conception was free from all stain of original sin. All the world knows the feelings with which the faithful of all the nations of the earth received this proclamation and the manifestations of public satisfaction and joy which greeted it, for truly there has not been in the memory of man any more universal or more harmonious expression of sentiment shown towards the august Mother of God or the Vicar of Jesus Christ.

And, Venerable Brethren, why should we not hope to-day, after the lapse of half a century, when we renew the memory of the Immaculate Virgin, that an echo of that holy joy will be awakened in our minds, and that those magnificent scenes of a distant day, of faith and of love towards the august Mother of God, will be repeated? Of all this We are, indeed, rendered ardently

desirous by the devotion, united with supreme gratitude for benefits received, which We have always cherished towards the Blessed Virgin ; and We have a sure pledge of the fulfilment of Our desires in the fervor of all Catholics, ready and willing as they are to multiply their testimonies of love and reverence for the great Mother of God. But We must not omit to say that this desire of Ours is especially stimulated by a sort of secret instinct which leads Us to regard as not far distant the fulfilment of those great hopes to which, certainly not rashly, the solemn promulgation of the dogma of the Immaculate Conception opened the minds of Pius, Our predecessor, and of all the Bishops of the universe.

Many, it is true, lament the fact that until now these hopes have been unfulfilled, and are prone to repeat the words of Jeremias : "We looked for peace and no good came ; for a time of healing, and beheld fear " (Jer. viii., 15). But all such will be certainly rebuked as " men of little faith," who make no effort to penetrate the works of God or to estimate them in the light of truth. For who can number the secret gifts of grace which God has bestowed upon His Church through the intercession of the Blessed Virgin throughout this period ? And even overlooking these gifts, what is to be said of the Vatican Council so opportunely convoked, or of the dogma of Papal Infallibility so suitably proclaimed to meet the errors that were about to rise ; or, finally, of that new and unprecedented fervor with which the faithful of all classes and of every nation have long been flocking to venerate in person the Vicar of Christ ? Surely the Providence of God has shown itself admirable in Our two predecessors— Pius and Leo—who ruled the Church in most turbulent times with such great holiness through a length of Pontificate conceded to no other before them. Then, again, no sooner had Pius IX. proclaimed as a dogma of Catholic faith the exemption of Mary from the original stain than the Virgin herself began in Lourdes those wonderful manifestations, followed by the vast and magnificent movements which

have produced those two temples dedicated to the Immaculate Mother, where the prodigies which still continue to take place through her intercession furnish splendid arguments against the incredulity of our days.

Witnesses, then, as we are of all these great benefits which God has granted through the benign influence of the Virgin in those fifty years now about to be completed, why should we not believe that our salvation is nearer than we thought: all the more since we know from experience that, in the dispensation of Divine Providence, when evils reach their limit, deliverance is not far distant. "Her time is near at hand, and her days shall not be prolonged. For the Lord will have mercy on Jacob and will choose one out of Israel" (Isaias xiv., 1). Wherefore the hope we cherish is not a vain one, that we, too, may before long repeat: "The Lord hath broken the staff of the wicked, the rod of the rulers. The whole earth is quiet and still. It is glad and hath rejoiced" (Ibid. 5, 7).

But the first and chief reason, Venerable Brethren, why the fiftieth anniversary of the proclamation of the dogma of the Immaculate Conception should excite a singular fervor of the souls of Christians lies for us in that restoration of all things in Christ which we have already set forth in Our first Encyclical letter. For can anyone fail to see that there is no surer or more direct road than by Mary for uniting all mankind in Christ and obtaining through Him the perfect adoption of sons that we may be holy and immaculate in the sight of God? For if to Mary it was truly said: "Blessed art thou who hast believed because in thee shall be fulfilled the things that have been told thee by the Lord" (Luke i., 45); or, in other words, that she would conceive and bring forth the Son of God; and if she did receive in her breast Him who is by nature Truth itself in order that "He, generated in a new order and with a new nativity, though invisible in Himself, might become visible in our flesh" (St. Leo the Great, Ser. 2, De Nativ. Dom.): the Son of God made man, being the "author

and consummator of our faith :” it surely follows that His Mother most holy must be recognized as participating in the divine mysteries and as being in a manner the guardian of them, and that upon her as upon a foundation, the noblest after Christ, rises the edifice of the faith of all centuries.

How think otherwise ? Could not God have given us, in another way than through the Virgin, the Redeemer of the human race and the Founder of the Faith ? But, since Divine Providence has been pleased that we should have the Man-God through Mary, who conceived Him by the Holy Ghost and bore Him on her breast, it only remains for us to receive Christ from the hands of Mary. Hence whenever the Scriptures speak prophetically of the grace which was to appear among us, the Redeemer of mankind is almost invariably presented to us as united with His mother. The Lamb that is to rule the world will be sent—but He will be sent from the rock of the desert : the flower will blossom, but it will blossom from the root of Jesse. Adam, the father of mankind, looked to Mary crushing the serpent’s head, and he dried the tears that the malediction had brought into his eyes. Noe thought of her when shut up in the ark of safety, and Abraham when prevented from the slaying of his son : Jacob at the sight of the ladder on which angels ascended and descended ; Moses amazed at the sight of the bush which burned but was not consumed ; David escorting the arc of God with dancing and psalmody ; Elias as he looked at the little cloud that rose out of the sea. In fine, after Christ, we find in Mary the end of the law and the fulfilment of the figures and oracles.

And that through the Virgin, and through her more than through any other means, we have offered us a way of reaching the knowledge of Jesus Christ, cannot be doubted when it is remembered that with her alone of all others Jesus was for thirty years united, as a son is usually united with a mother, in the closest ties of intimacy and domestic life. Who could better than

His Mother have an open knowledge of the admirable mysteries of the birth and childhood of Christ, and above all the mystery of the Incarnation, which is the beginning and the foundation of faith? Mary not only preserved and meditated on the events of Bethlehem and the facts which took place in Jerusalem in the Temple of the Lord, but sharing as she did the thoughts and the secret wishes of Christ she may be said to have lived the very life of her Son. Hence nobody ever knew Christ so profoundly as she did, and nobody can ever be more competent as a guide and teacher of the knowledge of Christ.

Hence it follows, as we have already pointed out that the Virgin is more powerful than all others as a means for uniting mankind with Christ. Hence, too, since, according to Christ Himself, "Now this is eternal life: That they may know Thee the only God, and Jesus Christ whom Thou hast sent" (John xvii., 3), and since it is through Mary that we attain to the knowledge of Christ, through Mary also we most easily obtain that life of which Christ is the source and origin.

And if we set ourselves to consider how many and powerful are the causes by which this most holy Mother is filled with zeal to bestow on us these precious gifts, oh, how our hopes will be expanded!

For is not Mary the Mother of Christ? Then she is our Mother also. And we must in truth hold that Christ, the Word made Flesh, is also the Saviour of mankind. He had a physical body like that of any other man: and again as Saviour of the human family, he had a spiritual and mystical body, the society, namely, of those who believe in Christ. "We are many, but one sole body in Christ" (Rom. xii., 5). Now the Blessed Virgin did not conceive the Eternal Son of God merely that He might be made man taking His human nature from her, but also in order that by means of the nature assumed from Her he might be the Redeemer of men. For which reason the Angel said to the shepherds: "To-day there is born to you a Saviour who is Christ the Lord"

(Luke ii., 11), Wherefore in the same holy bosom of His most chaste Mother Christ took to Himself the spiritual body formed by those who were to believe in Him. Hence Mary, carrying the Saviour within her, may be said to have also carried all those whose life was contained in the life of the Saviour. Therefore all we who are united to Christ, and as the apostle says are members of His body, of His flesh, and of His bones (Ephes. v., 30), have issued from the womb of Mary like a body united to its head. Hence, though in a spiritual and mystical fashion, we are all children of Mary, and she is Mother of us all. Mother, spiritually indeed, but truly Mother of the members of Christ, who are we (S. Aug. L. de S. Virginitate, c. 6).

If then the most Blessed Virgin is the Mother at once of God and men, who can doubt that she will work with all diligence to procure that Christ, Head of the Body of the Church (Coloss. i., 18), may transfuse His gifts into us, His members, and above all that of knowing Him and living through Him (I. John iv., 9)?

Moreover it was not only the prerogative of the Most Holy Mother to have furnished the material of His flesh to the Only Son of God, who was to be born with human members (S. Bede Ven. L. iv. in Luc. xl.), of which material should be prepared the Victim for the salvation of men; but hers was also the office of tending and nourishing that Victim, and at the appointed time, presenting Him for the sacrifice. Hence that interrupted community of life and labors of the Son and the Mother, so that of both might have been uttered the words of the Psalmist, "My life is consumed in sorrow and my years in groans" (Ps. xxx., 11). When the supreme hour of the Son came, beside the Cross of Jesus there stood Mary His Mother, not merely occupied in contemplating the cruel spectacle, but rejoicing that her Only Son was offered for the salvation of mankind, and so entirely participating in His Passion, that if it had been possible she would have gladly borne all the torments that her Son bore (S. Bonav. I. Sent. d. 48, ad

Litt. dub. 4). And from this community of will and suffering between Christ and Mary she merited to become most worthily the Reparatrix of the lost world (Eadmeri Mon. De Excellentia Virg. Mariæ, c. 9) and Dispensatrix of all the gifts that Our Saviour purchased for us by His death and by His Blood.

It cannot, of course, be denied that the dispensation of these treasures is the particular and peculiar right of Jesus Christ, for they are the exclusive fruit of His death, who by His nature is the mediator between God and man. Nevertheless, by this companionship in sorrow and suffering already mentioned between the Mother and Son, it has been allowed to the august Virgin to be the most powerful mediatrix and advocate of the whole world with her Divine Son (Pius IX, *Ineffabilis*). The source, then, is Jesus Christ "of whose fullness we have all received" (John 1, 16), "from whom the whole body, being compacted and fitly joined together by what every joint supplieth, according to the operation in the measure of every part, maketh increase of the body unto the edifying of itself in charity" (Ephesians iv., 16). But Mary, as St. Bernard justly remarks, is the channel (Serm. de temp. on the Nativ. B. V. De Aquaductu n. 4): or, if you will, that connecting portion the function of which is to join the body to the head and to transmit to the body the influences and volitions of the head—We mean the neck. Yes, says St. Bernardine of Sienna, "she is the neck of Our Head, by which He communicates to His mystical body all spiritual gifts" (Quadrage. de Evangel. ætern. Serm. x., a. 3, c. iii).

We are then, it will be seen, very far from attributing to the Mother of God a productive power of grace—a power which belongs to God alone. Yet, since Mary carries it over all in holiness and union with Jesus Christ, and has been associated by Jesus Christ in the work of redemption, she merits for us *de congruo*, in the language of theologians, what Jesus Christ merits for us *de condigno*, and she is the supreme Minister of the

distribution of graces. Jesus "sitteth on the right hand of the majesty on high" (Hebrews i. b.). Mary sitteth at the right hand of her Son—a refuge so secure and a help so trusty against all dangers that we have nothing to fear or to despair of under her guidance, her patronage, her protection. (Pius IX. in Bull *Ineffabilis*).

These principles laid down, and to return to our design, who will not see that we have with good reason claimed for Mary that—as the constant companion of Jesus from the house at Nazareth to the height of Calvary, as beyond all others initiated to the secrets of His Heart, and as the distributor, by right of her Motherhood, of the treasures of His merits—she is, for all these reasons, a most sure and efficacious assistance to us for arriving at the knowledge and love of Jesus Christ. Those, alas ! furnish us by their conduct with a peremptory proof of it, who seduced by false doctrines think they can do without the help of the Virgin. Happless are they who neglect Mary under pretext of the honor to be paid to Jesus Christ ! As if the Child could be found elsewhere than with the Mother !

Under these circumstances, Venerable Brethren, it is this end which all the solemnities that are everywhere being prepared in honor of the holy and Immaculate Conception of Mary should have in view. No homage is more agreeable to her, none is sweeter to her than that we should know and really love Jesus Christ. Let the crowds fill the churches—let solemn feasts be celebrated and public rejoicings be made ; these are things eminently suited for enlivening our faith. But unless heart and will be added they will all be empty forms, mere appearances of piety. At such a spectacle, the Virgin, borrowing the words of Jesus Christ, would address us with the just reproach : "This people honoreth me with their lips, but their heart is far from me" (Matt. xv., 8).

For to be right and good, worship of the Mother of God ought to spring from the heart ; acts of the body have here neither utility nor value if the acts of the soul have no part in them. Now these latter can have

only one object, which is that we should fully carry out what the divine Son of Mary commands. For if true love alone has the power to unite the wills of men it is of the first necessity that we should have one will with Mary to serve Jesus our Lord. What this most prudent Virgin said to the servants at the marriage feast of Cana she addresses also to us: "Whatsoever he shall say to you, do ye" (John ii., 5). Now here is the word of Jesus Christ: "If you would enter into life, keep the commandments" (Matt. xix., 17). Let then each one fully convince himself of this, that if his piety towards the Blessed Virgin does not hinder him from sinning, or does not move his will to amend an evil life, it is a piety deceptive and lying, wanting as it is in proper effect and its natural fruit.

If anyone desires a confirmation of this it may easily be found in the dogma of the Immaculate Conception of Mary. For leaving aside tradition which, as well as Scripture, is a source of truth, how has this persuasion of the Immaculate Conception of the Virgin appeared so conformèd to the Catholic mind and feeling that it has been held as being one, and as it were inborn in the soul of the faithful? "We shrink from saying," is the answer of Dionysius of Chartreux, "of this woman who was to crush the head of the serpent that she had been crushed by him, and of the Mother of God that she had ever been a daughter of the Evil One" (Sent. d. 3 q. 1). No, to the Christian intelligence the idea is unthinkable that the flesh of Christ, holy, stainless, innocent, was formed in the womb of Mary of a flesh which had ever, if only for the briefest moment, contracted any stain. And why so, but because an infinite opposition separates God from sin? There certainly we have the origin of the conviction common to all Christians that Jesus Christ before, clothed in human nature, He cleansed us from our sins in His blood, accorded Mary the grace and special privilege of being preserved and exempted, from the first moment of her conception, from all stain of original sin.

If, then, God has such a horror of sin as to have willed to keep free the future Mother of His Son not only from the stains which are voluntary contracted, but, by a special favor and in prevision of the merits of Jesus Christ, from that other stain of which the said sign is transmitted to all us sons of Adam by a sort of hapless heritage : who can doubt that it is a duty for every one who seeks by his homage to gain the heart of Mary to correct his vicious and depraved habits and to subdue the passions which incite him to evil ?

Whoever, moreover, wishes, and no one ought not so to wish, that his devotion should be worthy of her and perfect, should go further and strive might and main to imitate her example. It is a divine law that those only attain everlasting happiness who have by such faithful following reproduced in themselves the form of the patience and sanctity of Jesus Christ: "for whom He foreknew, He also predestinated to be made conformable to the image of His Son ; that He might be the first-born amongst many brethren" (Romans viii, 29). But such generally is our infirmity that we are easily discouraged by the greatness of such an example : by the providence of God, however another example is proposed to us, which is both as near to Christ as human nature allows, and more nearly accords with the weakness of our nature. And this is no other than the Mother of God. "Such was Mary," very pertinently points out St. Ambrose, "that her life is an example for all." And therefore, he rightly concludes ; "Have then before your eyes, as an image, the virginity and life of Mary, from whom as from a mirror shines forth the brightness of chastity and the form of virtue" (De Virginit. L. ii. c. ii.)

Now if it becomes children not to omit the imitation of any of the virtues of this most Blessed Mother, we yet wish that the faithful apply themselves by preference to the principal virtues which are, as it were, the nerves and joints of the Christian life—we mean faith, hope and charity towards God and our neighbor. Of

these virtues the life of Mary bears in all its phases the brilliant character: but they attained their highest degree of splendor at the time when she stood by her dying Son. Jesus is nailed to the cross, and the malediction is hurled against Him that "He made Himself the Son of God" (John xix., 7). But she unceasingly recognized and adored the divinity in Him. She bore His dead body to the tomb, but never for a moment doubted that He would rise again. Then the love of God with which she burned made her a partaker in the sufferings of Christ and the associate in His passion; with him, moreover, as if forgetful of her own sorrow, she prayed for the pardon of the executioners, although they in their hate cried out: "His blood be upon us and upon our children" (Matth. xxvii., 25.)

But lest it be thought that We have lost sight of Our subject, which is the Immaculate Conception, what great and effectual succor will be found in it for the preservation and right development of those same virtues? What truly is the point of departure of the enemies of religion for the sowing of the great and serious errors by which the faith of so many is shaken? They begin by denying that man has fallen by sin and been cast down from his former position. Hence they regard as mere fables original sin and the evils that were its consequence. Humanity vitiated in its source vitiated in its turn the whole race of man; and thus was evil introduced amongst men and the necessity for a Redeemer involved. All this rejected, it is easy to understand that no place is left for Christ, for the Church, for grace or for anything that is above and beyond nature; in one word, the whole edifice of faith is shaken from top to bottom. But let people believe and confess that the Virgin Mary has been from the first moment of her conception preserved from all stain and it is straightway necessary that they should admit both original sin and the rehabilitation of the human race by Jesus Christ, the Gospel and the Church and the law of suffering. By virtue of this Rationalism and

Materialism is torn up by the roots and destroyed, and there remains to Christian wisdom the glory of having to guard and protect the truth. It is, moreover, a vice common to the enemies of the faith of our time especially that they repudiate and proclaim the necessity of repudiating all respect and obedience for the authority of the Church, and even of any human power, in the faith. Here we have the origin of Anarchism, than which nothing is more pernicious and pestilent to the order of things whether natural or supernatural. Now this plague, which is equally fatal to society at large and to Christianity, finds its ruin in the dogma of the Immaculate Conception by the obligation which it imposes of recognizing in the Church a power before which not only has the will to bow, but the intelligence to subject itself. It is from a subjection of the reason of this sort that Christian people sing thus the praise of the Mother of God: "Thou art all fair, O Mary, and the stain of original sin is not in thee" (Mass of Immac. Concep.). And thus once again is justified what the Church attributes to this august Virgin that she has exterminated all heresies in the world.

And if, as the Apostle declares, faith is nothing else than the substance of things to be hoped for" (Hebr. xi., 1), every one will easily allow that our faith is confirmed and our hope aroused and strengthened by the Immaculate Conception of the Virgin. The Virgin was kept the more free from all stain of original sin because she was to be the Mother of Christ; and she was the Mother of Christ that the hope of everlasting happiness might be born again in our souls.

Leaving aside charity towards God, who can contemplate the Immaculate Virgin without feeling moved to fulfill that precept which Christ called peculiarly His own, namely, that of loving one another as He loved us? "A great sign," thus the Apostle St. John describes a vision divinely sent him, "appears in the heavens. "A woman clothed with the sun, and with the moon under

her feet and a crown of twelve stars upon her head" (Apoc. xii., 1). Every one knows that this woman signified the Virgin Mary, the stainless one who brought forth our Head. The Apostle continues: "And, being with child, she cried travailing in birth, and was in pain to be delivered" (Apoc. xii., 2). John therefore saw the Most Holy Mother of God already in eternal happiness yet travailing in a mysterious childbirth. What birth was it? Surely it was the birth of us who, still in exile, are yet to be generated to the perfect charity of God, and to eternal happiness. And the birth pains show the love and desire with which the Virgin from heaven above watches over us, and strives with unwearying prayer to bring about the fulfillment of the number of the elect.

This same charity we desire that all should earnestly endeavor to attain, taking special occasion from the extraordinary feasts in honor of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin. Oh, how bitterly and fiercely is Jesus Christ now being persecuted, and the most holy religion which He founded! And how grave is the peril that threatens many of being drawn away by the errors that are afoot on all sides, to the abandonment of the faith! "Then let him who thinks he stands take heed lest he fall" (I Cor. x., 12). And let all, with humble prayer and entreaty, implore of God, through the intercession of Mary, that those who have abandoned the truth may repent. We know, indeed, from experience that such prayer, born of charity and relying on the Virgin, has never been vain. True, even in the future the strife against the Church will never cease, "for there must also be heresies, that they also who are reproved may be made manifest among you" (I Cor. xi., 19). But neither will the Virgin ever cease to succor us in our trials however grave they be, and to carry on the fight fought by her since her conception, so that every day we may repeat: "To-day the head of the serpent of old was crushed by her" (Office Immac. Con., II Vespers, Magnif.).

And that heavenly graces may help Us more abundantly than usual during this year in which We pay her fuller honor, to attain the imitation of the Virgin, and that thus We may more easily secure Our object of restoring all things in Christ, We have determined, after the example of Our Predecessors at the beginning of their pontificates, to grant to the Catholic world an extraordinary indulgence in the form of a jubilee.

Wherefore, confiding in the mercy of Almighty God and in the authority of the Blessed Apostles Peter and Paul, by virtue of that power of binding and loosing which, unworthy though We are, the Lord has given Us, We do concede and impart the most plenary indulgence of all their sins to the faithful, all and several of both sexes, dwelling in this Our beloved city, or coming into it, who from the first Sunday in Lent, that is, from the 21st of February to the second day of June, the solemnity of the Most Sacred Body of Christ, inclusively, shall three times visit one of the four Patriarchal basilicas, and there for some time pray God for the liberty and exaltation of the Catholic Church and this Apostolic See, for the extirpation of heresies and the conversion of all who are in error, for the concord of Christian Princes and the peace and unity of all the faithful, and according to Our intention; and who, within the said period, shall fast once, using only meagre fare, excepting the days not included in the Lenten Indult; and, after confessing their sins, shall receive the most holy Sacrament of the Eucharist; and to all others, wherever they be, dwelling outside this city, who, within the time above mentioned or during a space of three months, even not continuous, to be definitely appointed by the ordinaries according to the convenience of the faithful, but before the eighth day of December, shall three times visit the cathedral church, if there be one, or, if not, the parish church; or, in the absence of this, the principal church; and shall devoutly fulfill the other works above-mentioned. And We do at the same time permit that this indulgence, which is to be

gained only once, may be applied in suffrage for the souls which have passed from this life united in charity with God.

We do, moreover, concede that travellers by land or sea may gain the same indulgence immediately they return to their homes provided they perform the works already noted.

To confessors approved by their respective ordinaries We grant faculties for commuting the above works enjoined by Us for other works of piety, and this concession shall be applicable not only to regulars of both sexes but to all others who cannot perform the works prescribed, and We do grant faculties also to dispense from Communion children who have not yet been admitted to it.

Moreover, to the faithful, all and several, the laity and the clergy, both secular and regular of all orders and institutes, even those calling for special mention, We do grant permission and power, for this sole object, to select any priest, regular or secular, among those actually approved (which faculty may also be used by nuns, novices and other women living in the cloister, provided the confessor they select be one approved for nuns), by whom, when they have confessed to him within the prescribed time with the intention of gaining the present jubilee and of fulfilling all the other works requisite for gaining it, they may on this sole occasion and only in the forum of conscience be absolved from all excommunication, suspension and every other ecclesiastical sentence and censure pronounced or inflicted for any cause by the law or by a judge, including those reserved to the ordinary and to Us or to the Apostolic See, even in cases reserved in a special manner to anybody whomsoever and to Us or to the Apostolic See; and they may also be absolved from all sin or excess, even those reserved to the ordinaries themselves and to Us and to the Apostolic See, on condition, however, that a salutary penance be enjoined together with the other prescriptions of the law, and in the case

of heresy after the abjuration and retraction of error as is enjoined by the law ; and the said priests may further commute to other pious and salutary works all vows even those taken under oath and reserved to the Apostolic See (except those of chastity, of religion and of obligations which have been accepted by third persons) ; and with the said penitents, even regulars, in sacred orders, such confessors may dispense from all secret irregularities contracted solely by violation of censures affecting the exercise of said orders and promotion to higher orders.

But We do not intend by the present Letters to dispense from any irregularities whatsoever, or from crime or defect, public or private, contracted in any manner through notoriety or other incapacity or inability ; nor do We intend to derogate from the Constitution with its accompanying declaration, published by Benedict XIV, of happy memory, which begins with the words "Sacramentum penitentiae"; nor is it Our intention that these present Letters may, or can, in any way avail those who, by Us and the Apostolic See, or by any ecclesiastical judge, have been by name excommunicated, suspended, interdicted or declared under other sentences or censures, or who have been publicly denounced, unless they do within the allotted time satisfy, or, when necessary, come to an arrangement with the parties concerned.

To all this We are pleased to add that We do concede and will that all retain during this time of Jubilee the privilege of gaining all other indulgences, not excepting plenary indulgences, which have been granted by Our Predecessors or by Ourselves.

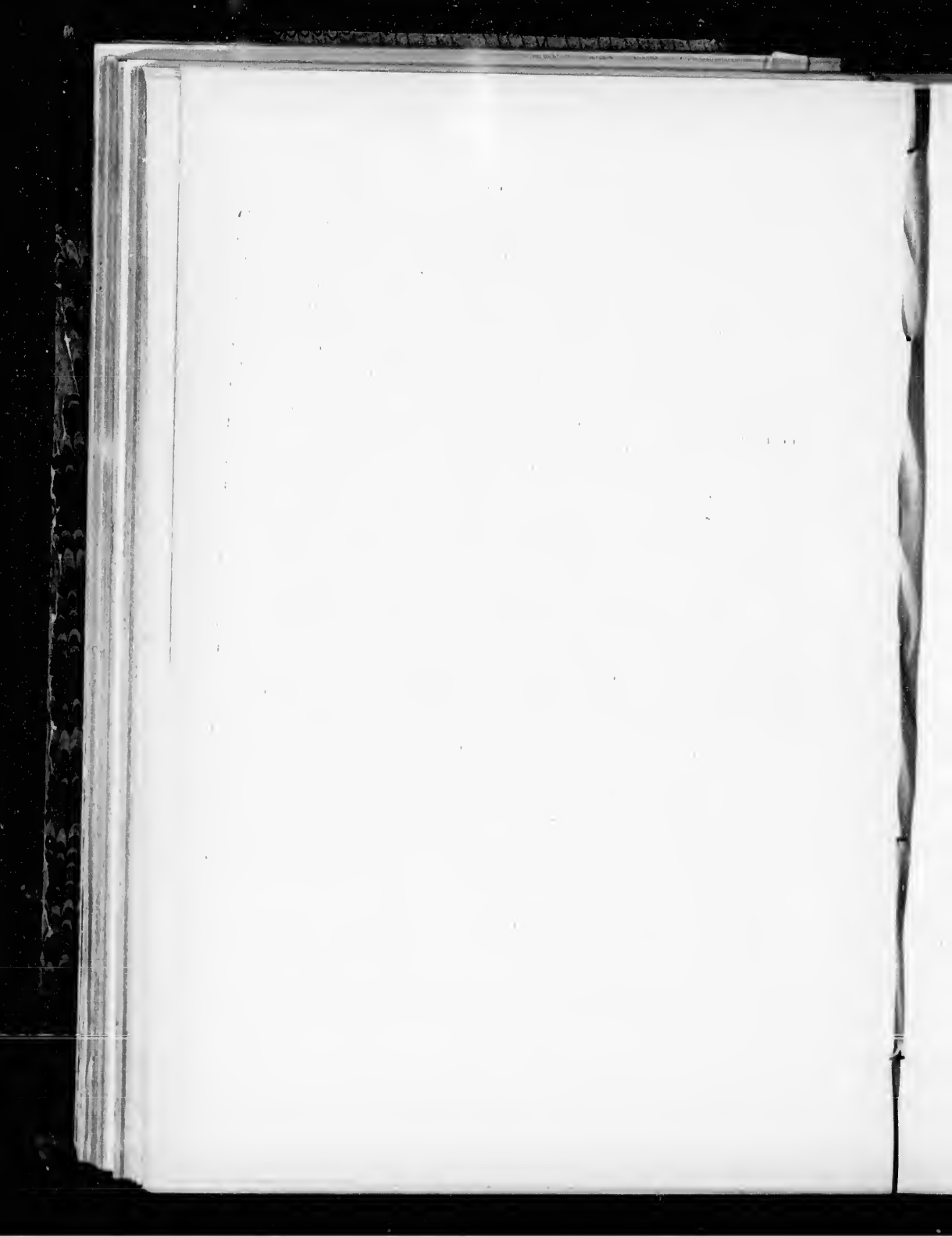
We close these Letters, Venerable Brethren, by manifesting anew the great hope We earnestly cherish that through this extraordinary gift of Jubilee granted by Us under the auspices of the Immaculate Virgin, large numbers of those who are unhappily separated from Jesus Christ may return to Him, and that love of virtue and fervor of devotion may flourish anew among the

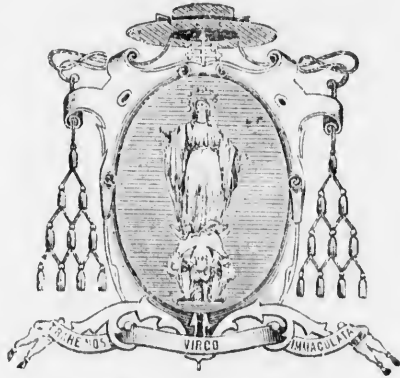
Christian people. Fifty years ago, when Pius IX. proclaimed as an article of faith the Immaculate Conception of the Most Blessed Mother of Christ, it seemed, as we have already said, as if an incredible wealth of grace were poured out upon the earth: and with the increase of confidence in the Virgin Mother of God, the old religious spirit of the people was everywhere greatly augmented. Is it forbidden us to hope for still greater things for the future? True, we are passing through disastrous times, when we may well make our own the lamentation of the prophet: "There is no truth and no mercy and no knowledge of God on the earth. Blasphemy and lying and homicide and theft and adultery have inundated it" (Os. iv., 1-2). Yet in the midst of this deluge of evil the Virgin Most Clement rises before our eyes like a rainbow, as the arbiter of peace between God and man: "I will set my bow in the clouds and it shall be the sign of a covenant between me and between the earth" (Gen. ix., 13). Let the storm rage and sky darken—not for that shall we be dismayed. "And there shall no more be waters of a flood to destroy all flesh" (Ibid. 15). Oh, yes, if we trust as we should in Mary, now especially when we are about to celebrate, with more than usual fervor, her Immaculate Conception, we shall recognize in her that Virgin most powerful "who with virginal foot did crush the head of the serpent" (Off. Immac. Conc.)

In pledge of these graces, Venerable Brethren, We impart the Apostolic Benediction lovingly in the Lord to you and to your people.

Given at Rome at St. Peter's on the second day of February, 1904, in the first year of Our Pontificate.

PIUS X., POPE.





6ième Série—No. 7.

PASTORAL LETTER

OF

MGR. JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

Archbishop of Ottawa,

STUDY AND KNOWLEDGE OF JESUS CHRIST.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL,

*By the Grace of God and of the Holy Apostolic See,
Archbishop of Ottawa, Assistant at the
Pontifical Throne, etc.*

To the Clergy, Secular and Regular, the Religious Communities, and all the Faithful of the diocese of Ottawa, Health and Benediction in Our Lord.

DEARLY BELOVED BRETHERN,

In his first Encyclical, His Holiness Pope Pius X, now reigning, declares that the only purpose of his pontificate will be to *restore all things in Christ*, in order that *Christ may be all and in all*, for, all must know or learn it, the return of nations to God will be brought about only through Jesus Christ. He invites bishops, priests, the faithful without any exception, to help him in attaining so desirable an end. If then we are truly disposed to work for the realization of our common Father's wish, it first imports that we should, by serious study, acquire the knowledge of Jesus Christ. It is thereto that we wish to exhort you.

In his unshaken faith in Jesus and in his great love for him, St. Paul, writing to the Hebrews (XIII, 8), said: "Jesus Christ yesterday, and to day: and the same for ever." This idea which the apostle gives us of Jesus Christ, is it not sublime and luminous? It recalls to us the eternal generation of the Word, and shows him in the bosom of his Father, just as well as St. John in his Gospel: "In the beginning was the Word, and the Word was with God, and the Word was God." (John 1, 1); it makes us see him as the wisdom and the object of the eternal complacency of the Father, and the principle of bliss for the elect.

"Jesus Christ yesterday." The prophets, under divine inspiration, saw him begotten of the Father, setting out from the extremity of heaven, darting like a giant to run over his course: "He hath rejoiced as a giant to run the way. His going out is from the end of heaven." (Ps. XVIII. 6, 7), descending upon earth and stretching on the cross which is as the nuptial bed where he will unite himself for ever to his church),

embracing with her and through her the whole world, in order to sanctify it.

"Jesus Christ to day." Since the establishment of his Church, he is the light, the soul, the pontiff thereof. He it is, who enlightens, animates and directs her, and, faithful to his promises, defends her against the ever renewed assaults of hell; it is by her that he instructs, consoles and leads to faith men of good will, and maintains them in that virtue without which it is impossible to please God: "But without faith it is impossible to please God" (Hebr. XI, 6); it is by her that he upholds our hopes and preserves our charity.

"Jesus Christ the same for ever." It is in Christ that the saints will find, in this life, solid and strong support in their sorrows, indomitable courage in their afflictions, real compensation for their trials, reward for their meritorious works, glorious victory after their combats, eternal rest after the fatigues of their pilgrimage.

Thus, all religion, as well as all nature, bears relation to Jesus Christ. Even more truly than St. Paul, he can say: "I endure all things for the sake of the elect." (II Tim. II, 10); but those elect themselves are for him only: they are his, his Father gave them to him: "whom thou hast given me" (John XVII, 9). Therefore, there is nothing good, nothing holy, nothing noble, nothing great, whereof Jesus Christ is not the principle, the model and the end. "Jesus Christ yesterday, and to-day, and the same for ever."

If then, dearly beloved brethren, we are willing to reflect and, at the same time, to fulfill our duty as Christians and citizens, and to save our souls, will we not necessarily be convinced of the necessity, the obligation of the study and knowledge of Jesus Christ? Does not the Gospel tell us that eternal life consists in that knowledge? "This is eternal life, that they may

know thee, the only true God, and Jesus Christ whom thou hast sent." (John XVII, 3). St. Paul glorified himself that he had never judged to know any thing, but Jesus Christ: "For I judged not myself to know any thing among you, but Jesus Christ." (I Cor. II, 2). Whoever knows Jesus Christ, knows also his Father, he observes his commandments, he is truly a disciple of the Son, his coheir, his brother. Since, then, we are christians, our own dignity of disciples of Christ obliges us, whatever may be our occupations otherwise, to study our divine Master.

In order to convince yourselves more and more, consider that the study of Jesus Christ is the only true, the only consoling, the only one which answers to the need that man has of knowing himself, of knowing whence he comes and whereto he goes.

Man knows nothing of what he must absolutely know to attain his last end, if he knows not Jesus Christ. No one can deny this truth. He who has faith accepts it, and his reason does not rebel, nor is his mind stirred up: he who has not yet faith will reach it, if he will pray and study the Man-God. The knowledge of Jesus Christ is the true science which guides man surely in the search for truth. What must we think, then, of the sciences acquired outside of the faith in Christ? Have they not generally for first result to make proud the one who possesses them? and pride leads neither to truth nor to happiness. Those profane sciences may have some utility in the purely material order, but if they withdraw from religion, they become injurious to the soul. To acquire them, people dread neither labor nor sitting up to very late hours: they wear out their faculties by unceasing fatigues; and, after all, to what do they avail, without the knowledge of Jesus Christ? To lead astray those who glory in them, to alter their

mind and to often corrupt the purity of their morals. Ah! we know that reason, intelligence is an invaluable gift which God has made to man when he created him to his image and likeness: we do not deny the depth, the elevation, the dignity of intelligence. It descends into the bosom of terrestrial abysses; it rises up to the spaces where shine with a glaring or soft brightness the heavenly bodies suspended so high and so far from us; proud is human reason of the power which it pretends to have whether it penetrates into the very bowels of the earth to find treasures therein, or whether it rises up to the clouds to search for what they still conceal. However, it is but a restrained power: its empire is limited on all sides. It is forced to admit the weakness of its works, the small extent of its knowledge, although it ever seeks to learn, invent and surprise some new secrets of nature, and even despite the success which it meets with. Moreover, in the intellectual and moral order, it affirms sometimes as true, that which it soon acknowledges to be only an error. The science of learned men, who are not Christians, has come bankrupt in questions which most interest mankind, We ask ourselves what durable fruits has so much diversified learning produced for the happiness of man. Because the study of Jesus Christ, of his religion, dogmas and mysteries is altogether excluded from the erudition of scientists without religion, they pass constantly from one system to another without finding better than eternal contradictions in their thoughts. They have nothing but scorn for religion, for the Gospel of Christ, hatred for the Church, and this leads them to deny or disfigure the truths of dogma, to wish for the replacement of christian morals by free morals, and to even alter the principles of sound politics which would be useful to peoples. They boast of enlightening their fellow-creatures, but they do not succeed in dissipating the darkness in which human reason, that

faith does not illumine, remains enveloped. They have, in the eyes of the multitudes that listen to them, the reputation of science, but they have not the true science, for they are ignorant of Jesus Christ who, "God of all knowledge" (I Kings II, 3), "enlighteneth every man that cometh into this world." (John I, 9), Of the knowledge which they have, they do not make the use which God has willed in raising man to the supernatural order. Not bestowing attention on Jesus Christ in their studies, they cannot reach full and entire truth upon intellectual and moral questions. It is altogether otherwise with those who make of Jesus Christ the continual object of their application and research.

It is to him only that all religion has reference. If it offers us mysteries to be adored, he is the sacred object thereof; truths to believe, he has revealed them; precepts to practise, he is the only doctor whom we should listen to; examples to imitate, he is the master whom we must follow; graces to obtain, he has merited them for us by his blood; sacraments to receive, he has instituted them; rewards to deserve, he is himself the rewarder and recompense. It is by Jesus Christ that religion teaches us: it is in Jesus Christ that it shows us our true riches, our unshaken hopes and the certitude of all promises. It is therefore impossible for us to understand well the teaching of religion, if we do not know Jesus Christ. Hence it is that there are men who study unceasingly and never can reach the knowledge of truth: "Ever learning and never attaining to the knowledge of the truth." (II Tim. III, 7). Wishing to walk alone, without Jesus Christ, being satisfied with the light of reason and closing their eyes to the truth which Christ is, reason presents to them nothing but uncertainty; pride casts them into obscurity; they go astray; they are carried off by every wind of doctrine and passion; they suffer shipwreck in their faith or never attain to it. Simple and upright souls, on the contrary, led by Jesus Christ in science and the way of

truth, advance with great strides in the good path which terminates with the heavenly kingdom. True science then is that of Jesus Christ.

The science of Jesus Christ is also the only consoling. Those who have learned all that the greatest geniuses of antiquity have taught and all they have done, are forced to acknowledge that time has destroyed their works, that their ingenious systems were only subtle theories worth scarcely more than reveries. History is there to prove it. What difference between those select, but pagan, intelligences and the christian doctors and pontiffs who have been the light of their centuries. Whom could we compare to them? Their memory recalls all at once their virtues. The study of Jesus Christ which animated their labors and was the soul of their discourses, led them and their disciples to the eternal source of truths, consolations and happiness. The triumph of the cross which they adored and caused to be adored in the world seems to have become their own, just as it can and should be our own. With them, we see in Jesus Christ a *pastor* who governs us, a *physician* who cures us, a *friend* who consoles us, a *protector* who supports us, an *advocate* who defends us, an *intercessor* ever living to pray for us, a *pontiff* who offers himself unceasingly as a sacrifice for the atonement of our sins, finally a *God* who crowns us.

The more we advance in the knowledge of Christ, the better do we understand the rules of that charity which comprehends the whole law, extends to all duties, embraces all mankind. In him we discover the author of all virtues, the principle of all good, the perfecter of all happiness. In him we see the profound adorer of the Father; he teaches us our duties in his regard; he strengthens us in faith and hope. From the knowledge

of the virtues practised by Jesus Christ, Christians, aided by grace, pass willingly to the practice of those same virtues, and soon cease, whatever may be their position, high or low, in society, from sacrificing the obligations which ~~Christianity~~ imposed upon them ~~that~~ *harmony, that* is the Gospel explained by the Church. Then is accomplished anew, as at the Incarnation of the Word, the prophecy of David: "Mercy and truth have met each other: justice and peace have kissed." (Ps. LXXXIV, 11).

What consolation again does not the study of Jesus Christ present to the christian, amidst his evils, his infirmities, and at the sight of the tomb?

Whatever may be the evils from which we suffer, Jesus Christ teaches us to endure them with the hope that they will have an end here-below and a reward during eternity.

In our infirmities, he learns us that being transient they cannot be compared to the weight of glory which is reserved for us in heaven.

On the threshold of death, he consoles us again. He tells us that death is the wages of sin, since it is the pain required therefor by divine justice, and that that death, if it be holy, becomes for us the great step towards immortality.

He who knows Jesus Christ cannot but know himself. He sees plainly his origin and his end; he is no more astonished at the duties which are imposed upon him; the dogmas have nothing which revolts his mind; christian morals naturally bind his heart; he becomes an upright citizen, loving his country and undertaking nothing against the good of society; above all he works for the glory of God, the honor of the Church, and his own sanctification which will secure for him the eternal glorification.

The holy season of Lent will be for you, dearly beloved brethren, we hope, a favorable time for commencing or continuing to attend to a serious and connected study of Jesus Christ. Attend assiduously the instructions which are given in your parishes, on all Sundays and holy-days, and once or twice a week during this season of penance, prayer and recollection. Instead of spending the evenings in vain amusements, read a good life of Jesus Christ, read again the Gospel, for example "The Gospel or the life of Our Lord Jesus Christ according to the concordance of the four gospels," by Rev'd Father Alexis, Capuchin, or read some good catechism with explanations.

It is desirable that, in all families, there should be, every night, in common, some pious reading, one of whose good effects must be to instil more true piety and more seriousness in the life of christians. Generally, catholics do not read enough books treating of the truths of faith, the teaching of the law of God, the means of salvation instituted by Jesus Christ, in one word, of religion. And yet it is a duty to know well what Jesus Christ has done, what he has preached, what he commands us to believe and practise in order to assure our salvation.

Let then each one take, in this regard, the resolutions which the Holy Ghost will suggest him, and let all, hearing or reading the word of life which the word of God is, imitate the Holy Mother of Jesus Christ who kept in her immaculate and loving heart every edifying word. A more profound knowledge of religion, and, by the very fact, of Jesus Christ will be a source of consolation and peace; and, understanding better the obligations which it imposes, you will love prayer and you will resolve to follow most exactly the regulation for Lent such as it must be observed, in our diocese, by virtue of an indult *ad decennium* of Pope Leo XIII. dated the 27th January, 1903. The regulation for Lent of this year is as follows

1o. All the days of Lent, Sundays excepted, are fast days ;

2o. The use of flesh-meat is allowed on Sundays, at all meals, and on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Saturdays, except Saturday of Ember days and Holy Saturday, but at one meal only ;

3o. The other days, that is, Wednesdays, Fridays and the two Saturdays mentioned in the preceding paragraph, are days of abstinence.

4o. The use of meat and fish at the same meal is not allowed. (For the other points, read the Appendix to the Ritual.)

The Pope, in according this indult, orders us to exhort the faithful so to act that they may compensate by other good works and alms to the poor for this alleviation of the lenten penance.

We therefore urge you not to forget multiplying, during this holy season, your good works and your alms. We beg of you more particularly to make, according to your means, a generous offering to the collection which will be taken up on the third Sunday of Lent, to help in building the grand seminary. This collection replaces that for colonization.

Shall our present Pastoral Letter be read, in all churches and chapels where public service is held, and at the chapter of religious communities, on *Quinquagesima* Sunday.

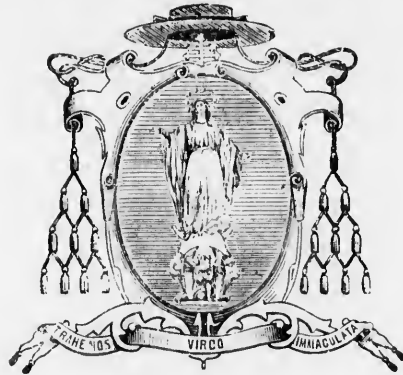
Given at Ottawa, under our hand, the seal of the diocese and the countersign of our Chancellor, this twelfth day of February, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and five, feast of the Apparition of the Immaculate Virgin Mary.

† J.-THOMAS, Archbp of Ottawa.

By Command,

J. A. SLOAN,

CHANCELLOR.



6ième série—No. 1.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 15 décembre 1899.

- I.—Lettre de Léon XIII à l'archevêque d'Ottawa.
- II.—Constitution du Pape accordant, à différentes personnes empêchées d'aller à Rome, les indulgences du jubilé de l'année 1900.
- III.—Suspension des indulgences et facultés pendant le jubilé universel.
- IV.—Décret permettant d'exposer le Saint-Sacrement et de chanter ou dire la sainte Messe, à minuit le 31 décembre de l'année qui finit et de l'année qui va commencer.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Je vous communique aujourd'hui le texte de la toute paternelle lettre que Notre Saint Père, le Pape Léon XIII, daignait m'écrire, le 16 novembre dernier, en réponse à la magnifique adresse que vous aviez bien voulu déposer aux pieds de Sa Sainteté, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de ma consécration épiscopale.

Une fois encore, le Vicaire de Jésus-Christ accorde la bénédiction apostolique à l'archevêque, au clergé et aux fidèles de ce diocèse. Cette bénédiction doit être pour nous un encouragement à plus de zèle, de dévouement, de générosité, s'il est possible, dans l'accomplissement de nos devoirs respectifs, en même temps que le gage des biens spirituels et célestes.

Pour témoigner de notre reconnaissance à celui dont nous avons tant de raisons de dire, nous, particulièrement, dans ce diocèse : *Nemo tam Pater*, nous devons répéter avec une ferveur croissante les prières qu'il a ordonné de réciter après les messes basses, demandant à Dieu de lui donner une vie assez longue pour qu'il puisse voir le triomphe de la Papauté et recouvrer cette liberté entière, dont a besoin le Père commun des fidèles.

Dans le même but je crois utile de prescrire, comme *oraison de mandato*, à la sainte messe, la onzième des oraisons *ad diversa*, intitulée : *contra persecutores et male agentes*.

II.

Je vous transmets aussi la Constitution par laquelle Sa Sainteté accorde les indulgences du jubilé de l'année 1900 aux religieuses, aux oblates, aux tertiaires et aux autres jeunes filles ou femmes vivant dans les monastères ou les pieuses communautés, ainsi qu'aux ermites, aux infirmes, aux prisonniers, aux captifs, avec les pouvoirs opportuns en ce qui touche les absolutions et les commutations des vœux.

Au cours de cette constitution le Pape dit : " Nous voulons donc et ordonnons que nos vénérables frères les évêques et autres ordinaires des lieux, en ce qui concerne les moniales, oblates, tertiaires et autres femmes ou jeunes filles mentionnées plus haut, les anachorètes, les ermites, les prisonniers, les malades, les septuagénaires, établissent et prescrivent, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire de confesseurs prudents, des œuvres de religion et de piété appropriées à l'état, à la condition et à la santé de chacun ainsi qu'aux particularités du temps et du lieu. Nous voulons et décrétons que l'accomplissement de ces œuvres soit équivalent à la visite des quatre basiliques de Rome."

En vertu de cette faculté, nous accordons aux confesseurs approuvés en ce diocèse le pouvoir de déterminer, dans chaque cas particulier, les œuvres de religion et de piété qui devront remplacer les visites aux basiliques de Rome.

Nous leur accordons aussi, en faveur des mêmes personnes, le pouvoir d'absoudre des cas réservés à l'évêque.

III.

Vous lirez bien attentivement le troisième document pontifical que je publie à la suite de la Constitution plus haut mentionnée, et vous en ferez connaître à vos fidèles les parties qui les intéressent.

Ce document traite de la suspension des indulgences et facultés pendant le jubilé universel.

IV.

Le Décret *Urbis et Orbis*, que vous trouverez en quatrième lieu, permet d'exposer le très saint Sacrement et de chanter ou dire la sainte messe, (une seule messe dans la même église) à minuit le 31 décembre de l'année qui finit et de l'année qui va commencer. Les fidèles pourront communier soit pendant, soit en dehors de la messe.

Chacun de vous jugera s'il y a lieu d'avoir, en son église, cette exposition et cette messe de minuit.

Dans les paroisses et missions où il n'y a qu'un seul prêtre, en vertu d'un indult pontifical en date du 24 novembre 1896, je permets à ce prêtre de biner, c'est-à-dire de célébrer une messe à minuit, et une autre, le jour, à l'heure ordinaire. Il va sans dire qu'aucun prêtre, même celui qui a déjà le pouvoir de biner, ne pourra en cette occurrence, dire trois messes.

* * *

Je profite de cette occasion pour vous remercier de nouveau de tout ce que vous avez fait pour fêter dignement mon jubilé d'argent épiscopal ; et, comme l'année sainte est à la veille de commencer, je souhaite qu'elle soit pour tous heureuse et prospère.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre reconnaissant et dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, ARCHEV. D'OTTAWA.

VENERABILI FRATRI
JOSEPHO THOMÆ

ASCHEPISCOPO OTTAWIENSI,

BYPOLIM.

Leo PP. XIII

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem.—Ex canonicorum Collegio universoque clero Ottawienſi eas accepimus litteras, quæ animum Noſtrum ſingulari lætitiâ perfuderunt. In iis enim fuſe exponebatur quantum res catholica ceperit incrementi in regione iſta poſtremorum XXV annorum decurſu; ut non modo fidelium numerus, verum etiam ſacerdotum, ſacrarum ædium atque utilium inſtitutorum cujuſque generis valde ſit auctus; quin et Lyceum magnum fundatum ſit litteris ſcientiſque ad catholicas leges accommodate tradendis. Hæc autem omnia tibi tuoque ſtudio referabantur accepta; ut jure ideo clerus ipſe et canonicorum Collegium fauere ac feliciter Diœceſi Ottawienſi ceſſiſſe arbitrentur, quod tu illam regendam aſſumpſeris, Deoque dante jam annum quintum et vigesimum ſis optime moderatus. De diuturno igitur Episcopatu, tanta fructuum ubertate divite, quemque votis omnibus diuturniorem adpreceantur, gratulari tibi publicis lætitiis clero ac fidelibus ratum eſſe novimus. Apud nos, non modo jure meritoque factum agnoſcimus; ſed, læude etiam et gratulatione noſtra adjecta, ut plenius effuſiusque fiat deſideramus. Velit Deus ut longo adhuc tempore Diœceſi tuæ incolomis interſis, amplioriſque ſemper fructu induſtriæ tuæ ac labores fortunentur. Noſtræ interim caritatis teſtem ac munerum divinorum auſpicem Apoſtolicam benedictionem habeto, quam tibi, clero populoque tuo amantiffime in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die XVI Novembris MDCCCXCIX, Pontificatus Noſtri anno vigesimo ſecundo.

LEO PP. XIII.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI
LEONIS
 DIVINA PROVIDENTIA
 PAPAЕ XIII
 CONSTITVTIO
 QVA
INDVLGENTIAE IVBILAEI
ANNI MDCCCC
 CONCEBVNTVR

MONIALIBVS, OBLATIS, TERTIARIIS
 ALIISQVE SIVE PVELLIS SIVE MVLIERIBVS
 IN MONASTERIIS PHSVE COMMVNITATIBVS DEGENTIBVS
 EREMITIS, INFIRMIS, CARCERE AVT CAPTIVTATE DETENTIS
 CVM OPPORTVNIS FACVLTATIBVS
 CIRCA ABSOLVTIONES ET VOTORVM COMMVTATIONES

LEO EPISCOPVS
 SERVVS SERVORVM DEI
 AD FVTVRAM REI MEMORIAM

Aeterni Pastoris infinitam caritatem animo reputantes, qui proprias oves vocat nominatim (1), ut vitam habeant et abundantius habeant (2), quique ipsarum adventum ad sui gremium non modo expectat, sed ipse saepe praevinit, consilium agitavimus de Apostolicae liberalitatis thesauro recludendo in proximum annum Iubilaei iis etiam, quibus sua conditio non sinit ut praescriptam peregrinationem ad aetnam hanc Urbem et ad beatorum

(1) Io. 8, 3.

(2) Ibid. 10.

Apostolorum limina suscipiant. Placuit igitur fructu vacuum non redire multorum fidem ac pietatem, qui huiusmodi iter summo cum studio essent aggressuri, nisi eos aut septa monasterii, aut ineluctabilis captivitas, aut corporis infirmitas impediret. Quae quidem relaxatio atque benignitas non istorum tantum necessitati aut utilitati prospiciet, sed in communem omnium salutem redundabit. Coniunctis enim tot hominum precibus et lacrimis, quos vel vitae innocentia et religionis ardor, vel poenitentia, vel calamitas segregavit a ceteris, divinae misericordiae placandae spes licebit multo validiorem fovere. Quamobrem vi praesentium litterarum opportunas rationes describere decrevimus, quibus quum viri tum mulieres in eremis, monasteriis et religiosis domibus assidue vitam degentes, vel custodiis et carceribus detenti, vel morbis aut infirmitatibus impediti quominus veneranda Apostolorum sepulera et Patriarchales Urbis Basilicas adeant, permissarum absolutionum concessisque plerumque Jubilaei fieri participes valeant.

Qui autem sub hac providentia comprehenduntur, hi sunt :

I. Moniales omnes, quotquot sollemnia vota religionis ediderunt et in monasteriis degunt sub claustrum perpetui disciplina; item quae tyrocinium exerceant, quaeve in monasteriis, aut educationis aut alia de causa legitima, commorantur. Pariter Monasteriorum huiusmodi Moniales, quae stipis colligendae gratia septa religiosa egreduntur :

II. Oblatae vitae societate coniunctae, quarum Instituta fuerint ab Apostolica Sede vel ratione stabili, vel ad experimentum probata, una cum suis novitiis atque educandis puellis aliisque communi cum ipsis contubernio utentibus, quamquam severiori claustrum lege non adstringantur :

III. Tertiariae sub uno eodemque tecto communiter viventes cum suis pariter novitiis atque educandis puellis aliisque cum ipsis una degentibus, etsi severiore claustrum lege minime teneantur, earumque Institutum nec nunquam ad hunc diem ab Apostolica Sede approbatum

fuerit, nec ut approbatum in posterum haberi debeat vi presentis concessionis :

IV. Puellae ac mulieres in gynaeceis seu Conservatoriis degentes, quavis nec Moniales, nec Oblatae, nec Tertiariae, nullisque claustris legibus obnoxiae sint. Has omnes, quas diximus, tam in Urbe quam extra, ubique locorum et gentium degentes, presentis concessionis gratia et privilegio frui posse decernimus ac declaramus :

V. Idem concedimus Anachoretis atque Eremitis, non quidem eis qui nullis clausurae legibus adstricti vel in collegio et societate, vel solitarii sub Ordinariorum regimine certisque legibus aut regulis obtemperantes vivunt: sed eis qui in continua licet non omnimode perpetua clausura et solitudine deditam contemplationi vitam agunt, etiamsi monasticum aut regularem Ordinem profiteantur, ut Cistercienses aliquot, Chartusienses, Mouachii et Eremitae sancti Romualdi solent :

VI. Ad utriusque sexus Christifideles eandem concessionis gratiam extendimus, qui captivi in hostium potestate versantur, ad eosque ubique locorum, qui ex civilibus aut criminalibus causis in carcere detinentur: item qui exilii poenam aut deportationis lunt; qui in trimeis aut alibi ad opus damnati reperiuntur; denique ad religiosos viros qui suis in coenobiis sub custodia retinentur vel qui ex rectorum praecepto certam habent sedem, quasi exilii aut deportationis loco assignatam :

VII. Eandem concessionem communem esse pariter volumus utriusque sexus infirmis cuiusvis ordinis et conditionis, vel qui iam extra Urbem in morbum aliquem inciderint, cuius causa, intra Iubilaei annum, Urbem adire, medici iudicio, non possint, vel qui, licet convalescant, non sine tamen gravi incommodo rotundum iter aggredi possint, vel qui omnino dare se in iter imbecilla ex habitu valetudine prohibeantur. Horum denique numero senes haberi volumus, qui septuagesimum aetatis suae annum excesserint.

Itaque istos omnes et singulos monemus, hortamur et obsecramus in Domino, ut peccata sua *in amaritudine*

animae recolentes, eademque intimo animi sensu detestantes, saluberrimo Poenitentiae sacramento et congruis satisfactionibus suam quisque conscientiam expiare curent; tum ad caeleste Convivium ea, qua par est, fide, reverentia, caritate, accedant, Deumque optimum maximum, per Unigenitum Filium eius ac per merita augustissimae Virginis Mariae et beatorum Apostolorum Petri et Pauli omniumque Sanctorum, iuxta Nostram Ecclesiaeque mentem enixis precibus orent pro sanctae Ecclesiae prosperitate atque incremento, pro extirpandis erroribus, pro catholicorum principum concordia, totiusque christiani populi tranquillitate et salute; in eumque finem visitationi quatuor Urbis Basilicarum, alia religionis, pietatis, caritatis opera devote suffieiant, quum voluntaria, tum praesertim a delectis sacri ordinis viris auctoritate Nostra iniungenda, prout infra edicitur.

Scilicet volumus ac iubemus ut venerabiles fratres Episcopi alique locorum Ordinarii Monialibus, Oblatis, Tertiariis, aliisque superius memoratis sive puellis, sive mulieribus, Anachoretis, Eremitis, in carcere detentis, aegrotantibus et septuagenario maioribus, statuunt ac praescribant sive per se, sive per prudentes Confessarios, congrua religionis ac pietatis opera iuxta singulorum statum, conditionem et valetudinem ne loci et temporis rationes, quorum perfectionem operum pro visitatione quatuor Urbis Basilicarum valere volumus ac decernimus. Eandem committendorum operum facultatem concedimus Praelatis Regularibus videlicet utendam erga Instituta et personas singulas quae in ipsorum iurisdictione sint.— Eodem genere personis quae in Urbe degant, designari opera suffieienda volumus per dilectum Filium Nostrum S. R. E. Cardinalem Vicarium eiusque vices gerentem, sive per se ipsos sive per prudentes Confessarios.

Itaque Omnipotentis Dei misericordia et Beatorum Apostolorum Petri et Pauli auctoritate confisi, iis omnibus et singulis, quos supra memoravimus, vere poenitentibus et intra praesentem Iubilaei annum rite confessis ac sacra Communione reffectis, Deumque, ut supra dictum est, orantibus, omnia denique implentibus alia iniungenda

opera in locum visitationum, ac, vel inchoatis tantum iisdem operibus, si morbus periculosus oppre serit, plenissimam omnium peccatorum indulgentiam, veniam et remissionem, etiam duplici vice intra anni sancti decursum si innumera opera iteraverint, haud secus ac si praescripta committere ceteris omnibus expleverint, de Apostolicae liberalitatis amplitudine largimur atque concedimus.

Monialibus earumque novitiis licere volumus, at primadumtaxat vice, sumere sibi ex alterutro Cleri ordine Confessiones rite approbati. Anachoretis atque Eremitis supra dictis, itemque Oblatis, Tertiariis, puellis ac mulieribus in monasteriis piisque domibus vitam communem agentibus, quibus forte ordinario tempore eligendi sibi Confessarii libera facultas non sit, similiterque Christifidelibus captivitate, carcere aut custodia, infirmitate aut senectute impeditis, fas esse iubemus eligere sibi primavice dumtaxat Confessarios quoscumque, dummodo ad confessiones personarum saecularium probati rite sint. Eadem eisdem conditionibus liceat viris religiosis ex quolibet Ordine aut Congregatione vel Instituto.—Confessariis sic electis concedimus et tribuimus ut personas supra dictas, auditis earum confessionibus, absolvere a quibusvis peccatis, etiam apostolicae Sedi speciali forma reservatis, excepto casu haeresis formalis et externae, imposita penitentia salutari aliisque iuxta canonicas sanctiones rectaeque disciplinae regulas iniungendis. Praeterea confessariis, quos moniales sibi elegerint, facultatem facimus dispensandi super vota quaelibet ab ipsis post solemnem professionem facta, quae regulari observantiae minime adversentur. Simili modo Confessarios supra memoratos etiam dispensando commutare posse volumus omnia vota, quibus Oblatae Novitiae, Tertiariae, puellae et mulieres in communibus domibus agentes sese obstrinxerint, exceptis iis, quae Nobis et apostolicae Sedi reservata sint: factaque commutatione, a votorum etiam iuratorum observantia absolvere.

Hortamur autem Venerabiles Fratres Episcopos alios-

que locorum Ordinarios, ut, Apostolicae Nostrae benignitatis exemplo, eligendis ad praesentium effectum Confessariis impertiri ne recusent facultatem absolvendi a casibus qui ipsis Ordinariis reservati sint.

Volumus denique ut praesentium transumptis sive exemplis, etiam impressis, manu alicuius notarii publici et sigillo viri in saeri ordinis dignitate constituti munitis, eadem ab omnibus adiungatur fides, quae ipsis praesentibus adhiberetur, si exhibitae forent vel ostensae. Ceterum harum decreta et iussa Litterarum rata, valida, firma in omnes partes esse et fore decernimus, contrariis non obstantibus quibuscumque.

Nulli ergo omnino hominum liceat paginam hanc Nostrae declarationis, hortationis, concessionis, derogationis, decreti et voluntatis infringere vel ei ausu temerario contraire; si quis autem hoc attentare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum eius se noverit incursum.

Datum Romae apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicae millesimo octingentesimo nonagesimo nono Calend. Novembris, Pontificatus Nostri anno vicesimo secundo.

C. CARD. ALOISI MASELLA PRO-DAT.---

A. CARD. MACCHI.

VISA

DE CURIA I. DE AQUILA E VICECOMITIBVS

Loco + Plumbi

Reg. in Secret. Brevium

I. CVGNONIUS

SVSPENSIO
INDVLGENTIARVM ET FACVLTATVM

VERTENTE

ANNO VNIVERSALIS IVBILAEI

MILLESIMO NONINGENTESIMO.

LEO EPISCOPVS
SERVVS SERVORVM DEI

AD PERPETVAM REI MEMORIAM.

Quod Pontificum maximorum sanxit auctoritas, ut Anni sacri solemnia Romae potissimum agerentur, id quidem cum provisa divinitus dignitate et grandioribus muneribus almae Urbis est admodum congruens. Haec enim omnium, quotquot ubique sunt, christianorum patria communis: haec sedes sacrae potestatis princeps, eademque traditae a Deo doctrinae custos sempiterna: hinc ut ab unico augustissimoque capite in omnes christianae reipublicae venas perenni communicatione vita propagatur. Nihil ergo tam consentaneum, quam catholicos homines vocatu Sedis Apostolicae huc certa per intervalla temporum convenire, ut scilicet una simul et remedia expiandis animis in Urbe reperiant et romanam auctoritatem praesenter agnoscant. Quod cum tam salutare ac frugiferum appareat, sane cupimus ut urbs Roma toto anno proximo maiore qua fieri potest frequentia mortaliū celebretur: ob eamque rem peregrinationis romanae cupidus velut stimulos addituri, admissorum expiandorum privilegia, quae liberalitate indulgentiaque Ecclesiae passim concessa sunt, intermitteri volumus: videlicet, quod plures decessores Nostri in caussis similibus consuevere, Indulgentias usitatas apostolica auctoritate ad totum Annum sacrum suspendimus: verumtamen prudenti quadam temperatione modoque adhibito, ut infra scriptum est.

Integras atque immutatas permanere volumus et decernimus:

I. Indulgentias *in articulo mortis* concessas :

II. Eam, qua fruuntur ex auctoritate Benedicti XIII decessoris Nostri, quotquot ad sacri aeris pulsum de genu vel stantes *Salutationem angelicam*, aliamve pro temporis ratione preceationem recitaverint :

III. Indulgentiam decem annorum totidemque quadragenarum Pii IX auctoritate an. MDCCCLXXVI iis tributam qui pie templa visitent in quibus Sacramentum augustum quadraginta horarum spatio adorandum proponitur :

IV. Illas item Innocentii XI et Innocentii XII decessorum Nostrorum decreto iis constitutas, qui Sacramentum augustum, cum ad aegrotos defertur, comitentur, vel cererum aut facem per alios deferendam ea occasione mittant :

V. Indulgentiam alias concessam adeuntibus pietatis causâ templum sanctae Mariae Angelorum Ordinis Fratrum Minorum extra Assisii mœnia a vespere Calendarum Augusti ad solis occasum diei insequentis :

VI. Indulgentias, quas S. R. E. Cardinales Legati a latere, apostolicae Sedis Nuntii, item Episcopi in usu Pontificalium aut impertienda benedictione aliave forma consueta lagiri solent :

VII. Indulgentias Altarium Privilegiatorum pro fidelibus defunctis, aliasque eodem modo pro solis defunctis concessas : item quaecumque vivis quidem concessae sint, sed haec duntaxat causa ut defunctis per modum suffragii directe applicari valeant. Quas omnes et singulas volumus non prodesse vivis, prodesse defunctis.

De facultatibus vero haec constituimus et sancimus, quae sequuntur :

I. Rata firmaque sit facultas Episcopis aliisque locorum Ordinariis impertiendi indulgentias *in articulo mortis* eandemque communicandi secundum Litteras a Benedicto XIV decessore Nostris datas Nonis Aprilis An. MDCCXLVII :

II. Item ratae firmaeque sint facultates Tribunalis

Officii Inquisitionis adversus haereticam pravitatem, eiusque Officialium: Missionariorum quoque et Ministrorum qui vel ab eodem Tribunali: vel a Congregatione S. R. E. Cardinalium negotiis propagandae Fidei praeposita, vel alias ab apostolica Sede ad id deputati fuerint: nominatim facultas absolvendi ab haeresi eos, qui, eiurato errore, ad fidem redierint:

III. Ratae firmaeque sint facultates, quas Officium Poenitentiarum Nostreae apostolicae Missionariis, in locis Missionum, ac quoque occasione exercendas, concesserit:

IV. Item facultates Episcoporum aliorumque sacerdotum Antistitum circa dispensationes et absolutiones suorum subditorum in casibus occultis etiam Sedi apostolicae reservatis, quemadmodum ipsis a sacra Tridentina Synodo, seu alias, etiam in publicis casibus, a iure communi ecclesiastico et ab apostolica Sede pro certis personis et casibus permittae dignoscuntur. Idem statuimus de facultatibus Antistitum Ordinum religiosorum, quaecumque ipsis in Regulares sibi subiectos ab apostolica Sede tributae sint.

His exceptis, de quibus supra memoravimus, ceteras omnes et singulas Indulgentias tam plenarias, etiam ad instar Iubilaei concessas, quam non plenarias, suspendimus ac nullas iubemus esse. Similique ratione facultates et indulta absolvendi etiam a casibus Nobis et apostolicae Sedi reservatis, relaxandi censuras, commutandi vota, dispensandi etiam super irregularitatibus et impedimentis cuilibet quoque modo concessa, suspendimus ac nulli suffragari volumus ac decernimus. Quocirca praesentium auctoritate Litterarum praecipimus ac mandamus, ut, praeter Indulgentias Iubilaei, easque, quas supra nominatim excepimus, nullae praeterea aliae usquam, sub poena excommunicationis eo ipso incurrendae aliisque poenis arbitrio Ordinariorum infligendis, publicentur, indicantur, vel in usum demandentur.

Quaecumque autem his Litteris decreta continentur, omnia ea scdalia, rata, valida esse volumus et iubemus contrariis non obstantibus quibuscumque.

Earum vero exemplis aut transumptis, etiam impressis,

Notarii publici manu et sigillo personae in ecclesiastica dignitate constitutae iuratis, eandem volumus haberi fidem, quae haberetur praesentibus si essent exhibitae vel ostensae.

Nulli ergo hominum liceat hanc paginam Nostrae suspensionis, decreti, declarationis, voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire: si quis autem hoc attentare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Apostolorum Petri et Pauli se noverit incursurum.

Datum Romae apud Sabetum Petrum anno Incarnationis Dominicae millesimo octingentesimo nonagesimo nono Pridie Cal. Octobris, Pontificatus Nostri anno vice, simo secundo.

C. CARD. ALOISI MASELLA PRO-DAT.

A. CARD. MACCHI.

VISA

DE CVRIA I. DE AQVILA E VICECOMITIBVS

Loco + Plumbi

Reg. in Secret. Brevium

I. CVGNONIVS.

DECRETUM
URBIS ET ORBIS

Anni sacri a Beatissimo Patre et Domino Nostro LEONE XIII feliciter indieti, proxime celebraturos initia, summopere decet nocte surgentes adire saeculi Auctorem, ad eius aras provolvi, acceptissimam offerri Hostiam, divinum scilicet Agnum, sacro convivio interesse, ut opportuno maxime tempore liceat auxilium, gratiam, misericordiam invenire: *Nunc enim propior est salus. Ecce nunc tempus acceptabile: ecce nunc dies salutis.* Quod si regnum caelorum, id est praesentis temporis Ecclesia, simile esse perhibetur decem virginibus sponso de nocte occurrentibus, hac potissimum solemnibus faustitate licet unicuique mentem accuratius in sacra illa verba intendere: *aptate vestras lampades: ecce sponsus venit exite obviam ei.*

Cum insuper media nocte postremae diei mensis Decembris futuri anni praesens absolvatur saeculum novumque habeat initium; valde congruum est, ut pio quodam ac solemnibus ritu Deo gratiae agantur pro acceptis huius decursi saeculi beneficiis, et potiora impetrentur, urgente praesertim necessitate temporum, ad novum saeculum auspiciato inmundum.

Itaque ut imminens annus MCM ab implorata Dei ope Eiusque Unigeniti Filii Servatoris nostri sumat auspicia idemque prospero cursu finiatur, longe feliciter, uti sperare fas est, allaturus aevum: Ssmus Dominus Noster LEO PAPA XIII benigne concedit ut die 31 mensis Decembris, tum labentis, tum adventuri anni, media nocte in templis ac sacellis ubi Ssma Eucharistia rite adservatur iuxta prudens arbitrium Ordinarii, sui cuiusque loci, exponi possit adorandum idem Augustissimum Sacramentum: facta potestate legendi vel canendi eadem hora coram Illo unicam missam de festo in Circumcisione Domini et Octava Nativitatis: fidelibus autem sive infra sive extra Sacrificii actionem, de speciali gratia, sacram synaxim recipiendi: servatis ceterum servandis.

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 13
Novembris, anno 1899.

C. Episcopus Praenestinus Card. MAZZELLA,

S. R. C. Praefectus.

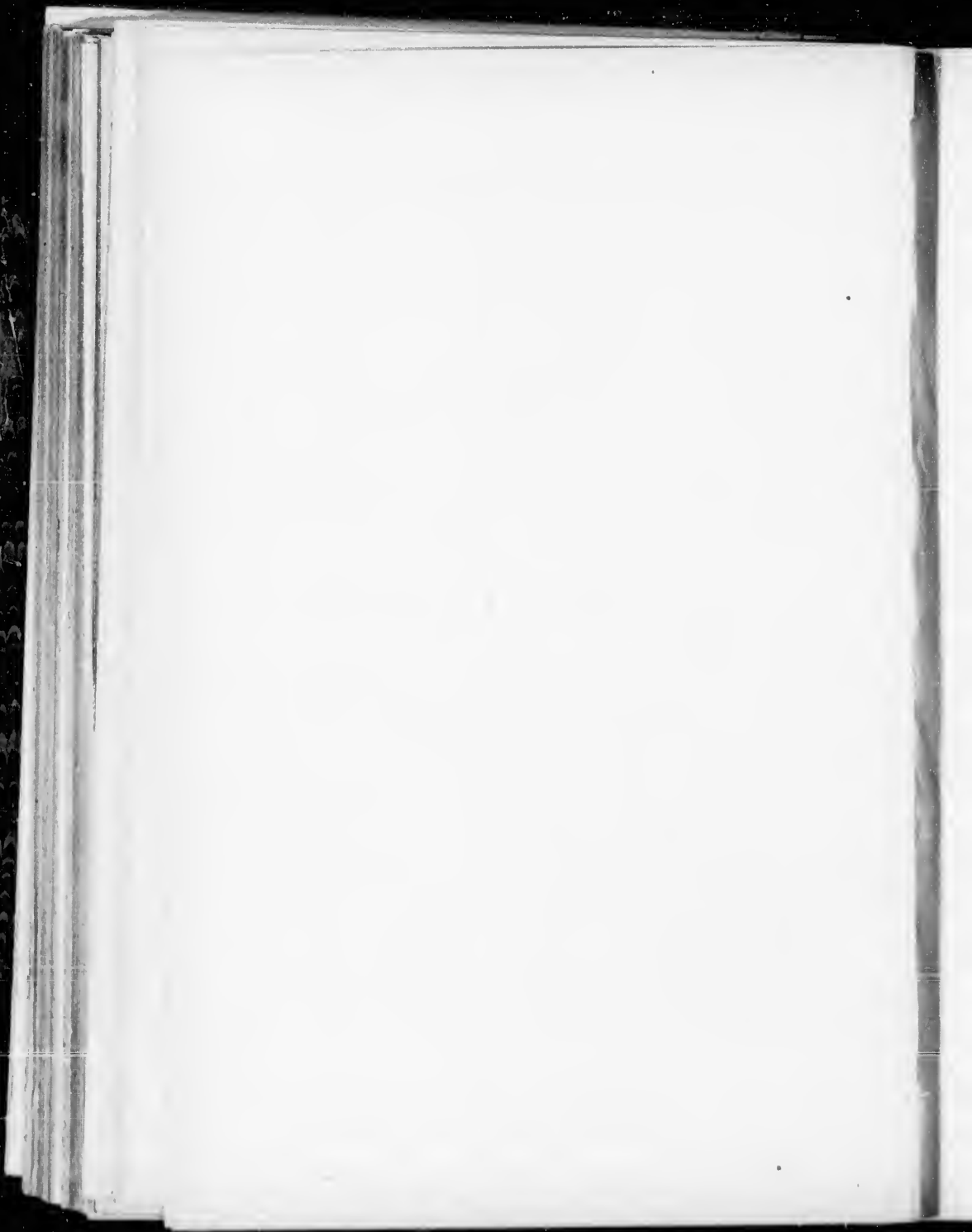
L. + S.

D. PANICI *S. R. C. Secretarius.*

ino Nostro
turos initia,
i Anctorem,
i Hostiam,
nteresse, ut
n, gratiam,
or est salus.
ies salutis.
is temporis
bus sponso
i faustitate
illa verba
onsus venit

ensis De-
m novem-
io quodam
ptis huius
r, urgente
saeculum

a Dei ope
at auspicia
e, uti spe-
us Noster
ensis De-
edia nocte
dservatur
e loci, ex-
sacramen-
lem hora
umcisione
sive infra
a, sacram





4ième série — No. 2.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 2 janvier 1900.

Contributions et Quêtes.

CHERS COOPÉRATEURS,

Je viens vous donner le détail des contributions et quêtes de l'année 1899.

Il est utile de connaître ce que chaque paroisse ou mission contribue aux œuvres ordonnées par le Souverain Pontife ou jugées nécessaires par l'Ordinaire.

Je suis reconnaissant à vous, Chers Coopérateurs, pour le zèle que vous déployez à faire de mieux en mieux comprendre ces œuvres, et à vos paroissiens pour leur générosité.

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1899.

PAROISSES ET MISSIONS. <i>Province d'Ontario.</i>	Dime des panes.	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux saints.	Semi- naire.	Ecole du N.-O. et de Missions sauv.	Denier de S. Pierre Prières.	Union de Prières.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.	Oeuvre des Métis.
Notre Dame	471 96	30 00	21 00	15 00	48 00	54 00	43 83	156 25	94 75	31 00
Sacré-Cœur, Ville	173 67	10 15	13 50	6 85	4 25	9 00	12 00	18 50
St. Anne	280 00	3 50	4 10	3 80	12 00	2 60	4 55	5 00
St. Bridget's	4 00	5 00	4 15	12 00	5 00	20 25	5 15
St. J-Baptiste	2 00	3 25	5 23	10 64	3 00	3 50	2 50	14 00
St. Joseph's	21 30	13 00	13 00	17 75	38 00	9 00	4 00
St. Patrick's	7 50	5 00	4 00	40 00	4 89	50 00	4 00
Alfred	7 00	8 00	4 00	4 00	7 00	9 00	8 50	4 75	12 00
Almonte	130 00	2 00	5 00	2 00	10 00	8 00	10 00	2 50	6 00	10 20
Bayswater.	3 88	1 25	1 06	3 00	3 45	4 44
	6 61	1 65
Billings Bridge	1895	1 00	1 00	1 00	1 50	1 00	1 00	1 00
Chûte à Blondeau	1895	9 51
Clarence Creek	55 00	1 40	1 50	1 50	1 50	2 00	2 00	4 25	2 30	1 78
	4 00	7 00	5 00	5 00	5 00	4 00	7 00	5 00

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1899.

PAROISSES ET MISSIONS <i>Province d'Ontario.</i>	Dîme des blancs.	Missions d'Amé- ricaine.	Coloni- sation.	Lieux saints.	Semi- naire.	Écoles du N.-O. et Missions sauv.	Levier de S. Pierre.	Union de Prières	Associa- tion de St. Frs. de Sales.	Oeuvre des Mett.
Plantagenet	4 65	3 29	5 10	5 48	7 04	5 75	22 00	5 66
Richmond	2 15	1 00	1 00	2 45	4 10	3 00	2 35
Rockland	{ 1898 200 00 1899 206 00 }	3 25	4 00	1 25	5 00	1 50	5 50	3 80
Sarsfield	70 00	1 00	2 00	1 50	3 25	2 00	6 00	2 00	3 50
South Casselman	51 10	90	1 00	2 00	4 00	1 45	2 50	1 40
South Gloucester	49 90	2 50	2 00	2 00	3 00	3 00	2 00	4 40
South Indian	85	1 00	1 00	1 35	2 20	1 40	1 60
South March	13 00	3 42	4 35	4 07	3 72	3 45	3 20	3 85
St. Albert	1 25	1 00	2 92	2 00	6 85	1 39	6 00	3 84	1 65
Ste. Anne de Prescott.	60 00	5 00	3 00	6 00	2 00	5 00	3 00	22 75	3 00	7 00
St. Eugène.....	137 50	1 50	5 75	5 25	6 60	8 85	6 80	20 25	9 00	9 75
St. Isidore de Prescott...	65 00	2 00	5 00	5 00	6 00	4 00	7 00	5 00	10 00	3 00
The Brook	{ 1897 52 40 1898 70 00 1899 94 00 }	5 00	5 00	8 06	5 52	10 00	11 00	14 00	5 00	5 00

1896	69 00	2 00	5 00	5 00	6 00	4 00	7 00	5 00	10 00	3 00
1897	52 40	5 00	3 00	8 06	5 52	10 00	11 00	14 00	5 00	5 00
1898	70 00	5 00	3 00	8 06	5 52	10 00	11 00	14 00	5 00	5 00
1899	94 00	5 00	3 00	8 06	5 52	10 00	11 00	14 00	5 00	5 00

1896	86 90	3 00	3 00	2 64	7 00	4 00	10 00			5 24
1897	89 07	1 35								
1898	81 08	1 30								
1899	4 90	2 40	2 55	1 25	1 06	1 60	3 33			2 10
1896	27 18	3 60	7 49	80	5 20	4 30	6 50	15 25		5 25
1897	27 10									

Province de Quebec.

Angers	85 00	5 25	7 00	7 00	5 00	5 00	9 00	27 00	3 00	7 00
Aylmer East	200 00	4 00	6 00	2 00	6 00	6 90	11 00			6 00
Blanche				1 00			2 00			
Bouchette	50 13	1 00	2 38	2 00	1 00	2 00	1 50		3 51	1 00
1896	134 25									
1897	23 00									
1898	75 60	1 00	1 00	5 00						1 00
1899	172 83	1 00	1 00	5 00		11 00	12 40			10 50
Cantley		1 00	1 10	1 50	3 00	1 25	2 00			1 00
Chénévillc	112 15	10 00	5 00	9 00	10 00	12 00	12 00	1 25	1 00	5 00
Duhamel										
Farrelton		1 05								70
Gracefield	32 55	2 00	1 60	1 40	6 70	6 15	6 10			1 40
1897	2 00							8 00	5 00	4 22
Grenville	62 00	2 00	3 00	2 00	5 50	3 50	3 00	8 00	5 00	4 25

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1899.

PAROISSÉS ET MISSIONS. <i>Provine de Québec.</i>	Dîmes des banes.	Missions d'A- frique.	Colo- nisation.	Lieux saints.	Sémi- naire.	Ecole du N.-O. et Missio- sauv.	Denier de St. Pierre Prières.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.	Oeuvre des Méris
Huberdeau	45			50		1 00			
{ 1897	11 41	1 00	82	1 56	2 20	1 12			2 04
{ 1898	498 37	27 00	10 00	18 15	15 78	50 00	28 00	28 50	35 00
Labelle	29 15	1 00	1 20	1 80	1 00	1 00	1 50		1 60
{ 1898				3 15	3 20	3 10			
{ 1899	21 60	50	1 20	3 00	2 50	1 50	3 10		2 15
Lac Ste. Marie		60	50	75	1 00	1 00	1 00		1 00
L'Annonciation		1 17	73	1 51	90	1 41	1 59		2 83
Luskville	16 16	1 10	75	1 80	1 00	1 65	1 25		1 50
Maniwaki	79 49	6 20	9 86	8 43	11 37	6 20	9 72		12 68
Martindale	33 13	86	2 00	1 30	3 50	2 11	2 20		3 40
Masson	19 13								
{ 1896									
{ 1899	60 12	2 40	1 35	1 50	2 47	3 96	3 50	17 50	3 20
{ 1898	9 70								
Mayo	33 00	1 80	1 25	1 50	2 00	2 00	4 10		2 00
Montcerf		17		1 15	1 35	95	1 63		1 35

Mayo.....	1899	33 00	1 80	1 25	1 50	2 00	2 00	2 00	2 00	4 10	2 00
Montcerf.....			17	1 15	1 35	1 35	95	1 63			1 35
Montebello.....			3 25	2 00	4 50	2 25	3 60			21 00	3 00
Montfort.....			2 00	2 00	2 00	4 80	2 25			3 00	6 00
Nomingue.....			60	1 50	29	2 15	2 91			1 02	1 51
N. D. des Lumières	{	1897	7 40								
	{	1898	5 59								
N. D. de la Garde	{	1898		1 00	50			1 25		1 00	2 00
N. D. de la Saletre	{	1899	15 00	1 17	75	1 65	1 00	60		1 25	2 50
	{	1898	4 10								
N. D. de Pontmain	{	1899	4 80								
	{	1898	48 58								
N. D. du Laus.	{	1899	23 10								
	{	1898	9 01	1 04		80				1 19	
Old Chelsea.			90 30	2 95	3 00	3 00	3 00	3 00		2 95	4 50
Papineauville			78 48	1 71	4 40	1 85	2 00	3 70		4 35	4 25
Felissier.....			32 67	1 25	75	1 40	2 00	2 10		2 75	1 55
Perkin's.....	{	1896	43 54								
	{	1895	56 50	1 65	2 00	1 00	1 92	2 00		1 50	4 00
Pointe aux Chêne	{	1898	3 69								
	{	1899	12 64								
Pointe Gatineau.....			102 80	2 80	3 19	2 34	4 50	5 00		4 50	4 76
Poltimore.....			3 35	75	35	60	1 00	2 40		1 60	1 25

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1899.

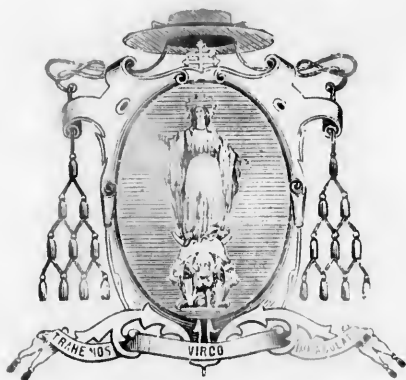
AROISSES ET MISSIONS. <i>Province de Québec.</i>	Dime des banes.	Missions d'A- friqué.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Écoles du N.-O. et Missions sauv.	Denier de S. Pierre.	Union de Prieres.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.	Oeuvre des Métis.
Ponsonby.....	7 03	50	80	40	17	20	88			50
Rapide de L'Orignal.....										
Ripon.....	105 50	2 30	5 00	3 00	3 00	6 00	4 00		5 00	5 00
St. Adolphe de Howard.....	8 50	60	36	20	75	75	25			70
St. Agathe des Monts.....		3 40	5 00	1 50	5 75	7 00	5 00		6 00	6 00
St. André Avellan.....		5 50	4 50	11 50	5 50	10 00	4 50		2 50	9 25
St. Boniface.....	2 91	22		45	52	17	33			
St. Cajetan.....	1 42			41	35					
St. Cécile de Masham {	250 00	1 00	1 50	1 50	2 61	4 50	5 60			6 00
St. D. de Montcalm {	66 50									
St. D. de Montcalm {	13 93	40	52	53	25	76	2 77	2 00		1 38
St. Em. de Suffolk {	74 70 00									
St. Em. de Suffolk {	96 6 50	25	1 50	35	50	1 50	1 00			65
Ste. Famille.....	9 83	19	15	56	91	86	98			1 00
St. Faustin.....	42 30	39	1 06	50	86	1 75	1 00	5 75		2 26
St. Gérard de Montarville.....		60	1 20	60	55	45	50	1 50		1 60

Si vous remarquez quelque erreur dans les chiffres ci-dessus, ne tardez pas à m'en avvertir.

"Discant autem et nostri bonis operibus praesse ad usus necessarios, non sint infructuosi" (Tite, III, 14).

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre reconnaissant et dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, ARCHEV. D'OTTAWA.



6ième série—No. 3.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 10 janvier 1900.

- I. Etat des comptes.
- II. Carême de 1900.
- III. Questions à traiter dans les Conférences de 1900.

CHERS COOPÉRATEURS,

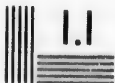
I.

Je vous prie de vouloir bien remplir le blanc de l'*Etat des comptes* de vos églises et fabriques, que je vous adresse, et de me le renvoyer le plus tard au premier février prochain.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1605 J. J. Moore Street
Rutherford, New York 147 3 0001A
716 481 2300
716 481 2300 - Fax

II.

En vertu d'un indult de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, en date du 24 nov. 1896, il sera permis, pendant le carême de cette année, de faire usage de viandes tous les dimanches du carême, ainsi que tous les lundis, les mardis, les jeudis et les samedis, à l'exception cependant du samedi des Quatre-temps et du Samedi-saint.

Tous les jours du carême, exceptés les dimanches, seront des jours de jeûne.

Le Saint-Père en accordant cet indult, veut que les fidèles soient exhortés à suppléer à ces adoucissements des lois quadra-gésimales en faisant plus de bonnes œuvres et particulièrement plus d'aumônes aux pauvres.

Vous n'oublierez pas, en annonçant ces règlements, de faire mention de la date de l'indult.

III.

Vous trouverez ci-jointes les questions que vous aurez à traiter dans vos conférences de l'année courante.

Ceux qui n'ont pas encore envoyé leurs travaux de l'année dernière ne doivent pas retarder plus longtemps de remplir ce devoir.

Attende lectioni (I. Tim. IV, 13.)

Qui vitat discere, incidet in mala (Prov. XVII, 16.)

Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi (Osee, IV, 6).

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

MATERIÆ XLIIIÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ,
MENSE FEBRUARII 1900 HABENDÆ.

Scriptura Sacra.

Breviter exponatur epistola ad Romanos a cap. I, v. 16, ad cap. IV. exclusive:

- 1o. Gentilium errores et depravati mores;
- 2o. Judicia Dei circa omnes, judæos et græcos vel gentiles;
- 3o. Quid ergo amplius Judæo est? omnes sub peccato et egent gratia Dei.

THEOLOGIA DOGMATICA.

1o. De scientia et gratia Christi: quotuplex et quanta fuerit in ipso utraque?

2o. Quænam fuerint in Christo virtutes, dona et plenitudo gratiæ?

3o. Utrum Christus vitam duxerit pauperem? An austeram, solitariam vel communem?

LITURGIA SACRA

Remigius presbyter in missis quotidianis de requie dicendis, seu cantatis seu lectis, sæpe de novo super his jure conqueritur. De cantatis, quia commodius erat antiquum jus, unam semper orationem jubens: de lectis etiam, quia sæpe legem adimplere non valet, vi cujus prima Oratio esse debet pro defuncto vel defunctis certo designatis, quam designare non potest. Intelligere præterea nequit, quare si pro uno aut pluribus defunctis certe designatis, Missa fiat, secunda Oratio sit *ad libitum*, dum nihil mutari de Orationum ordine in Missaliposito prescribitur, si pro defunctis in genere celebratur. Insuper numerum Orationum imparem in Missis lectis prescriptum, impossibilem prædicat. Denique contra obligationem dicendæ Sequentiæ in Missis lectis privilegii sæpe clamitat, quod proprium dicit Missæ enim cantu

Quibus sic stantibus, argumentum præstat admirationis pluribus Collegis suis, qui nunc unam, nunc aliam ex novis circa has Missas præscriptionibus inobservatam ab ipso audiunt.

Quæritur 1. Quid jus antiquum liturgicum, quid præsens decernat super Orationum numero et qualitate, maxime circa primam, in Missis quotidianis defunctorum, et quibus jus vigens momenti cohonestari possit?

2. Quare pro Missis defunctorum in genere amplius non liceat secundam immutare Orationem, et quomodo, si velit, impar servari possit numerus cum aliæ ad placitum præscriptis Orationes adduntur?

3. Quomodo Remigii conquestibus respondendum in reliquis singulis, quæ objicit, ut in casu?

MATERIÆ XLIVÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ

MENSE OCTOBRI 1900 HABENDÆ.

Theologia Moralis.

*Titius neoparochus quodam die, quo multorum confessiones audierat, prandens cum amicis narrat :

"Primus et ultimus eorum, quos hodie audiavi, adulteri erant."—"Hoc minime mirandum, ait alter parochus, nam in hac regione pauci sunt, qui fidem conjugalem servant. Quare ego frequenter contra hoc vitium concionari soleo."—"Non solum adulteri plerique hic sunt, ait tertius, sed etiam fures, quibus hoc oppidulum adeo est plenum, ut ego ante multos annos eorum primipilum vix in familiam non adsevissem, nisi ex confessione ejus agnovissem, hominis vitium. Quo comperto mox unimum mutavi, nihil illo de re suscipiente."

Dum tres amici ita inter se loquerentur, subito cœnaeulum ingreditur syndicus oppidi, quem Titius festive salutabat dicens : "Videte amici, quem pœccatorum hic con-

*Causa conscientie proposita Romæ, die 26 Junii 1899.

sulem habemus, qui non solum in foro, sed etiam in choro omnibus præest, nam hodie omnium primus apud me confessus est."

Quæritur: 1. Quotuplex modo violari possit sacramentale sigillum?

2. An frangat sigillum, qui dicit tale vitium regnare in civitate vel pago, aut ibi gravia crimina committi?

3. An et quomodo tres parochi illud violaverint?

HISTORIA ECCLESIASTICA.

Dicatur de vita et episcopatu Ill. et RR. Hubert. Bailly et Denaut, episcoporum Quebecensium.

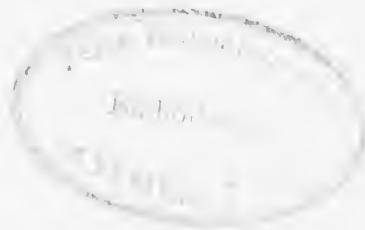
JUS CANONICUM.

Quæritur juxta Litteras Encyclicas *Rerum novarum*:

1. Utrum componi possit socialis quæstio absque Ecclesiæ interventu et actione?

2. Quid teneat Ecclesia circa conditiones diversas in societate humana et circa necessariam connexionem inter divites et proletarios?

3. Quid doceat et agat, privatim et publice, ut in eadem societate vigeat et regnet tum justitia, tum caritas, nec tum polleat miseria?







6ième série—No. 4.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 29 mars 1900.

- I. Pèlerinage à Paray-le-Monial.
- II. Itinéraire de la visite épiscopale.
- III. Retraite pastorale.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

J'espère que vous êtes tous abonnés au "Messager Canadien du Sacré-Cœur," publié en anglais et en français, par les RR PP. Jésuites, à Montréal, 144 rue Bleury.

Vous savez donc que les Directeurs de cette édifiante revue organisent actuellement un pèlerinage canadien à Paray-le-Monial. Leur but est de permettre aux catholiques du Canada de s'unir aux milliers et aux milliers de fidèles qui se rendront à l'endroit même où Notre-Seigneur a révélé son Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie, pour témoigner de leur foi et de leur amour, et s'y consacrer de nouveau à ce Cœur, qui a tant aimé les hommes.

Notre grand Pontife, Léon XIII, avec cette assurance que possède le Vicaire du Christ, ne cesse d'affirmer que le salut du monde est attaché à la dévotion au Sacré-Cœur: aussi, s'efforce-t-il de la promouvoir par les moyens les plus aptes; c'est pourquoi il a approuvé le projet des pèlerinages à Paray-le-Monial pendant *l'année sainte*.

Entrer dans les idées et les vues du Pape, c'est vous le savez, Chers Coopérateurs, ma détermination et mon ambition. Vous comprenez alors que je considère comme un devoir d'approuver le projet d'un pèlerinage canadien à la cité choisie du ciel, comme Sa Sainteté appelle Paray-le-Monial: *Celo gratissimum oppidum*, et d'encourager les prêtres et les fidèles de ce diocèse qui en auraient les moyens à se joindre aux pèlerins.

Vous voudrez bien annoncer ce pèlerinage à votre prône et intéresser à son succès vos pieux paroissiens. Est-ce qu'il n'y a pas plusieurs paroisses dans ce diocèse qui, au moyen de souscriptions ou de quêtes, pourraient recueillir, chacune, la modique somme de deux cent vingt-cinq piastres pour envoyer un représentant à Paray-le-Monial? En tout cas, il serait facile de trouver ce montant si deux ou trois paroisses s'entendaient pour se faire représenter. Je vous laisse, Chers Coopérateurs, le soin de vous entendre pour arriver à envoyer au moins quelques pèlerins.

Pour toutes les informations que vous pouvez désirer, adressez-vous à M. J. Rivet, 418 rue Rachel, Montréal, ou, encore, au R. P. Pichon, S. J. qui est le Directeur spirituel du pèlerinage.

II.

Vous trouverez à la suite de cette circulaire l'itinéraire de ma prochaine visite épiscopale.

Je vous prie de faire en sorte que tout soit bien préparé à mon arrivée dans vos paroisses, afin que cette visite soit agréable et vraiment utile à tous.

Pour l'annoncer relisez à votre prône l'une ou l'autre des lettres pastorales déjà publiées à l'occasion de visites antérieures.

III.

La retraite pastorale commencera lundi, le 16 juillet prochain, à l'Université, pour se terminer le samedi suivant. Vous devez tous y venir, à moins d'en être dispensés pour des raisons légitimes que vous devez me faire connaître en temps opportun.

"Diuturna experientia compertum est, ad retinendam conservandamque sacerdotalis ordinis dignitatem et sanctimoniam magnopere conducere ut ecclesiastici viri spiritualibus exercitiis aliquando vacent, quibus quidquid sordium de mundano pulvere contractum est, commode detergitur, ecclesiasticus spiritus reparatur, mentis acies ad divinarum rerum contemplationem extollitur, recte sancteque vivendi norma vel instituitur vel confirmatur." (Épist. encycl. S. Con. S. R. E. Card. Con. Trid. Interpretum d. d. 1 Féb. 1710).

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

† J. THOMAS, Archev. d'Ottawa.

VISITE EPISCOPALE
1900,

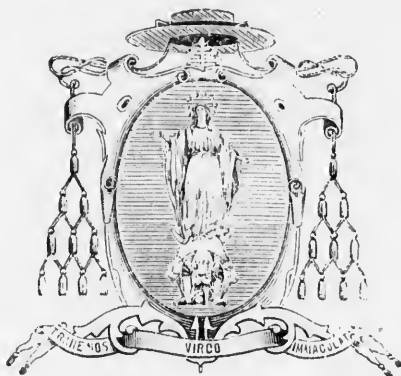
1. Basilique N.-D. d' <i>Ottawa</i>	29, avril.
2. S. Joseph ".....	6, mai.
3. S. Patrice ".....	13, "
4. Ste. Brigitte ".....	20, "
5. S. Jean-Baptiste de <i>L'Original</i>	22, 23, 24, "
6. S. Grégoire N. de <i>Yankleek Hill</i>	24, 25, 26, "
7. S. Alph. de L. de <i>Hawkesbury</i>	26, 27, 28, "
8. S. Joachim de la <i>Chute-à-Blondeau</i> ..	28, 29, 30, "
9. S. <i>Eugène</i>	30, 31, 1, juin.
10. Ste. <i>Anne de Prescott</i>	1, 2,
11. N.-D. de Lourdes de <i>Cunning's Bridge</i>	3, 4, 5, "
12. N.-D. de Lourdes de <i>Cyrville</i>	5, 6, 7, "
13. S. Laurent d' <i>Eastman's Springs</i>	7, 8, "
14. Sacré-Cœur d' <i>Ottawa</i>	10, "
15. Ste. Claire de <i>Goulbourne</i>	11, 12, "
16. S. Jude de <i>Richmond</i>	12, 13, "
17. S. Patrice de <i>Fallowfield</i>	13, 14, 15, "
18. S. Isidore de <i>South March</i>	15, 16, "
19. S. Jean-Baptiste d' <i>Ottawa</i>	24, "
20. S. Thomas d'Aquin de <i>Billings Bridge</i>	25, 26, 27, "
21. La Visitation de <i>South Gloucester</i> ..	27, 28, 29, "
22. Ste. Catherine de <i>Metcalfe</i>	29, 30, "
23. S. Jean l'Ev. de <i>Dareson</i>	30, 1, juillet
24. Ste. Brigitte de <i>Manotick</i>	1, 2, "
25. S. Michel de <i>Fitzroy Harbour</i>	4, 5, "
26. S. Pierre Cél. de <i>Pakenham</i>	5, 6, 7, "
27. Ste. Marie d' <i>Almonte</i>	7, 8, 9, "
28. S. Michel de <i>West Huntley</i>	9, 10, 11, "
29. <i>Britannia</i>	15, "
30. S. Joseph d' <i>Orléans</i>	2, 3, 4, août.
31. S. Hugues de <i>Sarsfield</i>	4, 5, 6, "
32. S. Viateur de <i>South Indian</i>	6, 7, "
33. S. Jacques d' <i>Embrun</i>	7, 8, 9, "

PALE

29, avril.
6, mai.
13, "
20, "
22, 23, 24, "
24, 25, 26, "
26, 27, 28, "
28, 29, 30, "
30, 31, 1, juin.
1, 2, "
3, 4, 5, "
5, 6, 7, "
7, 8, "
10, "
11, 12, "
12, 13, "
13, 14, 15, "
15, 16, "
24, "
25, 26, 27, "
27, 28, 29, "
29, 30, "
30, 1, juillet
1, 2, "
4, 5, "
5, 6, 7, "
7, 8, 9, "
9, 10, 11, "
15, "
2, 3, 4, août.
4, 5, 6, "
6, 7, "
7, 8, 9, "

34. S. Albert.....	9, 10, 11, août.
35. Ste. Euphémie de <i>South Casselman</i> ..	11, 12, 13, "
36. S. Joseph de <i>Lemieux</i> ..	13, 14, "
37. Sacré-Cœur de <i>The Brook</i>	14, 15, 16, "
38. Ste. Félicité de <i>Clarence Creek</i>	16, 17, 18, "
39. La Trinité de <i>Rockland</i>	18, 19, 20, "
40. S. Benoit-Joseph de <i>Wendover</i>	20, 21, 22, "
41. S. Thomas de <i>Lefaire</i>	22, 23, 24, "
42. S. Victor d' <i>Alfred</i>	24, 25, 26, "
43. S. Paul de <i>Plantagenet</i>	26, 27, 28, "
44. S. Luc de <i>Curran</i>	28, 29, 30, "
45. S. <i>Isidore de Prescott</i>	30, 31, 1, sept.
46. S. Bernard de <i>Fournier</i>	1, 2, 3, "
47. S. Déclan	5, 6, "
48. S. François d'Assise de <i>Hintonburg</i> ..	9, "
49. N.-D. du Bon Conseil de <i>Bayswater</i> ..	16, "
50. Ste. Anne d' <i>Ottawa</i>	23, "

N. B.—Le nom du bureau de poste de chaque paroisse est en italiques.



6ième série—No. 5.

**CIRCULAIRE AU CLERGÉ
ET AUX FIDÈLES.**

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 1er mai 1900.

Quête pour les incendiés d'Ottawa et de Hull.

CHERS COOPÉRATEURS,

MES CHERS FRÈRES,

La date du 26 avril 1900 rappellera une calamité lamentable qui a plongé dans un deuil profond les citoyens de deux villes sœurs, une catastrophe épouvantable qui

a produit une commotion inusitée dans l'Empire Britannique tout entier, dans la grande République voisine et l'Europe elle-même. Un immense incendie a détruit la plus riche moitié de Hull et la partie ouest d'Ottawa.

Le feu commença son œuvre de destruction sur les onze heures du matin : comme s'il eut été capable de haine, de rage, de frénésie, un vent violent ne cessa de souffler et d'activer les flammes que fort tard dans la nuit : le vent aidait le feu : le feu se laissait porter au proche et au loin. Des tisons ardents volaient de toutes parts et, tombant d'ici, de là, élargissaient, avec une rapidité incroyable, le brasier dans lequel disparaissaient promptement bureaux, magasins, manufactures, moulins, usines, maisonnettes des pauvres, demeures des citoyens à l'aise, châteaux des riches, une institution de charité et plusieurs écoles catholiques, ainsi que des églises et écoles non-catholiques. Une tristesse énervante envahissait les âmes. Trois de nos paroisses vont se trouver dans un grand embarras financier. La moitié des paroissiens de Hull, les trois quarts des catholiques fréquentant l'église de Saint-Jean-Baptiste et celle de Notre-Dame du Bon Conseil (St. Mary's) à Ottawa, ont passé par le feu. Quand pourront-ils payer leur quote-part de la lourde dette qui pèse sur ces églises ? D'où viendront les ressources, les revenus ? ... C'est triste. ... Mais ce qui est plus triste encore, c'est la perte de quelques vies.

L'habileté reconnue de chefs des Brigades du feu, la vaillance poussée jusqu'à l'audace, l'énergie, l'activité des pompiers, l'aide des hommes de bonne volonté, rien, pas même l'eau, n'a pu opposer un obstacle infranchissable à l'élément destructeur.

Durant les heures que les flammes impitoyables ont porté l'épouvante dans nos deux chères cités, la terreur augmentait à chaque instant, la foule s'affolait, les victimes de l'incendie venaient se remplir jusqu'au bord la coupe de douleur et de misère à laquelle riches et pauvres devaient boire. Impossible d'assister à un spectacle plus lugubre ! Ottawa n'avait jamais tant souffert : aucun des trois grands feux de Hull n'avait ainsi dévasté cette

ville. Qui pourrait décrire les scènes de désolation de cette affreuse journée !

Des milliers et des milliers de personnes sont sans abri, sans autres vêtements que ceux qu'ils portaient en quittant précipitamment leurs demeures vite réduites en cendres. Ce qui avait demandé tant de temps à acquérir est détruit en moins d'un jour : il ne reste rien des épargnes de dix, quinze, vingt années et plus, faites au prix d'un travail dur, pénible, épuisant : il en est ainsi pour des centaines et des centaines de travailleurs ; les plus riches eux-mêmes pourront-ils réparer, du moins en grande partie leurs pertes ?

La détresse, la souffrance, la maladie suivent déjà le fléau dévastateur.

Voyez-vous ces hommes, ces femmes, ces enfants qui manquent de tout ? Ils sont à genoux, les yeux et les mains levés vers le ciel : ils prient. . . . Ils récitent la sublime oraison : *" Notre Père qui êtes aux cieux. . . . que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. . . . Donnez nous aujourd'hui notre pain quotidien."*

Quel cœur peut rester insensible ? Qui ne sent ses yeux s'humecter de larmes ? Qui est assez égoïste pour ne pas éprouver un besoin de faire la charité ?

Oh ! il ne sera pas dit que les pauvres victimes ont prié en vain. Non, car déjà elles sont consolées par les paroles de sympathie qui leur sont adressées, et par les secours qu'elles reçoivent.

Notre gracieuse et auguste souveraine, plusieurs de nos anciens gouverneurs, nombre d'autres personnages amis, les ont encouragées en leur exprimant la part qu'ils prennent à leur malheur.

Les pouvoirs publics font noblement leur devoir. Un comité de secours, digne de la confiance générale, est établi et organisé. Il distribue prudemment et largement les secours qui, chaque jour, arrivent plus abondants.

Mais il faut que tous viennent en aide, s'il est nécessaire de soulager toutes les misères, s'il est urgent de

fournir aux incendiés les moyens de reconstruire au plutôt leurs maisons.

C'est pourquoi je viens faire appel à votre générosité, dont vous avez donné tant de fois la preuve, et je demande qu'une quête, en faveur des incendiés d'Ottawa et de Hull, soit annoncée dimanche prochain et faites le dimanche suivant dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Je vous prie, Chers Coopérateurs, d'en envoyer le produit sans retard à M. le Procureur de l'archevêché. Je vous laisse le soin d'ajouter à mon appel ce qui lui manque pour être aussi efficace que l'occasion l'exige.

Pour moi, je me contente de répéter la parole de Tobie à son fils : " Comme vous le pourrez, soyez miséricordieux : si vous avez beaucoup, donnez beaucoup ; si vous avez peu, même de ce peu, ayez soin de donner de bon cœur, car vous vous amasserez ainsi le trésor d'une bonne récompense au jour de la nécessité." (Tobie, IV, 8, 9.)

Je prie Dieu de vous préserver de tout danger, de vous rendre prospères, de vous bénir.

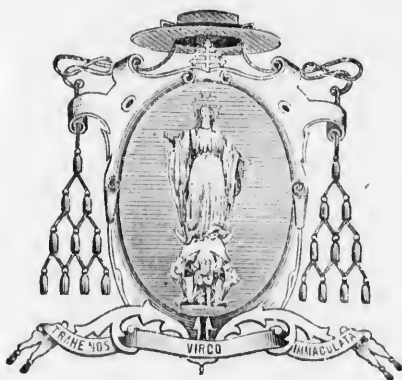
† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

construire au

re générosité,
ve, et je de-
diés d'Ottawa
in et faites le
chapelles du

envoyer le pro-
chevêché. Je
pel ce qui lui
ion l'exige
arole de Tobie
miséricordieux:
si vous avez
de bon cœur,
me bonne ré-
IV, 8, 9.)
anger, de vous

d'Ottawa.



6ième série—No. 6.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 31 octobre 1900.

Addition à la VIe leçon de l'office de la dédicace de la
Basilique du T. S. Sauveur.

CHERS COOPÉRATEURS,

La fête de la dédicace de la Basilique du T. S. Sauveur
se célèbre le neuf novembre. L'addition à faire à la six-
ième leçon de l'office est prescrite par un décret de la S.

Cong. des Rites, en date du 17 novembre 1899. Veuillez l'insérer dans vos bréviaires, afin de ne pas être exposés à l'oublier. La voici :

“ Quod autem Pius nonus perficiendum censuerat, Leo
 “ decimus tertius, cellam maximam, vetustate fatiscen-
 “ tem, ingenti molitione producendam laxandamque cur-
 “ avit, vetus musivum, multis jam antea partibus instaur-
 “ atum, ad antiquum exemplar restitui et in novam ab-
 “ sidem, opere cultuque magnifico, exornatam transferri,
 “ transversam laqueari et contiguatione reffectis expoliri
 “ jussit, anno millesimo octingentesimo octogesimo quarto,
 “ Sacrario, adae canonicorum perpetuaque ad Baptisteter-
 “ ium Constantinianum porticu adjectis.”

*Laudabo Dominum in vita mea, psallam Deo meo
 quamdiu fuero (Ps. CXLV, 2)*

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué ser-
 viteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

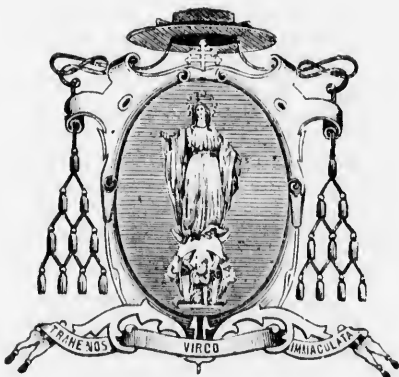
9. Veuillez
être exposés

msuerat, Leo
te fatiscen-
lamque cur-
bus instaur-
novam ab-
n transferri,
etis expoliri
simo quarto,
l Baptistes-

m Deo meo

dévoué ser-

Ottawa.



6ième série—No. 7.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 15 novembre 1900.

Triduum en l'honneur de Saint Jean-Baptiste de la
Salle.

CHERS COOPÉRATEURS,

Le 24 mai de cette dernière année du dix-neuvième
siècle, Sa Sainteté le Pape Léon XIII, au cours d'une
cérémonie infiniment majestueuse et merveilleusement

douce, canonisait, à Saint-Pierre de Rome, deux Bienheureux.

Rien n'avait été épargné pour donner le plus grand éclat à la fonction pontificale. Je cite un témoin oculaire : " Le premier coup d'œil, à l'intérieur de l'église, dépassait tous les rêves. Une seule expression dira tout : on a réussi à embellir Saint-Pierre. En entrant dans ce sanctuaire, où le ciel va descendre afin d'y cueillir deux nouveaux saints, l'on croirait monter soi-même au ciel."

" Des tentures somptueuses retombent de tous côtés en plis harmonieux ou se drapent avec grâce autour des tribunes. L'église est remplie."

" Assis sur son trône, ayant au front la mitre d'or et parlant en qualité de Docteur de l'Église universelle, Léon XIII élève la voix, seul au milieu du grand silence. Il décrète et définit *Saints* les Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle et Rita di Cascia."

" Aussitôt, le *Te Deum*, entonné par les chœurs, éploie dans l'immensité du temple et sur l'immensité de la foule (quarante mille), ses grandes ailes de puissante harmonie, qui semblent porter jusqu'aux cieux la reconnaissance et l'exultation des fidèles."

" La messe commence. C'est le cardinal Oreglia, doyen du Sacré-Collège, éminent par ses hautes vertus plus encore que par sa dignité, qui la célèbre avec toute la grandeur et la gravité d'un prince de l'Église unies à la piété d'un jeune prêtre."

" La messe s'achève. D'un geste paternel et souverain, le Saint Père donne sa bénédiction " (FRANÇOIS VEUILLOT, *passim*).

Saint-Jean-Baptiste de la Salle est porté sur les autels du monde catholique; il est proposé à l'univers entier pour *patron des écoles populaires*; c'est une des récompenses que Dieu accorde aux travaux de son grand serviteur et aux labeurs incessants de ses fils spirituels les chers *Frères des écoles chrétiennes*.

" Ne reconnaissez-vous pas une sorte d'opportunisme surnaturel dans la canonisation du Bienheureux de la

Salle ? Voilà un prêtre qui, né en plein dix-septième siècle, s'est montré un véritable précurseur et a réalisé, en matière d'éducation populaire, la plupart des progrès que notre âge peu modeste croit avoir inventés hier ou avant-hier. Il a travaillé, il a peiné pour instruire et élever les enfants pauvres pendant une longue vie, surmontant tous les obstacles, contredit, entravé par tout le monde. Il meurt, et son sépulchre devient glorieux, et les germes qu'il avait semés au dix-septième siècle s'épanouissent au dix-neuvième en moisson magnifique, et ses fils se multiplient au-delà de toutes ses prévisions, s'en vont enseigner... jusqu'au bout du monde. En canonisant ce grand homme, le Saint-Père a évidemment glorifié un bienfaiteur insigne du peuple ; il se sera souvenu du grand ermite qui a été poussé par son divin Maître et qui est resté la grande devise des saints : *Miserere super turbam !* (Allocution du Card. Mathieu.)

La suprême décision du Vicaire de Jésus-Christ est l'éclatante condamnation de l'athéisme et de la neutralité scolaire : elle est en même temps l'excitation la plus puissante à promouvoir la diffusion des écoles chrétiennes. Si nous la comprenons bien, nous éprouverons un renouvellement de zèle pour les écoles catholiques où les religieux et les religieuses ont naturellement leur place, et nous reconnaitrons que les écoles neutres où la religion n'est pas enseignée, font courir aux enfants qui les fréquentent mille dangers spirituels auxquels il est du devoir des parents comme des pasteurs, de les soustraire.

La canonisation de La Salle, on peut le dire hautement, est la glorification de l'instruction, de l'éducation du peuple. Cette éducation est la grande, l'incessante préoccupation de l'Église.

La religion est nécessaire à l'ordre sociale et, je n'hésite pas à l'affirmer, même au développement de la prospérité matérielle des peuples ; elle doit donc être enseignée dans les écoles ; et elle le sera d'autant mieux que les instituteurs la connaîtront plus parfaitement et la pratiqueront dans sa perfection.

Mais la vie présente est peu de chose et la question du bien-être n'est pas tout. Le salut de l'âme est la seule chose absolument nécessaire. Sans religion personne ne l'opèrera. La religion a donc ses droits partout; elle les a à l'école tout aussi bien qu'an foyer domestique et à la maison de Dieu.

C'est la pensée qui a déterminé saint Jean-Baptiste de La Salle à fonder un Institut de religieux bien pénétrés des vérités divines, capables de donner l'exemple de toutes les vertus, capables aussi de consacrer leurs journées tout entières à la formation intellectuelle et morale des enfants du peuple, pour en faire des citoyens intègres, utiles à la patrie, des catholiques sans peur et sans reproches.

Ces humbles Frères sont à l'œuvre depuis deux cents ans. Ils ont l'esprit de leur illustre Fondateur, ils s'inspirent de son zèle et de son dévouement; quoiqu'on fasse, quoiqu'on dise, ils restent les instituteurs des enfants du peuple. De dix ou douze qu'ils étaient au commencement, ils sont aujourd'hui quinze mille qui remplissent l'univers.

Nous avons le bonheur de posséder, à Ottawa et à Hull, des chers Frères des écoles chrétiennes. Ils accomplissent ici, avec succès, l'œuvre voulue par saint Jean-Baptiste de la Salle. Nous leur devons de la reconnaissance. Ils méritent tous nos encouragements et nos sympathies.

C'est pourquoi, j'ai pensé que nous devons nous unir à eux pour célébrer des offices religieux particuliers en l'honneur de leur Père dont le nom vient d'être ajouté à la liste des saints canonisés.

Ces offices seront célébrés dans la Basilique, les 23, 24 le 25 du présent mois. Vous en trouverez le programme à la suite de la présente circulaire.

Des offices semblables auront lieu plus tard à Hull.

Vous êtes invités, ainsi que les fidèles, plus particulièrement ceux d'Ottawa et de Hull, à y assister.

“ Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti: et qui ad justitiam eradiunt multos,

quasi stellæ in perpetuas æternitates." (Dan. XII, 3).

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

PREMIER JOUR.—LE VENDREDI 23 NOVEMBRE.

A 8½ hrs.—Messe solennelle à la Basilique pour les enfants des écoles. Sermon par M. l'abbé E. Groulx. Vénération des reliques.

A 7 hrs. du soir.—A la Basilique. Panégyrique par le R. P. Alexis, Gardien des Capucins du Couvent d'Ottawa. Bénédiction solennelle du T. S. Sacrement. Vénération des reliques.

Les chants seront exécutés par les élèves de l'Académie.

DEUXIÈME JOUR.—LE SAMEDI 24 NOVEMBRE.

A 7½ hrs.—Messe et communion générale dans la chapelle de l'Académie de La Salle.

A 3 hrs.—Séance pour les enfants des écoles à l'Académie de La Salle.

A 7 hrs. du soir.—A la Basilique. Panégyrique par le R. P. Lacoste, O. M. I. Bénédiction du T. S. Sacrement. Vénération des reliques. Le salut du T. S. Sacrement sera donné par son Excellence Mgr. Falconio, délégué apostolique.

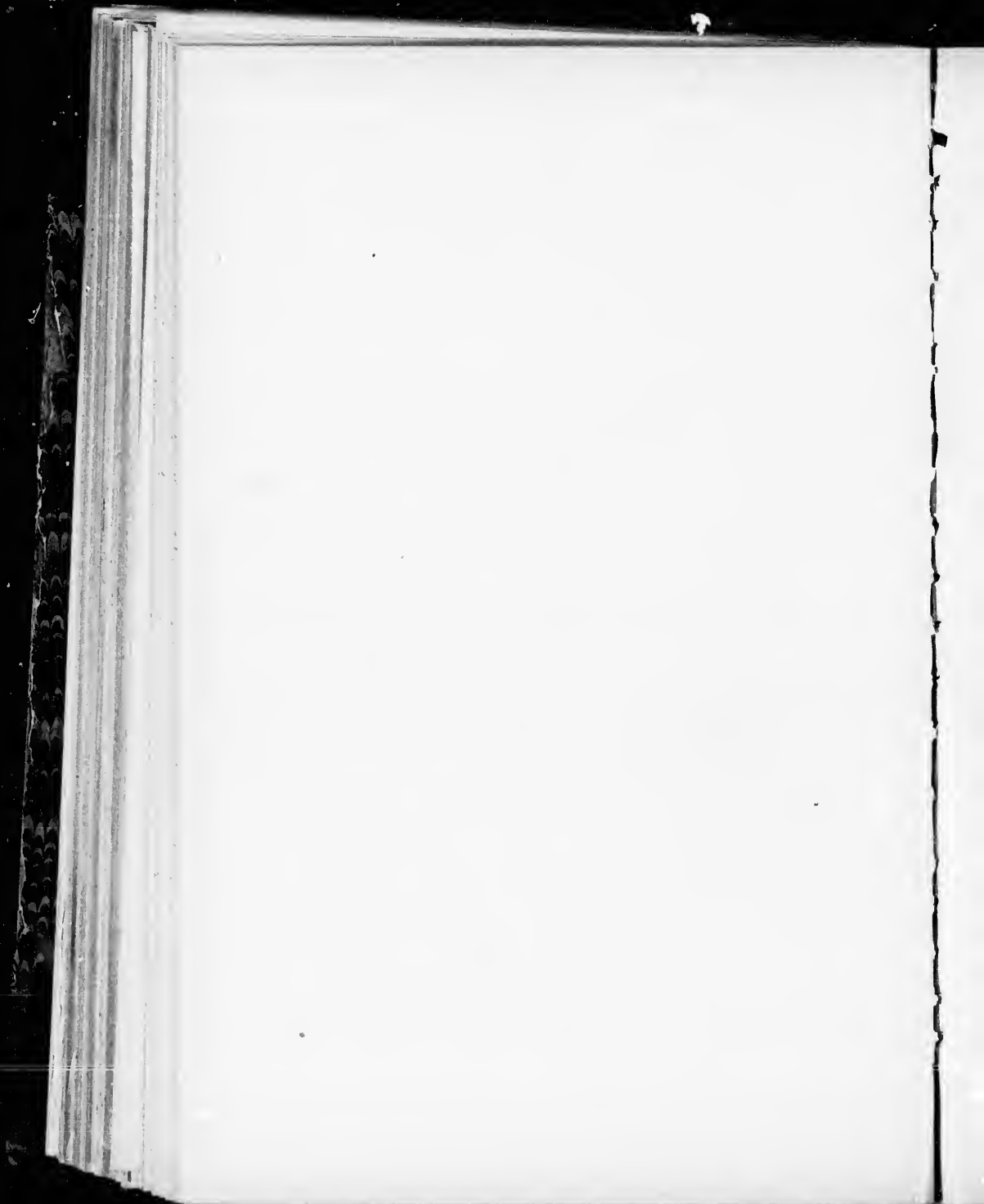
Les chants seront exécutés par les élèves de l'Académie.

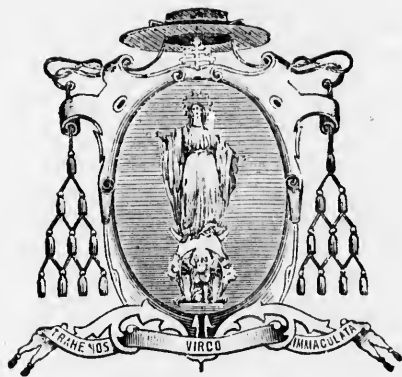
TROISIÈME JOUR.—LE DIMANCHE 25 NOVEMBRE.

A 10 hrs.—A la Basilique. Messe pontificale par Sa Grandeur Mgr. l'archevêque d'Ottawa. Panégyrique par le R. P. Ronleau, Prieur des Pères Dominicains du Couvent d'Ottawa.

Le chœur de la Basilique exécutera la messe de François Basin.

A 2½ hrs.—Séance à l'Académie de La Salle, présidée par Sa Grandeur Mgr. l'archevêque d'Ottawa.





6ième série—No. 8.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

.....

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 3 décembre 1900.

- I. Messe à minuit, le 31 décembre.
- II. Questions à traiter dans les Conférences de 1901.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Je vous rappelle que le Décret *Urbis et Orbis* publié à la suite de ma circulaire No. 1 de la 6ième série, le 15 décembre 1899, permet d'exposer le très saint Sacrement

et de chanter ou dire la sainte messe (une seule dans la même église) à minuit, le 31 décembre prochain.

Cette messe ne peut être célébrée que dans les églises et chapelles où l'on garde habituellement la sainte Eucharistie.

Les fidèles peuvent communier soit pendant, soit en dehors de cette messe.

II.

Vous trouverez ci-jointes les questions à traiter dans les conférences de 1901.

Les travaux des deux Conférences de cette année devraient, à cette date, m'avoir tous été remis. Ceux qui sont en retard s'acquitteront, sans doute, de ce devoir, d'ici à quelques jours et personne ne voudra m'obliger à lui écrire pour le lui rappeler.

Quia qui timet Deum, nihil negligit. (Eccle. VII, 19)

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

MATERIE XLVæ COLLATIONIS THEOLOGICÆ,

MENSE FEBRUARI 1901 HABENDÆ.

Scriptura Sacra.

- Queritur 1o. Quinam erant tres illi pueri, quorum canticum legitur in libro Daniel, III, 57-88, et qua occasione hoc carmen decantarunt?
- “ 2o. Exhibeantur ejusdem cantici idea fundamentalis et analysis.

THEOLOGIA DOGMATICA.

- Quomodo fides, virtus theologica, definiri protest juxta concilium Vaticanum?
- Explica hanc definitionem.

LITURGIA SACRA.

- Queritur 1o. A quo et quomodo lavanda sunt corporalia, palla et purificatoria usurpata, probando?
- “ 2o. An fœminis religiosis eadem lavare licet?

MATERIE XLVIæ COLLATIONIS THEOLOGICÆ

MENSE OCTOBRI 1901 HABENDÆ.

Theologia Moralis.

Quidam confessarius quamplurimis satisfacere cupiens, pœnitentes, ejuscumque sint generis, celeriter expedire solet. Vix enim unam alteramve interrogationem intermiscet peccatorum enumerationi, hacque peracta, si non constet confitentem esse indispositum, illico imponit pœnitentiam atque absolutionis formam profert absque ulla prorsus monitione aut adhortatione. Quin etiam in magnis solemnitatibus ubi frequentior est confitentium concursus, audita tantum uno alterove peccato, absolvit pœnitentes commendans ut reliqua in subsequenti con-

fessione exponant. Putat quidem se officio suo non deesse, saltem graviter, sed propter aliorum contradicentium verba, occasione exercitiorum spiritualium totam rem exponit docto et experto theologo, petitque an tutus esse possit in conscientia. Quid respondere debet theologus?

HISTORIA ECCLESIASTICA.

Dicatur de vita et episcopatu Illmi ac Rmi Josephi-Octavii Plessis, archiepiscopi-episcopi Quebecensis.

JUS CANONICUM.

- Queritur 1o. Utrum parochi successores sint 72 discipulorum, de quibus legitur Luc X, 1?
- “ 2o. Utrum septuaginta duo discipuli fuerint parochi, aut saltem imago aut typus parochorum quatenus talium?
- “ 3o. Utrum parochi divinæ institutionis sint, aut apostolicæ aut tantum ecclesiasticæ?

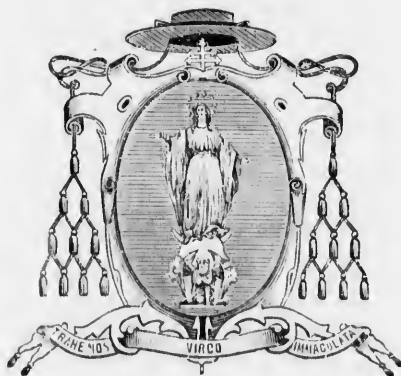
no non
radicen-
totam
n tutus
et theo-

osephi-
s.

discipu-

fuerint
archo-

is sint,
?



6ième série—No. 9.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 5 décembre 1900.

Encyclique *Tanetsi futura* de S. S. le Pape Léon XIII.

CHERS COOPÉRATEURS,

Je viens vous communiquer, afin que vous la lisiez et l'expliquiez aux fidèles confiés à vos soins, une nouvelle encyclique intitulée : *De Jesu-Christo Redemptore* : De Jésus-Christ Rédempteur.

Léon XIII y fait voir ce dont nous sommes redevables à Jésus-Christ, ce qu'il a été pour les individus et les peuples, ce qu'il est et sera toujours pour eux : *Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles* (Héb. XIII, 8).

Jésus-Christ nous a rachetés ; il nous a enseigné la *voie et la vérité* ; il nous a redonné la vraie *vie* et les moyens de ne pas la perdre ou de la recouvrer dans le temps afin de la conserver pour en jouir durant l'éternité. Il est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ; sa doctrine est une lumière pour les peuples et ceux qui les gouvernent. S'ils veulent échapper aux maux si nombreux et si invétérés qui sévissent sur les sociétés et sur les individus, qu'ils tournent enfin leurs regards vers Jésus-Christ Rédempteur.

C'est pourquoi le Pontife, ami des peuples et notre Père à tous, nous exhorte en ces termes : " C'est donc le cri même du salut public, qu'à celui duquel il n'eut jamais fallu s'éloigner, qui est la voie, la vérité et la vie, retourment, non les individus seulement, mais la société humaine tout entière. Il faut qu'en celle-ci le Christ rentre en maître, comme dans son domaine ; et que, puisant en lui la vie dont il est la source, on en empreigne toutes les parties et l'organisme de la chose publique . . . Et ce qui ne doit échapper à personne, c'est que de là dépend grandement cette civilisation si ardemment désirée . . . Nous adjurons tous les chrétiens, en quelques lieux qu'ils se trouvent, de s'appliquer de toutes leurs forces à connaître leur Rédempteur et à comprendre ce qu'il est." Puissent tous le comprendre ! Pour nous, Chers Coopérateurs, voici, nous dit le Pape, quel est notre premier devoir : " Graver dans l'âme des peuples la vraie notion, et, pour ainsi dire, l'image de Jésus-Christ ; mettre en lumière, par la plume et par la parole, sa charité, ses bienfaits, ses institutions, dans les écoles primaires, dans les collèges, du haut de la chaire, partout enfin où s'en offre l'occasion. Sur ce qu'on appelle les *droits de l'homme*, les foules en ont entendu assez ; qu'on leur parle enfin des droits de Dieu."

Notre devoir est bien tracé : acquittons-nous en avec zèle, avec persévérance.

Voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ, quem nos annuntiamus corripientes omnem hominem, et docentes omnem hominem, in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.



LETTRE ENCYCLIQUE
DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII.

DE JÉSUS-CHRIST RÉDEMPTEUR.

*Aux Vénérables Frères
les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et
autres ordinaires
en paix et communion avec le Siège Apostolique.*

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Bien qu'on ne puisse envisager l'avenir sans appréhensions, et qu'on n'ait, au contraire, que trop et de trop graves motifs de s'alarmer, tant il règne de germes invétérés de calamités au sein des choses privées et publiques, il semble que ce déclin de siècle ne laisse pas d'offrir, par la bonté divine, quelque sujet de consolation et d'espérance. Nul, en effet, ne jugera sans intérêt pour le salut commun, qu'il se produise dans les âmes, avec un retour au souci des biens spirituels, un réveil de foi et de piété chrétienne. Et, qu'il en soit ainsi à l'heure présente, qu'en beaucoup d'hommes ces choses salutaires ou se raniment ou se ravivent, nous en avons pour garants, non de vagues indices, mais des signes manifestes. Voici qu'au milieu des séductions du siècle, et parmi tant d'obstacles extérieurs dont la piété se trouve environnée, sur un signe du Pontife Suprême, on voit d'immenses multitudes affluer à la Ville Eternelle et au tombeau des Princes des Apôtres; habitants de Rome, aussi

bien qu'étrangers, s'adonner ostensiblement aux pratiques religieuses ; et, pleins de foi dans les trésors ouverts par l'Eglise, rechercher avec une sainte avidité tout ce qui peut assurer leur salut éternel. Et, qui ne serait ému encore du spectacle qu'offre à tous les yeux ce redoublement extraordinaire de piété fervente envers le Sauveur ? On estimera sans peine digne des meilleurs temps du christianisme l'ardeur avec laquelle, de l'Orient à l'Occident, tant de milliers d'hommes, unis dans les mêmes pensées et les mêmes sentiments, saluent à l'envi le nom de Jésus-Christ, et célèbrent ses louanges. Plaise à Dieu que ces étincelles de foi antique, qui éclatent en quelque sorte sous nos regards, allument un vaste incendie ; et que l'excellent exemple donné par un si grand nombre ébranle tous les autres. Qu'y a-t-il en effet d'aussi nécessaire, à notre époque, que de restaurer partout dans les sociétés la foi chrétienne et les vertus de nos pères ? Quel malheur que d'autres hommes, en trop grand nombre, restent sourds aux avertissements que leur donne ce renouvellement de piété ! Ah ! *s'ils savaient le don de Dieu*, s'ils venaient à comprendre qu'il ne se peut rien de plus malheureux que d'avoir brisé avec le Libérateur du monde, et d'avoir abandonné les mœurs et les institutions chrétiennes, à leur tour, assurément, ils secoueraient leur torpeur et ne se donneraient de repos qu'ils n'eussent échangé de voie, et conjuré ainsi une perte assurée. Or, conserver et étendre sur la terre le règne du Fils de Dieu, travailler au salut des hommes en leur communiquant les bienfaits de la rédemption, c'est la mission de l'Eglise ; mission si auguste et tellement siéme, qu'elle constitue la raison principale de son pouvoir et de son autorité. C'est à quoi, il Nous semble que, pour Notre part, Nous Nous sommes appliqués jusqu'à ce jour, et de toutes Nos forces, dans l'exercice si ardu et si plein de sollicitudes du Pontificat Suprême. Pour vous, Vénérables Frères, concourir avec Nous à cette œuvre, en faire votre principal souci et le premier objet de vos labeurs, c'est assurément votre pratique habituelle, pour ne pas dire quotidienne. Nous devons

toutefois, et vous et Nous, redoubler d'efforts, ainsi l'exigent les temps, et profiter spécialement de l'Année Sainte, pour étendre davantage, la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, par nos enseignements, nos exhortations, nos conseils ; et tâcher de nous faire entendre s'il est possible, non tant des hommes pour qui c'est une habitude de prêter docilement l'oreille aux maximes chrétiennes, que de ces autres, de beaucoup les plus malheureux, qui, gardant le nom de chrétiens, traversent néanmoins la vie, le cœur vide d'espérance et d'amour de Jésus. Ceux-là surtout Nous inspirent une souveraine compassion ; c'est à eux en particulier que Nous demandons de réfléchir sur leur conduite et de considérer le sort qui les attend, s'ils n'ouvrent les yeux.

N'avoir jamais ni d'aucune façon connue Jésus-Christ, c'est assurément un immense malheur, qu'on ne peut toutefois taxer d'opiniâtreté et d'ingratitude. Mais le rejeter ou l'oublier après l'avoir connu, est un crime si affreux et une telle folie, qu'on a peine à se l'expliquer en un homme raisonnable. Jésus-Christ, en effet, est le principe et la source de tout bien ; et, de même que c'est sa grâce seule qui pouvait délivrer l'homme, ce n'est que sa vertu qui le peut garder. *Il n'est point de salut en quelque autre. Car il n'est pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes par lequel on doit être sauvé.* (1) Ce qu'est la vie mortelle, en dehors de Jésus-Christ, *Vertu de Dieu et Sagesse de Dieu* ; ce que sont les mœurs ; à quelles conséquences aboutissent les choses humaines ; ne le savons-nous pas assez par l'exemple de ces peuples malheureux, sur lesquels la lumière chrétienne n'a point brillée ? Si peu qu'on se rappelle, ne serait-ce que par le tableau qu'en a esquissé saint Paul, tout ce qu'il y régnait d'aveuglement d'esprit, de dépravations contre nature, d'excès monstrueux, de superstition et de débauche, on se sent l'âme pénétrée tout à la fois de compassion et d'horreur.—Ces choses-là sont connues sans doute communément, mais non pas communément

(1) Act. IV, 12.

pesées et approfondies. Non, il ne s'en trouverait pas un si grand nombre aveuglés par l'orgueil ou endormis dans l'indifférence, si le souvenir des bienfaits divins était plus répandu, et si l'on considérait plus fréquemment l'abîme d'où le Christ a arraché l'homme, et les hauteurs où il l'a porté. Déshérité et exilé depuis bien des siècles, le genre humain se précipitait chaque jour à sa ruine, accablé des maux épouvantables que nous avons rappelés et d'autres encore : contagion funeste engendrée par le péché de notre premier père, et que nulle ressource humaine ne pouvait guérir : quand, descendant du ciel en libérateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ apparut. Au premier jour du monde, Dieu lui-même l'avait promis comme le futur vainqueur qui triompherait du *serpent* ; et, dès lors, vers sa venue, l'ardeur d'un impatient désir avait tenu fixé, de siècle en siècle, le regard des hommes. Longtemps, les oracles sacrés et les chants prophétiques l'avaient ouvertement proclamé dépositaire de toute espérance. Et, en outre, par les vicissitudes de sa fortune, par les faits de son histoire, par ses institutions, ses lois, ses cérémonies, ses sacrifices, un peuple choisi avait clairement et distinctement annoncé, que celui-là même accomplirait et consumerait le salut du genre humain qui devait être, selon les traditions, prêtre et tout ensemble victime expiatoire, restaurateur de la liberté humaine, prince de la paix, docteur de toutes les nations, fondateur d'un royaume éternel. Tous ces titres, figures, oracles, présentant sous des apparences diverses la plus substantielle et harmonieuse unité, désignaient l'être unique qui, sous l'empire de la charité excessive dont il nous a aimés, devait un jour se dévouer pour notre salut. Et, en effet, quand le conseil divin fut arrivé à maturité, le Fils unique de Dieu fait homme, offrit, dans son propre sang, une pleine et très-abondante satisfaction pour les hommes à la majesté outragée de son Père : et, rachetant d'un si haut prix le genre humain, il se l'acquitta à lui-même. *Vous n'avez pas été rachetés par les matières périssables de l'or et de l'argent, mais par le sang pré-*

œuvre de Jésus-Christ, agneau candide et sans tache. (2) Ainsi, cette humanité qu'il tenait déjà sous son pouvoir et son empire, comme créateur et conservateur de toutes choses : par un véritable et vigoureux rachat, il l'a faite sienne à un second titre. *Vous ne vous appartenez plus, car vous avez été rachetés d'un grand prix.* (3) Par là, Dieu a restauré toutes choses en Jésus-Christ. *Mystérieuse et bienfaisante prédétermination, en vertu de laquelle il avait résolu, quand serait venue la plénitude des temps, de tout restaurer en Jésus-Christ.* (4) Et, en effet, à peine le Sauveur a-t-il aboli la cédule de notre condamnation, en la clouant à la croix, que voici soudainement les colères célestes apaisées ; l'humanité troublée et errante affranchie des chaînes de l'antique esclavage ; Dieu pardonnant à l'homme, lui rendant sa grâce, lui rouvrant l'accès de l'éternelle béatitude, lui restituant le droit et lui offrant les moyens d'y arriver. Alors, comme se réveillant d'un long et mortel sommeil, l'homme ouvrit les yeux à cette lumière de vérité, si longuement désirée, si vainement cherchée. Il reconnut, tout d'abord, qu'il était né pour des biens incomparablement plus hauts et plus magnifiques, que ne le sont les biens sensibles, choses caduques et éphémères où il avait borné jusque-là les pensées et les soucis de son existence. Il comprit que le fond même de la vie, que la loi suprême, que la fin où il faut tout rapporter, c'est que, sortis de Dieu, nous retournions un jour à Dieu. En vertu de ce principe et de cette maxime fondamentale, l'homme se retrouva lui-même et reprit conscience de sa dignité ; les cœurs s'ouvrirent au sentiment de liens fraternels unissant tous les hommes ; et, par une conséquence logique, droits et devoirs, ou furent menés à leur perfection, ou nouvellement constitués, pendant que des vertus naissaient de toute part, que nulle philosophie païenne n'eût même pu soupçonner. Aussi, pensées, mœurs, tout

(2) I Petr. 1, 18-19.

(3) I Cor. vi, 19-20.

(4) Eph. 1, 9-10.

prit un autre cours ; et, quand la connaissance du Rédempteur se fut répandue au loin, et que sa vertu se fut écoulee jusqu'aux veines intimes des sociétés, bannissant l'ignorance et les vices antiques, il se produisit un tel renversement de choses, par la naissance d'une civilisation chrétienne, que la face de la terre s'en trouva totalement changée.

Dans ces souvenirs, Vénérables Frères, on puise Nous ne savons quelle infinie douceur, en même temps qu'on y recueille un grave avertissement : c'est que la reconnaissance à l'égard du Divin Sauveur doit remplir nos âmes, et se traduire en toutes les formes possibles.

Un long intervalle nous sépare, il est vrai, des origines et des premiers temps de la rédemption ; mais qu'importe puisque la vertu de cette rédemption est indéfectible, et que les bienfaits en restent impérissables et immortels ? Celui qui a réparé une fois la nature humaine ruinée par le péché, celui-là même la conserve et la conservera perpétuellement. *Il s'est donné lui-même en rédemption pour nous tous... (5). Tous seront vivifiés dans le Christ. (6) Et son règne n'aura point de fin. (7)* Ainsi selon le plan éternel de Dieu, le salut de tous et de chacun réside en Jésus-Christ. Qui l'abandonne se trame à lui-même, dans une sorte de folie aveugle, sa propre perte, et fait du même coup autant qu'il est en lui, que la société humaine retombe, comme si elle était battue d'une violente tempête, en cet abîme de maux et de calamités, d'où l'a arrachée la bonté du Rédempteur.

Car, si l'on dévie de la vraie route, on devient le jouet de décevantes illusions, qui détournent toujours davantage du terme désiré. De même si l'on rejette la pure et authentique lumière de la vérité, on ne saurait empêcher les ténèbres d'offusquer l'esprit, et une lamentable perversion de doctrines de tourner les âmes à la déraison. Enfin, quel espoir de vie peut-il rester à ceux qui aban-

(5) I Tim. II, 6.

(6) I Cor. XV, 22.

(7) Luc. I, 33.

donnent le principe même et la source de la vie ? C'est la voie, la vérité, la vie, c'est uniquement Jésus-Christ. *Je suis la voie, la vérité et la vie.* (8) Lui banni, c'en est fait de ces trois indispensables conditions de salut.

Est-il nécessaire de démontrer une chose qui s'affirme d'elle-même, et que l'on sent profondément jusque dans la plus grande affluence des prospérités temporelles, savoir, qu'il n'est rien, hors Dieu, où le cœur humain puisse trouver son complet et absolu repos ? L'unique fin de l'homme, c'est Dieu ; et il est très vrai de dire que cette vie terrestre porte l'aspect et toute la physionomie d'un voyage. Or, Jésus-Christ est notre *voie* ; en ce laborieux et périlleux voyage, nous nous flatterions vainement de parvenir à Dieu, le bien final et suprême, autrement qu'avec Jésus Christ pour soutien et pour guide. *Personne ne vient à mon Père si ce n'est par moi.* (9) Qu'est-ce à dire, si ce n'est par lui ? D'abord et par dessus tout, si ce n'est par sa grâce ; mais, qui resterait *vide* en l'homme, s'il négligeait ses préceptes et ses lois. Après avoir opéré notre salut, Jésus répondant à une nécessité, a laissé sa loi, comme gardienne et tutrice du genre humain, afin que les hommes, revenus de leurs errements, pussent, guidés par elle, marcher à coup sûr vers leur Dieu. *Allez et enseignez toutes les nations... leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé...* (10) *Gardez mes commandements.* (11) Par là, nous pouvons entendre que ce qu'il y a d'essentiel et d'absolument nécessaire dans la profession du christianisme, c'est d'être docile aux préceptes de Jésus-Christ, et de lui consacrer sa volonté dans une soumission toute cordiale. Grande chose, certes, qui requiert souvent beaucoup d'efforts et une lutte vigoureuse et opiniâtre. Car, bien que la nature humaine ait été réparée par la grâce du Rédempteur, il reste en elle un certain fond

(8) Io. xiv, 6.

(9) Ibid.

(10) Matt. xxviii, 19-20.

(11) Io. xiv, 15.

d'affections vicieuses, morbides, débilitantes. Des penchants divers tiraillent l'homme, et les attrait du sensible induisent facilement le cœur à suivre ce qui flatte, non ce que Jésus-Christ commande. Il faut pourtant lutter contre ses passions, leur résister de toutes ses forces, *en esprit de soumission au Christ* : si elles n'obéissent pas à la raison, elles la dominent, et, arrachant tout l'homme à Dieu, elles font de lui leur esclave. *Les hommes dont le cœur est corrompu et qui repoussent la foi ne réussissent pas à ne pas servir... car ils sont esclaves de la triple cupidité, ou de la volupté ou de l'orgueil, ou de la curiosité.* (12) Et, dans ce combat, il faut être tellement disposé, que l'on regarde comme un devoir de ne reculer point, pour Jésus-Christ, devant la peine et la souffrance. Il est difficile assurément, de repousser des choses qui déploient tant d'amorce pour nous séduire ; il est dur, il est amer de fouler aux pieds ce qu'on appelle biens du corps et de la fortune, pour rester fidèle à la volonté et aux commandements de notre maître. Il est de toute nécessité, cependant, que le chrétien soit patient et fort dans la souffrance, s'il veut passer chrétiennement ce qui lui a été mesuré de vie sur cette terre. Aurions-nous oublié de quel corps et de quelle tête nous sommes les membres ? Il a pris la croix, se proposant le bonheur, celui qui nous a prescrit de nous renoncer. Aussi bien, des dispositions d'âme que nous venons de dire, dépend la dignité même de la nature humaine. Il n'y a pas jusqu'à la philosophie antique qui ne l'ait maintes fois observé : se commander à soi-même, et faire que la partie inférieure obéisse à la supérieure, ce n'est point l'acte d'une volonté déprimée : non, c'est au contraire l'acte d'une vertu généreuse, admirablement conforme à la raison, et tout à fait digne de l'homme. Au surplus, beaucoup souffrir, beaucoup endurer, est la condition humaine. Il n'est pas plus au pouvoir de l'homme de s'arranger une vie exempte de douleur, et remplie de toute félicité, que de réduire à néant le des-

(12) S. Aug. *De Vera Rel.* 37.

sein de son divin auteur, lequel a voulu que les conséquences de l'antique faute fussent perpétuelles. Il convient donc de n'attendre point sur la terre l'abolition de la douleur, et de tremper son âme pour la supporter avec patience, en y reconnaissant un gage certain des récompenses suprêmes. Car, ce n'est point aux richesses ni aux délices de la vie, ce n'est point aux honneurs ni à la puissance, mais à la patience et aux larmes, au zèle de la justice et à la pureté du cœur, que le Christ a promis l'éternelle béatitude.

On voit facilement par là ce qu'on peut attendre des aberrations et de l'orgueil de certains hommes, lesquels, faisant mépris de l'autorité du Rédempteur, placent l'homme au plus haut faite du monde, et prétendent que la nature humaine règne en souveraine absolue sur toutes choses : encore qu'ils ne sachent ni amener l'avènement de ce règne, ni même en définir le caractère. Le règne de Jésus-Christ, c'est de la charité qu'il tire sa forme et sa vitalité : aimer saintement et suivant l'ordre, tel est son fondement et toute sa substance ; d'où suit nécessairement tout le reste : observer inviolablement ses propres devoirs, respecter les droits d'autrui, estimer l'humain inférieur au céleste, préférer à toutes choses l'amour de Dieu. Au contraire, cette souveraineté de l'homme rejetant Jésus-Christ, ou dédaignant de le connaître, a pour base unique l'égoïsme : la charité lui est étrangère, elle ignore le dévouement. Que l'homme commande, Jésus-Christ y consent : mais en la seule manière possible : c'est qu'il commence par servir Dieu, et demander religieusement à sa loi la règle et la discipline de la vie.

Par loi de Jésus-Christ, nous n'entendons pas uniquement les préceptes de morale strictement naturelle, ni les seuls préceptes antiquement révélés, ceux-ci d'ailleurs perfectionnés et achevés par Jésus-Christ, qui les a expliqués, interprétés, sanctionnés : nous entendons encore tout le reste de sa doctrine, et notamment ses institutions. Parmi elles, l'Eglise est au premier rang ; ou,

pour mieux dire, entre toutes les œuvres de Jésus-Christ en peut-on marquer une seule que l'Eglise n'enferme et ne contienne éminemment en elle-même ? Or, c'est par le ministère de l'Eglise, œuvre admirable de sa sagesse, qu'il a voulu perpétuer le mandat dont son Père l'avait investi. Tandis que, d'une part, il lui confiait tous les moyens de salut ; de l'autre, il faisait aux hommes une obligation rigoureuse de lui obéir comme à lui-même, et de la suivre religieusement comme la règle de leur vie : *Qui vous écoute m'écoute ; qui vous méprise me méprise* (13). C'est donc à l'Eglise qu'il faut demander la loi de Jésus-Christ ; et, conséquemment, si le Christ est la voie de l'homme, pareillement l'Eglise ; lui, par lui-même et par droit de nature : elle, à titre de mandat et par communication de puissance. D'où il suit, que ceux qui tendent au salut en dehors de l'Eglise, se trompent de route et se consomment en vains efforts.

A cet égard, la condition des sociétés humaines ne diffère pas sensiblement de celles des individus. Elles aussi courent à des catastrophes, si elles sortent de la voie. Celui qui est tout ensemble, créateur et rédempteur de la nature humaine, le fils de Dieu, roi et maître de l'univers, a une autorité souveraine sur les sociétés, non moins que sur les individus. *Il lui a donné la puissance et l'honneur et le commandement ; et tous les peuples et toutes les tribus et toutes les langues le serviront. . .* (14) *J'ai été établi roi par lui. Je te donnerai toutes les nations en héritage, et un empire qui s'étendra jusqu'aux confins de la terre.* (15) La loi du Christ doit donc régir de telle sorte les hommes groupés en société, qu'elle règle et dirige non seulement la vie privée, mais encore la vie publique. Et, comme c'est Dieu qui a déterminé et établi cet ordre de choses, et qu'on n'y saurait déroger impunément, c'est fort mal servir l'intérêt public, que de ne point donner aux institutions chré-

(13) Luc. x, 16.

(14) Daniel, vii, 14.

(15) Ps. 11.

tiennes la place qui leur est due. Otez Jésus, et la raison humaine se confond, privée de son meilleur secours et de sa plus précieuse lumière ; et l'on voit s'obscurcir aisément la notion du véritable principe qui a donné naissance, par l'œuvre de Dieu, à l'organisation civile, et qui consiste surtout en ceci, que les hommes, moyennant les liens sociaux, parviennent au bien être naturel, mais dans une entière dépendance de ce bonheur souverain, parfait, éternel, qui est au-dessus de la nature. La confusion gagnant les esprits, tous font fausse route, et ceux qui commandent et ceux qui obéissent : plus rien de sûr à suivre, ni de solide où s'appuyer.

Et autant il est nuisible et funeste de sortir de la voie autant d'abandonner la vérité. Or, la vérité première, absolue, essentielle, c'est Jésus-Christ, puisqu'il est le Verbe de Dieu, consubstantiel et coéternel au Père, un avec lui. *Je suis la voie et la vérité.* Si donc la raison humaine cherche la vérité, qu'elle obéisse avant tout à Jésus-Christ, et se repose avec assurance sur son enseignement, convaincue que par la bouche de Jésus-Christ, c'est la vérité même qui parle. Les ordres de choses sont innombrables où l'esprit humain, comme en un champ fécond, et qui d'ailleurs lui est propre, peut donner libre carrière à ses études et spéculations ; et cela, non seulement avec l'aveu de la nature, mais à sa demande expresse. Ce qui est impie et viole la nature, c'est que l'esprit ne veuille pas se contenir dans ses propres bornes, et que, dépouillant la modestie qui lui convient, il méprise l'autorité du Christ enseignant. La doctrine dont dépend notre salut, roule presque uniquement sur Dieu et les choses divines ; elle n'est pas née d'une sagesse humaine, le Fils de Dieu l'a puisée entièrement en son Père. *Les paroles que vous m'avez données, je les ai transmises.* (16) Elle embrasse donc nécessairement bien des choses, non certes contraires à la raison, ce qui est absolument impossible, mais placées à de telles hauteurs, que notre esprit est aussi incapable d'y

(16) Io. xviii, 8.

atteindre, que de saisir Dieu tel qu'il est en lui-même. Mais en vérité s'il est tant de choses cachées et que la nature elle-même a enveloppées de mystère, choses dont l'explication échappe à toute sagacité humaine, et que pourtant nul homme de bon sens n'oserait révoquer en doute, c'est un flagrant abus de liberté que de n'admettre pas comme insaisissables à notre esprit, celles qui passent infiniment la nature entière. Ne vouloir point de dogme revient à ceci, ne vouloir point de religion chrétienne. Il faut donc plier sa raison à une humble et respectueuse dépendance de Jésus-Christ : *in obsequium Christi* ; à ce point qu'on la rende captive de son autorité auguste, *Enchaînant toute intelligence dans la soumission au Christ*. (17) Telle est la sujétion dont Jésus-Christ nous fait ses tributaires : et à bon droit, puisqu'il est Dieu, et que seul il a sous son empire souverain l'intelligence de l'homme, aussi bien que sa volonté. Au reste, asservir son esprit à Jésus-Christ, son maître, ce n'est nullement pour l'homme, agir servilement, mais au contraire en parfaite convenance, soit avec sa raison, soit avec son excellence native. Par là, il se range volontairement sous l'autorité, non d'un homme, mais de Dieu son créateur et le roi universel, de qui il est le sujet par loi de nature ; et il s'enchaîne, non aux opinions d'un maître humain, mais à l'éternelle et immuable vérité. Et ainsi, il conquiert, du même coup, le bien naturel de l'esprit et la liberté. Car, la vérité qui procède de l'enseignement de Jésus-Christ met en lumière ce qu'est chaque chose en elle-même, et ce qu'elle vaut : et si, pénétré de cette connaissance, l'homme y harmonise sa vie, il asservit non lui-même aux choses, mais les choses à lui-même, non la raison aux passions, mais les passions à la raison : et, affranchi de la pire des servitudes, qui est celle du péché et de l'erreur, il conquiert la plus précieuse des libertés : *Vous connaissez la vérité, et la vérité vous délivrera*. (18) Il est donc évi-

(17) II. Cor. x, 5.

(18) Io. viii, 32.

dent que ceux qui récusent pour leur esprit l'autorité de Jésus-Christ, mettent leur volonté en lutte ouverte et opiniâtre avec Dieu. Mais, pour s'être soustraits à la puissance divine, ils n'en sont pas plus libres ; ils tombent sous le joug de quelque autorité humaine ; on les voit, comme c'est l'ordinaire, se choisir quelqu'un, dont ils se font un maître toujours écouté, toujours révérent, toujours suivi. De plus, en fermant ainsi leur esprit au commerce des choses divines, ils le resserrent en un cercle plus étroit, et diminuent, pour celles mêmes accessibles à la raison, ses aptitudes au progrès. Car, il n'y a pas peu d'objets dans la nature, que la lumière de la doctrine sacrée aide puissamment à expliquer ou à comprendre. Et il n'est pas rare que, en châtement de leur orgueil, Dieu dérobe à ces hommes la vue du vrai, afin qu'ils soient punis par où ils ont péché. Pour ce double motif, on en voit souvent, quoique de grand génie et de science raffinée, tomber en des absurdités et des erreurs grossières, dont il n'y avait pas d'exemple.

Qu'il reste donc pour constant que, dans la vie chrétienne, l'intelligence doit être abandonnée totalement et sans réserve à l'autorité divine. Que si cette subordination de la raison à l'autorité humilie et afflige quelque peu l'orgueil, passion qui a tant d'empire sur nous, c'est une nouvelle preuve que, dans le chrétien, ce n'est pas la volonté seule qui doit savoir se beaucoup mortifier, mais encore l'esprit. Nous voudrions qu'ils s'en souvinssent, ceux qui rêvent et souhaitent même de voir s'établir dans la profession chrétienne, une discipline de foi et de mœurs, dont les préceptes beaucoup plus doux et plus indulgents à la nature humaine, ne nous demanderaient que peu ou point de mortification. Ceux-là ne comprennent pas suffisamment la portée de la foi et des institutions chrétiennes. Ils ne voient pas s'offrir à nous de toute part la *Croix*, exemplaire de vie et perpétuel étendard, pour tous ceux qui veulent, non en paroles seulement, mais en fait et en réalité, suivre Jésus-Christ.

Être vie n'appartient qu'à Dieu. Les autres êtres participent à la vie, ne sont pas la vie. Mais, de toute éter-

nité et par sa nature même, Jésus-Christ est vie, de même qu'il est vérité, parce qu'il est Dieu de Dieu. De lui, comme de la première et très auguste source, toute vie s'est écoulée et s'écoulera perpétuellement dans le monde : tout ce qui est, est par lui ; tout ce qui vit, vit par lui, parce que *toutes choses ont été faites par le Verbe, et que rien n'a été fait sans lui de ce qui a été fait.*— Ainsi, d'abord, pour la vie de nature. Mais Nous avons déjà mentionné plus haut une vie bien meilleure et de beaucoup préférable, savoir la *vie de grâce*, don de la bonté de Jésus-Christ, qui a pour heureuse conclusion la *vie de gloire*, à laquelle doivent se rapporter toutes nos pensées et tous nos actes. En ceci réside la substance de la doctrine et des lois chrétiennes que *morts aux péchés, nous vivions à la justice* (19), c'est-à-dire à la vertu et à la sainteté, en quoi consiste, avec une ferme espérance de la béatitude éternelle toute la vie morale des âmes. Mais, le vrai et propre aliment de la justice, le seul qui convienne au salut, c'est la foi chrétienne. *Le juste vit de foi . . .* (20) *Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu.* (21) Aussi, est-ce Jésus-Christ, générateur, père, auteur de la foi, qui conserve et soutient la vie morale ; ce qu'il fait principalement par le ministère de l'Église. C'est à elle, en effet, que, dans un dessein de miséricordieux et très sage providence, il a confié pour nous les appliquer, les moyens propres à engendrer en nous la vie dont nous parlons, à la conserver une fois engendrée, à la ranimer si elle venait à s'éteindre. C'est pourquoi, la force s'anéantit, qui crée et conserve les vertus *salutaires*, si la discipline des mœurs se sépare de la foi divine. Et en effet, ils dépouillent l'homme de sa plus haute dignité, et, le faisant déchoir de la vie surnaturelle, le replongent misérablement dans la vie naturelle, ceux qui prétendent régler l'honnêteté des mœurs sur les seules données de la raison. Ce n'est pas

(19) I. Petr. II, 24.

(20) Galat. III, 41.

(21) Heb. XI, 6.

que l'homme ne puisse, par un droit usage de cette raison, discerner et observer bon nombre de préceptes naturels. Mais les discernerait-il tous et les observerait-il inviolablement toute sa vie, ce qu'il ne peut d'ailleurs que moyennant la grâce du Rédempteur, c'est vainement que, sans la foi, il se promettrait le salut éternel. *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme un sarment, il se desséchera, sera ramassé, jeté au feu, et brûlé.* (22) *Qui n'aura pas cru, sera condamné.* (23) Au surplus, si nous voulons savoir ce que vaut en elle-même cette hounêteté contemptrice de la foi, et quel fruit elle porte, nous n'avons que trop de réponses sous les yeux. D'où vient que, en dépit de tant d'efforts pour établir et accroître la prospérité publique, un malaise profond et toujours plus envahissant oppresse les sociétés ? Ils disent que la société civile se soutient d'elle-même, qu'elle peut prospérer sans le secours des institutions chrétiennes, et parvenir, de ses seules forces, au but qu'elle se propose. En conséquence, ils veulent que tout ce qui est administration publique soit laïcisé ; et c'est ainsi que l'on voit, de jour en jour, s'effacer des mœurs civiles et de la vie sociale les derniers vestiges de la religion de nos pères. Mais ils ne s'aperçoivent pas assez de ce qu'ils font. Supprimer, avec Dieu, la sanction du bien et du mal, c'est fatalement dépouiller les lois de leur autorité la plus essentielle, c'est ruiner la justice, et briser par là les deux liens les plus fermes et les plus indispensables de toute société. De même, ôter l'espérance et l'attente des biens éternels, c'est fatalement allumer dans les cœurs la soif des biens terrestres, et pousser chacun à en tirer violemment à soi autant que lui permettront ses forces. Conséquences : jalousies, envies, haines ; machinations ténébreuses ; volontés poursuivant le renversement de toute puissance ; esprits méditant sur tous les points de la terre d'épouvantables ruines. Plus

(22) Io. xv, 6.

(23) Mar. xv, 16

de paix au dehors, plus de sécurité au dedans : la vie publique troublée par de sinistres forfaits.

En un tel conflit de convoitises et parmi de si graves périls, il faut s'attendre en treuillant aux pires catastrophes, on cherche en toute hâte un remède. Enchaîner les malfaiteurs, chercher à adoucir les mœurs populaires, détourner du crime par toutes les ressources des lois, c'est bien, c'est nécessaire : ce n'est pas tout. C'est plus haut qu'il faut chercher la guérison des peuples : il faut faire appel à une force plus grande que n'est la force humaine, à une force qui atteigne les âmes, y ramène le sentiment du devoir, les rende meilleures—la force qui a déjà sauvé une fois le monde, alors qu'il s'effondrait sous le poids de calamités plus terribles encore. Rendez sa vie, redonnez sa force à l'esprit chrétien dans la société, en lui ôtant ses entraves, et la société sera régénérée. Le conflit des classes inférieures et supérieures s'apaisera de soi-même et un respect mutuel consacrerait des deux côtés la légitimité des droits : que pauvres et riches écoutent le Christ, et ils resteront également dans le devoir, les uns comprendront qu'ils doivent chercher le salut dans la justice et la charité, les autres dans la modération et la tempérance. La société domestique gardée par la crainte de Dieu qui commande et qui défend, retrouvera son assiette normale : et aux yeux des peuples, les préceptes naturels eux-mêmes reprendront toute leur valeur, savoir, qu'il faut respecter l'autorité légitime et obéir aux lois, ne point faire de sédition, ne point tramer de complot. Oui, que la loi chrétienne préside à tout, que rien ne l'entrave, et l'ordre établi par la divine providence se conservera sans effort, avec les fruits qui lui sont propres, la prospérité et la paix. C'est donc le cri même du salut public, qu'à celui duquel il n'eût jamais fallu s'éloigner, qui est la voie, la vérité et la vie, retournent, non les individus seulement, mais la société humaine tout entière. Il faut qu'en elle-ci le Christ rentre en maître, comme dans son domaine ; et que, puisant en lui la vie dont il est la source, on en empreigne toutes les parties et l'organisme de la chose

publique : les prescriptions et les prohibitions des lois, les institutions populaires, les écoles, la législation du mariage et de la famille, le palais du riche, l'atelier de l'artisan. Et ce qui ne doit échapper à personne, c'est que de là dépend grandement cette civilisation si ardemment désirée ; car elle s'entretient et progresse, moins par les biens du corps, richesses et prospérité matérielle, que par ceux de l'âme, bonnes mœurs et pratique des vertus.

C'est l'ignorance, plus encore qu'une volonté perverse, qui tient un grand nombre d'hommes éloignés de Jésus-Christ : on en compte beaucoup, en effet, qui s'appliquent à l'étude de l'homme, beaucoup à l'étude du monde, fort peu à celle du Fils de Dieu. La première chose donc à obtenir, c'est que la science bannisse l'ignorance, afin que l'on ne répudie ni ne méprise plus Jésus-Christ sans le connaître. Nous adjurons tous les chrétiens, en quelque lieu qu'ils se trouvent, de s'appliquer de toutes leurs forces à connaître leur Rédempteur et à comprendre ce qu'il est. A peine l'auront-ils regardé, d'un cœur droit et d'un esprit impartial, qu'ils verront clairement qu'il ne se peut rien concevoir de plus salutaire que sa loi, de plus divin que sa doctrine. A un tel résultat contribueront merveilleusement, Vénérables Frères, votre autorité et vos efforts, en même temps que le zèle et l'application du clergé. Graver dans l'âme des peuples la vraie notion et, pour ainsi dire, l'image de Jésus-Christ ; mettre en lumière, par la plume et par la parole, sa charité, ses bienfaits, ses institutions, dans les écoles primaires, dans les collèges, du haut de la chaire, partout enfin où s'en offre l'occasion, estimez que c'est là votre premier devoir. Sur ce qu'on appelle les *droits de l'homme*, les foules en ont entendu assez ; qu'on leur parle enfin des droits de Dieu. Le temps y est favorable, comme suffisent à l'indiquer ce que nous avons dit du réveil de sentiments chrétiens au cœur d'un grand nombre, et plus spécialement tous ces témoignages de piété à l'égard du Rédempteur, que nous léguerons, s'il plaît à Dieu, au siècle qui vient, comme gage d'un meilleur avenir. Mais, comme

il s'agit d'une chose dont nous ne pouvons attendre le bienfait que de la bonté divine, unis dans un même esprit de zèle et dans de communes et ardentes prières, faisons de persévérants efforts pour fléchir le Tout-Puissant, afin qu'ému de miséricordes, il ne laisse pas périr ceux qu'il a sauvés de son sang. Qu'il daigne regarder d'un œil propice cette génération qui a beaucoup péché, il est vrai, mais qui a tant et si cruellement souffert en expiation de ses fautes ; que, embrassant dans sa bonté les hommes de toute nation et de toute race, il se souvienne de sa propre parole : *Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi.* (24)

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction Apostolique en Notre-Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 1 novembre de l'an 1900, de Notre Pontificat le vingt-troisième.

LÉON XIII, PAPE.

(24) Jo. XII, 32.

ENCYCLICAL LETTER
OF
HIS HOLINESS POPE LEO XIII.

JESUS-CHRIST THE REDEEMER.

*To our venerable brethren,
the Patriarchs, Primates, Archbishops, Bishops
and other ordinaries,
at peace and in communion with the Holy See.*

LEO XIII., POPE,

Venerable brethren,

Health and apostolic benediction

Although those who direct their gaze towards the future cannot be free from disquietude; although even the subjects of fear which happen to arise are many and grave at a time in which so numerous and so deep-seated evils affect society and individuals; however, this close of the century seems by divine grace to give rise to hopes and consolations. No one, in fact, will think that it is without importance for the common salvation that the thoughts and mind of all people are renewed, that the zeal of Christian piety and faith has been reanimated. These virtues have been revived or fortified in these times amongst a great number, as special manifest proofs testify.

In the midst of the seductions of the world, and notwithstanding so many attacks directed against piety, we have seen at a signal from the Sovereign Pontiff many

pilgrims hasten from every quarter of the world to Rome to the tomb of the holy apostles. We have seen the citizens of the Eternal City and strangers accomplish openly works of piety; trusting entirely in the indulgences which the Church will offer them, seek with an increasing ardor the means of preparing for their eternal salvation. Who, therefore, on the other hand, would not be moved by this piety more lively than usual, which is manifested towards the Saviour of the human race, and to which all eyes can testify? We may easily judge that it is worthy of the most flourishing epochs of Christianity, this zeal of so many thousands of men who with unanimous intentions and sentiments from east to west salute together the name and celebrate together the praises of Jesus-Christ.

May it please God that these flames of ancient religion now bursting forth may be followed by a vast fire, and that the excellent example given by so many may draw on all the others. What is there, in fact, which is so necessary for this age as the regeneration of Christian spirit and the ancient virtues in States which extend throughout the world? What is disastrous is that the others, far too many, remain deaf, and do not listen to the warnings which such an arising of piety offers.

If, however, they knew "the gift of God," if they thought that nothing more unfortunate could happen to a man than to be withdrawn from the Liberator of the world, or to have abandoned Christian morals and precepts, they would assuredly arouse themselves and hasten to escape their too certain loss by a change of life.

Now to maintain upon earth, to extend the Empire of the Son of God; to labor with zeal in order that men may be saved by the participation of the Divine graces, is the duty of the Church. This duty is so important and elings to the Church so closely that all its authority and power rest chiefly upon this task. It seems to us that up to this day we have applied ourselves according

to our strength to fulfil this mission in the ministry of the Supreme Pontificate — a ministry very difficult and full of care. *Let* for you, venerable brethren, in an habitual and even daily manner you consecrate with us to this same task your chief thoughts and labors.

But all of us, looking to the circumstances which surround us, ought to make still greater efforts. Upon the occasion especially of this holy year, we must spread more and more the knowledge and love of Jesus-Christ by our teaching, our counsels, our exhortations. If only one voice could be heard, not so much we mean by those who are accustomed to receive with well disposed ears all Christian maxims, as by all others, alas, the great majority of whom preserve the name of Christian, while they lead a life deprived of faith in and love towards Christ. It is concerning them, most of all, we feel pity. We wish that they especially would attentively consider what is their conduct, and how far they will wander away, if they do not recover their good sense.

Assuredly, not to have known Jesus-Christ at any time or in any way is a very great misfortune. In such a case, however, obstinacy and ingratitude are not added. But to deny or forget Our Lord after having known Him is a crime so horrible and unfeeling that it seems hardly possible for a man to go so far. Jesus is, in fact, the principle and source of all good. Just as the human race could not have been redeemed without the grace of Christ, so the world could not be saved without the virtue of Christ. "Neither is there salvation in any other. For there is no other name under Heaven given to man whereby we must be saved." (Acts iv., 12.)

What is the way of mortals when Jesus, "the power of God and the wisdom of God," is banished from them, what their morals, their misery, is too clearly taught us by the example of nations deprived of Christian light. Any one who reflects for a short time upon the spiritual blindness of these people already sketched by St. Paul (Rom. I.) or remembers their depravity,

their superstitions and their monstrous passions will surely feel his soul carried away by pity and horror.

Surely the masses are aware of the facts we here recall, nevertheless, the generality of people neither reflect or trouble about them. As far as that goes pride would not mislead, nor idleness weaken so many people if everywhere the remembrance was kept of Divine favors, if people recollected oftener from what condition Christ has taken man, and to what He has raised him. Mankind, disinherited and exiled for so many centuries, was drawn daily towards death, plunged into these terrible evils, and into others also, in consequence of the fault of our first parents. And these evils could not be cured by any human help when Our Lord Jesus-Christ appeared.

God Himself, at the beginning of the world had solemnly promised that His Son would overcome and strike down the serpent: the result of this promise was that the world waited with a burning desire for the coming of Christ. The revelations of the Holy Prophets had for some time clearly announced that all hope rested on Him. Still more, the various destinies, sayings and doings, the institutions, laws, ceremonies and sacrifices of particular people whom God had chosen had shown in an exact and distinct manner that the perfect and absolute salvation of mankind rested in Christ.

He was announced throughout the ages as the future Priest, the Expiatory Victim, as the One who should restore human liberty, the Prince of Peace, the Doctor of all Nations, the Founder of a Kingdom which should last forever. These titles, images and prophecies differing in appearances, but in reality agreeing, pointed to that One alone as He who should one day give Himself for our salvation on account of the extreme love which He bore us.

When the time appointed by Divine Wisdom had arrived, the only Son of God made Man, in shedding His blood, satisfied for men in a perfect and most fruit-

ful manner the outraged majesty of His Father. . And He claimed mankind which was redeemed at such a price, "knowing that you were not redeemed with corruptible things as gold or silver, but with the Precious Blood of Jesus-Christ, as of a lamb unspotted and undefiled" (I. Pet. I., 18-19). Thus He placed anew under His authority, in truly redeeming them as His very own, all those who had already submitted to His power and dominion, because He had created them and owned them all. "You are not your own, for you are bought with a great price" (I. Cor., iv., 19, 20). Thus all has been restored by God through Jesus-Christ. "That He might make known unto us the mystery of His will, according to His good pleasure, which He hath purposed in Him, in the dispensation of the fulness of times to re-establish all things in Christ" (Eph., I., 9, 10).

When Jesus, in fastening himself to the Cross, had destroyed the decree which was unfavorable for us, the Divine angers were directly appeased. The bonds of the Ancient Servitude were broken in favor of afflicted and erring mankind: the goodwill of God was reconciled again for us, the interdicted access to eternal blessedness was reopened for us, and the right to gain it and the necessary means to reach there were given to us. Then, when aroused from a long and deadly lethargy, man distinguished that light of truth on which his mind had been bent, and for which he had looked in vain through so many centuries.

He recognized in the first place that he was born to a happiness much higher and more magnificent than that which his senses perceived, this fragile and transitory happiness, to the acquisition of which he had at first limited his thoughts and attentions. He understood that the constitutive principle of human life, the supreme laws to which all our deeds must be brought as their end, is that which is left to us from God and which we are called upon to return one day to God.

We see the conscience of the human dignity revive, which had renewed its life from this source and on this

basis. All hearts have opened themselves to a feeling of brotherhood, and consequently our duties and our rights were the ones brought to perfection, the others made up of all pieces. At the same time were raised up in different directions such virtues that none of the ancient philosphers were able even to suspect them.

But then the designs of men, the conduct of their life and their habits took another course. And when the knowledge of the Redeemer was spread far away, when virtue, destructive of ignorance and of ancient vices had penetrated the deepest veins of governments, then there followed this revolution which, thanks to Christian civilization, renewed the face of the earth.

Venerable brothers, assuredly one relishes the endless charm of recalling these facts. In them is found moreover a great and powerful lesson; that is that we should give thanks from our whole soul to the Divine Saviour and labour for this that He may be thanked as much as it is possible.

We are separated by many centuries from the sources and first fruits of the redemption, but what matter, since the power of this redemption perpetuates itself, since its benefits remain lasting and immortal? He who once saved mankind lost by sin, saves it anew and will save it always: "Who gave himself a redemption for all." (I. Tim., ii 6). "All shall be made alive in Jesus-Christ." (I. Cor., xv, 22,) "And of His Kingdom there shall be no end." (St.-Luke, i, 33).

Therefore, according to God's eternal designs, the salvation of all men and of each one rest entirely in Jesus-Christ. Those who abandon Christ, by that very act doom themselves with a blind fury to their own ruin. At the same time, inasmuch as it is in them, they act in such a way that human society, tossed by a violent tempest, may be drawn towards this mass of scourges and misfortunes which the Redeemer in His goodness has scattered.

In fact, all those who fall into these out-of-the-way roads are led by their vagrant course a good distance

from the goal which they desired to reach. In the same way if they repulse the genuine and sincere light of truth, their intellects are fatally usurped by darkness and their minds are misled everywhere by erroneous and calamitous ideas. What hope can remain to those who abandon the principle and source of life. But, Christ alone is the way, the truth and the life; "I am the way, the truth and the life." (John, xiv, 6.) In such a manner, if man forsakes Jesus, these three chief necessities for the salvation of all men disappear at the same time.

It is necessary to enlarge on a fact of which experience constantly reminds us, and of which, even in the midst of a vast abundance of perishable goods each one feels the reality in the very depths of his being? Thus it is that there is nothing, outside of God, on which the human will can absolutely and in all things find contentment.

The final end of man is God. And all this life spent here on earth most truly bears the aspect and image of a journey to a strange land. Moreover Christ is the way for us because the end of this course is so particularly difficult and dangerous, that we cannot, in any way, reach the supreme and absolute good, which is God, if we have not had Him, Christ, for our master and our guide. "No one comes to the Father, but through Me." (St.-John, xiv, 16).

In what sense is it said: "If this is not done through Christ?" In the first place and above all these words mean: "If it is not done by His grace." This nevertheless would remain useless to man if he neglected to accomplish the commands and laws of Christ. Jesus, in fact, after having secured our salvation, accomplished that which was of so much consequence to perform. He has left us His law to protect and direct mankind in His name, in order that guided by His rule, men might have the strength to give up a perverse life and march in a confident pace towards God. "Going therefore teach ye all nations teaching them to observe

all things whatsoever I have commanded you." (Matt, xxviii, 19, 20). 'Keep my commandments.' (John xiv, 13).

One must understand in consequence that for him who professes to be a Christian, the main point, the condition absolutely necessary, is to show himself obedient to the commands of Jesus-Christ, to bring, to Him, as his Master and Supreme King, an entirely submissive and faithful will.

That is a grand work and one which often demands great pains by energetic and constant efforts. In fact, though the grace of the Redeemer may have renewed mankind, there exists, nevertheless, in each of us, like a certain state of disease, weakness and vice. On all sides various desires allure man. And the seductions of outside objects easily drive the soul to look for what pleases it, rather than follow the orders of Christ. And yet, it is necessary, on the contrary that we should make all our efforts and resist our passions with all our power "in obedience to Christ". These inclinations, if they are not submitted to reason, rule man, and after having destroyed all he has done for Christ, they make him their slave. "The men whose minds are corrupted and who have repudiated the faith, do not any longer try to serve. They are slaves, in fact, of a triple passion: Which may be called voluptuousness, ambition and a desire to display." (*S. Augustin, de la Vraie Religion.*)

In such a battle each one ought to be inclined to face even sorrows and difficulties for the sake of Christ. It is difficult to repulse objects which, in the midst of so great a work, fascinate and amuse us: it is hard and painful to despise those things they call temporal favours and riches, so that one may comply with the will and commandments of Christ, our Master. But it is necessary that the Christian should carry out his duty to the end with a perfect patience and valour, if he wishes to pass in a Christian manner the time allotted for life on earth.

Do we forget, then, of what body and of what head we are members? It is with joy He wished that as He has carried His cross, we also should renounce ourselves. Therefore it is on these dispositions of which we have spoken that the dignity of manhood depends. In fact, as ancient wisdom too has so often understood it: to rule oneself, and to do it in such a way that the inferior part of the soul may be submissive to the superior part, is by no means the work of a depressed and enfeebled will. Rather is it the effort of generous virtue, admirably in accord with reason, and essentially worthy of man. Moreover our destiny is such that we must bear and suffer many evils. Man can no more make for himself a life free from sorrows and full of all joys than he can repeal the designs of his divine Creator, who has willed that the consequences of the ancient fault may perpetually remain. It is expedient therefore not to look for an end of sorrow on earth, but to strengthen our soul in order to bear it; since by this sorrow we learn to appreciate the firm hope of more precious blessings. It is not to the rich, or to those of luxurious life, or to those who live for honours or for power, but to the patient and penitent, to those zealous for justice, and of pure of heart that Christ has promised the heavenly and eternal blessing.

Lastly all this shows clearly what must be expected from the error and pride of those who treat with contempt the sovereignty of the Redeemer, who place man at the top of the universe, and who declare that mankind should rule everywhere and in all things. Moreover not only are they unable to reach this power, but they are incapable of defining what it would be. The reign of Jesus-Christ draws from divine love its form and its power. To love holily and according to order, such it is in its depths and such in its height. Hence results, necessarily, for man the obligation to accomplish his duties without restriction, to injure in no way the rights of others, to regard earthly goods as inferior to those of

Heaven, finally to prefer the love of God before all things.

As to the power of man who openly denies Christ, or who does not trouble to know Him it relies entirely on love of itself, it is destitute of charity and ignores devotion. It is indeed lawful that man should command in the name of Jesus-Christ, but, on this condition only, that he serves God before all, that he draws scrupulously, from the Divine law, the rule and model of his conduct.

From the law of Christ, we not only understand the natural precepts concerning manners, or those which were divinely revealed to the first one—precepts to which without doubt Jesus-Christ has given their perfect form and which He has raised to a supreme dignity in prescribing, interpreting and sanctioning them—but even the rest of His doctrine, and without exception all those things which He has instituted. The principle of these things assuredly is the Church. Can they mention any institution, having Christ for its author, which may not be fully contained and embraced by the Church? For the ministry of this Church being solemnly founded by Him, He has wished to perpetuate the mission which He Himself had received from His Father, and as, on the one hand, He has collected in it all that which can ensure the salvation of mankind, on the other hand, He decreed this most important matter, that men must be submissive to the Church exactly in the same degree as to Himself, and carefully take it for a guide during life. “He that heareth you, heareth me, and he that despiseth you despiseth me,” (Luke 10. 16). It is then from the Church that the law of Christ must be entirely demanded, and behold why the Church is for man, the “way” as it is the Christ. It is the latter by itself and by its nature; the former by the mission which has been entrusted to it and by the communication of divine power. It follows that whoever wishes to spread salvation outside of the Church deceives himself in the road and trusts to useless efforts.

This which is the case of individuals is about equally so of States. They too unavoidably got stuck in dangerous roads when they turn aside from the permanent way. He who is the Creator and also the Redeemer of mankind, the Son of God, is the King and Master of the universe, and possesses a sovereign power over men, whether taken separately or united in society. "And He gave him power and glory, and a kingdom; and all peoples, tribes and tongues shall serve Him" (Dan. VII 14) "But I have been appointed King by Him . . . I will give Thee nations as Thine inheritance, and the utmost ends of the earth shall be Thy domain." (Ps. 11.) The law of Christ in society and in human groupings ought therefore to have such a value that it would serve to direct and to govern not only private life but also public. Since the Divine will has thus ordained and determined, that no one can resist it with impunity, it follows that it watches evil in the common interest of the matter everywhere where Christian institutions have not the place which they ought to have. Jesus having been set aside, human reason is left to its weakness, deprived of its greatest support and of its better light. Then the perception of the cause which, through the work of God has bred a universal society amongst men, easily gets him. This society exists chiefly so that by the help of social bonds the members of the society may realize unaffected welfare, but in such a fashion as to harmonize completely with the good, perfect and eternal Sovereign. Those who govern and those who are governed, in fact all those whose minds are best, by the confusion of things, start away from the right road. Indeed they have not an unerring guide whom they can follow, and they do not know where to stop.

It is unfortunate and lamentable to deviate from the permanent way. So also is it, for similar reasons to desert the truth. The first, absolute, essential truth is Christ, that is no say the Word of God, consubstantial and co-eternal with the Father. "I am the way and the truth." This is why, if it seeks the truth, human

reason obeys at once everything from Jesus-Christ, and rests with security, in his magistracy, since it is truth itself which speaks from the mouth of Christ. There is a crowd of things in the midst of which, as in a very fertile field which belongs personally to it, the human mind can give free flow to its observations and researches.

Nature does more than allow it. She claims it. That which is evil and contrary to Nature, is to wish that the mind may continue in its narrowness to reject the obligatory reserve and despise the authority of Christ which teaches us. This doctrine to which is attached our salvation in all things, almost entirely relates to God and matters most divine. This is not the wisdom of some man that it may be he who has begotten it. It is the Son of God who has received it in its entirety from His Father Himself, and he has taken it to man. "The words which Thou hast given me, I have given to them."

In consequence, this doctrine necessarily includes several things which, without being contrary to reason—for that could not take place in any way—are at such a lofty eminence that human reason can no more reach it than it can understand what is in reality the essence of God. Then if there exist so many mysterious things, over which even Nature throws a veil, of which no human genius can give the explanation, and which nevertheless no one of good sense can call in question, this would be to use liberty in a perverse fashion not to allow that there may be mysteries placed high above Nature, and the existence of which it is not permitted to us to penetrate. Not to suppose that there may be dogmas, is not to suppose that there is a Christian religion. The intellect must therefore submit itself humbly and faithfully "unto the obedience of Christ," to this point at which it finds itself, so to speak, held captive by the power of the Divinity. "And bringing into captivity every understanding unto the obedience of Christ." (II, Cor. x., 5.) Such is the obedience which Christ wills and by good

right, to have offered to Him inasmuch as He is God, and has therefore supreme sovereignty over the understanding equally as over the will of man.

There is nothing servile in serving Christ our Lord with the understanding, but this is especially consonant to reason and to our native supremacy. For a man does not thus submit his will to the sovereignty of any fellow man, but to that of God the Creator and First Cause of all, to whom he is made subject by the law of nature; nor does a man allow himself to be coerced by the imagination of any human teacher, but by the eternal and immutable truth. He attains at once the natural good of the mind and mental freedom. For truth as proceeding from the magisterium of Christ, sets in a clear light the intrinsic character and relative importance of things, whatever they may be, and thus instructed and obedient to the truth he sees, man will set facts before fancies and not vice versa; his desire will be conformed to reason, and not the reason of things to his desire; casting off the pernicious slavery of sin and error, he will be made free with the best kind of freedom—"You shall know the truth, and the truth shall make you free," (John viii., 33). It is plain, therefore, that those whose mind refuses to acknowledge Christ are obstinately striving against God. Having escaped from the divine subjection, they will be no more their own masters for that; they will come under some human authority; they will choose, indeed, as men do, some one to listen to, to obey, and to follow as their master. Besides this, debarring themselves from theological studies and confining the exercise of their minds within a more circumscribed sphere they will come less efficiently trained to the consideration of subjects with which reason properly deals. There are many things in nature on the investigation or explication of which theology sheds considerable light. And often God, to punish men's pride, suffers them to mistake the truth, and to pay the natural penalty. For one or other of these reasons very many men may seem endowed with

great intellectual capacity, and of consummate erudition, who have nevertheless in their investigations of nature arrived at the most absurd and egregious blunders.

It is certain, therefore, that in Christianity the understanding should be wholly and unreservedly resigned to the divine authority. If when reason thus submits, our spiritual pride, which is so strong in us, suffers repression, and feels pain, that proves all the more that in a Christian there ought to be patient endurance not merely of the will, but of the mind as well. We would remind of this those who dream of, and would evidently prefer to have, some discipline of thought and act in Christian profession, but with principles of less rigor and more indulgent to human nature, requiring from us little endurance or none. They have no notion of the spirit of faith and of Christian institutions, they do not see that everywhere the Cross meets us, the standard of life and abiding banner of all who would follow Christ, not in name only, but in deed and in truth.

It belongs to God alone to be the Life. All other beings partake of, but are not Life. But from all eternity, and by His proper nature, Christ is "the Life" equally as "the Truth" being God of God. From Him, as from its ultimate and most august beginning, all mundane life has been, and forever will be, imparted; all that is, has its being from Him; all that lives, lives by Him, for by the Word all things were made, and without Him was nothing made that was made."

So much for the natural life. But above we alluded to a much better and much more desirable life, won for us by the sacrifice of Christ, viz., the life of grace, the most blessed end of which is the life of glory, to which all our thoughts and actions should be referred. The whole meaning of Christian doctrine and regulations is that "we being dead to sin, should live to justice," (1, Peter ii. 24), that is to say, to virtue and holiness, in which consists the moral life of the soul with sure and certain hope of everlasting happiness. But justice in

its true and proper sense, the justice which attains salvation, is upheld by Christian faith, and by that alone; "The just man liveth by faith." (Gal. iii, 11); "Without faith it is impossible to please God." (Heb. xi, 6). It follows that Jesus Christ, who is the author and parent and upholder of faith, Himself maintains and supports moral life and in especial by the ministry of the Church. To his administration, according to His bounteous and most provident purpose, He has committed the appropriate means of generating, preserving and reviving, the virtue of which we speak. The force, then, which generates and conserves the virtues necessary to salvation disappears when morality is divorced from divine faith; and truly, those who would have morals directed in the path of virtue by the sole authority of reason, rob man of his highest dignity, and most injuriously oust him from his supernatural life, and throw him back on the merely natural. Not that man is unable to recognize and observe many natural precepts by the light of reason, but even if he recognize and observe them all without a stumble for the whole of his life, which without the grace of our Redeemer helping him he could not do, yet vain would be his confidence of obtaining eternal salvation if destitute of faith.

"If any one abide not in Me, he shall be cast forth as a branch and they shall gather him up and cast him into the fire, and he burneth." (John, xv. 6). "He that believeth not shall be condemned." (Mark, xvi. 16). How little that kind of virtue which despises faith avails at the last, and what sort of fruit it brings forth, of this we have only too many examples before our eyes. And why, with so much zeal displayed for establishing and augmenting national prosperity, why are States still suffering and almost sick to death in so many important directions more and more every year? They say that civil society is self-dependent, that it can go on happily without the protection of Christian institutions, that by its own unaided energies it can reach

its goal. Hence they prefer to have public affairs conducted on a secular basis so that in civil discipline and public life there are always fewer and fewer traces discernible of the old religious spirit. They do not see what they are doing. Take away the supremacy of God, who judges right and wrong, and law of necessity loses its paramount authority, while justice is undermined, these two being the strongest and most essential bonds of social union. In the same way, when the hope and expectations of immortality are gone, it is only human to seek greedily after perishable things, and every one will try, as he has the power, to clutch a larger share of them. Hence come rivalries, envies, hatreds: the most iniquitous designs follow: men would fain see all power overthrown, and plot in all directions the insanest upsetting. There is no peace abroad, nor security at home: the general life is disfigured by crimes and outrages.

In such strife of passions, in such perilous crises, we must either look for utter ruin, or some effective remedy must be found without loss of time. To restrain evil-doers, to make people civilized, to deter them from committing crimes by legislative intervention, is right and necessary; but that is by no means all. The healing of the nations goes deeper; a mightier influence must be invoked than human endeavor, one that may touch the conscience and reawaken the sense of duty, the same influence that has once already delivered from destruction a world oppressed with far greater evils. Revive and make strong in a State the spirit of Christianity, let the existing barriers be removed: that will be its restoration. The strife between high and low will at once be appeased, and each observe with mutual respect the rights of the other. If they listen to Christ the prosperous and the unfortunate will both alike remember their duty: the one will feel that they must keep justice and charity if they would be saved, the other that they must show temperance and moderation. Domestic society will have been placed on the best foot.

ing under a salutary fear of the divine commands and prohibitions; and so likewise in communities at large, the suggestions of nature itself will prevail, which tell us that it is right to respect lawful authority, and to obey the laws, to do no seditious act, nor contrive anything by unlawful association. Thus when Christian law presides, without impediment put in its way, then it results naturally and without effort that the order of society is maintained as constituted by Divine Providence, and thence prosperity flourishes along with security. The general safety cries aloud that we must be brought back to Him from whom we ought never to have departed—to Him who is the way, the truth and the life, not individuals merely, but human society as a whole. Christ our Lord must be reinstated in possession of human society, which belongs to Him, and all the members, all parts of the commonwealth: legal commands and prohibitions, popular institutions, schools, marriage, home-life, the workshop and the palace, all must be made to drink of the life that comes from Him. No one should fail to see that on this greatly depends the civilization of nations, which is so eagerly sought, and which is increased and nourished not so much by bodily comforts and conveniences as by what belongs to the soul, praiseworthy conduct and the cultivation of virtue.

Most are estranged from Jesus-Christ rather through ignorance than perversity: for there are many to study man and the universe around him with all earnestness, but very few to study the Son of God. Let it be the first thing, then, to dispel ignorance by knowledge so that He may not be despised or rejected as unknown. We call upon Christians everywhere to give diligence to the utmost of their power to know their Redeemer. Any one who regards Him with a sincere and candid mind will clearly perceive that nothing can be more health-giving than His law, or more divine than His doctrine. In this, your authority and co-operation. Venerable Brethren, will marvelously assist, as will also

the zeal and assiduity of the clergy at large, Think it the chief part of your duty to engrave in the hearts of every people a true notion, and, We might almost say picture, of Jesus-Christ, and to illustrate in your letters, your speech, your schools and colleges, your public assemblies, whenever occasion serves, His charity, His benefits and institutions. About "the rights of man," as they are called, the multitude has heard enough; it is time they should hear of the rights of God. That the present is a suitable time, is shown by the good impulses of many which have already, as we have said, been awakened, and in especial by the many evidences which have been given of piety towards the Redeemer, a piety which, if please God, we shall hand down to the next century with the promise of a better age. But as the matter in hand is one in which success can only be looked for from the divine grace, let us with a common impulse and with earnest prayers invoke the mercy of Almighty God, that He would not suffer those to perish whom He has freed by shedding His blood, that He would graciously regard this age, which has, indeed, been grievously remiss, but has suffered much and bitterly, too, in expiation of its fault; and that He would benignantly embracing all peoples and classes of men remember the word He spoke: "If I be lifted up from the earth, I will draw all things to Myself." (John xii., 32).

In promise of divine gifts, and in witness of our paternal benevolence, Venerable Brethren, we impart to your clergy and people in the Lord our apostolic benediction.

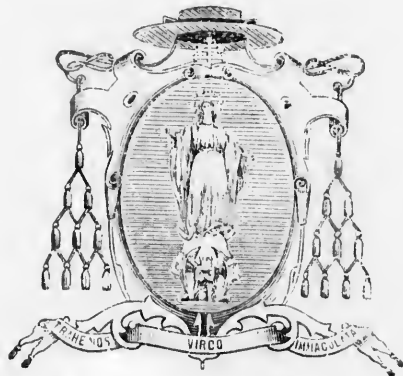
Given at Rome at St. Peter's, November, 1, 1900, the twenty-third year of our Pontificate.

LEO XIII., POPE.

Think it
hearts of
most say
r letters,
r public
rity, His
of man,"
ugh; it
That the
impulses
id, been
ees which
r, a piety
the next
ut as the
be look-
common
mercy of
to perish
that He
s, indeed,
and bit-
He would
s of men
up from
John xii.,

our pater-
t to your
ediction.
900, the

DPE.



même s. rie—No. 10.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 25 décembre 1900.

- I. Indulgence plénière à gagner le 1er janvier 1901.
- II. Mariages mixtes.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Dans sa bonté toute paternelle, Léon XIII, par un décret *Urbis et Orbis* du 16 novembre 1900, a daigné

accorder une indulgence plénière à tous les fidèles qui, ayant fait une bonne confession et ayant reçu la sainte communion dans les églises et chapelles où l'on garde habituellement la très sainte Eucharistie, auront passé une heure entière en adoration devant le saint Sacrement exposé et y auront prié pieusement Dieu aux intentions de Sa Sainteté.

Le Saint-Père laisse aux Ordinaires le soin de déterminer eux-mêmes combien d'heures le saint Sacrement restera exposé depuis minuit dans la nuit du trente-un décembre courant jusqu'à midi du premier janvier 1901.

C'est pourquoi, j'autorise l'exposition solennelle de la sainte Hostie pendant ces douze heures dans les églises et chapelles où il sera possible d'avoir tout le temps un certain nombre d'adorateurs.

Dans les autres églises et chapelles, les curés, desservants ou chapelains feront l'exposition pendant le nombre d'heures consécutives qu'ils jugeront utiles pour que tous puissent faire l'heure d'adoration.

Je vous prie d'exhorter les fidèles à gagner cette indulgence plénière et à commencer en état de grâce le vingtième siècle, et à s'y maintenir pendant le reste de leur vie, ce qui n'est pas trop difficile à ceux qui sont décidés à mourir plutôt que de commettre un seul péché mortel.

II.

Il est de mon devoir de vous communiquer ce que Son Eminence le Préfet de la Congrégation de la Propagande m'écrivit au sujet des mariages mixtes qui semblent augmenter dans ce diocèse, comme je le lui disais dans une lettre par laquelle je demandais le renouvellement de l'indult qui me permet d'accorder les dispenses requises lorsqu'il s'agit de mariages entre catholiques et protestants.

Voici les paroles mêmes de Son Eminence :

“ Cum dolore didici quomodo ex intimiori sociali commercio inter catholicos et protestantes, frequentiora in dies evadant in ista regione matrimonia mixta.”

“Amplitudo quidem Tua solerter hoc malum impedire curat per appositas Instructiones quas clerus hac de re populo impartire præcipitur: verum ut hujusmodi monita majorem sortiantur efficaciam, poterit Amplitudo Tua edicere parochis ut a talibus mixtis conjugis fideles graviter dehortentur ipsius sacre hujus Congregationis nomine, quæ valde dolet sanctissimam Ecclesie disciplinam hæc in re relaxari ex defectu vivioris fidei.”

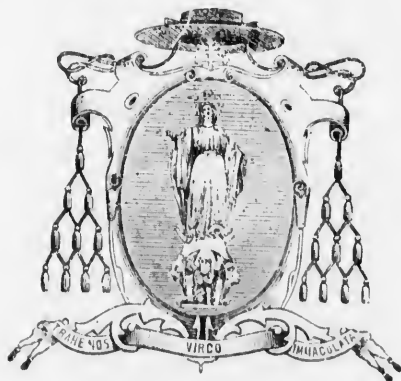
Vous avez dans l'Appendice au Rituel des instructions que vous devez lire deux fois par année: ne manquez jamais d'en donner la lecture à vos paroissiens et prenez occasion de cette lecture pour faire comprendre les raisons graves qu'à l'Eglise de s'opposer à de tels mariages.

Je vous souhaite à vous, Chers Coopérateurs, et à vos paroissiens, une bonne et heureuse année.

Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen. (Tit. III, 15)

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.





6ième série — No. 11.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 14 janvier 1901.

- I. Formule à employer pour le baptême des adultes.
- II. Indulgence plénière à gagner chaque premier vendredi du mois pendant l'année 1901.
- III. Acte d'abjuration.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

En vertu d'un indult que S. S. le Pape Leon XII a daigné m'accorder le 17 décembre 1900, je vous autorise

à employer, pour le baptême des adultes convertis à la Foi catholique, la formule du baptême des enfants, chaque fois que vous verrez des inconvénients à vous servir de la formule du baptême des adultes.

II.

Par un décret de la S. Cong. des Indulgences, en date du 9 décembre 1900, S. S. accorde une indulgence plénière, applicable aux âmes détenues dans le feu du Purgatoire—*animabus igne Purgatorii detentis*—que pourront gagner, chaque premier vendredi du mois de l'année 1901, tous les fidèles qui, vraiment pénitents, et s'étant confessés, communieront dans l'intention de consacrer le 20^e siècle au Sacré-Cœur de Jésus et de lui en offrir les prémices et la royauté, et réciteront quelques prières pieuses à l'intention de Sa Sainteté.

Vous annoncerez cette indulgence tous les dimanches qui précéderont un premier vendredi du mois.

III.

Grâces en soient rendues à Dieu, il y a, chaque année, un certain nombre de nos frères séparés qui se convertissent à la foi catholique. Je ne doute pas que celui qui reçoit l'abjuration ne fasse l'acte attestant que le converti a fait sa profession de foi catholique : mais j'ai dernièrement constaté que quelques prêtres ont oublié d'envoyer ces actes à l'Archevêché, comme ils y étaient tenus.

Comme je dois donner, sous le plus court délai possible, des renseignements exacts sur le nombre des conversions qui ont eu lieu dans ce diocèse, je prie tous ceux qui n'en ont pas envoyé les actes, de le faire immédiatement.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

es convertis à la
s enfants, cha-
ts à vous servir

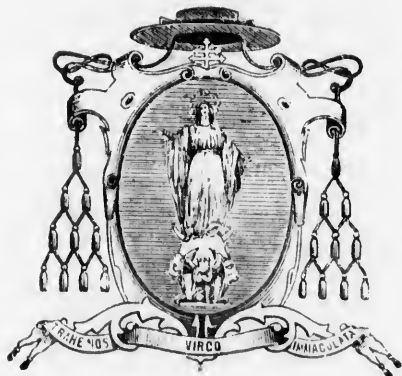
gences, en date
ndulgence plé-
le fen du Pur-
tis—que pour-
mois de l'an-
pénitents, et
ention de con-
s et de lui en
ront quelques
les dimanches
ois.

chaque année,
ni se conver-
pas que celui
testant que le
que : mais j'ai
res ont oublié
e ils y étaient

t délai possi-
mbre des con-
orie tous ceux
e immédiate-

lévoné servi-

y, d'Ottawa



6ième série—No. 12.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 25 janvier 1901.

Mort de la Reine Victoria et avènement d'Édouard VII
au trône d'Angleterre.

CHERS COOPÉRATEURS ET CHERS FRÈRES,

La nouvelle de la mort de notre gracieuse souveraine,
la reine d'Angleterre, plonge dans une douleur profonde
tous les peuples du vaste empire britannique, et le mon-
de entier s'associe à notre grand deuil.

Il a plu au Seigneur de mettre fin à la longue vie d'une noble femme, d'une épouse modèle, d'une mère aimante, d'une reine illustre, dont la bonté et la droiture l'ont fait chérir des siens, béni par ses sujets et admirer par tous.

Qui pourra jamais assez apprécier l'influence salutaire qu'elle a exercée, non seulement sur les affaires importantes de l'empire, mais même sur la société pour la maintenir dans la pratique des vertus sociales et privées ? Qui dévoilera son grand désir de voir régner partout la paix et la justice ?

L'histoire redira aux générations futures les grandeurs de son règne glorieux : elle redira en particulier de quelles précieuses libertés ont joui ses sujets catholiques du Canada.

Notre devoir est de remercier de tout cœur Celui de qui vient tout don parfait pour les biens dont sa divine Providence nous a favorisés sous le règne qui vient de finir.

Par une sage disposition des lois, le trône d'Angleterre n'est pas vacant. Déjà nous pouvons acclamer notre roi dans la personne de son Altesse Royale, le Prince de Galles, que nous appellerons désormais du nom qu'il s'est choisi, du nom d'Edouard VII.

Il en a donné l'assurance publique, il veut marcher sur les traces de sa noble mère, et s'efforcer constamment de promouvoir le bien de ses sujets.

Il compte sur l'aide du Parlement et de la nation dans l'accomplissement des devoirs que l'héritage qu'il recueille lui impose.

J'en ai la certitude, les catholiques, fidèles aux enseignements de la sainte Eglise, continueront à se montrer de loyaux sujets et auront pour le fils, le respect, l'affection et le dévouement dont ils n'ont cessé de faire preuve pour la mère.

Intéressés à la prospérité du règne d'Edouard VII, nous supplions le Roi des rois, par qui règnent les rois, de répandre sur le nôtre ses bénédictions les plus abondantes.

C'est pourquoi, le premier dimanche après la réception de la présente circulaire, il sera chanté dans toutes les églises et chapelles de ce diocèse, après la messe principale, un *Te Deum* solennel, lequel sera suivi, du psaume *Exaudiat* (19) avec l'oraison pour le Roi.

Je demeure, Chers Coopérateurs et Chers Frères, votre dévoué serviteur.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

DEAR COOPERATORS AND BELOVED BRETHERN,

The announcement of the death of our gracious Sovereign, Queen Victoria of England, has cast a gloom not only over the British Empire but also over the whole world.

The Lord has been pleased to bring to a rather sudden end the long life of a noble woman, a model wife, a loving mother, an illustrious Queen whose goodness and uprightness endeared her to her family and subjects and caused her to be admired by all.

Who shall ever estimate as he should her salutary influence, not only over state affairs, but also over society in maintaining the practice of social and private virtues? Who shall unveil her great desire of securing to all the enjoyment of peace and of that freedom which is based on justice?

History shall tell to all future generations the glory and greatness of her reign, history shall record, in a special manner, the valued liberties enjoyed by her catholic subjects in Canada.

Our duty is to offer thanks to the Giver of every good gift for all the blessings which were showered upon us during the reign of our late gracious Queen.

By a wise enactment of the law, the throne of England is not without an occupant. Aheady we have a king in the person of H. R. H. the Prince of Wales whom we shall henceforth name, as he was pleased himself to say, Edward the seventh.

He has pledged himself always to walk in the footsteps of his noble mother, and to constantly endeavor to work for the good and amelioration of his people.

He trusts to Parliament and the nation to support him in the arduous duties which devolve upon him by inheritance.

I am sure that all catholics always faithful to the teachings of Holy Church, will continue to show themselves loyal subjects, and will entertain towards the son

the respect, affection and devotedness of which they never ceased to give proof towards the mother.

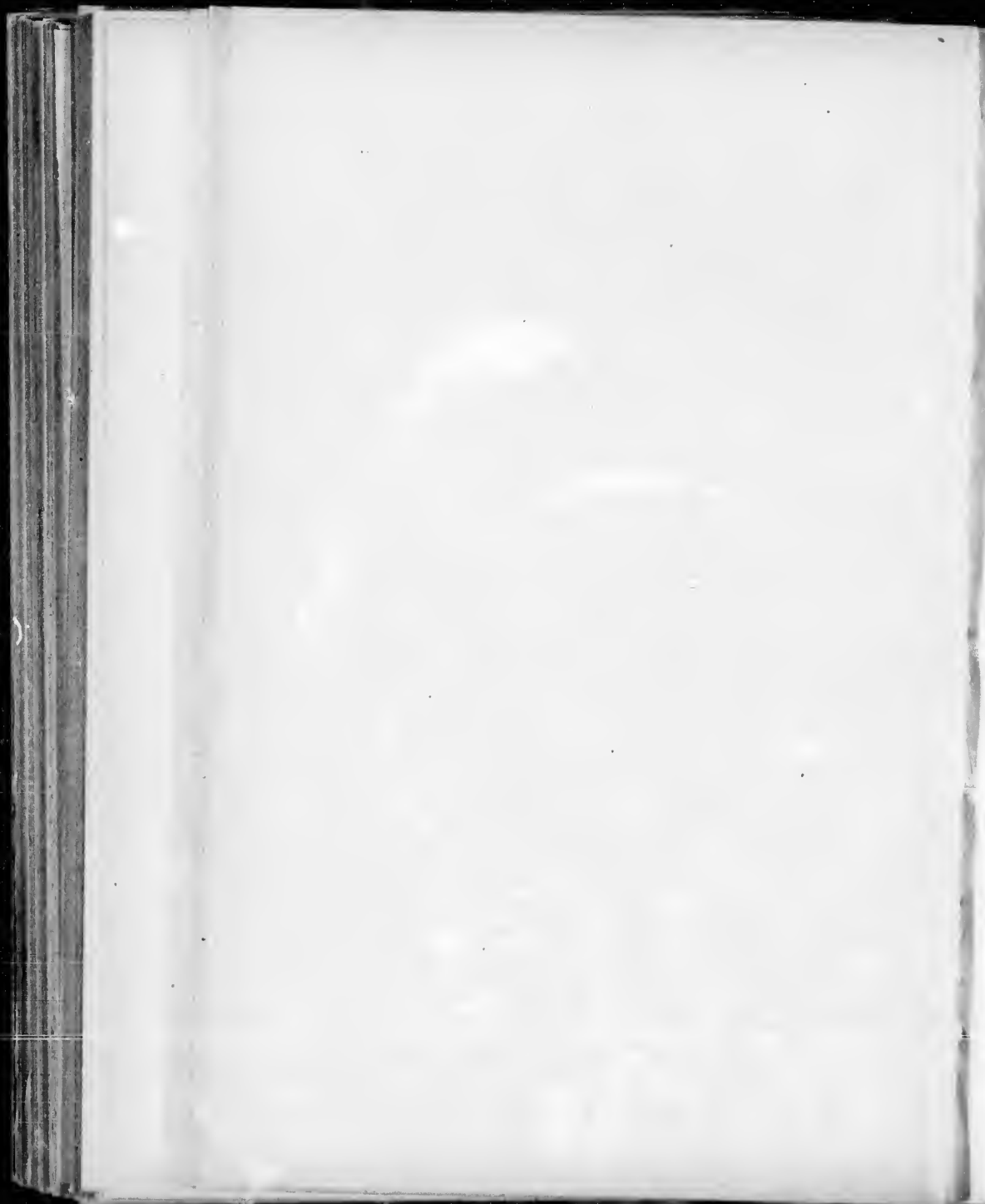
Being interested in the prosperity of the reign of Edward VII, we shall pray to the King of kings, by whom all kings rule, that he may shower upon ours his most abundant blessings.

Consequently, the first Sunday after the reception of the present circular, a solemn *Te Deum* and the psalm (19) *Exaudiat* with the prayer for the King shall be sung.

I remain, Dear Cooperators and beloved Brethren,

Your devoted servant,

† J. THOMAS, ARCHBP. OF OTTAWA.





6ième Série—No. 13.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 18 février 1901.

- I. Retraite du Jubilé.
- II. Traités sur le Jubilé.
- III. Pouvoirs des confesseurs : 1o. Ceux qu'ils ont
2o. Ceux qu'ils n'ont pas.
- IV. Procession du Jubilé.
- V. Carême de 1901.
- VI. Etat des comptes de 1900.
- VII. Le recensement du Canada.

CHERS COOPÉRATEURS,

I

Le Jubilé a pour but de produire chez les fidèles un renouvellement de vie chrétienne, et d'assurer la sanctification du commencement du vingtième siècle. Or, comme les retraites sont un moyen puissant de renouvellement et de sanctification, votre zèle ne manquera pas de vous suggérer de procurer à vos paroissiens l'avantage d'en avoir une prêchée dans leur église. Je permets de donner, chaque jour de la retraite, la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

II

Les curés, missionnaires et confesseurs sont tenus de savoir à fond tout ce qui se rattache au Jubilé, afin de pouvoir en instruire parfaitement ceux qu'ils dirigent, les mettre ainsi à même de gagner l'indulgence et de profiter des privilèges et faveurs que le Saint-Père a voulu accorder à son occasion.

Un Père Rédemptoriste a publié une brochure intitulée : " Le Jubilé, " qui est un vrai traité théorique et pratique des questions relatives au divers Jubilés, et notamment à celui qui est actuellement étendu au monde entier. *

Ceux qui ne pourraient avoir le concours de missionnaires, étant alors obligés de préparer eux-mêmes, au Jubilé, leurs paroissiens, trouveront dans cet opuscule divers plans de sermons qui leur rendront la tâche très facile.

Le même Père a publié un abrégé de son traité et l'a intitulé : " Manuel populaire du Grand Jubilé de 1901. " Il est approuvé par les évêques de la province de Québec.

Ce manuel devrait se trouver dans chaque famille du diocèse. Les fidèles y apprendront tout ce qu'il faut

* Vous pouvez vous le procurer chez C. O. Benachemin et Fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul, ou chez les Pères Rédemptoristes, 98, rue Notre-Dame, Montréal. Prix 75 centims.

pour se bien préparer à gagner l'indulgence du Jubilé. *

III

Vous trouverez à la suite de cette circulaire une instruction sur les pouvoirs des confesseurs à l'occasion du Jubilé. Elle est divisée en deux parties : 1o. Quid possint confessarii ; 2o. Quid non possint.

IV

Il est très important de se rappeler que, dans le cas des processions qui remplacent les visites isolées à faire aux églises déterminées, il ne suffit pas que les fidèles entrent d'abord isolément dans l'église—là où il n'y en a qu'une à visiter—ou dans la première à visiter—là où il y en a plusieurs—pour, ensuite, les prières faites, sortir de l'église et y rentrer ensuite pour une seconde visite ou pour se rendre *processionnellement* ou en *corps* à une autre église : il est nécessaire que ceux qui doivent prendre part à la procession se réunissent auparavant en dehors de l'église, p. ex. sur la place ou devant le presbytère, etc. ; pour, de là, se rendre processionnellement ou en corps à l'église.

Les prières faites, tous sortent et font le tour de la place et rentrent ensuite dans l'église autant de fois qu'il le faut : ou, s'il y a quatre églises à visiter, comme dans la ville d'Ottawa, ils se dirigent vers la seconde église, puis la troisième et enfin la quatrième.

V

Par un décret de la Sainte-Inquisition, en date du 14 janvier 1892, le Saint-Père autorisait les évêques à dispenser du jeûne et de l'abstinence leurs diocésains, lorsque la santé publique serait menacée.

La même maladie qui régnait alors et qui avait donné occasion de tempérer la pénitence du carême sévit encore assez généralement cette année.

* Il se vend cinq centins l'exemplaire. Vous pouvez vous en procurer à \$3.50 le cent, et à \$30.00 le mille, en vous adressant à M. le chanoine L. Cousineau, à l'archevêché de Montréal. Il y a une édition française et une édition anglaise.

Après avoir réfléchi, prié, consulté, et suivant l'exemple de vénérables évêques, je crois utile de modifier les réglemens de la sainte quarantaine ordinairement suivis dans ce diocèse.

Voici ce que je règle pour le prochain carême. Les seuls jours de jeûne et d'abstinence seront les mercredis et vendredis de chaque semaine, le samedi des Quatre-Temps et le samedi-saint. Cependant le mercredi des cendres et les trois jours suivans seront aussi des jours de jeûne car la dispense que j'accorde ne sera annoncée que dimanche prochain.

VI

Je vous prie de m'envoyer sans retard l'*Etat des comptes de 1900*.

VII

Le recensement du Canada aura lieu le 31 mars de cette année. Je vous prie de recommander instamment à vos paroissiens de se prêter entièrement à ce qu'exige la loi sur ce point.

Il est dans l'intérêt général bien entendu d'aider à l'accomplissement de la loi. C'est pourquoi je vous invite à faire entendre aux fidèles confiés à vos soins l'obligation de fournir fidèlement aux officiers préposés au recensement les informations requises.

Il est d'une très grande importance que les catholiques fassent constater leur nombre, car plus ils seront reconnus nombreux plus leur influence pour le bien sera grande et plus ils auront de part dans la distribution des charges et des deniers publics. Exhortez vos paroissiens à donner un état fidèle des produits ou revenus de leurs terres ou autres propriétés, etc, etc.

Ne manquez pas d'attirer l'attention de vos paroissiens sur le tort qu'ils font à leur nationalité tout aussi bien qu'à la Religion quand, sachant tout soit peu lire et écrire, ils affirment qu'ils ne le peuvent pas.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

+ J.-THOMAS, Arch. d'Ottawa.

INSTRUCTIO AD CLERUM.
 QUID POSSINT CONFESSARI

Quilibet sacerdos in hac diœcesi approbatus potest, in tota diœcesi, semel tantum, intra semestris Jubilæi spatium, nunquamque pœnitentem et in foro duntaxat conscientie, in favorem fidelium qui ad sacrum tribunal accedunt cum serio et sincero proposito lucrandi Jubilæum et reliqua ad id lucrandum necessaria opera adimplendi, exercere sequentes facultates, imposita salutari pœnitentia, et injunctis de jure injungendis:

I. Absolvere ab excommunicationis, suspensionis et aliis ecclesiasticis sententiis et censuris a jure vel ab homine quavis de causa latis seu inflictis, etiam in casibus cuicumque ac Summo Pontifici et Sedi Apostolicæ speciali licet forma reservatis, et qui alias in concessione quantumvis ampla non intelligerentur concessi, necnon ab omnibus peccatis et excessibus, quantumcumque gravibus et enormibus, etiam iisdem Ordinariis ac Nobis et Sedi Apostolicæ, ut præfertur, reservatis, injuncta pœnitentia salutari aliisque de jure injungendis. Excipitur crimen absolutionis complicitis, quod ter, aut amplius admissum fuerit.—Præcipue vero hæreticos, qui fuerint publicè dogmatizantes, ne absolvat, nisi, abjurati hæresi, scandalum, ut par est, reparaverint: item qui bona vel jura ecclesiastica acquisierint sine venia, ne absolvat nisi iis restitutis aut se composuerint, vel sincere promiserint, quam primum se composituros apud Ordinarium, vel apud Sanctam Sedem.

II. Item vota quæcumque etiam jurata, et Sedi Apostolicæ reservata (Castitatis, Religionis et obligatorii, quæ a tertio acceptata fuerint, seu in quibus agatur de damno tertii semper exceptis, necnon penalibus, quæ præservativa a peccato nuncupantur, nisi commutatio futura judicetur ejusmodi, ut non minus a peccato committendo refrænet, quam prior voti materia) in ælia pia et salutaria opera commutare: et eum pœnitentibus hujusmodi in Sacris Ordinibus constitutis etiam Regularibus super occulta irregularitate ad exercitium eorum-

dem Ordinum et ad superiorum assecutionem, ob censurarum violationem duntaxat contracta, dispensare possit, dummodo ad forum ecclesiasticum non sit deducta, nec facile deducenda.

III. Similique modo cum illis qui, scienter vel ignoranter, cum impedimento gradus secundi et tertii, vel tertii solius, aut tertii et quarti, vel quarti solius consanguinitatis, vel affinitatis etiam ex copula licita provenientis, matrimonium jam contraxerunt, dummodo huiusmodi impedimentum occultum remaneat, dispensare pro foro tantum conscientie possit ad remanendum in matrimonio.

IV. Similiter, pro foro conscientie tantum dispensare valeat super impedimento dirimente oculto tam primi et secundi, quam primi tantum, aut secundi tantum gradus affinitatis ex copula illicita provenientis in matrimonio contracto: atque etiam, dummodo causae graves et quae canonice sufficientes habentur intersint, in contrahendo: ita tamen ut, si huiusmodi affinitas proveniat ex copula cum matre desponsata, vel desponsanda, huiusmodi copulam antecesserit, et non aliter.

V. Dispensare similiter, pro eodem foro, tum de contracto, quam de contrahendo possit super impedimento cognationis spiritualis, itemque super occulto impedimento criminis, neutro tamen machinate, id est quando solum concurrant adulterium et fides data de matrimonio contrahendo post conjugis mortem.

VI. Dispensare ad petendum debitum possit in casu affinitatis incestuose matrimonio supervenientis.

VII. Ad petendum pariter debitum cum illis qui voto simpliciter constituti obstructi matrimonium contraxerunt, dispensare valeat, illos monendo facturos contra id votum, si extra usum matrimonialem delinquant, ne remansuros eodem prorsus ne nunc voto obstructos, si conjugii supervixerint.

QUID NON POSSINT CONFESSARIUM.

Confessarii non possunt:

1o. Dispensare super aliqua irregularitate vel publica

vel occulta, seu defectu, vel incapacitate, vel inhabilitate, præter illam de qua No. II.

20. Absolvere complicem in peccato turpi.

30. Absolvere eum qui complicem in peccato turpi ter aut amplius absolvit.

40. Absolvere penitentes quos noverint fuisse sollicitatos et qui rennerint denuntiare juxta Bullam Benedicti XIV, *Sacramentum Penitentiae*.

50. Absolvere eos qui a Summo Pontifice et Apostolica Sede, vel ab aliquo Praelato seu Judice ecclesiastico nominatim excommunicati, suspensi, interdicti, seu alias in sententias et censuras incidisse declarati vel publice denunciati fuerint, nisi intra tempus dictorum sex mensium satisfecerint, et eum partibus, ubi opus fuerit concordaverint.

tionem, ob censuram dispensare possit, si sit deducta, nec

cienter vel ignocundi et tertii, vel parti solius consanguinea licita proveant, dummodo humanent, dispensare remanendum in

antum dispensare ecualto tam primi mundi tantum graevientis in matrimonio cause graves intersint, in contrahentis proveniat ex sponsandae, hujus aliter.

oro, tam de conuper impedimento occulto impediante, id est quando ata de matrimonio

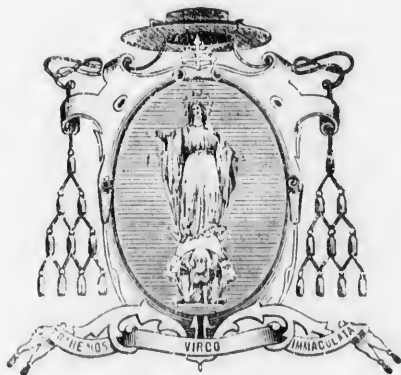
m possit in easu rvenientis.

eum illis qui voto ium contraxerunt, acturos contra id delinquant, ne reo obstrictos, si con-

SSARII.

ritate vel publica





6ième Série—No. 14.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 28 février 1901.

Contributions et Quêtes.

CHERS COOPÉRATEURS,

Il est utile que vous connaissiez ce que chaque paroisse et mission du diocèse a contribué, pendant l'année 1900, aux œuvres recommandées par l'Ordinaire et à celles que le Pape lui-même a ordonnées.

Voici le détail des contributions et des quêtes.

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1900.

PAROISSES ET MISSIONS.	Dame des bancs.	Missions d'Afrique.	Colonisation.	Lieux saints.	Seminaire.	Écoles du N.-O. et Missions sauv.	Dons de St. Pierre.	Union de Pères.	Association de St. Prs et Hall. de Sales.	Inconduites Or-tawa
<i>Province d'Ontario.</i>										
Cathédrale, Notre-Dame	257 26	31 84	30 80	20 00	41 73	48 66	48 67	155 75	74 23	138 11
Sacré-Cœur, Ville		7 25	7 50	9 75		12 00	9 25			170 00
St. Anne	165 00	2 85	3 15	3 40	3 25	4 00	4 50			100 00
St. Bridget's	275 00	4 00	5 00	5 00	10 00	5 00	20 00			75 00
St. J-Baptiste		2 15	2 55	6 66	8 50	3 25	3 50			
St. Joseph's		21 70	7 80	12 65		22 50	10 00	19 00		153 75
St. Patrick's	200 00	7 00	4 00	7 00	35 00	5 00	12 00			40 00
Alfred..... (1899.	167 68									
Almonte	180 00	6 25	6 00	3 00	2 70	5 00	6 00	9 50	4 50	82 00
Bayswater..... (1899.	120 00	2 60		2 00	10 00	8 18	8 10	2 50	4 00	47 50
	54 10	5 10	1 56	1 04	2 25	3 00	2 10			5 20
1894-5	21 32									
1895-6	37 50									
1896-7	39 00									
1897-8	38 60									
1898-9	39 05									
1899-00.	37 30	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00			22 00

Billings Bridge.

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1900.

PAROISSES ET MISSIONS. <i>Province d'Ontario.</i>	Dîme des banes.	Missions d'A- frique	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire	Ecoles du N. O. et Missions sauv.	Denier de S. Pierre	Union de Prêtres.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.	Incen- dies Or- tawa et Hull.
Orléans.....	110 30	3 30	2 87	3 01	2 35	3 84	1 50	1 50	30 00
Pakenham.....	39 42	5 41	4 47	3 20	21 57	9 60	13 68	3 75	57 84
Plantagenet.....	143 00	4 21	3 09	2 00	6 00	3 85	6 33	18 00	42 75
Richmond.....	10 00	2 50	1 00	1 25	2 25	1 40	3 00	8 50
Rockland.....	300 00	3 75	4 80	2 25	4 45	6 50	7 10	43 25
Sarsfield.....	21 00
.....	77 00	2 00	2 00	2 00	4 00	2 00	5 00	2 00	16 00
.....	17 90
South Casselman.....	65 00	1 15	2 00	1 31	1 60	4 15	1 90	30 00
South Gloucester.....	3 00	3 00	3 00	3 00	3 00	5 00	40 00
South Indian.....	17 90	90	1 50	75	1 15	2 00	1 25	16 15
.....	3 25
South March.....	19 60	3 60	1 59	2 34	1 11	2 94	1 83	10 53
St. Albert.....	1 81	1 68	2 91	4 08	7 67	1 65	9 25	3 84	30 75
Ste. Anne de Prescott..	60 00	6 00	3 00	4 00	3 00	4 00	3 00	25 25	4 50	70 75

South Gloucester.....	65 00	1 15	2 00	1 31	1 60	4 15	1 30	30 00
South Indian.....	17 90	3 00	3 00	3 00	3 00	3 00	5 00	40 00
South March.....	{ 1899 3 25	90	1 50	75	1 15	2 00	1 25	16 15
St. Albert.....	19 60	3 60	1 59	2 34	1 11	2 94	1 83	10 53
Site. Anne de Prescott..	60 00	1 81	1 68	2 91	4 08	7 67	1 65	9 25	3 84 30 75
		6 00	3 00	4 00	3 00	4 00	3 00	25 25	4 50 70 75

St. Eugène.....	141 75	6 65	9 00	5 00	5 50	9 50	9 80	17 75	8 35	132 60
St. Isidore de Prescott..	90 00	4 00	4 00	3 25	6 50	5 00	5 50	6 50	17 50	60 09
The brook.....	{ 1898 6 75	6 85	4 05	6 10	5 95	6 00	7 28	31 09
Vankleek Hill.....	{ 1899 86 30	1 25
Wendover.....	{ 1899 69 45	3 25	2 25	2 00	4 25	4 70	8 00	2 50	3 31	26 00
Rév. M. Rémillard.....	61 20	1 50	1 60	3 00	1 70	2 85	1 65	20 00
West Hurley.....	28 50	7 00	2 51	2 70	5 10	5 00	7 00	13 25	16 50

Province de Québec.

Angers.....	88 60	5 00	5 00	6 25	6 00	7 60	15 50	25 00	4 00	80 00
Aylmer East.....	5 00	9 00	3 00	4 00	6 00	6 00	174 00
Jeanne d'Arc.....	9 00
Blanche N. D. Lumière..	1 50	50	2 02
Bouchette.....	{ 1899 69 75	1 00	2 00	2 00	1 00	2 00	1 55	50	4 35	50 00
Buckingham.....	160 00	3 00	3 00	13 25	11 00	22 50	63 00
Cantley.....	22 00
Chénéville.....	127 32	1 50	1 50	2 00	4 05	1 60	2 16	5 00	22 00
Duhamel.....	12 00	4 00	11 00	15 50	20 00	15 00	4 75	60 00
		3 25

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1900.

PAROISSES ET MISSIONS. <i>Province de Québec.</i>	Dimes des banes.	Missions d'A- friqué.	Coloni- sation	Lieux Sams.	Sémi- naire.	Écoles du N. O. et Missions sauv.	Denier de St. Pierre.	Union de Prières.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.	Incen- dies, Ot- tawa et Hull.
Farrelton..... { 1899	1 05	50	1 40	80	3 40
Gracefield..... {	85	92	75	1 60	1 00	5 50	25 00
Grenville..... {	70 00	1 50	3 00	2 00	11 35	6 72	3 18	95	15 50
Harrington..... {	3 50	2 00	5 00	3 50	3 00	7 00	3 00	25 00
Huberdeau..... { 1899	2 41	1 56
Hull..... {	14 46	1 00	3 11	1 00	2 50	2 50	2 82	20 00
Labelle..... {	527 76	13 00	14 00	17 83	12 00	30 00	23 56	25 00
La Conception..... {	42 00	1 10	1 45	1 25	1 30	1 50	1 50	30 00
Lac Ste. Marie... { 1899	23 90	1 20	1 50	1 60	2 30	1 70	2 25	11 00
L'Annonciation... {	22 42	50	1 00	1 00	1 00	1 00	52	10 00
Laskville..... { 1899	19 06	1 20	2 68	1 50	1 02	3 00	5 80	25 82
Maniwaki..... {	60 86	1 30	1 00	1 00	2 05	2 15	1 70	20 00
Martindale..... {	31 93	4 15	3 82	3 67	4 70	7 35	6 00	25 70
		5 35	2 08	1 00	1 78	3 04	5 00	29 50



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

165 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 Phone
(716) 288-5984 Fax

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1900.

PAROISSES ET MISSIONS.	Dime des laïcs.	Missions d'Af- rique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Scal- naire.	Écoles N. O. et Missions S. Pierre sauv.	Denier de S. Pierre.	Union de Missions d'Indes.	Associa- tion de S. Frs. et Hull.	Incen- diés, Oe- tava et Hull.
<i>Province de Québec.</i>										
Rapide de l'Original...	128 20	4 60	4 60	3 00	92	1 05	49	54		
Ripon.....	9 34				4 25	6 25	5 00			50 00
St. Adolphe de Howard } St. Agathe des Monts } St. André Avelin } St. Boniface..... } St. Cajetan..... } St. Cécile de Masham.. } St. Donat de Montcalm } St. Émile de Suffolk } St. Famille..... } St. Faustin..... } St. Gérard de Monteville }	91 50 93 32 198 37 3 55 1 59 70 45 14 36 9 57 35 50 11 83 52 50	50 5 60 2 72 25 2 00 59 56 40 1 65 70	40 1 50 7 50 25 1 38 43 1 25 40 1 50 70	50 2 75 8 25 37 71 2 29 50 60 20	56 5 00 7 00 37 71 1 00 29 3 00 77 1 50 70	50 7 25 6 00 37 71 6 00 1 25 3 25 2 50 1 00	50 6 50 6 25 35 00 35 00 3 76 3 43 2 25 1 30 30	79 00 92 50 35 00 35 00 35 00 1 00 1 00 1 00 1 00 1 00		3 75 46 25 131 00 10 00 6 00 13 70 2 74 8 00 7 44

S. Donat de Montcaim	14 36	59	43	2 29	1 25	3 43	1 00	6 00
S. Emile de Suffolk	35 50	50	1 25	50	3 00	3 25	2 25	13 70
Ste. Famille	11 83	40		77				2 74
St. Faustin	52 30	1 65	1 50	60	1 50	2 50	1 30	8 00
St. Gérard de Monteville		70	70	20	70	1 00	30	7 44
								7 50

St. Jovite	73 62	2 00	1 25	2 50	2 00	7 00	2 50	27 00	52 00
St. Phil. d'Argenteuil		1 84	3 00	1 54	4 29	2 00	2 25	7 75	33 10
St. Rémi d'Amherst	20 87	71	65	53	83	1 00	1 00	3 15	4 50
Ste. Rose de Lima	58 40	1 25	1 10	2 00	2 00	1 50	3 25		20 00
St. Sixte	13 14	56	1 30	1 00	1 00	1 21	89		12 00
Thurso		1 50	2 50	1 50	1 50	1 35	1 65	2 25	30 00

Je vous prie de me faire remarquer de suite les erreurs que vous auriez à signaler.

Beatus vir qui timet Dominum. . . . Dispersit, dedit pauperibus : justitia ejus manet in seculum seculi.
(Ps. CXI, 1, 9.)

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

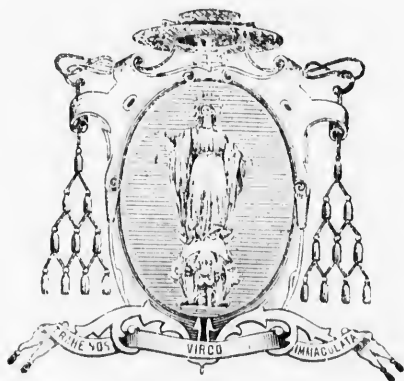
+ J.-THOMAS, Arch. d'Ottawa.

de suite les er-

*.Dispersit, dedit
saeculum saeculi.*

re dévoué servi-

h. d'Ottawa.



6ième Série—No. 15.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 7 mars 1901.

- I. Encyclique *Graves de Communi re.*
- II. Solemnité des titulaires des églises.

CHERS COOPÉRATEURS,

I

Cette nouvelle encyclique du Vicair de Jésus-Christ
a une importance majeure. Je vous en communique la

traduction en français et en anglais. Étudiez-la bien : puis, lisez-la et expliquez-la aux fidèles.

Le Saint-Père y donne une direction sûre, prudente et efficace aux catholiques qui s'occupent de procurer le bien des masses populaires. Le mot d'ordre à retenir, leur enseigne-t-il, est : *La charité, tempérée de prudence et de justice.*

Ce n'est pas celui des socialistes qui, pourtant, prétendent ne chercher que le bien du peuple. C'est pourquoi Léon XIII condamne de nouveau les "graves erreurs qui se cachent sous les théories du socialisme". Il prend soin d'avertir "du grand danger qui en résulte, non seulement pour les biens extérieurs de la vie, mais encore pour l'intégrité des mœurs et pour la religion". Aujourd'hui, comme dans le passé, il faut demander la solution des questions économiques générales à l'Église qui n'a jamais cessé "d'étendre sa prévoyance sur tous les degrés de l'échelle sociale, et principalement sur ceux qui se trouvent dans une malheureuse condition".

L'obligation où se trouve le prêtre d'instruire le peuple, les ouvriers, les hommes de la classe dirigeante, de signaler les erreurs, de mettre en garde contre tout principe révolutionnaire, lui doit faire comprendre la nécessité d'étudier très sérieusement la nouvelle encyclique, de l'analyser, de s'approprier toute sa doctrine, de faire passer dans son esprit la pensée entière du Pape. Alors il sera un guide sûr : son enseignement sera une lumière qui dissipera les ténèbres au milieu desquelles s'agitent un si grand nombre d'esprits dans les campagnes comme dans les villes.

II

Il y a obligation de faire la solennité des titulaires des églises. Les rubriques sont explicites sur ce point. Il faut se les rappeler et se les rappeler en temps opportun.

"La Semaine Religieuse" de Montréal veut bien indiquer, au temps voulu, les solennités des titulaires des

paroisses du diocèse d'Ottawa comme elle le fait pour celles des diocèses de la province de Montréal.

Je désire exprimer ici toute ma reconnaissance au digne prêtre qui s'impose ce travail, et je me fais un doux devoir de vous recommander cette excellente publication.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre tout dévoué serviteur.

+ J.-THOMAS, ARCHEV. D'OTTAWA.

Etudiez-la bien :
sûre, prudente et
de procurer le bien
à retenir, leur
de prudence et

pourtant, préten-
C'est pourquoi
aves erreurs qui se
". Il prend soin
sulte, non seule-
, mais encore pour
". Aujourd'hui,
der la solution des
lise qui n'a jamais
us les degrés de
ceux qui se trou-

instruire le peu-
sse dirigeante, de
contre tout prin-
prendre la néces-
ouvelle encyclique,
ctrine, de faire
du Pape. Alors
sera une lumière
lesquelles s'agite
mpagnes comme

des titulaires des
sur ce point. Il
a temps opportun.
éal veut bien in-
des titulaires des

LETTRE APOSTOLIQUE
DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII,
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE,

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET
AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

*A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats,
Archevêques, Evêques
et autres Ordinaires en paix et communion avec le
Siège Apostolique,*

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Les graves discussions, relatives aux questions économiques générales, qui depuis longtemps, en plus d'une nation, sapent la concorde des esprits, deviennent de jour en jour si fréquentes et si ardentes, qu'elles peuvent retentir et inquiéter à bon droit l'attention des hommes prudents. Ces discussions, des erreurs d'ordre philosophique et d'ordre pratique, largement répandues, les ont soulevées tout d'abord. En outre, les nouveaux secours apportés à l'industrie par l'époque actuelle, la rapidité des communications et les combinaisons de toute espèce qui ont permis de diminuer le travail et d'augmenter le gain, ont rendu le conflit plus aigu. Enfin, par les mauvaises passions d'hommes turbulents, la discorde ayant été excitée entre les riches et les prolétaires, les choses en sont venues à un tel point que les États, agités par des troubles plus fréquents, paraissent exposés, outre ces troubles, à de grandes calamités.

Pour Nous, dès les débuts de Notre pontificat, Nous avons bien remarqué le péril qui, de ce chef menaçait la société civile, et Nous avons pensé qu'il était de Notre devoir d'avertir publiquement les catholiques des graves erreurs qui se cachent sous les théories du socialisme, et du grand danger qui en résulte, non seulement pour les biens extérieurs de la vie, mais encore pour l'intégrité des mœurs et pour la religion. C'est à ce but que visait Notre Lettre Encyclique *Quod Apostolici muneris*, que Nous avons publiée le 28 décembre 1878.—Mais, ces mêmes périls s'aggravant chaque jour, au préjudice croissant des intérêts privés et publics, Nous Nous sommes efforcé une seconde fois d'y pourvoir avec encore plus de zèle. Dans Notre Lettre Encyclique *Rerum novarum*, en date du 14 mai 1891, Nous avons traité de même, et longuement, des droits et des devoirs par le jeu harmonieux desquels les deux classes de citoyens, celle qui apporte le capital, et celle qui apporte le travail, doivent s'accorder entre elles. Nous avons montré en même temps, d'après les préceptes évangéliques, les remèdes qui nous ont paru pouvoir contribuer le plus utilement à sauver la cause de la justice et de la religion et à guérir toute dissension entre les classes de la société.

Grâce à Dieu, Notre confiance n'a pas été frappé de stérilité. Ceux-là même en effet qui se séparent des catholiques, ont avoué, poussés par la force de la vérité, qu'il faut reconnaître à l'Église le mérite d'étendre sa prévoyance sur tous les degrés de l'échelle sociale, et principalement sur ceux qui se trouvent dans une malheureuse condition. Les catholiques ont retiré de Nos lettres des fruits assez abondants, car non seulement ils ont puisé des encouragements et des forces pour poursuivre les bonnes œuvres qu'ils avaient entreprises, mais encore ils y ont emprunté la lumière qu'ils désiraient, et grâce à laquelle ils ont pu s'adonner, avec plus de sécurité et de succès, à l'étude des questions de ce genre. Il en est résulté que les dissensions d'opinions qui régnaient entre eux se sont éteintes pour une part, et, pour

une autre part, se sont atténuées et entrecoupées de trêves. Dans l'ordre pratique, la conséquence a été que pour prendre soin des intérêts des prolétaires, surtout dans les endroits où ils étaient particulièrement lésés, de nombreux organismes, grâce à des desseins persévérants ou à des desseins nouveaux, ont été créés ou utilement développés : par exemple, ces secours offerts aux ignorants, sous le nom de secrétariats du peuple : les caisses rurales de crédit, les sociétés de secours mutuels : celles qui ont pour objet de pourvoir aux nécessités des malheureux, les associations d'ouvriers, et d'autres sociétés ou œuvres bienfaitantes du même genre.

Ainsi donc, sous les auspices de l'Église, une certaine entente pour l'action s'est manifestée entre les catholiques, qui ont tâché de combiner des institutions propres à venir en aide au peuple, exposé aux pièges et aux périls non moins souvent qu'à l'indigence et aux labeurs. Cette sorte de bienfaisance populaire, au commencement n'avait pas coutume de se distinguer par une appellation particulière. Le terme de *socialisme chrétien*, introduit par quelques-uns, et les autres expressions dérivées de celle-là, sont tombés à bon droit en désuétude. Il plut ensuite à certains, et à bon droit, de l'appeler *action chrétienne populaire*. Il est des endroits où ceux qui s'occupent de ces choses sont dénommés *chrétiens sociaux*. Ailleurs, la chose elle-même est appelée *démocratie chrétienne* et ceux qui s'y adonnent sont les *démocrates chrétiens* ; au contraire, le système soutenu par les socialistes est désigné sous le nom de *démocratie sociale*.

Or, des deux dernières expressions énoncées ci-dessus, si la première, " chrétiens sociaux ", ne soulève pas de bien grandes polémiques, la seconde, " démocratie chrétienne " choque beaucoup d'honnêtes gens, qui lui trouvent attaché un sens ambigu et dangereux. Cette appellation leur inspire des craintes à plusieurs points de vue. Ils craignent que, par ce mot, on ne favorise, par une sorte de propagande secrète, le gouvernement populaire ou qu'on ne le déclare préférable aux autres formes

entre-coupées de
 mence a été que
 étaires, surtout
 lièrement lésés,
 esseins persévé-
 é créés ou utile-
 ms offerts aux
 du peuple; les
 ecours mutuels
 e nécessités des
 t d'autres socié-
 are.

e, une certaine
 ntre les catholi-
 tutions propres
 ges et aux pé-
 t aux labours.
 commencement
 me appellation
 étien, introduit
 s dérivées de
 étude. Il pnt
 ler *action chré-*
 eux qui s'éc-
 étiens sociaux.
 émoeratic chré-
 émoerates chré-
 r les socialistes
 iale.

écées ci-dessus,
 oulève pas de
 émoeratic chré-
 s, qui lui trou-
 ux. Cette ap-
 eurs points de
 favorise, par
 nement popu-
 autres formes

de gouvernement. Ils craignent que la vertu de la reli-
 gion chrétienne, tournée à l'avantage du peuple, les autres
 classes de l'État étant pour ainsi dire écartées, ne pa-
 raisse rapetissée. Ils craignent enfin que, sous ce terme
 insidieux, ne se dissimule le projet de décrier toute sorte
 de pouvoir légitime, soit civil, soit sacré. Comme cette
 matière soulève couramment trop de discussions et des
 discussions par fois trop vives, la conscience de Notre de-
 voir Nous invite à poser des bornes à la controverse, en
 définissant ce que les catholiques doivent penser à ce
 sujet. Notre intention est en outre de leur prescrire
 quelques règles, par lesquelles leur action puisse devenir
 plus large, et beaucoup plus salutaire à la société.

Quel est le but de la *démocratie sociale*, et quel doit
 être celui de la *démocratie chrétienne*, c'est là un point
 qui ne peut en aucune manière être douteux. L'une en
 effet,—qu'on se laisse aller à la professer avec plus ou
 moins d'excès—est poussé par beaucoup de ses sectateurs
 à un tel degré de perversité qu'elle ne considère rien
 comme supérieur aux objets terrestres: qu'elle recherche
 les biens corporels et extérieurs, et qu'elle fait consister
 le bonheur de l'homme dans la poursuite et la jouissance
 de ces biens. Pour ce motif, ils voudraient que dans
 l'État le pouvoir appartint au peuple, de telle sorte que
 les classes sociales étant supprimées et les citoyens ren-
 dus égaux, on s'acheminât vers l'égalité des fortunes.
 Pour ce motif aussi ils voudraient que le droit de pro-
 priété fût aboli, et que toutes les richesses qui appartiennent
 à des particuliers, les instruments de la vie eux-
 mêmes, fussent regardées comme des biens communs.

Au contraire, la démocratie chrétienne, précisément
 parce qu'elle se nomme chrétienne, doit s'appuyer sur les
 principes posés par la foi divine comme sur sa base même.
 Il lui faut pourvoir aux intérêts des petits de telle sorte
 qu'elle guide vers la perfection, comme il convient, les
 âmes créées pour les biens éternels. Il importe par consé-
 quent que rien ne lui soit plus sacré que la justice: qu'elle preserve le maintien intégral du droit de pro-

priété et de possession, qu'elle conserve les classes distinctes qui sans contredit sont le propre d'un état bien constitué : enfin qu'elle veuille donner à la communauté humaine une forme et un caractère conformes à ceux qu'à établis le Dieu créateur.

Il est donc évident que la démocratie sociale et la démocratie chrétienne n'ont rien de commun : elles diffèrent en effet l'une de l'autre autant que le système socialiste et la profession de la loi chrétienne.

Mais il serait injuste que le terme de démocratie chrétienne fût détourné vers un sens politique. Quoique la *démocratie*, d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire : cependant, dans les circonstances actuelles, on ne doit l'employer qu'en lui enlevant tout sens politique, et en ne lui attachant pas d'autre signification que cette bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. En effet parce que les préceptes de la nature et de l'Évangile sont par leur autorité propre au-dessus des contingences humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme du gouvernement civil : mais ils peuvent concorder avec n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à l'honnêteté et à la justice.

Ils sont donc et ils demeurent pleinement étrangers aux passions des partis et aux divers événements : de sorte que, quelle que soit en somme la constitution d'un Etat, les citoyens peuvent et doivent observer ces mêmes préceptes qui leur ordonnent d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et leur prochain comme eux-mêmes. Telle fut la perpétuelle discipline de l'Église : c'est celle qu'appliquèrent toujours les Pontifes romains vis-à-vis des États, quel que fut le mode de gouvernement qui régnait eux-ci. Puisqu'il en est ainsi, les intentions et l'action des catholiques qui travaillent à promouvoir le bien des prolétaires ne peuvent assurément jamais tendre à préférer un régime civil à un autre et à l'apporter avec elle.

les classes dis-
 d'un état bien
 à la communauté
 conformes à ceux

sociale et la dé-
 mun : elles diffé-
 le système socia-
 e.

de démocratie chré-
 que. Quoique la
 du mot et l'usage
 le régime popu-
 actuelles, on ne
 sens politique, et
 ification que cette
 e peuple. En effet
 de l'Évangile sont
 contingences hu-
 ndent d'aucune
 ils peuvent con-
 formes, pourvu
 tété et à la jus-

nement étrangers
 événements : de
 constitution d'un
 observer ces mêmes

Dieu par-dessus
 eux-mêmes. Telle
 : c'est celle qu'ap-
 ains vis-à-vis des
 ement qui régis-
 intentions et l'ac-
 romouvoir le bien
 jamais tendre à
 à l'apporter avec

De la même manière, il faut écarter de la démocratie chrétienne un autre grief : à savoir qu'elle consacre ses soins de telle sorte aux intérêts des classes inférieures qu'elle paraisse laisser de côté les classes supérieures : cependant l'utilité de celles-ci n'est pas moindre pour la conservation et l'amélioration de l'État. Cet écueil est évité grâce à la loi chrétienne de charité, dont Nous avons parlé plus haut. Celle-ci ouvre ses bras pour accueillir tous les hommes, quelque soit leur condition, comme étant les enfants d'une seule et même famille, créés par le même Père très bon, rachetés par le même Sauveur, et appelés au même héritage éternel.

Certes, tel est la doctrine et telle est l'exhortation de l'Apôtre : " Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême, un seul Dieu et Père, qui est au-dessus de tous, et au milieu de toutes choses, et en nous tous." (Ephés, iv, 4-6.) Ainsi, à cause de l'union naturelle du peuple avec les autres classes, union qui est rendue plus étroite par la fraternité chrétienne, le zèle si grand qu'il soit qui est consacré au soulagement du peuple fait sentir assurément son influence parmi ces classes elles-mêmes, d'autant plus qu'il est convenable et nécessaire, pour obtenir un bon résultat, que celles-ci soient appelées à prendre part à l'œuvre, ainsi que nous l'expliquerons plus loin.

On doit en outre être bien éloigné de cacher sous le terme de démocratie chrétienne l'intention de rejeter toute obéissance et de dédaigner les supérieurs légitimes. Respecter ceux qui à un degré quelconque possèdent l'autorité dans l'État et se conformer à leurs ordres justes, c'est là ce que prescrivent également la loi naturelle et la loi chrétienne. Et pour que cette soumission soit digne d'un homme et d'un chrétien, on doit la témoigner du fond du cœur, par devoir, " par conscience", comme nous y a exhortés l'Apôtre lorsqu'il a donné ce précepte :

“ Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures ”. (Rom., XIII, 1, 5.)

Il est d'autre part contraire à la profession d'une vie chrétienne de ne pas vouloir se soumettre et obéir à ceux qui possèdent l'autorité dans l'Église et d'abord aux évêques que—le pouvoir universel du Pontife romain restant sauf—“ l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Église de Dieu, qu'il a acquise par son sang ”. (Act. XX, 28.) Celui en effet dont les sentiments ou les actes seraient opposés à cette règle, celui-là seraient convaincu d'oublier le précepte très important du même Apôtre : “ Obéissez à vos préposés et soyez-leur soumis. Car ce sont eux qui veillent, comme devant rendre compte de vos âmes. ” Ces paroles, il importe très grandement que tous les fidèles les gravent au fond de leur âme et qu'ils s'appliquent à les réaliser dans toute la pratique de leur vie : il faut aussi que les ministres sacrés les méditent avec beaucoup d'attention, qu'ils ne cessent pas d'en persuader les autres non seulement par leurs exhortations mais surtout par leurs exemples.

Après avoir rappelé ces principes que Nous avons antérieurement mis en lumière, à l'occasion, d'une façon spéciale, Nous espérons que toute dissension concernant le terme de démocratie chrétienne disparaîtra, ainsi que tout soupçon de danger, quant à la chose elle-même exprimée par ce mot. Et c'est à bon droit que Nous concevons cette espérance.

En effet, en laissant de côté les opinions de certains hommes sur la puissance et la vertu d'une telle démocratie chrétienne, opinions qui ne sont pas exemptes de quelque excès ou de quelque erreur, assurément pas un seul homme ne blâmera ce zèle qui, selon la loi naturelle et la loi divine, tend uniquement à ce que ceux qui gagnent leur vie par un travail manuel soient ramenés à une situation plus tolérable et aient un peu de quoi assurer leur avenir : à ce qu'ils puissent, chez eux et en public, pratiquer la vertu et remplir leurs devoirs de piété : à ce qu'ils sentent qu'ils sont non des animaux,

mais des hommes, non des païens, mais des chrétiens : enfin à ce qu'ils marchent ainsi avec plus de facilité et d'ardeur vers ce bien *unique et nécessaire*, vers ce bien suprême pour lequel nous sommes nés.

Tel est le but, telle est l'œuvre de ceux qui voudraient voir le peuple doté d'une âme chrétienne, heureusement soulagé et préservé du fléau du socialisme.

C'est à dessein que Nous avons fait mention tout à l'heure des devoirs que comporte la pratique des vertus et de la religion. En effet, certains professent l'opinion, qui se répand parmi la foule, que la "question sociale", comme on dit, est seulement *économique* ; tandis qu'au contraire il est très exact qu'elle est principalement morale et religieuse, et que pour ce même motif elle doit être surtout résolue conformément à la loi morale et au jugement de la religion.

Admettons, en effet, qu'un salaire double soit accordé à ceux qui louent leur travail : admettons que la durée de ce travail soit réduite ; admettons même que les vivres soient à bon marché : cependant, si l'ouvrier écoute ces doctrines qu'il entend exposer d'ordinaire, s'il suit ces exemples, qui l'invitent à s'affranchir de tout respect envers la Volonté divine et à adopter des mœurs dépravées, il arrivera nécessairement que ses biens et le fruit même de ses labeurs s'évanouiront. L'expérience et la pratique montrent qu'une existence étroite et misérable est le partage de la plupart des artisans qui, quoique ayant un travail d'assez courte durée et un salaire assez élevé, mènent cependant une vie corrompue et exempte de toute discipline religieuse.

Enlevez aux âmes les sentiments qu'y fait germer et qu'y cultive la sagesse chrétienne : enlevez-leur la prévoyance, la tempérance, l'économie, la patience et les autres bonnes habitudes naturelles : c'est en vain, quels que soient vos efforts, que vous rechercheriez ensuite la prospérité. Tel est précisément le motif pour lequel en exhortant les catholiques à entrer dans les assemblées ayant pour but d'améliorer le sort du peuple et à orga-

niser d'autres institutions semblables, Nous n'avons jamais manqué de les engager également à réaliser ces œuvres sous les auspices de la religion, avec son appui et sa collaboration.

Il Nous semble qu'à ce mouvement de bienveillance, qui attire les catholiques vers les prolétaires, Nous devons accorder des éloges d'autant plus vifs qu'il se déploie sur le même terrain où l'on vit le zèle actif de la charité s'exercer avec constance et avec fruit, et d'une manière appropriée aux circonstances, sous la bienfaisante inspiration de l'Église. La loi de cette charité mutuelle, qui parfait pour ainsi dire la loi de justice, ne nous ordonne pas seulement d'accorder à chacun ce qui lui est dû et de ne point entraver ceux qui agissent suivant leurs droits, elle nous prescrit encore de nous obli-ger les uns les autres " non pas de paroles, ni de langue, mais par les œuvres et en vérité " (I Jean, III, 18), nous souvenant des paroles, que très affectueusement le Christ adressa à ses disciples : " Je vous donne un commandement nouveau : Que vous vous aimiez les uns les autres, et que comme je vous ai aimés, ainsi vous vous aimiez. En cela tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. " (Jean, XIII, 34-35.)

Quoiqu'il importe qu'un tel zèle d'être utile au prochain se préoccupe d'abord de l'impérissable bien des âmes, il ne doit cependant, en aucune façon, négliger les objets qui sont nécessaires ou profitables à la vie. Sur ce point, il convient de rappeler que quand les disciples du Baptiste demandèrent au Christ : " Êtes-vous Celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre ? " il invoqua comme preuve de la mission qui lui était confiée parmi les hommes ce point capital de la charité, évoquant la parole d'Isaïe : " Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés. " (Matth., XI, 5.)

Jésus encore, parlant du jugement dernier, des récom-

Nous n'avons ja-
ment à réaliser ces
n, avec son appui et

de bienveillance,
étaires, Nous de-
ns vifs qu'il se dé-
le zèle actif de la
e fruit, et d'une
es, sous la bienfai-
e cette charité mu-
oi de justice, ne
er à chacun ce qui
qui agissent sui-
encore de nous
paroles, ni de lan-
(1 Jean, III, 18),
ffectuement le
s donne un com-
aimiez les uns les
ainsi vous vous
vous êtes mes dis-
pour les autres.

re utile au pro-
érissable bien des
çon, ne négliger
coûtables à la vie.
e quand les dis-
rist : " Êtes-vous
en attendre un
mission qui lui
apital de la cha-
avengles voient,
nés, les sourds
uvres sont évan-
nier, des récom-

penes et des châtiments qui seraient décrétés, déclara hautement qu'il tiendrait un compte tout spécial de la charité que les hommes se seraient mutuellement témoignée. Dans ces paroles du Christ, un point ne laisse pas que d'inspirer de l'admiration : à savoir que passant sous silence les œuvres de miséricorde spirituelle, il rappela seulement les devoirs de charité extérieure, et cela comme s'ils étaient remplis à l'égard de lui-même : " J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez accordé l'hospitalité ; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venus à moi. " (Matth., xxv, 35-36.)

A ces enseignements prescrivant les deux sortes de charité, celle qui tend au bien de l'âme et celle qui se préoccupe du corps, le Christ joignit ses propres exemples, et aussi éclatants que possible, ainsi que nul ne l'ignore. En traitant le présent sujet, elle est bien douce certes à rappeler, la parole partie de son cœur paternel : " J'ai pitié de cette foule " (Marc, VIII, 2), ainsi que la volonté qu'il avait en même temps de secourir la multitude, fût-ce par un miracle. De la miséricorde du Christ il reste cet éloge : " Il passa en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient sous la puissance du diable. " (Act., x, 38.)

La loi de la charité qu'il leur avait transmise, les apôtres d'abord la mirent en pratique avec un zèle pieux. Après eux, ceux qui embrassèrent la foi chrétienne prirent l'initiative d'imaginer des institutions nombreuses et variées pour soulager les misères de toutes natures qui accablent les hommes. Ces œuvres, qui ne cessèrent de s'étendre et de progresser, constituent les titres de gloire particuliers et éclatants de la religion chrétienne et de la civilisation dont cette foi fut la source, de telle sorte que les hommes doués d'un jugement sain ne peuvent assez admirer ces institutions, surtout lorsqu'ils songent combien chacun de nous est enclin à rechercher ses propres intérêts, à négliger ceux des autres.

Du nombre de ces bienfaits on ne doit pas retrancher la distribution des petites sommes consacrées à l'aumône. C'est à celle-ci que se rapporte le précepte du Christ : " De ce qui vous reste, donnez l'aumône. " (Luc, XI, 41.) Sans doute, les socialistes la condamnent et veulent qu'elle disparaisse du monde, comme étant injurieuse pour la dignité naturelle de l'homme. Mais si elle est faite suivant les préceptes de l'Évangile (Matth., VI, 2-4) et d'une manière vraiment chrétienne, elle n'entretient certes nullement l'orgueil de ceux qui donnent, et elle n'est pas une honte pour ceux qui reçoivent.

Elle est si loin d'être déshonorante pour l'homme qu'elle entretient plutôt l'union de la communauté humaine en resserrant les liens que crée l'échange des services. Personne, en effet, ne possède assez de ressources pour n'avoir besoin d'aucun autre ; nul n'est assez dénué pour ne pouvoir en quelque chose être utile à autrui : c'est un fait naturel que les hommes se demandent avec confiance et se prêtent avec bienveillance un mutuel appui. Ainsi la justice et la charité liées l'une à l'autre, sous la loi juste et douce du Christ, maintiennent d'une manière admirable la cohésion de la société humaine, et amènent avec prévoyance chacun des membres à travailler à son profit particulier en même temps qu'à celui de tous.

Cependant, que le peuple qui travaille soit aidé non seulement par des secours temporaires, mais par un système d'institutions permanentes, c'est là un fait qui doit être regardé de même comme un titre de gloire pour la charité : elle sera en effet ainsi mieux assurée et plus puissante au profit de ceux qui en auront besoin. On doit donc louer d'autant plus le dessein de former à l'économie et à la prévoyance les âmes de ceux qui exercent des métiers ou qui louent leur travail d'obtenir qu'au cours de leur vie ils assurent eux-mêmes au moins en partie leur avenir. Non seulement un tel but satisfait au devoir des riches envers les prolétaires, mais encore il rehausse le caractère des prolétaires eux-mêmes ; en même temps qu'il les anime à se préparer un sort plus

élément, il les détourne de maints périls, il les préserve des excès des passions, et il les engage à pratiquer la vertu. Puisque donc ce système offre des avantages si grands et si bien appropriés à notre époque, il est digne certes d'être l'objet de la charité zélée et des sages efforts des hommes de bien.

Qu'il reste donc établi que ce souei ardent qu'ont les catholiques de soulager et de relever le peuple est pleinement conforme à l'esprit de l'Eglise et répond fort bien aux exemples que toujours elle a donnés. Quant aux moyens qui conduisent à ce résultat, il importe très peu qu'on les désigne sous le nom d'*action chrétienne populaire*, ou sous celui de *démocratie chrétienne*, pourvu toutefois que les enseignements que Nous avons donnés soient entièrement observés avec la soumission qui convient.

Mais ce qui importe grandement, c'est que dans une affaire si capitale les catholiques n'aient qu'un seul et même esprit, une seule et même volonté, une seule et même action. Il n'est pas moins nécessaire que cette action s'étende et se fortifie, grâce à la multiplication des hommes qui s'y consacreront et des ressources qu'on y emploiera.

Il faut surtout faire appel au bienveillant concours de ceux auxquels et leur situation et leur fortune et leur culture intellectuelle ou morale assurent dans la société une autorité plus grande. Si ce concours fait défaut, c'est à peine si l'on pourra accomplir quelque chose de vraiment efficace pour améliorer comme on le désire la vie du peuple.

Ce but sera d'autant plus sûrement et promptement atteint que les principaux citoyens voudront s'y employer plus nombreux et avec un zèle plus efficace. En ce qui concerne ceux-ci, Nous voulons qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas à leur gré de prendre soin de la condition des humbles et celui de les négliger, mais qu'ils sont tenus par un véritable devoir. L'homme, dans la société, ne vit pas en effet pour ses propres intérêts seulement, mais

aussi pour les intérêts communs, de manière que, si quelques-uns ne peuvent contribuer pour leur part à l'ensemble du bien commun, les autres, ceux qui le peuvent, y contribuent plus largement. L'intensité de ce devoir se manifeste par la grandeur même des biens que l'on a reçus, grandeur d'où résulte un compte plus strict à rendre à Dieu, le souverain bienfaiteur de qui on les tient. Ce qui avertit encore de ce devoir, ce sont les fléaux qui, lorsque le remède n'arrive pas en temps opportun, se déchainent parfois désastreusement sur la société tout entière: en sorte que celui qui néglige les intérêts du peuple souffrant, se montre imprévoyant pour lui-même et pour l'Etat.

Si cette action sociale, exercée chrétiennement, s'étend au loin et se fortifie en demeurant irréprochable, il n'en résultera certainement pas que les autres institutions qui existent et fleurissent déjà, grâce à la piété et à la prévoyance des précédentes générations, doivent devenir stériles ou périr, absorbées pour ainsi dire par ces nouvelles institutions. Les unes et les autres, en effet, comme il est naturel pour des œuvres sorties de la même inspiration religieuse et charitable et qui, par leur essence, n'ont absolument rien de contradictoire, peuvent combiner utilement leur action et s'allier d'une façon si heureuse que, grâce au concert des bonnes volontés, on puisse pourvoir plus opportunément encore aux nécessités et aux périls des peuples, plus graves chaque jour.

Où, la situation le réclame, et le réclame à grands cris: nous avons besoin de cœurs audacieux et de forces unies, à une époque où la moisson de douleurs qui se déroule devant nos yeux est certes trop vaste et où des révolutions destructrices, en raison surtout de la puissance croissante des socialistes, suspendent sur nos têtes leurs formidables périls. Ces socialistes, ils se glissent habilement au cœur de la société. Dans les ténèbres de leurs réunions secrètes et à la lumière du jour, par la parole et par la plume, ils poussent la multitude à la révolte: ils rejettent la doctrine de l'Église, écartent les

devoirs, n'exaltent que les droits, et sollicitent des foules de malheureux chaque jour plus pressées, foules qui, par suite des difficultés de la vie, offrent plus de prise aux théories décevantes et sont entraînées plus facilement vers l'erreur. Il s'agit à la fois de la société et de la religion. Tous les bons citoyens doivent avoir à cœur de les sauvegarder l'une et l'autre avec honneur.

Pour que cette union des esprits se maintienne selon qu'il est désirable, il faut aussi que tout le monde éloigne les causes de dissension qui irritent et divisent les esprits. Par conséquent, soit dans les journaux, soit dans les réunions populaires, on doit s'abstenir de traiter certaines questions trop subtiles et qui n'ont presque aucune utilité, questions qui n'apportent aucune solution commode dans la pratique, et qui, même pour être comprises, réclament un développement intellectuel particulier ainsi qu'une application peu commune. Sans doute, c'est une chose humaine que cette multiplicité d'opinions où conduit le doute et cette diversité de jugements que portent les divers esprits. Toutefois il sied à des hommes qui cherchent le vrai du fond du cœur, de conserver, dans une controverse non encore tranchée, l'égalité d'âme, la modération et les égards mutuels, de crainte que la divergence des opinions n'amène la divergence des volontés. A quelque opinion que chacun, dans les matières qui comportent le doute, s'attache de préférence, qu'il soit toujours, au fond de l'âme, prêt à écouter très religieusement les enseignements du Siège apostolique.

Cette action des catholiques, quelle qu'elle soit, s'exercera avec une plus ample efficacité si toutes leurs associations, tout en conservant chacune leurs statuts propres, reçoivent d'une façon unique et première l'impulsion directrice. Nous voulons que ce rôle, en Italie, soit rempli par cet institut des congrès et des réunions catholiques, souvent loué par Nous, Œuvre à laquelle Notre prédécesseur et Nous-même avons confié le soin d'organiser l'action commune des catholiques, sous l'égide et la direction des évêques. Qu'il en soit de même chez les

autres nations, s'il s'y trouve quelque organisme principal de ce genre, à qui ce soin ait été régulièrement confié.

Dans toutes les choses de ce genre, qui se trouvent étroitement liées aux intérêts de l'Eglise et du peuple chrétien, on voit quelle doit être la conduite de ceux qui exercent les fonctions sacrées et quelles ressources variées de doctrine, de prudence et de charité peuvent les aider à la tenir. Qu'il soit opportun d'aller au peuple et de le fréquenter salutairement, en s'accommodant au temps et aux circonstances, c'est ce que Nous avons eu devoir affirmer plus d'une fois, en parlant à des membres du clergé. Plus souvent encore, par des lettres adressées, durant ces dernières années, à des évêques et à d'autres personnes d'un caractère sacré (1), Nous avons loué cette prévoyance affectueuse à l'égard du peuple et avons dit qu'elle convenait au clergé régulier comme au clergé séculier. Les prêtres doivent cependant, en remplissant de tels devoirs, être pleins de précautions et de prudence à l'exemple des saints. Le pauvre et humble François, Vincent de Paul, père des malheureux, et bien d'autres dont l'Eglise conserve la mémoire, eurent ainsi coutume de déployer un zèle assidu au profit du peuple, en sorte que, sans s'oublier eux-mêmes ni se laisser absorber plus que de raison par les choses extérieures, ils travaillaient avec une égale ardeur à rendre leur âme parfaite à toute espèce de vertus.

Il est une chose sur laquelle il Nous convient d'insister un peu plus, et dans laquelle non seulement les ministres du culte, mais aussi tous ceux qui s'intéressent au peuple peuvent, sans difficulté, rendre service à celui-ci. Ils lui rendront service si, avec un zèle égal et en temps opportun, ils s'efforcent, en des entretiens fraternels, d'inculquer dans les esprits des maximes dont voici les principales : se garder constamment de toute sédition et des hommes séditeux, respecter inviolablement les droits d'autrui, accorder de bon gré aux supérieurs le respect et

(1) Au général des Frères-Mineurs, 25 novembre 1898.

ne organisme prin-
cipal, et régulièrement

qui se trouvent
l'Église et du peuple
conduite de ceux qui
ont des ressources variées
peuvent les aider
à servir le peuple et de la
manière la plus modeste
et au temps et
nous avons cru devoir
adresser à des membres du
clergé des lettres adressées,
à des évêques et à d'autres
personnes. Nous avons loué cette
manière de servir le peuple et avons dit
que, comme au clergé sé-
culier, en remplissant
leurs fonctions et de prudence
et de humble François,
et, et bien d'autres
ont ainsi coutume
de servir le peuple, en sorte
qu'ils n'ont pas à absorber plus
de travail, ils travaillaient
de la manière la plus parfaite à toute

il convient d'insister
sur le fait que les ministres
s'intéressent au peuple
et à celui-ci. Ils lui
ont et en temps oppor-
tun, fraternels, d'incul-
quer au peuple la princi-
pale sagesse et des
droits. Ils ont également les droits
et le respect et
le 15 novembre 1898.

le travail qui leur sont dus, ne pas mépriser la vie do-
mestique, féconde en fruits variés, pratiquer avant tout
la religion, et lui demander une consolation certaine contre
les rigueurs de la vie. Pour mieux inculquer ces
maximes, il est grandement utile de rappeler le modèle
et de recommander le secours de la Sainte-Famille de
Nazareth, ou encore de proposer l'exemple de ceux que
l'humilité même de leur condition a élevés au faite de la
vertu, ou encore de nourrir chez le peuple l'espoir d'une
récompense éternelle d'une meilleure vie.

Enfin, Nous renouvelons un avertissement déjà donné,
en insistant sur son importance. Quoi qu'entreprennent,
en ces matières, des hommes soit isolés, soit associés,
qu'ils se souviennent d'être entièrement soumis à l'autorité
des évêques. Qu'ils ne se laissent pas égarer par un
certain emportement trop ardent de charité. La charité
qui conseille des manquements à l'obéissance due aux
pasteurs n'est ni pure, ni féconde en résultats solides, ni
agréable à Dieu. Ceux que Dieu aime, ce sont ceux qui,
sacrifiant leurs opinions, écoutent les chefs de l'Église
comme ils l'écoutent lui-même. Ce sont eux qu'il assiste
volontiers, même lorsqu'ils entreprennent des choses dif-
ficiles, et dont il conduit ordinairement les entreprises au
succès désiré. Il faut ajouter à cela—pour conformer la
vie aux principes—les exemples de vertu, surtout ceux
qui montrent l'homme ennemi de l'oisiveté et des plaisirs,
prêt à subvenir généreusement de son bien aux besoins
des autres, constant et invincible dans le malheur. Ces
exemples, en effet ont une grande puissance pour exciter
de salutaires dispositions chez le peuple, et cette puis-
sance est plus grande encore lorsque ces vertus ornent la
vie des principaux citoyens.

Nous vous exhortons, Vénérables Frères, à pourvoir à
ces choses opportunément, avec votre prudence et votre
zèle, selon les besoins des hommes et des lieux, et à met-
tre en commun vos conseils à ce sujet, lorsque vous vous
rencontrez. Que votre sollicitude soit éveillée en ces
matières, et que votre autorité reste entière pour diriger,

pour retenir, pour empêcher, de façon que, sous prétexte du bien à faire, des relâchements ne soient apportés à la rigueur de la discipline sacrée et que nul ne tronte le système de hiérarchie que le Christ a établi dans son Eglise. Ainsi, que par le concours droit, harmonieux et croissant de tous les catholiques, on voit de plus en plus clairement que la tranquillité de l'ordre et la vraie prospérité fleurissent principalement chez les peuples sous la protection et la direction de l'Eglise, cette Eglise dont la très sainte fonction consiste à avertir chacun de son devoir d'après les préceptes chrétiens, à unir les riches et les pauvres dans une charité fraternelle, à relever et à fortifier les cœurs dans les épreuves résultant du cours des choses humaines.

Que Nos prescriptions et Nos désirs reçoivent leur confirmation de cette exhortation de saint Paul aux Romains, pleine de charité apostolique ! " Je vous en supplie . . . Réformez-vous dans la nouveauté de vos sentiments . . . Que celui qui donne, donne avec simplicité : que celui qui préside, préside avec attention : que celui qui exerce les œuvres de miséricorde, les exerce avec joie, que l'affection soit sans simulation. Hâissez le mal, attachez-vous au bien : aimez-vous les uns les autres d'un amour fraternel : prévenez-vous par des égards les uns les autres. Ne soyez pas inactifs dans la sollicitude, réjouissez-vous dans l'espérance, soyez patients dans la tribulation, persévérant dans la prière, subvenez de vos biens aux besoins des fidèles, pratiquez l'hospitalité. Soyez joyeux avec ceux qui sont dans la joie, pleurez avec ceux qui pleurent, vous unissant tous dans les mêmes sentiments, ne rendant à personne le mal pour le mal, ayant soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais encore devant tous les hommes. (Rom. xii, 1-17.)

Comme gage de ces biens, recevez la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 18 janvier de
l'année 1901, de Notre pontificat la vingt-troisième.

LEON XIII, PAPE.

que, sous prétexte
oient apportés à la
nul ne trouble le
a établi dans son
oit, harmonieux et
oit de plus en plus
re et la vraie pros-
les peuples sous la
ette Eglise dont la
chacun de son de-
unir les riches et
nelle, à relever et à
résultant du cours

sirs reçoivent leur
saint Paul aux Ro-
" Je vous en sup-
eauté de vos senti-
e avec simplicité :
tention : que celui
de, les exerce avec
on. Laissez le mal,
uns les autres d'un
les égards les uns
ans la sollicitude,
patients dans la
re, subvenez de vos
iquez l'hospitalité.
s la joie, pleurez
tous dans les mê-
onne le mal pour le
seulement devant
mmes. (Rom. xii.,

la bénédiction apos-
rès affectueusement
s Frères, à votre

ENCYCLICAL LETTER

OF HIS HOLINESS LEO XIII,

BY DIVINE PROVIDENCE POPE.

*To our Venerable Brothers the Patriarchs, Primates,
Archbishops, Bishops,
and other Ordinaries in Peace and Communion
with the Holy See,*

LEO XIII POPE.

VENERABLE BROTHERS,

Health and Apostolic Blessing :—

The serious disputes which for some time past, and in more than one nation, have disturbed men's minds, are increasing every day in force and warmth in such way as to give food for thought and anxiety to all thinking men. These disputes have had their origin in false philosophical and moral principles which have been only too widely diffused. Modern industrial inventions, the increased rapidity of communication and the marvelous increase of labor-saving and wealth-producing machinery have, under the circumstances, but served to embitter the conflict. Finally, through the guilty aims of the turbulent, the strife between the rich and the proletariat has become envenomed to such a point that States, already disturbed by frequent upheavals, are menaced with the greatest misfortunes.

From the very beginning of Our Pontificate We pointed out the gravity of the danger which then threatened society, and deemed it incumbent upon Us to warn Catholics solemnly against the serious errors contained in the theories of socialism, and of the ruinous effects which they were destined to provoke—effects disastrous

FTER

III,

POPE.

chs, Primates,

ommuniation

ne past, and in
n's minds, are
th in such way
to all thinking
in in false phi-
ave been only
inventions, the
the marvelous
eing machinery
to embitter the
s of the turbu-
roletariat has
States, already
aced with the

ontificate We
ch then threat-
on Us to warn
rors contained
rminous effects
ects disastrous

no less to the prosperity of life than to the cause of morality and religion. This was the scope of the encyclical *Quod Apostolici Muneris* of December 28, 1878. Later on, seeing that the same dangers were increasing continually, and producing more and more hurt to public and private society, We made further provision and returned to the subject with all possible forethought. In the encyclical *Rerum Novarum* of May 15, 1891, We treated at length of the rights and duties about which it was expedient that the two social classes of capital and labor should mutually agree and We showed that those remedies which are provided by the teachings of the Gospel, and which seemed to Us to be sovereignly efficacious for the defence of the cause of justice and religion and the removal of all conflict between the different ranks of citizens.

Nor, thank God, was Our confidence mistaken. Even those who dissent from Catholics, yielding to the evidence of facts, frankly declared that to the Church justly belongs the credit of looking providently to the welfare of all social classes, and especially of the outcast. Catholics, too, derive no small profit from Our counsels. As a matter of fact they derive from them courage and stimulus for excellent undertakings, and still derive the light necessary for continuing with greater certainty and success in their investigations in this branch of study. The result has been that the dissensions that existed among them have either ceased or become less acute. Among the practical effects which have been insured by persevering adhesion to Our counsels is to be numbered the introduction and extension of many useful institutions, such as those aids rendered to the unlettered through what are known as popular secretariates, rural banks, co-operative and insurance societies, workmen's clubs, and other such societies and associations designed to look after the interests of the poor, especially in those districts where they were most neglected.

In this way, then, there was inaugurated among Catholics, under the auspices of the Church, a common ground of activity and an active movement on behalf of the people, who have so often to struggle not only with poverty and misfortune but with the snares and dangers that are put in their way. This species of popular beneficence was not at first known by any special name, because the terms "Christian socialism" and "Christian socialists" which some individuals sought to introduce, have rightly fallen into desuetude. Since then some have thought of describing it under the name of "popular Christian Action;" in certain places those who take an interest in movements of the kind call themselves "social Christians:" in others the movement itself is known as the "Christian Democracy," and those who take part in it as "Christian Democrats," in contradistinction to the "social Democracy," advocated by the "socialists." Of these two latter titles the second, that of the "Christian Democracy," if not the first of "social Christians," has an evil sound for many good people, because it seems to hide something ambiguous and dangerous. They ground their fears on many reasons. They believe that in this way the movement may hide a political purpose to put the power into the hands of the people and so promote this particular form of government instead of others already existing; but the movement by concentrating itself on the welfare of the populace and setting aside all the interests of the other classes, seems to limit the action of the Christian religion; and finally, that an attempt is made under a specious name to hide in a manner the design of withdrawing themselves from the control of legitimate authority in the civil and ecclesiastical order. In view of the fact that such disputes are here and there conducted with acrimony, We feel it Our duty to put an end to the controversy, and to draw up a certain rule for Catholics in the matter: We also propose to lay down

certain lines which will render their action broader and far and away more advantageous for society.

There can be no doubt as to the aims of "social democracy," or as to those for which it is clear that the "Christian Democracy" is striving. The former, even though all who belong to it do not indulge in the same excesses, is by many carried to such evil lengths as not to take any account of the super-natural order. It seeks only corporal and earthly goods, and to the acquisition and enjoyment of these it limits all human happiness. It wants the government to be put in the hands of the masses, so that classes may be as far as possible levelled away and economic equality thereby promoted. Hence it tends to suppress all rights of property and to put everything in common—the patrimony of private individuals, and even the very implements necessary for gaining livelihood. The "Christian Democracy," on the other hand, from the very fact that it calls itself Christian, is necessarily based on the principles of faith, and in looking after the welfare of the lower classes it always endeavors to promote moral perfection in the order of those eternal blessings for which they were created. For it, therefore, justice is absolutely inviolable; it must maintain the right to the acquisition and possession of property, and protect the interests of the different classes, which are necessary members of a well-conducted society—in a word, it requires that relations between man and man must retain the form and character God, their author, gave them. It follows, then, that between the social and the Christian Democracy there is nothing in common, and that there is the same difference between them as between socialism and Christianity.

But no political tendency must be given to the Christian Democracy. For, although, the word "democracy" considered etymologically and philosophically is used to indicate one form of popular government, still in the present state all political significance should be set aside.

and the word should have no other meaning than that of beneficent Christian action on behalf of the people. The precepts of nature and of the Gospel, transcending as they naturally do mere human facts, must not be dependent on any one particular form of civil government, but may harmonize with all, provided they be not in opposition with the principles of honesty and justice. They are, therefore, above and beyond party questions and the mutability of events, so that however society be ruled, citizens can and should obey those precepts which enjoin upon us to love God above all things and our neighbor as ourselves. This is the constant discipline of the Church, and on this basis the Roman Pontiffs have always treated with States, whatever their form of government. This being so, the scope and action of Catholics who aim at promoting the welfare of the masses absolutely must not prefer any one form of government in preference to another.

In like manner it is necessary to separate from the idea of the Christian Democracy that other anomaly which consists in making it full of zeal for the welfare of the lower classes, and yet, neglect the upper, although they are of no less importance for the preservation and perfection of society. This is provided for by the law of Christian charity, to which We have alluded, and which commands us to include all mankind without exception, inasmuch as they form part of one and the same family, are the sons of the one most loving Father, redeemed by the same Saviour and called to the same eternal inheritance. For the Apostle teaches and admonishes "one body and one spirit, as ye are called in one hope of your calling. One Lord, one faith, one Baptism. One God and Father of all, who is above all, and through all, and in us all." (Ephes. iv., 4-6.) Hence through the natural union of the masses with the classes, rendered still closer by the spirit of Christian fraternity, all the good that is done for the people at large redounds also to the advantage of the latter: and this is all the more true inasmuch

meaning than that
behalf of the people.
ospel, transcending
acts, must not be
form of civil govern-
provided they be not
honesty and justice.
and party questions
however society be
those precepts which
all things and our
constant discipline
the Roman Pontiff's
whatever their form of
be and action of Cal-
elfare of the masses
form of government

separate from the
that other anomaly
real for the welfare
the upper, although
e preservation and
ed for by the law of
alluded, and which
without exception,
and the same family,
Father, redeemed by
time eternal inheri-
admonishes " one
in one hope of your
baptism. One God
and through all, and
through the natural
rendered still closer
all the good that is
also to the advant-
more true inasmuch

as the help of the classes is, as We shall proceed to explain, advisable and necessary in order to attain the end in view.

All must likewise be on their guard against seeking to veil under the name of Christian Democracy principles of insubordination or opposition to legitimate authority. Natural as well as Christian law enjoins respect for the different civil powers and obedience to their just commands. This should be given sincerely and out of a spirit of duty, that is, conscientiously, as becomes a man and a Christian, conformably to the teachings of the Apostle: " Let every soul be subject to the higher power." (Rom. XIII. 1-5.) Very different from this Christian spirit is the conduct of all who refuse to submit to those who are clothed with authority in the Church — and in the first place to the Bishops whom, dependently on the universal authority of the Roman Pontiff, " the Holy Ghost has appointed to feed the Church of God, purchased by Him with His own blood." (Acts XX., 28.) Any one who thinks and acts differently shows that he has forgotten the solemn precept of the Apostle: " Obey them that rule over you and be subject to them; for they watch over you as being obliged to render an account of your soul." (Hebr. XIII., 17.) Words these that all the faithful should impress deeply on their hearts and seek to put into practice in their conduct. Now, more than ever, it behooves priests to weigh them well, and unceasingly inculcate them upon others by their example as well as their preaching.

And now, after touching upon these points of doctrine which We have on other occasions, as circumstances required, treated formally and in greater detail We hope that there may be an end to all strife about the name of Christian Democracy and to all suspicion of danger as to its significance. It is with reason We hope so, because, apart from those opinions as to the nature and effects of the Christian Democracy which are not altogether free from exaggeration and error, nobody surely

can blame a movement which aims, in harmony with nature and the divine law, only to make less hard the lot of those who live by the sweat of their brow so that they may little by little succeed in insuring the necessaries of life. When that end is attained they are able with their families and in public to fulfill freely their moral and religious duties: to feel that they are not brutes but men, not pagans but Christians: to turn more easily and with greater ardor to "the one thing necessary," that is to say to the supreme good for which we have been created. Such is to be the programme and such the scope of those who desire in a truly Christian spirit to furnish timely assistance to the masses and save them from the pest of socialism.

We have studiously touched on the question of moral and religious duties in this place. For there are some who proclaim and lead many to believe that the so-called "social question" is purely "economical," whereas it is perfectly certain that it is mainly a moral and religious question, and therefore one to be solved according to moral and religious laws. Double the workingman's wages if you will, diminish his hours of labor, lower the price of food-stuffs; but if you allow him to steep himself in certain doctrines, as only too often happens, and to take pattern by certain examples which encourage him to divest himself of the respect due to God and to plunge into corrupt morals—if you do this all his labor and all his substance will go for nothing. The experience of every day teaches us that a great many workingmen, whose hours are short and pay large, live, as a rule, in deplorable misery when their lives are depraved and void of religion. Take from the mind of the workingman those sentiments which are the fruit of a Christian education: take away forethought, moderation, thrift, patience and other such moral virtues which reason itself dictates to us, and you will see that any efforts, however great, you may make to obtain for him the comforts of life, will be worthless. And this is the real reason why We have

never yet exhorted Catholics to found societies and institutions for securing a better future for the masses, without at the same time recommending that they be founded under the auspices of religion and strengthened by its continuous support.

The beneficent activity of Catholics in the interests of the masses is regarded as all the more praiseworthy by Us, inasmuch as it is exercised in the same field in which charity, according to the exigencies of the time, always worked actively and successfully under the loving inspiration of the Church. This law of mutual charity, which is almost a perfection of that of justice, imposes the obligation not only of giving every one his due and not trespassing on the rights of any one, but also that of helping one another, "not only in word and with the tongue, but in deed and in truth" (John I, Ep. 3, 18): reminding us of the sentence which Christ lovingly addressed to His disciples: "A new commandment I give you, that you love one another as I have loved you. By this all men shall know that you are my disciples if you love one another" (John XIII., 5).

This zeal for mutual help, even though it be mainly exercised for the eternal welfare of men's souls, must not be by any means oblivious of the needs and comforts of life. "It must be remembered that when the disciples of the Baptist asked of Christ: Art thou he that is to come, or wait we for another?" He, in order to show the motive of the mission intrusted to Him among mankind, proceeded to speak of charity, reminding them of the prophecy of Isaiah: "The blind see, the lame walk, lepers are cleansed, the deaf hear, the dead rise again, the poor have the Gospel preached to them" (Matth. XI. 5.) And speaking of the last judgment and of the distribution of rewards and punishments, He declared that He would have a special regard for that charity with which men treat one another. On this occasion, it is worthy of remark that he was silent about spiritual works of charity, and mentioned only those that referred

to the body, accounting them as done to Himself; "I was hungry, and you gave Me to eat: thirsty, and you gave Me to drink: a stranger, and you took Me in, naked and you clothed Me: sick, and you visited Me: in prison, and you came to Me" (Matth. XXV., 35-36.)

Christ to these teachings of twofold charity, spiritual and corporal, added examples from His own conduct, and we all know how luminous they are. How sweet it is to remember that cry which burst forth from His paternal heart: "Misereor super turbam: I have compassion on the multitude" (Mark VIII., 2); and His readiness to help those in need of succor even with miracles. Hence that eulogy of His mercifulness: "He went about doing good and healing all who were oppressed by the devil." (Acts X., 38.) The Apostles from the very beginning carried out those principles of charity with holy zeal, and those who after them embraced the Christian faith founded institutions of various kinds for the alleviation of the miseries of their neighbor. Such institutions have gone on increasing continually, and are to-day a brilliant and characteristic ornament of Christianity and of the civilization to which it has given rise: so that all fair minded men are filled with admiration for them, especially considering that people are so much inclined to consult their own interests and not to trouble about those of others.

Among these forms of beneficence must be included that of giving money in alms, for Christ has said: "Give alms of what you have over and above." Socialists condemn this and would suppress it as degrading to the in-born nobility of man. But when alms are given according to the spirit of the Gospel and in a Christian way they do not foster the pride of those who give nor cause shame to those who receive. Besides, so far is it from being true that the receiving of alms is unworthy of man, that it actually serves to draw closer the bonds of human society by promoting mutual kindness. For no one is so rich as not to be in need of anybody, and no

one so poor as not to be able to help others in something. It is in the very nature of things that men should confidently and kindly ask and receive help from one another. Indeed, it is in this way that justice and charity linked together, like equity and gentleness in Christ, so wonderfully embrace the whole organism of human society, and providentially guide its members to the attainment of their individual and common welfare.

Praiseworthy, too, is that form of charity which occupies itself not merely with temporary assistance, but finds its scope in permanent institutions; for thus the needy have a more solid and a more lasting source of relief. Still more commendable are all efforts to infuse a spirit of thrift and prudence among artisans and workmen which will enable them to provide, at least in part, during their working years, for their own needs later on. This, on the one hand, lightens the burdens of the rich with regard to the masses; and, on the other, confers a certain dignity on the masses themselves, because, while stimulating them to prepare for themselves a more comfortable future, it removes them from different kinds of dangers, restrains them from the excesses of their passions and tends to promote moral living. Since, then, such a policy is so conspicuously useful and adapted to present conditions, it is of the greatest importance that the charity of the good should be prudently and vigilantly active in promoting it.

Be it clearly understood then, that this movement of Catholics on behalf of the masses is in perfect harmony with the spirit of the Church and admirably reflects the examples she has always given. It is of small moment whether the different branches of this movement be known comprehensively under the name of "Popular Christian Action" or under that of "Christian Democracy," provided the lines laid down by us be observed with due obedience and in their integrity. On the other hand, it is of the very greatest importance that in a matter of such moment the efforts of Ca-

tholics be characterized by unity of aim, purpose and action. Nor is it less important that such action increase and expand by the multiplication of men and means. Certainly, the road to be traversed will be the broader and shorter the more manifold and intense in the co-operation of the best classes of citizens. We would have them remember that they are not free to look after the interests of those below them or not, but that they are really bound to do so. The citizen does not live for himself alone—he must live for the community, also; and that need of support which some are unable to contribute to the common weal must be supplied by others with greater abundance.

The seriousness of this duty is revealed in the very superiority of the blessings which they have received and for which they will have to render a more rigorous account to the God who gave them: it is revealed in the presence of that mass of evils which might later on prove disastrous to all classes of society if not remedied in time, and the man who refuses to occupy himself with the cause of the suffering masses is acting against his own interests as well as those of the community.

There is really no reason to fear that the spread and success of this social Christian movement will draw away the sap of other institutions, which have been handed down to us through the piety and forethought of other generations, and are now flourishing after a long existence: or that these will be absorbed in new institution, and disappear. On the contrary, both the one and the other, from the fact that they are based on the same spirit of religion and charity and are not by any means repugnant by their nature to one another, may very well agree together and harmonize so well as to provide for the necessities of the masses and ward off the dangers which are every day becoming more eminent, even better than they would separately, owing to the mutual stimulus in well-doing.

The bitter reality cries and cries aloud the necessity

aim, purpose and
 action increase
 men and means.
 will be the broader
 ense in the co-

We would have
 to look after the
 out that they are
 s not live for him-
 unity, also; and
 unable to contri-
 plied by others

led in the very
 ey have received
 a more rigorous
 is revealed in the
 ight later on prove
 not remedied in
 nny himself with
 ing against his
 mmunity.

the spread and
 at will draw away
 ve been handed
 thought of other
 er a long exist-
 new institution,
 the one and the
 ed on the same
 ot by any means
 other, may very
 ell as to provide
 ard off the dan-
 ore eminent, even
 g to the mutual

and the necessity

of union and courage, because we are now face to face with too appalling a combination of woes and dreadful menaces of disastrous upheavals; especially through the increase in the number of socialists. They are covertly insinuating themselves into the hearts of States, in the darkness of secret gatherings, and in the light of day, by conference and writings they are rousing the multitudes to revolt, rejecting all the restraints of religion, they are silent about duties and expatiate only on rights, and thus inflame the ever growing ranks of the needy, whose misery renders them more liable to be duped and led into error. Here we have to deal with the supreme interests of society and religion, and all good men should take it upon themselves as a sacred duty to defend the honor of both.

If harmony, of which We have just spoken, is to have the desired stability it is essential that we should abstain from all those questions which irritate and divide. It will be well, therefore, to avoid in newspaper articles and popular lectures those subtle and practically useless controversies which can hardly ever be settled and which can only be rightly understood by persons of considerable capacity and no common culture. Human weakness compels men to remain in doubt about many things and frequently to conflict in their opinions; but those who seek the truth honestly should in the uncertainty of conflicting views preserve their equanimity, modesty and mutual regard; and, though differing in opinion, continue to be of one heart. And whatever opinion a man may hold in a question which is still open to doubt, he should always be ready to yield with religious obedience to the decisions of the Apostolic See.

Catholic action will certainly exercise a broader influence if all the societies through which it works will, while preserving each its own autonomy, move under the impulse of one common force. In Italy We wish to see this force represented by the Association of Catholic Congresses and Committee, which has several times ul-

ready merited Our commendation, and to which Our Predecessor and Ourselves have intrusted the direction of the Catholic movement: always, of course, with the countenance and guidance of the bishops. Let the same be done in other countries which possess some main society of the same kind which may be legitimately charged with this function.

There can be no doubt as to the duty of the ministers of religion to interest themselves in a movement concerning things which are directly bound up with the interests of the Church and of the Christian people, and of the value which their manifold qualifications of learning, prudence and charity will bring to the work. More than once We, Ourselves, addressing ecclesiastics, have thought it well to point out to them that the time has come for them to go to the people and work with them, and for them—frequently, too, and quite recently, We have in letters addressed to bishops and other ecclesiastics, extolled this affectionate solicitude for the people, and described it as belonging to the province of the two classes of clergy. All, however, must comport themselves with great caution and prudence in the working of these movements and be careful to take pattern by the example of the saints. Francis, the poor and humble, Vincent de Paul, the father of the unhappy, and many others in all ages of the Church, have always so regulated their assiduous solicitude for the poor, and they never indulged in intemperate activity or forgot themselves, but applied themselves with undiminished ardor to the perfection of the spirit.

And here We are pleased to set before you somewhat more explicitly one phase of activity in which not only ecclesiastics, but all friends of the people may, without any great difficulty, take a very useful part. It consists in inculcating with fraternal affection on the minds of the people these admonitions: That they should be ever on their guard against riots and the riotous, show inviolable respect for the rights of others, work willingly and

and to which Our
 ed the direction of
 course, with the
 ops. Let the same
 ess some main so-
 legitimately char-

ty of the ministers
 in a movement con-
 found up with the
 ristian people, and
 ulations of learn-
 o the work. More
 ecclesiastics, have
 hat the time has
 i work with them,
 quite recently, We
 nd other ecclesias-
 ade for the people,
 rovince of the two
 st comport them-
 e in the working
 to take pattern by
 e poor and humble,
 happy, and many
 ve always so regu-
 e poor, and they
 ty or forgot them-
 diminished ardor

ore you somewhat
 n which not only
 ople may, without
 part. It consists
 a on the minds of
 ey should be ever
 otious, show invio-
 ork willingly and

with all due respect for their employ— not permit
 themselves to become disgusted with domestic life, which
 is so fruitful in blessings: and, above all things, practice
 their religion, from which they will derive the greatest
 comfort in all the trials of life. Such workers have an
 excellent means of attaining their end in pointing out
 the perfect example of the Holy Family of Nazareth,
 recommending the people to its protection and holding
 it up as models to those whose miserable lot in life was
 use as a means of attaining the heights of perfection,
 and finally, by fostering the hope of the reward reserved
 for us in a better life.

We shall now conclude by insisting once again on a
 warning which We have already given. Let individuals
 as well as society remember that in putting into effect
 any deliberations connected with the present purpose,
 they owe entire obedience to the authority of the bishops.
 Let them not permit themselves to be led away by
 a certain kind of headlong charity, which, when it at-
 tempts to minimize the obligation of obedience, is not
 sincere, nor productive of solid utility—not pleasing to
 God. The Almighty is pleased with those who, sacrific-
 ing their private opinions, pay heed to the prelates of
 the Church as to Himself, and He will be opitious to
 their undertakings, however arduous these may be, and
 in His goodness bring them to the desired fruition. Let
 them illustrate these admonitions with examples of virtue
 —and especially of those virtues in which the Christian
 shows himself to be the enemy of idleness and pleasure,
 the benevolent dispenser of what he has over and above
 to others, and beyond the reach of the attacks of mis-
 fortune. Such examples are of the greatest efficacy in
 infusing a salutary stimulus into the minds of the peo-
 ple, and this influence derives additional weight when
 the citizens in whom such virtues shine forth are held in
 esteem by those We are addressing.

Such Venerable Brothers, are the counsels We urge
 you to put into practice with all the diligence and soli-

ctitude which belongs to you, as circumstances of time and place may dictate : and upon them We wish you to consult together in your customary meetings. Let your diligence and your authority be felt by your ruling, restraining and resisting, and be especially careful to prevent the vigor of ecclesiastical discipline from being weakened and the order which Christ infused into His Church disturbed, under the pretext of doing good.

Let the honest, harmonious and progressive work of all Catholics show forth more brilliantly than ever that the peace and prosperity of the people flourish especially under the direction and with the favor of the Church, to which belongs the holy task of admonishing all of their duty according to the precepts of Christianity, of drawing rich and poor closer together in fraternal charity, of uplifting and strengthening men's minds in time of adversity.

Let that exhortation, so full of Apostolic charity, which St. Paul addressed to the Romans, give force to Our admonitions and desires: " I beseech you . . . that ye be reformed in the newness of your mind . . . Let him who maketh over to others part of his own do so with simplicity . . . let him who presides be solicitous, and him who does works of mercy do them in joyfulness. Love without deceit. Hating evil and cleaving to good : loving one another with brotherly charity : in honor preferring one another : not slothful in solicitude ; rejoicing in hope : patient in tribulation ; instant in prayer ; distributing to the necessities of the saints ; following hospitality. Rejoice with them that rejoice : weep with them that weep. Be of the same mind to one another, not returning evil for evil : providing good things not only before God, but before all men." (XII., 1-17.)

In pledge of these blessings upon you Venerable Brothers, and upon the clergy and people intrusted to you. We grant you the Apostolic Blessing in the Lord with a most loving heart.

Given at Rome, at St. Peter's, on the 18th of January, in the year 1901, the twenty third of Our Pontificate.

LEO XIII. POPE.

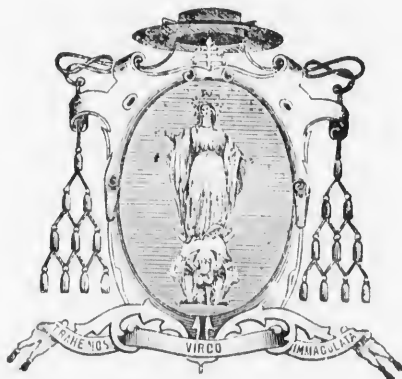
stances of time
We wish you to
ings. Let your
our ruling, res-
careful to pre-
me from being
used into His
oing good.

essive work of
than ever that
urish especially
of the Church,
monishing all of
Christianity, of
a fraternal cha-
s minds in time

ostolic charity,
give force to
ech you... that
ind... Let him
own do so with
solicitous, and
m in joyfulness.
eaving to good:
rity: in honor
m solicitude: re-
stant in prayer:
aints: following
oice: weep with
to one another,
ood things not

(II., 1-17.)
Venerable Bro-
ntrusted to you.
the Lord with a





6ième Série—No. 16.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 13 avril 1901.

- I. Itinéraire de la Visite pastorale.
- II. Formule de consécration au S. C. de Jésus.

CHERS COOPÉRATEURS,

1

A la suite de la présente vous trouverez l'itinéraire de ma visite pastorale.

Ceux d'entre vous qui doivent la recevoir voudront bien relire ce qui a été ordonné à différentes épo-

ques, afin de tout préparer comme il convient : ils s'appliqueront à faire de mieux en mieux comprendre à leurs paroissiens l'importance de la visite du premier pasteur du diocèse : ils les exhorteront à gagner l'indulgence plénière qui y est attachée.

II

Persone ne pourra jamais avoir trop de dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Leur zèle doit porter les pasteurs à enflammer de plus en plus les cœurs de l'aimable cœur.

Parler souvent du Sacré Cœur est un grand moyen à employer dans ce but : il ne faut pas se lasser d'y recourir.

Un autre moyen est de faire renouveler de temps à autre, par les fidèles, leur consécration à ce divin Cœur.

Pour vous faciliter ce moyen, je règle qu'à l'avenir, après le premier morceau de chant au salut du Saint-Sacrement, le premier vendredi de chaque mois, on devra réciter à haute voix la formule de consécration suivant laquelle S. S. le Pape Léon XIII avait ordonné que se fit la consécration du genre humain au Sacré-Cœur. (voir Encyclique *Annum sacrum* du 25 mai 1899, à la suite de la circulaire No. 67, 5ième série).

Je vous adresse un exemplaire de cette formule. Vous voudrez bien la coller sur un fort carton, pour vous en servir en temps opportun.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa

VISITE EPISCOPALE 1901.

1. N.-D. de la Merci de <i>Huberdeau</i> , ..	3, 4, 5,	juin.
2. N.-D. de <i>Montfort</i>	5, 6, 7,	"
3. S. <i>Adolphe de Howard</i>	7, 8,	"
4. <i>Ste. Agathe-des-Monts</i>	8, 9, 10,	"
5. S. <i>Donat de Montcalm</i>	10, 11,	"
6. S. <i>Agricole</i>	11, 12,	"
7. S. <i>Faustin</i>	12, 13, 14,	"
8. S. <i>Jovite</i>	14, 15, 16,	"
9. <i>La Conception</i>	16, 17, 18,	"
<i>Ottawa</i>		
10. La Nativité de la B.V.M., de <i>Labelle</i>	26, 27, 28,	"
11. <i>L'Annonciation</i>	28, 29,	"
12. <i>L'Ascension</i>	29, 30,	"
<i>L'Annonciation</i>	30, 1,	juillet.
13. <i>St. Véronique</i>	1, 2,	"
14. S. <i>Ignace du Nouvaingue</i>	2, 3, 4,	"
15. S. <i>Gerard de Montarrille</i>	4, 5,	"
16. S. <i>François Régis</i>	5, 6,	"
17. N.-D. de Fourrière du <i>Rapide de</i> <i>L'Orignal</i>	6, 7,	"
18. N.-D. du T. S. Sacrement de Ferme- Neuve	7, 8,	"
N.-D. de Fourrière du <i>Rapide de</i> <i>L'Orignal</i>	8, 9,	"
S. <i>Gerard de Montarrille</i>	9, 10,	"
19. N.-D. de <i>Pontmain</i>	10, 11,	"
20. N.-D. du <i>Laus</i>	11, 12, 13	"
21. N.-D. de la Garde de <i>Val-des-bois</i> ..	13, 14,	"
22. N.-D. de la <i>Subite</i>	14, 15, 16	"
23. S. <i>Louis de Pollimore</i>	16, 17,	"
24. S. <i>Pierre de Wakefield</i>	17, 18,	"
25. <i>Ste. Elizabeth de Cantley</i>	18, 19,	"
26. S. <i>Etienne d'Old Chelsea</i>	18, 20,	"
27. <i>Ste. Cécile de Masham</i>	20, 21, 22	"
28. S. <i>Camille de Lellis de Farrellton</i> ..	22, 23,	"
29. S. <i>Martin de Martindale</i>	23, 24,	"
30. <i>Loc Ste. Marie</i>	24, 25,	"

31. La Visitation de <i>Gracefield</i>	12, 13, 14	août.
32. L'Assomption de <i>Maniwaki</i>	14, 15, 16	“
33. Ste. Philomène de Montcerf.....	16, 17,	“
34. S. Boniface.....	17, 18,	“
35. Ste. Famille.....	18, 19,	“
36. S. Cajetan.....	19, 20,	“
L'Assomption de <i>Maniwaki</i>	20, 21,	“
37. S. Gabriel de <i>Bouchette</i>	21, 22, 23	“

N. B.—Le nom du bureau de poste de chaque localité est en *italiques*.

12, 13, 14 août.
14, 15, 16 “
16, 17, “
17, 18, “
18, 19, “
19, 20, “
20, 21, “
21, 22, 23 “

le chaque localité

FORMULE DE CONSÉCRATION

AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, jetez un regard favorable sur nous, qui très humblement sommes prosternés aux pieds de votre autel. Nous sommes et nous voulons être vôtres; mais pour que nous puissions vous être unis par des liens plus solides, voici qu'en ce jour chacun de nous se consacre spontanément à votre très sacré Cœur.

Beaucoup d'hommes ne vous ont jamais connu, beaucoup vous ont méprisé en transgressant vos ordres; ayez pitié des uns et des autres, ô très bon Jésus, et entraînez-les tous vers votre saint Cœur. Soyez, ô Seigneur, le roi non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous abandonnèrent. Faites que ceux-ci regagnent vite la maison paternelle, pour ne pas périr de misère et de faim.

Soyez le roi de ceux que des opinions erronées ont trompés ou qui se sont séparés de l'Eglise à la suite d'un désaccord: ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin qu'il n'y ait bientôt qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Soyez enfin le roi de tous ceux qui sont plongés dans les antiques superstitions des gentils, et ne refusez pas de les arracher aux ténèbres pour les ramener dans la lumière et le règne de Dieu. Donnez, Seigneur, à votre Eglise, le salut, le calme et la liberté. Accordez à toutes les nations la paix et l'ordre, et faites que, d'une extrémité à l'autre de la terre, résonne une seule parole: Louange au divin Cœur qui nous a donné le salut; à Lui soit honneur et gloire dans tous les siècles. Ainsi-soit-il.

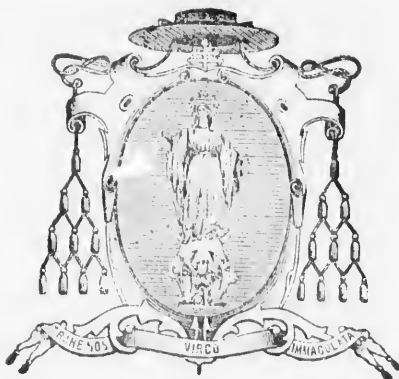


FORM OF CONSECRATION

TO THE SACRED HEART OF JESUS.

O, Sweetest Jesus, Redeemer of the human race, look upon us humbly prostrate before your altar. We are and We desire to be yours : and in order that we may live more closely united to you, behold ! We each and eve. ; one of Us to-day spontaneously consecrate ourselves to Your Most Sacred Heart. Many, alas ! have never known You ; many, despising your commandments, repudiate You. On both these classes, O, Most Loving Jesus, have mercy, and draw all to your Most Holy Heart. O, Lord, be You King not alone over the faithful, who have never separated themselves from you, but also of those prodigal children who have abandoned you : have them immediately return to their Father's house lest they die of misery and hunger. Be you king over those who live in the delusion of error or separated from you through dissuasion. Call them back to the haven of truth and to unity of faith, so that soon there may be but one fold under one Shepherd. Lastly, be you King over all those that are involved in the superstition of paganism and refuse not to draw them from darkness into light and to the kingdom of God. Bestow, O, Lord, safety and liberty on Your Church : bestow the tranquility of order on all peoples : grant that from end to end of the earth this one cry may resound : Praise be to that Divine Heart whence comes our salvation ; to it be sung glory and honor forever. Amen.





6ième Série—No. 17.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 27 mai 1901.

Retraite pastorale.

CHERS COOPÉRATEURS,

La retraite pastorale aura lieu à l'Université d'Ottawa, à partir du lundi soir, le 5 du mois d'août, jusqu'au samedi suivant.

S'il se trouve quelqu'un qui ne puisse y prendre part, il devra faire valoir, à temps, les raisons graves qui l'en empêcheraient.

La retraite est d'une importance majeure. Personne

ne peut en douter et, sûrement, aucun bon prêtre n'en doute.

L'exemple de Notre-Seigneur est trop frappant pour ne pas faire une vive impression sur toute âme sacerdotale animée de l'Esprit de Dieu.

Avant de souffrir d'être tenté par le diable, Jésus baptisé et rempli de l'Esprit-Saint et sous son impulsion, s'enfonce dans la solitude : "*Jesus autem plenus Spiritu Sancto regressus est a Jordane, et agebatur a Spiritu in desertum.*" (Luc, iv, 1).

Alors que sa réputation grandissait, que les multitudes venaient l'écouter et se faire guérir de leurs infirmités, Jésus, connaissant la puissance de la prière pour assurer le succès de tout ministère spirituel, se retirait dans le désert : "*Perambulabat autem magis sermo de illo; et conveniebant turbe multe ut audirent, et curarentur ab infirmitatibus suis. Ipse autem sedebat in desertum, et orabat.*" (Luc, v, 15, 16).

C'est convaincu par cet exemple que l'auteur de l'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST a dit : "*Qui igitur intendit ad interiora et spiritualia pervenire, oportet eum cum Jesu a turba declinare.*" (I L. C. xx).

Jésus pourtant si éloigné des pécheurs : "*Segregatus a peccatoribus*" (Heb. vii, 26), s'est séparé de temps en temps du peuple qui le suivait, pour aller prier sur les montagnes et dans les déserts. Nous qui ne sommes que ses faibles ministres et qui courons tant de dangers dans le monde, pouvons-nous ne pas désirer ardemment de passer au moins quelques jours, chaque année, dans la retraite? Croyons-le bien, elle nous est nécessaire pour travailler à notre salut et à celui des autres.

Venez donc tous à la retraite. Jésus lui-même la présidera du fond de son tabernacle et il nous parlera. Ecoutez son invitation : "*Ducam eum in solitudinem, et loquar ad cor ejus.*" (Osée, ii, 14.)

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon entier dévouement.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

un bon prêtre n'en

trop frappant pour
toute âme sacerdo-

le diable, Jésus bap-
sous son impulsion,
tem plenus Spiritu
agebatur a Spiritu

que les multitudes
de leurs infirmités,
prière pour assurer
se retirait dans le
s sermo de illo; et
rent, et curarentur
secedebat in deser-

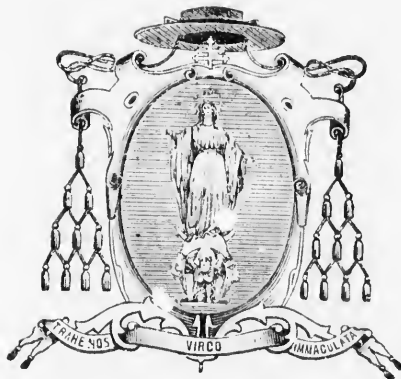
l'auteur de l'EM-
igitur intendit ad
oportet eum cum

urs: "*Segregatus a*
paré de temps en
e aller prier sur les
qui ne sommes que
ant de dangers dans
er ardemment de
ue année, dans la
est nécessaire pour
utres.

lui-même la pré-
il nous parlera.
in solitudinem, et

ance de mon entier

ev. d'Ottawa.



6ième Série—No. 18.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 1er août 1901.

- I. Prières pour le Pape.
- II. Extension du temps pour gagner l'indulgence du Jubilé.
- III. Rapport sur les écoles élémentaires,

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

J'ai reçu de l'Eminentissime Cardinal Respighi, vicaire du Pape, une lettre par laquelle il m'annonce qu'un comité a été formé à Rome pour préparer la célébration du

vingt-cinquième anniversaire du pontificat de S.S. le Pape Léon XIII.

Cette nouvelle doit remplir de joie les cœurs de tous les catholiques.

Le grand Pontife que la Providence a placé à la tête de l'Église du Christ exerce, sur le monde entier, une influence telle qu'il semble nécessaire, dans ces temps troublés, qu'il vive encore plusieurs années.

Son extrême vieillesse, il est vrai, donne raison de craindre qu'il ne soit appelé à une vie meilleure avant même d'avoir complété ses 25 ans de Pontificat, mais Dieu, le maître aussi bien que l'auteur de la vie, peut prolonger ses jours. Si le monde catholique se met en prière pour obtenir cette faveur à son auguste Chef, Dieu ne restera pas sourd à ses supplications.

C'est pourquoi, S.E. le Cardinal Vicaire fait faire des prières à Rome et il espère que les évêques feront de même dans leurs diocèses respectifs. A la même fin, j'ordonne qu'à partir de la réception de la présente circulaire jusqu'à nouvel ordre la présente oraison *de mandato* soit remplacée par celle *Pro Papa*, et qu'au salut du T. S. Sacrement, l'on chante avant le *Tantum ergo* la prière—*Oremus pro Pontifice nostro Leone*—*Dominus conservet eum*, etc. . . .

II.

En vertu d'un rescrit de la S. Pénitencerie, en date du 11 juin 1901, approuvé par N. S. Père le Pape Léon XIII, je prolonge de deux mois, c'est à dire jusqu'au 25 octobre prochain, le temps pendant lequel l'indulgence du Jubilé peut être gagnée dans toutes les paroisses de ce diocèse " *in quibus ob sacerorum Ministrorum penuriam, vel ob aliam qualemcumque causam difficile sit fidelibus intra tempus statutum prescripta opera, ut par est, adimplere, ad Jubilæi Indulgentiam lucrandam.*"

Vous annoncerez cette bonne nouvelle à vos paroissiens sans retard.

Ce rescrit m'a été communiqué par S. Ex. Mgr. le Délégué Apostolique qui, dans sa touchante bienveillance, a

bien voulu la demander lui-même pour les archevêques et évêques du Canada.

Pour marquer la fin du Jubilé on sonnera les cloches pendant une demi-heure, le 25 octobre prochain, avant l'angélus du soir, mais le Te Deum preserit par mon mandement du 11 février dernier ne se chantera que le 27 de ce même mois d'octobre, fête du Patronage de la B. V. Marie.

III.

Son Excellence, Mgr. le Délégué Apostolique " désirant faire connaître au Saint-Siège l'état actuel de l'enseignement au Canada " me demande de lui donner des renseignements que vous pouvez seuls me faire parvenir immédiatement. Je vous prie donc de me les adresser le plus tôt possible. Le respect dû au Représentant du Pape vous en fait un devoir.

Veillez vous servir d'un papier de grand format, écrire tout au long chaque question et, dans la réponse, bien faire les chiffres.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

† J. THOMAS, Archev. d'Ottawa.

RAPPORT SUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

1. Combien y a-t-il d'écoles publiques catholiques dans votre paroisse (Province de Québec) ?
2. Combien y a-t-il d'écoles séparées catholiques ? (Province d'Ontario) ?
3. Combien y a-t-il d'écoles publiques sous le contrôle des catholiques ?
4. Combien d'enfants fréquentent les écoles mentionnées aux Nos. 1, 2 et 3 ?
5. Combien d'enfants fréquentent les écoles non catholiques :
(a) dans les lieux où se trouvent des écoles catholiques ?
(b) dans les lieux où il n'y a pas d'écoles catholiques ?
6. Combien de fois, quand et de qui les enfants qui fréquentent les écoles catholiques, reçoivent-ils l'instruction religieuse ?
7. Combien de fois, quand et de qui les enfants qui fréquentent les écoles non-catholiques reçoivent-ils l'instruction religieuse ?
8. Combien y a-t-il d'instituteurs (a) membres de congrégations religieuses ? (b) laïques ? institutrices (a) membres de congrégations religieuses ? (b) laïques ?
9. Combien des instituteurs et des institutrices qui enseignent actuellement ont un certificat ? (a) membres de congrégation religieuses (b) laïques.

ÉLÉMENTAIRES

es catholiques dans
(bec) ?

atholiques ? (Pro-

s sous le contrôle

écoles mentionnées

écoles non catholi-

t des écoles catho-

s d'écoles catholi-

s enfants qui fré-
quentent, reçoivent-ils

s enfants qui fré-
quentent reçoivent-ils

membres de congrés-
s ? institutrices
religieuses ? (b) lai-

stitutrices qui ensei-
gnent ? (a) mem-
bres ? (b) laïques.



6ième Série—No. 19.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 20 janvier 1902

- I. — Rapport sur les écoles.
- II. — Sujets des Conférences ecclésiastiques.
- III. — Prêts et emprunts.
- IV. — État des comptes.
- V. — Jubilé pontifical de Léon XIII.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Je prie ceux d'entre vous qui n'ont pas encore envoyé
le rapport annuel sur les écoles de leurs paroisses ou

missions, de me le faire parvenir sans plus de délai. Ils auraient dû s'acquitter de ce devoir au mois de novembre dernier.

II.

A la suite de la présente circulaire, vous trouverez les questions à traiter dans les conférences de l'année courante.

III.

Je renouvelle la défense que je vous ai faite pendant la dernière retraite pastorale, d'avancer aucune somme d'argent à vos fabriques ou à vos églises, sans l'autorisation écrite de l'Ordinaire, de même que de faire des emprunts, même minimes, à d'autres personnes.

IV.

Avec cette circulaire, je vous adresse des blancs de l'*Etat des Comptes* de l'année 1901.

Vous aurez soin de les remplir et de me les faire parvenir avant le 15 de février prochain.

V.

Bientôt s'ouvrira la vingt-cinquième année du glorieux pontificat de l'auguste Léon XIII. Les prières qui montent, chaque jour, jusqu'au trône de Dieu, pour la conservation de la vie de notre bien-aimé Pontife, ont été, jusqu'à présent, entendues du ciel, et nous pouvons espérer qu'il lui sera permis de fêter son jubilé d'argent comme Pape. Cependant ne nous laissons pas de prier.

Le comité chargé de préparer la célébration de ce jubilé nous fait savoir qu'à cette occasion il serait agréable au Saint-Père de faire continuer les travaux de réparation à l'église de S. Jean de Latran, *l'église mère de toutes les églises*. Il invite particulièrement les prêtres du monde entier à faire une offrande dans ce but. Il demande à chacun, de contribuer l'honoraire d'au moins une messe.

C'est pourquoi, je vous prie de répondre à cette invitation et de vouloir bien m'adresser votre contribution,

afin que je la transmette le plus tôt possible à Son Eminence le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté et président du comité, qui la remettra au Saint-Père.

Je vous souhaite une sainte et heureuse année et je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

MATERIÆ XLVIIÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ,

MENSE FEBRUARII 1902 HABENDÆ.

Scriptura Sacra.

Quæ origo et indoles Epistolæ Iæ ad Corinthios—
ejusque divisio.

Detur commentarium Capitis VII, æ demonstretur,
contra Protestantés, ex verbis D. Pauli: (I Cor. VII, 10,
11, 39.) (Rom. VII, 2, 3,) necnon parallelis D. Mathæi
(V, 31, 32, et XIX, 3, 7)—D. Marci (X, 2) et Lucæ
(XIII, 18), certo colligi doctrinam Christi de indissolu-
bilitate vineuli conjugalis, etiam in casu adulterii.

THEOLOGIA DOGMATICA.

Evolvatur æ probetur hæc doctrina, videlicet: pas-
sionem Christi salutem nostram causasse per modum sa-
tisfactionis, per modum meriti, per modum sacrificii, per
modum redemptionis, æ demum per modum efficientiæ.

Passio Christi, cum sit causa universalis salutis om-
nium, enumerentur ejus effectus, varique modi, quibus
ejus virtus ad singulas personas applicatur.

LITURGIA SACRA.

In quonam differt missa sollemnis a missa cantata?
An plures missæ eadem die in eadem Ecclesia de eodem
officio cantari possunt?—Utrum plures missæ sollemnes
eadem die in eadem Ecclesia, de eodem celebrari possint?
Quenam in missa cantanda sunt 1o.) a celebrante, 2o.)
a choro—et quomodo?—Utrum brevitas causa aliquid
possit omitti?—Utrum in missa, quando chorus symbo-
lum cantare tenetur, illud abbreviari queat, aut per or-
ganum versus alternatim suppleri possint?—Quando-
nam introitum cantores ineipere possint?

MATERIÆ XLVIIIÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ

MENSE OCTOBRI 1902 HABENDÆ.

Theologia Moralis.

Chrysologus, solvendis debitis suis omnino impar, creditoribus 60 per 100 debiti solvere proposuit; quod tamen, fere omnes recusarunt.

Chrysologus igitur, bona sua foro cessendi facultate a tribunali obtenta, creditoribus bonorum suorum cessionem fecit. Attamen, in libello suo supplici tribunali delato non omnia bona suæ Chrysologus protulit, necessaria ad educationem prolis tacens atque apud se retinens. Factus portea dives rem familiarem valde auxit. Post ejus mortem, Petrus, hæres ejus universalis, cum sit bonus Christianus timorataque conscientia, vult nunc omnes injurias a patre suo illatas reparare. Unde confessorium suum adit, ab illoque quærit:

1o. An, in foro conscientia, bona cedens ab omnibus suis debitis solvendi, etiam mala fide contractis, eximatur, si portea dives fit.

2o. An Chrysologus ipse aut ejus hæres, in casu, debitum integrum creditoribus solvere, in foro conscientia, debeat?

HISTORIA ECCLESIASTICA.

Dicatur de vita et episcopatu Ill. ac RR. Panet, J. Signay, T. F. Turgeon, ac Baillargeon Quebecensis Ecclesiae antistitum.

JUS CANONICUM.

Quid sit titulus missionis?—Quomodo acquiratur et amittatur?—Quænam sint obligationes tituli missionis ordinati?—Quid si ordinatus ad titulum missionis hoc titulo privetur?—Da analysim instructionis S. C. de P. F. de titulo ordinationis?





6ième Série—No. 20.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 22 janvier 1902

Contributions et Quêtes.

CHERS COOPÉRATEURS,

Le tableau ci-dessous des Contributions et Quêtes vous fera connaître ce que chaque paroisse et mission a donné, pendant l'année 1901, pour les oeuvres ordonnées par le Pape et l'Ordinaire.

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1901.

PAROISSES ET MISSIONS <i>Provine d'Ontario.</i>	Dîme des banes.	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naires.	Ecoles du N.-O. et Missions, S. Pierre sauv.	Denier de St. Pierre	Union de Prières.	Associa- tion de St. P. R. de Sales.
Cathédrale N. Dame.....	429 91	26 76	54 64	17 49	46 00	61 71	46 44	168 25	78 15
Sacré-Cœur.....	13 00	8 00	8 00	15 25	9 75	11 25
Ste. Anne.....	172 00	3 80	4 30	2 40	4 00	4 00	3 50
St. Bridget.....	271 95	4 00	5 00	6 00	10 00	5 00	20 00
St. Jean-Baptiste.....	(1899 310 70 1900 299 28)	4 00	4 50	9 15	9 00	5 80	1 87	2 50
St. Joseph.....	200 00	25 00	12 00	20 00	50 00	4 00
St. Patrick.....	200 00	6 00	5 00	7 00	75 00	7 50	68 00
Alfred.....	200 00	6 00	4 00	3 00	4 00	7 00	6 00	11 25	4 25
Almonte.....	120 00	5 57	6 00	2 20	9 35	9 00	7 20	2 50	4 07
Bayswater.....	33 00	1 75	4 15	2 91	6 16	8 98	7 71
Billing's Bridge.....	1 33	1 62	1 20	2 00	1 80	2 00
Britannia.....
Châte à Blondeau.....	62 35	1 00	1 50	1 50	1 50	1 50	2 00	6 25	1 25
Clarence Creek.....	206 00	3 00	8 00	2 00	7 00	6 00	7 00
Cumming's Bridge.....	41 80	3 00	2 25	1 57	3 05	3 60	2 80

St. Patrick	200 00	6 60	5 00	7 00	75 00	7 50	68 00		
Alfred	200 00	6 00	4 00	3 00	4 00	7 00	6 00	11 25	4 25
Almonte	120 00	5 57	6 00	2 20	9 35	9 00	7 20	2 50	4 07
Bayswater	33 00	1 75	4 15	2 91	6 16	8 98	7 71		
Billing's Bridge		1 33	1 62	1 20	2 00	1 80	2 00		
Britannia									
Châte à Blondeau	62 35	1 00	1 50	1 50	1 50	2 00	2 00	6 25	1 25
Clarence Creek	206 00	3 00	8 00	2 00	7 00	6 00	7 00		
Cumming's Bridge	41 80	3 00	2 25	1 57	3 05	3 60	2 80		

Curran	139 00	4 00	4 56	3 18	5 84	6 75	6 16	7 50	
Cyrville	{ 1900	20 25	1 45	2 50	5 55	3 80	5 00		
Dawson		14 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00		
Eastman's Springs			1 21	1 37	1 90	1 65	1 95		
Embrun		221 50	3 00	4 25	3 75	5 00	4 25	5 25	9 75
Fallowfield		68 15	6 90	3 00	1 96	8 00	3 00	5 00	
Fitzroy Harbour		10 77	6 30	4 45	1 45	6 78	8 10	11 70	
Fournier		148 10	4 00	4 00	5 00	5 00	6 00	12 50	10 00
Goulbourne		10 00	2 00	1 35	1 00	2 25	1 00	3 25	
Hawkesbury		337 65	8 00	6 00	7 00	19 00	14 00	15 00	25 00
Hintenburgh		75 00	3 13	1 00	2 10	3 00	1 00	2 75	46 75
Lefavre	{ 1902	123 42	2 25	3 15	2 00	2 50	4 40	2 20	12 25
Lemieux		145 52							18 53
L'Original		12 21	1 22	1 55	1 15	2 90	2 35	3 00	
Metcalfe		131 32	3 50	6 80	2 65	6 40	7 00	8 10	29 25
Manotic		16 00	1 00	2 00	1 00	4 00	1 00	2 00	
Orléans		14 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	
Pakenham		18 00	3 50	6 42	2 00	10 00	2 00	5 50	10 75
Plantagenet		38 50	7 57	5 75	2 09	10 11	10 48	14 89	
Richmond		175 25	3 55	2 00	5 75	5 66	8 21	5 41	18 75
Rockland		11 00	2 10	1 00	1 25	2 50	1 00	3 00	
Sarsfield		250 00	4 40	9 00	4 10	5 75	8 00	5 00	
South Casselmar		92 00	2 25	2 00	1 00	6 00	3 00	4 00	2 00
South Gloucester		83 00	3 33	3 90	3 70	2 10	4 00	2 90	
			4 00	3 00	5 00	5 70	4 00	6 00	

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1901.

PAROISSES ET MISSIONS <i>Province d'Ontario.</i>	Dime des bauc.	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Écoles du N.-O. et Missions sauv.	Denier de S. Pierre	Union de Prières	Associa- tion de St. Frs. de Sales
South Indian.....	33 20								
South March.....	50 25	1 20	1 40	2 30	3 40	2 30	2 73		
	28 10	2 75	3 77	3 00	2 03	3 54	1 87		
						3 19			
St. Albert.....		1 42	1 03	1 74	1 53	7 00	2 00	7 25	3 12
Ste. Anne de Prescott.....	60 00	4 00	2 50	3 50	3 00	4 00	3 65	23 75	3 65
St. Eugène.....	142 60	7 50	8 60	5 00	11 00	8 60	11 25	16 75	10 40
St. Isidore de Prescott.....	120 00	4 25	5 10	6 00	7 00	3 50	7 15	19 75	6 25
The Brook.....	132 23	4 95	4 00	3 50	2 90	4 65	5 00	15 50	
Vankleek Hill.....	10 34							18 00	
Wendover.....	100 15	3 00	3 00	3 00	5 00	5 90	7 90		3 12
West Huntley.....	51 35	2 20	1 50	1 75	2 00	3 50	3 25	3 50	
	1 07								
Ottawa East, Ste. Famille.....	26 52	3 25	5 57	5 50	5 55	6 70	3 20	12 25	
				1 20	2 00	4 00	2 50		

St. Pierre de Pressac.....	120 00	4 25	5 10	6 00	7 00	3 50	7 15	10 75	6 25
The Brook.....	132 23	4 95	4 00	3 50	2 90	4 65	5 00	15 50	
Vankleek Hill.....	10 34							18 00	
Wendover.....	100 15	3 00	3 00	3 00	5 00	5 90	7 90		3 12
West Huntley.....	51 35	2 20	1 50	1 75	2 00	3 50	3 25	3 50	
Ottawa East, Ste. Famille.....	1 07								
	26 52	3 25	5 57	5 50	5 55	6 70	3 20	12 25	
				1 20	2 00	4 00	2 50		

Province de Québec.

Angers.....	99 00	5 00	5 00	5 00	10 00	11 50	20 00	21 50	
Aylmer East.....		3 00	5 00	3 00	6 00	5 00	8 00		
Bianche, N.-D. de Lumières.....									
Bouchette.....	84 90	2 70	3 75	4 00	4 00	3 00	2 00	50	4 70
Buckingham.....	240 00	2 00	8 25	7 25	11 00	11 50	10 00		
Cantley.....	33 55	1 10	1 00	1 55	1 10	1 00	1 39		
Chêneville.....	148 45	15 00	8 50	15 50	19 50	8 00	16 00	4 75	1 25
Duhamel.....									
	1898	27 00							
	1899	27 00							
Farrelton.....	52 90								
	1900	3 25	1 00	1 00	3 00	2 18	1 31		
Gracefield.....	70 42								1 80
Grenville.....	58 87	3 10	4 12	4 10	5 60	3 00	1 55		
Harrington.....	34 00	3 00	3 50	2 50	5 00	3 50	3 00	8 00	
Huberdeau.....	3 70								
	1900	24 00							
Hull.....									
	539 46	95	4 80	1 00	1 24	4 20	4 10		
Labelle.....	21 69	21 15	22 50	21 90	24 50	34 75	23 75		
La Conception.....	53 05	2 00	1 40	1 25	2 00	2 50	2 50		
Lac Ste. Marie.....		1 08	1 09	1 04	1 64	1 87	2 40		
		1 00	2 25	2 35	3 70	1 00	2 50		
L'Annonciation.....	42 25								
	1896	43 87							
	1898								
		1 79	1 25		1 75	1 90	7 25		

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1901.

PAROISSES ET MISSIONS <i>Provine de Québec.</i>		Diane des banes.	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Séni- naire.	Écoles du N.-O. et Missions S. Pierre sauv.	Denier de S. Pierre	Union de Prieres.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.
Luskville.....	{ 1900	21 00	1 06	1 50	1 50	1 00	2 00	2 00		
Maniwaki.....		30 00	4 03	6 00	2 15	6 18	8 47	4 15	6 50	
Martindale.....		33 15	3 00	2 00	1 00	3 00	2 20	5 30		
Masson.....		69 28	2 80	2 25	2 25	3 10	3 80	4 10		
Mayo.....	{ 1900	27 72	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00		
Montcerf.....		29 83	2 00	75	1 25	1 00	2 00	25		
Montebello.....		94 62	2 00	2 50	3 50	3 50	4 50			14 00
Montfort.....			2 00	2 00	2 00	2 50	2 00	4 50		
Nomingue.....			1 20	1 13	1 16	1 00	2 05	3 50	5 00	
Notre-Dame du Carmel.....		6 19								
Notre-Dame de la Garde.....			2 10							
Notre-Dame de la Salette.....			1 05							
Notre-Dame de Pontmain.....			60							
Notre-Dame du Laus.....		5 00				2 00	75	1 90		

Monterf.....	2 00	75	1 25	1 00	2 00	1 00
Montebello.....	94 62	2 00	2 50	3 50	3 50	4 50
Montfort.....	2 00	2 00	2 00	2 50	2 00	4 50
Nomingue.....	1 20	1 13	1 16	1 00	2 05	3 50
Notre-Dame du Carmel.....	6 19					5 00
Notre-Dame de la Garde.....	2 10					
Notre-Dame de la Salette.....	1 05					
Notre-Dame de Pontmain.....	5 00	60		2 00	75	1 90

Old Chelsea.....	25 00	4 00	3 50	2 75	7 50	2 35	4 00	1 40
Papineauville.....	94 58	3 25	6 70	2 00	3 25	5 00	4 25	
Perkin's.....	75 18	2 00	2 00	1 50	3 00	4 25	8 00	
Plaisance.....	16 00					2 00	1 00	
Pointe au Chêne.....	13 20	1 00	50	50	50	50	50	
Pointe-Gatineau.....	127 50	1 00	4 00	5 50	5 00	5 00	4 00	3 00
Poltimore.....	5 16	75	75	75	1 25	1 25	1 50	
Ponsonby.....	7 00	10	40	60	50	75	75	
Quinville.....	19	1 28	0 05	2 05	5 25	1 50	3 50	
Rapide de l'Original.....	160 68	68	79	64	1 02	86	76	
Ripon.....	9 00	1 00	6 25	3 00	6 20	6 25	6 00	5 00
St. Adolphe de Howard.....		35	50	50	55	50	50	50
St. Agathe des Monts.....	123 50	5 50	5 50	2 50	5 00	5 00	4 00	105 25
St. André Avellin.....	211 91	7 00	8 95	6 05	7 00	15 50	16 00	30 00
St. Boniface.....								4 00
St. Cajetan.....			1 00					
St. Cécile de Masham.....	78 00	1 00	2 65	1 00	4 50	4 36	2 68	
St. Donat de Montcalm.....	15 16	80	1 30	3 10	3 00	1 30	4 55	1 00
St. Emile de Suffolk.....	20 00	1 00	2 00	2 00	4 00	3 00	2 50	
St. Famille.....		24	68				47	
St. Faustin.....	63 30	1 00	1 25	1 00	1 75	2 50	1 00	5 25
St. Gérard de Montarville.....	88 85	62	1 60	40	1 15	50	1 00	3 00
St. Jovite.....	98 49	1 90	2 25	2 00	2 75	7 00	2 00	37 50
St. Michel de Wentworth.....	6 00							

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1901.

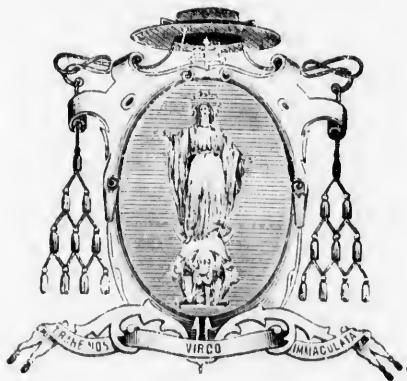
PAROISSES ET MISSIONS <i>Provincie de Québec.</i>	Dîme des banes.	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux saints.	Sémi- naire.	Ecoles du N.-O. et Missions S. Pierre, sauv.	Denier de S. Pierre.	Union de Prières.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.
St. Philippe d'Argenteuil	88 65	3 20	3 49	1 14	2 00	3 75	2 60	11 75	1 25
St. Pierre de Wakefield	18 09	2 50	1 00	1 00	2 50	4 00	1 35
St. Rémi d'Amherst	36 20	1 60	1 00	2 00	75	1 25	1 25	1 00
Ste. Rose de Lima	64 00	2 00	1 00	1 50	2 00	2 50	3 00
St. Sixte	16 54
Thurso	72 58	1 40	1 15	90	2 13	1 35	1 47
Aylmer, Sr. Marie Zita de Jésus	1 60	3 00	1 50	2 50	1 60	2 25
	5 00

Je vous prie de me faire remarquer de suite les erreurs que vous auriez à signaler.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur,

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.





6ième Série—No. 21.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 2 février 1902

Règlement du Carême 1902.

CHERS COOPÉRATEURS,

Voici le saint temps du carême qui approche. Préparons-nous à le bien employer. Entrons dans l'esprit de l'Eglise et efforçons-nous d'amener nos fidèles à s'en pénétrer profondément.

Pendant toute la sainte *Quarantaine*, l'Eglise nous met devant les yeux notre néant et notre misère. Pour

mieux nous en convaincre, elle nous met, dès le premier jour, de la cendre sur la tête et nous dit : *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris.*

C'est le temps de l'année le plus favorable pour porter les pécheurs à la pénitence, et travailler à les réconcilier avec Dieu. Empruntant les paroles du prophète Joël, exhortez ainsi votre peuple : "Convertissez-vous de tout votre cœur, dans le jeûne et le pleur et dans le gémissement (Joël II, 12). Parlez-lui, comme le prophète, de la bonté, de la miséricorde divine et dites-lui : "Convertissez-vous au Seigneur, parce qu'il est bon et miséricordieux, patient et d'une grande miséricorde." (Ibid. 13.)

Pour nous, Chers Coopérateurs, méditons les paroles du même prophète :—"Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini, et dicent :—Parce, Domine, parce populo tuo et ne des hereditatem tuam in opprobrium ut dominentur eis nationes." (Ibid. 17.)

Embrassons avec une humilité profonde la pénitence que l'Église nous impose.

Voici ce qui est réglé pour le prochain carême, en vertu d'un indult pontifical *ad decennium* en date du 24 novembre 1896. Vous en ferez l'annonce le dimanche de la *Quinquagésime*.

1o. Tous les jours du Carême, les dimanches exceptés, sont des jours de jeûne :

2o. Les mercredis et vendredis, le samedi des quatre-temps et le samedi saint sont des jours d'abstinence.

3o. Il est permis de faire usage de viandes les autres jours du carême.

En faisant cette annonce, n'oubliez pas de mentionner la date de l'indult et d'exhorter les fidèles, comme l'ordonne le Pape, *Ut hanc Apostolicam indulgentiam compensare studeant aliis operibus et elemosynis in pauperum levanda crocatis.*

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

t, dès le premier
: *Memento, ho-*
cteris.

able pour porter
à les réconcilier
a prophète Joël,
sez-vous de tout
et dans le gémisse-
ne le prophète,
dites-lui : Con-
est bon et misé-
miséricorde."

itons les paroles
n et altare plora-
ent :—Parce, Do-
lilitatem tuam in
" (Ibid 17.)
nde la pénitence

n carême, en ver-
en date du 24
once le dimanche

anches exceptés.

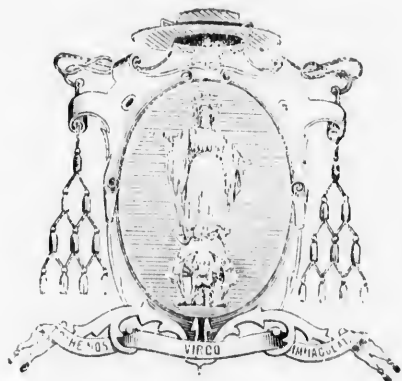
nedi des quatre-
d'abstinence.

andes les autres

as de mentionner
èles, comme l'or-
m indulgentiarum
et elemosinis in

dévoté serviteur,

v. d'Ottawa.



6ième Série—No. 22.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 19 Mars 1902.

- I. Retraite pastorale.
- II. Visite épiscopale.

CHERS COOPÉRATEURS.

I.

J'invite tous les prêtres séculiers à venir faire leur retraite annuelle à l'Université d'Ottawa, depuis lundi soir, le 14 juillet prochain, jusqu'au samedi matin suivant, le 19 du même mois.

Le prêtre doit toujours pouvoir dire aux fidèles comme s. Paul : "Imitatores mei estote, sicut et ego Christi" (1 Cor XI, 1). Or, le Christ a aimé la retraite: il s'est préparé à sa vie publique par une retraite de trente ans :

pendant les trois ans qu'il s'est manifesté au monde, il s'est souvent retiré à l'écart, passant des jours et des nuits dans la solitude, occupé à prier Dieu, son Père. Donnons aussi à notre peuple cette édification de notre amour pour la retraite. N'est-ce pas demander trop peu aux ministres de Jésus-Christ de consacrer à une retraite sérieuse, chaque année, cinq jours consécutifs? C'est certainement peu exiger d'eux. Mais cinq jours bien employés à l'œuvre de la retraite doivent produire des fruits abondants de salut et de sanctification.

Ceux-là seuls pourront donc être autorisés à ne pas suivre les exercices de la retraite qui auront des raisons graves de s'en absenter. Ils devront me les soumettre en temps opportun.

II.

L'itinéraire de la visite épiscopale est joint à la présente circulaire.

Il est important de préparer convenablement les fidèles à profiter des avantages de la visite. Votre zèle vous suggérera les exhortations à faire à vos paroissiens. Elles seront plus ou moins efficaces, en proportion de l'ardeur de votre désir de proclamer la gloire de Dieu et le bien des âmes. Profitez de cette occasion pour développer en vos fidèles l'esprit de foi, l'esprit d'obéissance, et cette générosité chrétienne sur laquelle s. Paul insistait si fortement auprès des premiers chrétiens.

Recourons à Dieu dans la prière pour que cette visite nous mérite, non ses châtements, mais plutôt des grâces de choix et d'abondantes bénédictions. Dans ce but, les deux dimanches qui précéderont la visite dans chaque paroisse, on récitera à haute voix et à genoux, après la messe paroissiale, trois *Pater* et *Ave*, afin d'obtenir de l'adorable Trinité, par l'intercession de Marie, reine des cœurs, qu'un renouvellement spirituel marque, partout, le passage du premier pasteur du diocèse.

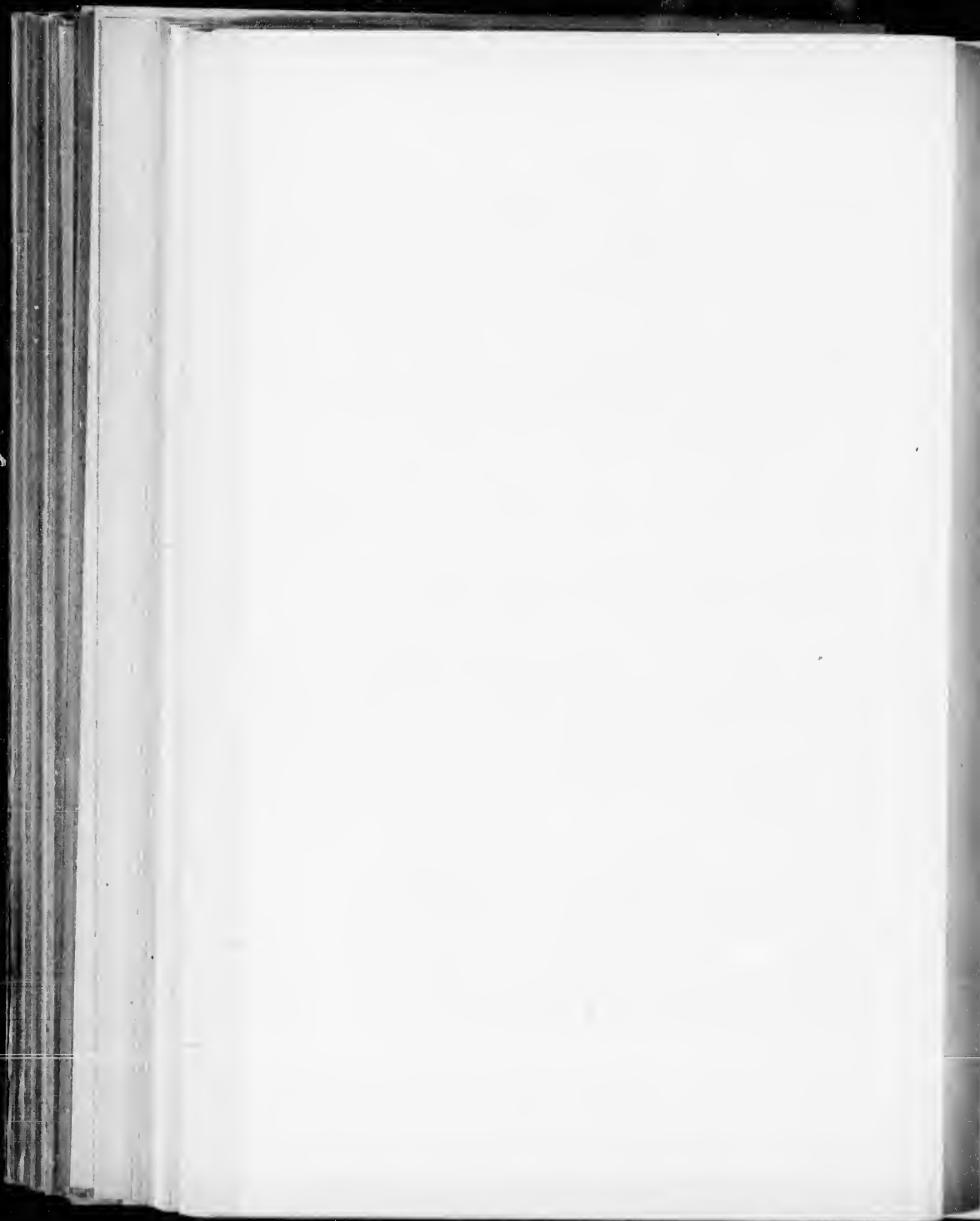
"Particula boni doni non te pretereat" (Eccli XIV, 14). Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

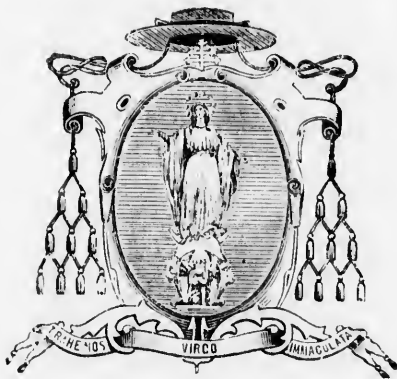
† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

ITINERAIRE DE LA VISITE EPISCOPALE. 1902.

1. S. Antoine de <i>Perkin's Mills</i> ...	avril, 30, 1, mai.
2. <i>Ste Rose de Lima</i>	1, 2,
3. L'Ange Gardien d' <i>Angers</i>	2, 3, 4,
4. N. D. des Neiges de <i>Masson</i> ...	4, 5,
5. S. Géoire de N. de <i>Buckingham</i>	5, 6, 7,
6. S. Malachie de <i>Mayo</i>	7, 8, 10,
7. N. D. de Lumière	8, 9,
8. N. D. de Grâce de <i>Hull</i>	11,
9. S. Paul d' <i>Aylmer</i>	17, 18, 19,
10. S. Dominique de <i>Luskville</i>	19, 20,
11. N. D. du Rosaire de <i>Pointe-au-Chêne</i>	27,
12. N. D. des 7 Douleurs de <i>Grenville</i>	27, 28,
13. <i>S. Philippe d'Argenteuil</i>	28, 29,
14. S. Michel de <i>Wenworth</i>	29, 30,
15. N. D. de la Victoire d' <i>Harrington</i>	30, 31,
16. Ste. Valérie de <i>Boileau</i>	31, 1, juin
17. <i>S. Rômi d'Amherst</i>	1, 2,
18. <i>S. Emile de Suffolk</i>	2, 3,
19. S. Félix de V. de <i>Chénéville</i> ...	3, 4, 6,
20. N. D. du Mont Carmel de <i>Duhamel</i>	4, 5,
21. S. Casimir de <i>Ripon</i>	6, 7, 8,
22. <i>S. André Avellin</i>	8, 9, 10,
23. <i>S. Siste</i>	10, 11,
24. S. Jean l'Ev. de <i>Thurso</i>	11, 12,
25. Cœur très pur de Marie de <i>Plaisance</i>	12, 13, juin
26. Ste. Angélique de <i>Papineauville</i> .	13, 14,
27. N. D. Bonsecours de <i>Monte Bello</i> .	14, 15, 16,
28. S. François de Sales de <i>Pointe-Gatineau</i>	28, 29,
29. S. Colomban de <i>Quinnville</i>	29, 30,

N.B.—Le nom du bureau de poste de chaque localité est en italiques.





6ième Série—No. 23.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 25 avril 1902.

*Lettre Apostolique de S. S. le Pape Léon XIII, en date
du 19 mars 1902.*

CHERS COOPÉRATEURS,

Je viens vous communiquer la Lettre Apostolique que S. S. le Pape Léon XIII, glorieusement régnant, adressait aux évêques du monde catholique le jour même de la fête de Saint Joseph, patron de l'Église universelle. Lisez-la avec le respect plein de reconnaissance que mérite toute parole pontificale; relisez-la pour vous rendre parfaitement compte de l'enseignement qu'elle renferme; méditez-la avec l'attention que requiert cette lettre d'une

importance vitale : préparez-vous avec soin à en faire la lecture aux fidèles et à la leur expliquer comme il convient.

Je vous conseille de la lire en plusieurs fois au prône et d'en faire ressortir les points principaux. Vous pourrez facilement y trouver abondante matière à plusieurs instructions.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

Votre dévoué serviteur.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

LETTRE APOSTOLIQUE
DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII.

*A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques
du monde catholique.*

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Parvenu à la vingt-cinquième année de Notre Ministère apostolique, et étonné Nous-même de la longueur du chemin qu'au milieu d'âpres et continuelles soucis Nous avons parcouru, Nous Nous sentons tout naturellement porté à élever Notre pensée vers le Dieu à jamais béni, qui, parmi tant d'autres faveurs, a bien voulu Nous accorder un Pontificat d'une durée telle qu'on en rencontre à peine quelques-uns de pareils dans l'histoire. C'est donc vers le Père de tous les hommes, vers Celui qui tient dans ses mains le mystérieux secret de la vie, que s'élançait, comme un impérieux besoin de Notre cœur, l'hymne de Notre action de grâces. Assurément, l'œil de l'homme ne peut pas sonder toute la profondeur des desseins de Dieu, lorsqu'il a ainsi prolongé au delà de toute espérance notre vieillesse ; et ici Nous ne pouvons que Nous taire et l'adorer. Mais il y a pourtant une chose que Nous savons bien, c'est que s'il Lui a plu, et s'il Lui plaît de conserver encore Notre existence, un grand devoir Nous incombe : vivre pour le bien et le développement de son Epouse immaculée, la Sainte Eglise, et, loin de perdre courage en face des soucis et des peines, lui consacrer le restant de Nos forces jusqu'à notre dernier soupir.

Après avoir payé le tribut d'une juste reconnaissance à notre Père céleste, à qui soient honneur et gloire pendant toute l'éternité, il Nous est très agréable de revenir

vers vous par la pensée et de vous adresser la parole, à vous, Vénérables Frères, qui, appelés par l'Esprit Saint à gouverner des portions choisies du troupeau de Jésus-Christ, participez par cela même avec Nous aux luttes et aux triomphes, aux douleurs et aux joies du ministère des Pasteurs. Non, elles ne s'évanouiront jamais de Notre mémoire, les nombreuses et remarquables preuves de religieuse vénération que vous Nous avez prodiguées au cours de Notre Pontificat, et que vous multipliez encore avec une émulation pleine de tendresse dans les circonstances présentes. Intimement uni à vous déjà par Notre devoir et par Notre amour paternel, ces témoignages de votre dévouement, extrêmement chers à Notre cœur, Nous y ont attaché encore, moins pour ce qu'ils avaient de personnel en ce qui Nous regarde, que pour l'attachement inviolable qu'ils dénotaient à ce Siège Apostolique, centre et soutien de tous les autres sièges de la catholicité. S'il a toujours été nécessaire qu'aux divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique tous les enfants de l'Église se tinssent jalousement unis dans les liens d'une charité réciproque et dans la poursuite de mêmes desseins, de manière à ne former qu'un cœur et qu'une âme, cette union est devenue de nos temps plus indispensable que jamais. Qui peut ignorer en effet l'immense conjuration de forces hostiles qui vise aujourd'hui à ruiner et à faire disparaître la grande œuvre de Jésus-Christ, en essayant, avec un acharnement qui ne connaît plus de limites, dans l'ordre intellectuel, de ravir à l'homme le trésor des vérités célestes, et, dans l'ordre social, de déraciner les plus saintes, les plus salutaires institutions chrétiennes ? Mais tout cela, vous en êtes, vous-mêmes, frappés tous les jours, vous qui Nous avez plus d'une fois exprimé vos préoccupations et vos angoisses, en déplorant la multitude de préjugés, de faux systèmes et d'erreurs qu'on sème impunément au milieu des foules. Que de pièges ne tend-on point de tous côtés aux âmes croyantes ? Que d'obstacles ne multiplie-t-on pas pour affaiblir et, autant que possible, pour annihiler la bienfaisante action de l'Église ? Et, en attendant,

comme pour ajouter la dérision à l'injustice, c'est l'Église elle-même qu'on accuse de ne pas savoir recouvrer sa vertu antique, et d'être impuissante à endiguer le torrent de passions débordées qui menace de tout emporter !

Nous voudrions bien vous entretenir, Vénérables Frères, d'un sujet moins triste et qui fût en harmonie plus grande avec l'heureuse circonstance qui Nous incline à vous parler. Mais rien ne comporte un pareil langage, ni les graves épreuves de l'Église, qui appellent avec instance un prompt secours, ni les conditions de la société contemporaine qui, déjà fortement travaillée au point de vue moral et matériel, s'achemine vers des destinées encore pires par l'abandon des grandes traditions chrétiennes : une loi de la Providence, confirmée par l'histoire, prouvant qu'on ne peut pas porter atteinte aux grands principes religieux, sans ébranler en même temps les bases de l'ordre et de la prospérité sociale. Dans ces circonstances, pour permettre aux âmes de reprendre haleine, pour les réapprovisionner de foi et de courage, il Nous paraît opportun et utile de considérer attentivement, dans son origine, dans ses causes, dans ses formes multiples, l'implacable guerre, que l'on fait à l'Église, et, en en dénonçant les funestes conséquences, d'en assigner les remèdes. Que Notre parole résonne donc bien haut, quoiqu'elle doive rappeler des vérités affirmées d'autres fois déjà : qu'elle soit entendue non seulement par les fils de l'unité catholique, mais encore par les dissidents et même par les infortunés qui n'ont plus la foi ; car ils sont tous enfants du même Père, tous destinés au même bien suprême, qu'elle soit accueillie enfin comme le testament qu'à la faible distance où Nous sommes des portes de l'éternité Nous voulons laisser aux peuples comme un présage du salut que Nous désirons pour tous.

De tout temps, la Sainte Église du Christ a eu à combattre et à souffrir pour la vérité et pour la justice. Instituée par le divin Rédempteur lui-même pour propager dans le monde le règne de Dieu, elle doit conduire, aux clartés de la loi évangélique, l'humanité déchue vers ses immortelles destinées, c'est-à-dire la faire entrer en pos-

session des biens sans fin que Dieu nous a promis, à la hauteur desquels nos seules forces ne nous permettent pas de monter : c'est cette mission dans l'accomplissement de laquelle elle ne pouvait que se heurter aux inouïables passions reçues de l'antique déchéance et de la corruption qu'elle a engendrée, orgueil, cupidité, amour effréné des jouissances matérielles, vices et désordres qui en découlent et qui ont tous rencontré dans l'Eglise le frein le plus puissant.

Le fait de ces persécutions ne doit pas nous étonner : ne nous ont-elles pas été prédites par le Divin Maître et ne savons-nous pas qu'elles dureront autant que le monde ? Que dit en effet le Sauveur à ses disciples, lorsqu'il les envoya porter le trésor de sa doctrine à toutes les nations ? Personne ne l'ignore : " Vous serez poursuivis de ville en ville, à cause de mon nom, vous serez haïs et méprisés, vous serez traduits devant les tribunaux et condamnés aux derniers des châtimens." Et pour les encourager à supporter de telles épreuves il se donna lui-même en exemple : " Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous, tout le premier." *Si mundus vos audit, scitote me priorem vobis odio habuit.* (1) Voilà les joies, voilà les récompenses qu'ici-bas le Divin Sauveur nous promet.

Quiconque juge sainement et simplement des choses ne pourra jamais découvrir la raison d'une pareille haine. Qui donc le divin Rédempteur avait-il jamais offensé, ou en quoi avait-il démerité ? Descendu sur cette terre sous l'impulsion d'une charité infinie, Il y avait enseigné une doctrine, sans tache, consolatrice et on ne peut mieux faite pour unir fraternellement tous les hommes dans la paix et dans l'amour. Il n'avait convoité ni les grandeurs de ce monde, ni ses honneurs, et n'avait usurpé sur le droit de personne : bien au contraire, on l'avait vu infiniment compatissant pour les faibles, pour les malades, pour les pauvres, pour les pécheurs et pour les opprimés : en sorte qu'Il n'avait passé dans la vie que pour semer

(1) Jo. xv. 18.

à pleines mains parmi les hommes ses divins bienfaits. Ce fut donc un pur excès de malice de la part de ces hommes, excès d'autant plus lamentable qu'il était plus injuste, et suivant la prophétie de Siméon, le Sauveur devint le signe de la contradiction sur cette terre *Signum cui contradicetur* (2).

Faut-il s'étonner dès lors si l'Eglise catholique qui est la continuatrice de la mission divine de Jésus-Christ et l'incorruptible gardienne de sa vérité, n'a pas pu échapper au sort du Maître? Le monde ne change pas; à côté des enfants de Dieu, se trouvent toujours les séides du grand ennemi du genre humain, de celui qui, rebelle au Très-Haut dès le principe, est appelé dans l'Evangile le prince de ce monde. Et voilà pourquoi, en face de la loi divine et de qui la lui présente au nom de Dieu, ce monde sent bouillonner et se soulever en lui, dans un orgueil sans mesure, un esprit d'indépendance auquel il n'a aucun droit! Ah! que de fois, avec une cruauté inouïe, avec une impudente injustice et pour la perte évidente de toute la société, que de fois, dans les époques les plus agitées, les ennemis de l'Eglise ne se sont-ils pas formés en colonnes profondes pour renverser l'œuvre divine.

Un genre de persécution restait-il sans succès? ils essayaient d'un autre. Pendant trois grands siècles, l'Empire romain, abusant de la force brutale, parsema toutes ses provinces des cadavres de nos martyrs et emporta de leur sang chacune des mottes de terre de cette ville sacrée. Puis l'hérésie, tantôt sous un masque et tantôt le visage à découvert, reconnut aux sophismes et à des artifices perfides, afin de briser l'harmonie de l'Eglise et son unité. Comme une tempête dévastatrice, se déclanèrent ensuite, du nord les barbares, et du midi l'Islamisme, laissant partout derrière elle des ruines dans un immense désert. Ainsi se transmettait de siècle en siècle le triste héritage de haine sous lequel l'Épouse du Christ était accablée. Alors vint un Césarisme, soupçon-

(2) Luc, II 34.

neux autant que puissant, jaloux de la grandeur d'autrui, quelque développement qu'il eut d'ailleurs donné à la sienne, et qui se reprit à livrer d'incessants assauts à l'Eglise pour faire main basse sur ses droits et pour fouler aux pieds sa liberté. Le cœur saigne à voir cette Mère si souvent assiégée par les angoisses et par d'inexprimables douleurs ! Cependant, triomphant de tous les obstacles, de toutes les violences et de toutes les tyrannies, elle plantait toujours de plus en plus largement ses tentes pacifiques. elle sauvait du désastre le glorieux patrimoine des arts, de l'histoire, des sciences et des lettres, et, en faisant pénétrer profondément l'esprit de l'Evangile dans toute l'étendue du corps social, elle créait de toutes pièces la civilisation chrétienne, cette civilisation à qui les peuples, soumis à sa bienfaitante influence, doivent l'équité des lois, la douceur des mœurs, la protection des faibles, la pitié pour les pauvres et pour les malheureux, le respect des droits et de la dignité de tous les hommes et, par là même, autant du moins que cela est possible au milieu des fluctuations humaines, ce calme dans la vie sociale qui dérive d'un accord sage entre la justice et la liberté.

Ces preuves de la bonté intrinsèque de l'Eglise sont aussi éclatantes et sublimes qu'elles ont eu de durée. Et cependant, comme au moyen âge et durant les premiers siècles, dans des temps plus voisins du nôtre, nous voyons cette Eglise assaillie, d'une certaine façon au moins, plus durement et plus douloureusement que jamais. Par suite d'une série de causes historiques bien connues, la prétendue Réforme leva au XVI^e siècle l'étendard de la révolte, et, résolue à frapper l'église en plein cœur, elle s'en prit audacieusement à la Papauté ; elle rompit le lien si précieux de l'antique unité de foi et d'autorité, qui, centuplant bien souvent la force, le prestige, la gloire, grâce à la poursuite harmonieuse des mêmes desseins, réunissait tous les peuples sous une seule houlette et un seul pasteur, et elle introduisit ainsi dans les rangs chrétiens un principe funeste de lamentable désagrégation.

Ce n'est pas que Nous prétendions affirmer par là que

dès le début même du mouvement on eût en vue de bannir le principe du christianisme du sein de la société ; mais, en refusant d'une part de reconnaître la suprématie du Siège de Rome, cause effective et lien de l'unité, et en proclamant de l'autre le principe du libre examen, on ébranlait, jusque dans ses derniers fondements, le divin édifice et on ouvrait la voie à des variations infinies, aux doutes et aux négations sur les matières les plus importantes, si bien que les prévisions des novateurs eux-mêmes furent dépassées.

Le chemin était ouvert : alors surgit le philosophisme orgueilleux et railleur du XVIII^e siècle, et il va plus loin. Il tourne en dérision le recueil sacré des Écritures et il rejette en bloc toutes les vérités divinement révélées, dans le but d'en arriver finalement à déraciner de la conscience des peuples toute croyance religieuse et à y étouffer jusqu'au dernier souffle l'esprit chrétien. C'est de cette source que découlèrent le rationalisme et le panthéisme, le naturalisme et le matérialisme : systèmes funestes et délétères qui réinstaurèrent, sous de nouvelles apparences, des erreurs antiques déjà victorieusement réfutées par les Pères et par les Docteurs de l'Église, en sorte que l'orgueil des siècles modernes, par un excès de confiance dans ses propres lumières, fut frappé de cécité et, comme le paganisme, ne se nourrit plus que de rêveries, même en ce qui concerne les attributs de l'âme humaine et les immortelles destinées qui constituent son privilège glorieux.

La lutte contre l'Église prenait ainsi un caractère de gravité plus grande que par le passé, non moins à cause de la véhémence des attaques qu'à cause de leur universalité. L'incrédulité contemporaine ne se borne pas en effet à révoquer en doute ou à nier telle ou telle vérité de foi. Ce qu'elle combat, c'est l'ensemble même des principes que la révélation consacre et que la vraie philosophie soutient ; principes fondamentaux et sacrés qui apprennent à l'homme le but suprême de son passage dans la vie, qui le maintiennent dans le devoir, qui versent dans son âme le courage et la résignation et qui, en

lui promettant une incorruptible justice et une félicité parfaite au delà de la tombe, le forment à subordonner le temps à l'éternité, la terre au ciel. Or, que mettait-on à la place de ces préceptes, réconforts incomparables fournis par la foi ? Un effroyable scepticisme qui glace les cœurs et qui étouffe dans la conscience toutes les aspirations magnanimes.

Des doctrines aussi funestes n'ont que trop passé comme vous le voyez, ô Vénérables Frères, du domaine des idées dans la vie extérieure et dans les sphères publiques. De grands et puissants états vont sans cesse les traduisant dans la pratique, et ils s'imaginent ainsi faire œuvre de civilisation et prendre la tête du progrès. Et, comme si les pouvoirs publics ne devaient pas ramasser en eux-mêmes et refléter tout ce qu'il y a de plus sain dans la vie morale, ils se sont tenus pour affranchis du devoir d'honorer Dieu publiquement, et il n'advient que trop souvent qu'en se vantant de rester indifférents en face de toutes les religions, de fait ils font la guerre à la seule religion instituée par Dieu.

Ce système d'athéisme pratique devait nécessairement jeter, et de fait a jeté une perturbation profonde dans le domaine de la morale : car, ainsi que l'ont entrevu les sages les plus fameux de l'antiquité païenne, la religion est le fondement principal de la justice et de la vertu. Quand on rompt les liens qui unissent l'homme à Dieu, Législateur souverain et Juge universel, il ne reste plus qu'un fantôme de morale : morale purement civile, ou, comme on l'appelle, indépendante, qui, faisant abstraction de toute raison éternelle et des lois divines, nous entraîne inévitablement et par une pente fatale à cette conséquence dernière d'assigner l'homme à l'homme comme sa propre loi. Incapable dès lors de s'élever sur les ailes de l'espérance chrétienne jusque vers les biens supérieurs, cet homme ne cherche plus qu'un aliment matériel dans l'ensemble des jouissances et des commodités de la vie ; en lui s'allument la soif des plaisirs, la cupidité des richesses, l'âpre désir des gains rapides et sans mesure, doive la justice en souffrir ; en lui

ce et une félicité
ent à subordonner
Or, que mettait-on
rts incomparables
sticisme qui glace
ence toutes les as-

ne trop passé com-
du domaine des
sphères publiques.
ns cesse les tradui-
gnent ainsi faire
e du progrès. Et,
ient pas ramasser
a de plus sain dans
franchis du devoir
n'advient que trop
différents en face
font la guerre à la

devait nécessaire-
urbation profonde
nsi que l'ont entre-
iquité païenne, la
la justice et de la
missent l'homme
ge universel, il ne
morale purement
dante, qui, faisant
et des lois divines,
me pente fatale à
r l'homme à l'hom-
lès lors de s'élever
e jusque vers les
ne plus qu'un ali-
jouissances et des
it la soif des plai-
ésir des gains rapi-
en souffrir; en lui

s'enflamment en même temps toutes les ambitions et je ne sais quelle avidité fiévreuse et frénétique de les satisfaire, même d'une manière illégitime; en lui enfin s'établissent en maîtres le mépris des lois et de l'autorité publique et une licence de mœurs qui, en devenant générale, entraîne avec soi un véritable déclin de la société.

Mais peut-être, exagérons-nous les tristes conséquences des troubles douloureux dont nous parlons? Non, car la réalité est là, à notre portée et elle ne confirme que trop nos déductions. Il est manifeste en effet que, si on ne les raffermît pas au plus tôt, les bases mêmes de la société vont chanceler et qu'elles entraîneront dans leur chute les grands principes du droit et de la morale éternelle.

C'est de là que proviennent les graves préjudices qu'ont en à souffrir toutes les parties du corps social, à commencer par la famille. Car, l'état laïque, sans se souvenir de ses limites, ni du but essentiel de l'autorité qu'il détient, a porté la main sur le lien conjugal pour le profaner, en le dépouillant de son caractère religieux: il a entrepris autant qu'il le pouvait sur le droit naturel qu'ont les parents en ce qui concerne l'éducation des enfants; et, dans plusieurs endroits, il a détruit la stabilité du mariage, en donnant à la licencieuse institution du divorce une sanction légale. Or, chacun sait les fruits que ces empiètements ont portés: ils ont multiplié au delà de toute expression des mariages ébauchés seulement par de honteuses passions et par suite se dissolvant à bref délai, ou dégénéral, tantôt en luttes tragiques, tantôt en scandaleuses infidélités! Et nous ne disons rien des enfants, innocente descendance qu'on néglige, ou qui se pervertit, ici au spectacle des mauvais exemples des parents, et là sous l'effet du poison que l'état, devenu officiellement laïque, lui verse tous les jours.

Avec la famille l'ordre social et politique est, lui aussi, mis en danger, surtout par les doctrines nouvelles, qui, assignant à la souveraineté une fausse origine, en ont corrompu par là même la véritable idée. Car si l'autorité souveraine découle formellement du consentement

de la foule et non pas de Dieu, principe suprême et éternel de toute puissance, elle perd aux yeux des sujets son caractère le plus auguste, et elle dégénère en une souveraineté artificielle qui a pour assiette des bases instables et changeantes, comme la volonté des hommes dont on la fait dériver. Ne voyons-nous pas aussi les conséquences de cette erreur dans les lois? Trop souvent, en effet, au lieu d'être la *raison écrite*, ces lois n'expriment plus que la puissance du nombre et la volonté prédominante d'un parti politique. C'est ainsi qu'on caresse les appétits coupables des foules et qu'on lâche les rênes aux passions populaires, même lorsqu'elles troublent la laborieuse tranquillité des citoyens, sauf à recourir ensuite, dans les cas extrêmes, à des répressions violentes où l'on voit couler le sang.

Les principes chrétiens répudiés, ces principes qui sont si puissamment efficaces pour sceller la fraternité des peuples et pour réunir l'humanité tout entière dans une sorte de grande famille, peu à peu a prévalu dans l'ordre international un système d'égoïsme jaloux, par suite duquel les nations se regardent mutuellement, sinon toujours avec haine, du moins certainement avec la défiance qui anime des rivaux. Voilà pourquoi dans leurs entreprises elles sont facilement entraînées à laisser dans l'oubli les grands principes de la moralité et de la justice, et la protection des faibles et des opprimés. Dans le désir qui les aiguillonne d'augmenter indéfiniment la richesse nationale, les nations ne regardent plus que l'opportunité des circonstances, l'utilité de la réussite et la tentante fortune des faits accomplis, sûres que personne ne les inquiètera en suite au nom du droit, et du respect qui lui est dû. Principes funestes, qui ont consacré la force matérielle, comme la loi suprême du monde, et à qui l'on doit imputer cet accroissement progressif et sans mesure des préparatifs militaires, ou cette paix armée comparable aux plus désastreux effets de la guerre, sous bien des rapports au moins.

Cette confusion lamentable dans le domaine des idées a fait germer au sein des classes populaires l'inquiétude,

le malaise et l'esprit de révolte, de là une agitation et les désordres fréquents qui préludent à des tempêtes plus redoutables encore. La misérable condition d'une si grande partie du menu peuple, assurément bien digne de relèvement et de secours, sert admirablement les desseins d'agitateurs pleins de finesse, et en particulier ceux des factions socialistes, qui, en prodiguant aux classes les plus humbles de folles promesses, s'acheminent vers l'accomplissement des plus effrayants desseins.

Qui s'engage sur une pente dangereuse roule forcément jusqu'au fond de l'abîme. Avec une logique qui a vengé les principes, s'est donc organisée une véritable association de criminels. D'instincts tout à fait sauvages, dès ses premiers coups, elle a consterné le monde. Grâce à sa constitution solide et à ses ramifications internationales, elle est déjà en mesure de lever partout sa main scélérate, sans craindre aucun obstacle et sans reculer devant aucun forfait. Ses affiliés, répudiant toute union avec la société et rompant cyniquement avec les lois, la religion et la morale, ont pris le nom d'*anarchistes* ; ils se proposent de renverser de fond en comble la société actuelle, en employant tous les moyens qu'une passion aveugle et sauvage peut suggérer. Et, comme la société reçoit l'unité et la vie de l'autorité qui la gouverne, c'est contre l'autorité tout d'abord que l'anarchie dirige ses coups. Comment ne pas frémir d'horreur, autant que d'indignation et de pitié, au souvenir des nombreuses victimes tombées dans ces dernières années, empereurs, impératrices, rois, présidents de républiques puissantes, dont l'anarchie crême consistait dans le pouvoir suprême dont ils étaient investis ?

Devant l'immensité des maux qui accablent la société et des périls qui la menacent, Notre devoir exige que Nous avertissions une fois encore les hommes de bonne volonté, surtout ceux qui occupent les situations les plus hautes, et que Nous le recommencions, comme Nous le faisons en ce moment, de réitérer aux remèdes que la situation exige et, avec une prévoyante énergie, de les appliquer sans retard.

Avant tout, il faut se demander quels sont ces remèdes et en scruter la valeur. La liberté et ses bienfaits, voilà d'abord ce que Nous avons entendu porter jusques aux nues : en elle, on exaltait le remède souverain, un incomparable instrument de paix féconde et de prospérité. Mais les faits ont lumineusement démontré qu'elle ne possédait pas l'efficacité qu'on lui prêtait. Des conflits économiques, des luttes de classes s'allument et font éruption de tous les côtés, et l'on ne voit pas même briller l'aurore d'une vie publique où le calme régnerait. Du reste, et chacun peut le constater, telle qu'on l'entend aujourd'hui c'est-à-dire indistinctement accordée à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal, la liberté n'aboutit qu'à rabaisser tout ce qu'il y a de noble, de saint, de généreux, et à ouvrir plus largement la voie au crime, au suicide et à la tourbe abjecte des passions.

On a soutenu aussi que le développement de l'instruction, en rendant les foules plus polies et plus éclairées, suffirait à les prémunir contre leurs tendances malsaines et à les retenir dans les limites de la droiture et de la probité. Mais une dure réalité ne nous fait-elle pas toucher du doigt chaque jour à quoi sert une instruction que n'accompagne pas une solide instruction religieuse et morale ? Par suite de leur inexpérience et de la fermentation des passions, l'esprit des jeunes gens subit la fascination des doctrines perverses. Il se prend surtout aux erreurs qu'un journalisme sans frein ne craint pas de semer à pleines mains et qui, en dépravant à la fois l'intelligence et la volonté, alimentent dans la jeunesse cet esprit d'orgueil et d'insubordination, qui trouble si souvent la paix des familles et le calme des cités.

On avait mis aussi beaucoup de confiance dans les progrès de la science. De fait, le siècle dernier en a vu de bien grands, de bien inattendus, de bien merveilleux assurément. Mais est-il si vrai que ces progrès nous aient donné l'abondance de fruits, pleine et réparatrice, que le désir d'un si grand nombre d'hommes en attendait ? Sans doute, le vol de la science a ouvert de nouveaux horizons à notre esprit, il a agrandi l'empire de

l'homme sur les forces de la matière et la vie dans ce monde s'en est trouvée adoncée à bien des égards. Néanmoins tous sentent, et beaucoup confessent que la réalité n'a pas été à la hauteur des espérances. On ne peut pas le nier, quand on prend garde à l'état des esprits et des mœurs, à la statistique criminelle, aux sourdes rumeurs qui montent d'en bas et à la prédominance de la force sur le droit. Pour ne point parler encore des foules qui sont la proie de la misère, il suffit de jeter un coup d'œil, même superficiel, sur le monde, pour constater qu'une indéfinissable tristesse pèse sur les âmes et qu'un vide immense existe dans les cœurs. L'homme a bien pu s'assujettir la matière, mais la matière n'a pas pu lui donner ce qu'elle n'a pas, et aux grandes questions qui ont trait à nos intérêts les plus élevés, la science humaine n'a pas donné de réponse : la soif de vérité, de bien, d'infini, qui nous dévore, n'a pas été étanchée, et ni les joies et les trésors de la terre, ni l'accroissement des aises de la vie n'ont pu endormir l'angoisse morale au fond des cœurs. N'y a-t-il donc qu'à dédaigner ou à laisser de côté les avantages qui découlent de l'instruction, de la science, de la civilisation et d'une sage et donc liberté ? Non certes ; il faut au contraire les tenir en haute estime, les conserver et les accroître comme un capital de prix : car ils constituent des moyens qui de leur nature sont bons, voulus par Dieu lui-même et ordonnés par l'infinie sagesse au bien de la famille humaine et à son profit. Mais il faut en subordonner l'usage aux intentions du Créateur et faire en sorte qu'on ne les sépare jamais de l'élément religieux, dans lequel réside la vertu, qui leur confère, avec une valeur particulière, leur véritable fécondité. Tel est le secret du problème. Quand un être organique dépérit et se corrompt, c'est qu'il a cessé d'être sous l'action des causes qui lui avaient donné sa forme et sa constitution. Pour le refaire sain et florissant, pas de doute qu'il ne faille le soumettre de nouveau à l'action vivifiante de ces mêmes causes. Or la société actuelle, dans la folle

tentative qu'elle a faite pour échapper à son Dieu, a rejeté l'ordre naturel et la révélation divine : elle s'est soustraite ainsi à la salutaire efficacité du Christianisme : qui est manifestement la garantie la plus solide de l'ordre, le lien le plus fort de la fraternité et l'inépuisable source des vertus privées et publiques.

De cet abandon sacrilège est né le trouble qui la travaille actuellement. C'est donc dans le giron du Christianisme que cette société dévoyée doit rentrer, si son bien-être, son repos et son salut lui tiennent au cœur.

De même que le Christianisme ne pénètre pas dans une âme sans l'améliorer, de même il n'entre pas dans la vie publique d'un peuple sans l'ordonner. Avec l'idée d'un Dieu qui régit tout, qui est sage, infiniment bon et infiniment juste, il fait pénétrer dans la conscience humaine le sentiment du devoir, il adoucit la souffrance, il calme les haines et il engendre les héros. S'il a transformé la société païenne, et cette transformation fut une résurrection véritable, puisque la barbarie disparut à proportion que le Christianisme s'étendit, il saura bien de même, après les terribles secousses de l'incrédulité, remettre dans le véritable chemin et réinstaurer dans l'ordre les Etats modernes et les peuples contemporains.

Mais tout n'est point là : le retour au Christianisme ne sera pas un remède efficace et complet, s'il n'implique pas le retour et un amour sincère à l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Le Christianisme s'incarne en effet dans l'Eglise catholique, il s'identifie avec cette société spirituelle et parfaite, souveraine dans son ordre, qui est le corps mystique de Jésus-Christ, et qui a pour chef visible le Pontife Romain, successeur du Prince des Apôtres. Elle est la continutrice de la mission du Sauveur, la fille et l'héritière de sa rédemption : elle a propagé l'Evangile et elle l'a défendu au prix de son sang : et, forte de l'assistance divine et de l'immortalité qui lui ont été promises, ne pactisant jamais avec l'erreur, elle reste fidèle au mandat qu'elle a reçu de porter la doctrine de Jésus-Christ à travers ce monde, et, jusqu'à la fin des siècles, de l'y garder dans son inviolable intégrité.

son Dieu, à revivre : elle s'est
Christianisme :
solide de l'or-
et l'inépuisable

ble qui la tra-
giron du Chris-
t rentrer, si son
ent au cœur.

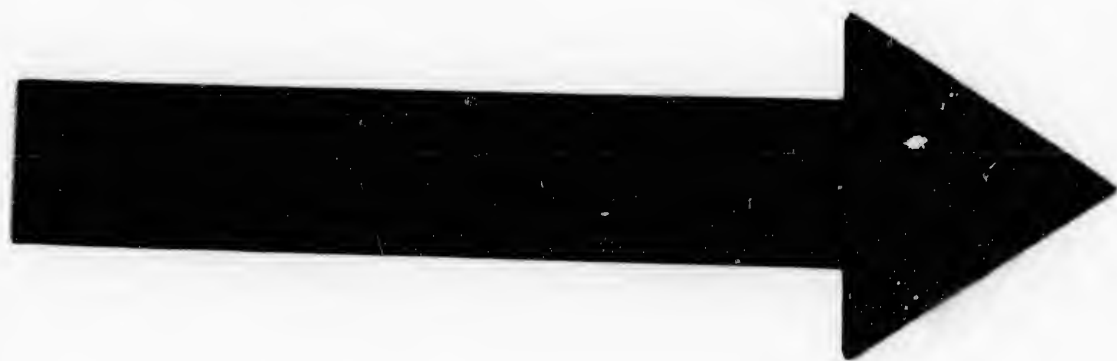
être pas dans
tre pas dans la
er. Avec l'idée
finiment bon et
conscience hu-
a souffrance, il
s. S'il a trans-
mation fut une
arie disparut à

il saura bien
de l'incrédulité,
instaurer dans
contemporains
Christianisme
s'il n'implique
lise une sainte,
me s'incarne en
ifie avec cette
dans son ordre,
et qui a pour
du Prince des
mission du Sau-
on : elle a pro-
ix de son sang :
mortalité qui lui
e l'erreur, elle
e porter la doc-
et, jusqu'à la
plable intégrité.

Légitime dépen- atrice des enseignements de l'Évan-
gile, elle ne se révèle pas seulement à nous comme la
consolatrice et la rédemptrice des âmes : elle est encore
l'éternelle source de la justice et de la charité, et la pro-
pagatrice en même temps que la gardienne de la liberté
véritable et de la seule égalité qui soit possible ici-bas.
En appliquant la doctrine de son divin fondateur, elle
maintient un sage équilibre et trace de justes limites
entre tous les droits et tous les privilèges dans la société.
L'égalité qu'elle proclame ne détruit pas la distinction
des différentes classes sociales : elle la veut intacte,
parce qu'évidemment la nature même les requiert. Pour
faire obstacle à l'anarchie de la raison émancipée de la
foi et abandonnée à elle-même, la liberté qu'elle donne
ne lèse ni les droits de la vérité, parce qu'ils sont supé-
rieurs à ceux de la liberté, ni les droits de la justice,
parce qu'ils sont supérieurs à ceux du nombre et de la
force, ni les droits de Dieu, parce qu'ils sont supérieurs à
ceux de l'humanité.

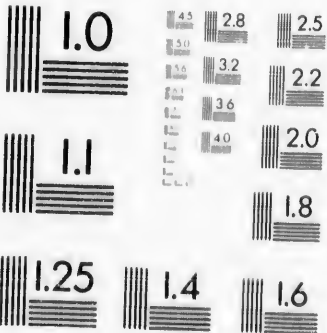
Au foyer domestique, l'Église n'est pas moins féconde
en bons effets. Car non seulement elle résiste aux arti-
fices pervers que l'incrédulité met en œuvre pour atten-
ter à la vie de la famille, mais elle prépare encore et elle
sa vegarde l'union et la stabilité conjugale, dont elle
protège et développe l'honneur, la fidélité, la sainteté.
Elle soutient en même temps et elle cimente l'ordre civil
et politique, en apportant d'une part une aide efficace à
l'autorité, et de l'autre, en se montrant favorable aux
sages réformes et aux justes aspirations des sujets ; en
imposant le respect des Princes et l'obéissance qui leur
est due et en défendant les droits imprescriptibles de la
conscience humaine, sans jamais se lasser. Et c'est ainsi
que grâce à elle les peuples soumis à son influence n'ont
rien eu à craindre de la servitude, parce qu'elle a retenu
les princes sur les pentes de la tyrannie.

Parfaitement conscient de cette efficacité divine, dès le
commencement de Notre Pontificat, Nous sommes
soigneusement appliqué à mettre en pleine lumière et à
faire ressortir les bienfaits desseins de l'Église et à



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

300 East Main Street
Rochester, New York 14609-1100
(716) 482-0300 Phone
(716) 288-5984 Fax

étendre le plus possible, avec le trésor de ses doctrines, le champ de son action salutaire.

Tel a été le but des principaux actes de Notre Pontificat, notamment des Encycliques sur la *philosophie chrétienne*, sur la *liberté humaine*, sur le *mariage chrétien*, sur la *franc-maçonnerie*, sur les *pouvoirs publics*, sur la *constitution chrétienne des Etats*, sur le *socialisme*, sur la *question ouvrier*, sur les *devoirs des citoyens chrétiens* et sur d'autres *objets* analogues. Mais le vœu ardent de notre âme n'a pas été seulement d'éclairer les intelligences ; Nous avons voulu encore renner et purifier les cœurs, en appliquant tous nos efforts à faire refleurir au milieu des peuples les vertus chrétiennes. Aussi ne cessons-nous pas de prodiguer les encouragements et les conseils pour élever les esprits jusqu'aux biens impérissables et pour les mettre ainsi à même de subordonner le corps à l'âme, le pèlerinage terrestre à la vie céleste et l'homme à Dieu.

Béni par le Seigneur, Notre parole a pu contribuer à raffermir les convictions d'un grand nombre d'hommes, à les éclairer davantage au milieu des difficultés des questions actuelles, à stimuler leur zèle et à promouvoir les œuvres les plus variées. C'est surtout pour le bien des classes déshéritées que ces œuvres ont surgi et continuent à surgir encore dans tous les pays, parce que on a vu s'y raviver cette charité chrétienne qui a toujours trouvé au milieu du peuple son champ d'action le plus aimé. Si la moisson n'a pas été plus abondante, Vénérables Frères, adorons Dieu, mystérieusement juste, et supplions-le en même temps d'avoir pitié de l'aveuglement de tant d'âmes auxquelles peut malheureusement s'appliquer l'effrayante parole de l'apôtre : *Deus huius sæculi exacerat mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio evangelii gloriae Christi.* (1)

Plus l'Eglise Catholique donne d'extension à son zèle pour le bien moral et matériel des peuples, plus les enfants des ténèbres se lèvent haineusement contre elle et

(1) II. Cor. IV, 4.

recourrent à tous les moyens, afin de ternir sa beauté divine et de paralyser son action de vivifiante réparation. Que de sophismes ne propagent-ils pas, et que de calomnies ! Un de leurs artifices les plus perfides consiste à redire sans cesse aux foules ignorantes et aux gouvernements envieux que l'Eglise est opposée au progrès de la science, qu'elle est hostile à la liberté, que l'Etat voit ses droits usurpés par elle et que la politique est un champ qu'elle envahit à tout propos. Accusations insensées, qu'on a mille fois répétées et qu'ont mille fois réfutées aussi la saine raison, l'histoire et, avec elles, tous ceux qui ont un cœur honnête et ami de la vérité.

L'Eglise ennemie de la science et de l'instruction ? Ah ! sans doute elle est la vigilante gardienne du dogme révélé : mais c'est cette vigilance elle-même qui l'incline à protéger la science et à favoriser la saine culture de l'esprit ! Non ! en ouvrant son intelligence aux révélations du Verbe, vérité suprême de qui émanent originellement toutes les vérités, l'homme ne compromettra jamais, ni en aucune manière, ses connaissances rationnelles. Bien au contraire les rayonnements qui lui viendront du monde divin donneront toujours plus de puissance et de clarté à l'esprit humain, parce qu'ils le préserveront dans les questions les plus importantes, d'angoissantes incertitudes et de mille erreurs. Du dix-neufième siècle d'une gloire, conquise par le catholicisme dans toutes les branches du savoir, suffisent amplement à réfuter cette calomnie. C'est à l'Eglise catholique qu'il faut faire remonter le mérite d'avoir propagé et défendu la sagesse chrétienne, sans laquelle le monde serait encore gisant dans la nuit des superstitions païennes et dans une abjecte barbarie. A elle, d'avoir conservé et transmis aux générations les précieux trésors des lettres et des sciences antiques : à elle, d'avoir ouvert les premières écoles pour le peuple et d'avoir créé des Universités qui existent encore et dont le renom s'est perpétué jusqu'à nos jours. A elle enfin, d'avoir inspiré la littérature la plus haute, la plus pure et la plus glorieuse, en même temps qu'elle rassemblait sous ses ailes pro-

tectrices les artistes du génie le plus élevé.

L'Eglise, ennemie de la liberté ? Ah ! comme on travestit l'idée de liberté, qui a pour objet un des dons les plus précieux de Dieu, quand on exploite son nom pour en justifier l'abus et l'excès ! Par liberté, que faut-il entendre ? L'exemption de toutes les lois, la délivrance de tous les freins, et, comme corollaire, le droit de prendre le caprice pour guide dans toutes les actions ? Cette liberté, l'Eglise la réprovoque certainement, et tous les cœurs honnêtes la réprovoquent avec elle. Mais s'il s'agit dans la liberté la faculté rationnelle de faire le bien, largement, sans entrave et suivant les règles qu'a posées l'éternelle justice ? Cette liberté qui est la seule digne de l'homme et la seule utile à la société, personne ne la favorise, ne l'encourage et ne la protège plus que l'Eglise. Par la force de sa doctrine et l'efficacité de son action, c'est cette Eglise en effet qui a affranchi l'humanité du joug de l'esclavage, en prêchant au monde la grande loi de l'égalité et de la fraternité humaine. Dans tous les siècles, elle a pris en mains la défense des faibles et des opprimés contre l'arrogante domination des forts ; elle a revendiqué la liberté de la conscience chrétienne en versant à flots le sang de ses martyrs ; elle a restitué à l'enfant et à la femme la dignité et les prérogatives de leur noble nature, en les faisant participer, au nom du même droit, au respect et à la justice, et elle a largement concouru ainsi à introduire et à maintenir la liberté civile et politique au sein des nations.

L'Eglise usurpatrice des droits de l'Etat, l'Eglise, envahissant le domaine politique ? Mais l'Eglise sait et enseigne que son divin Fondateur a ordonné de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu et qu'il a ainsi sanctionné l'immuable principe de la perpétuelle distinction des deux pouvoirs, tous les deux souverains dans leur sphère respective ; distinction féconde et qui a si largement contribué au développement de la civilisation chrétienne. Etrangère à toute pensée hostile, dans son esprit de charité, l'Eglise ne vise donc qu'à marcher parallèlement aux pouvoirs publics pour

travailler sans doute sur le même sujet, qui est l'homme, et sur la même société, mais par les voies et dans le dessein élève que lui assigne sa mission divine. Plût à Dieu que son action fut accueillie sans défiance et sans soupçon ; car les innombrables bienfaits dont nous avons parlé plus haut ne feraient que se multiplier. Accuser l'Eglise de visées ambitieuses, ce n'est donc que répéter une calomnie bien ancienne, calomnie que ses puissants ennemis ont plus d'une fois employée du reste comme prétexte pour masquer eux-mêmes leur propre tyrannie. Et loin d'opprimer, l'histoire l'enseigne clairement, quand on l'étudie sans préjugés, l'Eglise, comme son divin Fondateur, a été le plus souvent au contraire la victime de l'oppression et de l'injustice. C'est que sa puissance réside, non pas dans la force des armes, mais dans la force de la pensée et dans celle de la vérité.

C'est donc sûrement dans une intention perverse qu'on lance contre l'Eglise de semblables accusations. Œuvre pernicieuse et déloyale dans la poursuite de laquelle va, précédant tous les autres, une secte ténébreuse, que la société porte depuis de longues années dans ses flancs et qui, comme un germe mortel, y contamine le bien-être, la fécondité et la vie. Personnification permanente de la révolution, elle constitue une sorte de société retournée, dont le but est d'exercer une suzeraineté occulte sur la société reconnue et dont la raison d'être consiste entièrement dans la guerre à faire à Dieu et à son Eglise. Il n'est pas besoin de la nommer, car à ces traits, tout le monde a reconnu la franc-maçonnerie, dont Nous avons parlé d'une façon expresse, dans Notre Encyclique "*Humanum genus*" du 20 avril 1884, en dénonçant ses tendances délétères, ses doctrines erronées et son œuvre néfaste. Embrassant dans ses immenses filets la presque totalité des nations et se reliant à d'autres sectes qu'elle fait mouvoir par des fils cachés, attirant d'abord et retenant ensuite ses affiliés par l'appât des avantages qu'elle leur procure, pliant les gouvernants à ses desseins, tantôt par ses promesses et tantôt par ses menaces, cette secte est parvenue à s'infiltrer dans toutes les

classes de la société. Elle forme comme un état visible et irresponsable dans l'état légitime. Pleine de l'esprit de Satan qui, au rapport de l'Apôtre, sait au besoin se transformer en ange de lumière,(1) elle met en avant un but humanitaire, mais elle sacrifie tout à ses projets secrets : elle proteste qu'elle n'a aucune visée politique, mais elle exerce en réalité l'action la plus profonde dans la vie législative et administrative des états ; et tandis qu'elle professe en paroles le respect de l'autorité et de la religion elle-même, son but suprême (ses propres statuts en font foi) est l'extermination de la souveraineté et du sacerdoce, en qui elle voit des ennemis de la liberté.

Or, il devient de jour en jour plus manifeste que c'est à l'inspiration et à la complicité de cette secte qu'il faut attribuer en grande partie les continuelles vexations dont on accable l'Eglise et la recrudescence des attaques qu'on lui a livrées tout récemment. Car, la simultanéité des assauts dans la persécution qui a soudainement éclaté en ces derniers temps, comme un orage, dans un ciel serein, c'est-à-dire sans cause proportionnée à l'effet : l'uniformité des moyens mis en œuvre pour préparer cette persécution, campagne de presse, réunions publiques, productions théâtrales ; l'emploi dans tous les pays des mêmes armes, calomnies et soulèvements populaires, tout cela trahit bien vraiment l'identité des desseins et le mot d'ordre parti d'un seul et même centre de direction. Simple épisode du reste qui se rattache à un plan arrêté d'avance et qui se traduit en actes sur un théâtre de plus en plus large, afin de multiplier les ruines que nous avons énumérées précédemment. Ainsi vent-on surtout restreindre d'abord, exclure complètement ensuite l'instruction religieuse, en faisant des générations d'incrédules ou d'indifférents ; combattre par la presse quotidienne la morale de l'Eglise, ridiculiser enfin ses pratiques et profaner ses fêtes sacrées.

Rien de plus naturel dès lors que le sacerdoce catho-

(1) II Cor. XI, 14.

lique qui a précisément pour mission de prêcher la religion et d'administrer ses sacrements, soit attaqué avec un particulier acharnement : en le prenant pour point de mire, la secte veut diminuer aux yeux du peuple son prestige et son autorité. Déjà, son audace croissant d'heure en heure et en proportion de l'impunité dont elle se croit assurée, elle interprète malignement tous les actes du clergé, elle le soupçonne sur les moindres indices et elle l'accable des plus basses accusations. Ainsi de nouveaux préjugés s'ajoutent à ceux dont le clergé souffre déjà, tant à cause du tribut qu'il doit payer au service militaire, grand obstacle à sa préparation sacerdotale, que par suite de la confiscation du patrimoine ecclésiastique que les fidèles avaient librement constitué dans leur pieuse générosité.

Quant aux Ordres religieux et aux Congrégations religieuses, la pratique des conseils évangéliques faisait d'eux la gloire de la société autant que la gloire de la religion : ils n'en ont paru que plus coupables aux yeux des ennemis de l'Eglise, et on les a implacablement dénoncés au mépris et à l'animosité de tous. Ce Nous est ici une douleur immense que de devoir rappeler les mesures odieuses, imméritées et hautement condamnées par tous les cœurs honnêtes dont tout récemment encore les religieux ont été les victimes. Rien n'a pu les sauver, ni l'intégrité de leur vie restée inattaquable même pour leurs ennemis ; ni le droit naturel qui autorise l'association contractée dans un but honnête, ni le droit constitutionnel qui en proclame hautement la liberté ; ni la faveur des peuples, pleins de reconnaissance pour les services précieux rendus aux arts, aux sciences, à l'agriculture, et pour une charité qui débordait sur les classes les plus nombreuses et les plus pauvres de la société. Et c'est ainsi que des hommes, des femmes, issus du peuple, qui avaient spontanément renoncé aux joies de la famille pour consacrer, au bien de tous, dans de pacifiques associations, leur jeunesse, leurs talents, leur force, leur vie elle-même, traités en malfaitants comme s'ils avaient constitué des associations criminelles, ont été exclus du

droit commun et proscrits, en un temps où partout on ne parle que de liberté !

Il ne faut pas s'étonner que les fils les plus aimés soient frappés, quand le Père lui-même, c'est-à-dire le Chef de la catholicité, le Pontife Romain, n'est pas mieux traité. Les faits sont bien connus. Dépouillé de la souveraineté temporelle et privé par le fait même de l'indépendance qui lui est nécessaire pour accomplir sa mission universelle et divine, forcé dans cette Rome elle-même qui lui appartient de se renfermer dans sa propre demeure, parce que un pouvoir ennemi l'y assiège de tous les côtés, il a été réduit, malgré des assurances dérisoires de respect et des promesses de liberté bien précaires, à une condition anormale, injuste, et indigne de son haut ministère. Pour Nous, Nous ne savons que trop les difficultés qu'on lui suscite à chaque instant, en travestissant ses intentions et en outrageant sa dignité. Aussi la preuve est-elle faite et elle devient de jour en jour plus évidente : c'est la puissance spirituelle du Chef de l'Eglise elle-même que peu à peu on a voulu détruire, quand on a porté la main sur le pouvoir temporel de la Papauté. Ceux qui furent les vrais auteurs de cette spoliation n'ont du reste pas hésité à le confesser.

A en juger par les conséquences, ce fait est non seulement un fait impolitique, mais encore une sorte d'attentat antisocial : car les coups qu'on inflige à la religion sont comme autant de coups portés au cœur même de la société.

En faisant de l'homme un être destiné à vivre avec ses semblables, Dieu dans sa Providence avait aussi fondé l'Eglise et, suivant l'expression biblique, il l'avait établie sur la montagne de Sion, afin qu'elle y servit de lumière et qu'avec ses rayons féconds elle fit circuler le principe de la vie dans les multiples replis de la société humaine, en lui donnant des règles d'une sagesse céleste, grâce auxquelles celle-ci pourrait s'établir dans l'ordre qui lui conviendrait le mieux. Donc, autant la société se sépare de l'Eglise, part considérable de sa force, autant elle déchoit ou voit les ruines se multiplier

dans son sein, en séparant ce que Dieu a voulu uni.

Quant à Nous, Nous ne Nous sommes jamais lassé, toutes les fois que l'occasion nous en a été offerte, d'inculquer ces grandes vérités, et Nous avons voulu le faire une fois encore et d'une manière expresse dans cette circonstance extraordinaire. Plaise à Dieu que les fidèles s'en trouvent encouragés et instruits à faire converger plus efficacement vers le bien commun tous leurs efforts et que, mieux éclairés, nos adversaires comprennent l'injustice qu'ils commettent, en persécutant la mère la plus aimante et la bienfaitrice la plus fidèle de l'humanité.

Nous ne voudrions pas que le souvenir des douleurs présentes abattît dans l'âmes des fidèles la pleine et entière confiance qu'ils doivent avoir dans l'assistance divine : car Dieu assurera à son heure et par ses voies mystérieuses le triomphe définitif. Quant à Nous, quelque grande que soit la tristesse qui remplisse Notre cœur, Nous ne tremblons pas néanmoins pour les immortelles destinées de l'Eglise. Comme Nous l'avons dit en commençant, la persécution est son partage, parce qu'en éprouvant et en purifiant ses enfants par elle, Dieu en retire des biens plus hauts et plus précieux. Mais en abandonnant l'Eglise à ces luttes, il manifeste sa divine assistance sur elle, car il lui ménage des moyens nouveaux et imprévus, qui assurent le maintien et le développement de son œuvre, sans que les forces conjurées contre elle parviennent à la ruiner. Dix-neuf siècles d'une vie écoulée dans le flux et le reflux des vicissitudes humaines nous apprennent que les tempêtes passent, sans avoir atteint les grands fonds.

Nous pouvons d'autant plus demeurer inébranlables dans la confiance que le présent lui-même renferme des symptômes bien faits pour nous empêcher de nous troubler. Les difficultés sont extraordinaires, formidables, on ne saurait le nier : mais d'autres faits, qui se déroulent sous nos regards, témoignent en même temps que Dieu remplit ses promesses avec une sagesse admirable et avec bonté. Pendant que tant de forces conspirent

contre l'Eglise et qu'elle s'avance, privée de tout secours, de tout appui humain, ne continue-t-elle pas en effet à poursuivre dans le monde son œuvre gigantesque et n'étend-elle pas son action parmi les nations les plus différentes et sous tous les climats ? Non, chassé qu'il en a été par Jésus-Christ, l'antique prince de ce monde ne pourra plus y exercer sa domination altière comme jadis, et les efforts de Satan nous susciteront bien des maux sans doute, mais ils n'aboutiront pas à leur fin. Déjà une tranquillité surnaturelle, due à l'Esprit Saint qui couvre l'Eglise de ses ailes et qui vit dans son sein, règne, non pas seulement dans l'âme des fidèles, mais encore dans l'ensemble de la catholicité ; tranquillité qui se développe avec sérénité, grâce à l'union toujours de plus en plus étroite et dévouée de l'Episcopat avec ce siège apostolique et qui forme un merveilleux contraste avec l'agitation, les dissensions et la fermentation continuelle des sectes qui troublent la paix de la société. Féconde en innombrables œuvres de zèle et de charité, cette union harmonieuse existe aussi entre les Evêques et leur clergé. Elle se trouve enfin entre le clergé et les laïques catholiques, qui, plus servés et plus affranchis de respect humain que jamais, se réveillent et s'organisent avec une émulation généreuse, afin de défendre la cause sainte de la religion. Oh ! c'est bien là l'union que Nous avons recommandée si souvent et que nous recommandons de nouveau encore, et Nous la bénissons, afin qu'elle se développe de plus en plus largement et qu'elle s'oppose, comme un mur invincible, à la fougueuse violence des ennemis du nom divin.

Rien de plus naturel dès lors, que, semblables aux sur-geons qui germent au pied de l'arbre, renaissent, se fortifient et se multiplient les innombrables associations que nous voyons avec joie fleurir de nos jours dans le sein de l'Eglise. On peut dire qu'aucune forme de la piété chrétienne n'a été laissée de côté, qu'il s'agisse de Jésus-Christ lui-même et de ses adorables mystères, ou de sa divine Mère, ou des Saints dont les vertus insignes ont le plus brillé. En même temps, aucune des variétés

de la charité n'a été oubliée, et c'est de tous les côtés qu'on a rivalisé de zèle pour instruire chrétiennement la jeunesse, pour assister les malades, pour moraliser le peuple et pour voler au secours des classes les moins favorisées. Avec quelle rapidité, ce mouvement se propagerait et combien ne porterait-il pas des fruits plus doux, si on ne lui opposait pas les dispositions injustes et hostiles auxquelles il va si souvent se heurter!

Le Dieu qui donne à l'Eglise une vitalité si grande dans les pays civilisés où elle est établie depuis de longs siècles déjà, veut bien nous consoler par d'autres espérances encore. Ces espérances, c'est au zèle des missionnaires que nous les devons. Sans se laisser décourager par les périls qu'ils courent, par les privations qu'ils endurent et par les sacrifices de tout genre qu'ils doivent s'imposer, ils se multiplient et conquièrent à l'Evangile et à la civilisation des pays entiers. Rien ne peut abatre leur constance, quoiqu'à l'exemple du Divin Maître ils ne recueillent souvent que des accusations et des calomnies pour prix de leurs infatigables travaux.

Les amertumes sont donc tempérées par des consolations bien douces et, au milieu des luttes et des difficultés qui sont Notre partage, Nous avons de quoi rafraîchir Notre âme et espérer. C'est là un fait qui devrait suggérer d'utiles et sages réflexions à quiconque observe le monde avec intelligence et sans se laisser aveugler par la passion. Car il prouve que, comme Dieu n'a pas fait l'homme indépendant en ce qui regarde la fin dernière de la vie et comme il lui a parlé, ainsi il lui parle encore aujourd'hui dans son Eglise, visiblement soutenue par son assistance divine, et qu'il montre clairement par là où se trouvent le salut et la vérité. Dans tous le cas, cette éternelle assistance remplira nos cœurs d'une espérance invincible : elle nous persuadera qu'à l'heure marquée par la Providence et dans un avenir qui n'est pas très éloigné, la vérité, déchirant les brumes sous lesquelles on cherche à la voiler, resplendira plus brillante et que l'esprit de l'Evangile versera de nouveau la vie au

sein de notre société corrompue et dans ses membres épuisés.

En ce qui Nous concerne, Vénérables Frères, afin de hâter l'avènement du jour des miséricordes divines, Nous ne manquerons pas, comme d'ailleurs Notre devoir Nous l'ordonne, de tout faire pour défendre et développer le règne de Dieu sur la terre. Quant à vous, votre sollicitude pastorale Nous est trop connue pour que Nous vous exhortions à faire de même. Puisse seulement la flamme ardente qui brûle dans vos cœurs se transmettre de plus en plus dans le cœur de tous vos prêtres ! Ils se trouvent en contact immédiat avec le peuple : ils connaissent parfaitement ses aspirations, ses besoins, ses souffrances, et aussi les pièges et les séductions qui l'entourent. Si, pleins de l'esprit de Jésus-Christ et se maintenant dans une sphère supérieure aux passions politiques, ils coordonnent leur action avec la vôtre, ils réussiront sous la bénédiction de Dieu à accomplir des merveilles : par la parole ils éclaireront les foules, par la suavité des manières ils gagneront tous les cœurs, et en secourant avec charité ceux qui souffrent, ils les aideront à améliorer peu à peu leur condition.

Le Clergé sera fermement soutenu lui-même par l'active et intelligente collaboration de tous les fidèles de bonne volonté. Ainsi, les enfants qui ont savouré les tendresses maternelles de l'Eglise l'en remercieront dignement, en accourant vers elle pour défendre son honneur et ses gloires. Tous peuvent contribuer à ce devoir si grandement méritoire : les lettrés et les savants, en prenant sa défense dans les livres ou dans la presse quotidienne, puissant instrument dont nos adversaires abusent tant : les pères de familles et les maîtres, en donnant une éducation chrétienne aux enfants : les magistrats et les représentants du peuple, en offrant le spectacle de la fermeté des principes et de l'intégrité du caractère, tous en professant leur foi sans respect humain. Notre siècle exige l'élevation des sentiments, la générosité des desseins et l'exacte observance de la discipline. C'est surtout par une soumission parfaite

et confiante aux directions du Saint Siège que cette discipline devra s'affirmer. Car elle est le moyen le meilleur pour faire disparaître ou pour atténuer le dommage que causent les opinions de parti lorsqu'elles divisent, et pour faire converger tous les efforts vers un but supérieur, le triomphe de Jésus-Christ dans son Eglise.

Tel est le devoir des catholiques. Quant au succès final, il dépend de Celui qui veille avec sagesse et amour sur son épouse immaculée et dont il a été écrit : *Jesus Christus heri, et hodie ipse et in saecula* 1.

1 Ad Hebr. XIII, 8.

C'est donc vers lui qu'en ce moment Nous laissons monter encore Notre humble et ardente prière; vers Lui qui, aimant d'un amour infini l'errante humanité, a voulu s'en faire la victime expiatoire dans la sublimité du martyre; vers Lui qui assis, quoique invisible, dans la barque mystique de son Eglise peut seul apaiser la tempête, en commandant au déchaînement des flots et des vents mutinés.

Sans aucun doute, Vénérables Frères, vous supplierez volontiers ce Divin Maître avec Nous, afin que les maux qui accablent la société diminuent, afin que les splendeurs de la lumière céleste éclairent ceux qui, plus peut-être par ignorance que par malice, haïssent et persécutent la religion de Jésus-Christ, et aussi, afin que tous les hommes de bon vouloir s'unissent étroitement et saintement pour agir. Puisse le triomphe de la vérité et de la justice être ainsi hâté dans ce monde, et sur la grande famille humaine se lever doucement des jours meilleurs, des jours de tranquillité et de paix.

Qu'en attendant, gage des faveurs divines les plus précieuses, descende sur Vous, et sur tous les fidèles confiés à vos soins la bénédiction que Nous Vous donnons de grand cœur.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 19 Mars de l'année 1902, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

LEON XIII PAPE



ENCYCLICAL LETTER

OF HIS HOLINESS POPE LEO XIII.

*To all the Patriarchs, Primates, Archbishops and
Bishops of the Catholic World.*

LEO XIII, POPE.

Venerable Brothers,

Health and Apostolic Benediction.

Having come to the twenty-fifth year of Our Apostolic Ministry, and being astonished Ourselves at the length of the way which We have travelled amidst painful and continual cares, We are naturally inspired to lift Our thoughts to the ever blessed God, who, with so many other favors, has deigned to accord Us a Pontificate the length of which has scarcely been surpassed in history. To the Father of all mankind, therefore, to Him who holds in His hands the mysterious secret of life, ascends, as an imperious need of the heart, the canticle of Our Thanksgiving. Assuredly the eye of man cannot pierce all the depths of the design of God in thus prolonging Our old age beyond the limits of hope: here We can only be silent and adore. But there is one thing which We do well understand; namely, that as it has pleased Him, and still pleases Him to preserve Our existence, a great duty is incumbent on Us—to live for the good and the developement of His immaculate spouse, the holy Church; and far from losing courage in the midst of cares and pains, to consecrate to Him the remainder of Our strength unto Our last sigh.

After paying a just tribute of gratitude to Our Heavenly Father to Whom be honor and glory for all eternity, it is most agreeable to Us to turn Our thoughts and address Our words to you, Venerable Brothers,

who, called by the Holy Ghost to govern the appointed portions of the flock of Jesus-Christ, share thereby with Us in the struggle and triumph, the sorrows and joys of the ministry of Pastors. No, they shall never fade from Our memory, those frequent and striking testimonials of religious veneration which you have lavished upon Us during the course of Our Pontificate, and which you still multiply with emulation full of tenderness in the present circumstances. Intimately united with you already by Our duty and Our paternal love, We are more closely drawn by those proofs of your devotedness, so dear to Our heart, less for what was personal in them in Our regard than for the inviolable attachment which they denote to this Apostolic See, centre and mainstay of all the Sees of Catholicity. If it has always been necessary that, according to the different grades of the ecclesiastical hierarchy, all the children of the Church should be sedulously united by the bonds of mutual charity and by the pursuit of the same objects, so as to form but one heart and one soul, this union is become in our day more indispensable than ever. For who can ignore the vast conspiracy of hostile forces which aims to-day at destroying and making disappear the great work of Jesus-Christ, by endeavoring, with a fury which knows no limits, to rob man, in the intellectual order, of the treasure of heavenly truths, and in the social order, to obliterate the most holy, the most salutary Christian institutions. But by all this you yourselves are impressed every day. You who, more than once, have poured out to Us your anxieties and anguish, deploring the multitude of prejudices, the false systems and errors which are disseminated with impunity amongst the masses of the people. What snares are set on every side for the souls of those who believe! What obstacles are multiplied to weaken and if possible to destroy the beneficent action of the Church! And, meanwhile, as if to add derision to injustice, the Church herself is charged with having lost her pristine vigor, and with being powerless to stem the

tide of overflowing passions which threaten to carry everything away.

We would wish, Venerable Brothers, to entertain you with subjects less sad, and more in harmony with the great and auspicious occasion which induces Us to address you. But nothing suggests such tenor of discourse—neither the grievous trials of the Church which call with instance for prompt remedies; nor the conditions of contemporary society which, already undermined from a moral and material point of view, tend toward a yet more gloomy future by the abandonment of the great Christian traditions; a law of Providence, confirmed by history, proving that the great religious principles cannot be renounced without shaking at the same time the foundations of order and social prosperity. In those circumstances, in order to allow souls to recover, to furnish them with a new provision of faith and courage, it appears to Us opportune and useful to weigh attentively in its origin, causes, and various forms, the implacable war that is waged against the Church; and in denouncing its pernicious consequences to indicate a remedy. May Our words, therefore, resound loudly, though they but recall truths already asserted; may they be hearkened to, not only by the children of Catholic unity, but also by those who differ from Us, and even by the unhappy souls who have no longer any faith: for they are all children of one Father, all destined for the same supreme good: may Our words, finally, be received as the testament which, at the short distance that separates Us from eternity, We would wish to leave to the people as a presage of the salvation which we desire for all.

During the whole course of her history the Church of Christ has had to combat and suffer for truth and justice. Instituted by the Divine Redeemer Himself to establish throughout the world the Kingdom of God, she must, by the light of the Gospel law, lead fallen humanity to its immortal destinies: that is, to make it enter upon the possession of the blessings without end

which God has promised us, and to which our unaided natural power could never rise—a heavenly mission in the pursuit of which the Church could not fail to be opposed by the countless passions begotten of man's primal fall and consequent corruption—pride, cupidity, unbridled desire of material pleasures: against all the vices and disorders springing from those poisonous roots the Church has ever been the most potent means of restraint. Nor should we be astonished at the persecutions which have arisen, in consequence, since the Divine Master foretold them, and they must continue as long as the world endures. What words did He address to His disciples when sending them to carry the treasure of His doctrines to all nations? They are familiar to us all: "You will be persecuted from city to city: you will be hated and despised for My Name's sake: you will be dragged before the tribunals, and condemned to extreme punishment." And wishing to encourage them for the hour of trial, He proposed Himself as their example: "If the world hate you, know ye that it hath hated Me before you."

(St. John xv., 18.)

Certainly, no one, who takes a just and unbiassed view of things, can explain the motive of this hatred. What offense was ever committed, what hostility deserved by the Divine Redeemer? Having come down amongst men through an impulse of Divine charity, He had taught a doctrine that was blameless, consoling, most efficacious to unite mankind in a brotherhood of peace and love: He had coveted neither earthly greatness nor honor: He had usurped no one's right: on the contrary, He was full of pity for the weak, the sick, the poor, the sinner and the oppressed: hence His life was but a passage to distribute with munificent hand His benefits amongst men. We must acknowledge in consequence, that it was simply by an excess of human malice, so much the more deplorable because unjust, that, nevertheless, He became, in truth, according to the prophecy of Simeon, "a sign to be contradicted."

What wonder, then, if the Catholic Church, which continues His Divine mission, and is the incorruptible depositary of His truths, has inherited the same lot. The world is always consistent in its way. Near the sons of God are constantly present the satellites of that great adversary of the human race, who, a rebel from the beginning against the Most High, is named in the Gospel the prince of this world. It is on this account that the spirit of the world, in the presence of the law and of him who announces it in the name of God, swells with the measureless pride of an independence that ill befits it. Alas! how often, in more stormy epochs, with unheard-of cruelty and shameless injustice, and to the evident undoing of the whole social body, have the adversaries banded themselves together for the foolhardy enterprise of dissolving the work of God! And not succeeding with one manner of persecution, they adopted others. For three long centuries, the Roman Empire, abusing its brute force, scattered the bodies of martyrs through all its provinces, and bathed with their blood every foot of ground in this sacred city of Rome; while heresy, acting in concert, whether hidden beneath a mask or with open effrontery, with sophistry and snare, endeavored to destroy at least the harmony and unity of faith. Then were set loose, like a devastating tempest, the hordes of barbarians from the north, and the Moslems from the south, leaving in their wake only ruins in a desert. So has been transmitted from age to age the melancholy heritage of hatred by which the Spouse of Christ has been overwhelmed. There followed a Casurism as suspicious as powerful, jealous of all other power, no matter what development it might itself have thence acquired, which incessantly attacked the Church, to usurp her rights and tread her liberties under foot. The heart bleeds to see this mother so often oppressed with anguish and woes mutterable. However, triumphing over every obstacle, over all violence, and all tyrannies, she pitched her peaceful tents more and more widely: she saved from disaster the glorious

patrimony of arts, history, science and letters : and imbuing deeply the whole body of society with the spirit of the Gospel, she created Christian civilization—that civilization to which the nations, subjected to its beneficent influence, owe the equity of their laws, the mildness of their manners, the protection of the weak, pity for the afflicted and the poor, respect for the rights and dignity of all men, and, thereby, as far as it is possible amidst the fluctuations of human affairs, that calm of social life which springs from the just and prudent alliance between justice and liberty.

Those proofs of the intrinsic excellence of the Church are as striking and sublime as they have been enduring. Nevertheless, as in the Middle Ages and during the first centuries, so in those nearer our own, we see the Church assailed more harshly, in a certain sense at least, and more distressingly than ever. Through a series of well-known historical causes, the pretended Reformation of the sixteenth century raised the standard of revolt: and, determining to strike straight into the heart of the Church, audaciously attacked the Papacy. It broke the precious link of the ancient unity of faith and authority, which, multiplying a hundredfold, power, prestige and glory, thanks to the harmonious pursuit of the same objects, united all nations under one staff and one shepherd. This unity being broken, a pernicious principle of disintegration was introduced amongst all ranks of Christians.

We do not, indeed, hereby pretend to affirm that from the beginning there was a set purpose of destroying the principle of Christianity in the heart of society : but by refusing, on the one hand, to acknowledge the supremacy of the Holy See, the effective cause and bond of unity, and by proclaiming, on the other, the principle of private judgment, the divine structure of faith was shaken to its deepest foundations and the way was opened to infinite variations, to doubts and denials of the most important things, to an extent which the innovators themselves had not foreseen. The way was opened.

Then came the contemptuous and mocking philosophism of the eighteenth century, which advanced farther. It turned to ridicule the sacred canon of the Scriptures and rejected the entire system of revealed truths, with the purpose of being able ultimately to root out from the conscience of the people all religious belief and strifling within it the last breath of the spirit of Christianity. It is from this source that have flowed rationalism, pantheism, naturalism and materialism—poisonous and destructive systems which, under different appearances, renew the ancient errors triumphantly refuted by the Fathers and Doctors of the Church; so that the pride of modern times, by excessive confidence in its own lights, was stricken with blindness: and, like paganism, subsisted thenceforth on fancies, even concerning the attributes of the human soul and the immortal destinies which constitute our glorious heritage.

The struggle against the Church thus took on a more serious character than in the past, no less because of the vehemence of the assault than because of its universality. Contemporary unbelief does not confine itself to denying or doubting articles of faith. What it combats is the whole body of principles which sacred revelation and sound philosophy maintain: those fundamental and holy principles, which teach man the supreme object of his earthly life, which keep him in the performance of his duty, which inspire his heart with courage and resignation, and which in promising him incorruptible justice and perfect happiness beyond the tomb, enable him to subject time to eternity, earth to heaven. But what takes the place of these principles, which form the incomparable strength bestowed by faith? A frightful scepticism, which chills the heart and stifles in the conscience every magnanimous aspiration.

This system of practical atheism must necessarily cause, as in point of fact it does, a profound disorder in the domain of morals for, as the greatest philosophers of antiquity have declared, religion is the chief foundation of justice and virtue. When the bonds are broken

which unite man to God, Who is the Sovereign Legislator and Universal Judge, a mere phantom of morality remains : a morality which is purely civic and, as it is termed, independent, which, abstracting from the Eternal Mind and the laws of God, descends inevitably till it reaches the ultimate conclusion of making man a law unto himself. Incapable, in consequence, of rising on the wings of Christian hope to the goods of the world beyond, man will seek a material satisfaction in the comforts and enjoyments of life. There will be excited in him a thirst for pleasure, a desire of riches and an eager quest of rapid and unlimited wealth, even at the cost of justice. There will be enkindled in him every ambition and a feverish and frenzied desire to gratify them even in defiance of law and he will be swayed by a contempt for right and for public authority, as well as by licentiousness of life which, when the condition becomes general, will mark the real decay of society.

Perhaps We may be accused of exaggerating the sad consequences of the disorders of which We speak. No ; for the reality is before our eyes and warrants but too truly Our forebodings. It is manifest that if there is not some betterment soon, the bases of society will crumble and drag down with them the great and eternal principles of law and morality.

It is in consequence of this condition of things that the social body, beginning with the family, is suffering such serious evils. For the lay State, forgetting its limitations and the essential object of the authority which it wields, has laid its hands on the marriage bond to profane it and has stripped it of its religious character ; it has dared as much as it could in the matter of that natural right which parents possess to educate their children, and in many countries it has destroyed the stability of marriage by giving a legal sanction to the licentious institution of divorce. All know the result of these attacks. More than words can tell they have multiplied marriages which are prompted only by shameful passions, which are speedily dissolved and which,

at times, bring about bloody tragedies, at others the most shocking infidelities. We say nothing of the innocent offspring of these unions, the children who are abandoned or whose morals are corrupted on one side by the bad example of the parents, on the other by the poison which the officially lay State constantly pours into their hearts.

Along with the family, the political and social order is also endangered by doctrines which ascribe a false origin to authority and which have corrupted the genuine conception of government. For if sovereign authority is derived formally from the consent of the people and not from God, who is the supreme and Eternal Principle of all power, it loses in the eyes of the governed its most august characteristic and degenerates into an artificial sovereignty which rests on unstable and shifting bases, namely, the will of those from whom it is said to be derived. Do we not see the consequences of this error in the carrying out of our laws? Too often these laws instead of being sound reason formulated in writing are but the expression of the power of the greater number and the will of the predominant political party. It is thus that the mob is cajoled in seeking to satisfy its desires; that a loose rein is given to popular passion, even when it disturbs the laboriously acquired tranquillity of the State, when the disorder in the last extremity can only be quelled by violent measures and the shedding of blood.

Consequent upon the repudiation of those Christian principles which had contributed so efficaciously to unite the nations in the bonds of brotherhood, and to bring all humanity into one great family, there has arisen little by little in the international order, a system of jealous egoism, in consequence of which the nations now watch each other, if not with hate, at least with the suspicion of rivals. Hence, in their great undertakings they lose sight of the lofty principles of morality and justice and forget the protection which the feeble and oppressed have a right to demand. In the

desire by which they are actuated to increase their national riches, they regard only the opportunity which circumstances afford, the advantages of successful enterprises, and the tempting bait of an accomplished fact, sure that no one will trouble them in the name of right or the respect which right can claim. Such are the fatal principles which have consecrated material power as the supreme law of the world and to them is to be imputed the limitless increase of military establishments, and that armed peace, which, in many respects, is equivalent to a disastrous war.

This lamentable confusion in the realm of ideas has produced restlessness among the people, outbreaks and the general spirit of rebellion. From these have sprung the frequent popular agitations and disorders of our times which are only the preludes of much more terrible disorders in the future. The miserable condition, also, of a large part of the poorer classes, who assuredly merit our assistance, furnishes an admirable opportunity for the designs of scheming agitators, and especially of socialist factions, which hold out to the humbler classes the most extravagant promises and use them to carry out the most dreadful projects.

Those who start on a dangerous descent are soon hurled down in spite of themselves into an abyss. Prompted by an inexorable logic, a society of veritable criminals has been organized, which, at its very first appearance, has, by its savage character, startled the world. Thanks to the solidarity of its construction and its international ramifications, it has already attempted its wicked work, for it stands in fear of nothing and recoils before no danger. Repudiating all union with society, and cynically scoffing at law, religion and morality, its adepts have adopted the name of Anarchists, and propose to utterly subvert the actual conditions of society by making use of every means that a blind and savage passion can suggest. And as society draws its unity and its life from the authority which governs it, so it is against authority that anarchy directs its efforts. Who

does not feel a thrill of horror, indignation and pity at the remembrance of the many victims that of late have fallen beneath its blows—emperors, empresses, kings, presidents of powerful republics—whose only crime was the sovereign power with which they were invested?

In presence of the immensity of the evils which overwhelm society and the perils which menace it, Our duty compels Us to again warn all men of good will, especially those who occupy exalted positions, and to conjure them as We now do, to devise what remedies the situation calls for and with prudent energy to apply them without delay.

First of all, it behoves them to inquire what remedies are needed, and to examine well their potency in the the present needs. We have extolled liberty and its advantages to the skies, and have proclaimed it as a sovereign remedy and an incomparable instrument of peace and prosperity which will be most fruitful in good results. But facts have clearly shown us that it does not possess the power which is attributed to it. Economic conflicts, struggles of the classes are surging around us like a conflagration on all sides, and there is no promise of the dawn of the day of public tranquillity. In point of fact, and there is no one who does not see it, liberty as it is now understood, that is to say, a liberty granted indiscriminately to truth and to error, to good and to evil, ends only in destroying all that is noble, generous and holy, and in opening the gates still wider to crime, to suicide and to a multitude of the most degrading passions.

The doctrine is also taught that the development of public instruction, by making the people more polished and more enlightened, would suffice as a check to unhealthy tendencies and to keep man in the ways of uprightness and probity. But a hard reality has made us feel every day more and more of how little avail is instruction without religion and morality. As a necessary consequence of inexperience, and of the promptings of bad passion, the mind of youth is enthralled by the

perverse teachings of the day. It absorbs all the errors which an unbridled press does not hesitate to sow broadcast and which depraves the mind and the will of youth and foments in them that spirit of pride and insubordination which so often troubles the peace of families and cities.

So also was confidence reposed in the progress of science. Indeed the century which has just closed, has witnessed progress that was great, unexpected, stupendous. But is it true that it has given us all the fullness and healthfulness of fruitage that so many expected from it? Doubtless the discoveries of science have opened new horizons to the mind; it has widened the empire of man over the forces of matter, and human life has been ameliorated in many ways through its instrumentality. Nevertheless, every one feels and many admit that the results have not corresponded to the hopes that were cherished. It cannot be denied, especially when we cast our eyes on the intellectual and moral status of the world as well as on the records of criminality, when we hear the dull murmurs which arise from the depths, or when we witness the predominance which might has won over right. Not to speak of the throngs who are a prey to every misery, a superficial glance at the condition of the world will suffice to convince us of the indefinable sorrow which weighs upon souls and the immense void which is in human hearts. Man may subject nature to his sway, but matter cannot give him what it has not, and to the questions which most deeply affect our gravest interests human science gives no reply. The thirst for truth, for good, for the infinite, which devours us, has not been slaked, nor have the joys and riches of earth, nor the increase of the comforts of life ever soothed the anguish which tortures the heart. Are we then to despise and fling aside the advantages which accrue from the study of science, from civilization and the wise and sweet use of our liberty? Assuredly not. On the contrary, we must hold them in the highest esteem, guard them and make

them grow as a treasure of great price for they are means which of their nature are good—designed by God Himself, and ordained by the Infinite Goodness and Wisdom for the use and advantage of the human race. But we must subordinate the use of them to the intentions of the Creator, and so employ them as never to eliminate the religious element in which their real advantage resides, for it is that which bestows on them a special value and renders them really fruitful. Such is the secret of the problem. When an organism perishes and corrupts, it is because it had ceased to be under the action of the causes which had given it its form and constitution. To make it healthy and flourishing again it is necessary to restore it to the vivifying action of those same causes. So society in its foolhardy effort to escape from God has rejected the divine order and revelation; and it is thus withdrawn from the salutary efficacy of Christianity which is manifestly the most solid guarantee of order, the strongest bond of fraternity and the inexhaustible source of public and private virtue.

This sacrilegious divorce has resulted in bringing about the trouble which now disturbs the world. Hence it is the pale of the Church which this lost society must re-enter if it wishes to recover its well-being, its repose and its salvation.

Just as Christianity cannot penetrate in the soul without making it better, so it cannot enter into public life without establishing order. With the idea of a God who governs all, Who is infinitely wise, good and just, the idea of duty seizes upon the consciences of men. It assuages sorrow, it calms hatred, it engenders heroes. If it has transformed pagan society—and that transformation was a veritable resurrection—for barbarism disappeared in proportion as Christianity extended its sway, so, after the terrible shocks which unbelief has given to the world in our days, it will be able to put that world again on the true road, and bring back to order the states and peoples of modern times. But the

return to Christianity will not be efficacious and complete if it does not restore the world to a sincere love of the one Holy Catholic and Apostolic Church. In the Catholic church Christianity is incarnate. It identifies itself with that perfect, spiritual, and, in its own order, sovereign society, which is the mystical body of Jesus Christ and which has for its visible head the Roman Pontiff, successor of the Prince of Apostles. It is the continuation of the mission of the Saviour, the daughter and the heiress of His redemption. It has preached the Gospel and has defended it at the price of its blood, and strong in the Divine assistance, and of that immortality which have been promised it, it makes no terms with error, but remains faithful to the commands which it has received to carry the doctrine of Jesus Christ to the uttermost limits of the world and to the end of time, and to protect it in its inviolable integrity. Legitimate dispensatrix of the teachings of the Gospel, it does not reveal itself only as the consoler and redeemer of souls, but it is still more the internal source of justice and charity, and the propagator as well as the guardian of true liberty, and of that equality which alone is possible here below. In applying the doctrine of its Divine Founder, it maintains a wise equilibrium and marks the true limits between the rights and privileges of society. The equality which it proclaims does not destroy the distinction between the different social classes. It keeps them intact, as nature itself demands, in order to oppose the anarchy of reason emancipated from faith, and abandoned to its own devices. The liberty which it gives in no wise conflicts with the rights of truth, because those rights are superior to the demands of liberty. Nor does it infringe upon the rights of justice, because those rights are superior to the claims of mere numbers or power. Nor does it assail the rights of God, because they are superior to the rights of humanity.

In the domestic circle, the Church is no less fruitful in good results. For not only does it oppose the nefarious machinations which incredulity resorts to in order

to attack the life of the family, but it prepares and protects the union and stability of marriage, whose honor, fidelity and holiness it guards and develops. At the same time it sustains and cements the civil and political power by giving on one side most efficacious aid to authority, and on the other by showing itself favorable to the wise reforms and the just aspirations of the classes that are governed; by imposing respect for rulers and enjoining whatever obedience is due to them, and by defending unwaveringly the imprescriptible rights of the human conscience. And thus it is that the people who are subject to her influence have no fear of oppression because she checks in their efforts the rulers who seek to govern as tyrants.

Fully aware of this divine power, We, from the very beginning of Our Pontificate, have endeavored to place in the clearest light the benevolent designs of the Church and to increase as far as possible, along with the treasures of her doctrine, the field of her salutary action. Such has been the object of the principal acts of Our Pontificate, notably in the Encyclicals on Christian Philosophy, on Human Liberty, on Christian Marriage, on Freemasonry, on The Powers of Government, on The Christian Constitution of States, on Socialism, on the Labor Question, and the Duties of Christian Citizens and other analogous subjects. But the ardent desire of Our soul has not been merely to illumine the mind. We have endeavored to move and to purify hearts by making use of all Our powers to cause Christian virtue to flourish among the peoples. For that reason We have never ceased to bestow encouragement and counsel in order to elevate the minds of men to the goods of the world beyond; to enable them to subject the body to soul; their earthly life to the heavenly one; man to God, Blessed by the Lord, Our word has been able to increase and to strengthen the convictions of a great number of men; to throw light on their minds in the difficult questions of the day; to stimulate their zeal and to advance the various works which have been undertaken,

It is especially for the disinherited classes that these works have been inaugurated, and have continued to grow in every country, as is evident from the increase of Christian charity which has always found in the midst of the people its favorite field of action. If the harvest has not been more abundant, Venerable Brothers, let us adore God, who is mysteriously just, and beg Him, at the same time, to have pity on the blindness of so many souls, to whom unhappily the terrifying word of the Apostle may be addressed: "The god of this world has blinded the minds of unbelievers, that the light of the Gospel of the glory of Christ, who is the image of God, should not shine to them."

(II Corinthians iv., 4.)

The more the Catholic Church devotes itself to extend its zeal for the moral and material advancement of the peoples, the more the children of darkness arise in hatred against it and have recourse to every means in their power to tarnish its divine beauty and paralyze its action of live-giving reparation. How many false reasonings have they not made and how many calumnies have they not spread against it! Among their most perfidious devices is that which consists in repeating to the ignorant masses and to suspicious governments that the Church is opposed to the progress of science, that it is hostile to liberty, that the rights of the State are usurped by it and that politics is a field which it is constantly invading. Such are the mad accusations that have been a thousand times repudiated and a thousand times refuted by sound reason and by history, and, in fact, by every man who has a heart for honesty and a mind for truth.

The Church the enemy of knowledge and instruction! Without doubt she is the vigilant guardian of revealed dogma, but it is this very vigilance which prompts her to protect science and to favor the wise cultivation of the mind. Not in submitting his mind to the revelation of the Word, who is the supreme truth from whom all truths must flow, man will in no wise contradict what

reason discovers. On the contrary, the light which will come to him from the Divine Word will give more power and more clearness to the human intellect, because it will preserve it from a thousand uncertainties and errors. Besides, nineteen centuries of a glory achieved by Catholicism in all the branches of learning amply suffice to refute this calumny. It is to the Catholic Church that we must ascribe the merit of having propagated and defended Christian philosophy, without which the world would still be buried in the darkness of pagan superstitions and in the most abject barbarism. It has opened the first schools for the people and crowded the universities which still exist, or whose glory is perpetuated even to our own days. It has inspired the loftiest, the purest and the most glorious literature, while it has gathered under its protection men whose genius in the arts has never been eclipsed.

The Church the enemy of liberty! Ah! how they travesty the idea of liberty, which has for its object one of the most precious of God's gifts, when they make use of its name to justify its abuse and excess! What do we mean by liberty? Does it mean the exemption from all laws; the deliverance from all restraint, and as a corollary, the right to take man's caprice as a guide in all our actions? Such liberty the Church certainly reproves, and good and honest men reprove it likewise. But do they mean by liberty the rational faculty to do good, magnanimously, without check or hindrance and according to the rules which eternal justice has established? That liberty which is the only liberty worthy of man, the only one useful to society, none favors or encourages or protects more than the Church. By the force of its doctrine and the efficaciousness of its action the Church has freed humanity from the yoke of slavery in preaching to the world the great law of equality and human fraternity. In every age it has defended the feeble and the oppressed against the arrogant domination of the strong. It has demanded liberty of Christian conscience while pouring out in torrents the blood

of its martyrs; it has restored to the child and to the woman the dignity and the noble prerogatives of their nature in making them share by virtue of the same right that reverence and justice which is their due, and it has largely contributed both to introduce and maintain civil and political liberty in the heart of the nations.

The Church the usurper of the rights of the State! the Church invading the political domain! Why, the Church knows and teaches that her Divine Founder has commanded us to give to Cæsar what is Cæsar's and to God what is God's, and that He has thus sanctioned the immutable principle of an enduring distinction between those two powers, which are both sovereign in their respective spheres, a distinction which is most pregnant in its consequences and eminently conducive to the development of Christian civilization. In its spirit of charity it is a stranger to every hostile design against the State. It aims only at making these two powers go side by side for the advancement of the same object, namely for man and for human society, but by different ways and in conformity with the noble plan which has been assigned for its divine mission. Would to God that its action was received without mistrust and without suspicion. It could not fail to multiply the numberless benefits of which we have already spoken. To accuse the Church of ambitious views is only to repeat the ancient calumny, a calumny which its powerful enemies have more than once employed as a pretext to conceal their own purposes of oppression.

Far from oppressing the State history clearly shows, when it is read without prejudice, that the Church, like its Divine Founder, has been, on the contrary most commonly the victim of oppression and injustice. The reason is that its power rests not on the force of arms, but on the strength of thought and of truth.

It is therefore assuredly with malignant purpose that they hurl against the Church accusations like these. It is a pernicious and disloyal work, in the pursuit of

which above all others a certain sect of darkness is engaged, a sect which human society these many years carries within itself and which like a deadly poison destroys its happiness, its fecundity and its life. Abiding personification of the revolution, it constitutes a sort of retrogressive society whose object is to exercise an occult suzerainty over the established order and whose whole purpose is to make war against God and against His Church. There is no need of naming it, for all will recognize in these traits the society of Free Masons, of which we have already spoken expressly in Our Encyclical, *Humanum Genus*, of the twentieth of April, 1884. While denouncing its destructive tendency, its erroneous teachings, and its wicked purpose of embracing in its far-reaching grasp almost all nations, and uniting itself to other sects which its secret influences put in motion, directing first and afterward retaining its members by the advantages which it procures for them, bending governments to its will, sometimes by promises and sometimes by threats, it has succeeded in entering all classes of society, and forms an invisible and irresponsible state existing within the legitimate state. Full of the spirit of Satan, who, according to the words of the Apostle, knows how to transform himself at need into an angel of light, it gives prominence to its humanitarian object, but it sacrifices everything to its sectarian purpose and protests that it has no political aim, while in reality it exercises the most profound action on the legislative and administrative life of the nations, and while loudly professing its respect for authority and even for religion, has for its ultimate purpose, as its own statutes declare, the destruction of all authority as well as of the priesthood, both of which it holds up as enemies of liberty.

It becomes more evident day by day that it is to the inspiration and the assistance of this sect that we must attribute in great measure the continual troubles with which the Church is harrassed, as well as the recrudescence of the attacks to which it has recently been sub-

jected. For the simultaneousness of the assaults in the persecutions which have so suddenly burst upon us in these later times, like a storm from a clear sky, that is to say, without any cause proportionate to the effect ; the uniformity of means employed to inaugurate this persecution, namely, the press, public assemblies, theatrical productions ; the employment in every country of the same arms, to wit, calumny and public uprisings, all this betrays clearly the identity of purpose and a program drawn up by one and the same central direction. All this is only a simple episode of a prearranged plan carried out on a constantly widening field to multiply the ruins of which we speak. Thus they are endeavoring by every means in their power first to restrict and then to completely exclude religious instruction from the schools so as to make the rising generation unbelievers or indifferent to all religion ; as they are endeavoring by the daily press to combat the morality of the Church, to ridicule its practices and its solemnities. It is only natural, consequently, that the Catholic priesthood, whose mission is to preach religion and to administer the sacraments, should be assailed with a special fierceness. In taking it as the object of their attacks, this sect aims at diminishing in the eyes of the people its prestige and its authority. Already their audacity grows hour by hour in proportion as it flatters itself that it can do so with impunity. It puts a malignant interpretation on all the acts of the clergy, bases suspicion upon the slenderest proofs and overwhelms it with the vilest accusations. Thus new prejudices are added to those with which the clergy are already overwhelmed, such, for example, as their subjection to military service, which is such a great obstacle for the preparation for the priesthood, and the confiscation of the ecclesiastical patrimony which the pious generosity of the faithful had founded.

As regards the religious orders and religious congregations, the practice of the evangelical counsels made them the glory of society and the glory of religion.

These very things rendered them more culpable in the eyes of the enemies of the Church and were the reasons why they were fiercely denounced and held up to contempt and hatred. It is a great grief for us to recall here the odious measures which were so undeserved and so strongly condemned by all honest men by which the members of religious orders were lately overwhelmed. Nothing was of avail to save them, neither the integrity of their life, which their enemies were unable to assail, nor the right which authorizes all natural associations entered into for an honorable purpose, nor the right of the constitutions which loudly proclaimed their freedom to enter into those organizations, nor the favor of the people who were so grateful for the precious services rendered in the arts, in the sciences and in agriculture, and for the charity which poured itself out upon the most numerous and poorest classes of society. And hence it is that these men and women who themselves had sprung from the people and who had spontaneously renounced all the joys of family to consecrate to the good of their fellow-men, in those peaceful associations, their youth, their talent, their strength and their lives, were treated as malefactors, as if they had formed criminal associations, and have been excluded from the common and prescriptive rights at the very time when men are speaking loudest of liberty. We must not be astonished that the most beloved children are struck when the father himself, that is to say, the head of Catholicity, the Roman Pontiff, is no better treated. The facts are known to all. Stripped of the temporal sovereignty and consequently of that independence which is necessary to accomplish his universal and divine mission; forced in Rome itself to shut himself up in his own dwelling because the enemy has laid siege to him on every side, he has been compelled in spite of the derisive assurances of respect and of the precarious promises of liberty to an abnormal condition of existence which is unjust and unworthy of his exalted ministry. We know only too well the difficulties that are each instant

created to thwart his intentions and to outrage his dignity. It only goes to prove what is every day more and more evident, that it is the spiritual power of the head of the Church which little by little they aim at destroying when they attack the temporal power of the papacy. Those who are the real authors of this spoliation have not hesitated to confess it.

Judging by the consequences which have followed, this action was not only impolitic, but was an attack on society itself; for the assaults that are made upon religion are so many blows struck at the very heart of society.

In making man a being destined to live in society, God in his providence has also founded the Church, which as the holy text expresses it, He has established on Mount Zion in order that it might be a light which, with its life-giving rays, would cause the principle of life to penetrate into the various degrees of human society by giving it divinely inspired laws, by means of which society might establish itself in that order which would be most conducive to its welfare. Hence in proportion as society separates itself from the Church, which is an important element in its strength, by so much does it decline, or its woes are multiplied for the reason that they are separated whom God wished to bind together.

As for Us, We never weary as often as the occasion presents itself to inculcate these great truths, and We desire to do so once again and in a very explicit manner on this extraordinary occasion. May God grant that the faithful will take courage from what We say and be guided to unite their efforts more efficaciously for the common good: that they may be more enlightened and that our adversaries may understand the injustice which they commit in persecuting the most loving mother and most faithful benefactress of humanity.

We would not wish that the remembrance of these afflictions should diminish in the souls of the faithful that full and entire confidence which they ought to

have in the Divine assistance. For God, in His own hour and in His mysterious ways, will bring about a certain victory. As for Us, no matter how great the sadness which fills Our heart, We do not fear for the immortal destiny of the Church. As We have said in the beginning, persecution is its heritage, because in trying and in purifying its children, God thereby obtains for them greater and more precious advantages. And in permitting the Church to undergo these trials He manifests the Divine assistance which He bestows upon it, for He provides new and unlooked-for means of assuring the support and the development of His work, while revealing the futility of the powers which are leagued against it. Nineteen centuries of a life passed in the midst of the ebb and flow of all human vicissitudes teach us that the storms pass by without ever affecting the foundations of the Church. We are able all the more to remain unshaken in this confidence, as the present time affords indications which forbid depression. We cannot deny that the difficulties that confront us are extraordinary and formidable, but there are also facts before our eyes which give evidence, at the same time, that God is fulfilling His promises with admirable wisdom and goodness.

While so many powers conspire against the Church and while she is progressing on her way deprived of all human help and assistance, is she not in effect carrying on her gigantic work in the world and is she not extending her action in every clime and every nation? Expelled by Jesus Christ, the prince of this world can no longer exercise his proud dominion as heretofore; and although doubtless the efforts of Satan may cause us many a woe they will not achieve the object at which they aim. Already a supernatural tranquillity due to the Holy Ghost Who provides for the Church and Who abides in it reigns not only in the souls of the faithful but also throughout Christianity; a tranquillity whose serene development we witness everywhere, thanks to the union ever more and more close and affectionate

with the Apostolic See; a union which is in marvellous contrast with the agitation, the dissension and the continual unrest of the various sects which disturb the peace of society. There exists also between bishops and clergy a union which is fruitful in numberless works of zeal and charity. It exists likewise between the clergy and laity who more closely knit together and more completely freed from human respect than ever before, are awakening to a new life and organizing with a generous emulation in defence of the sacred cause of religion. It is this union which We have so often recommended and which We recommend again, which We bless that it may develop still more and may rise like an impregnable wall against the fierce violence of the enemies of God.

There is nothing more natural than that like the branches which spring from the roots of the trees, these numberless associations which we see with joy flourish in our days in the bosom of the Church should arise, grow strong and multiply. There is no form of Christian piety which has been omitted whether there is question of Jesus Christ himself, or His adorable mysteries, or His Divine Mother, or the saints whose wonderful virtues have illumined the world. Nor has any kind of charitable work been forgotten. On all sides there is a zealous endeavor to procure Christian instruction for youth; help for the sick; moral teaching for the people and assistance for the classes least favored in the goods of this world. With what remarkable rapidity this movement would propagate itself and what precious fruits it would bear if it were not opposed by the unjust and unfriendly efforts with which it finds itself so often in conflict.

God, who gives to the Church such great vitality in civilized countries where it has been established for so many centuries, consoles us besides with other hopes. These hopes we owe to the zeal of Catholic missionaries. Not permitting themselves to be discouraged by the perils which they face; by the privations which they en-

dure ; by the sacrifices of every kind which they accept, their numbers are increasing and they are gaining whole countries to the Gospel and to civilization. Nothing can diminish their courage, although after the manner of their Divine Master they receive only accusations and calumnies as the reward of their untiring labors.

Thus our sorrows are tempered by the sweetest consolations, and in the midst of the struggles and the difficulties which are our portion we have wherewith to refresh our souls and to inspire us with hope. This ought to suggest useful and wise reflections to those who view the world with intelligence, and who do not permit passions to blind them ; for it proves that God has not made man independent in what regards the last end of life, and just as He has spoken to Him in the past so He speaks again in our day by His Church which is visibly sustained by the Divine assistance and which shows clearly where salvation and truth can be found. Come what may, this eternal assistance will inspire our hearts with an incredible hope and persuade us that at the hour marked by Providence and in a future which is not remote, truth will scatter the mists in which men endeavor to shroud it and will shine forth more brilliantly than ever. The spirit of the Gospel will spread life anew in the heart of our corrupted society and in its perishing members.

In what concerns Us, Venerable Brethren, in order to hasten the day of divine mercy We shall not fail in Our duty to do everything to defend and develop the Kingdom of God upon earth. As for you, your pastoral solicitude is too well known to Us to exhort you to do the same. May the ardent flame which burns in your hearts be transmitted more and more to the hearts of all your priests. They are in immediate contact with the people. If full of the spirit of Jesus Christ and keeping themselves above political passion, they unite their action with yours they will succeed with the blessing of God in accomplishing marvels. By their word they will enlighten the multitude ; by their sweetness of manners

they will gain all hearts, and in succoring with charity their suffering brethren, they will help them little by little to better the condition in which they are placed.

The clergy will be firmly sustained by the active and intelligent cooperation of all men of good will. Thus the children who have tasted the sweetness of the Church will thank her for it in a worthy way, viz., by gathering around her to defend her honor and her glory. All can contribute to this work which will be so splendidly meritorious for them: literary and learned men, by defending her in books or in the daily press which is such a powerful instrument now made use of by her enemies; fathers of families and teachers, by giving a Christian education to children; magistrates and representatives of the people by showing themselves firm in the principles which they defend as well as by the integrity of their lives and in the profession of their faith without any vestige of human respect. Our age exacts lofty ideals, generous designs, and the exact observance of the laws. It is by a perfect submission to the directions of the Holy See that this discipline will be strengthened, for it is the best means of causing to disappear or at least of diminishing the evil which party opinions produce in fomenting divisions; and it will assist us in uniting all our efforts for attaining that higher end, namely, the triumph of Jesus Christ and His Church. Such is the duty of Catholics. As for her final triumph she depends upon Him who watches with wisdom and love over His immaculate spouse, and of Whom it is written, "Jesus Christ, yesterday, to-day and forever."
(Heb. xiii., 8.)

It is therefore to Him, that at this moment we should lift our hearts in humble and ardent prayer, to Him who loving with an infinite love our erring humanity has wished to make Himself an expiatory victim by the sublimity of His martyrdom; to Him who seated although unseen in the mystical bark of His Church can alone still the tempest and command the waves to be calm and the furious winds to cease. Without doubt,

Venerable Brethren, you with Us will ask this Divine Master for the cessation of the evils which are overwhelming society, for the repeal of all hostile law ; for the illumination of those who more perhaps through ignorance than through malice, hate and persecute the religion of Jesus Christ : and also for the drawing together of all men of good will in close and holy union.

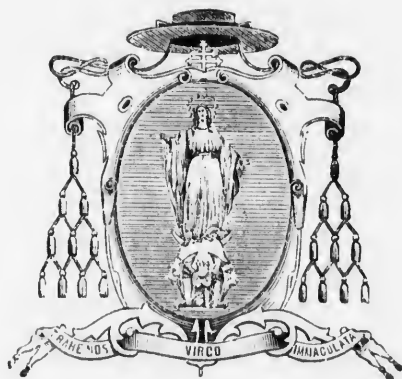
May the triumph of truth and of justice be thus hastened in the world, and for the great family of men may better days dawn, days of tranquillity and of peace.

Meanwhile as a pledge of the most precious and Divine favor may the benediction which We give you with all Our heart, descend upon you and all the faithful committed to your care.

Given at Rome, at St. Peter's, 19th March, 1902, in the twenty-fifth year of Our Pontificate.

LEO XIII.





6ième Série—No. 24.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 24 mai 1902.

Dispense du jeûne et de l'abstinence à l'occasion du couronnement du Roi Edouard VII.

CHERS COOPÉRATEURS,

Pour leur permettre de prendre plus facilement part aux fêtes du couronnement du Roi, le Saint-Père a daigné par un *motu proprio* dispenser tous les catholiques de l'Empire Britannique de l'abstinence, le 27 juin prochain, et du jeûne et de l'abstinence, le lendemain, 28, veille de la fête des SS. Pierre et Paul. L'indult accordant cette dispense a été adressé à Son Eminence le Cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, Londres,

qui a été chargé de le communiquer à l'Épiscopat et d'indiquer les prières à faire en ces jours pour remplacer le jeûne et l'abstinence. Je vous adresse copie de la lettre de Son Eminence et de l'Indult Papal, afin que vous en donniez communication à vos paroissiens en temps opportun.

Pour suivre les traditions de l'Église canadienne et pour manifester la loyauté des catholiques envers la couronne d'Angleterre, j'ordonne qu'un *Te Deum* soit chanté dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse dimanche le 29 juin prochain, après la messe paroissiale ou principale.

Prions Dieu de répandre ses bénédictions sur leurs Majestés et sur l'empire tout entier.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

Votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa

GRACIOUS INDULT FROM THE SOVEREIGN
PONTIFF TO THE CATHOLICS OF THE
BRITISH EMPIRE.

ARCHBISHOP'S HOUSE,
WESTMINSTER LONDON,
23d April, 1902.

MY LORD ARCHBISHOP,

I have the honour to forward a copy of the Letter from the Cardinal Secretary of State, in which I am informed of the gracious act, by which the Holy Father is pleased, *motu proprio*, to dispense Catholics throughout the British Empire from the law of abstinence on Friday, the 27th June, and from fasting and abstinence on Saturday, the 28th June, which is the Vigil of SS. Peter and Paul, in order that they may the more easily join in the festivities with which the week of their Majesties' Coronation will be celebrated throughout the Empire.

But the Holy Father desires that those who avail themselves of this benign dispensation should offer up instead some special prayers. Let all, therefore, on each of these two days recite either one of the Hymns to the Holy Ghost, and the Acts of Faith, Hope, Charity, and Contrition, or at least five *Paters, Aves* and *Glorias*, to implore the Divine Blessing upon their august Majesties and upon the whole Empire.

I shall be grateful if your Grace will kindly transmit this information to your suffragans for promulgation in their respective Dioceses

Believe me to be,

Your Grace's faithful and devoted servant in Jesus
Christ.

HERBERT CARDINAL VAUGHAN,
Archbishop of Westminster.

TRANSLATION.

MOST EMINENT LORD,

I am happy to inform your Eminence that the Holy Father, in his desire that catholics throughout the British Empire may more easily participate in the festivities that will mark the Coronation of His Majesty the King, has deigned to dispense them from the law of abstinence on Friday, the 27th June, and from the law of fasting and abstinence on the Saturday following, which is the Vigil of the Feast of SS. Peter and Paul.

But it is the desire of the Holy Father that Catholics should make up for this dispensation by the recital of certain prayers, the choice of which he remits to the judgment of your Eminence.

Your Eminence is also authorized to communicate the above dispensation to the Episcopate, so that it may be duly brought to the knowledge of the faithful.

I readily avail myself of this occasion to repeat the assurance of profound veneration with which, &c., &c.

I am,

Your Eminence's humble and devoted servant,

M. CARDINAL RAMPOLLA.

ROME,

15th. April, 1902.



6ième Série—No. 25.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 26 juin 1902.

Grave maladie du Roi Edouard VII.

CHERS COOPÉRATEURS,

La grave maladie de Sa Majesté le Roi Edouard VII, empêchant la cérémonie de son couronnement d'avoir lieu aujourd'hui, il y a lieu de retarder le chant du *Te Deum* que j'avais ordonné par ma circulaire du 24 mai

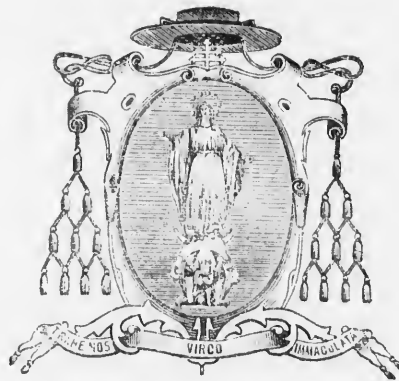
dernier. Vous ne le chanterez donc pas dimanche le 29 juin, mais le dimanche qui suivra son couronnement, si Dieu exauçant les prières de tous ses sujets daigne nous conserver notre souverain.

Que nos vœux montent ardents vers le ciel, pour obtenir cette faveur.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

Votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa



6ième Série—No. 26.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 14 juillet 1902.

Encyclique *Mire Caritatis*, sur l'Eucharistie.

CHERS COOPÉRATEURS,

Saint Jean-Baptiste, le Précurseur de Jésus-Christ, "préchant le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés," se proclamant "la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur, rendez droits ses sentiers" (Marc, I, 34), déclarait hautement n'être pas le Christ et ajoutait : Mais il y en a un au milieu de vous, que vous ne connaissez pas. C'est lui qui doit venir après moi, qui est établi au-dessus de moi. Le lendemain Jean vit Jésus venir à lui et dit : Voici

l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde. C'est celui dont je disais : Après moi vient un homme qui est établi au-dessus de moi, parce qu'il était avant moi. . . . J'ai vu l'Esprit descendant du ciel comme une colombe, et il s'est reposé sur lui. . . . Et j'ai rendu témoignage que celui-ci est le Fils de Dieu " (Jean I, 26, 27, 29, 32, 34).

Jésus est réellement le Christ, le Messie, le Sauveur, le Fils de Dieu qui a voulu se faire homme par l'opération du Saint-Esprit pour le salut du monde.

Gabriel, messager céleste, l'avait assuré à l'humble Vierge de Nazareth : " Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous s'appellera le Fils de Dieu " (Luc, I, 35.)

Le Père révèle cette vérité à s. Pierre. Sur le champ, Pierre en rend un témoignage public en disant à son Maître, en présence des disciples : " Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant " (Matth. XVI, 16).

Au jour glorieux de la Transfiguration de Jésus, " voilà qu'une voix sortit d'une nuée lumineuse disant : Celui-ci est mon Fils bien-aimé : écoutez-le " (Matth. XVII, 5).

Jésus-Christ est véritablement homme. Le disciple bien-aimé affirme que " le Verbe était en Dieu et était Dieu : que le Verbe a été fait chair, qu'il a habité parmi nous, que sa gloire a été vue, la gloire comme du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité " (Jean I, I, 2, 14).

Saint Paul enseigne que celui-ci, " étant dans la forme de Dieu, n'a point cru que ce fut pour lui une usurpation de se tenir égal de Dieu : et cependant il s'est anéanti lui-même, prenant la forme d'esclave, fait semblable aux hommes et reconnu homme par ce qui a paru de lui " (Philip II, 6, 7). C'est donc bien un corps humain qu'avait pris le Verbe, le Fils de l'Éternel : Elle est humaine aussi cette âme du Christ qui, au moment où allait commencer sa longue agonie, s'écriait. " Mon âme est triste jusqu'à la mort " (Matth. XXVII, 38).

Ajoutons à ces témoignages irrécusables celui de Jésus. Comme il s'est donné pour Fils de Dieu, il s'est appelé Fils de l'homme, par conséquent vrai homme pouvant être mis à mort, ayant donc un corps humain et une âme humaine : il le fait entendre aux Juifs qui conspirent contre lui : " Vous cherchez à me faire mourir, moi homme qui vous ai dit la vérité " (Jean VIII, 10).

* * *

Dieu a tout créé par son Verbe tout-puissant. " C'est par lui que tout a été fait dans les cieux et sur la terre, les choses visibles comme les choses invisibles, soit les trônes, soit les dominations, soit les principautés, soit les puissances ; tout a été créé par lui et en lui. Et lui-même est avant tous, et toutes choses subsistent en lui. Il est aussi le chef du corps de l'Eglise, lui qui est le principe... , afin qu'il soit lui-même en toutes choses tenant la primauté. " (Colos I, 16, 17, 18.)

La chute des anges et de l'homme avait fait deux grandes brèches à cet admirable édifice que Dieu avait élevé en créant le monde : il fallait les réparer en relevant l'homme et lui faisant remplir le vide laissé par les anges déchus.

C'est pourquoi Dieu voulut " restaurer toutes choses dans le Christ, et celles des cieux et celles de la terre " (Ephès., I, 10) ; il lui a plu " de réconcilier tout par lui, en lui-même, pacifiant par le sang de sa croix ce qui est, soit sur la terre, soit dans les cieux " (Colos. I, 20) ; " il nous a prédestinés à l'adoption des enfants par Jésus-Christ, en union avec lui... pour faire éclater la gloire de sa grâce, par laquelle il nous a rendus dignes d'amour en son Fils bien-aimé " (Ephès., 1, 5, 6).

Il était affreux le spectacle que présentait l'univers lorsque l'Homme-Dieu parut en ce monde. Les épaisses ténèbres de l'erreur étaient répandues sur toute la terre, toute chair avait corrompu sa voie. L'intelligence de l'homme était enténébrée et son cœur complètement corrompu.

Le divin Sauveur est venu au milieu des hommes pour faire connaître la puissance, la bonté, la miséricorde infinies de Dieu, sa souveraine justice. Il est venu pour que, par les sublimes exemples qu'il nous a donnés, nous puissions comprendre tout à la fois la nature divine) les perfections de Dieu, dont il est la personnification sur la terre, le crime de nos premiers parents et la satisfaction qui était due au Créateur. Il est venu apprendre à l'homme sa double nature, à remplir tous ses devoirs à l'égard de Dieu, de ses semblables et de lui-même, et, par là, à pratiquer les vertus qui, en lui ouvrant les portes du ciel, font ici-bas le bonheur de ceux qui les pratiquent et le repos des peuples.

En Jésus et par Jésus seul, l'homme arrive au salut et les nations s'assurent la tranquillité, l'ordre et la paix.

* * *

Le grand Pape qui gouverne si magistralement la Sainte Eglise, Léon XIII, reconnu comme une *Lumière* que le ciel fait briller aux yeux de toutes les nations, vient de se révéler encore une fois comme un autre Jean-Baptiste.

Il est, lui aussi, "la voix qui erie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur, rendez droits ses sentiers." Il répète l'affirmation du Saint Précurseur : " Il y en a un au milieu de vous que vous ne connaissez pas," ou du moins que vous ne connaissez pas assez, ou encore que vous pouvez et devez mieux connaître. "C'est l'Agneau de Dieu, celui qui ôte le péché du monde"; c'est celui "qui illumine tout homme venant en ce monde" (Jean I, 9), qui embrase les cœurs (Luc, XXIV, 32) du feu de la charité : c'est Jésus-Eucharistie.

Léon XIII, l'amant fidèle du Sacré-Cœur de Jésus, vient de publier une lettre apostolique sur l'Eucharistie, mystère de puissance et de foi, sacrement de charité, sacrifice royalement divin, nourriture des âmes, lumière des intelligences, force des volontés, vie véritable des chrétiens.

Dans l'Eucharistie Jésus est tout entier, Dieu et homme. Il y est pour la même fin pour laquelle il est venu il y a dix-neuf siècles, pour sanctifier les âmes, pour assurer aux peuples la paix, pour tout restaurer, pour nous réconcilier avec Dieu, pour nous donner la vie, et nous la donner avec abondance.

Léon XIII, connaît les besoins du siècle présent et, dès son aurore, il travaille à orienter le monde des esprits, des âmes, des cœurs, vers Notre-Seigneur Jésus-Christ. Oh ! si l'Eucharistie était mieux comprise ! Oh ! si elle était plus souvent reçue ! le monde catholique acquerrait une influence telle que, soutenue et fécondée par la grâce, elle pourrait amener tous les peuples dans le giron de la sainte Eglise, épouse du Christ. Alors Jésus-Christ aurait tout attiré à lui. Sa doctrine éclairerait tous ceux qui s'occupent de trouver une solution aux maux dont souffrent les sociétés humaines ; elle apprendrait aux riches à faire bénéficier les pauvres de leur superflu et aux pauvres la résignation chrétienne ; elle apprendrait aux savants la véritable science, aux ignorants les vérités les plus consolantes, à tous, la vérité. Sa morale rendrait les hommes saints, les unirait à lui, et par lui, à Dieu. L'œuvre de l'Homme-Dieu serait accomplie pour la gloire de son Père et le bonheur de l'humanité.

A nous, Chers Coopérateurs, de secourir le zèle de notre Père commun ; à nous de faire connaître et aimer de plus en plus Jésus-Eucharistie ; à nous de faire goûter le sacrement de l'amour infini ; à nous d'entraîner les fidèles à s'éclairer, à se fortifier, à se retremper dans les sources salutaires de l'Eucharistie.

En vue de remplir ce devoir, veuillez lire et expliquer, au prône de vos messes paroissiales, la lettre apostolique *Mira Caritatis* que je vous communique avec la présente et parlez souvent de la sainte Eucharistie.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon entier dévouement.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa



LETTRE ENCYCLIQUE
DE
NOTRE TRES SAINT-PERE LÉON XIII.

Pape par la Divine Providence

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres
ordinaires, en paix et communion avec le Siège
Apostolique

DE LA TRES SAINTE EUCHARISTIE

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS,
ARCHEVÊQUE, ÉVÊQUES, ET AUTRES ORDINAIRES, EN
PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE
APOSTOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

Vénérables frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Nous Nous sommes efforcé jusqu'à présent, en raison du caractère sacré de Notre ministère, et Nous Nous efforcrons jusqu'à Notre dernier souffle de vie, avec le secours de Jésus-Christ, de ... diliter et de suivre les exemples d'admirable sollicitude pour le salut des hommes que lui-même a donnés d'une façon si éminente. Traversant une époque qui n'est que trop violemment hostile à la vérité et à la justice, Nous n'avons jamais cessé, autant qu'il était en Nous, et comme vous l'a montré de nouveau Notre très récente Lettre apostolique, d'adresser au monde les enseignements et les avertissements appropriés, de prendre les mesures qui Nous paraissaient les plus efficaces, soit pour combattre la contagion de multiples erreurs, soit pour ranimer la vigueur de la vie chrétienne. Parmi ces actes, il en est deux de date plus récente étroitement liés l'un à l'autre, et dont le souvenir

Nous apporte des fruits biens opportuns de consolation, au milieu de tant de causes de tristesse qui Nous accablent. Le premier, c'est que Nous avons jugé très salutaire de consacrer par une particulière solennité l'universalité du genre humain au Sacré-Cœur du Christ Rédempteur : le second, c'est que Nous avons très vivement exhorté tous les hommes qui professent la foi chrétienne à s'attacher à Celui-là même qui, soit pour les individus, soit au point de vue social, est divinement *la Voie, la Vérité et la Vie*.

Et maintenant, Notre même charité apostolique, veillant sur les destinées de l'Église, Nous engage et en quelque sorte Nous pousse à apporter à Nos desseins déjà réalisés leur couronnement : c'est-à-dire que nous voulons recommander plus instamment au peuple chrétien la dévotion envers la très sainte *Eucharistie*, car elle est le don très divin sorti du fond du cœur du même Rédempteur, qui *désira d'un vif désir* cette union toute spéciale avec les hommes : elle est en outre très propre à nous assurer en abondance les fruits salutaires de sa Rédemption.

D'ailleurs, en vertu de cette même autorité et inspiré par ce même zèle, Nous avons déjà pris dans cet ordre d'idées diverses mesures. Il Nous est doux de rappeler qu'entre autres décisions Nous avons fortifié de Notre légitime approbation et enrichi de privilèges de nombreuses institutions et associations consacrées à l'adoration perpétuelle de la divine Hostie : Nous avons fait en sorte que des congrès eucharistiques fussent tenus avec la solennité convenable et avec un égal profit ; Nous avons attribué à cette œuvre et à celles dont le but est analogue, comme patron céleste, Paschal Baylon, qui professait à un degré remarquable la dévotion envers le mystère eucharistique.

Il nous plaît donc, Vénérables Frères, de vous entretenir de quelques points concernant ce même mystère, à la défense et à la gloire duquel travailla toujours le zèle de l'Église, non sans que des martyrs lui aient rendu un éclatant témoignage, ce mystère qui inspira magni-

fiquement la doctrine et l'éloquence d'hommes éminents, et aussi les divers arts. Nous avons pour objet de rendre plus évidente et de mettre plus en relief la vertu de l'Eucharistie, surtout en ce qui touche sa grande efficacité pour la satisfaction des besoins présents. Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur le point d'achever sa vie mortelle, laissa ce monument de son immense amour envers les hommes et ce puissant secours *pour la vie du monde* (1) Nous ne pouvons rien souhaiter de plus doux, Nous qui sommes près du terme de Notre vie, que de pouvoir ranimer et fortifier dans toutes les âmes des sentiments de gratitude et d'une légitime dévotion envers ce Sacrement admirable, sur lequel Nous pensons que reposent surtout l'espoir et l'assurance du salut et de la paix, si ardemment souhaitée par les vœux inquiets de chacun.

Il ne manquera certes pas d'hommes qui s'étonneront de Nous voir estimer que c'est surtout par de tels remèdes et de tels appuis qu'il faut soulager un siècle troublé de fond en comble et accablé de maux si graves ; peut-être ces mêmes hommes recevront-ils Nos paroles avec un dédaigneux ennui. Cela provient surtout de l'orgueil : lorsque ce vice pénètre dans les âmes, il est fatal que languisse en elles la foi chrétienne, qui exige une soumission très religieuse de l'esprit : nécessairement aussi, d'horribles ténèbres enveloppent pour ces âmes les vérités divines, et à beaucoup de ces infortunés s'applique la parole : *Ce qu'ils ignorent, ils le blasphèment.* Mais Nous sommes si loin de les exclure pour cela du dessein que Nous avons formé, qu'au contraire Nous avons résolu d'apporter avec plus de zèle la lumière à ceux qui sont animés de bonnes intentions, et d'implorer par une pieuse et fraternelle prière le pardon de Dieu sur ceux qui tourment en dérision les choses sacrées.

Connaître par une foi parfaite la vertu de la très sainte Eucharistie telle qu'elle est, c'est la même chose que connaître quelle est l'œuvre que, dans l'intérêt du

(1) *Jean*, VI, 52.

genre humain, Dieu fait homme mena à sa perfection, par sa puissante miséricorde. En effet, de même qu'une foi éclairée nous impose l'obligation de confesser et d'honorer le Christ comme l'auteur souverain de notre salut, qui, par sa sagesse, par ses lois, par ses enseignements, par ses exemples et par l'effusion de son sang, renouvela toutes choses, ainsi Nous devons le reconnaître et l'adorer réellement présent dans l'Eucharistie, pour demeurer très véritablement parmi les hommes jusqu'à la fin des temps, pour tirer de lui-même et leur communiquer avec une éternelle abondance les bienfaits de la rédemption, comme un bon maître et un bon pasteur, et comme un très puissant intéressé auprès de son Père.

Celui qui méditera avec attention et piété sur les trésors décollant de l'Eucharistie comprendra que le meilleur et le plus éminent est celui qui renferme tous les autres, quels qu'ils soient : c'est d'elle, en effet, que découle sur les hommes cette vie qui est vraiment la vie : *Le pain que je donnerai est ma chair, pour la vie du monde* (2).

Ce n'est pas d'une seule manière, ainsi que Nous l'avons exposé ailleurs, que le Christ est *la vie*, Lui qui proclama que le but de sa venue parmi les hommes, c'était de leur apporter avec certitude l'abondance d'une vie plus qu'humaine : *Je suis venu afin que les brebis aient la vie et qu'elles l'aient surabondamment* (3). Et en effet, dès qu'eurent paru sur la terre *la bonté de Dieu, notre Sauveur, et son amour pour les hommes* (4), aussitôt, personne ne l'ignore, se manifesta une certaine force qui renouvela tout l'ordre des choses, qui se répandit dans toutes les veines de la société civile et domestique. De nouveaux liens unirent l'homme à l'homme : de nouvelles lois naquirent, ainsi que de nouveaux devoirs privés et publics ; une nouvelle carrière fut ouverte aux institutions civiles, aux sciences, aux arts :

(2) Jean, vi, 52.

(3) Jean, x, 10.

(4) Titc, iii, 4.

ce qui est le principal, les esprits et les cœurs des hommes furent ramenés vers la vérité de la religion et la pureté des mœurs; bien plus, une vie vraiment céleste et divine fut communiquée aux hommes. C'est ce que désignent les expressions qui reviennent souvent dans les lettres sacrées: *le bois de vie, la parole de vie, le livre de vie, la couronne de vie*, et spécialement *le pain de vie*.

Mais, puisque cette vie dont Nous parlons a une similitude accentuée avec la vie naturelle, puisque comme l'autre elle est entretenue et ruinée par la nourriture, il faut aussi la sustenter et la fortifier par un aliment approprié. Il est bon de rappeler ici en quel temps et de quelle manière le Christ a invité et conduit les âmes des hommes à recevoir convenablement et saintement le pain vivant qu'il devait leur donner. Lorsque se fut répandue la nouvelle du miracle qu'il avait accompli sur le rivage du lac de Tibériade, en multipliant les pains pour rassasier la multitude, aussitôt de nombreuses personnes accoururent vers Lui, dans l'espérance d'obtenir le même bienfait. Jésus saisit cette occasion; de même que jadis, au sujet de l'eau du puits qu'elle devrait tirer, il avait inspiré à la Samaritaine la soif de l'eau qui jaillit pour la vie éternelle (5), ainsi il élève les âmes de la multitude affamée, afin qu'elles désirent plus vivement cet autre pain qui demeure pour la vie éternelle (6).

Jésus insiste sur cet enseignement. Le pain dont je parle n'est point, dit-il, cette manne céleste qui nourrit vos pères dans la traversée du désert; ce n'est pas même celui que gagnèrent vous avez reçu de moi avec admiration; mais je suis moi-même ce pain. *Je suis le pain de vie* (7). Il inculque plus longuement la même vérité à tous par cette invitation et ce précepte: *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement; et*

(5) Jean, iv, 14.

(6) Jean, iv, 27.

(7) Ib., 48.

le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour la vie du monde (8). Et lui-même les convainc en ces termes de la gravité du précepte: *En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous* (9).

Loïn de nous donc cette erreur trop répandue et très funeste des hommes qui pensent que l'usage de l'Eucharistie doit être presque laissé à ceux qui, exempts de soucis et ayant le cœur étroit, décident de chercher le repos dans la vie religieuse. Ce bien, qui plus que les autres est excellent et salutaire, s'offre à tous les fidèles quels que soient leur condition et leur rang, qui veulent (et il n'est personne qui ne doive le vouloir) entretenir en eux la vie de la grâce divine, dont le terme est la jouissance de la vie céleste avec Dieu.

Et plaise au ciel qu'ils songent comme il convient à la vie éternelle et qu'ils s'y préparent, ceux-là surtout dont l'intelligence, l'activité et l'autorité sont si puissants pour diriger les événements et les hommes. Mais Nous constatons et Nous déplorons que la plupart d'entre eux estiment avec orgueil qu'ils ont en quelque sorte infusé au siècle une vie nouvelle et prospère, parce qu'ils l'obligent, par l'impulsion qu'ils lui donnent, à marcher à grands pas vers toutes sortes de progrès et de découvertes merveilleuses.

Or, de quelque côté que se tournent vos regards, la société humaine, si elle est éloignée de Dieu, loin de jouir du calme qu'elle désire, est angoissée et agitée comme un malade en proie à la chaleur de la fièvre; alors qu'elle aspire anxieusement à la prospérité, elle voit celle-ci fuir sans cesse et couler entre ses mains. Les hommes en effet et les États ont nécessairement leur origine en Dieu, aussi ne peuvent-ils vivre, se mouvoir et faire quelque bien autrement qu'en Dieu par Jésus-Christ, par lequel tous les trésors les plus précieux se sont répandus

(8) Hb., 52.

(9) Hb., 54.

et se répandent sur le monde. Mais de tous ces biens la source principale et le principe est la sainte Eucharistie : car elle entretient et elle fortifie cette vie dont l'absence nous est si pénible, et elle accroît merveilleusement cette dignité humaine que Nous voyons maintenant acquérir un si grand prix. En effet, qu'y a-t-il de plus excellent et de plus désirable que de devenir, autant que cela est possible, participant et associé de la nature divine ? Or, c'est là ce que le Christ réalise pour Nous principalement dans l'Eucharistie, par laquelle il s'attache et s'unit étroitement l'homme, élevé par le don de la grâce jusqu'aux trésors divins. Il existe en effet cette différence entre la nourriture du corps et celle de l'âme que la première est transformée en nous-mêmes, tandis que la seconde nous transforme en elle ; et à ce sujet saint Augustin nous montre le Christ parlant lui-même en ces termes : *Tu ne me changeras pas en toi comme la nourriture de ta chair, mais tu seras changé en moi* (10).

Ce sacrement très excellent, dans lequel apparaît surtout le moyen pour les hommes de participer à la nature divine, est aussi pour eux la source des plus grands progrès dans tous les genres de vertus surnaturelles, et en particulier dans la foi. Celle-ci en effet a eu à toute époque ses adversaires ; car bien qu'elle élève les esprits des hommes par la connaissance des vérités les plus hautes, cependant, comme elle cache ce que sont ces vérités qu'elles nous a montrées supérieures à notre nature, elle semble par là même abaisser ces esprits. Mais jadis c'était tantôt tel point de foi, tantôt tel autre qui était attaqué ; dans la suite, la guerre a étendu beaucoup plus loin ses ravages, et l'on en est arrivé maintenant à affirmer qu'il n'y a rien absolument de surnaturel. Or, pour ramener dans les esprits la vigueur et la ferveur de la foi, rien n'est plus efficace que le mystère eucharistique, qui est proprement appelé *mystère de foi* : en lui seul est contenu tout ce qui est au-dessus de la nature, dans une abondance extraordinairement variée de mira-

(10) *Conf.*, VII, ch. X.

cles : *Le Seigneur clément et miséricordieux a éternisé la mémoire de ses merveilles, Il a donné une nourriture à ceux qui le craignent* (11).

Si Dieu en effet a fait quelque chose de surnaturel, Il l'a rapporté à l'incarnation du Verbe, par le bienfait de laquelle devait être restauré le salut du genre humain. *Il a résolu de tout restaurer en Jésus-Christ, tant ce qui est dans le ciel que ce qui est sur la terre* (12).

L'Eucharistie, au témoignage des saints Pères, doit être considérée comme une continuation et une extension de l'Incarnation puisque par elle la substance du Verbe incarné est unie à chacun des hommes, et le sacrifice suprême du calvaire est renouvelé d'une manière admirable : c'est ce qu'a prédit le prophète Malachie : *En tout lieu est sacrifiée et offerte à mon nom une oblation pure* (13).

Ce miracle qui entre tous est le plus grand dans son genre, est accompagné de miracles innombrables : ici, toutes les lois de la nature sont suspendues : la substance entière du pain et du vin est changée en le corps et le sang du Christ ; mais l'apparence du pain et du vin, ne reconvrant aucune réalité, est conservée par la vertu divine : le corps du Christ se trouve en même temps dans autant d'endroits qu'il y a en même temps d'endroits où le sacrement s'accomplit. D'ailleurs, afin d'accroître la soumission de la raison humaine envers un si grand mystère, des miracles viennent pour ainsi dire à son secours, pour la gloire de l'Eucharistie : ils sont rappelés par l'histoire ou vivent dans notre souvenir, et il en existe dans plus d'un lieu des monuments publics et remarquables. Nous voyons donc ce sacrement entretenir la foi, nourrir l'esprit, détruire les inventions des rationalistes, et surtout éclairer l'ordre des choses surnaturelles.

L'affaiblissement de la foi aux vérités divines a

(11) Ps. cx, 4, 5.

(12) Ephes., 1, 9, 10.

(13) 1, 11.

pour origine non seulement l'orgueil, dont Nous avons parlé plus haut, mais encore la dépravation de l'esprit. Si l'expérience nous montre que meilleures sont les mœurs d'un homme, plus son intelligence est ouverte, par contre, les voluptés corporelles ont pour effet d'éteindre les esprits : et c'est surtout dans l'ordre des choses divines que les passions obscurcissent la lumière de la foi, l'éteignent même, par une juste réprobation de Dieu. Or le désir insatiable de ces plaisirs brûle aujourd'hui tous les hommes, en proie dès les premiers jours de leur jeunesse à une sorte de contagion maldive. Mais la divine Eucharistie nous apporte pour ce mal affreux un excellent remède : son premier effet est de réfréner la passion en accroissant la charité : car Augustin dit : *L'aliment de celle-ci (de la charité) est l'affaiblissement de la passion, et sa perfection est l'absence de passion* (14). En outre la chair très chaste de Jésus comprime l'insolence de notre chair, comme nous l'a enseigné Cyrille d'Alexandrie. En effet le Christ existant en nous calme la loi de la chair sévissant dans nos membres (15). Bien plus le fruit spécial et très doux de l'Eucharistie est celui qu'annonçait cette parole prophétique : *Qu'y a-t-il en lui (dans le Christ) de bon, et qu'y a-t-il de beau si ce n'est le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges* (16)? Ces mots désignent le désir fort et constant de la sainte virginité qui, même en un siècle regorgeant de délices, fleurit chaque jour, dans l'Eglise catholique, sur une étendue plus vaste et en plus grande abondance, et l'on sait bien que partout il a pour fruit le progrès et l'éclat de la religion, en même temps que de la société humaine.

Il faut ajouter que par ce sacrement l'espérance des bien immortels est merveilleusement fortifiée, ainsi que la confiance dans les secours divins. Le désir de bonheur qui existe dans toutes les âmes et qui leur est natu-

(14) *De diversis questionibus*, LXXXIII, quest. XXXVI.

(15) Livre IV, chap. II. in *Joan.*, VI, 57.

(16) *Zach.*, IX, 17.

rel est aiguisé de plus en plus par le caractère trompeur des biens terrestres, par les injustes violences des hommes pervers, enfin par les autres douleurs du corps et de l'âme : or, l'auguste sacrement de l'Eucharistie est une cause et un gage de bonheur et de gloire, non seulement pour l'âme, mais encore pour le corps ; en effet, tandis qu'il enrichit les âmes de l'abondance des biens célestes, il les comble en même temps de joies très douces qui surpassent de beaucoup l'attente et l'espérance des hommes, quelles qu'elles soient ; il soutient les chrétiens dans l'adversité ; il les fortifie dans la lutte pour la vertu ; il les garde pour la vie éternelle et les y conduit en leur fournissant, pour ainsi dire, des vivres en vue du voyage. Dans le corps chancelant et débile, cette divine hostie fait pénétrer le germe de la résurrection future : le corps immortel du Christ introduit en nous une semence d'immortalité qui, un jour, produira ses fruits. Que de tels biens doivent résulter de l'Eucharistie pour l'âme et pour le corps, c'est ce que l'Eglise nous a enseigné en tout temps, suivant en cela l'exemple du Christ qui a affirmé : *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour* (17).

Il est conforme à notre sujet, et il importe grandement de considérer, que l'Eucharistie a été instituée par le Christ, comme un *mémorial éternel de sa Passion* (18) et qu'elle montre au chrétien la nécessité de s'amender lui-même d'une façon salutaire. Jésus en effet, a dit, à ses premiers prêtres : *Faites ceci en mémoire de moi* (19), c'est-à-dire faites ceci pour commémorer mes douleurs, mes amertumes, mes angoisses, ma mort sur la croix. C'est pourquoi, ce sacrement et ce sacrifice est pour nous une exhortation assidue à faire pénitence en tout temps, à supporter les plus grands labeurs ; c'est aussi une condamnation grave et sévère des plaisirs que

(17) Jean, VI, 55.

(18) S. Thomas d'Aquin, Opsuc. LVII. Office de la fête du Saint Sacrement.

(19) Luc, XXII, 19.

des hommes très impudents vantent et exaltent si fort : *Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'Il vienne* (20). En outre, si l'on recherche avec soin les causes des maux présents, on constatera qu'ils proviennent de ce que la charité des hommes entre eux s'est affaiblie en même temps que se refroidissait leur charité envers Dieu ; ils ont oublié qu'ils étaient les fils de Dieu et frères en Jésus-Christ ; ils ne se préoccupent que de ce qui les concerne personnellement ; non seulement ils négligent les intérêts d'autrui, mais souvent ils les attaquent et les lèsent.

De là naissent des troubles fréquents et des luttes entre les diverses classes de citoyens ; l'arrogance, la dureté et les fraudes règnent chez les puissants ; la misère, l'envie et les divisions chez les petits. C'est en vain que l'on cherche un remède à ces maux, dans la crainte des châtimens, dans les conseils de la prudence humaine ; comme Nous l'avons Nous-même exposé plus d'une fois et longuement, il faut se préoccuper et s'efforcer d'obtenir que les diverses classes de citoyens soient unies par un mutuel échange de bons offices, par une concorde qui ait sa source en Dieu et qui produise des œuvres conformes à l'esprit fraternel et à la charité de Jésus-Christ. Le Christ a apporté sur la terre et a voulu allumer dans tous les cœurs cette charité qui seule pourrait donner quelque bonheur non seulement à l'âme, mais aussi au corps et même pour la vie présente. Elle réprime, en effet, dans l'homme, l'amour immodéré de lui-même, et elle tempère l'amour des richesses *qui est la racine de tous les maux* (21).

Il est certain que toutes les prescriptions de la justice doivent être observées en ce qui concerne les rapports des diverses classes de citoyens ; cependant, c'est surtout avec le secours et grâce au gouvernail de la charité, qu'il sera possible d'obtenir enfin que, dans la société

(20) I Cor., XI, 26.

(21) Tim., VI, 10.

té des hommes, *tout arrive à l'égalité* salutaire que conseillait saint Paul (22); c'est par la charité seulement que cette égalité sera maintenue. Le Christ a donc voulu, lorsqu'il instituait cet auguste sacrement, ranimer la charité envers Dieu, et, par ce moyen, réchauffer la charité mutuelle entre les hommes: il est évident, en effet que celle-ci naît de la première, par suite de sa nature même et que, pour ainsi dire, elle en découle spontanément. Il est impossible qu'elle laisse à désirer en quoi que ce soit, et bien plus, elle sera toujours ardente et vigoureuse, si les hommes méditent attentivement sur la charité que leur témoigne le Christ dans ce Sacrement: là, de même qu'Il a manifesté d'une façon éclatante sa puissance et sa sagesse, ainsi Il a répandu les richesses de son divin amour envers les hommes.

En songeant à cet exemple du Christ qui nous donne libéralement tous ses biens, combien nous devons nous aimer et nous aider les uns les autres, unis par des liens fraternels de jour en jour plus étroits. Ajoutons que les signes mêmes qui constituent ce sacrement sont propres à nous exciter très opportunément à la charité mutuelle. A ce sujet, saint Cyprien a écrit: *Enfin, les sacrifices du Seigneur eux-mêmes signifient l'universalité des chrétiens unis entre eux par une charité solide et indissoluble. En effet, quand le Seigneur nomme "son corps", ce pain qui est formé par l'assemblage de grains nombreux, il indique l'union de notre peuple; et quand il appelle "son sang" le vin extrait de milliers de grains de raisins et formant une seule masse liquide, il a en vue de même notre troupeau constitué par le mélange d'une multitude d'hommes rapprochés les uns des autres* (23).

De même, le docteur Angélique, s'inspirant d'Augustin, a écrit: *Notre-Seigneur a confié son corps et son sang à ces substances qui sont formées de multiples éléments ramenés à un seul corps; c'est d'abord le pain*

(22) II Cor., VIII., 14.

(23) Ep., 69 ad Magnam, n. 5.

qui se compose de grains réunis, c'est ensuite le vin, masse liquide provenant elle aussi de grains innombrables: et c'est pourquoi Augustin dit ailleurs: "O Sacrement de piété, ô signe d'unité, ô lien de charité" (24).

Tous ces enseignements sont confirmés par le jugement du concile de Trente, qui porte que le Christ a laissé l'Eucharistie à son Eglise "comme le symbole de l'unité de celle-ci, et de la charité par laquelle il a voulu que fussent unis et liés entre eux tous les chrétiens. . le symbole de ce seul corps dont Il fut la tête, et auquel il a voulu que les membres, qui sont nous-mêmes, fussent unis par les liens très étroits de la foi, de l'espérance et de la charité" (25). C'est ce qu'avait aussi enseigné Paul. *Car quoique en grand nombre, nous sommes un seul pain, un seul corps, nous tous qui participons à un même pain.* Et c'est là certes un très bel et très doux exemple de fraternité chrétienne et d'égalité sociale que cette confusion dans laquelle se groupent au pied des autels le patricien et l'homme du peuple, le riche et le pauvre, le docte et l'ignorant, tous participant également au même festin céleste.

C'est à bon droit certes que dans les annales des débuts de l'Eglise, il lui est fait une gloire spéciale de ce que *la multitude des croyants n'avait qu'un corps et qu'une âme* (26): or il est nettement établi que ce résultat si précieux était dû à la fréquentation de la table divine: nous lisons en effet au sujet des premiers chrétiens: *Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain* (27).

De plus, le bienfait de la charité mutuelle entre les vivants, qui puise dans le sacrement eucharistique tant de force et tant d'extension, se répand, principalement par la vertu du sacrifice, sur tous ceux qui sont compris

(24) *Summa theol.*, III p., q., LXXIX. a. I.

(25) Sess. XIII, *De Eucharist.*, II.

(26) Act., IV, 32.

(27) Act., II, 42.

dans la communion des saints. Personne en effet ne l'ignore : la communion des saints n'est autre chose qu'un échange de secours, d'expiations, de prières, de bienfaits entre les fidèles, soit qu'ils aient déjà gagné la patrie céleste, soit qu'ils soient condamnés encore au feu du purgatoire, soit enfin qu'ils continuent de voyager sur la terre : tous sont unis pour former une seule cité dont le chef est le Christ, et dont la forme est la charité.

Or, voici ce que nous enseigne la foi : quoiqu'il ne soit permis d'offrir qu'à Dieu seul l'auguste sacrifice, cependant l'on peut célébrer en l'honneur des saints régnant dans les cieux avec Dieu *qui les a couronnés*, et cela afin de nous concilier leur patronage, et aussi, suivant l'enseignement des apôtres, afin d'effacer les fautes de nos frères qui, étant morts dans le Seigneur, n'ont pas encore complètement expié.

La charité sincère, qui a coutume de tout faire et de tout souffrir pour le salut et le bien de tous, découle, ardente et active de la très sainte Eucharistie, dans laquelle est présent le Christ vivant lui-même, dans laquelle il s'abandonne surtout à son amour envers nous, dans laquelle enfin, entraîné par l'élan de sa charité divine, il renouvelle perpétuellement son sacrifice. On voit ainsi clairement à quelle source les hommes apostoliques ont puisé la force pour leurs durs labeurs, et d'où les institutions catholiques, si nombreuses et si variées, qui rendent les plus grands services à la famille humaine, tirent leur inspiration, leur force, leur perpétuité, et leurs heureux résultats.

Nous ne doutons pas, que ces brefs enseignements relatifs à un sujet très vaste ne soient féconds en fruits bénis pour le troupeau chrétien, si par vos soins, Vénérables Frères, ils sont opportunément exposés et recommandés à l'attention des fidèles. Mais ce sacrement est si grand et si riche en vertus de toutes sortes que jamais personne ne pourra lui attribuer toutes les louanges et lui rendre tout le culte pieux qu'il mérite. Soit que vous le méditez dévotement, soit que vous l'adoriez suivant les règles, soit surtout que vous le receviez avec une con-

science pure et des dispositions saintes, il doit être regardé comme le centre dans lequel réside la vie chrétienne, autant qu'elle peut être quelque part; tous les autres modes de piété, quels qu'ils soient ont dans l'Eucharistie leur but et leur terme. C'est surtout à ce mystère qu'aboutit et en lui que s'accomplit chaque jour la bienveillante invitation du Christ: *Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai* (28).

Ce mystère est comme l'âme de l'Eglise, c'est vers lui que la plénitude elle-même de la grâce sacerdotale monte par les divers degrés des ordres. C'est là encore que l'Eglise puise et possède toute sa vertu et toute sa gloire, toute la richesse des grâces divines, tous les biens qu'elle répand sur le monde; aussi met-elle ses meilleurs soins à préparer et à amener les fidèles à une intime union avec le Christ par le moyen du sacrement de son Corps et de son Sang: pour le même motif, elle rend ce sacre-ment plus vénérable encore en l'entourant de cérémonies très religieuses.

La perpétuelle sollicitude que témoigne sur ce point l'Eglise notre mère est éloquemment mise en relief par une exhortation qui fut publiée dans le saint concile de Trente et qui respire une charité et une piété admirables. Elle mérite pleinement que le peuple chrétien la reçoive de Nous intégralement reproduite: "Le saint synode avertit avec une affection paternelle, exhorte, prie et conjure, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, tous ceux qui portent le nom de chrétiens, qu'ils s'unissent enfin et trouvent la bonne harmonie dans ce signe de l'unité, dans ce lien de la charité, dans ce symbole de concorde. Qu'ils se souviennent de la si grande majesté et du si admirable amour de Jesus-Christ Notre-Seigneur, qui a donné son âme bien-aimée comme prix de notre salut, et qui nous a laissé son corps comme nourriture; que les fidèles croient et vénèrent ces mystères sacrés du corps et du sang du Christ avec une foi

(28) Matth., XI, 28.

si constante et si ferme, avec une dévotion, une piété et un respect tels qu'ils puissent fréquemment recevoir ce pain supersubstantiel, et que celui-ci soit vraiment pour eux la santé perpétuelle de l'esprit et du cœur: que, fortifiés par cet aliment, ils puissent, au terme de ce misérable voyage terrestre, parvenir à la céleste patrie, où ce même Pain des anges, qu'ils mangent maintenant sous les voiles sacrés, ils le mangeront sans aucun voile" (29).

L'histoire est témoin que la vie chrétienne fut surtout florissante parmi le peuple aux époques où la réception de l'Eucharistie était plus fréquente. Au contraire, il est un autre fait non moins établi, c'est qu'habituellement, lorsque les hommes négligeaient le pain céleste et pour ainsi dire, s'en dégoûtaient, on vit languir d'une façon sensible la vigueur de la foi chrétienne. Pour qu'elle ne s'évanouît pas entièrement, Innocent III prit une mesure très sage, quand, dans le concile de Latran, il ordonna, sous des peines sévères qu'au moins lors des solennités pascales, aucun chrétien ne s'abstint de la communion du corps du Seigneur. Mais il est évident que ce précepte ne fut donné qu'à regret, et comme remède extrême: il fut toujours, en effet, dans les vœux de l'Eglise, qu'à chaque fête, les fidèles pussent prendre part à ce banquet divin. "Le saint synode souhaiterait qu'à chaque messe les fidèles assistants ne fissent pas seulement la communion spirituelle, mais encore qu'ils vinssent recevoir sacramentellement l'Eucharistie: ainsi les fruits de ce très saint sacrifice découleraient sur eux en plus grande abondance" (30).

Ce mystère très anguste n'abonde pas seulement en fruits bénis pour chaque homme en particulier, mais encore, en tant que sacrifice, pour tout le genre humain et c'est pourquoi l'Eglise a coutume de l'offrir assidûment pour le salut du monde entier. Il convient que les pieux chrétiens unissent leurs efforts pour que ce sacrifice soit l'objet d'un respect et d'un culte sans cesse gran-

(29) Sess. XIII, *De Eucharist.*, c. VIII.

(30) Conc. Trid., sess., XXII, cl VI.

dissants, et cela est plus que jamais nécessaire à notre époque. Aussi Nous voulons que ses vertus multiples soient mieux connues et plus attentivement méditées.

Les principes suivants sont nettement établis par les lumières naturelles elles-mêmes : le pouvoir du Dieu créateur et conservateur sur les hommes, considéré soit au point de vue public soit comme particuliers, est suprême et absolu : tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons de bon, en particulier ou publiquement, c'est à la libéralité de Dieu que nous le devons : en retour, il nous faut lui témoigner le plus grand respect, comme à Notre-Seigneur, et la plus vive gratitude, à cause de ses très précieux bienfaits. Et cependant, combien d'hommes trouve-t-on aujourd'hui qui lui rendent ces hommages avec la piété qui convient ? S'il y eut jamais un siècle qui porta devant lui l'esprit de rébellion envers Dieu, c'est bien le nôtre, dans lequel refleurissent de nouveau contre le Christ cette parole impie : *Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous* (31), et cette proposition criminelle : *Arrachons-le du milieu de nous* (32). Un grand nombre d'hommes poussent la folie et la violence jusqu'à bannir Dieu de tout groupement civil et même de toute société humaine.

Sans doute, on n'en arrive pas partout à ce degré de démenace scélérate : cependant il est déplorable de voir le grand nombre d'hommes qui demeurent oublieux de la divine Majesté, de ses bienfaits, et surtout du salut qui nous a été acquis par le Christ. Mais maintenant il faut que cette perversité ou cette insouciance si graves soient réparées par un redoublement d'ardeur de la piété commune envers le sacrifice eucharistique : rien ne peut honorer Dieu mieux que cette dévotion, et lui être plus agréable. Car elle est divine, la victime qui est ici immolée : par elle donc, nous attribuons à l'auguste Trinité un honneur égal à celui qu'exige sa dignité immense ; en outre, nous offrons au Père un présent d'un prix et

(31) Luc, xix, 14.

(32) Jér., xi, 19.

d'une douceur infinis, son Fils unique : de là résulte que non seulement nous rendons grâces à sa bienveillance, mais que véritablement nous nous acquittons envers Lui.

Il nous est encore donné et nous avons pour devoir de recueillir un autre fruit double et précieux de ce sacrifice. On ne peut songer sans affliction au déluge des turpitudes qui s'est répandu de toutes parts, la puissance divine ayant été, comme Nous l'avons dit, méconnue et méprisée. Réellement, le genre humain semble en grande partie appeler sur lui-même la colère divine, et d'ailleurs, la moisson des fautes qui est déjà debout est mûre elle-même pour la juste réprobation de Dieu. Il faut donc animer le zèle pieux des fidèles, les invitant à s'efforcer d'apaiser ce Dieu qui châtie les crimes, et aussi d'obtenir ses secours très opportuns en faveur d'un siècle accablé de maux. Or qu'ils songent que ces résultats doivent être demandés surtout à la vertu de ce sacrifice. En effet, c'est seulement grâce à l'efficacité de la mort subie par le Christ que les hommes peuvent satisfaire complètement aux intérêts de la divine justice et aussi obtenir en abondance les bienfaits de la divine clémence. Mais cette vertu qui s'exerce soit pour l'expiation, soit pour la prière, le Christ a voulu qu'elle demeurât entière et d'une façon permanente dans l'Eucharistie : ce sacrifice, en effet, n'est point une simple et vaine commémoration de sa mort, mais un véritable et merveilleux renouvellement de cette mort, quoique celle-ci soit maintenant non sanglante et mystique.

D'ailleurs, il Nous plaît de le déclarer, Nous sommes ému d'une joie très vive en constatant que, durant ces dernières années, les âmes des fidèles ont commencé à se renouveler dans le respect et l'amour envers le sacrement de l'Eucharistie : ce réveil Nous inspire l'espérance encourageante de voir mûre des temps meilleurs et une situation plus florissante. Comme Nous l'avons dit au début, une piété active a créé dans cet ordre d'idées des institutions nombreuses, notamment des associations ayant pour but d'accroître l'éclat des rites eucharistiques, d'adorer assidûment, jour et nuit, l'auguste Sacrement,

de réparer les outrages et les sacrilèges dont il est l'objet. Cependant, Vénérables Frères, il ne Nous est pas permis, non plus qu'à vous, de nous reposer sur les résultats acquis ; en effet, il reste beaucoup de progrès à faire, beaucoup d'institutions à créer, pour que ce présent, entre tous divin, soit entouré de plus d'éclat et d'honneur parmi ceux-là mêmes qui remplissent les devoirs de la religion chrétienne, et pour qu'un si grand mystère soit honoré avec la piété dont il est digne.

C'est pourquoi les œuvres déjà existantes doivent être développées de jour en jour et rendues à la vie là où elles auraient dé péri, par exemple les confréries eucharistiques, les supplications adressées au Saint-Sacrement exposé, les processions solennelles en son honneur, les pieuses génuflexions devant les divins tabernacles, et d'autres pratiques du même genre, saintes et salutaires ; en outre, il importe d'entreprendre tout ce qu'une sage piété suggérera en cette matière.

Mais il faut surtout travailler à faire revivre, dans toutes les nations catholiques, la réception fréquente de l'Eucharistie. C'est ce que nous enseignent les exemples de l'Eglise naissante, que nous avons rappelés plus haut, ainsi que les décrets des conciles, l'autorité des Pères et des hommes les plus saints de toutes les époques. De même que le corps, en effet, l'âme a besoin de prendre souvent sa nourriture : or, la sainte Eucharistie lui fournit un aliment fortifiant entre tous.

Il faut donc abolir entièrement les préjugés de ceux qui sont hostiles à cette doctrine, les vaines craintes d'un grand nombre d'hommes, les motifs spécieux de s'abstenir de la communion. Il s'agit en effet d'une dévotion qui sera plus utile que toute autre au peuple chrétien, soit pour arracher les générations présentes au sommeil anxieux des biens périssables, soit pour ranimer et entretenir d'une façon constante les sentiments chrétiens.

Assurément, les exhortations et les exemples des hommes appartenant aux classes élevées, mais surtout le zèle éclairé du clergé, auront en cette matière un grand poids. Les prêtres, en effet, auxquels le Christ Rédemp-

teur a confié la mission d'accomplir et de distribuer les mystères de son Corps et de son Sang, ne pourraient rien faire de mieux, pour reconnaître le très grand honneur qu'ils ont reçu, que de promouvoir par tous les moyens la gloire eucharistique du Christ, et, conformément aux désirs de son Divin Cœur, d'inviter et d'entraîner les âmes des hommes à se retremper dans les sources salutaires d'un tel sacrement et d'un si grand sacrifice.

Puissent, Nous le désirons vivement, les fruits excellents de l'Eucharistie devenir de jour en jour plus nombreux : puissent la foi, l'espérance, la charité, en un mot toutes les vertus chrétiennes, s'accroître sans cesse, et assurer la guérison et le progrès de la société elle-même : puissent les desseins de la très prévoyante Charité de Dieu briller d'un éclat sans cesse grandissant, de ce Dieu qui a institué *pour la vie du monde* la perpétuité d'un tel mystère.

Exalté par l'espérance de ces résultats bénis, Vénérables Frères, comme gage des faveurs divines, et en témoignage de Notre charité, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique à chacun de vous, à votre elergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 mai, en la veille de la solennité du Très-Saint-Sacrement, l'année 1902, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

LÉON XIII, PAPE.

ENCYCLICAL LETTER

OF

His Holiness Pope Leo XIII.

TO THE PATRIARCHS, PRIMATES, ARCHBISHOPS, AND OTHER
ORDINARIES, IN PEACE AND COMMUNION WITH
THE APOSTOLIC SEE, ON THE BLESSED
EUCCHARIST.

LEO XIII., POPE.

To the Patriarchs, Primates, Archbishops, and other
Ordinaries in Peace and Communion with the Apostolic
See:

Venerable Brethren,

Health and Apostolic Benediction.

The wonderful zeal for the salvation of men of which Jesus-Christ has given us so bright an example. We, in accordance with the sanctity of Our Office, strive to study and imitate unceasingly, and, with His help, We shall continue to follow the same Divine model as long as life remains in Us. As it is Our lot to live in times bitterly hostile to truth and justice, We have endeavored to supply abundantly as far as lay in Our power, by teaching, admonishing, and working, whatsoever might seem likely to avert the contagion of error in its various forms, or strengthen the energies of Christian life. In this connection there are two things within the memory of the faithful, intimately connecting one with the other, the accomplishment of which fills Us

with consolation in the midst of so many sorrows. One is, that we declared it most desirable that the whole human race should be consecrated in a special manner to the Sacred Heart of Jesus Christ, the Redeemer; the other, that We most earnestly exhorted all bearing the Christian name to adhere steadfastly to Him Who by divine authority is for all men the Way, the Truth, and the Life.

And now, in truth, watching with vigilance over the fortunes of the Church in these evil days, We are impelled by the same Apostolic love to add something which will crown and finish the project We had in mind: namely, to recommend to the Christian world by a special act of Our authority the Most Holy Eucharist.

The Blessed Eucharist is the most divine gift given to us nearly from the inmost heart of the Redeemer with the desire of one desiring this singular union with man and instituted chiefly for the generous disposal of the fruits of His Redemption. In this matter We have not to manifest by Our authority and zeal not a little solicitude. And it is pleasant to remember, among other things, that We by legitimate approval and privileges, largely increased the number of institutes and sodalities devoted to the perpetual adoration of the Divine Host: that We also took care to have Eucharistic Congresses held with suitable splendor and corresponding usefulness: and that We made Patron of those and similar works, the heavenly Paschal Baylon, who stood out in his day as a most devout worshipper of the Eucharistic mystery.

Therefore, Venerable Brethren, it is well to fix our minds on certain features of this mystery in defending and illustrating which the zeal of the Church has constantly been manifested, and not unfrequently crowned by the palm of martyrdom, whilst the doctrine itself has called forth the learning and eloquence of the greatest men and the most noble master-pieces in various arts. Here it will be Our duty to point out clearly and expressly the power that is in this mystery to cure the evils and

meet the necessities of the present age. And surely, as Christ, at the close of His mortal life, left this Sacrament as the great monument of His love for men, as the greatest support "for the life of the world" (Joann. vi., 52) so We, who are likewise soon to depart, can desire nothing more eagerly than to excite and nourish in the minds of all men feelings of grateful love and religious devotion towards this most wonderful Sacrament, in which We believe, are to be found the hope and assurance of salvation and peace.

It may be a cause of surprise to some that We should think this age, so universally disturbed and groaning under so great a burden, should be best aided by such remedies and helps, and persons shall not be wanting, perhaps, who will treat our utterances with fastidious indifference. This comes chiefly from pride: and pride is a vice which weakens Christian faith and produces such a terrible darkness about divine things that of many it is said: "Whatever things they know not, they blaspheme" (Judae 10). But so far are We from being averted from the purpose We have in view that We believe more firmly than ever that it will bring light to those who are well disposed, and obtain, by the brotherly intercession of the devout, pardon from God for those who revile holy things.

To know with full and perfect faith what is the virtue of the Most Holy Eucharist is to know what God, made Man, accomplished for the salvation of the human race in His infinite mercy. For as it is a duty to true faith to proclaim our belief in Christ and worship the Supreme Author of our salvation, Who by His wisdom, laws, example, and the shedding of His blood renewed all things, it is a duty of equal obligation to worship Him Who is really present in the Eucharist, that so He may abide among men to the end of the world, and by the perennial communication of Himself make them sharers in the blessings of His Redemption.

Now, he who studiously and religiously considers the blessings flowing from the Holy Eucharist sees at

once that in it are contained in the most eminent degree all other blessings of every kind: for from it that life flows which is truly life: "The bread which I will give is My flesh for the life of the world" (Joann. vi., 52). Not in one way alone is Christ the Life. Christ, Who assigned as the cause of His coming among men that He might bring them a sure fulness of life, that was more than human: "I am come that they may have life, and have it more abundantly" (Joann. x., 10). For as soon as "the goodness and compassion of God our Saviour" (Tit. iii., 4) appeared upon earth, a power at once came forth that almost created a new order of things and influenced every department of civil and domestic society. Thence new relations between man and man; new rights, public and private; new duties; a new direction given to institutions, laws, arts, and sciences. The thoughts and studies of men were drawn towards the truth of religion and the sanctity of morals: and hence a life given to men truly heavenly and divine. All this is frequently commemorated in the sacred writings: the tree of life, the word of life, the book of life, the crown of life, and expressly, the bread of life.

But this life about which we are speaking bears an express resemblance to the natural life of man, and so, just as the one is nourished by food, and grows strong, so does the other likewise require to be supported and strengthened by food. And here it is well to recall the time and manner in which Christ moved the minds of men and excited them to receive suitably and righteously the living Bread which he was about to give them. For where the fame had spread abroad of the miracle of the multiplication of the loaves which He had wrought on the shore of Tiberias, many people followed Him so that their hunger, too, might be appeased. Then Jesus, seizing the opportunity, just as when He infused into the Samaritan woman at the well a thirst for the water "springing up into life everlasting" (Joann. vi., 27). But this bread, as Jesus continues to show, is not that heavenly manna given to their fathers wandering through

the desert; nor is it that which they themselves had lately received from Him in astonishment: but He Himself is the true bread which he gives: "I am the bread of life" (Joann. vi., 48). He inculcates still further this same lesson both by council and precept: "If any man eat of this bread, he shall live for ever: and the bread that I will give is My flesh for the life of the world" (Joann. vi., 52). And the gravity of the command He thus shows clearly: "Amen, amen, I say unto you: Except you eat the flesh of the Son of Man and drink His blood, you shall not have life in you" (Joann. vi., 54). Away, therefore, with that common and most pernicious error of those who believe that the Holy Eucharist is only for those who, free from business and troubled in mind, resolve to seek repose in some design of a more religious life. For the Holy Eucharist, than which there is nothing more excellent or salutary, is for all, whatsoever their employment or dignity, who wish (and there is no one who should not wish) to nourish in themselves the life of Divine Grace, of which the ultimate end is the attainment of life eternal.

Would that those whose genius or industry or authority could do so much to guide the men and affairs of the age, would think rightly of eternal life, and impart the knowledge of it to others. But alas, We see with regret that most of these arrogantly believe that they have given to the world a life prosperous and almost new, because they urge it forward to strive in its excited course for utilitarian objects and the mere gratification of curiosity. Look where you will, human society, alien though it is from God, far from enjoying that tranquillity of affairs which it seeks, labors in great anguish and trepidation like one tossing in a fever: it strives vainly to obtain that prosperity in which alone it puts its trust, ever vainly pursuing it and clinging desperately to what is slipping from its grasp. For men and states come necessarily from God, and, therefore, in no other can they live or move or do good but in God through Jesus Christ, from Whom men have received,

and still receive, the best and choicest gifts. But the chief source and fountain-head of all these gifts is the Holy Eucharist, which, while it nourishes and supports that life for which we strive so ardently, exalts in the highest degree that dignity of human nature which seems to be so highly valued in these days. For what can be more desirable than to be made as far as possible participators and partners in the Divine nature? But this is what Christ does in the Eucharist, raising man up to Divine things by the aid of grace, and uniting Himself to him by bonds so close. For there is this difference between the food of the body and the food of the soul, that the former is converted into us, but the latter converts us into itself, and it is to this that Augustine refers when he puts the words into the mouth of Christ—"You shall not change Me into thee as food of thy flesh, but thou shalt be changed into Me." (Conf. l. vii. ex.)

But this most excellent Sacrament, which renders men participators of the Divine nature, also enables the soul of man to advance in every class of the higher virtues. And first is faith. At all times faith has had its assailants: for although it exalts the minds of men with knowledge of the most lofty things, yet while it has revealed that there exist things above nature it conceals their precise character, and so seems to depress the human mind. Formerly only this or that article of faith was attacked: afterwards war was waged much more widely, until it finally came to be affirmed that there was nothing at all above nature. Now, for renewing in the mind the vigor and fervor of faith there is nothing more suitable than the mystery of the Eucharist, which is properly called the mystery of faith, for truly in this one mystery by reason of its wonderful abundance and variety of miracles contained the whole supernatural order. "He has made a remembrance of His wonderful works being a merciful and gracious Lord: "He hath given food to them to a fear him" (Ps. ex. 4-5). For if God acknowledged what He wrought above nature as due

to the Incarnation of the Word, through Whom the salvation of the human race was restored, according to that word of the Apostle: "He hath purposed * * * to re-establish all things in Christ, that are in heaven and of earth, in Him" (Eph. i, 9, 10); the Eucharist, according to the testimony of the Holy Fathers, is a continuation and an expansion of the Incarnation. For by it the substance of the Incarnate Word is united to men; and the supreme sacrifice of Calvary is renewed in a manner that is full of mystery. This the prophet Malachy signified in the words: "In every place there is sacrifice, and there is offered to My Name a clean oblation" (I. II.) And this miracle, the greatest of all, is accompanied by innumerable others, for here all the laws of nature are suspended; the whole substance of the bread and wine is changed into the Body and Blood of Christ; the species of bread and wine are sustained without a subject by Divine power; the Body of Christ dwells at the same time in as many places as the Sacrament is consecrated. But human reason is enabled the better to reverence so great a mystery by the prodigies which have been performed in its glory in past ages and in our own days, of which, indeed there still exist renowned and public proofs, and that not in one place merely. We see, therefore, that by this Sacrament faith is fostered, the soul nourished, the falsehoods of rationalists dissipated, and the whole order of the supernatural made clear to our eyes.

But it is not pride alone, but depravity of mind as well, that makes faith in Divine things grow weak. For if it happens that the better the morals the clearer the intelligence; if even the prudence of the Gentiles perceived that the mind is blunted by the pleasures of the body, as Divine wisdom has already borne testimony (Sap. i, 4); then so much more in Divine things do the pleasures of the body obscure the light of faith, and even extinguish it altogether in God's just punishment. And for these pleasures there is burning in these days an insatiable cupidity, a cupidity which like the conta-

gion of disease, widely infects all even from their first tender years. There is a remedy for this terrible evil in the Divine Eucharist. For, first of all, by increasing charity, it checks voluptuous desire: as Augustine says: "The nourishment (of charity) is the lessening of lust; perfection, no lust" (*De diversis quaestionibus*, lxxxiii., quaest. xxxvi.). Besides, the most chaste flesh of Jesus restrains the luxury of our flesh, as Cyril of Alexandria has said—"For Christ existing in us calms the law of the flesh raging in our members" (*Lib. iv., c. 2*, in *Joann.*, vi. 57). But even more the peculiar and most precious fruit of the Eucharist is that signified in the saying of the prophet—"What is the good thing of Him (Christ), and what is His beautiful thing but the corn of the elect, and wine springing forth virgins?" (*Zach. ix., 17*) namely, the strong and constant resolves of sacred virginity, which, while the age slips away in pleasures, flourishes in the Catholic Church more widely and more fruitfully from day to day, and, indeed, what a great advantage and ornament this is everywhere to religion and even to ordinary human intercourse is well known. Moreover, this Sacrament strengthens beyond conception the hope of immortal blessings and the confidence of Divine aid. For the desire of happiness, which is in the minds of all, is more and more sharpened and strengthened by the emptiness of all earthly goods, by the unjust violence of wicked men and by all the other troubles of mind and body.

Now the august sacrament of the Eucharist is at once the cause and pledge of happiness and glory not only for the soul, but also for the body. For while it enriches the soul with an abundance of heavenly gifts, it also fills it with joys so sweet that they far surpass every thought and hope of man: in adversity it sustains; in the strife of virtue it confirms: it leads to everlasting life as by an open pathway. But to the frail and perishable body that Divine Host gives a future resurrection for the immortal Body of Christ implants the seed of immortality which is sometime to bud forth. This

advantage, both to soul and body, the Church has at all times taught, following Christ who said—"He that eateth My flesh and drinketh My blood, hath everlasting life; and I will raise him up on the last day." (Joann, vi. 55). And here it is of great importance to consider that the Eucharist, being instituted by Christ as a "perennial memorial of His passion" St. Thomas Aquin., opuse, lvii.: *Offic. de festo Corp. Christi*), declares to all Christian men the necessity of mortifying themselves. For Jesus said to His first priests—"Do this for a commemoration of Me" (Luc. xxii., 19), that is, do this to commemorate My sorrows, griefs, tortures, and death on the cross. Hence this sacrament, which is also a Sacrifice, is a ceaseless exhortation, for all time to penance and every spiritual effort; it is also a solemn and severe reproof of those pleasures which shameless men praise and exalt so highly: "As often as you shall eat this bread, and drink this chalice, you shall show the death of the Lord until He come." I Cor. xi., 26.

Moreover if you diligently examine into the causes of the present evils, you will find that they arise from the fact that the charity of men towards one another has grown faint according as the love of God grew cold. They have forgotten that they were sons of God and brothers in Jesus Christ: they think of nothing but themselves, the rights of others they not only disregard, but attack and invade. Hence the frequent quarrels and contentions among the various classes of citizens; the arrogance, harshness, dishonesty among the more powerful: the misery, envy, and spirit of revolt among the weaker. For these evils it is vain to seek a remedy from the enactments of law, the fear of punishment, or the plans of human prudence. What must be aimed at as We Ourselves have more than once recommended, is to reconcile the various orders of citizens by a mutual union of duties, a union which would come from God and give birth to works stamped with the true spirit and charity of Christ. This union Christ brought upon earth: by it He wished all things to be inspired, as

being the one thing that could bring some happiness, even in the present, not only to the soul, but also to the body, restraining as it does man's immoderate love of himself, and repressing the passion for riches, which is "the root of all evils." (Tim. vi. 10).

But although it is necessary that all just rights should be well protected, it is nevertheless lawful to establish and preserve in society that salutary "equality" (2 Cor., viii., 14) which St. Paul recommended. This, therefore, is what Christ wished in instituting this august Sacrament—to excite love towards God and to foster charity among men. For the one flows, as is evident, of its very nature and almost spontaneously, from the other: nor can men live without it at all, nay, it must even burn and flourish in their hearts, if they consider the charity of Christ towards them in this Sacrament, in which He has maintained His marvellous power and wisdom, and also "poured forth the riches of His divine love for men." Conc. Trid. Sess. xiii., De Euchar. c. ii.) And as Christ has given us such an example of love, how we should love and help each other, bound together brotherhood! Moreover, the outward symbols of the Sacrament are in a special manner calculated to incite us to union. For St. Cyprian says—"The very sacrifices of redemption themselves proclaim the necessity of Christian concord to the firm and inseparable bonds of charity. For when the Lord calls His body bread which is made up of the union of many grains, He indicates the union of that people whose sins, He bore: and when He calls His blood wine, which is drawn from many ripe grapes, again He signifies a flock made one by the union of the multitude." Ep. 69. ad Magnum n. 5 (al. 6.) Similarly the Angelic Doctor following St. Augustine says—"Our Lord commended His body and blood in those things which are moulded in unity: for the first, the bread, namely, is made one from many grains, and the other, the wine, also becomes one from many grapes: and therefore Augustine elsewhere says—O Sa-

cravement of piety, O sign of unity, O bond of charity.
(Summa Theol. iii. p. q. lxxix., a. 1.)

All this is confirmed by the declaration of the Council of Trent, that Christ left the Eucharist to the Church "as a symbol of that union and love with which He wished all Christians to be bound together—a symbol of that body of which He is head, and to which He wished us to be united as members by the most firm bonds of faith and hope and charity" (Sess. xiii., De Euchar., ch. II.) And this St. Paul himself had declared: "For we, being many, are one bread, one body, all that partake of one bread" (1 Cor. x. 17). Yes, truly, here is a most beautiful example of Christian brotherhood and of social equality, that all should approach the same altars without distinction; the nobility and the people, the rich and the poor, the learned and the unlearned, are equally sharers in the same heavenly banquet. And if it has been the glory of the Church that in the first ages, "the multitude of believers had but one heart and soul" (Act. iv. 32), it cannot be doubted that such a wonderful blessing was due to the custom of approaching the Holy Table; for of them we find it recorded—"And they were persevering in the doctrine of the Apostles, and in the communication of the breaking of bread" (Act. ii., 42). Moreover, the grace of mutual charity among the living, so much strengthened and increased as it is by the Sacrament of the Eucharist; flows out into all who are in the communion of Saints particularly through the power of the Holy Sacrifice. For the communion of Saints, as all know, is nothing else than the mutual communication of aid, expiation, prayer, and benefits among the faithful, whether in heaven, or enduring the expiatory fires of purgatory, or still abiding upon earth, but all forming one state, whose head is Christ, and whose life-giving principle is love. It is also a matter of faith that while to God alone the Holy Sacrifice may be offered, yet it can also be celebrated in honor of Saints reigning in heaven with God "Who crowned them," to obtain their patronage and

protection, and also to blot out the stains of the brethren who have died in the Lord, but who have not yet made full atonement. That true charity, therefore, which is wont to do and endure all things for the salvation and utility of all, leaps and burns into life from the Most Holy Eucharist, in which Christ is really present, in which He gives way to His love for us in the highest form, and, under the impulse of His divine love, perpetually renews His sacrifice. It is from this that the arduous labors of Apostolic men, as well as the various institutions that have had their origin among Catholics and deserve so well of the human race, derive their influence, strength, constancy, and successful results.

These few things written by Us on a great subject will, We doubt not, produce much fruit if you, venerable brethren, seasonably expound and commend them to the faithful.

At the same time, this Sacrament is so great and so abounding in virtue that no one has ever yet adequately praised it by his eloquence or worshipped it by his adoration. Whether you meditate upon it or rightly worship it, or better still, purely and worthily receive it, it is to be regarded as the great centre round which turns the whole Christian life, to it all other forms of piety lead, in it they end. In the self-same mystery that gracious invitation and still more gracious promise of Christ: "Come to Me all you that labor and are burdened, and I will refresh you" (Matth. xi., 28), are renewed and daily fulfilled. Lastly, it is, as it were, the soul of the Church, towards which is directed the fulness of sacerdotal grace through the various grades of orders. From the very same source does the Church draw all her power and glory, all the ornaments of her divine ritual, and all the efficacy of her blessings. Therefore, she takes the greatest care to instruct the faithful and lead them to this intimate union with Christ by the Sacrament of His Body and Blood; and for the same reason, she adorns it and makes it more worthy of reverence by means of the most sacred ceremonies. The constant

care of our holy mother, the Church, in this matter is summed up in the exhortation of the Council of Trent: an exhortation breathing forth wonderful charity and piety, and worthy of being entirely recalled again by Us to the Christian World: "With paternal affection the Holy Synod admonishes, exhorts, entreats all, without exception, who are called Christians, to sometimes meet and find peace in this sign of unity, in this bond of charity, in this symbol of concord: to be mindful of that immense majesty and of that wonderful love of Jesus Christ, Our Lord, Who gave His life as price of our salvation, and His flesh to be our food: to believe and venerate those sacred mysteries of His Body and Blood with such consistency and firmness of faith, such devotion of mind and piety and zeal, that they may be able to frequently receive that supersubstantial bread, so that He may be truly to them the life of their soul and the perpetual health of their mind: and thus, that strengthened by its vigor they may be able, after the journey of this miserable exile, to reach their heavenly country and eat without any veil upon their eyes the very same bread of angels which they now eat concealed under the sacred species."—(Sess. xiii., de Euchar., ch. viii.)

Now, history bears witness that Christian life flourished better in the times when the reception of the Blessed Eucharist was more frequent. On the other hand, it is not less certain that when men began to neglect and almost despise this heavenly bread the vigor of the Christian profession sensibly diminished. Lest it should some time pass away altogether, Innocent III., in the Council of Lateran, imposed the most solemn precept that, at the very least, no Christian should abstain at Paschal time from receiving the Body of the Lord. This precept, however, was imposed with reluctance, and, it is clear, only as the last remedy: for it has been always the wish of the Church that the faithful should approach the holy table at every sacrifice. "The most holy Synod would wish the faithful attending each Mass to communicate not only spiritually but even

sacramentally, so that they might receive more abundantly the fruits of the Sacrifice.—(1 Con. Trid. Sess. xxii., c. vi.)

And this most sacred mystery contains, as a sacrifice, the plenitude of salvation not only for individuals, but for all men: hence the Church is accustomed to offer it unceasingly "for the salvation of the whole world." It is fitting, therefore, that by the common zeal of the devout there should be greater love and esteem for this sacrifice: in this age particularly there is no more pressing necessity. Accordingly, We desire that its efficacy and power should be remembered more widely and even more diligently proclaimed. Principles evident from the very light of reason tell us that God, the Creator and preserver of all things, has a supreme and absolute dominion over men, both privately and publicly; that all that we have and are in every sphere has come from His bounty; and that we, in turn are bound to give Him the highest reverence as our Master and the greater gratitude as our most generous benefactor. And yet how few are there to-day who fulfil those duties with suitable piety?

This age, if any, surely manifests the spirit of rebellion against God: in it that impious cry against Christ again grows strong: "We will not have this man to reign over us"—(Luc. xix., 14)—and that impious resolve, "Let us cut Him off"—(Jer. xi., 19)—nor, indeed, is anything urged more vehemently by very many than this, that they should banish and separate God from all intercourse with men. This criminal madness is not universal, We joyfully admit: yet it is lamentable how many have forgotten the divine Majesty and His benefits, and the salvation that was obtained chiefly through Christ. Now, this wickedness and folly must be resisted by an increase of general devotion and zeal in the worship of the Eucharistic Sacrifice. Nothing would of itself be more full of sweetness and consolation to the Christian soul. For the Victim that is immolated is Divine, and, accordingly, the honor that we render through

it to the Holy Trinity is in proportion to its infinite dignity: we offer also to the Father His only begotten Son—an offering that is infinite in value and infinitely acceptable; hence it is that we not only give Him thanks for His goodness, but even make Him a return. There is also another twofold and wonderful fruit which may and ought to be derived from this great Sacrifice. The mind grows sad when it reflects on the fearful multitude of crimes which abound on all sides, God, as We have said, being neglected and the divine Majesty despised. The human race, in great part, seems to call upon the divine anger; although, indeed, that harvest of evil which has been reaped contains in itself the ripeness of a just punishment. The zeal of the faithful should, therefore, be aroused to appease God, the avenging Judge of crime, and obtain from Him the reform of a sinful age. This is to be done chiefly by the aid of this holy sacrifice. For it is by virtue alone of Christ's death that men can fully satisfy the demands of divine justice, and abundantly obtain pardon and mercy. But this power of expiation or of entreaty Christ wished to remain wholly in the Eucharist, which is not a mere commemoration of His death, but a real and wonderful, although unbloody and mystic, renewal of it.

At the same time let Us confess We have not a little joy in knowing that in those last years the minds of the faithful seem to have been renewed in love and reverence for the Sacrament of the Eucharist; and this gives us a better hope for the future. For, as We said in the beginning, ingenious piety has done much in this direction, especially in sodalities, either by increasing the splendor of the Eucharistic rites, or worshipping the Holy Sacrament constantly by day and night, and making atonement for the insults and injuries it receives. But, Venerable Brethren, it is not lawful for Us or for you to stop here: for yet many more things remain to be done or undertaken, so that this, the most divine work of all, may be put in a clearer light and held in greater honor among those who practice the duties

of the Christian religion, that so great a mystery may be honored in a manner worthy of its greatness. Hence the works that have been undertaken are to be urged on more vigorously from day to day; old institutions, where they have disappeared, are to be renewed, as, for example, the Sodalties of the Eucharist, the supplications poured forth to the Holy Sacrament exposed for adoration, all the solemnity of pomp with which it was surrounded, the pious salutations before the tabernacles, and other holy and most profitable practices of the same nature; in fine, everything is to be done that prudence and piety could dictate. But, above all, endeavor should be made to revive widely again among Catholic nations the frequent use of the Holy Eucharist. To this the example of the early Church, the decrees of Councils, the authority of the Fathers and of the holy men in every age exhorts us; for as the body needs its own food so does the soul, and the most life-giving nourishment is given by the Holy Eucharist. Therefore, condemn beforehand the opinions of those who oppose such frequent communions. Banish the idle fears of many and the specious excuses or reasons for abstaining from the Body of the Lord; for nothing could be more effective in resewing the world from its anxiety about perishable things, and in bringing back and perpetually preserving the Christian spirit. Here the exhortations and examples of the higher orders, and still more the zeal and industry of the clergy, will be of great value. For priests to whom Christ, the Redeemer, has given the office of consecrating and administering the mysteries of His Body and Blood, can surely make no greater return for the high honor they have received than to do all in their power to promote His glory in the Eucharist, and by following the desire of His most Sacred Heart to invite and draw the souls of all to the saving fountains of so great a Sacrament and Sacrifice.

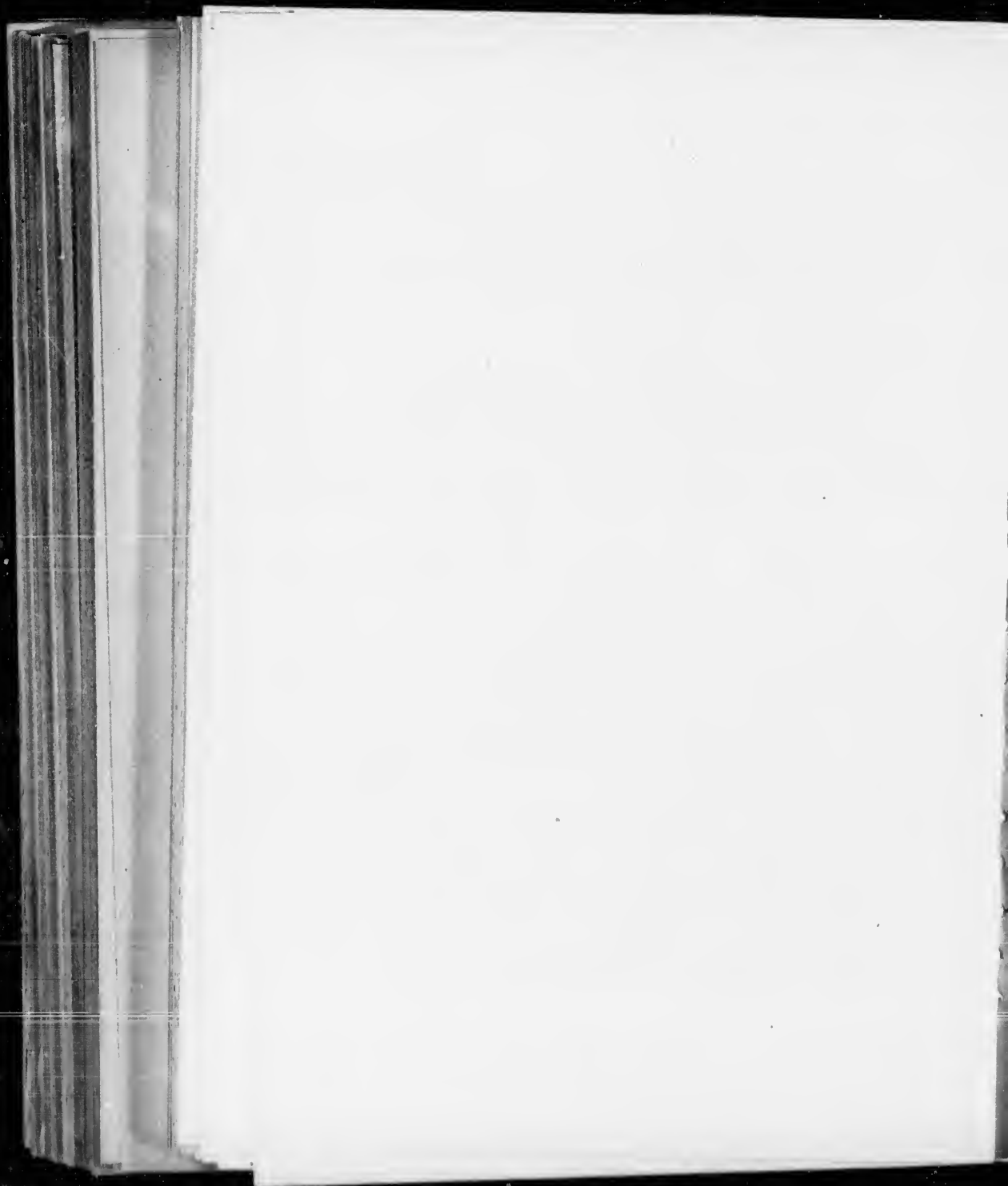
Thus may the surpassing fruits of the Eucharist become, as We ardently desire, more fruitful from day

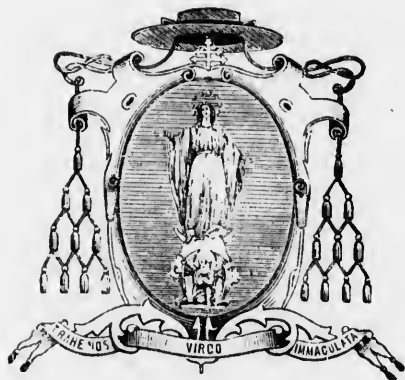
to day, with abundant growth, also, in faith, hope, charity, and in every virtue; may this revival of piety tend to the peace and advantage of the State, and may the designs of God's most provident love in instituting such a perpetual mystery for the life of the world be made manifest to all men.

Buoyed up with such a hope, Venerable Brethren, and as a pledge of divine gifts as well as of our affection, We lovingly impart to each one of you, and to your clergy and people, our Apostolic Benediction.

Given at Rome, near St. Peter's, on this 28th day of May on the approach of the Solemnity of Corpus Christi, in the year 1902, the twenty-fifth of Our Pontificate.

LEO XIII, POPE.





6ième Série—No. 27.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 6 août 1902.

Mort de S. E. le Cardinal Ledóchowski.

CHERS COOPÉRATEURS,

Son Eminence le Cardinal M. Ledóchowski, est décédé à Rome, le 22 juillet dernier. C'est ce que m'apprend officiellement une lettre de faire-part des deux distingués secrétaires de la Propagande, Mgr. Aloisius Veccia et Mgr. Antoine Savelli-Spinola.

La bienveillance que m'a témoignée le vénéré et à jamais illustre Cardinal me fait un devoir de vous communiquer la douloureuse nouvelle de sa mort.

Il était né à Gorki, en Pologne, le 29 octobre 1822. Pour lui, être Polonais, c'était avant tout être catholique. Aussi s'est-il montré toute sa vie homme de foi, homme d'action et de lutte. Le célèbre Chancelier de fer a bien pu le jeter en prison, alors qu'il était archevêque de Gnesen et Posen, mais jamais il ne l'a amené à faire des concessions aux erreurs modernes, à sacrifier les droits imprescriptibles ou les intérêts sacrés de la sainte Eglise du Christ. Il a vraiment mérité le titre de Confesseur de la foi. Pie IX, plein d'estime et d'admiration pour le vaillant Prélat que la prison n'avait pu contraindre à transiger avec sa conscience, Pie IX, prisonnier du Vatican, voulant récompenser cet athlète courageux le éréa cardinal dans le consistoire du 15 mars 1875.

Durant les dix années de son administration comme Préfet de la Propagande, le regretté Cardinal a déployé une habileté et un zèle au-dessus de tout éloge. Personne ne l'a jamais approché qui n'ait dit : C'est un vrai prince de l'Eglise ! La délicatesse de ses procédés, son urbanité exquise lui gagnaient les cœurs ; sa promptitude à expédier les affaires pourtant si nombreuses qui lui étaient soumises lui assurait la plus vive reconnaissance de ceux qui étaient en relation avec lui ; l'intérêt qu'il prenait à nos intérêts spirituels du Canada doit nous porter à supplier Dieu de lui accorder bientôt, s'il n'en jouit pas déjà, la lumière et le repos éternels.

Je vous engage donc, Chers Coopérateurs, à recommander son âme aux plus ferventes prières et communions de vos paroissiens et des communautés religieuses établies sur vos paroisses.

Un service solennel, auquel tous sont invités, sera chanté à la Basilique le mercredi, 13 de ce mois.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon entier dévouement.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.



6ième série—No. 28.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 19 octobre 1902.

I. Matines et Laudes à 2 heures P. M.

II. Louanges à réciter devant le Très-Saint-Sacrement,
en réparation des blasphèmes.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

En vertu d'un indult *ad quinquennium* de S. S. le Pape Léon XIII, en date du 2 août 1902, les prêtres de ce diocèse peuvent, *legitima concurrente causa*, réciter privéement *Matines et laudes* de l'office du jour suivant dès les deux heures de l'après-midi.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



45

50

56

63

71

80

90

100

112

125

140

160

180

200

225

250

280

315

360

400

450

500

560

630

710

2.8

3.2

3.6

4.0

2.5

2.2

2.0

1.8

1.6

APPLIED IMAGE Inc

1600 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-1500
TELEX 284 1084-134

II.

Dieu défend de prendre son nom en vain : Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum " (Exode, x, 7). Que faut-il alors penser du blasphémateur ?

Selon l'énergique expression de l'Écriture, il attaque Dieu en face, il lève la main contre le Seigneur : "Tendit adversus Dominum manum suam, et contra Omnipotentem roboratus est" (Job. xv, 25).

S. Jude dit que les blasphémateurs font sur terre ce que les anges rebelles firent autrefois dans le ciel : "Dominationem spernunt, Majestatem autem blasphemant" (Judes, 8). S. Thomas expliquant ce passage dit que ces anges apostats firent paraître leur impiété en trois choses : *en ce qu'ils attaquèrent directement et immédiatement Dieu, en ce qu'ils le méprisèrent en eux-mêmes, et en ce qu'ils péchèrent de pure malice.* C'est bien ce que font les blasphémateurs. Il est remarquable, en effet, qu'il y a dans leurs blasphèmes un caractère *d'insolence, de mépris de Dieu et de pure malice.*

Le blasphémateur est donc bien coupable. Par son péché, il brave la puissance de Dieu, méprise sa grandeur et occasionne du scandale.

Sans doute, chers Coopérateurs, vous ne manquez pas, en temps opportun, de flétrir un pareil crime, mais j'ai pensé qu'il serait utile, pour éveiller d'avantage l'attention des fidèles, et les prémunir contre l'habitude du blasphème, d'ordonner un acte de réparation des blasphèmes si nombreux, hélas ! de tant de blasphémateurs. A Rome et dans beaucoup de diocèses, au *Salut du T. S. Sacrement*, le prêtre, après avoir donné la bénédiction avec la Sainte-Hostie, dépose l'ostensoir sur l'autel, se met à genoux sur le plus bas degré et récite, à *haute et intelligible voix*, les louanges ci-dessous que les fidèles répètent une à une à sa suite, en réparation des blasphèmes.

Louanges en réparation des blasphèmes.

Dieu soit béni !
 Béni soit son saint nom !
 Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme !
 Béni soit le nom de Jésus !
 Béni soit son Sacré-Cœur !
 Béni soit Jésus dans le Très-Saint-Sacrement de
 l'autel !
 Béni soit l'auguste Mère de Dieu, la très sainte
 Vierge Marie !
 Béni soit sa sainte et immaculée Conception !
 Béni soit le nom de Marie, vierge et mère !
 Béni soit Dieu dans ses anges et dans ses saints !

Praises in reparation for profane language.

Blessed be God.
 Blessed be His Holy Name.
 Blessed be Jesus Christ, true God and true Man.
 Blessed be the Name of Jesus.
 Blessed be His Sacred Heart.
 Blessed be Jesus in the Most Holy Sacrament of
 the Altar.
 Blessed be the great Mother of God, Mary most
 Holy.
 Blessed be her Holy and Immaculate Conception,
 Blessed be the Name of Mary, Virgin and Mother.
 Blessed be God in His Angels and His Saints.

Sa Sainteté, le Pape Léon XIII, par décret du 2 février 1897, accorde une indulgence de deux ans chaque fois qu'on récite publiquement et dévotement ces louanges pendant le Salut du Très-Saint-Sacrement. Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire

A l'avenir, ces louanges seront récitées, comme il est dit plus haut, à la fin de chaque salut solennel du T.-S. Sacrement. Elles seront une amende honorable à Dieu, à Jésus, à Marie, aux anges et aux saints. Elles obtien-

dront, il faut l'espérer, des grâces de conversion pour les blasphémateurs et, pour tous, un respect de plus en plus grand pour tout ce qui est saint.

Faites en sorte que vos fidèles les répètent à *haute voix*, comme ils devraient toujours répondre aux prières publiques, et non pas seulement à demi-voix, ce qui arrive trop souvent.

Je demeure, Chers Coopérateurs, dans les cœurs de Jésus et de Marie,

Votre tout dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

LOUANGES EN RÉPARATION DES BLASPHEMES

Pendant le Salut du Très-Saint-Sacrement.

Dieu soit béni !
Béni soit son saint nom !
Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme !
Béni soit le nom de Jésus !
Béni soit son Sacré-Cœur !
Béni soit Jésus dans le Très-Saint-Sacrement de
l'autel !
Béni soit l'auguste Mère de Dieu, la très sainte
Vierge Marie !
Béni soit sa sainte et immaculée Conception !
Béni soit le nom de Marie, vierge et mère !
Béni soit Dieu dans ses anges et dans ses saints !

Praises in reparation for profane language.

Blessed be God.
Blessed be His Holy Name.
Blessed be Jesus Christ, true God and true Man.
Blessed be the Name of Jesus.
Blessed be His Sacred Heart.
Blessed be Jesus in the Most Holy Sacrement of
the Altar.
Blessed be the great Mother of God, Mary most
Holy.
Blessed be her Holy and Immaculate Conception,
Blessed be the Name of Mary, Virgin and Mother.
Blessed be God in His Angels and His Saints.

Sa Sainteté, le Pape Léon XIII, par décret du 2 février 1897, accorde une indulgence de deux ans chaque fois qu'on récite publiquement et dévotement ces louanges pendant le Salut du Très-Saint-Sacrement. Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire





6ième Série— 29.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 30 décembre 1902.

- I. Sujets des Conférences ecclésiastiques.
- II. Etats des Comptes.
- III. Souhails de sainte année.

I.

CHERS COOPÉRATEURS,

Avec cette circulaire, je vous adresse les questions que vous aurez à traiter dans les conférences ecclésiastiques du mois de février et du mois d'octobre 1903.

J'ai confiance que chaenn se fera un devoir de présenter un travail écrit sérieux sur chaque question. De leur propre aveu, quelques uns ont eu des reproches à se faire à ce sujet. Que dire de ceux qui, sans faire approuver leurs raisons, se dispensent de tout travail ?

Ceux qui n'ont pas remis ou envoyé à qui de droit leur travail de l'année 1902 et qui n'ont pas été exempté par moi, devront me l'adresser à moi directement avant le 15 février prochain.

II.

En même temps que cette circulaire vous recevrez le blanc de l'Etat des Comptes de votre église ou fabrique respective, pour l'année 1902.

Je vous prie de le remplir et de me le faire parvenir avant le 1er février 1903.

III.

Qu'en l'année qui va s'ouvrir, Jésus dispense sur vous sa grâce et qu'il soit sans cesse avec vos affections pour les rendre de plus en plus conformes aux siennes et les bénir, avec vos désirs pour les sanctifier et les exaucer, avec vos épreuves pour les embanmer des purs parfums de sa divine consolation.

* * * *

Cette année est un présent que le Bon Dieu vous donne, c'est la vie qui avec elle va reflourir sous la rosée du ciel. Jésus vous l'offre de bon cœur. Laissons durant son cours, s'écouler doucement notre vie, en la dirigeant vers Dieu. Alors rien ne sera perdu. (Bossuet.)

* * * *

Que chaque jour contienne une envolée de nos cœurs vers Jésus pour solliciter de sa Toute Puissante Charité un plus grand amour pour son Sacré-Cœur et pour le Cœur très pur de Marie. Le meilleur souhait que je puisse faire, c'est que vous obteniez de Dieu, non pas ce que vous souhaitez vous-même, mais ce qu'il souhaite de vous.—Saint François de Sales.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon profond attachement.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

MATERIE XLIXÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ,

MENSE FEBRUARII 1903 HABENDÆ.

SCRIPTURA SACRA.

De origine, indole ac authenticitate Epistolæ s. Pauli ad Romanos. Finis necnon argumentum ejusdem Epistolæ exponantur, necessitasque vivæ fidei ac charitatis, variis ex eadem Epistola incisus decerptis vindicentur.

THEOLOGIA DOGMATICA.

Ecclesia ex Christi instituto essentialiter est una, unitate regiminis, fidei et communionis. Quomodo explicari possit natura obligationesque istius triplicis unitatis, ejusque principium?

LITURGIA SACRA.

Quinam libri a Parochiis habendi sunt, ex rituali Romano, decretis conciliorum Quebecensium, Diocesanicorumque statutorum? Quanam et a quonam et secundum quam formam in istis libris describi debeant?

MATERIE LÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ,

MENSE OCTOBRI 1903 HABENDÆ.

THEOLOGIA MORALIS.

Titius, vicarius, varios penitentes, nulla facta interrogatione absolvit, quorum primus, *Petrus*, sola peccata sua dubia accusavit, et alter, *Paulus*, cum probabili contritione sua confessus est; tertius, *Jacobus*, ex fine malo, videlicet, ad bonam existimationem apud sodales comparandam, confessionem tantum habuit et in confitendo plura peccata reticuit et merito est; de omnibus istis certior factus et anxietate pressus circa validitatem necnon licitatem suarum absolutionum, ad Parochum suum adit et quærit:

1o. Utrum adsit pro confessario stricta obligatio diligenter interrogandi, et quanam sit extensio istius obligationis ?

2o. Quid dicendum de validitate necnon de licetate absolutionum Titii in 1o, 2o et 3o casu.

3o. An iteranda sit *Petri, Pauli et Jacobi* confessio ?

Historia Ecclesiastica.

Detur synopsis historica *legislationis* necnon variarum catholicarum scholarum *institutionis*, in provincia Quebecensi ?

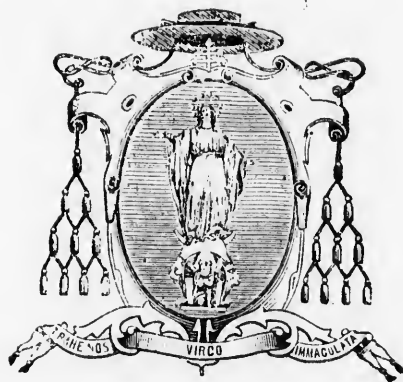
JUS CANONICUM.

Queritur utrum cum legibus ecclesiasticis, quæ clericis negotiationem inhihent, cohereat, eosdem sive *actiones*, ut vocant, sive *obligationes* acquirere quæ a societatibus sive negotiatoriis, sive industrialibus, aut *cedulas* habere debiti publici, aut earundem societatum mandatarii devenire ?

obligatio
sio istius
de licei-
confessio ?

on varia-
provincia

icis, quæ
dem sive
re quæ a
ibus, aut
ocietatum



6ième Série—No. 30.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 8 janvier 1903.

Contributions et Quêtes.

CHERS COOPÉRATEURS,

J'ai le plaisir de vous communiquer aujourd'hui le résultat des contributions et des quêtes. Chacun pourra se rendre compte de la générosité des fidèles confiés à ses soins, et leur adresser les félicitations dont leurs offrandes les rendent dignes.

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1902.

PAROISSES ET MISSIONS <i>Province d'Ontario.</i>	Missions	Coloni-	Lièux	Sémi-	Ecoles	Denier	Union	Associa-	Tièze
	d'A- frique.	sation.	Saints.	naire.	du N.-O. et Missions sauv.	de S. Pierre.	de Prières	tion de St. Frs. de Sales.	à Leon XIII.
Cathédrale N. Dame.....	32 02	32 52	17 00	40 00	48 88	59 00	171 25	89 00	25 00
Sacré-Cœur.....	11 10	7 30	9 70	6 20	8 80
Ste. Anne.....	6 00	4 10	3 60	5 00	4 50	5 40
St. Brigitte.....	4 10	5 00	6 50	10 00	5 00	15 00
St. Jean-Baptiste.....	3 00	3 35	11 48	8 62	4 73	4 25	2 50
St. Joseph.....	9 50	16 00	20 00	30 00	9 25	85 61
St. Patrick's.....	8 00	6 00	7 00	50 00	6 00	75 00
Alfred.....	4 40	6 00	4 00	4 00	8 00	5 00	11 25	4 44	18 50
Almonte.....	5 30	4 65	3 60	8 15	6 40	9 15	2 50	5 80
Bayswater.....	2 68	10 11	3 26	9 62	8 51	10 13
Billings' Bridge.....	1 32	1 50	2 00	2 00	2 38	2 00	12 84
Britannia.....
Chûte à Blondeau.....	2 50	1 50	2 50	2 00	2 15	2 25	8 00	1 50
Clarence Creek.....	10 00	7 00	8 85	10 00	11 00	9 00	20 00
Cummings' Bridge.....	1 25	2 90	2 35	4 20	3 05	3 00
Curran.....	4 00	4 25	3 25	4 50	6 75	2 00	6 25	18 00

Britannia	2 50	1 50	2 50	2 00	2 15	2 25	8 00	1 50	..
Châte à Blondeau	10 00	7 00	8 85	10 00	11 00	9 00	20 00
Clarence Creek	1 25	2 90	2 35	4 20	3 05	3 00
Cummings' Bridge	4 00	4 25	3 25	4 50	6 75	2 00	6 25	..	18 00
Curran

Cyrville	2 05	1 80	1 30	2 00	2 00	2 00	1 50
Dawson	1 50	1 00	1 25	1 50	1 50	1 00	1 25
Eastman's Springs	1 47	1 39	1 78	1 50	1 50	2 00	10 96
Embrun	3 50	5 00	3 50	5 00	5 25	6 25	9 75	..	43 00
Fallowfield	5 70	2 40	1 50	6 00	2 75	5 25
Fitzroy Harbor	5 50	6 14	2 40	10 48	8 75	16 46
Fournier	10 50	..
Goulbourne	7 00	4 50	3 00	4 50	7 00	18 00	13 00	5 95	..
Hawkesbury	1 00	1 00	1 00	2 00	1 00	4 00
Hintonburgh	7 50	6 00	8 50	15 50	12 00	14 00	27 00	..	18 00
Lefaire	1 45	1 50	1 35	3 20	2 50	4 25	44 25
Lemieux	2 80	2 70	2 30	3 25	6 00	5 00	13 25	20 00	12 00
L'Orignal	75	1 65	1 23	3 00	1 65	1 55
Metcalfe	2 00	2 25	2 05	2 50	8 57	2 25	28 00	..	24 50
Manotic	3 45	3 10	46	4 30	2 00	2 00
Manotie	1 25	1 25	1 25	1 50	1 25	1 25
Orléans	5 00	3 00	4 00	8 00	4 50	3 75	10 75
Pakenham	6 24	9 03	4 08	12 89	10 36	23 41
Plantagenet	5 04	2 50	6 80	3 16	3 40	2 28	16 00	..	16 43
Richmond	1 25	1 50	1 50	3 00	2 00	5 00
Rockland	3 50	7 50	4 75	4 75	9 75	5 50	17 00
Sarsfield	2 00	2 00	2 00	5 00	4 00	5 00	25 00	..	12 00
South Casselman	1 55	2 75	4 00	1 55	4 60	2 75	21 00
South Gloucester	3 00	4 00	3 00	6 00	6 00	8 00
South Indian	1 50	1 85	2 20	2 10	2 13	2 17
South March	1 57	2 07	1 72	2 89	2 00	2 53

{ 1901
1902

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1902.

PAROISSES ET MISSIONS. <i>Province d'Ontario.</i>	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Ecoles du N.-O. et Missions sauv.	Denier de Missions S. Pierre	Union de Prières.	Associa- tion St. Frs. de Sales.	Tiare. à Léon XIII.
St. Albert.....	1 28	1 49	2 09	1 00	7 25	2 25	7 75	2 88
Ste. Anne de Prescott.....	6 00	3 00	5 00	3 00	4 00	4 00	23 25	3 00
St. Eugène.....	5 00	10 25	5 60	5 80	9 85	6 00	20 00	10 50	14 25
St. Isidore de Prescott.....	4 50	5 00	7 00	8 00	5 00	9 00	9 50	11 00
The Brook.....	2 80	6 10	3 50	11 00	3 50	5 50	26 00
Vankleek Hill.....	4 00	3 00	4 00	6 06	5 00	12 00	4 50	1 92	10 00
Wendover.....	1 75	1 75	1 25	2 75	4 00	2 60
West Huntley.....	3 20	3 00	2 11	3 50	5 05	3 00	11 25
Ottawa East.....	1 30	2 66	1 76	4 20	2 31	2 60

Province de Quebec.

Angers.....	5 00	8 00	5 00	9 00	6 25	18 00	5 50	4 00	4 00
Aylmer-East.....	4 00	5 00	3 00	7 00	8 00	5 00			
Bouchette.....	2 25	4 00	4 25	6 50	5 00	2 00		2 40	
Buckingham.....	7 79	5 80	8 30	10 00	9 25	7 20			
Cantley.....	1 25	1 05	1 25	1 50	2 00	3 50			
Chénéville.....	16 00	7 50	13 00	14 00	16 00	10 00	5 50		
Duhamel.....									
Farrelton.....	2 60	1 49	1 00	1 35	1 90	1 00	1 00		
Ferme-Neuve.....	50	55	50	1 25	75	50			
Gracefield.....	1 00	1 25	1 60	5 00	1 25	4 55		1 80	
Grenville.....	2 00	2 00	2 75	4 08	3 30	3 00	7 00		
Harrington.....				2 00					
Huberdeau.....	1 01	1 13	1 25	4 05	3 13	4 00			
Hull.....	29 00	21 41	15 00	32 00	12 50	31 00	21 75		
Labelle.....	1 40	1 80	8 10	1 60	1 00	1 50			
La Conception.....	82	89	1 35	80	1 96	1 00			
Lac Ste. Marie.....	70	50	1 00	3 75	2 00	2 80			7 20
L'Annonciation.....	1 80	1 52	2 02	2 20	7 59	9 65			13 54
Luskville.....	1 00	1 40	1 00	1 00	4 00	2 75		1 00	
Maniwaki.....	2 30	4 76	2 19	4 73	5 31	7 59	9 00		
Martindale.....	2 50	3 00	3 00	1 60	2 13	2 60		1 00	7 00
Masson.....	2 25	4 07	2 50	2 07	2 23	5 75	71 75		

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1902

PAROISSES ET MISSIONS. <i>Province de Québec.</i>	Missions d'A- frique.	Colonisation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Ecoles du N.-O. et Missions S. Pierre sauv.	Denier de S. Pierre	Union de Prières	Associ- ation. St. Fils. de Sales.	Fiare à l'éon XIII.
Mayo.....	1 15	1 00	1 10	1 00	1 00	2 00
Montcerf.....	1 25	2 75	75	2 50	1 00	1 50
Montebello.....	2 50	2 50	4 00	2 00	4 40	4 00	16 75	14 00
Montfort.....	1 25	2 75	3 00	3 50	2 25	3 25	14 75
Nomingue.....	1 00	1 25	3 00	2 34	4 85	2 69	7 50
Notre-Dame du Carmel.....
Notre-Dame de la Garde.....	1 00	1 00	2 00
Notre-Dame de la Salette.....	1 00	5 00	1 25	2 00
Notre-Dame de Lumières.....	1 00	1 25	1 00	1 00	2 50
Notre-Dame de Pontmain.....	1 00	1 30	1 50	2 26
Notre-Dame du Laus.....	1 00	1 10	67	3 73	1 70	2 85
Old Chelsea.....	2 50	1 65	1 35	2 20	1 10	4 50	5 50
Papineauville.....	1 50	2 00	2 25	3 00	3 25	5 00	2 75	23 00

JUBILE PONTIFICAL

— DE —

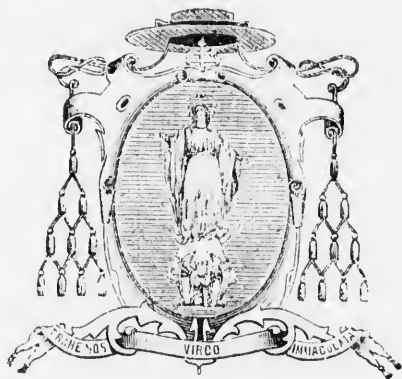
S. S. LE PAPE LEON XIII.

Offrandes pour S. Jean de Latran.

1902.			
		Mgr. l'Archevêque.....	\$16 00
Janv.	27	Rév. J. A. Myrand.....	10 00
	"	" Père A. N. T. Valiquette.....	5 00
	"	Mr. le chanoine G. Bouillon.....	1 00
	28	Rév. F. Lombard.....	2 00
	"	" E. Groulx.....	1 00
	29	" A. Gauthier.....	1 00
	"	" Sam. J. Guimet.....	2 00
	"	" L. S. D. Blondin.....	1 00
	30	" E. C. Croteau.....	5 00
	"	" J. A. Pelletier.....	5 00
	"	" J. L. H. Major.....	5 00
	"	" O. Ferron.....	5 00
	"	" A. G. Lyonnais.....	1 00
	31	" L. A. Corbeil.....	2 00
Fév.	4	" Jos. Pilon.....	2 00
	"	" A. Motard.....	1 00
	5	" J. A. Lemonde.....	1 00
	"	" A. A. Labelle.....	1 00
	"	" Père A. Mouttet.....	2 00
	6	" Père Vaqué.....	3 50
	8	" A. Forget.....	1 00
	"	" chanoine J. A. Bélanger.....	1 00
	"	" P. Corkery.....	1 00
	"	" Pères Pineau et Castex.....	2 00
	"	" Is. Garon.....	2 00
	"	" D. D. Bélanger.....	2 00
	10	" Is. P. Montour.....	50
	11	" P. Bédard.....	2 00
	"	" J. U. Forget.....	1 00
	12	" Chanoine S. Philip.....	5 00

Fév.	13	"	E. Charlebois.....	\$1 00
	"	"	J. H. Touchette.....	1 00
	13	"	J. J. Guay.....	1 00
	14	"	J. T. Brownrigg.....	5 00
	"	"	E. Dacier.....	5 00
	"	"	Mgr. J. O. Routhier.....	1 00
	"	"	Rév. Chanoine Campeau.....	1 00
	"	"	Chanoine J. A. Plantin.....	1 00
	"	"	J. A. Séguin.....	1 00
	"	"	N. P. Rouillard.....	1 00
	18	"	J. Chatelain.....	1 00
	"	"	W. Chatelain.....	1 00
	"	"	F. X. Brunet.....	1 00
	19	"	J. A. Génier.....	1 00
	"	"	V. M. Pilon.....	25
	21	"	O. Boulet.....	1 00
	22	"	Chanoine D. F. Foley.....	2 00
	23	"	P. Garon.....	2 00
	"	"	F. Leblond.....	1 00
	28	"	E. Roehon.....	1 00
Mars.	1	"	T. J. Allard.....	1 50
	"	"	A. Bazinet.....	50
	"	"	J. B. Langlois.....	2 00
	13	"	P. Dusserre-Telmon.....	2 00
	30	"	F. Towner.....	00
	"	"	M. Boisseau.....	1 00
Avril.	7	"	M. Chamberland.....	1 00
	10	"	D. J. Lavin.....	1 00
	16	"	W. McCauley.....	5 00
Juin.	6	"	S. Hudon.....	1 00
	19	"	C. Poulin.....	2 00
Juillet.	19	"	J. A. Laflamme.....	50
	"	"	O. Bérubé.....	2 00
	"	"	J. B. Routhier.....	1 00
	"	"	O. Consineau.....	1 00
	"	"	J. B. Bazinet.....	50
Août.	18	"	L. P. Montour.....	50
Oct.	17	"	S. Corbeil.....	50





6ième Série—No. 31.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 2 février 1903

- I. Visite épiscopale.
- II. Retraite pastorale.
- III. Jubilé de Léon XIII.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Un des principaux devoirs d'un évêque est celui de visiter chaque paroisse et chaque mission de son diocèse. Sa visite, si elle est bien comprise et appréciée par le

clergé et les fidèles, doit produire, par la grâce de Dieu, des résultats considérables, entre autres, la gloire de Jésus-Christ, un accroissement de l'honneur de l'Eglise, des fruits de sanctification et de salut des âmes.

C'est donc un devoir important pour les prêtres qui doivent la recevoir de préparer les fidèles à bien en profiter.

J'ai confiance que ma prochaine visite, dont je vous adresse l'itinéraire, sera préparée avec tout le soin possible et produira d'heureux fruits.

Priez beaucoup, Chers Coopérateurs, et faites prier vos fidèles pour qu'il en soit ainsi.

II.

La voie qui conduit au ciel est étroite ; et petite est la porte qui permet d'y entrer, "*Quam angusta porta, et arcta via est, quæ ducit ad vitam : et pauci sunt, qui inveniunt eam !*" (Matth. VII, 14).

C'est vrai, c'est bien vrai, car c'est Jésus-Christ qui l'a dit : *Pauci sunt qui inveniunt eam !*

N'écoutez pas les faux prophètes qui nous diraient le contraire : *Attendite a falsis prophetis* (ibid. 15).

Nous n'entrerons dans le ciel que par la petite porte : *Intrate per angustam portam : quia lata porta, et spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam* (ibid. 13).

Il n'est que trop aisé de s'écarter de la voie étroite pour s'engager dans les mille sentiers trompeurs qui conduisent à la voie spacieuse.

Voilà ce que nous enseignons aux autres ; voilà ce que nous devons nous prêcher à nous-mêmes.

Il faut s'arrêter de temps en temps, pour voir si l'on est toujours dans le chemin que le divin Maître nous a montré.

" Nos meilleures résolutions, dit un pieux auteur, s'affaiblissent bien vite, si nous n'avons soin de les renouveler ; les sentiments de la foi s'effacent peu à peu, la ferveur diminue, une funeste routine s'introduit dans les actions les plus saintes, et l'on tombe, sans s'en apercevoir, dans la tiédeur ou dans un état plus funeste encore."

C'est pourquoi, je viens vous inviter, à l'avance, à venir méditer toutes ces vérités dans la retraite annuelle qui commencera le lundi, 27 du mois de juillet prochain, pour finir le samedi suivant.

Les exercices auront lieu, comme à l'ordinaire, à l'Université d'Ottawa.

Quelques jours passés ensemble nous seront agréables et utiles; quelques jours passés dans la solitude nous seront d'un grand avantage pour nous renouveler dans la vertu et le zèle. Il est bon de faire trêve, de temps en temps, aux occupations extérieures pour s'occuper plus particulièrement de sa propre âme et de son éternité; c'est ce que s. Bernard écrivait au Pape Eugène qui avait été son disciple: " Omnes de fonte publico bibunt pectore tuo, et tu seorsum sitiens stabis ? Memento proinde reddere te ipsum tibi . . . non totum te nec semper dare actioni, sed considerationi aliquid tui et cordis et temporis sequestrare " (s. Bern. L. I., de Consideratione).

III.

Le 20 du présent mois de février, notre Saint Père Léon XIII célébrera le vingt cinquième anniversaire de son élection au souverain Pontificat et le 3 mars prochain celui de son couronnement. Le monde catholique qui, au cours de l'année jubilaire, a donné à son auguste Pontife tant de preuves de son attachement, de son dévouement, de sa soumission, de son admiration, ne laissera pas passer inaperçues ces dates mémorables. Des démonstrations religieuses les marqueront dans tous les pays.

Il convient que nous témoignions tous de nos sentiments de dévotion à sa personne sacrée et de notre allégresse, et nous nous assemblions aux pieds des autels pour remercier Dieu des longs jours qu'il accorde à son plus haut Représentant ici-bas, et des grâces sans nombre que, par le ministère de son Vicaire, il a répandues sur la terre.

C'est pourquoi, j'ai réglé que, dans les églises et chapelles de ce diocèse, un *Te Deum* solennel sera chanté.

le dimanche, 22 du courant, soit immédiatement après la grand-messe du jour, ou la messe principale dans les chapelles des communautés religieuses, soit le soir, au salut du T. S. Sacrement qu'il faudra rendre le plus solennel possible.

Vous pourriez, à l'occasion de ce jubilé joyeux, inviter vos paroissiens à communier aux intentions du Pape et pour obtenir la prolongation de sa vie si précieuse.

Pour les encourager à faire cette communion et en vertu d'un indult *ad decennium* de sa Sainteté, en date du 24 novembre 1896, j'accorde une indulgence plénière à tous ceux qui, contrits, s'étant confessés, recevront la sainte communion ou le jour de l'anniversaire de l'élection de Léon XIII, ou celui de son couronnement, ou l'un des jours entre le 20 de ce mois et le 3 mars prochain.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon entier dévouement.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

Itinéraire de la visite épiscopale.

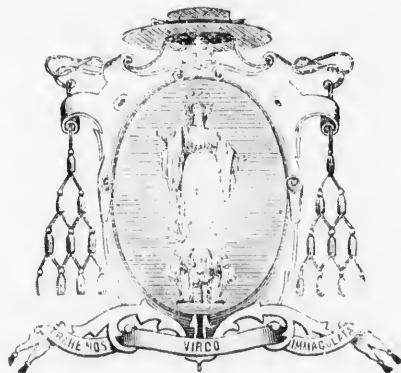
1903

1	Basilique d'Ottawa.....	19,	avril.
2	Se. Brigitte ".....	26,	"
3	Sacré-Cœur ".....	3,	mai.
4	S. Joseph ".....	17,	"
5	S. Thomas d'Aquin de <i>Billings'</i> <i>Bridge</i>	17, 18,	"
6	S. Laurent d' <i>Eastman's Springs</i>	18, 19,	"
7	N.-D. de Lourdes de <i>Cyville</i>	19, 20,	"
8	N.-D. de Lourdes de <i>Cummings'</i> <i>Bridge</i>	20, 21,	"
9	S. Joseph d' <i>Orléans</i>	21, 22, 23,	"
10	S. Hughes de <i>Sarsfield</i>	23, 24, 25,	"
11	S. Viateur de <i>South Indian</i>	25, 26,	"
12	S. Jacques d' <i>Embrun</i>	26, 27, 28,	"
13	<i>Saint-Albert</i>	28, 29, 30,	"
14	S. Patrice d' <i>Ottawa</i>	7,	juin.
15	<i>Sainte-Anne-de-Prescott</i>	16, 17,	"
16	<i>Saint-Eugène</i>	17, 18, 19,	"
17	S. Joachim de la <i>Chute-à-Blondeau</i>	19, 20,	"
18	S. Alphonse de L. de <i>Hawkesbury</i>	20, 21, 22,	"
19	S. Jean-Baptiste de <i>L'Orignal</i>	22, 23, 24,	"
20	S. Grégoire de N. de <i>Vankleek Hill</i>	24, 25, 26,	"
21	S. Bernard de <i>Fournier</i>	26, 27, 28,	"
22	<i>Saint-Isidore-de-Prescott</i>	28, 29, 30,	"
23	S. Luc de <i>Curran</i>	30, 1, 2,	juillet.
24	S. Paul de <i>Plantagenet</i>	2, 3, 4,	"
25	S. Victor d' <i>Alfred</i>	4, 5, 6,	"
26	S. Thomas de <i>Lefèvre</i>	6, 7, 8,	"
27	S. Benoît-Joseph de <i>Wendover</i>	8, 9, 10,	"
28	La Trinité de <i>Rockland</i>	10, 11, 12,	"
29	Se. Félicité de <i>Clarence Creek</i>	12, 13, 14,	"
30	Sacré-Cœur de <i>The Brook</i>	14, 15, 16,	"
31	S. Joseph de <i>Lemieux</i>	16, 17,	"
32	Se. Euphémie de <i>South Casselman</i>	17, 18, 19,	"
33	S. Isidore de <i>South March</i>	20, 21,	"
34	S. Michel de <i>Powell</i>	21, 22,	"
35	S. Michel de <i>Fitzroy Harbour</i>	22, 23,	"
36	S. Pierre Célestin de <i>Pakenham</i>	23, 24, 25,	"

37	S. Déclan.....	7, 8,	août.
38	Se. Marie d' <i>Almonte</i>	8, 9, 10,	"
39	Se. Claire de Goulbourne.....	14, 15,	"
40	S. Jude de <i>Richmond</i>	15, 16,	"
41	S. Patrice de <i>Fallowfield</i>	16, 17,	"
42	Se. Brigitte de <i>Nanotick</i>	17, 18,	"
43	S. Jean l'Evan. de <i>Dawson</i>	18, 19,	"
44	Se. Catherine de <i>Metcalfé</i>	19, 20,	"
45	La Visitation de <i>South Gloucester</i> ..	20, 21,	"
46	Se. Anne d' <i>Ottawa</i>	23,	"
47	<i>Britannia</i>	30,	"
48	S. Jean-Baptiste d' <i>Ottawa</i>	6,	sept.
49	N.-D. du Bon Conseil de <i>Hinton-</i> <i>burgh</i>	13,	"
50	S. François d'Assise de <i>Hinton-</i> <i>burgh</i>	20,	"
51	Se. Famille d' <i>Ottawa-East</i>	27,	"

N. B.—Le nom du bureau de poste de chaque localité est en *italiques*.

7, 8, août.
 8, 9, 10, "
 4, 15, "
 5, 16, "
 6, 17, "
 7, 18, "
 8, 19, "
 9, 20, "
 0, 21, "
 3, "
 0, "
 6, sept.
 3, "
 0, "
 7, "
 chaque localité



6ième Série — No. 32.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 8 mai 1903.

- I. Quête pour les incendiés de différentes paroisses.
- II. Rapport Annuel.
- III. Neuvaine au Saint-Esprit.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Les feux des forêts, dont les journaux nous ont entreteuu ces jours derniers, ont causé des pertes considérables. Quatre paroisses surtout, au sujet desquelles les

prêtres desservants m'ont écrit, ont été extraordinairement éprouvés.

L'un me dit :—“ Au moins cent familles sont ruinées complètement. Elles ont tout perdu ; elles n'ont pas ce qui pourrait tenir dans la main. Le vent était tellement fort qu'elles ont eu juste le temps de se sauver avec beaucoup de difficultés.”

Un autre m'écrit :—“ Jeudi (30 avril) un incendie a converti toute la paroisse. Une douzaine de familles sont sans abri, sans habits, sans provisions.”

Dans une autre paroisse “des maisons, des granges, des étables ont été réduites en cendres. Les colons qui ont souffert étaient établis depuis peu d'années ; ils commençaient à entrevoir l'avenir avec espérance et les voilà plus pauvres que jamais.”

Un autre prêtre me fait part du grand malheur qui vient de fondre sur sa mission, dans les termes suivants : “Le feu des forêts, poussé par un vent des plus violents a passé, hier, (30 avril) sur toute la paroisse détruisant maisons, granges, animaux, etc., etc. Une douzaine de familles se trouvent sans asile ; vingt cinq environ ont en des bâtisses brûlées ; les clôtures, prairies, sont détruites presque partout. Les colons sont dans la consternation.”

Je crois qu'il y a en des victimes en d'autres endroits, mais je n'en connais pas encore le nombre.

Nous devons nous laisser attendrir par ces cris de détresse. J'ai confiance que vos paroissiens voudront aider à soulager tant de misères et offrir quelque secours à ceux que l'épreuve afflige si gravement.

C'est pourquoi, je viens vous prier de faire un appel à la charité de vos paroissiens en faveur des incendiés. Veuillez donc annoncer et faire une quête dans vos églises et m'en envoyer le produit sans retard, afin que je les fasse distribuer le plus tôt possible aux colons affligés de Notre-Dame de la Salette, de Saint-Émile de Suffolk, de Notre-Dame de la Paix, de Sainte Philomène de Montcerf, etc.

II.

Je compte que chacun remplira en temps opportun le blanc de *Rapport annuel* que je lui adresse et qu'il me le renverra avant le premier septembre prochain.

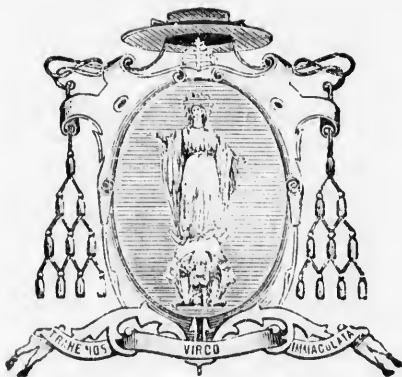
III.

Le Saint Père a bien voulu faire connaître que les indulgences qu'il avait attachées à la *Neuvaine au Saint-Esprit*, n'étaient pas offertes seulement pour une année, mais pour toujours et que cette neuvaine était obligatoire, chaque année, au temps de la Pentecôte. Il me semble que je n'ai pas à insister davantage pour qu'elle soit faite dans toutes les églises de ce diocèse.

Je demeure Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.





6ième Série—No. 33.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 11 mai 1903.

- I. Incendie à Ottawa.
- II. Oraison de Mandato : *Ad petendam pluviam.*
- III. Indulgences du mois du Sacré-Cœur.

CHEFS COOPÉRATEURS,

I.

Un incendie considérable vient de ravager de nouveau la même partie d'Ottawa qui a tant souffert par le feu du 26 avril 1900. Probablement, dit un journal

de cette ville, huit cents personnes sont sans abri—Les pertes sont évaluées actuellement à cinq cent mille piastres. La moitié de ce montant espère-t-on est couverte par des polices d'assurance.

Le feu s'est déclaré, hier, dimanche, sur les trois heures et demie de l'après-midi. Ce n'est que six heures après que les héroïques pompiers ont pu le maîtriser et il leur a fallu travailler hardiment et sans relâche pendant plusieurs heures encore pour l'éteindre. Nos églises, nos écoles, nos institutions de frères et de sœurs n'ont pas été atteintes, quoique, pendant longtemps, nous eussions presque perdu l'espoir de les voir épargnées. La foi de ceux qui ont pris part à deux processions faites pendant l'incendie en l'honneur de la très sainte Vierge n'a pas été sans sa récompense.

Mais si ces édifices publics restent intacts, il n'en est pas de même des magasins et des résidences particulières. Environ cent soixante-quinze maisons sont détruites. A peine quelques parties de murs calcinés restent debout. La plupart des propriétaires venaient de rebâtir leurs demeures réduites en cendre il y a trois ans, et qui peut dire combien parmi eux n'avaient pu le faire qu'en s'endettant ? Ah ! ils sont dignes de toute notre sympathie ; nous ne pouvons pas ne pas leur venir en aide.

Les feux des forêts ont fait plus de ravages que ne le laissait penser ma dernière circulaire. Deux autres curés m'apprennent que leurs paroissiens ont éprouvé de grandes pertes. L'un m'écrît que 14 familles ont eu leurs maisons, leurs dépendances et tout le contenu détruits par les flammes ; quinze autres ont pu sauver leurs maisons, mais elles ont perdu leur granges, leurs écuries, leurs voitures et tous leurs instruments de travail, etc. dans différentes parties de la paroisse et de la mission, les clôtures ont été rasées.

L'autre me dit que plusieurs de ses paroissiens ont aussi passé par l'épreuve du feu.

Je viens donc vous prier, Chers Coopérateurs, de demander à vos paroissiens de donner le plus généreusement possible à la quête que vous devez faire pour les

sabri—Les
cent mille
on est cou-

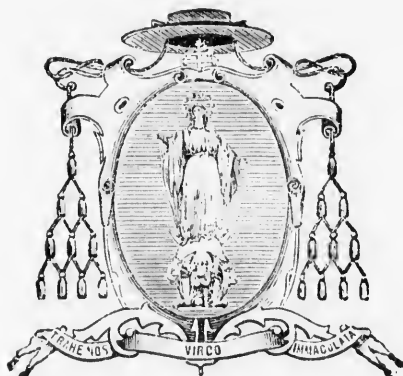
ur les trois
ne six heures
maîtriser et
relâche pen-
ndre. Nos
et de sœurs
temps, nous
épargnées.
ssions faites
ainte Vierge

acts, il n'en
dences par-
maisons sont
urs calmés
es venaient
il y a trois
aient pu le
es de toute
as leur venir

ages que ne
Deux autres
ont éprouvé
illes ont eu
le contenu
e pu sauver
anges, leurs
truments de
croïsse et de

roïssiens ont

teurs, de des-
généreuse-
re pour les



6ième Série—No. 33.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 11 mai 1903.

- I. Incendie à Ottawa.
- II. Oraison de Mandato : *Ad petendam plurimum.*
- III. Indulgences du mois du Sacré-Cœur.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Un incendie considérable vient de ravager de nouveau la même partie d'Ottawa qui a tant souffert par le feu du 26 avril 1900. Probablement, dit un journal

de cette ville, huit cents personnes sont sans abri—Les pertes sont évaluées actuellement à cinq cent mille piastres. La moitié de ce montant espère-t-on est couverte par des polices d'assurance.

Le feu s'est déclaré, hier, dimanche, sur les trois heures et demie de l'après-midi. Ce n'est que six heures après que les héroïques pompiers ont pu le maîtriser et il leur a fallu travailler hardiment et sans relâche pendant plusieurs heures encore pour l'éteindre. Nos églises, nos écoles, nos institutions de frères et de sœurs n'ont pas été atteintes, quoique, pendant longtemps, nous eussions presque perdu l'espoir de les voir épargnées. La foi de ceux qui ont pris part à deux processions faites pendant l'incendie en l'honneur de la très sainte Vierge n'a pas été sans sa récompense.

Mais si ces édifices publics restent intacts, il n'en est pas de même des magasins et des résidences particulières. Environ cent soixante-quinze maisons sont détruites. A peine quelques parties de murs calcinés restent debout. La plupart des propriétaires venaient de rebâtir leurs demeures réduites en cendre il y a trois ans, et qui peut dire combien parmi eux n'avaient pu le faire qu'en s'endettant ? Ah ! ils sont dignes de toute notre sympathie ; nous ne pouvons pas ne pas leur venir en aide.

Les feux des forêts ont fait plus de ravages que ne le laissait penser ma dernière circulaire. Deux autres curés m'apprennent que leurs paroissiens ont éprouvé de grandes pertes. L'un m'écrivit que 14 familles ont eu leurs maisons, leurs dépendances et tout le contenu détruits par les flammes : quinze autres ont pu sauver leurs maisons, mais elles ont perdu leur granges, leurs écuries, leurs voitures et tous leurs instruments de travail, etc. dans différentes parties de la paroisse et de la mission, les clôtures ont été rasées.

L'autre me dit que plusieurs de ses paroissiens ont aussi passé par l'épreuve du feu.

Je viens donc vous prier, Chers Coopérateurs, de demander à vos paroissiens de donner le plus généreusement possible à la quête que vous devez faire pour les

incendiés et si, vous aviez déjà fait celle que j'ai recommandée par ma dernière circulaire, d'en faire une nouvelle, car les besoins sont grands.

II.

La sécheresse qui dure depuis si longtemps a été cause, sans doute, des feux des forêts, et l'on attend toujours la pluie qui doit les éteindre. Supplions le ciel de nous verser abondamment l'eau nécessaire.

Afin que nos prières soient bientôt exaucées, je prescris, comme unique oraison de *Mandato*, celle dite *ad petendam pluviam*, jusqu'à ce que la sécheresse ait complètement cessé.

III.

Je suis heureux de vous faire connaître que, par un nouveau décret, N. S. Père, Léon XIII a daigné attacher aux exercices du mois de juin en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, les indulgences suivantes :

1. Une indulgence de sept ans et sept quarantaines, une fois le jour seulement, à tous les fidèles qui, durant le mois de juin, soit en public, soit en particulier, honoreront le Sacré-Cœur de Jésus par des prières spéciales et de pieux hommages offerts avec un cœur contrit :

2. Une indulgence plénière aux fidèles qui, en leur particulier seulement, mais chaque jour du mois de juin, auront honoré, comme il vient d'être dit, le Cœur adorable du divin Maître, et qui, une fois dans ce mois ou dans la première huitaine de juillet, étant vraiment pénitents, se confesseront, communieront et visiteront une église ou un oratoire public pour y prier aux intentions du Souverain Pontife :

3. Une indulgence plénière aussi à ceux des fidèles qui, au moins dix fois durant le mois, auront pris part aux exercices publics en l'honneur du Sacré-Cœur, et auront rempli les mêmes conditions que ci-dessus.

Par faveur du Pape, toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Les promesses faites aux âmes dévotes au Sacré-Cœur et à celles qui propagent cette dévotion vous inspireront, sans doute, tout le zèle voulu pour que vos paroissiens puissent gagner ces indulgences.

Je demeure, Chers Coopérateurs, dans le Sacré-Cœur de Jésus, votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

incendiés et si, vous aviez déjà fait ce que j'ai recommandé par ma dernière circulaire, de en faire une nouvelle, car les besoins sont grands.

II.

La sécheresse qui dure depuis si longtemps a été cause, sans doute, des feux des forêts, et l'on attend toujours la pluie qui doit les éteindre. Supplions le ciel de nous verser abondamment l'eau nécessaire.

Afin que nos prières soient bientôt exaucées, je preseris, comme unique oraison de *Mandato*, celle dite *ad petendam pluviam*, jusqu'à ce que la sécheresse ait complètement cessé.

III.

Je suis heureux de vous faire connaître que, par un nouveau décret, N. S. Père, Léon XIII a daigné attacher aux exercices du mois de juin en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, les indulgences suivantes :

1. Une indulgence de sept ans et sept quarantaines, une fois le jour seulement, à tous les fidèles qui, durant le mois de juin, soit en public, soit en particulier, honoreront le Sacré-Cœur de Jésus par des prières spéciales et de pieux hommages offerts avec un cœur contrit :

2. Une indulgence plénière aux fidèles qui, en leur particulier seulement, mais chaque jour du mois de juin, auront honoré, comme il vient d'être dit, le Cœur adorable du divin Maître, et qui, une fois dans ce mois ou dans la première huitaine de juillet, étant vraiment pénitents, se confesseront, communieront et visiteront une église ou un oratoire public pour y prier aux intentions du Souverain Pontife :

3. Une indulgence plénière aussi à ceux des fidèles qui, au moins dix fois durant le mois, auront pris part aux exercices publics en l'honneur du Sacré-Cœur, et auront rempli les mêmes conditions que ci-dessus.

Par faveur du Pape, toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Les promesses faites aux âmes dévotes au Sacré-Cœur et à celles qui propagent cette dévotion vous inspireront, sans doute, tout le zèle voulu pour que vos paroissiens puissent gagner ces indulgences.

Je demeure, Chers Coopérateurs, dans le Sacré-Cœur de Jésus, votre dévoué serviteur.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

gences sont
es au Sacré-
otion vous
r que vos
s le Sacré-
z. d'Ottawa.



6ième Série—No. 34.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 5 juin 1903.

- I. Procession pour demander la pluie.
- II. Invocation *Mater boni consilii, ora pro nobis.*

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Les feux se multiplient dans les forêts et même dans nos villes. Les dommages qu'ils causent sont bien considérables. La sécheresse qui dure depuis si longtemps fait justement craindre que la prochaine récolte soit très petite sinon nulle, au moins en beaucoup d'endroits.

Le besoin d'une pluie abondante se fait de plus en plus sentir; mais le ciel semble d'airain nonobstant la prière *ad hoc* que nous récitons à la messe.

Dieu veut, sans doute, que des prières publiques, auxquelles les fidèles prendront part, lui soient adressées, avec toute la ferveur dont les saintes âmes sont capables, et avec une véritable contrition pour les péchés nombreux et graves qui ont vraisemblablement attiré sur nous le châtement ou tout au moins l'épreuve que nous subissons.

C'est pourquoi j'ordonne que, dans toutes les paroisses, on fasse une procession pour implorer de la miséricorde de Dieu, le bienfait d'une pluie.

Cette procession devra se faire en dehors de l'église, s'il est possible, ou à l'intérieur là où il y aurait des inconvénients à craindre.

Les prières à dire ou à chanter se trouvent dans le rituel romain (*De processione ad petendam pluviam*) et même dans nos livres de chant.

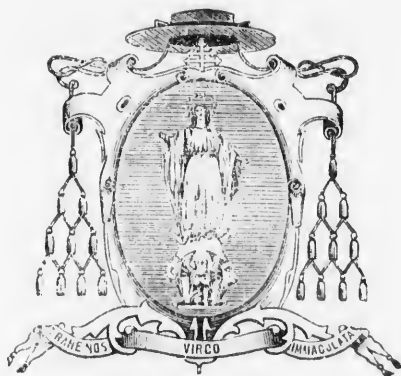
En annonçant cette procession que je vous autorise à répéter, s'il y a lieu, exhortez vos fidèles au repentir sincère et à un accroissement de ferveur dans le service de Dieu.

II.

Par un décret en date du 22 avril 1903, N. S. Père le Pape ordonne l'insertion, dans les Litanies de la Sainte Vierge, de l'invocation *Mater boni consilii, ora pro nobis*, après celle de *Mater admirabilis*. Soyons heureux de pouvoir invoquer publiquement, sous ce beau titre, celle dont l'intercession puissante est si nécessaire au monde.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon dévouement.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.



6ième Série — No. 35.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 5 septembre 1903.

- I. Renouvellement des pouvoirs extraordinaires.
- II. Lettres de S. E. le Cardinal Gotti annonçant, la première, la mort de Léon XIII, l'autre l'avènement de Pie X.
- III. Oraison *pro gratiarum actione*.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

En vertu d'un indult que Sa Sainteté le Pape Léon XIII m'avait accordé le 2 mai de la présente année, je vous renouvelle les facultés extraordinaires mentionnées sur vos feuilles de pouvoirs.

II.

Ci joint vous trouverez copie de deux lettres de S. E. le Cardinal Gotti, préfet de la S. Cong. de la Propagande, la première m'annonçant la mort du grand Pape Léon XIII, la seconde l'avènement de Pie X.

III.

Pour me rendre au désir de Son Eminence, je règle que tous les prêtres du diocèse devront dire à la messe l'oraison *pro gratiarum actione*, les 17, 18 et 19 du courant, et vous inviterez vos paroissiens à rendre aussi grâce à Dieu pour l'élection du nouveau Pape dont on dit déjà tant de bien.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon entier dévouement.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

ROMAE, Die 21 Iulii 1903.

ILLE ET RME DOMINE,

Moesto fungor officio his meis litteris Amplitudinem Tuam certiore facienda hesterna die, hora circiter quarta post meridiem, Summum Pontificem Leonem XIII supremum diem obiisse, amplam, ut sperare licet, magnarum virtutum ac tot laborum, quos pro Ecclesia tulit, mercedem consequutum in caelis. Verum in hoc tanto mœrore luetuque catholici orbis animum ad superna erigere iuvat. Curae proinde Tibi erit ut istae solennia funebria peragantur, singulosque hortaris sacerdotes ad sacrosanctum missae sacrificium offerendum, omnesque Tibi commissos christifideles ad preces pro anima defuncti Pontificis Deo offerendas.

Insuper quamdiu Ecclesia supremo suo Pastore viduata permansit, fervens ad Deum omnium per orbem fidelium adscendat oratio ut Ipse dignetur Virum secundum Cor suum suscitare, qui ex Apostolica Petri Cathedra Ecclesiam, in hac tanta temporum asperitate, ad optatos perducatur triumphos.

Ego interim Deum precor ut Te diu sospitet.

Addictissimus Servus

FR. HIERONYMUS M. CARD. GOTTI, *Praefectus.*

ALOYSIUS VECCIA, *Secretarius.*

ROMAE, Die 5 Augusti 1903.

ILLI ET RME DOMINE,

Ut grave mihi accidit Amplitudini Tuæ obitum sa-
me : Leonis Pp. XIII significare, ita nunc iusta recreatus
lætitiâ certior Te facere propero die 4 vertentis huius
mensis Emos Patres S. R. E. Cardinales in conclavi de
more collectos in Summum Pontificem elegisse Enam ac
Rmum Patrem Dominum Cardinalem Iosephum Sarto
Patriarcham Venetiarum, qui nomen assumpsit Pii X.

Debitus Deo grates referre decet, qui tam providum
Ecclesiae Pastorem dare dignatus est.

Proinde mandare velis ut singuli Tibi subiecti
sacerdotes per triduum in Missa recitent orationem *pro
gratiarum actione*, atque cures ut isti omnes cristifideles
publicas Deo preces fundant pro singulari hoc beneficio
in Ecclesiam collato.

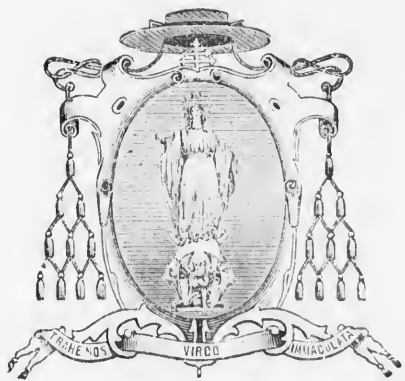
Ego interim Deum precor ut Te diu sospitem servet.

Addictissimus Servus

FR. HIERONYMUS M. CARD. GOTTI, *Praefectus.*

ALOYSIUS VECCIA, *Secretarius.*





6ième Série—No. 36.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 25 octobre 1903.

ENCYCLIQUE DE S.S. LE PAPE PIE X.

CHERS COOPÉRATEURS,

Le 4 du présent mois, en la fête du T. S. Rosaire, Sa Sainteté le Pape Pie X publiait sa première Encyclique. Je me hâte de vous en adresser les traductions française et anglaise afin que, sans retard, vous puissiez en donner lecture à vos paroissiens.

“ En face des “conditions funestes de l’humanité à l’heure présente,” de cette maladie qui se manifeste par l’abandon de Dieu et l’apostasie, Sa Sainteté déclare qu’établi par Dieu chef de l’Eglise, le but unique de son Pontificat sera *de tout restaurer dans le Christ*, afin que *le Christ soit tout et en tout*, car, tous doivent le

savoir ou l'apprendre, le retour des nations à Dieu ne se fera que par Jésus-Christ, par la voie de l'Eglise.

Il invite les évêques, les prêtres et tous les fidèles à l'aider à atteindre ce but si désirable.

Il nous engage à affirmer avec lui, par la parole et les œuvres, et à "revendiquer pour Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés."

Pour y réussir, nous dit notre Père commun, "il faut par tous les moyens et au prix de tous les efforts, déraciner entièrement cette monstrueuse et détestable iniquité propre au temps où nous vivons et par laquelle l'homme se substitue à Dieu ; rétablir dans leur ancienne dignité les lois très saintes et les conseils de l'Evangile ; proclamer hautement les vérités enseignées par l'Eglise sur la sainteté du mariage, sur l'éducation de l'enfance, sur la possession et l'usage des biens temporels, sur les devoirs de ceux qui administrent la chose publique ; rétablir enfin le juste équilibre entre les diverses classes de la société selon les lois et les institutions chrétiennées."

Après avoir imploré le secours de Dieu et l'intercession de la très sainte Vierge, de saint Joseph et des saints apôtres Pierre et Paul, le Souverain Pontife confirme toutes les ordonnances de Léon XIII relatives à la célébration du mois du Rosaire et accorde à tous la Bénédiction Apostolique.

A nous de nous bien pénétrer des enseignements du Vicaire de Jésus-Christ et de travailler selon ses intentions et à hâter l'œuvre qu'il nous indique par une prière persévérante, par une charité patiente et bénigne, par une sainteté plus grande, par des instructions bien préparées et surtout par un zèle aussi ardent qu'intelligent pour la gloire de Dieu.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

Votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

Notre Très Saint Père le Pape Pie X.

A tous les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires qui sont en paix et en communion avec le Siège apostolique,

PIE X, PAPE.

Vénérables Frères,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Au moment de vous adresser pour la première fois la parole du haut de cette chaire apostolique où Nous avons été élevé par un impénétrable conseil de Dieu, il est inutile de vous rappeler avec quelles larmes et quelles ardentes prières Nous Nous sommes efforcé de détourner de Nous la charge si lourde du Pontificat suprême. Il nous semble pouvoir, malgré la disproportion absolue des mérites, Nous approprier les plaintes de saint Anselme, quand, en dépit de ses oppositions et de ses répugnances, il se vit contraint d'accepter l'honneur de l'épiscopat. Les témoignages de tristesse qu'il donna alors, Nous pouvons les produire à notre tour, pour montrer dans quelles dispositions d'âme et de volonté Nous avons accepté la mission si redoutable de pasteur du troupeau de Jésus Christ : " Les larmes de mes yeux m'en sont témoins, écrit-il (1), ainsi que les cris et pour ainsi dire les rugissements que poussait mon cœur dans son angoisse profonde. Ils furent tels que je ne me souviens pas d'en avoir laissé échapper de semblables en aucune douleur, avant le jour où cette calamité de l'archevêché de Cantorbéry vint fondre sur moi. Ils n'ont pu l'ignorer ceux qui, ce jour-là, virent de près mon visage. Plus semblable à un cadavre qu'à un homme vivant, j'étais pâle de consterna-

(1) *Epp.* l. III, cp. I.

“tion et de douleur. A cette élection, ou plutôt à cette
 “violence, j’ai résisté jusqu’ici, je le dis en vérité, autant
 “qu’il m’a été possible. Mais maintenant, bon gré, mal
 “gré, me voici contraint de reconnaître de plus en plus
 “clairement que les desseins de Dieu sont contraires à
 “mes efforts, de telle sorte que nul moyen ne me reste d’y
 “échapper. Vaincu moins par la violence des hommes
 “que par celle de Dieu, contre qui nul prudence ne
 “saurait prévaloir, après avoir fait tous les efforts en
 “mon pouvoir pour que ce calice s’éloigne de moi, sans
 “que je le boive, je ne vois d’autre détermination à
 “prendre que celle de renoncer à mon sens propre, à ma
 “volonté et de m’en remettre entièrement au jugement
 “et à la volonté de Dieu.”

Certes, Nous non plus ne manquions pas de nombreux et sérieux motifs de Nous dérober au fardeau ; nous compter que, en raison de Notre petitesse, Nous ne pouvions, à aucun titre, Nous estimer digne des honneurs du Pontificat, comment ne pas Nous sentir profondément ému en nous voyant choisi pour succéder à celui qui durant les vingt six ans ou pen s’en faut, qu’il gouverna l’Église, avec une sagesse consonnée, fit paraître une telle vigueur d’esprit et de si insignes vertus qu’il s’imposa à l’admiration des adversaires eux-mêmes et, par l’éclat de ses œuvres, immortalisa sa mémoire ?

En outre, et pour passer sans silence bien d’autres raisons, Nous éprouvions une sorte de terreur à considérer les conditions funestes de l’humanité à l’heure présente. Peut-on ignorer la maladie si profonde et si grave qui travaille, en ce moment bien plus que par le passé, la société humaine, et qui, s’aggravant de jour en jour et la rongant jusqu’aux moelles, l’entraîne à sa ruine.

Cette maladie, Vénérés Frères, vous la connaissez. C’est, à l’égard de Dieu, l’abandon et l’apostasie ; et rien, sans nul doute, qui mène plus sûrement à la ruine selon cette parole du prophète : *Voici que ceux qui s’éloignent de vous périront* (1). A un si grand mal, Nous com-

(1) Ps., LXXXIV, 27.

preuions qu'il nous appartenait en vertu de la charge pontificale à Nous confiée, de porter remède; Nous estimions que, à Nous s'adressait cette ordre de Dieu: *Voici qu'aujourd'hui. J'ai je l'établis sur les nations et les royaumes pour arracher et pour détruire, pour édifier et pour planter* (1). Mais, pleinement conscient de Notre faiblesse, Nous redoutions d'assumer une œuvre hérissée de tant de difficultés, et qui pourtant n'admet pas de délais.

Cependant, puisqu'il a plu à Dieu d'élever Notre bassesse jusqu'à cette plénitude de puissance, Nous puissons courage en *Celui qui nous conforte*: en mettant la main à l'œuvre, soutenu de la force divine, Nous déclarons que Notre but unique dans l'exercice du Suprême Pontificat est de *tout restaurer dans le Christ* (2) afin que *le Christ soit tout et en tout* (3).

Il s'en trouvera sans doute qui, appliquant aux choses divines la courte mesure des choses humaines, chercheront à scruter Nos pensées intimes et à les tourner à leurs vues terrestres et à leurs intérêts de parti.

Pour couper court à ces vaines tentatives, Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être, et que, avec le secours divin, Nous ne serons rien autre, au milieu des sociétés humaines, que le ministre du Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont Nos intérêts: leur consacrer Nos forces et Notre vie, telle est Notre résolution inébranlable. C'est pourquoi si Pon Nous le rappelle une devise, traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci: *Restaurer toutes choses dans le Christ.*

Voulant donc entreprendre et poursuivre cette grande œuvre, Vénérables Frères, ce qui redouble Notre ardeur, c'est la certitude que vous Nous y serez de vaillants auxiliaires. Si Nous en doutions, Nous semblerions vous tenir, et bien à tort, pour mal informés ou indiffé-

(1) *Jerem.*, 1, 10.

(2) *Ephes.*, 1, 10.

(3) *Coloss.*, 111, 11.

rents, en face de la guerre impie qui a été soulevée et qui va se poursuivant presque partout contre Dieu. De nos jours, il n'est que trop vrai, *les nations ont frémi et les peuples ont médité des projets insensés* (1) contre leur Créateur, et presque commun est devenu ce cri de ses ennemis : *Retirez-vous de nous* (2). De là, en la plupart, un rejet total de tout respect de Dieu. De là des habitudes de vie, tant privée que publique, où nul compte n'est tenu de sa souveraineté. Bien plus, il n'est effort ni artifice que l'on ne mette en oeuvre pour abolir entièrement son souvenir et jusqu'à sa notion.

Qui pèse ces choses a droit de craindre qu'une telle perversion des esprits ne soit le commencement de maux annoncés pour la fin des temps et comme leur prise de contact avec la terre, et que véritablement le *fiils de perdition* dont parle l'Apôtre (3) n'ait déjà fait son avènement parmi nous. Si grande est l'audace et si grande la rage avec lesquelles on se rue partout à l'attaque de la religion, on bat en brèche les dogmes de la foi, on tend d'un effort obstiné à anéantir tout rapport de l'homme avec la divinité ! En revanche et c'est là, au dire du même Apôtre, le caractère propre de l'*Antechrist*, l'homme, avec une témérité sans nom, a usurpé la place du Créateur, en s'élevant *audessus de tout ce qui porte le nom de Dieu*. C'est à tel point que, impuissant à éteindre complètement en soi la notion de Dieu, il secoue cependant le joug de sa majesté et se dédie à lui-même le monde visible en guise de temple, où il prétend recevoir les adorations de ses semblables. *Il siège dans le temple de Dieu où il se montre comme s'il était Dieu lui-même* (4).

Quelle sera l'issue de ce combat livré à Dieu par de faibles mortels ? Nul esprit sensé ne peut le mettre en doute. Il est loisible assurément à l'homme qui veut abuser de sa liberté, de violer les droits de l'autorité

(1) *Ps.*, 11, 1.

(2) *Iob.*, XXI, 14.

(3) *I Thes.*, 11, 3.

(4) *II Thes.*, 11, 2.

suprême du Créateur, mais au Créateur reste toujours la victoire. Et ce n'est pas encore assez dire : la ruine plane de plus près sur l'homme, justement quand il se dresse plus audacieux dans l'espoir du triomphe. C'est de quoi Dieu lui-même nous avertit dans les saintes Ecritures. *Il ferme des yeux, disent-elles, sur les péchés des hommes* (1), comme oublieux de sa puissance et de sa majesté ; mais bientôt, après ce semblant de recul, *se réveillant ainsi qu'un homme dont l'ivresse a grandi la force* (2), *il brise la tête de ses ennemis* (3), afin que tous sachent que *le roi de toute la terre c'est Dieu* (4) *et que les peuples comprennent qu'ils ne sont que des hommes* (5).

Tout cela, Vénérables Frères, Nous le tenons d'une foi certaine et Nous l'attendons. Mais cette confiance ne nous dispense pas, pour ce qui dépend de nous, de hâter l'oeuvre divine, non seulement par une prière persévérante : *Lopez-vous, Seigneur, et ne permettez pas que l'homme se prévale de sa force* (6), mais encore, et c'est ce qui importe le plus, par la parole et par les oeuvres au grand jour, en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés.

Accomplir ces devoirs n'est pas seulement obéir aux lois de la nature, c'est travailler aussi à l'avantage du genre humain. Qui pourrait, en effet, Vénérables Frères, ne pas sentir son âme saisie de crainte et de tristesse à voir la plupart des hommes, tandis qu'on exalte par ailleurs et à juste titre les progrès de la civilisation, se déchainer avec un tel acharnement les uns contre les

(1) *Sap.*, XI, 24.

(2) *Ps.*, LXXVII, 65.

(3) *Ibid.*, LXVII, 22.

(4) *Ps.*, XLVI, 8.

(5) *Ibid.*, IX, 20.

(6) *Ibid.*, IX, 19.

autres, qu'on dirait un combat de tous contre tous ! Sans doute, le désir de la paix est dans tous les cœurs, et il n'est personne qui ne l'appelle de tous ses vœux. Mais cette paix, insensé qui la cherche en dehors de Dieu ; car, chasser Dieu, c'est bannir la justice : et, la justice écartée, toute espérance de paix devient une chimère. *La paix est l'œuvre de la justice* (1). Il en est, et en grand nombre. Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la *tranquillité, de l'ordre*, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de *l'ordre*. Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! De partis d'ordre, capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il nous faut promouvoir : c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique.

Toutefois, Vénérables Frères, ce retour des nations au respect de la majesté et de la souveraineté divine, quelques efforts que nous fassions d'ailleurs, pour le réaliser, n'advientra que par Jésus-Christ. L'Apôtre en effet nous avertit que *personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé et qui est le Christ Jésus* (2). *C'est lui seul, que le Père a sanctifié et envoyé dans ce monde* (3), *splendeur du Père et figure de sa substance* (4), vrai Dieu et vrai homme, sans lequel nul ne peut connaître Dieu comme il faut, car *personne n'a connu le Père si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils aura voulu le révéler* (5). D'où il suit que *tout restaurer dans le Christ* et ramener les hommes à l'obéissance divine, sont une seule et même chose. Et c'est pourquoi le but vers lequel doivent converger tous nos efforts, c'est de ramener le genre humain à l'empire du Christ. Cela fait, l'homme se trouvera, par là même, ramené à Dieu. Non pas, voulons-nous dire, un Dieu inerte et insoucieux des

(1) *Is.*, xxxii, 17.

(2) *I Cor.*, iii, 11.

(3) *Jo.*, 8, 30. (4) *Hebr.*, 1, 3.

(5) *Matth.*, xii, 27.

choses humaines comme les *matérialistes* l'ont forgé dans leurs folles rêveries ; mais un Dieu vivant et vrai, en trois personnes dans l'unité de nature, auteur du monde, étendant à toutes choses son infinie providence, enfin législateur très juste qui punit les coupables et assure aux vertus leur récompense.

Or, où est la voie qui nous donne accès auprès de Jésus-Christ ? Elle est sous nos yeux : c'est l'Eglise, saint Jean Chrysostôme nous le dit avec raison : *l'Eglise est ton espérance, l'Eglise est ton salut, l'Eglise est ton refuge* (1). C'est pour cela que le Christ l'a établie, après l'avoir acquise au prix de son sang, pour cela qu'il a confié sa doctrine et les préceptes de sa loi, lui prodiguant en même temps les trésors de la grâce divine pour la sanctification et le salut des hommes.

Vous voyez donc, Vénérables Frères, quelle œuvre nous est confiée à Nous et à vous. Il s'agit de ramener les sociétés humaines, égarées loin de la sagesse du Christ, à l'obéissance de l'Eglise ; l'Eglise à son tour les soumettra au Christ et le Christ à Dieu. Que s'il Nous est donné, par la grâce divine, d'accomplir cette œuvre, Nous aurons la joie de voir l'iniquité faire place à la justice, et Nous serons heureux d'entendre *une grande voix disant du haut des cieux ; Maintenant c'est le salut, et la vertu et le royaume de notre Dieu et la puissance de son Christ* (2).—Toutefois, pour que le résultat réponde à nos vœux, il faut par tous les moyens et au prix de tous les efforts, éraciner entièrement cette monstrueuse et détestable idolâtrie propre au temps où nous vivons, et par laquelle l'homme se substitue à Dieu ; rétablir dans leur ancienne dignité les lois très saintes et les conseils de l'Evangile ; proclamer hautement les vérités enseignées par l'Eglise sur la sainteté du mariage, sur l'éducation de l'enfance, sur la possession et l'usage des biens temporels, sur les devoirs de ceux qui administrent la chose publique ; rétablir enfin le juste équilibre envers

(1) Hom. de capto Eutropio, n. 6.

(2) *Apoc.*, XII, 10.

les diverses classes de la société selon les lois et les institutions chrétiennes

Tels sont les principes que, pour obéir à la divine volonté, Nous Nous proposons d'appliquer durant tout le cours de Notre pontificat et avec toute l'énergie de Notre âme. Votre rôle à vous, Vénérables Frères, sera de Nous seconder par votre sainteté, votre science, votre expérience, et surtout votre zèle pour la gloire de Dieu, *ne visant à rien autre qu'à former en tous Jésus-Christ.*

Quels moyens convient-il d'employer pour atteindre un but si élevé ? Il semble superflu de les indiquer tant ils se présentent d'eux-mêmes à l'esprit. Que vos premiers soins soient de former le Christ dans ceux qui, par le devoir de leur vocation, sont destinés à le former dans les autres. Nous voulons parler des prêtres, Vénérables Frères : car, tous ceux qui sont honorés du sacerdoce doivent savoir qu'ils ont, parmi les peuples avec lesquels ils vivent, la même mission que Paul attestait avoir reçue quand il prononçait ces tendres paroles : *Mes petits enfants, que j'engendre de nouveau jusqu'à ce que le Christ se forme en vous* (1). Or, comment pourront-ils accomplir un tel devoir, s'ils ne sont d'abord eux-mêmes revêtus du Christ ? et revêtus jusqu'à pouvoir dire avec l'Apôtre : *Je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi* (2). *Pour moi, le Christ est ma vie* (3). Aussi quoique tous les fidèles doivent aspirer à l'état d'homme parfait à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ (4), cette obligation appartient principalement à celui qui exerce le ministère sacerdotal. Il est appelé pour cela *un autre Christ*, non seulement parce qu'il participe aux pouvoirs de Jésus-Christ, mais parce qu'il doit imiter ses œuvres et par là reproduire en soi son image.

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, combien grande ne doit pas être votre sollicitude pour former le clergé à la sainteté ! Il n'est affaire qui ne doive céder le pas à

(1) *Gal.*, IV, 19.

(2) *Ih.*, II, 20.

(3) *Philipp.*, I, 21.

(4) *Ephes.*, IV, 3.

celle-ci. Et la conséquence, c'est que le meilleur et le principal de votre zèle doit se porter sur vos séminaires, pour y introduire un tel ordre, et leur assurer un tel gouvernement, qu'on y voit fleurir côte à côte l'intégrité de l'enseignement et la sainteté des mœurs. Faites du Séminaire les délices de votre cœur, et ne négligez rien de tout ce que le Concile de Trente a prescrit dans sa haute sagesse pour garantir la prospérité de cette institution.—Quand le temps sera venu de promouvoir les jeunes candidats aux saints Ordres, ah ! n'oubliez pas ce qu'écrivait saint Paul à Timothée : *N'impose précipitamment les mains à personne* (1) ; vous persuadant bien que, le plus souvent, tels seront ceux que vous admettez au sacerdoce et tels seront aussi dans la suite les fidèles confiés à leur sollicitude. Ne regardez donc aucun intérêt particulier, de quelque nature qu'il soit ; mais ayez uniquement en vue Dieu, l'Eglise, le bonheur éternel des âmes, afin d'éviter, comme nous en avertit l'Apôtre, *de participer aux péchés d'autrui* (2).—D'ailleurs, que les nouveaux prêtres qui sortent du Séminaire n'échappent pas pour cela aux sollicitudes de votre zèle. Pressez-les, Nous vous le recommandons du plus profond de Notre âme, pressez-les souvent sur votre cœur, qui doit brûler d'un feu céleste ; réchauffez-les, enflammez-les, enfin qu'ils n'aspirent plus qu'à Dieu et à la conquête des âmes. Quant à Nous, Vénérables Frères, nous veillerons avec le plus grand soin à ce que les membres du clergé ne se laissent point surprendre aux manoeuvres insidieuses d'une certaine science nouvelle qui se pare du masque de la vérité et où l'on ne respire pas le parfum de Jésus-Christ ; science menteuse qui, à la faveur d'arguments fallacieux et perfides, s'efforce de frayer le chemin aux erreurs du rationalisme ou du semi-rationalisme et contre laquelle l'Apôtre avertissait déjà son cher Timothée de se prémunir lorsqu'il lui écrivait : *Garde le dépôt, évitant les nouveautés profanes dans le langage, aussi bien que les objections d'une*

(1) *I Tim.*, v, 22,(2) *Ibid.*,

science fût, dont les partisans, avec toutes leurs promesses, ont défailli dans la foi (1). Ce n'est pas à dire que Nous ne jugions ces jeunes prêtres dignes d'éloges, qui se consacrent à d'utiles études dans toutes les branches de la science, et se préparent ainsi à mieux défendre la vérité et à réfuter plus victorieusement les calomnies des ennemis de la foi. Nous ne pouvons néanmoins le dissimuler, et Nous le déclarons même très ouvertement, Nos préférences sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement aux biens des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siedent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin.

C'est pour Notre cœur une grande tristesse et une continuelle douleur (2) de constater qu'on peut appliquer à nos jours cette plainte de Jérémie : Les enfants ont demandé du pain et il n'y avait personne pour le leur rompre (3).

Il n'en manque pas, en effet, dans le clergé, qui, cédant à des goûts personnels, dépensent leur activité en des choses d'une utilité plus apparente que réelle ; tandis que, moins nombreux peut-être sont ceux qui, à l'exemple du Christ, prennent pour eux-mêmes les paroles du prophète : *L'Esprit du Seigneur m'a donné l'unction ; il m'a envoyé évangéliser les pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé, annoncer aux captifs la délivrance et la lumière aux aveugles (4).* Et pourtant, il n'échappe à personne, puisque l'homme a pour guides la raison et la liberté, que le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux. Combien sont hostiles à Jésus-Christ, prennent en horreur l'Eglise et l'Evangile bien plus par ignorance que par malice, et dont on pourrait dire : *Ils blasphèment tout ce qu'ils ignorent (5).* Etat d'âme que l'on constate non seulement dans le peuple et au sein des classes les plus humbles que leur condition même rend plus accessibles à l'erreur, mais jusque dans les classes élevées et

(1) I Tim., VI, 20 et seq. (2) Rom., IX., 2.

(3) Thron., IV, 4. — (4) Luc., IV, 18-19. — (5) Jud., I, 10.

chez ceux-là mêmes qui possèdent, par ailleurs, une instruction peu commune. De là, en beaucoup, le dépérissement de la foi ; car il ne faut pas admettre que ce soient les progrès de la science qui l'étoffent, c'est bien plutôt l'ignorance ; tellement que là où l'ignorance est plus grande, là aussi l'incrédulité fait de plus grands ravages.

C'est pour cela que le Christ a donné aux apôtres ce précepte : *Allez et enseignez toutes les nations* (1).

Mais, pour que ce zèle à enseigner produise les fruits qu'on en espère, et serve à former en tous le Christ, rien n'est plus efficace que la charité : gravons cela fortement dans Notre mémoire, ô vénérables frères : *car le Seigneur n'est pas dans la conviction* (2). En vain, espérerait-on attirer les âmes à Dieu par un zèle empreint d'aigreur, reprocher durement les erreurs et reprendre les vices avec apreté cause très souvent plus de dommage que de profit. Il est vrai que l'Apôtre, exhortant Timothée, lui disait : *reprends, supplie, menace*, mais il ajoutait : *en toute patience* (3). Rien de plus conforme aux exemples que Jésus-Christ Nous a laissés. C'est lui qui Nous adresse cette invitation : *Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui gémissiez sous le joug, et je vous soulagerai* (4). Et, dans sa pensée, ces infirmes et ces opprimés n'étaient autres que les esclaves de l'erreur et du péché. Quelle mansuétude, en effet, dans ce divin Maître ! Quelle tendresse, quel compassion envers tous les malheureux ! Son divin cœur nous est admirablement dépeint par Isaïe dans ces termes : *Je poserai sur lui mon esprit ; il ne contestera point et n'élèvera point la voix, jamais il n'achèvera le roseau demi-brisé et n'éteindra la mèche encore fumante* (5).

Cette charité patiente et bénigne (6) devra aller au-

(1) *Math.*, XXVIII, 19.

(2) *III Reg.*, XIX, 11.

(3) *II Tim.*, IV, 2.

(4) *Math.*, XI, 28.

(5) *Is.*, XLII, 1 et seq. — (6) *I Cor.*, XIII, 4.

devant de ceux-là mêmes qui sont nos adversaires et nos persécuteurs. *Ils nous maudissent*, ainsi le proclamait saint Paul, *et nous bénissons ils nous persécutent et nous supportons ; ils nous blasphèment et nous prions* (1). Peut-être après tout, se montrent-ils pires qu'ils ne sont. Le contact avec les autres, les préjugés, l'influence des doctrines et des exemples, enfin le respect humain, conseiller funeste, les ont engagés dans le parti de l'impunité ; mais, au fond, leur volonté n'est pas aussi dépravée qu'ils se plaisent à le faire croire. Pourquoi n'espérerions-Nous pas que la flamme de la charité dissipe enfin les ténèbres de leur âme et y fasse régner, avec la lumière, la paix de Dieu ? Plus d'une fois le fruit de Notre travail se fera peut-être attendre, mais la charité ne se lasse pas, persuadée que Dieu mesure ses récompenses, non pas aux résultats, mais à la bonne volonté.

Cependant, Vénérables Frères, ce n'est nullement Notre pensée que dans cette oeuvre si ardue de la rénovation des peuples par le Christ, vous restiez, vous et votre clergé, sans auxiliaires. Nous savons que Dieu a recommandé à chacun le soin de son prochain (2). Ce ne sont donc pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception, qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes : non pas, certes, chacun au gré de ses vues et de ses tendances, mais toujours sous la direction et selon la volonté des évêques : car le droit de commander, d'enseigner, de diriger, n'appartient dans l'église à personne autre qu'à vous, *établis par l'Esprit Saint pour régir l'Eglise de Dieu* (3) S'associer entre catholiques dans les buts divers, mais toujours pour le bien de la religion, est chose qui depuis longtemps a mérité l'approbation et les bénédictions de Nos prédécesseurs. Nous non plus Nous n'hésitons pas à louer une si belle oeuvre et Nous désirons qu'elle se répande et fleurisse partout, dans les villes comme dans les campagnes.

(1) *Ibid.*, IV, 12 et seq.

(2) *Eclii.*, XVII, 12.

(3) *Act.* XX, 28.

Mais, en même temps, Nous entendons que ces associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne. Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de dissertar avec éloquence sur droits et devoirs, si tout cela n'aboutit à l'action. L'action voilà ce que réclament les temps présents ; mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Église, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres. D'éclatants exemples de ce genre donnés par tant de soldats du Christ auront plus tôt fait d'ébranler et d'entraîner les âmes, que la multiplicité des paroles et la subtilité des discussions ; et l'on verra sans doute des multitudes d'hommes foulant aux pieds le respect humain, se dégageant de tout préjugé et de toute hésitation, adhérer au Christ et promettre à leur tour sa connaissance et son amour, gage de vrai et solide félicité.

Certes, le jour où, dans chaque cité, dans chaque bourgade, la loi du Seigneur sera soigneusement gardée, les choses saintes entourées de respect, les sacrements fréquentés, en un mot tout ce qui constitue la vie chrétienne remis en honneur, il ne manquera plus rien, Vénérables Frères, pour que nous contemplions la restauration de toutes les choses dans le Christ. Et que l'on ne croie pas que tout cela se rapporte seulement à l'acquisition des biens éternels ; les intérêts temporels et la prospérité publique s'en ressentiront aussi très-henreusement. Car, ces résultats une fois obtenus, les nobles et les riches sauront être justes et charitables à l'égard des petits, et ceux-ci supporteront dans la paix et la patience les privations de leur condition peu fortunée ; les citoyens obéiront, non plus à l'arbitraire, mais aux lois ; tous regarderont comme un devoir le respect et l'amour envers ceux qui gouvernent, et dont *le pouvoir ne vient que de Dieu* (1). Il y a plus.

(1) Rom. XIII, 1.

Dès lors il sera manifeste à tous que l'Eglise, telle qu'elle fut instituée par Jésus-Christ, doit jouir d'une pleine et entière liberté et n'être soumise à aucune domination humaine et que Nous-même, en revendiquant cette liberté, non seulement nous sauvegardons les droits sacrés de la religion, mais Nous pourvoyons aussi au bien commun et à la sécurité des peuples: *la piété est utile à tout* (1) et, là où elle règne, *le peuple est vraiment assis dans la plénitude de la paix* (2).

Que Dieu, *riche en miséricorde* (3), hâte dans sa bonté cette renovation du genre humain en Jésus-Christ, puisque ce n'est l'oeuvre *ni de celui qui veut ni de celui qui court, mais du Dieu des miséricordes* (4). Et nous tous, Vénéérables Frères, demandons lui cette grâce *en esprit d'humilité* (5), par une prière instante et continue, appuyée sur les mérites de Jésus-Christ. Recourons aussi à l'intercession très puissante de la divine Mère. Et, pour l'obtenir plus largement, prenait occasion de ce jour, où Nous vous adressons ces lettres et qui a été institué pour solemniser le saint Rosaire, Nous confirmons toutes les ordonnances par lesquelles Notre Prédécesseur a consacré le mois d'octobre à l'auguste Vierge et prescrit à toutes les églises la récitation publique du Rosaire. Nous vous exhortons en outre, à prendre aussi pour intercesseurs le très pur Epoux de Marie, patron de l'Eglise catholique et les princes des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Pour que toutes ces choses se réalisent selon Nos désirs et que tous vos travaux soient couronnés de succès, Nous implorons sur vous, en grande abondance, les dons de la grâce divine. Et, comme témoignage de la tendre charité dans laquelle Nous vous embrassons, vous et tous les fidèles confiés à vos soins par la divine Provi-

(1) *Tim.*, IV, 8. — (2) *Is.*, XXXII, 18.

(3) *Ephes.*, II, 4

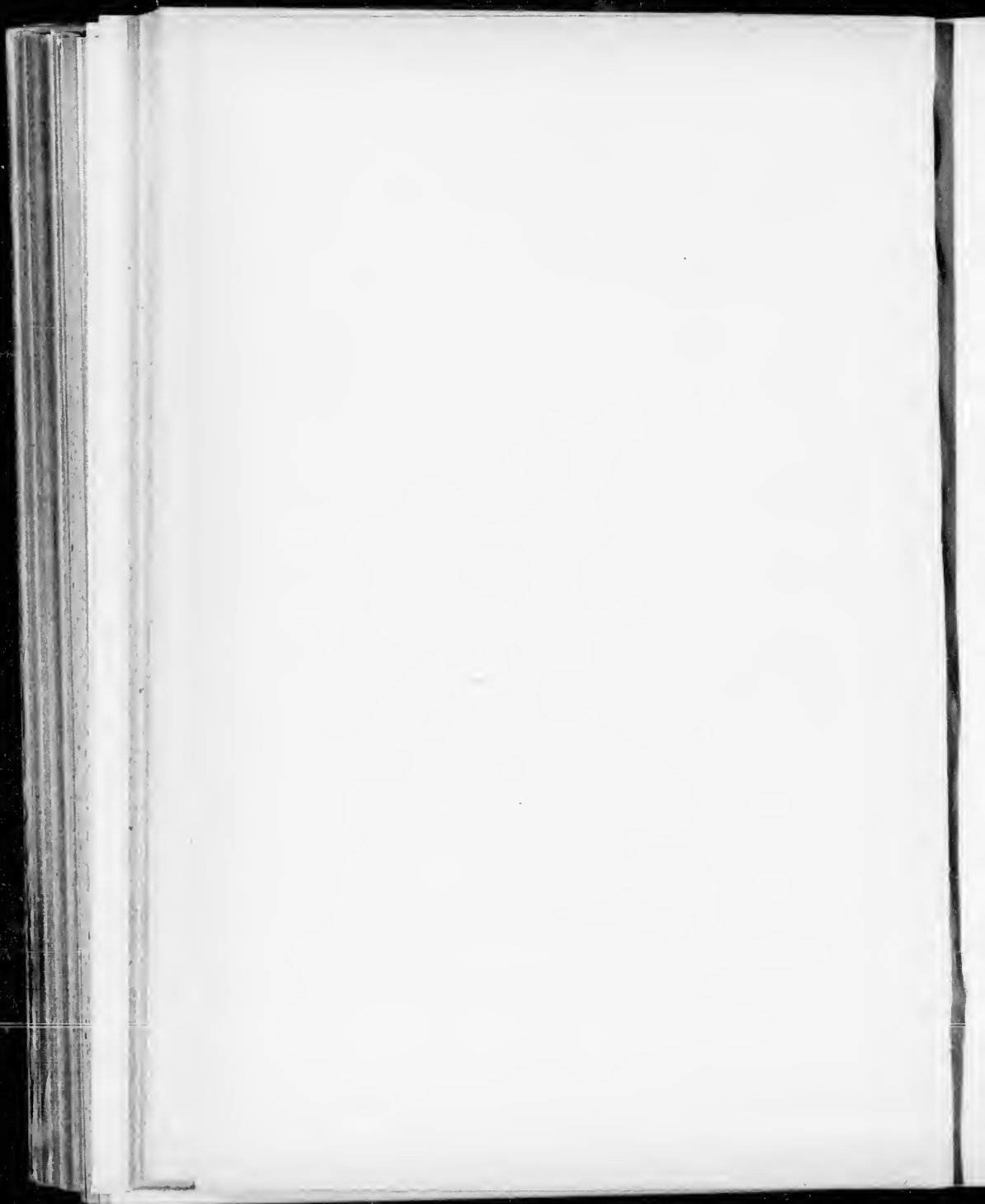
(4) *Rom.*, IX, 16.

(5) *Dan.*, III, 39.

dence, Nous vous accordons en Dieu, de grand coeur, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 4 octobre de l'année 1903, de Notre Pontificat la première.

PIE X, PAPE.



THE FIRST ENCYCLICAL

OF

PIUS X.

ENCYCLICAL OF OUR HOLY FATHER, PIUS X.,
BY DIVINE PROVIDENCE POPE

*To the Patriarchs, Primates, Archbishops, Bishops and
other Ordinaries in Peace and Communion with the
Apostolic See.*

PIUS X., POPE.

Venerable Brothers,

Health and the Apostolic Blessing.

Addressing for the first time from the Chair of the Supreme Apostolate to which we have, by the inscrutable disposition of God, been elevated, it is not necessary to remind you with what tears and warm entreaties we exerted ourself to remove from us this formidable burden of the Pontificate. Unequal in merit though we be with St Anselm, it seems to us that we may with truth make our own the words in which he lamented when constrained against his will and in spite of his struggles to receive the honor of the episcopate. For to show the dispositions of mind and will with which we subjected ourself to the most serious charge of feeding the flock of Christ we can well adduce those same proofs of grief which he invokes in his own behalf. "My tears are witness," he wrote, "and the sounds and moanings issuing from the anguish of my heart, such as I never remember to have come from me for any sorrow, before that day on which there seemed to fall upon me that great mis-

fortune of the archbishopric of Canterbury. And those who fixed their gaze on my face on that day could not fail to see it. I, in color more like a dead than a living man, was pale for amazement and alarm. Hitherto I have, with true reasons, resisted, as far as I could, my election or rather the violence done me. But now I am constrained to confess, whether I will or no, that the judgments of God oppose greater and greater resistance to my efforts so that I see no way of escaping them. Wherefore, vanquished as I am by the violence not so much of men as of God, against which there is no providing, I realize that nothing is left for me, after having prayed as much as I could, and striven that this chalice should if possible pass from me without my drinking it, but to sink my own feelings and my will and resign myself entirely to the design and the will of God."

In truth, reasons both numerous and most weighty were not lacking to justify this resistance of ours. For apart from the fact that we deemed ourself altogether unworthy, through our littleness, of the honor of the Pontificate, who would not have been disturbed at seeing himself designated to succeed him, who, ruling the Church with supreme wisdom for nearly twenty-six years showed himself adorned with such sublimity of mind, such lustres of every virtue, as to attract to himself the admiration even of adversaries and to leave his memory stamped in glorious achievements?

Then again, to omit other motives, we were terrified beyond all else by the disastrous state of human society to-day. For who can fail to see that society is now, more than in any past age, suffering from a terrible and deep-rooted malady which, developing every day and eating into its inmost being, is dragging it to destruction. You understand, venerable brothers, what this disease is—apostasy from God, than which in truth nothing is more allied with ruin, according to the word of the prophet: "For behold they that go far from Thee shall perish" (Ps. lxxii., 17). We saw, therefore, that, in virtue of the ministry of the Pontificate which

was to be intrusted to us, we must hasten to find a remedy for this great evil, considering as addressed to us that Divine command: "Lo, I have set thee this day over the nations and over kingdoms, to root up, and to pull down and to waste, and to destroy, and to build, and to plant," (Jerem, i, 10). But, cognizant of our weakness we recoiled in terror from a task as urgent as it is arduous.

Since however, it has been pleasing to the Divine Will to raise our lowliness to such sublimity of power we take courage in Him Who strengthens us, and, setting ourself to work, relying on the power of God, we proclaim that we have no other programme in the Supreme Pontificate but that "of restoring all things in Christ," (Ephes, i, 10) so that "Christ may be all and in all" (Coloss, iii, 2). Some will certainly be found who, measuring divine things by human standards, will seek to discover secret aims of ours, distorting them to an earthly scope and to partisan designs. To eliminate all vain delusion for such we say to them with emphasis that we do not wish to be and with the divine assistance never shall be aught before human society but the minister of God of whose authority we are the depositary. The interests of God shall be our interests, and for these we are resolved to spend all our strength and our very life. Hence should anyone ask us for a symbol as the expression of our will, we will give this and no other: "To renew all things in Christ."

In undertaking this glorious task we are greatly quickened by the certainty that we shall have all of you, venerable brothers, as generous co-operators. Did we doubt it we should have to regard you, unjustly, as either unconscions or heedless of that pernicious war which is now, almost everywhere, stirred up and fomented against God. For in truth "the nations have raged and the peoples imagined vain things," (Ps. ii, 1) against their Creator, so frequent is the cry of the enemies of God: "Depart from us" (Job, i, 11). And as might be expected we find extinguished among the majority of men all respect for the Eternal God, and

no regard paid in the manifestations of public and private life to the Supreme Will—nay, every effort and every artifice is used to destroy utterly the memory and the knowledge of God.

When all this is considered there is good reason to fear lest this great perversity may be as it were a foretaste, and perhaps the beginning of those evils which are reserved for the last days : and that there may be already in the world the "Son of Perdition" of whom the Apostle speaks (II. Thess. ii., 3). Such, in truth is the audacity and the wrath employed everywhere in personating religion, in combating the dogmas of the faith, in brazen effort to uproot and destroy all relations between man and the Divinity : While, on the other hand, and this, according to the same Apostle, is the distinguishing mark of Antichrist, man has with infinite temerity, put himself in the place of God, raising himself above all that is called God ; in such wise that although he cannot utterly extinguish in himself all knowledge of God, he has condemned God's Majesty, and, as it were, made of the universe a temple wherein he himself is to be adored. "He sitteth in the temple of God, showing himself as if he were God." (II. Thess. ii., 2).

Verily no one of sound mind can doubt the issue of this contest between man and the Most High. Man, abusing his liberty, can violate the right and the majesty of the Creator of the universe : but the victory will ever be with God—nay, defeat is nearest at the very moment when man, under the delusion of his triumph, rises up with most audacity. Of this we are assured, in the Holy Books by God Himself. Unmindful, as it were, of His strength and greatness, He "overlooks the sins of men" (Sap. xi., 24) — but swiftly, after these apparent retreats, "awaked like a mighty man that hath been surfeited with wine" (10, Ps. lxxvii., 65) "He shall break the heads of His enemies" (Ps. lxxvii., 22)—that all may know "that God is the king of all the earth"

(Ps. lxvi., 8)—“that the Gentiles may know themselves to be men” (Ps. ix., 20).

All this, venerable brothers, we believe and expect with unshakable faith. But this does not prevent us also, according to the measure given to each, from exerting ourself to hasten the work of God—and not merely by praying assiduously: “Arise, O Lord, let not man be strengthened” (Ps. ix., 19)—but, more important still, by affirming both by word and deed and in the light of day, God’s supreme dominion over man and all things, so that His right to command and His authority may be fully realized and respected. This is imposed upon us not only as a natural duty, but by the common interest of mankind. For, venerable brothers, who can help being appalled and afflicted when he beholds, in the midst of a progress in civilization justly extolled, the greater part of mankind fighting among themselves so savagely as to make it seem as though strife were universal? The desire for peace is certainly harbored in every breast, and there is no one who does not ardently invoke it. But to want peace without God is an absurdity, seeing that when God is absent, thence too, justice flies, and when justice is taken away it is vain to cherish the hope of peace “Peace is the work of justice” (Is. xxxii., 17). There are many, we are well aware, who, in their yearning for peace, that is, for the tranquillity of order, band themselves into societies and parties, which they style parties of order. Hope and labor lost! For there is but one party of order capable of restoring peace in the midst of all this turmoil, and that is the party of God. It is this party, therefore, that we must advance, and to it attract as many as possible if we are really urged by the love of peace.

But, venerable brothers, we shall never, however much we exert ourselves, succeed in calling men back to the majesty and empire of God, except by means of Jesus Christ. “No one”, the Apostle admonishes us, “can lay other foundation than that which has been laid, which is Jesus Christ” (I, Cor. iii., 11) It is Christ alone,

“whom the Father sanctified and sent into this world” (John x., 36)—“the splendor of the Father and the image of His substance,” (Hebr. i., 3)—true God and true man, without whom nobody can know God for salvation—“neither doth any one know the Father but the Son, and he to whom it shall please the Son to reveal him” (Matt. xi., 27). Hence it follows that to restore all things in Christ and to lead us back to submission to God is one and the same aim. To this, then, it behooves us to devote our care—to lead back mankind under the dominion of Christ; this done, we shall have brought it back to God. When we say to God we do not mean to that inert being heedless of all things human which the dreams of materialists have imagined, but to the true and living God, one in nature, triple in person, Creator of the world, most wise Ordainer of all things, Lawgiver most just, who punishes the wicked and has reward in store for virtue.

Now the way to reach Christ is not hard to find; it is the Church. Rightly does Christendom inculcate: “The Church is thy hope, the Church is thy salvation, the Church is thy refuge”. (Hom. de capto Eutropio, n. 6). It was for this that Christ founded it, at the price of His blood, and made it the depositary of His doctrine and His laws, bestowing upon it at the same time an inexhaustible treasury of graces for the sanctification and salvation of men.

You see, then, venerable brothers, the duty that has been imposed alike upon us and upon you of bringing back to the discipline of the Church human society, now estranged from the wisdom of Christ; the Church will subject it to Christ, and Christ to God. If we, through the goodness of God Himself, bring this task to a happy issue, we shall be rejoiced to see evil giving place to good, and hear, for our gladness, “a loud voice from heaven saying: Now is come salvation, and strength, and the kingdom of our God, and the power of His Christ” (Apoc. xii., 10). But if our desire to obtain this is to be fulfilled, we must use every means and exert all our energy to bring about the utter disap-

pearance of that enormous and detestable wickedness, so characteristic of our time — the substitution of man for God; this done, it remains to restore to their ancient place of honor the most holy laws and counsels of the Gospel; to proclaim aloud the truths taught by the Church, and her teachings on the sanctity of marriage, on the education and discipline of youth, on the possession and use of property, the duties that men owe to those who rule the State and lastly to restore equilibrium between the different classes of society according to Christian precept and custom. Such is what we, in submitting ourself to the manifestations of the Divine will, purpose to aim at during our pontificate, and we will use all our industry to attain it. It is for you, venerable brothers, to second our efforts by your holiness, knowledge and experience, and, above all, by your zeal for the glory of God, with no other aim than that Christ may be formed in all.

As to the means to be employed in securing this great end, it seems superfluous to name them, for they are obvious to themselves. Let your first care be to form Christ in those who are destined, from the duty of their vocation, to form Him in others. We speak of the priests, venerable brothers. For all who bear the seal of the priesthood must know that they have the same mission to the people in the midst of whom they live as that which Paul in these tender words proclaimed that he himself received: "My little children, of whom I am in labor again until Christ be formed in you" (Gal. iv., 19). But how will they be able to perform this duty if they be not first clothed with Christ themselves? and clothed with Christ in such a way as to be able to say with the Apostle: "I live, yet not I, but Christ lives in me" (Ibid. ii., 20). "For me to live is Christ" (Philip. i., 21). Hence, although all are included in the exhortation "to advance toward the perfect man, in the measure of the age of the fullness of Christ" (Ephes. iv., 3), it is addressed before all others to those who exercise the sacerdotal ministry: thus these

are called another Christ, not merely by the communication of power, but by reason of the imitation of His works, and they should therefore bear stamped upon themselves the image of Christ.

This being so, venerable brothers, of what nature and magnitude is the care that must be taken by you in forming the clergy to holiness! All other tasks must yield to this one. Wherefore the chief part of your diligence will be directed to governing and ordering your seminaries aright so that they may flourish equally in sound teaching and in the spotless morality. Regard your seminary as the delight of your hearts, and neglect on its behalf none of those provisions which the Council of Trent has, with admirable forethought, prescribed. And when the time comes for promoting the youthful candidates to holy orders, ah! do not forget what Paul wrote to Timothy: "Impose not hands lightly upon any man" (I. Tim. v., 22), bearing carefully in mind that as a general rule the faithful will be such as are those whom you call to the priesthood. Do not, then, pay heed to private interests of any kind, but have at heart only God and the Church and the eternal welfare of souls so that, as the Apostle admonishes, "you may not be partakers of the sins of others". Then, again, be not lacking in solicitude for young priests who have just left the seminary. From the bottom of our heart we urge you to bring them often close to your breast, which should burn with celestial fire, kindle them, inflame them so that they may aspire solely after God and the salvation of souls. Rest assured, venerable brothers, that we on our side will use the greatest diligence to prevent the members of the clergy from being drawn into the snares of a certain new and fallacious science, which savoureth not of Christ, but with masked and cunning arguments strives to open the door to the errors of rationalism and semi-rationalism, against which the Apostle warned Timothy to be on his guard, when he wrote: "Keep that which is committed to thy trust, avoiding the profane novelties of words, and opposition of knowledge falsely

so called which some promising have erred in the faith" (Tim. vi., 20).

This does not prevent us from esteeming worthy of praise those young priests who dedicate themselves to useful studies in every branch of learning the better to prepare themselves to defend the truth and to refute the calumnies of the enemies of the faith. Yet we cannot conceal, nay, we proclaim in the most open manner possible, that our preference is, and ever shall be, for those who, while cultivating ecclesiastical and literary erudition, dedicate themselves more closely to the welfare of souls through the exercise of those ministries proper to a priest zealous of the divine glory. "It is a great grief and a continual sorrow for our heart" (Rom. ix., 2) to find Jeremiah's lamentation applicable to our times: "The little ones asked for bread and there was none to break it to them" (Lam. iv., 4). For there are not lacking among the clergy those who adapt themselves according to their bent to works of more apparent than real solidity—but not so numerous, perhaps, are those who, after the example of Christ, take to themselves the words of the prophet: "The spirit of the Lord hath anointed me, hath sent me to evangelize the poor, to announce freedom to the captive and sight to the blind" (Luke, iv., 18, 19). Yet who can fail to see, venerable brothers, that while men are led by reason and liberty, the principal way to restore the empire of God in their souls is religious instruction? How many there are who mimic Christ and abhor the Church and the Gospel more through ignorance than through badness of mind, of whom it may well be said: "They blaspheme all that they do not know" (Jud. ii., 10). This is found to be the case not only among the people at large and among the lowest classes, who are thus easily led astray, but even among the more cultivated and among those endowed, moreover, with education beyond the common. The result is for a great many the loss of the faith. For it is not true that the progress of knowledge extinguishes the faith—rather it is ignorance,

and the more ignorance prevails the greater is the havoc wrought by incredulity. And this is why Christ commanded the Apostles: "Go, teach all nations" (Matth. xxviii., 19.)

But in order that the desired fruit may be derived from this apostolate and this zeal for teaching, and that Christ may be formed in all, remember, venerable brothers, that no means is more efficacious than charity. "For the Lord is not found in commotion" (III, Kings xix., 11)—it is vain to hope to attract souls to God by a bitter zeal. On the contrary, harm is done more often than good by taunting men harshly with their faults, and reproving their vices with asperity. True, the Apostle exhorted Timothy: "Accuse, beseech, rebuke," but he took care to add: "with all patience" (II. Tim. iv., 2). Jesus has certainly left us examples of this "Come to me," we find him saying, "come to me all ye that labor and are burthened and I will refresh you" (Matth. xi., 28). And by those that labor and are burthened he meant only those who are slaves of sin and error. What gentleness was that shown by the Divine Master! What tenderness, what compassion toward all kinds of misery! Isaias has marvellously described His heart in the words: "I will set my spirit upon Him; He shall not contend nor cry out: the bruised reed He will not break, He will not extinguish the smoking flax" (Is. lxii., 1 foll.). This charity, "patient and kind" (I Cor. xii., 4), will extend itself also to those who are hostile to us and persecute us. "We are reviled," thus did St. Paul protest, "and we bless: we are persecuted and we suffer it; we are blasphemed and we entreat" (I. Cor., iv., 2). They, perhaps, seem to be worse than they really are. Their associations with others prejudice the counsel, advice and example of others and finally an illadvised scheme has dragged them to the side of the impious; but their wills are not so depraved as they themselves would seek to make people believe. Who will prevent us from hoping that the flame of Christian charity may

not dispel the darkness from their minds and bring to them the light and the peace of God? It may be that the fruit of our labors may be slow in coming, but charity wearies not with waiting knowing that God prepares His rewards not for the result of toil but for the good will shown in it.

It is true, venerable brothers, that in this arduous task of the restoration of the human race in Christ, that neither you or your clergy should exclude all assistance. We know that God has commanded every one to have a care for his neighbor (Ecc. Ixii., 12) For it is not priests alone but all the faithful, without exception, who must concern themselves with the interests of God and souls—not of course, according to their own views, but always under the direction and orders of the Bishops: for to no one in the Church except you is it given to preside over, to teach, to govern “the Church of God which the Holy Ghost has placed you to rule” (Acts xx., 28). Our predecessors have long since approved and blessed those Catholics who have banded together in societies of various kinds, but always religious in their aim. We too, have no hesitation in awarding our praise to this great idea, and we earnestly desire to see it propagated and flourish in town and country. But we wish that all such associations aim firstly and chiefly at the constant maintenance of Christian life among those who belong to them. For truly it is of little avail to discuss questions with nice subtlety, or to discourse eloquently of rights and duties, when all this is unconnected with practice. The times we live in demand action—but action consisting entirely in observing with fidelity and zeal the divine laws and the precepts of the Church, in the frank and open profession of religion, in the exercise of all kinds of charitable works, and, independently of self-interest or worldly advantage. Such luminous examples given by the great army of soldiers of Christ will be of much greater force in moving and drawing men than words and sublime dissertations: and it will easily come about that when human respect has

been subdued and prejudices and doubting laid aside, large numbers will be won to Christ, becoming in their turn promoters of His knowledge and love, which are the road to true and solid happiness. Oh ! when in every city and village the law of the Lord is faithfully observed, when respect is shown for sacred things, when the Sacraments are frequented, and the ordinances of Christian life fulfilled, there will certainly be no more need for us to labor to see all things restored in Christ. Nor is it for the attainment of eternal welfare alone that this will be of service—it will also contribute largely to men's temporal welfare and the advantage of human society. For when these conditions have been secured the upper and wealthy classes will learn to be just and charitable to those below and the latter will be able to bear with tranquillity and patience the trials of their hard lot ; the citizens will obey not lust but law ; reverence and love will be deemed a duty toward those that govern, "whose power comes only from God" (Rom. xiii., 1). And then ? Then, at last, will be clear to all that the Church, such as it was instituted by Christ, must enjoy full and entire liberty and independence of all foreign dominion ; and we, in demanding that same liberty, are defending not only the sacred rights of religion, but are also consulting the common weal and the safety of nations. For it continues to be true that "piety is useful for all things" (1. Tim. iv., 8)—when this is strong and flourishing the people will "truly sit in the fullness of peace" (3, Is. xxxii. 18).

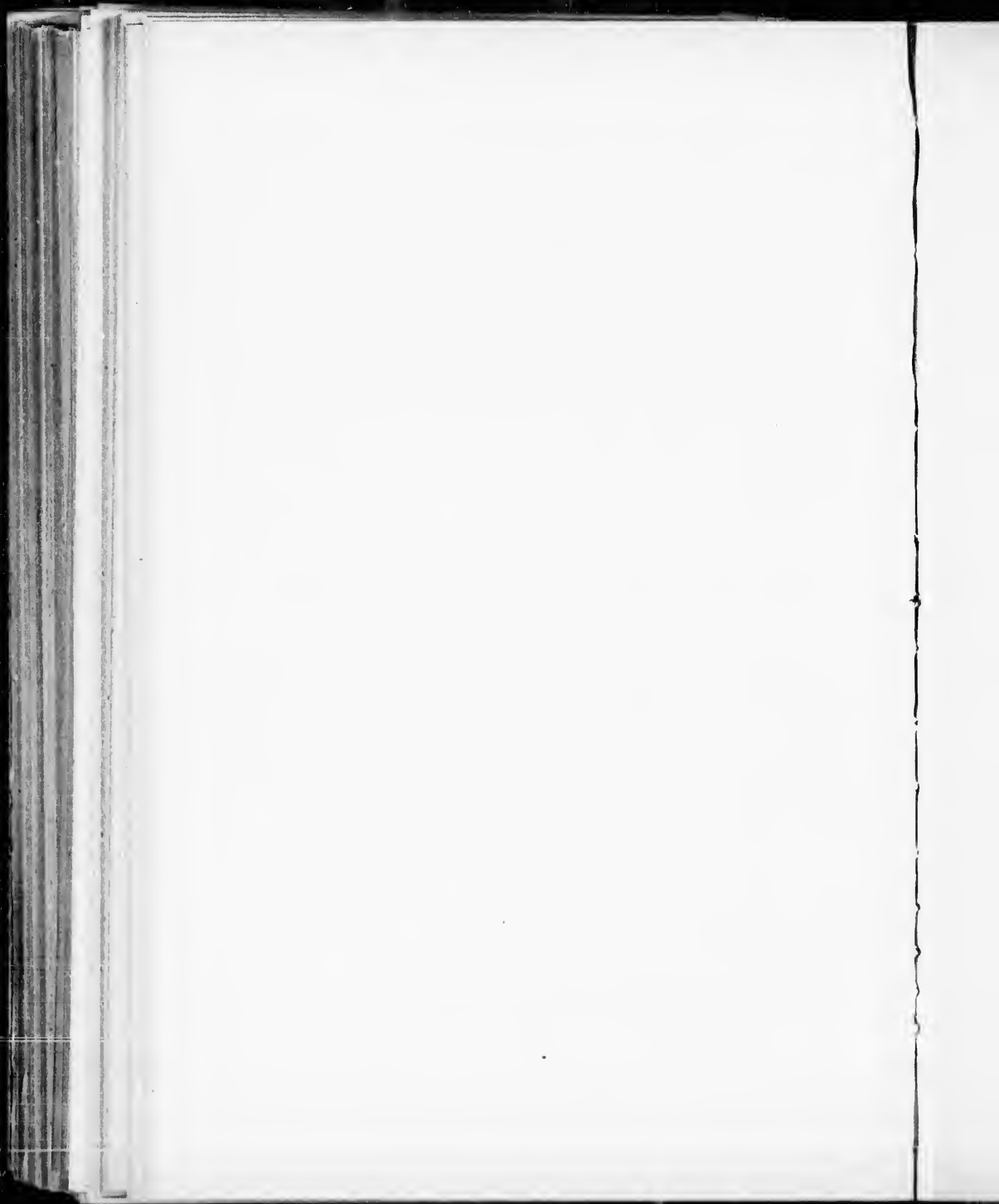
May God, "who is rich in mercy" (Ephes. ii., 4), benignly speed this restoration of the human race in Jesus Christ, for "it is not of him that willeth, or of him that runneth, but of God that showeth mercy" (Rom. ix., 16). And let us, venerable brothers, "in the spirit of humility" with continuous and urgent prayer ask this of him through the merits of Jesus Christ. Let us turn, too, to the most powerful intercession of the Divine Mother—to obtain which we, addressing to you this letter of ours on the day appointed

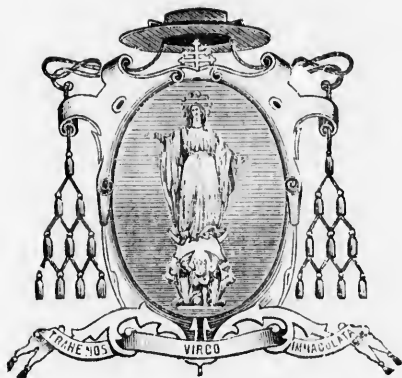
especially for commemorating the Holy Rosary, ordain and confirm all our predecessor's prescriptions with regard to the dedication of the present month to the august Virgin, by the public recitation of the Rosary in all churches; with the further exhortation that we invoke as intercessors with God the most pure Spouse of Mary, the Patron of the Catholic Church, and the holy Princes of the Apostles Peter and Paul.

And that all this may be realized in fulfillment of our ardent desire, and that everything may be prosperous with you, we invoke upon you the most bountiful gifts of divine grace. And now in testimony of that most tender charity wherewith we embrace you and all the faithful whom Divine Providence has intrusted to us, we impart, with all affection in the Lord, the Apostolic Blessing to you, venerable brothers, to the clergy and to your people.

Given at Rome, at St. Peter's on the 4th day of October, 1903, in the first year of our Pontificate.

PIUS X.





6ième Série—No. 37.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 15 novembre 1903.

Cinquantenaire de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie.

CHERS COOPÉRATEURS,

Le 8 décembre 1854, l'auguste Pie IX, entouré des membres du Sacré Collège des cardinaux et de nombreux évêques réunis à Rome de tous les coins de l'univers, a fait entendre *ex cathedra* les paroles suivantes :

“ Par l'autorité de N. S. J. C., des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine, selon laquelle la bienheureuse Vierge Marie fut dès le premier instant de

sa conception par une grâce et un privilège spécial de Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute souillure de la faute originelle, est révélée de Dieu, et que par conséquent elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles."

Cette déclaration était si désirée, si impatiemment attendue par les âmes pieuses, elle était tellement en rapport avec les dispositions intérieures des esprits et des cœurs, elle les a trouvés si bien préparés à la recevoir que, partout dans le monde catholique, elle a été accueillie avec des transports de bonheur et des acclamations de reconnaissance : une joie soudaine et universelle s'est répandue de Rome dans tous les cœurs catholiques. La proclamation de l'Immaculée Conception de Marie a donné lieu, en ce temps-là, à des démonstrations publiques d'enthousiasme chrétien et d'éblouissante magnificence. Il faudrait pour en trouver de pareilles remonter au Concile d'Ephèse et au jour où Marie fut proclamée Mère de Dieu.

* *
*

Le 8 décembre 1904, il y aura cinquante ans que Pie IX de si pieuse et glorieuse mémoire a défini infailliblement le dogme de l'Immaculée Conception, et est devenu, ainsi, le Pape de Marie Immaculée.

Les catholiques aiment à célébrer les jubilé religieux. Ils ne pouvaient laisser passer inaperçu celui de Marie, leur Mère, et la reine des cœurs.

Ils ont manifesté, avait écrit Léon XIII à quatre des Cardinaux de Rome, "le vif désir de le célébrer par des solennités extraordinaires." Le Pontife d'impérissable mémoire, l'accueillant avec une tendresse toute paternelle, laisse parler son cœur aimant, en ces termes : "Combien un tel désir est agréable à Notre cœur, il est facile de le comprendre. La pitié envers la Mère de Dieu, non-seulement elle a toujours été l'une de nos plus chères affections de nos plus tendres années, mais elle Nous

apparaît l'une des forces les plus puissantes que la Providence ait accordée à l'Eglise catholique. Dans tous les siècles, dans toutes les luttes et toutes les persécutions, l'Eglise a eu recours à Marie, et toujours son intercession l'a réconfortée et défendue. Puisque le moment présent est si orageux, si plein de menaces pour l'Eglise elle-même, Notre âme se réjouit et s'ouvre à l'espérance, en voyant les fidèles saisir l'occasion propice de ce cinquantième pour se tourner dans un élan unanime de confiance et d'amour vers celle que l'on invoque comme le secours des chrétiens."

Les quatre Cardinaux à qui Léon XIII a écrit formellement une commission spéciale, chargée d'organiser et de diriger les solennités du cinquantième.

Pie X, ~~comme de tout~~ et non moins dévot à l'Immaculée Vierge, a confirmé la commission cardinalice dans toutes ses attributions. Leurs Eminences nous ont indiqué les cérémonies principales qui seront faites à Rome et celles qui pourront être faites ailleurs.

* * *

Pour satisfaire et ma dévotion et la vôtre à l'égard de la divine Mère, voici ce que je règle :

1o. Le dimanche, 6 décembre prochain, après la grand'messe, et le lendemain, lundi, après la première messe, il y aura dans toutes les chapelles et églises, excepté celles des missions ou aucun prêtre ne réside, l'exposition du Très-Saint-Sacrement jusqu'au salut qui aura lieu le soir à une heure convenable, comme préparation à la fête de l'Immaculée Conception, qui tombe le mardi.

2o. En cette belle fête, et plusieurs fois pendant l'année jubilaire, il conviendra de faire sur le dogme de l'Immaculée Conception des instructions qui pénétreront bien les fidèles de la grandeur de ce privilège et augmenteront en eux la vraie dévotion à Marie.

3o. A partir du 8 décembre de cette année, le huitième jour de chaque mois, ou, si vous le jugez mieux convenir à vos paroissiens, le dimanche qui le suit immé-

diatement, il y aura exposition du Très-Saint-Sacrement après la messe jusqu'au salut du soir.

Ce jour-là, c'est-à-dire ou le 8 de chaque mois, ou le dimanche suivant, en vertu d'un décret *Urbis et Orbis*, émané de la S. Cong. des Rites le 14 août 1903, et approuvé par S. S. le Pape Pie X, dans toutes les églises et chapelles où se fera l'exposition du Très-Saint-Sacrement, comme il est dit plus haut, une messe votive, soit lue soit chantée, de l'Immaculée Conception pourra être célébrée, avec les mêmes privilèges qui appartiennent à une messe motive solennelle *pro re gravi et publica Ecclesie causa* et qui ont été accordés à la messe votive du Sacré Cœur de Jésus pour le premier vendredi de chaque mois, de sorte qu'il faut dire à cette messe votive le *Gloria* et le *Credo* et une seule oraison. Cette messe votive ne peut se dire un jour de fête double de première classe, ou un dimanche aussi de première classe, ou un jour de fête quelconque de la T. S. V. Marie, ou une fête, une vigile ou une octave privilégiée. En ces jours, on pourra cependant faire mémoire de la messe votive de l'Immaculée Conception en ajoutant *sub unica conclusione* l'oraison de cette messe à celle de la messe du jour. Sa Sainteté permet aussi que l'on puisse ajouter aux autres messes du 8 du mois ou du dimanche suivant, la mémoire de l'Immaculée Conception comme s'il s'agissait d'une fête double simplifiée. Avant l'exposition du T. S. Sacrement, le prêtre récitera à haute et intelligible voix, la prière que vous trouverez à la fin de cette circulaire, et qui est enrichie par le Pape d'une indulgence de 300 jours, à être gagnée une fois par jour.

40. Il conviendrait, pendant cette année jubilaire, d'insister sur la vraie dévotion à Marie telle qu'enseignée par le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, et d'établir dans toutes les paroisses la Confrérie de Marie, reine des cœurs.

50. Mon Mandement No. 2 de la 5ième Série établissant cette confrérie devra être lu et commenté l'un ou

l'autre des dimanches de décembre ou de janvier prochains, à moins que vous ne préféreriez appeler un Père de la Compagnie de Marie pour prêcher cette confrérie.

60. Le jour de la fête de l'Immaculée Conception, cette année, il sera fait dans tout le diocèse une quête dont le produit sera offert à Notre Saint Père le Pape pour être appliqué à son intention. Annoncez-la le dimanche précédent.

70. L'année jubilaire se terminera le 8 décembre 1904. On chantera alors dans toutes les églises et chapelles un *Te Deum* solennel, soit après la messe, soit au salut du soir.

80. Exhorte vos paroissiens à répéter souvent cette oraison jaculatoire à Marie Immaculée : " O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous " (100 jours d'indulgence), et; celle par laquelle les membres de la Confrérie de Marie renouvellent, chaque matin, leur consécration à Jésus, par Marie : " Je suis tout à vous, et tout ce que j'ai vous appartient, ô mon aimable Jésus, par Marie votre sainte mère " (Paroles du Bienheureux de Montfort).

Je demeure Chers Coopérateurs,

votre dévoué serviteur en Jésus et Marie.

† J. THOMAS, Archev. d'Ottawa.

PRIÈRE.

Vierge très Sainte, qui fûtes agréables au Seigneur et devîntes sa mère, Immaculée dans le corps et dans l'esprit, dans la foi et dans l'amour ; en ce solennel jubilé de la proclamation du dogme qui annonça au monde entier que vous étiez conçue sans péché, de grâce, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissant patronage. Le malin serpent, contre qui fut lancée la première malédiction, ne continue que trop à combattre et à tenter les malheureux fils d'Eve. O vous, ô notre mère bénie, notre Reine et notre Avocate, qui, dès le premier instant de votre conception, avez écrasé la tête de l'ennemi, accueillez les prières que unis avec vous d'un seul cœur, nous vous conjurons de présenter au trône de Dieu, pour que nous ne cédiions jamais aux embûches qui nous sont tendues, qu'ainsi nous arrivions tous au port du salut et qu'à travers tant de périls l'Eglise et la Société Chrétienne puissent chanter encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi soit-il.

A tous ceux qui réciteront cette prière, nous accordons pour une fois par jour l'indulgence de trois cents jours.

PIE X, PAPE.

Du Vatican, le 8 septembre, 1903.

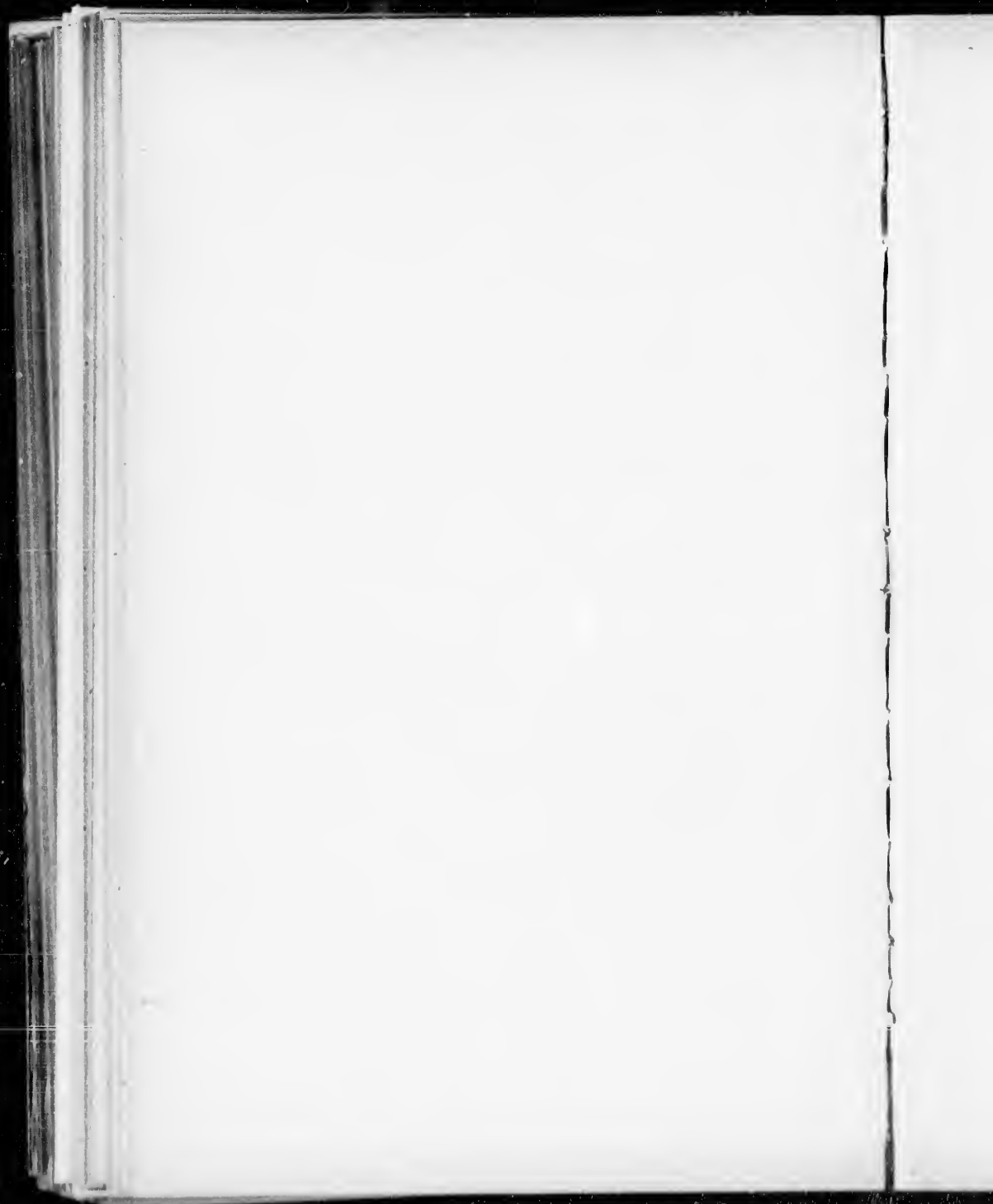
PRAYER.

“ Virgin Most Holy, who didst please the Lord and became His Mother, immaculate in body, in mind, in faith and in love; in this solemn Jubilee of the Proclamation of the Dogma which announced thee to the whole world as conceived without sin, look kindly on the wretched ones that implore thy powerful patronage! The evil serpent, against whom was hurled the first curse, unhappily continues to attack and beguile the poor children of Eve. But do thou, O Blessed Mother, our Queen and Advocate, who from the first instant of thy conception didst crush the enemy's head, receive the prayers which, united with thee in one heart, we conjure thee to present before the throne of God, that we may never be led into the snares that are being woven for us, so that we may all reach the port of salvation, and that the Church and Christian society, in spite of all the perils that environ them, may sing again the hymn of liberation, victory and peace. Amen.”

To all those who shall recite this prayer, we grant, for once a day, an indulgence of three hundred days.

PIUS X, POPE

From the Vatican, Sept. the 8th. 1903.



PRIÈRE.

Vierge très Sainte, qui fîtes agréable au Seigneur et devintes sa mère, Immaculée dans le corps et dans l'esprit, dans la foi et dans l'amour ; en ce solennel jubilé de la proclamation du dogme qui annonça au monde entier que vous étiez conçue sans péché, de grâce, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissant patronage. Le malin serpent, contre qui fut lancée la première malédiction, ne continue que trop à combattre et à tenter les malheureux fils d'Eve. O vous, ô notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, qui, dès le premier instant de votre conception, avez écrasé la tête de l'ennemi, accueillez les prières que nous vous présentons d'un seul cœur, nous vous conjurons de présenter au trône de Dieu, pour que nous ne cédions jamais aux embûches qui nous sont tendus, qu'ainsi nous arrivions tous au port du salut et qu'à travers tant de périls l'Eglise et la Société Chrétienne puissent chanter encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix. Ainsi soit-il.

A tous ceux qui réciteront cette prière, nous accordons pour une fois par jour l'indulgence de trois cents jours.

LE X, PAPE.

Du Vatican, le 8 septembre, 1903.

Permis d'imprimer, Ottawa, le 15 nov. 1903.

† J. THOMAS, Archev. d'Ottawa.



PRAYER.

“ Virgin Most Holy, who didst please the Lord and became His Mother, immaculate in body, in mind, in faith and in love; in this solemn Jubilee of the Proclamation of the Dogma which announced thee to the whole world as conceived without sin, look kindly on the wretched ones that implore thy powerful patronage! The evil serpent, against whom was hurled the first curse, unhappily continues to attack and beguile the poor children of Eve. But do thou, O Blessed Mother, our Queen and Advocate, who from the first instant of thy conception didst crush the enemy's head, receive the prayers which, united with thee in one heart, we conjure thee to present before the throne of God, that we may never be led into the snares that are being woven for us, so that we may all reach the port of salvation, and that the Church and Christian society, in spite of all the perils that environ them, may sing again the hymn of liberation, victory and peace. Amen.”

To all those who shall recite this prayer, we grant, for once a day, an indulgence of three hundred days.

PIUS X, POPE

From the Vatican, Sept. the 8th. 1903.

Imprimatur, Ottawa, Nov. 15th. 1903.

† J. THOMAS, Archbp. of Ottawa.





6ième Série—No. 38.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 18 novembre 1903.

Société des *Knights of Pythias*, des *Oddfellows* et des *Sons of Temperance*.

CHERS COOPÉRATEURS,

Entre autres sociétés condamnées nommément par le Saint-Siège, il y a celles des *Knights of Pythias*, des *Odd Fellows*, et des *Sons of Temperance*. Cette condamnation vaut pour tous les pays et il est absolument interdit aux catholiques du Canada d'y entrer, tout aussi bien qu'à ceux des autres contrées.

Ayez donc soin lorsque l'occasion s'en présente, par exemple quand des agents cherchent à les établir dans vos paroisses, de prémunir vos paroissiens contre ces associations. S'il vous arrivait de rencontrer quelque

catholique membre de l'une ou de l'autre de ces sociétés, sachez qu'il ne vous est pas permis de les admettre aux sacrements, et que chaque cas particulier doit être référé au Délégué apostolique.

Quant aux sociétés non formellement condamnées, il est bon de se rappeler l'enseignement donné, en 1894, par Léon XIII, dans son Encyclique aux évêques des Etats-Unis. "Fuyez, disait-il, non-seulement les associations qui ont été ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais aussi celles qui, de l'avis des hommes intelligents et particulièrement des évêques, sont regardées comme suspectes et dangereuses. De même aussi, les catholiques doivent préférer s'associer avec des catholiques, ce qui serait très utile à la sauvegarde de leur foi."

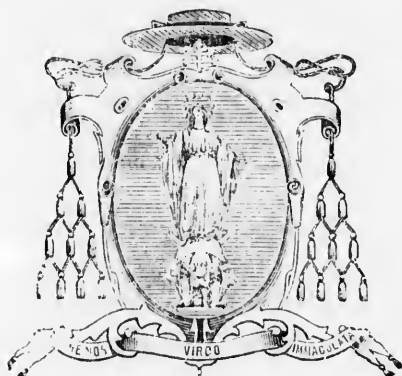
Nous devons donc prudemment détourner nos fidèles de s'enrôler dans les sociétés qui ne sont pas approuvées par l'autorité ecclésiastique.

Je ne crois pas inutile de vous rappeler que vous ne devez jamais laisser entrer dans vos églises, soit pour assister à la messe, en corps avec ou sans insignes, pour être présents à un enterrement ou à une cérémonie quelconque, les membres d'aucune société qui n'est pas approuvée comme franchement catholique.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

votre dévoué serviteur en Jésus et Marie.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.



6ième Série—No. 39.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 8 décembre 1903

*Incendie de l'Université d'Ottawa ; condoléances ;
assemblée du Clergé.*

CHERS COOPÉRATEURS,

*

Qui pourra dire l'immense douleur ressentie par tous, archevêque, prêtres et fidèles de ce diocèse, en voyant ou en apprenant la destruction complète, par le feu, des principales bâtisses de l'Université d'Ottawa, et d'à peu près tout ce qu'elles contenaient ?

Gloire à Jésus ! le T. S. Sacrement a pu être sauvé. Les vases sacrés, plusieurs ornements sacerdotaux et quelques livres ont été enlevés aux flammes ; et c'est tout.

Le feu s'est propagé avec une telle rapidité que plusieurs, professeurs, élèves et domestiques ont dû se jeter du quatrième et même du cinquième étage, en bas, au risque de perdre ainsi la vie.

Une des domestiques doit avoir péri dans l'incendie : le Révérend Père Fulham, grandement estimé de ses confrères et des élèves, et je puis ajouter de son archevêque, est mort ce matin de lésions reçues dans sa chute : deux autres pères et trois domestiques sont à l'hôpital. Prions pour que Dieu leur conserve la vie.

**

Des dépêches et des lettres de condoléances sont arrivées nombreuses, touchantes, réconfortantes, adressées par un grand nombre d'hommes, même des plus haut placés dans l'Eglise et dans l'Etat : évêques, prêtres, ministres d'Etat, présidents d'universités, directeurs de collèges, membres des Parlements, etc. Beaucoup de nos frères séparés ont tenu à nous témoigner leur vive sympathie.

Son Excellence Mgr. D. Sbarretti, délégué apostolique, a eu des paroles pleines d'encouragement, bien propres à relever tous les courages.

Son Excellence le Gouverneur Général a bien voulu, avant même la fin de l'incendie, faire connaître, par un aide-de-camp, la sympathie qu'il éprouvait pour le personnel de l'Université.

A tous notre plus cordial merci.

Une suprême consolation nous est venue de la Ville éternelle, avec le câblegramme suivant :

Rome, le 3 décembre 1903.

Monseigneur Duhamel, Archevêque, Ottawa.

Saint-Père prend part très vive au terrible désastre. Il prie pour tous et envoie sa bénédiction.

Signé, R. Cardinal MERRY DEL VAL.

Le saint Père nous donne ainsi, et sans que nous l'ayons sollicité, une preuve de sa grande bonté.

Au doux, bienveillant, et paternel Pie X la reconnaissance profonde de nos cœurs !

*

Les RR. PP. Oblats de l'Université, sous la vigilante direction du R. P. Emery, recteur, s'occupent de trouver des locaux pour recevoir leurs élèves le plus tôt possible.

Ils vont faire préparer sans délai, des plans pour les nouvelles constructions qu'il faudra commencer de bonne heure au printemps.

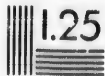
En attendant, les amis de l'Université se font un devoir de s'organiser pour provoquer et recueillir des souscriptions. Nul doute qu'ils réussiront à former une somme considérable pour rebâtir l'Université, car il n'y a personne qui ne désire voir cette grande institution se relever de ses ruines, pour cette raison que l'œuvre accomplie jusqu'à ce jour, avec un zèle, un dévouement, un désintéressement sans bornes de la part de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, est telle qu'elle ne peut être abandonnée, si l'on a à cœur l'intérêt de l'Eglise et des catholiques de cette partie du pays pour laquelle elle a été entreprise.

Pour nous, Chers Coopérateurs, nous avons un devoir particulier à remplir. Plus que tous les autres, le clergé et les fidèles du diocèse sont intéressés à soutenir l'Université qui est formée en grande partie du Collège et du Grand Séminaire diocésains. Il nous faut aviser aux meilleurs moyens à prendre pour aider efficacement



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14.1

16.0

18.0

20

22.5

25.0

28.2

31.5

36.0

40.0

45.0

50.0

56.2

63.0

71.0

80.0

90.0

100



APPLIED IMAGE Inc

265 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-1300 Phone
716 482-1303 Fax

à la construction d'un nouveau Collège et d'un nouveau Grand Séminaire. C'est pourquoi, je crois rencontrer le désir de chacun d'entre vous, en vous convoquant à une assemblée générale. Elle aura lieu à l'archevêché, le 21 du présent mois, après le dîner de la Saint-Thomas auquel vous êtes tous cordialement invités.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre bien dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.



6ième Série—No. 40.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 23 décembre 1903.

- I. Dispense de l'abstinence pour le 1er janvier 1904.
- II. État des comptes.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

N. S. Père, le Pape Pie X, a daigné dispenser de l'abstinence du vendredi, pour le premier jour de janvier 1904, les fidèles du monde entier.

Je m'empresse de vous faire connaître cette faveur de notre bien-aimé Pontife, afin que vous l'annonciez dimanche à vos paroissiens.

Comme il s'agit d'une dispense pure et simple, il n'y aura pas à faire maigre un autre jour, pour remplacer l'abstinence du jour de l'an.

II.

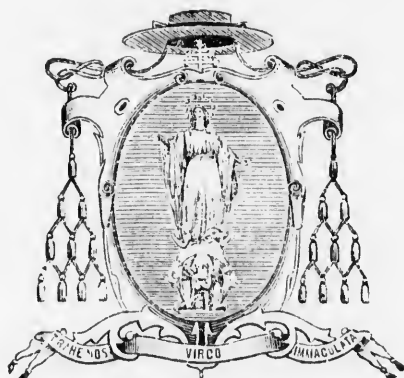
Avec la présente circulaire, vous recevrez des blancs de l'*Etat des comptes* de vos fabriques et églises pour l'année se terminant le 31 du courant.

Chacun voudra bien remplir le blanc qui lui est adressé, et me le renvoyer ensuite avant le premier février prochain.

Je vous conseille de relire l'instruction donnée au sujet de la tenue des comptes dans l'Appendice au Rituel et de vous y conformer en tous points, afin que votre Etat des comptes soit parfait.

Je demeure, Chers Coopérateurs,
votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.



6ième Série—No. 41.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 28 décembre 1903.

- I. Conférences ecclésiastiques.
- II. Souhaits de bonne année.

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Vous trouverez à la suite de la présente circulaire les questions que vous aurez à traiter dans les conférences de 1904. Ceux qui n'ont pas encore envoyé leurs travaux de l'année qui s'achève doivent se mettre en règle sans retard.

II.

Une nouvelle année va commencer : je vous la souhaite heureuse, sainte, pleine de bonnes œuvres et de mérites. Je vous souhaite ces bonheurs paisibles qui suffisent aux prêtres qui n'ont d'autre ambition que de travailler à *tout restaurer dans le Christ*, comme le désire Sa Sainteté, le Pape Pie X.

Que le *Père* vous garde ! que le *Fils* vous fortifie ! que le *Saint-Esprit* vous inspire ! que Marie Immaculée vous protège !

Je demeure, Chers Coopérateurs,
votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

MATERIÆ LIÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ
MENSE FEBRUARII 1904 HABENDÆ.

SCRIPTURA SACRA.

Quæritur circa epistolam S. Pauli ad Galatas : 1. Quinam erant hi Galatæ quibus scribit Apostolus ? 2. Quo tempore, quo loco, qua occasione hanc epistolam scripsit S. Paulus ? 3. Probetur ejus authenticitas et detur analysis.

Quæritur insuper utrum ille Cephas de quo fit mentio, II. 9. 14., sit Petrus, princeps apostolorum, cui tradidit Christus claves regni cœlorum, et utrum merito illum reprehenderit S. Paulus ?

THEOLOGIA DOGMATICA.

Proponitur, in honorem Beatissimæ Virginis Mariæ Immaculatæ pro anno Jubilæi definitionis dogmaticæ ipsius immunitatis ab omni labe originalis peccati, thesis sequens :

Beatissima Virgo Maria, in primo instanti suæ conceptionis, singulari omnipotentis Dei gratia as privilegio, intuitu meritorum Christi Jesu Salvatoris humani generis, ab omni originalis culpæ præservata immunis fuit.

LITURGIA SACRA.

De triginta missis quæ dicuntur *Gregorianæ* quæritur : 1. quænam sit origo hujus praxis et qua approbatione gaudeat ? 2. Quænam sunt conditiones ut specialis fructus percipiatur ex celebratione horum triginta missarum, et in quo consistit ille specialis fructus ? Quær. utrum ab eodem sacerdote, super idem altare, triginta diebus consecutivis, celebrari debeant prædictæ missæ ?

MATERIÆ LIIG COLLATIONIS THEOLOGICÆ,
 MENSE OCTOBRIS 1904 HABENDÆ.
 THEOLOGIA MORALIS.

Elpidius, mercator, versatur in circumstantiis valde difficilibus. Hinc exoptat vivide ut incendio pereat domus quam occupat, ut gaudeat assecuratione decem millium scutorum aureorum prudenter ab ipso sibi comparata. Sat prompte id præcise evenit quod vehementer desiderabat. Die quadam, sub vesperum, videt fumum in angulo officinæ suæ, et, *cum non datur fumus sine igne*, ignem percipit fortuito accensum, quem *facilime* compescere posset; sed, nedum id faciat, fugit e domo, faustæ fortunæ se committens. Tota domus cito perit et *Elpidius* pinguem assecurationem laetus percipit.

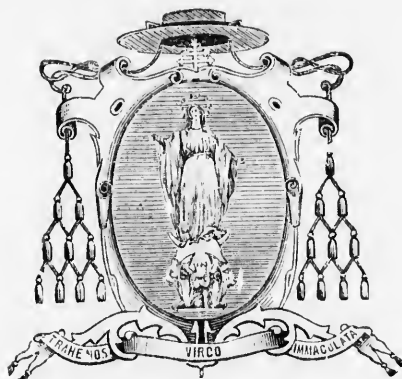
Hinc queritur: 1. Utrum pro *Elpidio* aderat aliqua obligatio et quænam coercendi incendium domus suæ.
 2. Utrum contra justitiam peccaverit, illud non faciens, et an ad *restitutionem tenetur*?

DE HISTORIA ECCLESIASTICA.

Dicatur, in mente obsequii religiosi erga tantum Pontificem, de vita et Pontificatu S.S. P.P. *Leonis XIII.*, tam felicis recordationis.

DE JURE CANONICO.

De origine, compositione et auctoritate *Symboli Apostolorum*: Credo in Deum, Patrem. . . .



6ième Série—No. 42.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 29 janvier 1904.

Contributions et Quêtes.

CHERS COOPÉRATEURS,

Je vous communique, comme les autres années, le résultat des contributions et des quêtes. Je vous prie de donner à vos paroissiens connaissance des différents montants qu'ils ont contribués aux œuvres à eux proposées ou ordonnées par le Souverain Pontife ou par l'Ordinaire. Vous attirerez leur attention sur les œuvres qu'ils ont négligées, leur rappelant qu'un jour Dieu nous demandera à tous compte de nos négligences.

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1904.

PAROISSES ET MISSIONS <i>Province d'Ontario</i>	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints	Sémi- naire.	Écoles du N.-O. et Missions S sauv.	Denier de Pierre	Union de Prières	Associa- tion St. Frs. de Sales	Pour le Pape
Cathédrale de N. D.	22 06	45 93	17 74	43 00	54 00	61 25	181 75	48 18	45 56
Sacré-Cœur	7 20	7 10	6 70	7 20	6 30	14 25
Ste Anne	4 50	4 25	3 85	4 75	3 00	5 25	112 50	12 00
Ste Brigitte	5 00	5 00	6 00	10 00	5 00	15 00	12 00
St J-Baptiste	3 25	3 40	7 17	9 79	5 25	5 34	2 00	7 89
St Joseph	15 00	6 00	14 00	20 00	30 00	2 00	25 00
St Patrick's	9 00	7 00	6 00	51 50	5 50	60 00	4 50	90 00
Alfred	7 00	8 00	6 00	12 00	6 00	7 00	11 25	13 50
Almonte	7 42	5 00	2 00	8 05	9 40	8 00	2 85
Bayswater	4 43	8 57	3 41	12 46	10 12	12 50	6 32
Billing's Bridge	2 50	1 30	1 20	2 06	2 10	2 18
Britannia
Chute à Blondeau	1 50	1 50	2 00	2 00	2 25	3 00	9 50	5 00
Clarence Creek	7 00	7 00	5 00	15 50	12 00	12 00	12 00
Cumming's Bridge	1 70	2 05	4 95	1 70	5 55	5 08	6 25
Curran	3 00	4 28	2 30	5 00	7 42	13 31	50	10 90

Curran..... 3 00 | 4 28 | 2 30 | 5 00 | 7 42 | 13 31 | 50 | 10 90

Cyrville.....	1 83	3 00	1 58	3 00	3 85	1 90	2 15
Dawson.....	1 50	1 25	1 35	1 25	1 25	1 75	11 70
Eastman's Springs.....	2 40	1 15	1 10	1 69	2 35	2 69	4 09
Enbrun.....	3 25	5 00	5 25	6 00	6 00	10 00	9 25	22 00
Fallowfield.....	11 30	3 20	1 50	5 22	3 40	10 22	6 43
Fitzroy Harbor.....	5 20	7 40	2 57	11 25	8 43	16 50
Fourrier.....	8 20	4 25	4 00	5 00	17 00	13 06	13 75	5 25
Gouldburn.....	1 00	1 00	1 00	3 00	1 00	2 00
Hawkesbury.....	13 00	8 25	7 00	15 00	13 00	25 00	20 00	17 00
Hintonburgh.....	1 95	2 00	2 00	3 10	1 30	4 75	45 75	2 60
Lefavre.....	2 75	2 15	2 00	3 00	9 64	4 25	39 00	4 50
Lemieux.....	3 10	1 75	1 16	2 60	2 25	3 62	4 25
L'Original.....	6 65	5 25	2 80	11 00	9 50	10 60	40 50	1 00
Metcalfe.....	2 06	1 60	75	2 50	2 75	2 00	5 55
Manotic.....	1 60	1 40	1 25	1 25	1 25	1 40	3 00
Orléans.....	5 00	3 00	3 20	10 00	6 00	4 50	10 00	4 76
Pakenhaun.....	6 73	9 79	4 38	14 07	11 25	20 36	7 90
Plantagenet.....	2 95	1 35	3 05	3 00	4 75	6 80	16 75	4 30
Richmond.....	2 00	2 00	1 50	4 00	2 00	3 00
Rockland.....	4 50	6 00	3 25	5 35	5 50	6 50	5 75	10 00
Sarsfield.....	4 00	2 00	1 50	3 30	4 00	5 00	4 00	6 00
South Casselman.....	2 35	2 45	1 60	2 30	2 45	2 70	2 30
South Gloucester.....	5 00	3 00	2 00	3 00	3 00	6 00	10 00
South Ind'an.....	2 35	2 25	2 45	2 50	2 10	2 60	2 00
South March.....	1 22	1 10	1 81	2 71	3 16	2 77	2 09
St. Albert.....	1 39	2 00	3 00	6 63	4 35	8 62	9 25	1 08

Province de Québec.

Angers.....	5 00	4 75	5 00	9 00	5 50	9 50	21 50	11 00
Aylmer East.....	5 00	4 00	3 00	5 00	5 00	10 00	8 00
Bouchette.....	2 00	3 00	5 00	3 15	3 10	2 30	1 00	3 60
Buckingham.....	4 10	7 07	7 08	10 12	12 86	14 51	17 03
Cantley.....	1 10	1 25	1 50	1 55	2 00	1 45	2 29
Chénéville.....	10 00	3 00	11 00	15 00	8 00	15 00	7 00
Duhamel.....
Farrelton.....	1 00	1 45	2 05	2 75	2 74	4 50	4 00
Ferme Neuve.....	40	45	55	60
Gracefield.....	1 80	2 00	2 00	8 00	3 47	10 00
Grenville.....	1 35	3 00	3 00	5 40	4 65	3 50	7 50	13 00
Harrington.....	1 69
Huberdeau.....	4 58	1 25	1 75	1 86	2 52	5 60
Hull.....	24 69	13 00	13 01	23 00	23 72	25 90	20 00	22 46
Labelle.....	1 50	1 25	2 00	1 05	75	2 00	3 25
La Conception.....	2 00	70	1 40	0 60	1 75	1 75	1 00
Lac Ste-Marie.....	1 00	1 35	3 00	3 50	3 25	2 25	1 00
L'Ascension.....	3 65	3 76	2 35
L'Annonciation.....	10 15	8 75	10 65	7 00	16 00	20 00	10 00
Luskville.....	2 00	1 15	1 80	3 00	2 40	1 30	3 00
Maniwaki.....	5 20	1 05	4 81	3 18	8 05	9 33	9 13
Matindale.....	1 52	1 54	3 61	2 70	3 00	2 90	3 65
Masson.....	2 50	2 55	2 15	3 75	3 80	10 00	3 35

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1903.

PAROISSES ET MISSIONS <i>Provincie de Québec.</i>	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Ecoles du N.-O. et Missions S. Pierre, Sauv	Denier de S. Pierre, P- rières.	Union de St. Frs. de Sales.	Pour le le Pape.
Mayo.....	1 00	60	1 00	1 00	1 00	1 00		
Moncerf.....	2 00	1 25	1 50		1 50			2 00
Montebello.....	3 00	3 50	3 25	3 00	5 00	7 00	12 50	7 50
Montfort.....	1 00	1 00	1 00					
Nominique.....	1 06	1 54	1 77	2 02	3 90	5 00	14 75	3 00
N. Dame du Carmel.....								
N. D. de la Garde.....								
N. D. de la Salette.....								
N. D. des Lumières.....								
N. D. de Pontmain.....								
N. D. du Laus.....	1 00	2 50	2 42	4 03	2 10	1 30		
N. D. de la Paix.....		1 00		1 50				
N. de Consolation.....								
Old Chelsea.....	1 10	1 25	1 15	1 75	1 00			4 14
Papineauville.....	3 00	2 00	1 25	3 00	5 00	6 00		2 50

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1903.

PAROISSES ET MISSIONS <i>Province de Québec.</i>	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Écoles du N.-O. et Missions sauv.	Denier de S. Pierre. Prêtres.	union de Prêtres.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.	Pour le Pape
St Philippe d'Argenteuil.....	2 79	1 75	1 30	2 25	4 25	2 50	13 50	1 50	4 20
St Pierre de Wakefield.....	2 00	1 00	1 35	3 17	2 24	1 65	1 85
St Rémi d'Amherst.....	1 00	1 00	1 00	2 00	2 00	1 00	1 00	1 00
St Rédempteur.....	4 50	7 60	6 00	9 50	5 60	13 00	10 00
Ste Rose de Lima.....	4 00	4 00	6 00	10 00	4 00	10 00	8 00
St Sixte.....	70	4 80	1 00	3 50	3 00	3 00	1 00
Ste Véronique.....
Thurso.....	2 00	2 00	1 50	3 29	3 04	2 01	5 00
Servantes de Jésus-Marie.....	5 00

QUÉ

PAR

Son E

ti D

Cath

Sacro

Ste A

Ste B

St Jo

St Pa

Alfre

Almc

Bays

Billin

Chut

Clare

Cum

Curre

Cyrv

Daw

East

Emb

Falle

Fitzr

Four

Goul

Haw

Hint

Lem

L'Or

Met

Man

Orlé

QUÊTES FAITES DANS LE DIOCÈSE D'OTTAWA, AU PROFIT DES INCENDIÉS

PAROISSES ET MISSIONS		PAROISSES ET MISSIONS	
<i>Province d'Ontario</i>		<i>Province d'Ontario</i>	
Son Excellence Mgr Sbarretti Délégué Apostolique.	10 00	Pakenham.....	44 11
Cathédrale de N. D.....	150 00	Plantagenet.....	30 50
Sacré-Cœur.....	96 60	Richmond.....	6 00
Ste Anne.....	30 00	Rockland.....	18 00
Ste Brigitte.....	25 00	Sarsfield.....	19 00
St Joseph.....	110 00	South Casselman.....	30 65
St Patrick's.....	124 00	South Gloucester.....	45 50
Alfred.....	40 00	South March.....	10 00
Almonte.....	17 40	St. Albert.....	10 00
Bayswater.....	11 44	Ste Anne de Prescott.....	40 00
Billing's Bridge.....	10 63	St Eugène.....	52 00
Chute à Blondeau.....	10 00	St Isidore de Prescott.....	32 00
Clarence Creek.....	65 00	The Brook.....	15 00
Cumming's Bridge.....	9 10	Vankleek Hill.....	17 45
Curran.....	65 14	Wendover.....	16 00
Cyrville.....	14 55	West Huntley.....	24 00
Dawson.....	13 91	Ottawa East (Ste-Famille)	12 55
Eastman's Springs.....	2 00		
Embrun.....	35 00	<i>Province de Québec.</i>	
Fallowfield.....	35 00	Angers.....	46 25
Fitzroy Harbor.....	19 72	Aylmer East.....	30 00
Fournier.....	50 00	Bouchette.....	14 15
Gouldburne.....	5 00	Buckingham.....	54 11
Hawkesbury.....	50 00	Cantley.....	16 17
Hintonburgh.....	15 50	Chénéville.....	10 00
Lefaivre.....	50 00	Farrelton.....	13 00
Lemieux.....	8 16	Gracefield.....	15 00
L'Original.....	56 50	Grenville.....	25 00
Metcalfé.....	11 17	Huberdeau.....	24 00
Manotie.....	13 30	Hull.....	305 00
Orléans.....	27 00		

QUÊTES FAITES DANS LE DIOCÈSE D'OTTAWA, AU PROFIT DES INCENDIÉS :

PAROISSES ET MISSIONS		PAROISSES ET MISSIONS	
<i>Province de Québec</i>		<i>Province de Québec.</i>	
Labelle	10 00	Pointe Gatineau.....	10 00
La Conception.....	4 00	Poltimore.....	4 64
Lac Ste-Marie.....	5 00	Quinnville.....	13 28
L'Ascension	5 50	Rapide de l'Original.....	5 10
L'Annonciation	12 00	Ripon	50 00
Luskville.....	17 00	St Adolphe d'Howard....	2 00
Maniwaki.....	9 88	Ste Agathe des Monts....	20 00
Matindale	28 10	St André Avellin.....	125 00
Masson	20 00	Ste Cecile de Masham...	27 25
Mayo.....	14 50	St Donat de Montcalm...	12 00
Moncerf.....	4 00	Ste Famille.....	2 55
Montebello.....	25 00	St Faustin.....	6 00
Montfort	7 13	St Gérard de Montarville.	2 40
Nominingue.....	6 25	St Jovite.....	7 00
N. D. de la Salette.....	10 00	St Philippe d'Argenteuil..	19 65
N. D. du Laus.....	11 05	St Pierre de Wakefield...	13 20
Old Chelsea.....	7 00	St Rémi d'Amherst.....	10 00
Papineauville.....	20 00	St Rédempteur.....	27 00
Perkins.....	35 61	Ste Rose de Lima.....	40 00
Plaisance.....	12 00	St Sixte.....	14 35
Pointe au Chêne.....	8 00	Thurso.....	19 00

Le montant de \$50.00 et des vêtements, provisions etc. etc., donnés par Ripon, ont été distribués à Suffolk, N.-D. de la Paix et N.-D. de la Consolation.

LA DISTRIBUTION A ÉTÉ FAITE COMME SUIT :

St Jean-Baptiste d'Ottawa.....	740 00
Bayswater.....	420 00
Notre-Dame de la Salette.....	366 00
Chénéville.....	294 30
Hull.....	120 00
Montcerf.....	210 00
Lemieux.....	75 00
South Casselman.....	50 40
La Conception.....	48 00
Huberdeau.....	47 22
St Boniface.....	140 40
St Jovite.....	42 00
Bouchette.....	12 00
Notre-Dame du Laus.....	12 00
St Gérard.....	3 00
St Rémi d'Amhert.....	75 00
Notre-Dame de la Paix.....	74 00
St Emile de Suffolk.....	75 08

10 00
4 64
13 28
5 10
50 00
2 00
20 00
125 00
27 25
12 00
2 55
6 00
2 40
7 00
19 65
13 20
10 00
27 00
40 00
14 35
19 00

etc. etc.,
Paix et

S'il s'est glissé quelque erreur dans le compte-rendu
ci-dessus, vous voudrez bien le corriger avant d'en donner
lecture et me le signaler sans retard.

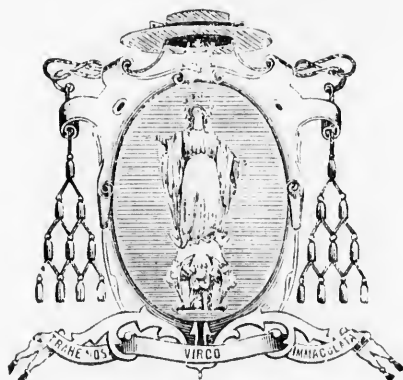
Je demeure, Chers Coopérateurs,

votre dévoué serviteur,

†J.-Thomas, Archev. d'Ottawa.

endu
ommer

wa.



6ième Série—No. 43.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 1er mars 1904.

- I. *Motu proprio* de S. S. le Pape Pie X, sur la musique sacrée.
- II. Décret de la S. Cong. des Rites au sujet du susdit *Motu proprio*.
- III. *Motu proprio* de S. S. le Pape Pie X, sur la *Démocratie chrétienne*.

CHERS COOPÉRATEURS,

I

Je viens porter à votre connaissance plusieurs documents d'une haute importance.

Le premier est le *Motu proprio*, par lequel Pie X y trace les règles auxquelles il veut qu'on se conforme dans l'emploi de la musique dans les églises.

Le Pape veut voir reflleurir partout la convenance, la dignité et la sainteté des fonctions liturgiques, tout particulièrement en ce qui concerne la musique sacrée.

Ceux qui doivent surveiller, préparer, ou exécuter la musique dans les églises, chapelles ou oratoires trouveront bien expliqués dans ce *Motu proprio* tous leurs devoirs. Que chaenn d'eux donc s'applique à faire le plus tôt possible tout ce qui est prescrit.

II.

Par ordre de Sa Sainteté, la S. Congrégation des Rites a rendu un décret dans lequel elle déclare que le *Motu proprio* sur la musique sacrée doit être le *Code juridique* en cette matière, toute exemption et tout privilège étant révoqués.

La volonté expresse du Souverain Pontife est donc que le *Code* soit accepté et religieusement observé.

III.

Le troisième document que je vous adresse est un autre *Motu proprio* du Saint-Père sur l'organisation de l'action populaire chrétienne. Sa Sainteté y rappelle les règles tracées par Léon XIII, dans de lumineuses encycliques et par une Instruction émanée de la S. Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Ces règles doivent être strictement observées. Tous les comités, cercles et unions catholiques doivent les tenir affichées dans leurs lieux de réunions et les relire

souvent dans leurs séances. Les journaux catholiques ont l'ordre du Pape de les publier intégralement et de s'engager à les observer et de les observer en fait religieusement.

Nous avons confiance que tous dans ce diocèse, pasteurs et fidèles, se pénétreront bien de l'enseignement contenu dans ces documents et observeront bien tout ce qu'ils prescrivent.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

vosre dévoué serviteur,

†J.-THOMAS, ARCHEV. d'Ottawa.



“ MOTU PROPRIO ” SUR LA MUSIQUE SACRÉE.

PIE X, PAPE.

Parmi les sollicitudes de la charge pastorale, non seulement de ce Siège suprême que, par une insondable disposition de la Providence, Nous occupons bien qu'indigne, mais encore de toute Eglise particulière, la principale, sans aucun doute, est de maintenir et de promouvoir l'honneur de la Maison de Dieu, où les augustes mystères de la religion se célèbrent et où se rassemble le peuple chrétien afin de recevoir la grâce des sacrements, d'assister au saint Sacrifice de l'Autel, adorer le très auguste Sacrement du Corps du Seigneur et de s'unir à la prière commune dans le public et solennel office liturgique. Donc, rien dans le temple ne doit se rencontrer qui trouble ou même seulement diminue la dévotion et la piété des fidèles : rien qui produise un raisonnable motif de dégoût ou de scandale ; rien surtout qui offense directement l'honneur et la sainteté des cérémonies sacrées et qui soit indigne de la Maison de prière et de la majesté de Dieu.

Nous ne parlons pas en détail des abus qui peuvent se rencontrer à ce sujet. Aujourd'hui, Notre attention vise l'un des plus communs, des plus difficiles à déraciner et qu'on a lieu parfois de déplorer là ou toute autre chose mérite le plus grand éloge pour la beauté et la somptuosité du temple, pour la splendeur et pour la soigneuse ordonnance des cérémonies, pour l'assiduité du clergé, pour la gravité et pour la piété des ministres célébrant. Nous parlons de l'abus dans les choses du chant et de la musique sacrée. Et, en effet, soit par la nature de cet art, de lui-même flottant et variable : soit par la successive altération du goût et des habitudes au cours des temps, soit par la funeste influence que l'art profane et théâtral exerce sur l'art sacré, soit par le plaisir que la musique produit directement et qu'il n'est pas toujours

facile de contenir dans de justes limites, soit, enfin, par les nombreux préjugés qui, en pareilles matières, s'insinuent et ensuite demeurent tenaces, même chez des personnes autorisées et pieuses, il y a une continuelle tendance à dévier de la voie droite, fixés d'après la fin pour laquelle l'art est admis au service du culte et très clairement indiqués dans les canons ecclésiastiques, dans les Ordonnances des Conciles généraux et provinciaux, dans les prescriptions répétées émanées des Sacrées Congrégations romaines et des Souverains Pontifes, Nos prédécesseurs.

A la vraie satisfaction de Notre âme, Nous avons la joie de reconnaître le grand bien, qui, pendant les dix dernières années, s'est réalisé à cet égard, aussi dans Notre auguste Ville de Rome et dans beaucoup d'églises de Notre patrie. mais d'une façon plus particulière, chez certaines nations où des hommes excellents et très zélés pour le culte de Dieu, avec l'approbation du Saint-Siège et sous la direction des évêques, se sont réunis en de florissantes Sociétés et ont rendu un très complet honneur à la musique sacrée, dans presque toutes leurs églises et chapelles. Toutefois ce bien est encore très loin d'être commun à tous ; et si Nous consultons Notre expérience personnelle et si Nous tenons compte des plaintes très nombreuses qui de tout lieu Nous sont parvenues depuis le peu de temps qu'il a plu au Seigneur de placer Notre humble personne sur le suprême sommet du Pontificat romain, Nous croyons, sans attendre davantage, que Notre premier devoir est d'élever aussitôt la voix pour réprover et condamner tout ce qui, dans les cérémonies du culte et dans la fonction ecclésiastique est reconnu contraire à la droite règle indiquée. Notre très vif désir étant, en effet, que le véritable esprit chrétien reflorisse de toute manière et se maintienne en tous les fidèles, il est nécessaire de pourvoir avant tout, à la sainteté et à la dignité du temple, où précisément les fidèles se réunissent pour puiser cet esprit à sa source première et indispensable, c'est-à-dire la participation active aux sacrosaints mystères et à la publique et solennelle prière de

l'Eglise. Et il est vain dans ce but d'espérer que l'abondante bénédiction du Ciel descende sur nous, quand notre hommage au Très-Haut, loin de monter en odeur de suavité, ramène au contraire dans la main du Seigneur le fouet avec lequel quatre fois le divin Rédempteur chassa du temple les profanateurs indignes.

Dans ce but, afin que désormais personne ne puisse invoquer l'excuse de ne pas connaître clairement son devoir et pour écarter toute indécision dans l'interprétation de plusieurs choses déjà ordonnées, Nous avons jugé expédient d'indiquer brièvement les principes qui gouvernent la musique sacrée dans les fonctions du culte et de rassembler dans un cadre général les principales prescriptions de l'Eglise contre les abus les plus communs en cette matière. Et c'est pourquoi de Notre propre mouvement et de science certaine Nous publions Notre présente *Instruction* à laquelle, comme au *code juridique de la musique sacrée*, Nous voulons, par la plénitude de Notre Autorité apostolique, qu'il soit donné force de loi et nous en imposons à tous, par le présent chirographe, l'accomplissement le plus scrupuleux.

INSTRUCTION SUR LA MUSIQUE SACRÉE.

I

Principes généraux.

1. Comme partie intégrante de la solennelle liturgie, la musique sacrée participe à sa fin générale, qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles. Elle contribue à augmenter l'honneur et la splendeur des cérémonies ecclésiastiques ; et comme son rôle principal est de revêtir d'une mélodie convenable le texte liturgique présenté à l'intelligence des fidèles, ainsi sa propre fin est d'ajouter au texte lui-même une efficacité plus grande afin que, par ce moyen, les fidèles soient plus facilement excités à la dévotion et mieux disposés à accueillir en eux les fruits de la grâce, fruits propres de la célébration des sacro-saints mystères.

2. La musique sacrée doit posséder au meilleur degré les qualités propres de la liturgie, et précisément *la sainteté et la bonté des formes*, d'où naît spontanément son autre caractère qui est *l'universalité*.

Elle doit être *sainte* et, par conséquent, exclure tout élément profane, non seulement en elle-même, mais aussi dans la manière dont elle est exécutée.

Elle doit être un *art véritable*, puisqu'il est impossible, autrement, qu'elle ait, sur l'âme des auditeurs, cette efficacité que l'Église veut obtenir en accueillant l'art des sons dans sa liturgie.

Mais en même temps elle devra être *universelle*, en ce sens, que tout en permettant à toutes les nations d'admettre dans les compositions religieuses ces formes particulières qui, d'une certaine manière, constituent le caractère spécifique de leur musique propre, ces formes doivent néanmoins être subordonnées aux caractères généraux de la musique sacrée, de manière à ce que personne d'une autre nation ne puisse, en l'entendant, recevoir une impression mauvaise.

II

Genres de musique sacrée.

3. Ces qualités se rencontrent au plus haut degré dans le chant grégorien, qui est, par conséquent, le chant propre de l'Église romaine, le seul chant qu'elle a hérité des anciens Pères, qu'elle a gardé jalousement au cours des siècles, dans ses manuscrits liturgiques, qu'elle propose directement aux fidèles comme sien : que dans certaines parties de la liturgie elle prescrit exclusivement, et que les études plus récentes ont si heureusement rétabli dans son intégrité et dans sa pureté.

Pour ces motifs le chant grégorien fut toujours considéré comme le modèle suprême de la musique sacrée, la loi générale suivante pouvant être établie en toute raison : *une composition d'église est d'autant plus sacrée et liturgique que par l'allure, par l'inspiration et par le*

goût elle se rapproche davantage de la mélodie grégorienne, et elle est d'autant moins digne du temple qu'elle apparaît plus différente de ce suprême modèle.

L'antique chant grégorien traditionnel devra donc être rétabli largement dans les fonctions du culte, tous devant tenir pour certain qu'une fonction ecclésiastique ne perd rien de sa solennité, quand elle n'est accompagnée d'aucune autre musique que celle-ci.

En particulier, qu'on prenne soin de rétablir le chant grégorien dans l'habitude du peuple afin que de nouveau les fidèles prennent une part plus active à la cérémonie ecclésiastique suivant l'ancienne coutume.

4. Les qualités indiquées ci-dessus appartiennent également à un haut degré à la polyphonie classique, spécialement celle de l'École romaine, laquelle, au XVII^e siècle, atteignit l'apogée de sa perfection grâce à Pierluigi de Palestrina, et continua même depuis à produire des compositions d'excellent mérite liturgique et musical. La polyphonie classique se rapproche très bien du suprême modèle de toute musique sacrée qui est le chant grégorien, et pour cette raison elle a mérité d'être admise, ensemble avec le chant grégorien, dans les cérémonies les plus solennelles de l'Église, c'est-à-dire celles de la Chapelle pontificale. Elle devra donc elle aussi être restaurée largement dans les fonctions ecclésiastiques, spécialement dans les plus insignes basiliques, dans les églises cathédrales, dans celles des séminaires et des autres établissements ecclésiastiques, qui en ont ordinairement les moyens nécessaires.

5. L'Église a toujours reconnu et favorisé le progrès des arts, en admettant au service du culte tout ce que le talent a su trouver de bon et de beau dans le cours des siècles, pourvu, toujours, que les règles liturgiques fussent sauvegardées. Par conséquent, la musique plus moderne est de même admise dans l'église, parce qu'elle offre, elle aussi, des compositions qui, par leur mérite, leur sérieux, leur gravité, ne sont aucunement indignes des fonctions liturgiques.

Néanmoins, comme la musique moderne est princi-

pablement consacrée aux choses profanes, on devra veiller avec le plus grand soin à ce que les compositions musicales de style moderne admises dans l'Église ne contiennent rien de profane, n'aient pas des réminiscences de motifs employés au théâtre, et ne soient pas composées, même dans leurs formes extérieures, d'après l'allure des morceaux profanes.

6. Parmi les divers genres de musique moderne, celui qui a semblé le moins convenable pour accompagner les cérémonies du culte, c'est le style théâtral qui, durant le siècle dernier, eut une très grande vogue, spécialement en Italie. Par sa nature, il offre la plus grande opposition au chant grégorien et à la polyphonie classique, et ainsi à la règle la plus importante de toute bonne musique sacrée. Outre sa structure intime, le rythme et ce qui s'appelle le *conventionalisme* de ce style ne se plient que difficilement aux exigences de la vraie musique liturgique.

III

Texte liturgique

7. La langue propre de l'Église romaine est la langue latine. Il est donc interdit dans les solennelles fonctions liturgiques de chanter quoi que ce soit en langue vulgaire ; bien plus encore de chanter en langue vulgaire les parties variables ou communes de la messe et de l'office.

8. Les textes qui peuvent se mettre en musique et l'ordre qu'ils doivent suivre étant déterminés pour chaque fonction liturgique, il n'est permis ni de confondre cet ordre, ni de remplacer les textes prescrits par d'autres d'un choix particulier, ni de les omettre en entier ou seulement en partie, quand même les rubriques liturgiques ne permettent pas de remplacer par l'orgue plusieurs versets du texte, pendant que ceux-ci sont simplement récités en chœur. Il est seulement permis, suivant l'habitude de l'Église romaine, de chanter un motet au

Très-Saint-Sacrement après le *Benedictus* de la messe solennelle. On permet aussi, après avoir chanté l'offertoire prescrit de la messe, d'exécuter dans le temps qui reste un court motet sur des paroles approuvées par l'Eglise.

9. Le texte liturgique doit être chanté tel qu'il se trouve dans les livres, sans altération ou postposition de mots, sans répétitions indues, sans rupture de syllabes, et toujours d'une manière intelligible pour les fidèles qui écoutent.

IV

Forme extérieure des compositions sacrées

10. Chaque partie de la messe et de l'office doit conserver, même au point de vue musical, l'aspect et la forme que la tradition ecclésiastique leur a donnés et qui se trouvent bien exprimés dans le chant grégorien. Différente est donc la manière de composer un *introit*, un *graduel*, une *antienne*, un *psaume*, une *hymne*, un *Gloria in excelsis*, etc.

11. En particulier, les règles suivantes doivent être observées :

a) Le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, etc., de la messe doivent conserver l'unité de composition, propre à leur texte. Il n'est donc pas permis de les composer de morceaux séparés, en sorte que chacun de ces morceaux forme une composition musicale complète et puisse se détacher du reste et être remplacée par une autre.

b) Dans l'office des vêpres on doit ordinairement suivre la règle du *Cérémonial des évêques*, qui prescrit le chant grégorien pour la psalmodie et qui permet la musique figurée pour les versets du *Gloria Patri* et pour l'hymne.

Il sera néanmoins permis dans les grandes solennités d'alterner le chant grégorien du chœur avec ce qu'on appelle les *faux-bourçons* ou avec des chants convenablement composés de la même manière.

On pourra aussi parfois concéder que les divers psaumes soient mis entièrement en musique, pourvu que dans ces compositions soit conservée la forme propre de la psalmodie ; c'est-à-dire pourvu que les chantres paraissent psalmodier entre eux, ou avec des motifs nouveaux, ou avec ceux qui sont empruntés ou bien imités du chant grégorien.

Restent donc pour toujours exclus et défendus les psaumes dits *de concert*

c) Dans les hymnes de l'Eglise, que l'on conserve la forme traditionnelle de l'hymne. Il n'est donc pas permis de composer, par exemple, le *Tantum ergo*, de manière que la première strophe constitue une romance, une cavatine, un *adagio*, et le *Genitori* un *allegro*.

d) Les antiennes des vêpres doivent être exécutées avec la mélodie grégorienne qui leur est propre. Néanmoins, si dans une circonstance particulière on les chante en musique, elles ne devront jamais avoir ni la forme d'une mélodie de concert, ni l'ampleur d'un motet ou d'une cantate.

V

Chantres.

12. Excepté les mélodies propres au célébrant de l'autel et aux ministres, lesquelles doivent toujours être dans le seul chant grégorien sans aucun accompagnement d'orgue, tout le reste du chant liturgique appartient au chœur des clercs : aussi les chantres d'église, même séculiers, remplissent proprement le rôle du chœur ecclésiastique. Par conséquent, les morceaux qu'ils exécutent doivent, au moins dans leur plus grande partie, conserver le caractère de musique de chœur.

Il ne s'ensuit pas de là que tout *solo* doive être exclu. Mais celui-ci ne doit jamais prédominer de telle sorte dans la cérémonie que la plus grande partie du texte liturgique soit exécutée ainsi ; il doit plutôt avoir le caractère d'un simple signe ou d'un trait mélodique,

et être strictement lié au reste de la composition en forme de chœur.

13. Du même principe il suit que les chantres ont dans l'église un véritable office liturgique, et que, par conséquent, les femmes, étant incapables de cet office, ne peuvent faire partie du chœur ou de la chapelle musicale. Si donc on veut employer les voix aiguës des *soprani* et des *contralti*, elles devront être fournies par des enfants, suivant le très ancien usage de l'Eglise.

14. Finalement, qu'on admette à faire partie de la chapelle de l'église que des hommes d'une piété reconnue et d'une vie probe qui, par leur attitude modeste et pieuse durant les fonctions liturgiques, se montrent dignes du saint office qu'ils exercent. Il conviendra également que, pour chanter à l'église, les chantres revêtent l'habit ecclésiastique et le surplis, et que, s'ils se trouvent dans la maîtrise trop exposés aux yeux du public, ils soient protégés par des grilles.

VI

L'orgue et les instruments.

15. Quoique la musique propre de l'Eglise soit la musique purement vocale, cependant la musique avec accompagnement d'orgue est permise aussi. En certaines circonstances particulières, dans les limites et avec les égards convenables, on pourra aussi admettre d'autres instruments, mais jamais sans une permission spéciale de l'Ordinaire, selon la prescription du *Cérémonial des évêques*.

16. Comme le chant doit toujours primer, l'orgue et les instruments doivent simplement le soutenir, et ne jamais le contraindre.

17. Il n'est pas permis de faire précéder le chant par de longs préludes, ou de l'interrompre par des morceaux d'intermède.

18. Le son de l'orgue, dans les accompagnements du chant, dans les préludes, les intermèdes et autres choses

semblables, non seulement doit être conduit selon la nature propre de cet instrument, mais doit participer à toutes les qualités que possède la vraie musique sacrée et qu'on vient d'énumérer.

19. Est défendu dans l'église l'usage du piano, comme aussi celui des instruments bruyants ou bizarres, tels que le tambour, la grosse caisse, les cymbales, les sonnettes et autres semblables.

20. Il est rigoureusement défendu aux groupes de musiciens appelés bandes de jouer dans l'église ; et seulement en certains cas spéciaux avec le consentement préalable de l'Ordinaire, il sera permis d'admettre un choix limité, judicieux et adapté au milieu, d'instruments à vent, pourvu que la composition et l'accompagnement à exécuter soient d'un style grave, convenable et semblable entièrement au style propre de l'orgue.

21. Dans les processions hors de l'Eglise, l'Ordinaire peut admettre une musique pourvu qu'elle ne joue absolument aucun morceau profane. En ce cas, il serait désirable que le concert musical fût restreint à l'accompagnement de quelque cantique religieux en latin ou en langue vulgaire exécuté par les chœurs ou par les pieuses congrégations qui prennent part à la procession.

VII

Durée de la musique liturgique.

22. Il n'est pas permis, à cause du chant ou de la musique, de faire attendre le prêtre à l'autel plus que ne le comporte la cérémonie liturgique. D'après les termes des prescriptions ecclésiastiques, le *Sanctus* de la messe doit être achevé avant l'élévation, et par conséquent même le célébrant doit, sur ce point, se régler sur les chanteurs. Suivant la tradition grégorienne, le *Gloria* et le *Credo* doivent être relativement courts.

22. En général, il faut condamner comme un abus très grave le fait que dans les fonctions ecclésiastiques a liturgie paraisse une chose secondaire, et pour ainsi

dire au service de la musique, tandis que la musique est simplement une partie de la liturgie et son humble servante.

VIII

Moyens principaux.

24. Pour l'exaete exécution de ce qui est ici établi, que les évêques, s'ils ne l'ont déjà fait, instituent dans leurs diocèses une Commission spéciale de personnes vraiment compétentes dans les choses de musique sacrée, Commission qui, selon la forme qu'ils jugeront la plus opportune, aura la charge de surveiller la musique pratiquée dans leurs églises. Qu'ils veillent non seulement à ce que cette musique soit bonne par elle-même, mais à ce qu'elle réponde aussi aux forces des chantres et qu'elle soit toujours bien exécutée.

25. Que suivant les prescriptions du concile de Trente, tous, dans les Séminaires des clercs et dans les établissements ecclésiastiques, entrent avec soin et avec amour le traditionnel chant grégorien loué en-dessus et qu'à cet égard les supérieurs distribuent avec générosité à leurs jeunes subordonnés l'encouragement et la louange. De la même manière, que l'on favorise parmi les clercs, là où ce sera possible, la fondation d'une *Schola cantorum* en vue de l'exécution de la polyphonie sacrée et de la bonne musique liturgique.

26. Dans les leçons ordinaires de liturgie, de morale de droit Canon, distribuées aux étudiants de théologie, qu'on n'omette pas de traiter les points qui concernent plus particulièrement les principes et les règles de la musique sacrée, et qu'on cherche à en appliquer la doctrine par des instructions particulières touchant l'esthétique de l'art sacré, afin que les clercs ne quittent pas le Séminaire dépourvus de toutes ces notions nécessaires aussi à la pleine culture ecclésiastique.

27. Qu'on ait soin de rétablir, au moins près des églises principales, les antiques *Schola cantorum*, comme on l'a déjà fait avec les meilleurs résultats dans un bon

nombre d'endroits. Il n'est pas difficile au clergé zélé de fonder ces *Schola*, même dans les petites églises et dans celles de la campagne : bien plus, il trouve en elles un très facile moyen de réunir autour de lui les enfants et les jeunes gens, pour leur propre profit et à l'édification du peuple.

28. Que l'on s'occupe de soutenir et de favoriser de la meilleure façon les écoles supérieures de musique sacrée là où elles existent déjà et de contribuer à les établir là où elles font encore défaut. Il importe extrêmement que l'Église elle-même veille à instruire ses maîtres de chapelle, ses organistes et ses chœurs dans les vrais principes de l'art sacré.

IX

CONCLUSION.

29. Finalement, il est recommandé aux maîtres de chapelle, aux chœurs, au clergé, aux supérieures des Séminaires, des établissements ecclésiastiques et des communautés religieuses, aux curés et aux recteurs des églises, aux chanoines des collégiales et des cathédrales et surtout aux Ordinaires diocésains, de favoriser avec tout leur zèle ces sages réformes depuis longtemps désirées, appelées par le même vœu général, afin de ne pas exposer au mépris l'autorité même de l'Église qui, plusieurs fois, les a proposées et qui, aujourd'hui, de nouveau, les impose.

De Notre Palais apostolique, au Vatican, le jour de la Vierge et Martyre sainte Cécile, le 2 novembre 1903, la première année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

LA MUSIQUE SACRÉE.

La Sacrée Congrégation des Rites, par ordre du Saint-Père, a rendu le décret suivant, dans lequel il est déclaré que le récent *Motu proprio* sur la musique sa-

crée doit être le *Code juridique* en pareille matière, tout privilège et toute exemption étant révoqués. Sa Sainteté permet ensuite que l'on conserve les formes plus récentes de chant liturgique dans les églises où elles furent introduites, jusqu'à ce qu'il leur soit substitué, aussi tôt que possible, le chant grégorien, avec un texte conforme aux anciens manuscrits et dûment approuvé.

Décret "urbis et orbis."

Notre Très Saint-Père Pie X, Pape, dans son *Motu proprio* du 22 novembre 1903, sous la forme d'une *Instruction concernant la musique sacrée*, a heureusement restauré le vénérable chant grégorien, conforme aux manuscrits authentiques, suivant l'antique tradition des Eglises. En même temps, les principales prescriptions tendant à promouvoir ou à rétablir la sainteté et la dignité des chants sacrés exécutés dans les temples ont été réunies par le Saint-Père en un seul corps auquel, dans la plénitude de son pouvoir apostolique, il a voulu donner force de loi pour toute l'Eglise, comme au *Code juridique de la musique sacrée*.

C'est pourquoi le même Très Saint-Père, par l'intermédiaire de cette Congrégation des saints Rites, recommande et prescrit que l'*Instruction* susdite soit acceptée et très religieusement observée par toutes les Eglises, nonobstant les privilèges et les exemptions quels qu'ils soient, même ceux jugés dignes d'une mention spéciale, comme sont les privilèges et les exemptions accordés par le Siège apostolique aux basiliques majeures de la Ville Eternelle, et en particulier à la sainte église de Latran. En révoquant de même soit les privilèges, soit les recommandations dont d'autres formes plus récentes de chant liturgique, quelles qu'elles soient, avaient été revêtues, suivant l'époque et les circonstances, par le Siège apostolique et par cette Sacrée Congrégation, Sa Sainteté a daigné permettre avec une bienveillante sollicitude que les susdites formes récentes de chant liturgique puissent être licitement conservées et exécutées, dans les églises où déjà elles

sont introduites, jusqu'à ce que, le plus tôt possible, on leur substitue le vénérable chant grégorien, conforme aux manuscrits authentiques. *Contrariis non obstantibus quibuscumque.*

A toutes ces fins, Notre Très Saint-Père Pie X pape a ordonné à cette Congrégation des Saints Rites de publier le présent décret. Le 8 janvier 1904.

Lieu † du sceau.

Séraphin, cardinal CRETONI,

préfet de la Congrégation des Saints Rites.

† Diomène PANICI,

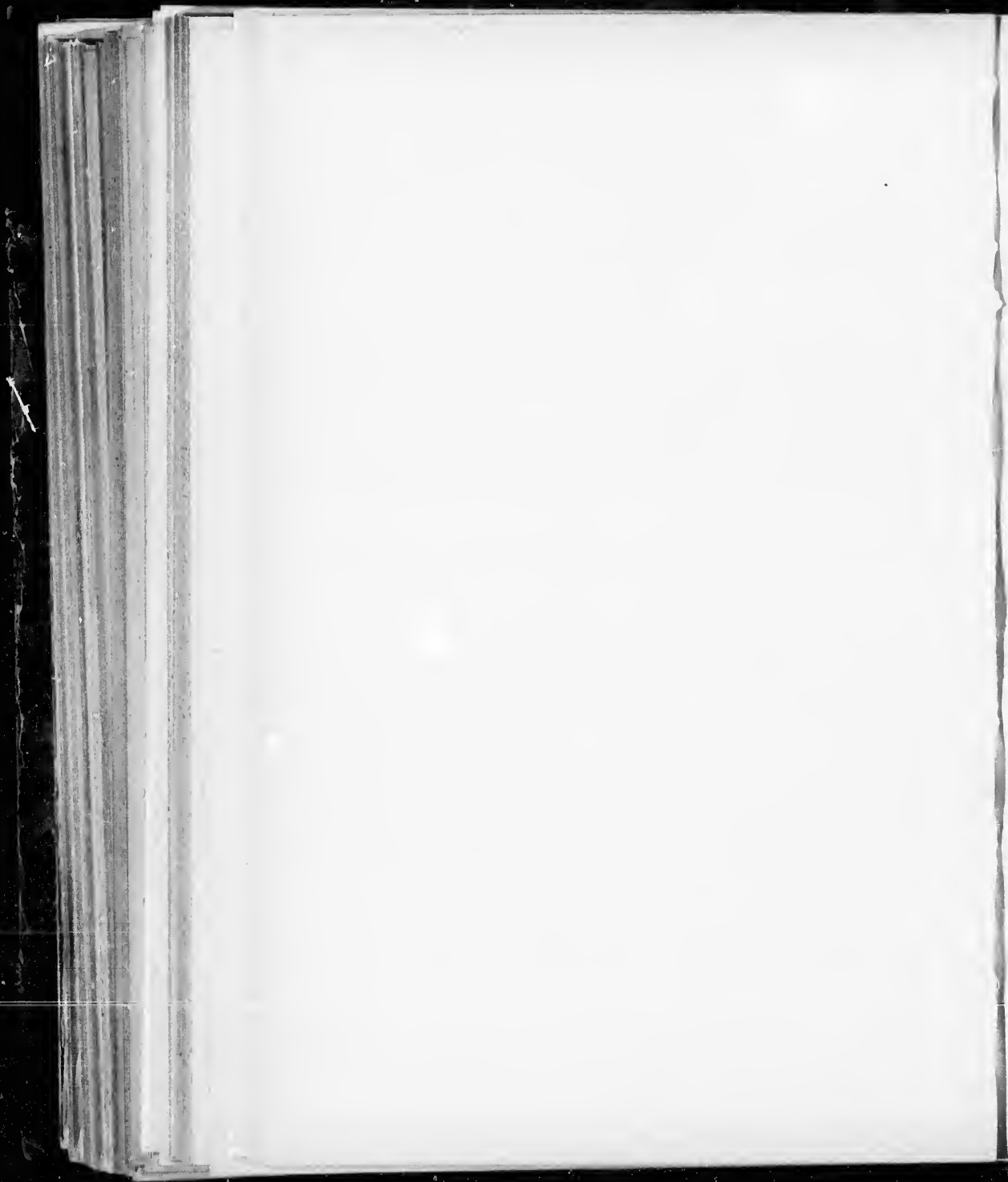
archevêque de Laodicée, secrétaire de la Congrégation des Saints Rites.

possible, on
conforme
obstanti-

Pie X pape
tes de pu-

ONI,
ints Rites

de la Con-
es.



“ MOTU PROPRIO ” ON SACRED MUSIC.

Among the cares of the pastoral office, not only of this Supreme Chair, which We, though unworthy, occupied through the inscrutable disposition of Providence, but of every local church, a leading one is without question that of maintaining and promoting proper order in the House of God, where the august mysteries of religion are celebrated, and where the Christian people assemble to receive the grace of the Sacraments, to assist at the Holy Sacrifice of the altar, to adore the most august Sacrament of the Lord's Body and to unite in the common prayer of the Church in the public and solemn liturgical offices. Nothing should have a place, therefore, in the temple that is likely to disturb or even merely to lessen the piety and devotion of the faithful, nothing that may give reasonable cause for disgust or scandal, nothing, above all, which directly offends the decorum and the sanctity of the sacred functions and is thus unworthy of the House of Prayer and of the Majesty of God. We do not touch separately on the abuses in this matter which may arise. To-day Our attention is directed to one of the most common of them, one of the most difficult to eradicate, the existence of which is sometimes to be deplored in places where everything else is deserving of the highest praise—the beauty and richness of the temple, the splendour and the exact performance of the ceremonies the attendance of the clergy, the gravity and piety of the officiating ministers. Such is the abuse affecting sacred chant and music. And indeed, whether it is owing to the very nature of this art, fluctuating and variable as it is in itself, or to the succeeding changes in tastes and habits with the course of time, or to the fatal influence exercised on sacred art by profane and theatrical art, or to the pleasure that music directly produces, (and that is not always easily contained within the right limits), or finally to the many prejudices on the matter, so lightly introduced and so tenaciously upheld even among responsible and pious persons, the fact

remains that there is a general tendency to deviate from the right rule, prescribed by the end for which art is admitted to the service of public worship, and which is set forth very clearly in the ecclesiastical Canons, in the Ordinances of the general and provincial Councils, in the directions which have at various times issued from the Sacred Roman Congregations, and from Our Predecessors the Sovereign Pontiffs.

It is pleasing to us to be able to acknowledge with real satisfaction the large amount of good that has been effected in this respect during the last ten years in this Our watchful and careful City of Rome, and in many churches in Our country, but in a more especial way among some nations, in which illustrious men, full of zeal for the worship of God, (with the approval of the Holy See and under the direction of the Bishops) have united in flourishing Societies, and have restored sacred music to the fullest honour in all their churches and chapels. Still the good work that has been done is very far indeed from being common to all; and when We consult Our own personal experience and take into account the great number of complaints that have reached Us during the short time that has elapsed since it pleased the Lord to elevate Our humility to the supreme summit of the Roman Pontificate, We consider it Our first duty, without further delay, to raise Our voice at once in reproof and condemnation of all that is seen to be out of harmony with the right rule above indicated, in the functions of the public worship and in the performance of the ecclesiastical offices. Filled as We are with the most ardent desire to see the true Christian spirit flourish in every respect and be preserved by all the faithful, We deem it necessary to provide before might else for the sanctity and dignity of the churches, in which the faithful assemble for no other object than that of acquiring this spirit from its chief and indispensable source, which is the active participation in the most holy mysteries and in the public and solemn prayer

of the Church. And it is in vain to hope that the blessing of heaven will descend abundantly upon us, when our homage to the Most High, instead of ascending in the odour of sweetness, puts into the hand of the Lord the scourges wherewith of old the Divine Redeemer drove the unworthy profaners from the Temple,

Hence, in order that no one for the future may be able to plead in excuse that he did not clearly understand his duty, and that all vagueness may be eliminated from the interpretation of matters which have already been commanded, We have deemed it expedient to point out briefly the principles regulating sacred music in the functions of public worship, and to gather together in a general survey the principal prescriptions of the Church against the more common abuses in this subject. We do therefore publish, *motu proprio* and with certain knowledge, Our present *Instruction* to which, as to a *judicial code of sacred music (quasi a codice giuridico della musica sacra)*, We will, with the fullness of Our Apostolic Authority, that the force of law be given, and We do by Our present handwriting impose its scrupulous observance on all.

I

General Principles

1. Sacred music, being a complementary part of the solemn liturgy, has a share in the general scope of the liturgy, which is the glory of God and the sanctification and edification of the faithful. It contributes to the proper order and the splendour of the ecclesiastical ceremonies; and since its principal office is to clothe with suitable melody the liturgical text proposed for the understanding of the faithful, its proper aim is to add greater efficacy to the text, in order that through it the faithful may be the more easily moved to devotion and better disposed for the reception of the fruits of grace belonging to the celebration of the most holy mysteries.

2. Sacred music should consequently possess, in the highest degree, the qualities proper to the liturgy, and precisely *sanctity and goodness of form*, from which its other character of *universality* spontaneously springs.

It must be *holy*, and must, therefore, exclude all profanity not only in itself, but in the manner in which it is presented by those who execute it.

It must be true art, for otherwise it will be impossible for it to exercise on the minds of those who listen to it that power which the Church aims at obtaining, in admitting into her liturgy the art of musical sounds.

But it must, at the same time, be universal in the sense that while every nation is permitted to admit into its ecclesiastical compositions those special forms which may be said to constitute its native music, still these forms must be subordinated in such a manner to the general characteristics of sacred music that nobody of any nation may receive an impression other than good on hearing them.

II

The Different kinds of Sacred Music.

3. These qualities are to be found, in the highest degree, in the Gregorian Chant, which is, consequently, the Chant proper to the Roman Church, the only chant she has inherited from the ancient fathers, which she has jealously guarded for centuries in her liturgical codices, which she directly proposes to the faithful as her own, which she prescribes exclusively for some parts of the liturgy, and which the most recent studies have so happily restored to its integrity and purity.

On these grounds the Gregorian Chant has always been regarded as the highest model for sacred music, so that it is legitimate to lay down the following rule: *The more closely a composition for church approaches in its movement, inspiration and tone, the Gregorian form,*

the more sacred and liturgical it becomes : and the more out of harmony it is with that highest model, the less worthy is it of the Church.

The ancient traditional Gregorian Chant must, therefore, be largely restored to the function of public worship : and everybody must take as a matter of course that an ecclesiastical function loses nothing of its solemnity when it is accompanied by no other music but this.

Special efforts are to be made to restore the use of the Gregorian Chant by the people : so that the faithful may again take a more active part in the ecclesiastical offices, as was the case in ancient times.

4. The above-mentioned qualities are also possessed in an excellent degree by the classic polyphony, especially of the Roman School, which reached its greatest perfection in the fifteenth century, owing to the works of Pierluigi da Palestrina, and continued subsequently to produce compositions of excellent quality from the liturgical and musical standpoint. The classic polyphony agrees admirably with Gregorian Chant, the supreme model of all sacred music, and hence it has been found worthy of a place side by side with Gregorian Chant in the more solemn functions of the Church, such as those of the Pontifical Chapel. This, too, must, therefore, be restored largely in ecclesiastical functions, especially in the more important basilicas, in cathedrals, and in the churches and chapels of seminaries and other ecclesiastical institutions in which the necessary means are usually not lacking.

5. The Church has always recognised and favoured the progress of the arts, admitting to the service of her worship everything good and beautiful discovered by genius in the course of ages — always, however, with due regard to the liturgical laws. Consequently modern music is also admitted in the Church, since it, too, furnishes compositions of such excellence, sobriety and gravity, that they are in no way unworthy of the liturgical functions.

Still, since modern music has arisen mainly to serve profane uses, greater care must be taken with regard to it, in order that the musical compositions of modern style which are admitted into the Church may contain nothing profane, be free from reminiscences of motifs adopted in the theatres, and be not fashioned even in their external forms after the manner of profane pieces.

6. Among the different kinds of modern music, that which appears less suitable for accompanying the functions of public worship is the theatrical style, which was in the greatest vogue, especially in Italy, during the last century. This, of its very nature, is diametrically opposed to the Gregorian Chant and the classic polyphony, and therefore to the most important law of all good music. Besides the intrinsic structure, the rhythm and what is known as the *conventionalism* of this style adapt themselves but ill to the requirements of true liturgical music.

III

The Liturgical Text

7. The language proper to the Roman Church is Latin. Hence it is forbidden to sing anything whatever in the vernacular in solemn liturgical functions—much more to sing in the vernacular the variable or common parts of the Mass or Office.

8. As the text that may be rendered in music, and the order in which they are to be rendered, are determined for every liturgical function, it is not lawful to disturb this order or to change the prescribed texts for others selected at will, or to admit them either entirely or even in part, unless when the rubrics allow that some verses of the text be supplied with the organ, while these verses are simply recited in choir. However it is permissible, according to the custom of the Roman Church, to sing a motett to the Blessed Sacrament after the *Benedictus* in a Solemn Mass. It is also permitted,

after the Offertory prescribed for the Mass has been sung, to execute during the time that remains a brief motett to words approved by the Church.

9. The liturgical text must be sung as it is in the books, without alteration or inversion of the words, without undue repetition, without breaking syllables, and always in a manner intelligible to the faithful who listen.

IV.

External form of the Sacred Compositions.

10 The different parts of the Mass and the Office must retain, even musically, that particular idea and form which ecclesiastical tradition has assigned to them, and which is admirably expressed in the Gregorian Chant. Various, therefore, must be the methods of composing an *introit*, a *gradual*, an *antiphon*, a *psalm*, a *hymn*, a *Gloria in excelsis*.

11. In particular the following rules are to be observed :

(a) The *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, &c., of the Mass, must preserve the unity of composition proper to their text. It is not lawful, therefore, to compose them in separate pieces, in such a way as each of such pieces may form a complete composition in itself, and be capable of being detached from the rest and substituted by another.

(b) In the Office of Vespers it should be the rule to follow the *Ceremoniale Episcoporum*, which prescribes the Gregorian Chant for the psalmody and permits figured music for the versicles of the *Gloria Patri* and the hymn.

It will nevertheless be lawful on the greater solemnities to alternate the Gregorian Chant of the choir with the so-called *falsi-bordoni* or with verses similarly composed in a proper manner.

It may be also allowed to render the single psalms in their entirety in music, provided the form proper to psalmody be preserved in such compositions ; that is to

say, provided the singers seem to be psalmodising among themselves, either with new motifs or with those taken from the Gregorian Chant or based upon it.

The psalms known as *di concerto* are therefore forever excluded and prohibited.

(e) In the hymns of the Church the traditional form of the hymn is to be preserved. It is not lawful, therefore, to compose, for instance, a *Tantum ergo* in such wise that the first strophe presents a romanza, a cavatina, an adagio; and the *Genitori* an allegro.

(d) The antiphons of the Vespers must be as a rule rendered with the Gregorian melody proper to each. Should they, however, in some special case be sung in figured music they must never have either the form of a concert melody or the fullness of a motett or a cantata.

V,

The Singers.

12. With the exception of the melodies proper to the celebrant at the altar and to the ministers, which must be always sung only in Gregorian Chant, and without the accompaniment of the organ, all the rest of the liturgical chants belongs to the choir of levites; and, therefore, singers in church, even when they are laymen, are really taking the place of the ecclesiastical choir. Hence the music rendered by them must, at least for the greater part, retain the character of choral music.

By this it is not to be understood that solos are entirely excluded. But solo singing should never predominate in such a way as to have the greater part of the liturgical chant executed in that manner; rather should it have the character of something passing, or a melody rising for a moment and be strictly bound up with the rest of the choral composition.

13. On the same principle it follows that singers in church have a real liturgical office, and that therefore women, as being incapable of exercising such office, can-

not be admitted to form part of the choir or be among the choristers. Whenever, then, it is desired to employ higher parts for sopranos and contraltos, these parts must be taken by boys, according to the most ancient usage of the Church.

14. Finally, only those are to be admitted to be among the choristers in a church who are men of known piety and probity of life; and these should by their modest and devout bearing during the liturgical functions show that they are worthy of the holy office they exercise. It will also be fitting that singers while singing in church wear the ecclesiastical habit and surplice, and that they be hidden behind gratings when the choir is excessively open to the public gaze.

15. Although the music proper to the Church is purely vocal music, music with the accompaniment of the organ is also permitted. In some special cases, within due limits and within the proper regards, other instruments may be allowed, but never without the special license of the Ordinary, according to prescriptions of the *Ceremoniale Episcoporum*.

16. As the singing should always have the principal place, the organ or instruments should merely sustain and never overwhelm it.

17. It is not permitted to have the singing preceded by long preludes or to interrupt it with intermezzo pieces.

18. The music of the organ as an accompaniment to the singing in preludes, interludes, and the like, must be not only governed by the special nature of that instrument, but must partake of all the qualities proper to sacred music as above enumerated.

19. The employment of the piano is forbidden in church, as is also that of noisy or frivolous instruments, such as drums, cymbals, bells and the like.

20. It is strictly forbidden to have bands play in churches; and only in a special case and with the consent of the Ordinary will it be permissible to admit a number of wind instruments, limited judiciously, and pro-

ortioned to the size of the place—provided the composition and accompaniment to be executed be written in a grave and suitable style, and similar in all respects to that proper to the organ.

21. In processions outside the church the Ordinary may give permission for a band, provided no profane pieces are executed. It would be desirable in such cases for the band to confine itself to accompanying some hymn sung in Latin, or in the vernacular, by the singers and the pious associations which take part in the procession.

VII.

The Length of the Liturgical Chant.

22. It is not lawful to keep the priest at the altar waiting because of the singing or the music for a length of time not allowed by the liturgy. According to the ecclesiastical rules the *Sanctus* of the Mass should be over before the elevation; and therefore the priest must here have regard to the singers. The *Gloria* and *Credo* ought, according to the Gregorian tradition, to be comparatively short.

23. In general it must be considered to be a very grave abuse when the liturgy in ecclesiastical functions is made to appear secondary to, and in a manner at the service of the music, for the music is merely a part of the liturgy and its humble handmaid.

VIII.

Principal Means.

24. For the exact execution of what has been herein laid down, the Bishops, if they have not already done so, are to institute in their dioceses a special Commission composed of persons really competent in sacred music, and to this Commission let them entrust in the manner they find most suitable the task of watching over the music

executed in their churches. Nor are they to see merely that the music is good in itself, but also that it is adapted to the powers of the singers and be always well executed.

25. In seminaries of clerics and in ecclesiastical institutions let the above-mentioned traditional Gregorian Chant be cultivated by all with diligence and love, according to the Tridentine rules, and let the superiors be liberal of encouragement and praise towards their pupils. In like manner let a *Schola Cantorum* be established, whenever possible, among the clerics for the execution of sacred polyphony and of good liturgical music.

26. In the ordinary lessons of Liturgy, Morals, Canon Law, given to the students of theology, let care be taken to touch on those points which regard more directly the principles and laws of sacred music, and let an attempt be made to complete the doctrine with some particular instruction in the æsthetic side of the sacred art, so that the clerics may not leave the seminary ignorant of all those ideas necessary as they are for complete ecclesiastical culture.

27. Let care be taken to restore, at least in the principal churches, the ancient *Schola Cantorum*, as has been done with excellent fruit in a great many places. It is not difficult for a zealous clergy to institute such *Scholæ* even in the minor and country churches—nay, in them they will find a very easy means for gathering around them both the children and the adults, to their own profit and the edification of the people.

28. Let efforts be made to support and promote in the best way possible the higher schools of sacred music where these already exist, and to help in founding them where they do not. It is of the utmost importance that the Church herself provide for the instruction of its masters, organists and singers according to the true principles of sacred art.

IX.

CONCLUSION.

29. Finally, it is recommended to choirmasters, singers, members of the clergy, superiors of seminaries, ecclesiastical institutions, and religious communities, parish priests and rectors of churches, canons of collegiate churches and cathedrals, and, above all, to the diocesan ordinaries, to favour with all zeal these prudent reforms, long desired and demanded with united voice by all ; so that the authority of the Church, which herself has repeatedly proposed them, and now inculcates them, may not fall into contempt.

Given from Our Apostolic Palace at the Vatican, on the day of the Virgin and Martyr, St. Cecilia, November 22, 1904, in the first year of Our Pontificate.

PIUS X, POPE.

PIE X, PAPE.

MOTU PROPRIO.

Dès notre première Encyclique à l'Épiscopat du monde, faisant écho à ce que Nos glorieux prédécesseurs ont décidé, au sujet de l'action catholique des laïques Nous avons déclaré très louable cette entreprise et, de plus, nécessaire, dans la présente situation de l'Église et de la société civile. Nous ne pouvons pas ne pas louer très haut le zèle de tant d'illustres personnages qui, depuis longtemps, se sont voués à cette tâche, et l'ardeur d'une jeunesse si distinguée, qui allègrement s'est empressée d'y donner son concours. Le XIX congrès catholique tenu récemment à Bologne, promu et encouragé par Nous, a montré suffisamment à tous la vigueur des forces catholiques et ce que l'on peut obtenir d'utile et de salutaire parmi les populations croyantes, pourvu que cette action soit bien régulière et disciplinée et que règne l'union de pensées, de sentiments et de travaux parmi tous ceux qui y prennent part.

Toutefois, Nous éprouvons un réel regret de ce qu'un dissentiment, survenu parmi eux, ait suscité des polémiques trop vives, qui lorsqu'elles ne sont pas opportunément réprimées, pourraient diviser ces forces et les affaiblir. Nous qui avons recommandé par-dessus tout, l'union et la concorde des âmes avant le congrès, en vue d'établir d'un commun accord ce qui appartient aux règles pratiques, de l'action catholique, Nous ne pouvons Nous taire maintenant. Et puisque les divergences de vues dans l'ordre pratique pénètrent facilement dans l'ordre théorique, où elles prennent nécessairement leur appui, il importe de raffermir les principes qui doivent informer l'action catholique tout entière.

Léon XIII, de sainte mémoire, Notre illustre Prédécesseur, a tracé lumineusement les règles de l'action populaire chrétienne dans les célèbres Encycliques *Quod Apostolici numeris* du 28 décembre 1878, *Rerum novarum* du 15 mai 1891 et *Graves de communi* du 18 janvier 1901 ; et encore spécialement l'Instruction émanée

de la Sacrée-Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, le 27 janvier 1902.

Et Nous qui, non moins que Notre Prédécesseur, constatons combien il est nécessaire que l'action populaire chrétienne soit gouvernée et conduite avec rectitude, Nous voulons que ces règles très prudentes soient exactement et pleinement observées, et que personne n'ait la témérité de s'en éloigner dans aucune mesure.— Aussi, pour les rendre plus vives et plus présentes, Nous avons eu la pensée de les rassembler dans les articles suivants, abrégé tiré de ces Documents, comme l'organisation fondamentale de l'action populaire chrétienne. Elles devront être pour tous les catholiques la règle constante de leur conduite :

Organisation fondamentale de l'action populaire chrétienne.

1o. La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, tels que sont aussi les membres du corps humain : vouloir l'égalité de tous ces éléments sociaux est impossible : ce serait la destruction même de la société. (Encycl. *Quod Apostolici*.)

2o. L'égalité des divers membres de la société réside uniquement dans le fait que tous les hommes tirent leur origine de Dieu le Créateur, tous ont été rachetés par Jésus-Christ et doivent, selon la règle de leurs mérites et démerites, être jugés, récompensés et punis par Lui. (Encycl. *Quod Apostolici*.)

3o. Il en résulte que dans la société humaine, selon l'ordre divin, il y a des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens ; unis mutuellement ils s'entraident pour poursuivre le but final au ciel, et le bien-être matériel et moral sur la terre. (Encycl. *Rerum novarum*.)

4o. L'homme a sur les biens terrestres non pas le simple usage comme les bêtes, mais des droits à un pouvoir, établis non seulement sur les choses que l'on use en

les consommant, mais sur celles dont on use sans les consommer. (Encycl. *Rerum novarum*.)

5o. Droit indiscutable sur la nature et la propriété privée, fruit du travail et de l'industrie, sur l'accession et la donation, dont chacun peut à son gré raisonnablement disposer. (Encycl. *Rerum novarum*.)

6o. Pour empêcher le désaccord entre le riche et le pauvre, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. Il n'y a pas de droit de revendication du moment que la justice a été lésée. (Encycl. *Rerum novarum*.)

7. Le devoir de la justice, autant de la part des patrons que des ouvriers, c'est de rester entièrement fidèle au pacte conclu en toute équité, de ne pas endommager les choses ou offenser les personnes des patrons; de s'abstenir d'actes violents et de ne pas les transformer en émeute pour la défense de ses propres intérêts. (Encycl. *Rerum novarum*.)

8o. Les devoirs de justice pour les capitalistes et les patrons sont les suivants :

Donner un juste salaire aux ouvriers, ne pas porter préjudice à leur juste épargne, soit par violence, soit par fraude, soit par des mesures manifestes ou dissimulées. Donner la liberté pour accomplir les devoirs religieux, ne pas exposer les ouvriers aux séductions corruptrices et à des dangers, ne pas leur enlever l'amour de l'épargne, ne pas leur imposer des taxes disproportionnés à leurs forces ou peu conformes à leur âge ou à leur sexe. (Encycl. *Rerum novarum*.)

9o. Le devoir de charité du riche qui possède c'est de secourir le pauvre et l'indigent conformément aux préceptes de l'Évangile, obligation dont on demandera compte le jour du jugement dernier d'une manière spéciale, conformément à ce que dit le Christ. (Matt. XXV. Encycl. *Rerum novarum*.)

10o. Les pauvres ne doivent pas rougir de leur indigence et dédaigner les charités du riche, pensant que Jésus-Christ Rédempteur qui aurait pu naître riche, est né pauvre et anoblit ainsi la pauvreté en l'enrichissant

de mérites incomparables pour le ciel. (Encycl. *Rerum novarum*.)

11o. A la solution de la question ouvrière peuvent beaucoup contribuer les capitalistes et les ouvriers en instituant des sociétés ouvrières de secours mutuels, des associations privées, des patronages d'enfants, et surtout des corporations d'arts et métiers. (Encycl. *Rerum novarum*.)

12. C'est vers ce but que tend l'action populaire chrétienne ou la démocratie chrétienne avec ses nombreuses œuvres variées. Cette démocratie chrétienne doit être entendue dans le sens déjà défini qu'elle ne s'éloigne pas de cette démocratie sociale, qui a pour bases les principes de la foi et de la morale catholique et surtout qu'elle ne lèse en aucune façon le droit inviolable de la propriété privée. (Encycl. *Graves de communi*.)

13. La démocratie chrétienne ne doit pas s'immiscer dans la politique : elle ne doit pas servir aux partis ni à des fins politiques ; ce n'est pas son affaire, mais elle doit exercer une action bienfaisante en faveur des peuples fondés sur le droit naturel et les préceptes de l'Évangile. (Encycl. *Graves de communi*. *Instructio* de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.)

Les démocrates chrétiens d'Italie devront s'abstenir complètement de participer à une action politique quelconque attendu que dans les circonstances actuelles et pour des motifs d'ordre très élevé cette action est interdite à tout catholique. (*Instr. cit.*)

14. La démocratie chrétienne a l'obligation la plus étroite de défendre l'autorité ecclésiastique en prêtant aux évêques et à leurs représentants, pleine soumission et obéissance ; ce n'est pas un zèle méritoire ni une piété sincère d'entreprendre des choses, même belles et bonnes en soi quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur.

15o. Pour qu'une telle action démocratico-chrétienne ait l'unité de direction, elle devra être dirigée par l'œuvre de congrès et des catholiques qui, par tant

d'années de louables fatigues a si bien mérité de l'Eglise et à laquelle Pie IX et Léon XIII ont confié la charge de diriger le mouvement général catholique, toujours sous les auspices et la direction des évêques.

16o. Les écrivains catholiques pour tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société doivent se soumettre pleinement, d'intelligence et de volonté, comme tous les autres fidèles, aux évêques et au pape : ils doivent surtout se garder de devancer en tout jugement, le Siège Apostolique. (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.)

17o. Les écrivains démocratiques-chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure préalable de l'Ordinaire tous les écrits concernant la religion et la morale chrétienne, éthique et naturelle, conformément à la Constitution *Officiorum et muneris ecclesiastici* ; d'après la même Constitution, quand ils publient des écrits de caractère purement technique, ils doivent préalablement obtenir le consentement de l'Ordinaire. (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.)

18o. Ils doivent, en outre, faire tous leurs efforts pour que règnent entre eux la charité et la concorde, en évitant l'injure et le blâme ; quand il surgit des motifs de dissentiment, avant de rien publier sur les journaux, ils doivent en référer à l'autorité ecclésiastique, qui y pourvoit selon la justice. S'ils sont repris par cette autorité, qu'ils obéissent promptement sans tergiversation et sans se plaindre publiquement, étant d'ailleurs entendu que par les moyens convenables, ils peuvent faire recours à l'Autorité supérieure. (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.)

19o. Finalement, les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, doivent se garder d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple l'aversion des classes supérieures de la société.

Qu'ils ne parlent pas de revendications et de justice

alors qu'il s'agit seulement de charité. Comme on l'a déjà expliqué, qu'ils se rappellent Jésus-Christ qui a voulu unir tous les hommes dans un lien d'amour réciproque qui est la perfection de la justice et nous a fait une obligation de travailler pour le bien réciproque. (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.)

— — —
 Ces règles fondamentales, Nous, *de Notre propre mouvement* et de science certaine, avec Notre autorité apostolique, Nous les renouvelons dans tous leurs détails et Nous prescrivons de les transmettre à tous les comités, cercles et unions catholiques, de toute nature et de toute forme. Ces sociétés devront les tenir affichées dans leurs lieux de réunions et les relire souvent dans leurs séances. Nous ordonnons en outre aux journaux catholiques de les publier intégralement et de s'engager à les observer en fait religieusement : sinon qu'ils soient sérieusement avertis : et si après avoir été avertis ils ne se corrigent pas, qu'ils soient interdits par l'autorité ecclésiastique.

Et, puisque les paroles et les actes ne valent rien, s'ils ne sont pas constamment précédés, accompagnés et suivis de l'exemple, la caractéristique nécessaire qui doit resplendir en tous les membres d'une œuvre catholique quelconque, c'est de manifester ouvertement la foi avec la sainteté de la vie, avec la pureté des mœurs et avec la scrupuleuse observance des lois de Dieu et de l'Église. Et cela parce que c'est le devoir de tout chrétien, et puis ensuite parce que : *Qui ex adverso est veretur, nihil habens malum dicere de nobis.* (Tit., II, 8).

De nos sollicitudes pour le bien commun de l'action catholique, spécialement en Italie, Nous espérons, avec la bénédiction divine, des fruits abondants et heureux.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 18 décembre 1903, la première année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

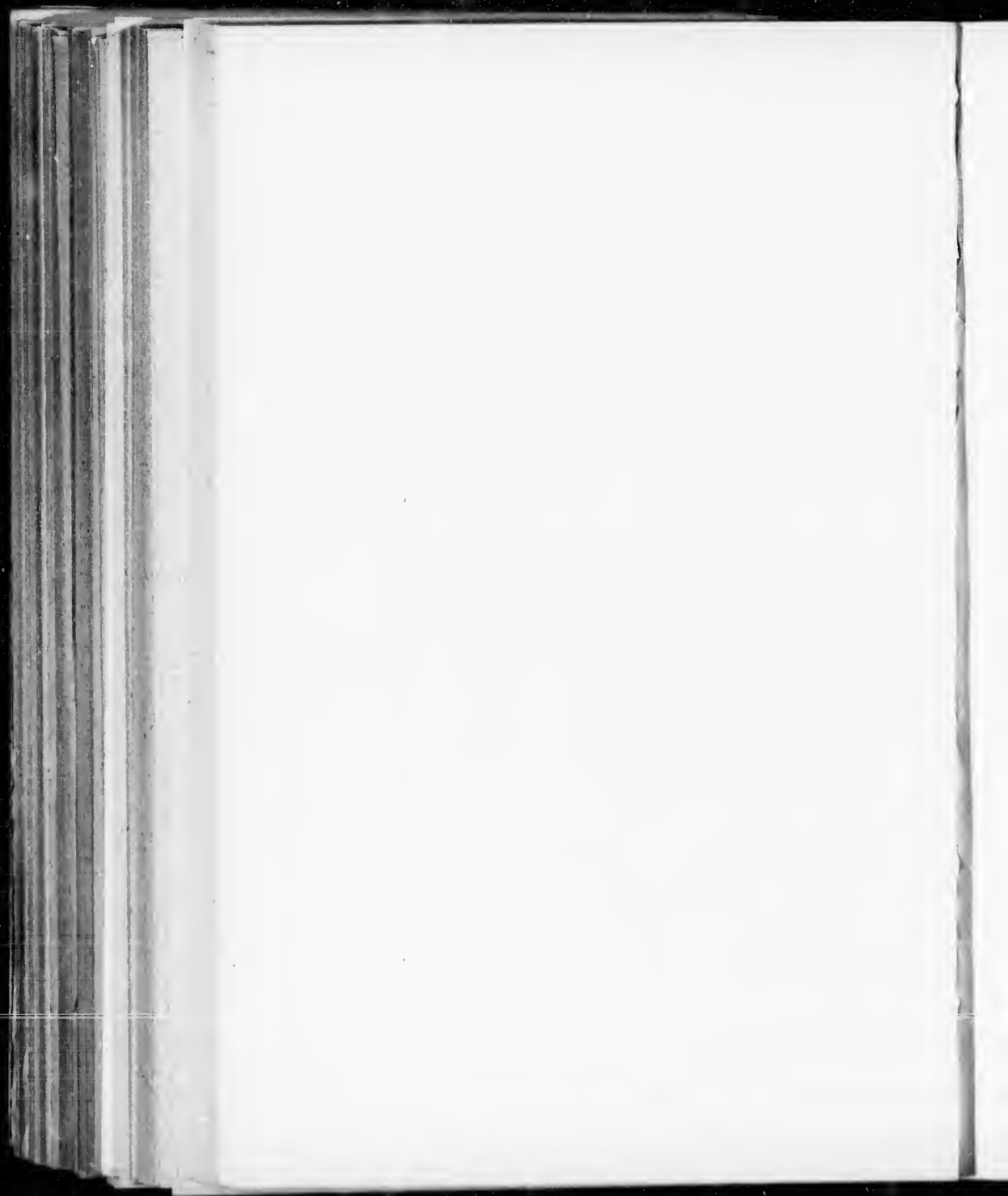
omme on l'a
t qui a vou-
pour récipro-
s a fait une
oque. (Ins-
aires ecclé-

otre propre
tre autorité
leurs détails
s les comi-
ature et de
fichées dans
dans leurs
naux catho-
gager à les
soient sé-
tis ils ne se
orité ecclé-

alent rien,
mpagnés et
ire qui doit
catholique
la foi avec
rs et avec
de l'Eglise.
ien, et puis
atur, nihil

de l'action
érons, avec
heureux.
8 décembre

X, PAPE.



THE CHRISTIAN DEMOCRACY.

PIUS X, POPE,

MOTU PROPRIO.

In Our first encyclical to the Bishops of the World, in which We echoed all that Our glorious Predecessors had laid down concerning the Catholic action of the Laity, We declared that this action was deserving of the highest praise, and was indeed necessary in the present condition of the Church and of society. And We cannot but warmly praise the zeal shown by so many illustrious personages who have for a long time dedicated themselves to this glorious task and the ardor of so many brilliant young people who have eagerly hastened to lend their aid in the same. The nineteenth Catholic Congress, lately held at Bologna, and by Us promoted and encouraged, has sufficiently proved to all the vigor of the Catholic forces and what useful and salutary results may be obtained among a population of believers, when this action is well governed and disciplined, and where unity of thought, sentiment and action prevail among those who take part in it.

But We are very sorry to find that certain differences which arose in the midst of them have produced discussions, unfortunately too vivacious, which, if not dispelled in time, might serve to divide those forces of which We have spoken and render them less efficacious. Before the Congress We recommended above all things unity and harmony in order that it might be possible to lay down by common accord the general lines for the practical working of the Catholic movement, and We cannot therefore be silent now. And since divergence of views in matters of practice have commonly their origin in the domain of theory, and, indeed, necessarily find their fulcrum in the latter, it is necessary to define

clearly the principles on which the entire Catholic movement must be based.

Our illustrious Predecessor, Leo XIII., of holy memory, traced out luminously the rules that must be followed in the Christian movement among the people in the great encyclicals, "Quod Apostolici Muneris," of Dec. 28, 1878 : "Rerum novarum," of May 15, 1891, and "Graves de Communi," of Jan. 18, 1901, and further in a particular instruction emanating from the Sacred Congregation of Extraordinary Ecclesiastical Affairs of Jan. 27, 1902.

And We, realizing like Our Predecessor before Us, the great need that the Christian movement among the people be rightly governed and conducted, desire to have those most prudent rules exactly and completely fulfilled, and to provide that nobody may dare to depart from them in the smallest particulars. Hence to keep them more vividly present before people's mind We have deemed it well to summarize them in the following articles, which will constitute the fundamental plan of the Catholic popular movement :

Fundamental Regulations for Catholic Popular Action.

1. Human society, as established by God, is composed of unequal elements, just as the different parts of the human body are unequal : to make them all equal is impossible, and would mean the destruction of human society.—(Ency. Quod Apostolici Muneris.)

2. The equality existing among the various social members consists only in this : that all men have their origin in God the Creator, have been redeemed by Jesus Christ and are to be judged, and rewarded or punished by God exactly according to their merits or demerits. (Ency. Quod Apostolici Muneris.)

3. Hence it follows that there are, according to the ordinance of God, in human society princes and subjects, masters and proletariat, rich and poor, learned and

ignorant, nobles and plebeians, all of whom, united in the bonds of love, are to help one another to attain their last end in Heaven, and their material and moral welfare here on earth.—(Ency. Quod Apostolici Muneris.)

4. Of the goods of the earth man has not merely the use, like the brute creation, but he has also the right of permanent proprietorship—and not merely of those things which are consumed by use, but also of those which are not consumed by use. (Ency. Rerum Novarum.)

5. The right of private property, the fruit of labor or industry or of cession or donation by others is an incontrovertible natural right : and everybody can dispose reasonably of such property as he thinks fit.—(Ency. Cerum Novarum.)

6. To heal the breach between the rich and the poor it is necessary to distinguish between justice and charity. There can be no claim for redress, except when justice is violated. (Ency. Rerum Novarum.)

7. The following are obligations of justice binding on the proletariat and the working man : To perform fully and faithfully the work which has been freely and according to equity agreed upon ; not to enjure the property or outrage the person of masters : even in the defense of their own rights, to abstain from acts of violence, and never to make mutiny of their defense.—(Ency. Rerum Novarum.)

8. The following are obligations of justice binding on capitalists : To pay just wages to their workmen : not to enjure their just savings by violence or fraud or by overt or covert usuries ; not to expose them to corrupting seductions and danger of scandal, not to alienate them from the spirit of family life and from love of economy ; not to impose on them labor beyond their strength, or unsuitable for their age or sex.—Ency. Rerum Novarum.

9. It is an obligation for the rich and for those that

own property to succor the poor and the indigent, according to the precepts of the Gospel. The obligation is so grave that on the Day of Judgment special account will be demanded of its fulfillment, as Christ Himself has said (Matthew xxv.)—(Ency. Rerum Novarum.)

10. The poor should not be ashamed of their poverty, nor disdain the charity of the rich, for they should have especially in view Jesus the Redeemer, Who, though He might have been born in riches, made Himself poor in order that He might ennoble poverty and enrich it with merit beyond price for Heaven.—Ency. Rerum Novarum.)

11. For the settlement of the social question much can be done by the capitalist and workers themselves by means of institutions designed to provide timely aid for the needy and to bring together and unite mutually the two classes. Among these institutions are mutual aid societies, various kinds of private insurance societies, orphanages for the young, and, above all, associations among the different trades and professions.—Ency. Rerum Novarum.

12. This scope is specially aimed at the movement of Christian Popular Action of Christian Democracy in its many and varied branches. But Christian Democracy must be taken in the sense already authoritatively defined. Totally different from the movement known as Social Democracy, it has for basis the principles of Catholic faith and morals—especially the principle of not injuring in any way the inviolable right of private property.—(Ency. Graves de Communi.)

13. Moreover, Christian Democracy must have nothing to do with politics, and never be made to serve political ends or parties; this is not its field; but it must be a beneficent movement for the people, and founded on the law of nature and the precepts of the Gospel.—(Ency. Graves de Communi, Instruction of the S. Con. for E. E. Affaires.) Christian Democrats in Italy must abstain from participating in any political action;

this is, under present circumstances, forbidden to every Catholic for reasons of the highest order.—(Instruction.)

14. In performing its functions Christian Democracy is bound most strictly to depend on the ecclesiastical authority, and to offer full submission and obedience to the Bishops and those who represent them. There is no meritorious zeal or sincere piety in enterprises beautiful and good in themselves when they are not approved by the Pastor.—(Ency. Graves de Communi.)

15. In order that the Christian Democratic movement in Italy may be united in its efforts it must be under the direction of the Association of Catholic Congresses and Committees which, during many years of fruitful labor, has deserved so well of Holy Church and to which Pius IX and Leo XIII, of holy memory, intrusted the charge of directing the whole Catholic movement, always, of course, under the auspices and guidance of the Bishops.—(Ency. Graves de Communi.)

16. Catholic writers must, in all that touches religious interests and the action of the Church in society, subject themselves entirely in intellect and will, like the rest of the faithful, to their Bishops and to the Roman Pontiff. They must, above all, take care not to anticipate the judgments of the Holy See in this important matter. (Instruction.)

17. Christian Democratic writers must, like all other Catholic writers, submit to the previous examination of the Ordinary all writings which concern religion, Christian morals and natural ethics, by virtue of the Constitution *Officiorum et Munerum*. (Art. 41). By the same Constitution ecclesiastics must obtain the previous consent of the Ordinary for the publication of writings of a merely technical character.—(Instruction.)

18. They must, moreover, make every effort and every sacrifice to insure that charity and concord may reign among them. When causes of disagreement arise among them they should, instead of printing anything on the matter in the papers, refer the matter to the

ecclesiastical authority, which will then act with justice. And when taken to task by the ecclesiastical authority let them obey promptly without tergiversation or giving vent to public complaints—the right of appeal to a higher authority being understood, when the case requires it and appeal is made in the right way.—(Instruction.)

19. Finally, let Catholic writers take care, when defending the cause of the proletariat and the poor, not to use language calculated to inspire aversion among the people for other classes of society. Let them refrain from speaking of redress and justice when the matter comes within the domain of charity only, as has been explained above. Let them remember that Jesus Christ endeavored to unite all men in the bonds of mutual love, which is the perfection of justice and which carries with it the obligation of working for the welfare of one another.—(Instruction.)

The foregoing fundamental rules we of our own initiative and with certain knowledge do renew by our apostolic authority in all their parts, and we do ordain that they be transmitted to all Catholic committees, societies and unions of every kind. All these societies are to keep them exposed in their rooms and to have them read frequently at their meetings. We ordain, moreover, that Catholic papers publish them in their entirety and make declaration of their observance of them and, in fact, observe them religiously; failing to do this they are to be gravely admonished, and if they do not then amend, let them be interdicted by ecclesiastical authority.

But as words and energetic action are of no avail unless preceded, accompanied and followed constantly by example, the necessary characteristic which should shine forth in all the members of every Catholic association is that of openly manifesting their faith by the holiness of their lives, by the spotlessness of their morals and by the scrupulous observance of the laws of God

and of the Church. And this because it is the duty of every Christian and also in order that who stands against us may blush having nothing evil to say of us. (Tit. II, 8)

From this solicitude of ours for the common good of Catholic action, especially in Italy, we hope, through the blessing of God, to reap abundant and happy fruit.

Given at Rome at St. Peter's on Dec. 18, 1903, in the first year of Our Pontificate.

PIUS X., POPE.





6ième Série—No. 44.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 25 mars 1904.

Décret autorisant l'Institut des *Servantes de Jésus-Marie*.

CHERS COOPÉRATEURS,

Si nous voulons coopérer, comme notre bien doux Père Pie X nous le demande, à "tout restaurer dans le Christ," ne devons-nous pas tout d'abord nous réjouir chaque fois qu'une œuvre est entreprise pour attirer les âmes à Jésus-Christ ; et non seulement nous en réjouir, mais encore lui accorder notre sympathie et, selon nos moyens, l'aider à se développer. Voilà pourquoi, je vous

communiqué aujourd'hui le décret par lequel j'ai donné mon approbation à l'Institut des "Servantes de Jésus-Marie."

Je n'en doute pas, vous vous réjouirez en apprenant que cet Institut est dès maintenant compté au nombre des congrégations religieuses de ce diocèse ; vous lui accorderez votre sympathie et, à l'occasion, vous lui viendrez en aide.

" La fin particulière de cette nouvelle congrégation est : 1o d'honorer dans la sainte Eucharistie Jésus, le Prêtre éternel, manifestant l'amour de son Sacré-Cœur ; 2o de prier, de travailler et de souffrir en union avec ce divin Cœur pour l'exaltation de la sainte Eglise, les besoins spirituels du clergé, les vocations ecclésiastiques et religieuses, la conversion des pécheurs, l'union des églises chrétiennes."

" A cette fin, les religieuses de cette congrégation font un service continu d'adoration, jour et nuit, devant le Très Saint-Sacrement," elles rendent un culte spécial au Saint-Esprit, afin d'être animées du véritable esprit de Jésus-Christ : elles se consacrent à Marie, reine des cœurs, et pratiquent envers elle la dévotion du *saint esclavage*." (Prologue des Règles et Constitutions.)

Dans son amour pour le Sauveur, S. Paul s'écriait : *Jesus Christus heri, et hodie : ipse et in secula* : Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles (Hébr. XIII, 8) : *hier*, c'est-à-dire éternellement comme Dieu dans le sein du Père ; *aujourd'hui*, s'étant fait homme dans le temps ; *dans tous les siècles*, l'Homme-Dieu vivra par delà tous les siècles.

Imitant l'apôtre, nous devons travailler à l'extension du règne du Christ. A nous de faire connaître, aimer et servir ce divin Maître ; à nous de lui amener les âmes.

Jésus-Christ, comme Dieu, est partout ; comme homme, il est au ciel et au Saint Sacrement. Il est au ciel, assis à la droite de son Père, au milieu de ses anges et de ses élus. Intercédant sans cesse pour nous : *Qui etiam interpellat pro nobis* (Rom VIII, 34), il nous requiert de partager avec lui le céleste héritage qu'il nous

a mérité par ses indicibles souffrances et par son ignominieuse mort, et dont il nous rend de plus en plus dignes par l'opération miséricordieuse de l'Esprit-Saint dans nos âmes.

Jésus-Christ est au sacrement de l'Eucharistie sous les apparences sacramentelles par la vertu des paroles de la consécration prononcées par le prêtre. Il y est aussi réellement qu'il est au ciel glorieux et transfiguré ; il y est comme il était autrefois sur la terre, c'est-à-dire Dieu et Homme, mais Dieu et Homme voilé sous les apparences qui exercent notre foi. La foi perce le mystère et nous fait croire et adorer. Nous croyons d'une croyance aussi certaine que si nous voyions Jésus-Christ visiblement, comme Pierre, Jacques et Jean, apôtres privilégiés, le virent dans sa transfiguration sur le Thabor. Comme eux, qui tombèrent la face contre terre, nous l'adorons en esprit et en vérité.

En attendant que nous le contemplions dans la gloire éternelle, nous devons souvent nous approcher de lui vivant et réellement présent dans le ciboire du tabernacle et dans l'ostensoir où il est exposé à l'adoration des fidèles.

Pour favoriser cette adoration j'ai voulu, dès les premiers temps de mon épiscopat, augmenter considérablement le nombre, jusque-là permis en ce pays, des saluts solennels du Saint-Sacrement, puis établir les *Quarante Heures*, et ensuite autoriser l'Exposition du premier vendredi de chaque mois de l'année.

Depuis de longues années, il me semblait qu'il y avait encore quelque chose de plus à faire pour la gloire de Jésus-Hostie. Aussi ai-je vu avec bonheur un certain nombre de prêtres séculiers de ce diocèse s'ingérer à l'association des *Prêtres Adorateurs* et, en ce jour, mon allégresse est bien grande puisqu'il m'a été permis d'approuver la congrégation des *Servantes de Jésus-Marie* et de leur continuer le privilège de l'exposition perpétuelle de la sainte Hostie.

Jésus-Christ, espérons-le, ne descendra plus du trône eucharistique qui lui a été élevé pour toujours dans ce diocèse. Les adoratrices que nous lui avons données

prieront pour tous nos besoins et ceux des fidèles confiés à notre sollicitude. Leur exemple entraînera les âmes à visiter fréquemment Jésus-Christ qui, par amour pour nous, reste avec nous prisonnier volontaire du tabernacle et d'une obéissance parfaite à ses prêtres.

Vous voudrez bien, Chers Coopérateurs, profiter de l'occasion que je vous offre pour entretenir vos paroissiens des œuvres eucharistiques, pour établir *l'heure hebdomadaire* d'adoration pendant laquelle il vous est permis d'ouvrir la porte du tabernacle, pour les encourager à faire de fréquentes *visites* au Saint-Sacrement.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de mon entier dévouement.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

DECRET

DE

MONSIEUR L'ARCHEVEQUE D'OTTAWA

DONNANT L'APPROBATION CANONIQUE

A LA CONGREGATION

DES

SERVANTES DE JESUS-MARIE.



*Aux Révérendes Servantes de Jésus-Marie,
en leur monastère de la ville de Hull.*

Nos Très Chères Filles,

Peu après la fondation de son premier monastère de la réforme du Carmel, sainte Thérèse entendit un prédicateur parler avec une vive émotion de ces milliers d'âmes qui se perdent journellement. Elle se sentit aussitôt animée d'un très ardent désir d'étendre le règne de Jésus-Christ sur la terre; elle se prit à gémir, à pleurer, à prier, conjurant Notre Seigneur de lui inspirer un moyen de gagner des âmes à son service, et de les arracher ainsi au pouvoir de satan.

Jésus avait vu son affliction, il avait entendu ses ferventes prières. Un jour, il lui apparut et lui dit : " Attends un peu, ma fille, et tu verras de grandes choses. "

Rien ne faisait alors présager les merveilleux développements du Carmel, et Thérèse ne comprit pas la portée des paroles de son divin Epoux, mais elle les garda profondément gravées dans son cœur.

Sous le souffle de l'Esprit-Saint, les nombreuses et apparemment insurmontables difficultés qui entravaient la fondation de nouvelles maisons de son ordre, disparurent bientôt et, en peu d'années, vu l'empressement général, dix-sept monastères furent fondés. C'était ainsi, comme Jésus daigna l'apprendre lui-même à la sainte, que se réalisait la promesse qu'il lui avait faite, en réponse à ses gémissements et à ses supplications pour obtenir la faveur de contribuer à l'extension, ici-bas, de son règne. En effet, c'est par le moyen de ces maisons de prière et des pieuses personnes qui venaient s'y consacrer à Dieu, que le Sauveur se proposait de convertir et de sanctifier un grand nombre d'âmes.

Cet immense désir d'étendre l'empire du divin Maître et de " tout restaurer dans le Christ " que ressentait le cœur séraphique de la zélée fondatrice, doit se trouver dans le cœur de tout prêtre et surtout de tout évêque. Grâce à Dieu, Nous l'avons toujours éprouvé. Avec l'aide de Notre zélé elergé et de Nos dévouées communautés, Nous nous sommes efforcé de le réaliser selon Nos moyens et les circonstances.

D'autre part, Nous avons toujours enseigné le merveilleux pouvoir de la prière et Nous ne cesserons d'en recommander la pratique à tous, et particulièrement à ceux qui exercent le ministère sacerdotal et aux âmes qui s'occupent à faire des bonnes œuvres. En voici des raisons péremptoires.

L'homme, roi de ce bas-monde, résumant en lui l'ensemble de la création, ne doit-il pas rendre au Roi suprême, son Créateur, un perpétuel tribut d'adoration pour ses perfections infinies, d'actions de grâces pour ses incessants bienfaits? Ne doit-il pas sans cesse implorer sa miséricorde pour ses fautes, lui demander, chaque jour et plus souvent encore, le pain de l'âme et celui du corps? Nous le demandons à ces nobles chrétiens et chrétiennes, à ces courageux religieux et pieuses religieuses qui se dévouent aux œuvres multiples qu'inspirent l'amour de Dieu et la charité pour le prochain, nous le demandons aux prêtres du Christ, ne font-ils pas journellement des fruits spirituels d'autant plus abondants qu'une prière plus assidue attire plus fréquemment sur leurs travaux la bienfaisante rosée de la grâce divine? Il est donc vrai de dire que le devoir de la prière est tout à la fois impérieux et consolant pour tous.

Mais il n'en est pas moins vrai que le Saint-Esprit, qui distribue à son gré les dons et les ministères, encourage par un appel particulier certaines âmes à vaquer plus assidûment à l'oraison; il les dispose à sa pratique, habituelle aux anges, par un attrait doux et puissant; il a inspiré à son Eglise de fonder des instituts où ces âmes feront de l'adoration de Dieu leur fonction principale. Là, assurées contre mille dangers qu'elles auraient pu courir ailleurs, ces âmes privilégiées, ces vierges, devenues épouses du Christ, offrent à la Trinité sainte de continuelles actions de grâces pour ses bienfaits constamment renouvelés. Imitant Moïse sur la montagne, elles tiennent leurs mains levées vers le ciel pour implorer le pardon et la conversion des pécheurs, la plus grande sanctification et la persévérance des justes. Oh! comme ces âmes fidèles à leur vocation, sont d'un grand secours à l'Eglise,

à ses pasteurs, à ses enfants ! Quel n'est pas aux yeux de Dieu le prix de leurs actes d'amour divin, des actes de leur inépuisable charité !

Une de ces âmes animées de l'esprit d'oraison a été Marie-Madeleine. Voici ce qu'en disait saint Jean de la Croix : " Marie-Madeleine dont les enseignements produisaient de si grands fruits et qui aurait pu, en les continuant, en produire de bien plus précieux encore, se sentant consumée par un désir extrême de plaire à son divin Époux et d'aider l'Église, se cacha trente ans dans le désert pour s'y livrer exclusivement à cet amour. Elle erra, en agissant de la sorte, avancer davantage l'œuvre de Dieu. Tant il est vrai que la moindre étincelle du pur amour est pour l'Église de la plus haute importance. " (Montée du Carmel IV)

C'est dans ces sentiments, Nos bien chères Filles, que Nous trouva le prêtre qui vous a formées à la vie religieuse, lorsqu'il vint Nous faire part de son projet de fonder une communauté d'adoratrices, dont le but principal serait d'aider au ministère sacerdotal par la prière faite sans relâche en présence du très saint Sacrement perpétuellement exposé. C'était correspondre à Nos plus intimes comme à Nos plus ardents désirs ; c'était combler un vœu que Nous formions depuis longtemps, d'établir dans ce diocèse, une communauté dans la chapelle de laquelle le divin Jésus-Hostie serait exposé solennellement et le jour et la nuit.

Déjà en l'année mil huit cent quatre-vingt sept, Nous avions établi dans Notre ville épiscopale un monastère des ferventes Adoratrices du Précieux Sang, vouées à la vie contemplative, zélées réparatrices en faveur des pauvres pécheurs, victimes volontaires pour attirer sur les âmes les grâces du pardon ou d'une sainteté plus parfaite. Mais ne fallait-il pas

de plus que l'adorable Hostie, centre de tout le culte catholique, source de toute vie chrétienne, trésor inépuisable de toute sanctification, reçoit des hommages publics très solennels? Nous voulions que le Roi éternel des siècles eût son trône au milieu de nous; Nous voulions pour lui des honneurs royaux; Nous voulions qu'il fut à jamais entouré de cœurs brûlant de son amour, se joignant aux anges gardiens du tabernacle et de l'ostensoir pour chanter un perpétuel Hosanna en son honneur.

Il Nous tardait d'entendre cet Hosanna au Fils de David, au Fils de Dieu, au Fils de Marie, au doux Sauveur, à l'ami tendre et dévoué qui, non content d'avoir versé une fois son Sang pour nous, veut encore renouveler à chaque instant son divin sacrifice sur nos autels, se constituer notre prisonnier et être le gage certain de notre salut. Cependant, malgré la joie que Nous causait le projet soumis, la redoutable responsabilité de notre charge pastorale, la prudence requise dans l'examen des raisons nouvelles de l'abondante sève de l'Église, la nécessité d'affermir les bases de l'œuvre par un développement progressif et régulier, Nous imposaient une ligne de conduite tout à la fois réservée et attentive. Nous nous réjouissions du bien qui allait se faire, mais il fallait Nous contenter d'encourager votre père spirituel, sans prendre d'engagement définitif pour l'avenir.

Nonobstant cette réserve, pas un seul instant, Nos bien chères Filles, Nous ne vous avons perdues de vue. C'était pour Nous une douce consolation dans nos travaux, d'apprendre les développements successifs de votre œuvre et de constater dans nos visites vos heureuses dispositions, votre zèle croissant, votre piété de plus en plus fervente et éclairée, et votre courage grandissant dans les épreuves. A

différentes époques, Nous vous avons accordé les faveurs qui pouvaient contribuer à l'affermissement de votre Institut et à votre formation religieuse. Ce fut d'abord la permission d'entendre la sainte messe dans la petite chapelle de votre si pauvre première maison, puis d'y conserver la sainte Eucharistie ; ensuite le privilège de journées d'exposition du très-saint Sacrement de plus en plus fréquentes ; enfin, et vous vous rappelez notre commune émotion de ce jour mémorable, le cinq avril mil neuf cent deux, au milieu des larmes de joie et d'actions de grâces, sur les instances de votre père spirituel, pour réaliser le vœu de chaëne d'entre vous, Nous avons établi dans votre chapelle l'exposition solennelle et perpétuelle du très-saint Sacrement. Nos très chères Filles, que pouvons-nous faire de plus pour votre œuvre ? — Ah ! Nous comprenons votre désir ; Nous savons ce que vous attendez en ce jour béni de l'Annonciation, que vous avez choisi pour votre fête principale : c'est l'approbation de votre Institut.

C'est pourquoi, et pour la gloire de Jésus, le Prêtre éternel, pour l'honneur de Marie, Reine des Cœurs, la Co-Rédemptrice du genre humain, en faveur de Nos prêtres qui comptent sur le secours de vos prières, en faveur des âmes pieuses et spécialement de celles qui se plaisent à visiter et à consoler Notre-Seigneur dans la sainte Hostie, en faveur des pécheurs sur qui Nous voulons appeler les miséricordes divines, Nous donnons de tout cœur à votre Institut dit "des Servantes de Jésus-Marie", Notre approbation épiscopale.

Désormais votre Communauté sera mise au nombre des congrégations religieuses de ce diocèse, et vous devrez observer fidèlement les Règles et Constitutions que, sous notre direction, votre père spirituel et fondateur, a rédigées avec grand soin, en se conformant aux décisions émanées du Saint-

Siège au sujet des instituts religieux nouveaux. En attendant que ces Règles et Constitutions, avec les modifications qui seront jugées utiles, puissent, après expérience faite, être présentées à l'approbation du Souverain Pontife, Nous Nous réservons, à Nous et à Nos successeurs évêques, tous nos droits épiscopaux, subordonnés cependant à ceux du Siège Apostolique qui, toujours, sont suprêmes. Ces Règles et Constitutions seront pour vous un guide assuré dans la voie de la sainteté chrétienne et de la perfection religieuse. Recevez-les avec respect. En les gardant bien, vous ferez acte d'obéissance à Jésus-Christ qui gouverne invisiblement l'Eglise et la régit par les pasteurs qu'il a établis, et elles vous aideront à remplir fidèlement le ministère qui vous est confié.

Ce ministère est celui de l'adoration perpétuelle, de la prière sans relâche pour les besoins si nombreux de l'Eglise et du clergé; il est un des plus nobles et des plus élevés. Vous devez, en effet, faire sur la terre ce que font les anges dans le ciel, ce que vous ne cesserez de faire, d'une façon plus parfaite, dans la céleste Jérusalem, si vous êtes fidèles à votre vocation. Remplissant donc ici-bas la mission des anges, vous avez le devoir de les imiter dans la pureté de votre cœur et la sainteté de vos actions. Dieu demande de vous une sainteté plus qu'ordinaire: les grâces de choix dont il vous a favorisées vous le prouvent surabondamment. Nous vous conjurons donc, comme saint Paul, *par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps en hostie vivante, sainte, agréable à ses yeux, lui rendant ainsi un culte raisonnable.* (Rom. XII. I). Il ne vous suffira donc pas d'accomplir les préceptes donnés à tous les fidèles: il vous faudra pratiquer les conseils évangéliques, chercher soigneusement le bon vouloir de Dieu, vous proposant joyeusement sa sainte volonté

en tout et toujours, à la place de la vôtre. A vous aussi, en effet, s'adressent ces paroles de saint Paul: *Ne vous conformez point à ce siècle, mais soyez réformées dans la nouveauté de votre esprit, afin que vous connaissiez quelle est la volonté de Dieu dans le bien, et dans le mieux, et dans le parfait.* (Ibid. 2)

Pour vous faciliter ce genre de vie tout angélique qui consiste tout dans le renoncement aux plaisirs des sens, qui, pour d'autres, seraient légitimes, aux biens terrestres et jusqu'à votre volonté propre; pour vous protéger contre la triple concupiscence dont parle l'Apôtre, l'Eglise veut bien admettre, en ce jour, à prendre publiquement et en face de ce trône eucharistique, les engagements de la vie religieuse, celles d'entre vous qui les observaient déjà depuis plusieurs années en ce monastère. Aussi, en vertu de l'autorité dont, malgré notre indignité, Nous sommes revêtu, Nous allons recevoir leurs vœux de Chasteté, de Pauvreté et d'Obéissance, selon les Règles et Constitutions que Nous vous donnons.

Selon ce que Nous avons décidé, le dix du présent mois, au cours de notre visite canonique, pour les raisons qui ont été soumises à notre approbation, toutes celles d'ailleurs qui ont été admises ayant fait leur noviciat, tel que le requiert le droit ecclésiastique, les unes feront des vœux perpétuels, les autres ne feront que des vœux temporaires. Ces dernières pourront être admises à faire leurs vœux perpétuels à l'expiration de leurs vœux temporaires. Quant aux novices actuelles et à celles qui viendront plus tard, elles feront, après leur noviciat, les vœux temporaires et, après le temps voulu par les Constitutions, des vœux perpétuels. Ces vœux sont des vœux simples.

Venez, Nos très chères Filles, vous consacrer à Jésus,

A ce moment a lieu la cérémonie de profession ; douze religieuses font les vœux perpétuels et neuf autres les vœux temporaires. Puis Monseigneur l'archevêque reprend la lecture de la lettre

Maintenant, Nos très chères Filles, mieux que jamais et avec une ardeur nouvelle, vous pouvez dire à l'Époux de vos âmes : " Mon Dieu et mon Tout. " Oui, vous êtes tout à lui et il est tout à vous, vous allez vivre dans son intimité. Il y a longtemps que vous dites avec le Psalmiste : *Qu'ils sont aimés vos tabernacles, Seigneur des cœurs, Mon âme aspire aux parcs du Seigneur ; elle est toute défaillante* (Ps. 83, 1). Aujourd'hui vous dites aussi avec le Psalmiste : *Vos antels, Seigneur des armées, mon Roi et mon Dieu ! Bienheureux ceux qui habitent dans votre maison, Seigneur, ils vous loueront dans les siècles des siècles. Parce qu'un jour dans vos parcs est meilleur que des milliers de jours ailleurs.* (Ibid. 4, 5, 10.) Votre bonheur est grand ! Mais aussi quel honneur ! Combien sublime est votre vocation ! Qu'il est élevé le ministère qui vous est confié !

Pendant que ceux que Jésus-Christ a honorés de son sacerdoce distribuent le pain de la parole de Dieu et administrent les sacrements, pendant que des religieux et des religieuses enseignent les enfants, soignent les malades, se dévouent au soulagement des mille infirmités humaines, vous, Nos très chères Filles, vous vaequez, de concert avec des âmes privilégiées comme vous, à l'exercice de la contemplation. Vous pouvez donc dire avec saint Paul : *Mais nous, notre vie est dans les cœurs* (Phil. 111, 20). Oui, mais tous nous devons pouvoir répéter cette parole, car, *quoique nombreux, nous sommes un seul corps dans le Christ, tous membres les uns*

des autres, ayant des dons différents selon la grâce qui nous est donnée. (Rom. XII. 5, 6, 7). Personne ne doit donc s'enorgueillir; tous doivent pratiquer l'humilité parce que Dieu résiste aux superbes, et qu'il donne sa grâce aux humbles (1 Pierre V. 5). C'est la conclusion que saint Pierre veut nous faire admettre lorsqu'il écrit : *Humiliez-vous, donc sous la main puissante de Dieu, afin qu'il vous exalte au temps de sa visite.* (Ibid. 6) Si vous vous gardez dans l'humilité votre vie sera facilement sainte. Et elle doit l'être puisque vous posez maintenant les bases d'un édifice nouveau dans l'Église. Après vous d'autres viendront qui vous appelleront leurs mères et leurs fondatrices et qui voudront vous imiter. De vous, de vos exemples, de vos sages maximes dépend, en grande partie, la prospérité de votre Institut. Ce que vous aurez réglé, ce que votre manière de faire aura établi comme coutume, celles qui vous succéderont le recueilleront, le maintiendront sans vouloir y rien changer.

Où est donc, Nos très chères Filles, le modèle sur lequel vous devez vous former vous-mêmes? Saint Paul écrivant aux peuples qu'il avait amenés au christianisme, les exhortait ainsi : *Soyez mes imitateurs, et proposez-vous l'exemple de ceux qui se conduisent selon le modèle que vous avez en nous* (Phil III, 17). Et il ajoutait : *Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même du Christ* (Cor. IV. 16). Donc le vrai et premier modèle, c'est Jésus-Christ. L'Église vous le montre, vous le donne, le confie à votre garde vigilante, sur cette montagne du Thabor eucharistique. Elle vous dit comme Dieu à Moïse : *Regardez et faites selon le modèle qui vous a été montré sur la montagne* (Exode XXV. 40). Vous avez, vous aussi, une arche d'alliance à construire sur

un modèle divin, un cœur à ouvrir à Dieu, et à Dieu seul, pour qu'il lui plaise d'y faire son séjour, d'y prendre son repos et d'y goûter quelques consolations au milieu des flots d'amertume dont l'abreuvent les pécheurs. Le voilà sur cet autel Celui que vous devez imiter, méditant jour et nuit ses divins enseignements et ses exemples de toutes vertus.

Contemplez-le dans ses humiliations eucharistiques profondes, inouïes, plus peut-être, que celles de sa Passion. Votre foi vive vous découvrira, dans cet extrême abaissement, le Créateur du ciel et de la terre et le Sauveur du monde; votre espérance s'affermira, en recevant fréquemment l'Hostie sacrée, gage de la vie éternelle; votre charité se dilatera chaque fois que vous approcherez de ce Cœur aimant de Jésus, source inépuisable de toute grâce. Combien puissants deviendront alors les liens d'affection respectueuse et dévouée qui vous unissent déjà les uns aux autres, car toutes vous participez à la vie divine qui déborde de ce plus tendre des cœurs! Combien grands deviendront votre charité pour le prochain et votre zèle pour ses intérêts spirituels, lorsque, en présence de Celui qui s'est offert à son Père pour le salut de tous, vous considèrerez à quels excès de souffrances et d'humiliations l'a porté son amour pour les hommes! Vous tenant en la présence de l'Homme-Dieu qui, venu en ce monde pour faire la volonté du Père, s'est fait obéissant jusqu'à la mort de la croix, vous pratiquerez de bon cœur l'obéissance avec simplicité, promptitude et fidélité. A son exemple, vous détachant, vous dépouillant de tout, vous serez heureuses d'avoir pour compagne inséparable la sainte et vraiment chrétienne pauvreté. Unies de cœur et d'âme à Jésus-Hostie, vous sentirez le besoin de vous immoler avec lui, par amour

pour lui ; à l'exemple de saint Paul, fidèle imitateur de Jésus *vous châtierez votre corps et le réduirez en servitude* (I Cor. IX. 27) par la mortification, par la prière à genoux, par les veilles et par d'autres austérités qui n'affectent pas sa santé ; vierges consacrées, voulant garder *la facilité de prier le Seigneur sans empêchement*, (I Cor. VII. 35) *toutes vos pensées seront aux choses du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit*. (Ibid. 34) Il n'y a pas de vertu dont vous n'ayez le divin exemplaire sous les yeux. Ah ! Nos très chères Filles, ne perdez jamais de vue cette montagne, ce Thabor dont la garde vous est confiée, et voyez-y le modèle parfait à imiter.

Ce modèle n'est pas muet : il a parlé, il parle encore, il parlera toujours : il est le Verbe éternel. Ecoutez-le. Il vous dit, comme autrefois Gédéon à ses vaillants soldats : *Ce que vous me verrez faire, faites-le*. (Juges VII. 17) A l'exemple de ces valeureux guerriers, n'hésitez pas à *briser les cruches* (Ibid. 20) de l'amour-propre et de la recherche de soi-même, qui empêcheraient de briller les lampes de votre foi, de votre espérance, de votre charité. Tenez-les toujours bien hautes ces lampes destinées à répandre en ce monde une flamme vive et brûlante. Les vierges qui savent les entretenir et s'en éclairer verront avec joie venir à elles leur céleste Époux qui les introduira à sa suite dans la *salle des noces éternelles*. (Matth. XXV. 10)

Nos très chères Filles, vous Nous direz peut-être : Nous est-il possible d'imiter notre divin modèle ? — Nous allons essayer de calmer vos craintes et de vous donner un encouragement efficace.

De même qu'un habile architecte ayant conçu et tracé un plan magnifique, en donne aux ouvriers une copie aussi fidèle que possible pour leur en faciliter l'exécution, de même aussi, le divin architecte qui travaille pour les âmes, le Saint-Esprit, auquel votre Institut rend un culte spécial, ne se contente pas de vous proposer l'imitation de son chef-d'œuvre, Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais il vous en donne une copie merveilleusement ressemblante, adaptée à notre nature créée, dépendant en tout de Dieu. Cette copie humaine du divin modèle, c'est Marie, mère de Jésus et la nôtre. Son cœur est aimant comme le sien ; sa vie est, comme la sienne, faite entièrement d'adoration, de réparation, de sacrifice, de dévouement ; sa mort est aussi causée par l'amour. Jésus est le Rédempteur ; elle est la Co-Rédemptrice. Ce n'est donc pas en vain que le Saint-Esprit vous a inspiré d'aller à Jésus par Marie, de prendre pour patronne, guide et mère, *Marie, Reine des Cœurs*, et de vous consacrer à elle par la pratique du saint esclavage. C'est pour cela que, dans le nom de votre Institut, vous unissez inséparablement les saints noms de Jésus et de Marie, faisant voir par là que c'est en devenant les esclaves de Marie que vous devenez irrévocablement les vraies servantes, c'est-à-dire les esclaves amoureuses de Jésus.

Pour reproduire plus sûrement les vertus de votre Mère du ciel et particulièrement sa modestie, son recueillement, son silence intérieur et extérieur, vous faites de votre clôture comme une nouvelle maison de Nazareth, vivant ainsi dans une continuelle familiarité avec Jésus, Marie, Joseph. C'est aux mains puissantes et paternelles du chef vénéré de

cette sainte Famille que vous confiez vos soins temporels et les consolations de votre dernière heure; et vous avez raison de reposer en lui une confiance entière. C'est lui, et vous en êtes bien convaincues, c'est saint Joseph, le patron de la bonne mort, qui obtenait cette joie édifiante et cette douce paix, au moment de franchir le seuil de l'éternité, à celles de vos compagnes, dont deux ont aussi été vos mères, qui vous ont précédées dans l'éternelle Patrie, et dont la sainte mort vous a remplies de consolation et d'espérance.

Vous imitez Jésus et Marie soumis à Joseph, en obéissant, avec un respect filial, au Vicaire du Christ sur la terre et à tous ceux que Dieu a préposés à la conduite de vos âmes et au gouvernement de votre communauté, et en n'oubliant jamais tout ce que vous devez de respect et de gratitude à celui qui a si bien mérité le nom de Père Fondateur. Pour lui vos plus ferventes prières, et, après lui, pour les nombreux bienfaiteurs de votre monastère, soit à Masson, soit à Alymer, particulièrement pour ces généreux prêtres séculiers et réguliers qui vous ont aidées dans les moments difficiles, et pour cette bonne ville de Hull qui, enthousiasmée par son zèle et vigilant pasteur, vous a accueillies avec un si charitable empressement. Ici, vous devez vous sanctifier; ici, vous devez édifier; ici, pénétrées du sens des cérémonies sacrées, trouvant les inspirations illuminatives de votre piété dans la liturgie romaine, vous unissez chaque jour aux prières que récitent et chantent les prêtres au nom de l'Église universelle, vous devez prier sans cesse, rendre grâces à Dieu, et demander pour toutes les âmes spirituellement indigentes le secours efficace dont elles ont besoin.

Réjouissez-vous dans le Seigneur, nos très chères Filles; je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous. Que votre modestie soit connue de tous..... Ne vous inquiétez de rien : mais en toutes choses, présentez à Dieu vos demandes, par des prières et des supplications accompagnées d'actions de grâces. Et que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, garde vos cœurs et vos esprits dans le Christ Jésus. Enfin..... tout ce qui est vrai, tout ce qui est honorable, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, tout ce qui appartient à la bonne réputation, tout ce qui est vertueux, tout ce qui est estimable dans la conduite, que ce soit là votre acclimation. (Phép. IV—4-5-6-7-8)

En ce jour béni, vous avez vu la réalisation complète de vos désirs ; vous êtes venues prendre votre place parmi les vierges dont l'Eglise approuve et honore le genre de vie : vous pouvez chanter en toute certitude et confiance le psaume de votre profession : *Le Seigneur me gouverne et rien ne me manquera..... Il m'a conduit par les sentiers de la justice à cause de son nom..... Seigneur, vous avez préparé en ma présence une table..... votre miséricorde me suivra, tous les jours de ma vie..... afin que j'habite dans la maison du Seigneur dans la langueur des jours. (Ps. XXII 1, 3, 6, 8, 9.)*

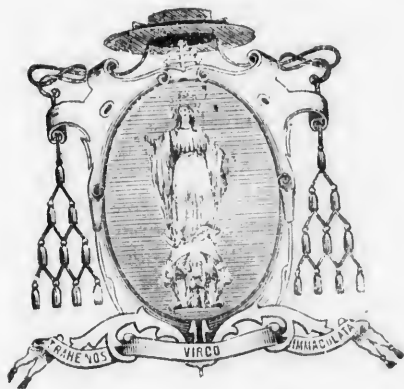
Les dispositions de la Providence ont été admirables à votre égard. Soyez donc tout à Jésus par Marie, Reine des Cœurs : *soyez parfaites, aimez-vous les unes les autres, soyez unies de sentiments, vivez dans la paix, et le Dieu de paix et de dilection sera avec vous ... Que la grâce de*

Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communication du Saint-Esprit soient avec vous toutes. Amen. (2 Cor. XIII-11, 13).

Donné à Hull, dans le monastère des Servantes de Jésus-Marie, ce vingt-cinquième jour du mois de mars, de l'année mil neuf cent quatre.



† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.



6ième Série—No. 45.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 23 avril 1904.

- I. Visite épiscopale.
- II. Retraite pastorale.
- III. Indulgence à l'occasion de la fête de s. François d'Assise.
- IV. *Motu proprio* sur la musique sacrée.
- V. Neuvaine au Saint-Esprit.

CHERS COOPÉRATEURS,

I,

C'est le six juin prochain que je commencerai la douzième visite pastorale du diocèse. L'itinéraire ci-

joint vous indiquera les quarante paroisses et missions que je dois visiter cette année, et les dates de ma visite à chacune d'elles.

Les curés et missionnaires que je dois visiter voudront bien relire les circulaires qui traitent de la visite pastorale, afin de se renseigner parfaitement sur tout ce qui doit être préparé pour cette occasion. Que chacun sache exactement ce à quoi son devoir l'oblige et que tout se fasse et se passe de manière à ce que Jésus-Christ soit glorifié, Marie honorée et les fidèles édifiés.

Comme le succès de la visite dépend de la grâce de Dieu, veuillez, avant et pendant la visite, prier et faire prier vos paroissiens pour l'attirer sur moi, sur les prêtres qui m'accompagneront et sur tous ceux auprès desquels je me rendrai *in nomine Domini*.

II.

Il n'y aura pas, cette année, de retraite commune du clergé, vu qu'il n'y a plus, depuis l'incendie de l'Université, de local assez vaste où il puisse se réunir pour vaquer aux exercices spirituels.

J'aime à penser, cependant, que chacun se fera un devoir de passer quelques jours en retraite, soit avec quelques confrères réunis ensemble chez l'un d'eux, soit dans les maisons de religieux où sont accueillis les prêtres qui désirent se retremper dans la ferveur requise pour assurer les fruits du ministère sacerdotal.

Ante martem . . . Non defrauderis a die bona, et particula boni doni non te praterat (Eceli. XIV).

III.

Par un bref en date du 28 février de cette année, enregistré à la Congrégation des Indulgences et des Reliques, Sa Sainteté, le Pape Pie X, a daigné accorder aux fidèles vraiment pénitents qui, s'étant confessés et ayant communé, visiteront soit une église, soit un ora-

toire public au jour de la fête de s. François d'Assise, ou l'un des sept jours qui la suivent immédiatement, et qui y prieront pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, une indulgence plénière. Sa Sainteté accorde aussi aux fidèles qui, au moins contrits de cœur, assisteront dans une église ou un oratoire public, à une neuvaine ou à des exercices pieux qui s'y feraient pendant un mois, une indulgence de trois cents jours, pouvant être gagnée chaque fois.

Ces indulgences sont applicables aux âmes des défunts.

Vous voudrez bien donner à vos paroissiens connaissance de ces indulgences que je suis heureux de promulguer ainsi dans toute l'étendue de ce diocèse.

IV.

Vous avez, sans doute, lu très attentivement le *Motu proprio* de Sa Sainteté sur la musique sacrée et vous vous êtes rendu compte de ce que vous pouviez faire immédiatement pour obéir au Pape. Chacun doit, dès maintenant, observer ce qui lui est possible et prendre, sans retard, les moyens pour arriver sous le plus court délai à se conformer en tout ce qui est prescrit par ce *Motu proprio*. Il n'y a personne qui ignore que ce serait offenser Jésus-Christ que de désobéir à son Vicaire. Il y aurait scandale pour les fidèles et même pour nos frères séparés qui ont connaissance de l'ordre de Sa Sainteté, si quelque curé ou recteur d'église ne se pressait pas de se mettre en règle en ce que tous savent lui être déjà possible.

V.

Je crois utile de raporter aux curés et desservants que la *Neuvaine au Saint-Esprit*, enrichie à perpétuité de riches indulgences par Léon XIII, est obligatoire,

chaque année, au temps de la Pentecôte. Ils doivent donc avoir dans leurs églises les exercices publics auxquels ces indulgences sont attachées.

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

VISITE EPISCOPALE

1904.

- | | | |
|---|---------------|---------|
| 1. N. D de la Merci d' <i>Huberdeau</i> | 6, 7, 8, | juin |
| 2. N.D. de <i>Montfort</i> | 8, 9, 10, | " |
| 3. <i>Saint-Adolphe-de-Howard</i> | 10, 11, | " |
| 4. <i>Sainte-Agathe-des-Monts</i> | 11,12, 13, 15 | " |
| 5. <i>Saint-Donat-de-Montcalm</i> | 13, 14, 15, | " |
| 6. <i>Saint-Faustin</i> | 15, 16,17,18 | " |
| 7. <i>Saint-Agricole</i> | 16, 17, | " |
| 8. <i>Saint-Jovite</i> | 18, 19, 20, | " |
| 9. <i>La Conception</i> | 20, 21, | " |
| 10. La Nativité de <i>Labelle</i> | 21,22,23, 24 | " |
| 11. Sainte-Marie de <i>La-Minerve</i> | 22, 23, | " |
| 12. N.D. du divin Pasteur de <i>La-Macaza</i> .. | 24, 25, | " |
| 13. <i>L'Annonciation</i> | 25,26,27,29 | " |
| 14. <i>L'Ascension</i> | 27, 28, 29, | " |
| 15. <i>Sainte-Véronique</i> | 30, 1, | juillet |
| 16. Saint-Ignace de <i>Nominique</i> | 1, 2, 3, 4, | " |
| 17. <i>Saint-Gérard-de-Montarville</i> | 4,5,10,11,12 | " |
| 18. Saint-François-Régis..... | 5, 6, | " |
| 19. N.D.de Fourvière duRapide-de-L'Original | 6,7,9,10, | " |
| 20. N.D. du T. S. Sacrement de <i>Ferme-Neuve</i> | 7, 8, 9, | " |
| 21. <i>Notre-Dame-de-Pontmain</i> | 12, 13, | " |
| 22. <i>Notre-Dame-du-Luis</i> | 13, 14, 15, | " |
| 23. N.D. de La-Garde de <i>Val-des-bois</i> | 15, 16, | " |
| 24. <i>Notre-Dame de La-Salette</i> | 16, 17, 18, | " |
| 25. Saint-Louis de <i>Poltimore</i> | 18, 19, | " |
| 26. <i>Saint-Pierre de Wakefield</i> | 19, 20, 21 | " |
| 27. Sainte-Elizabeth de <i>Cantley</i> | 21, 22, 23, | " |
| 28. Saint-Etienne d' <i>Old Chelsea</i> | 23, 24, 25, | " |
| 29. Sainte-Cécile-de-Masham..... | 25, 26, 27, | " |

- | | |
|---|-----------------|
| 30. Saint-Camille-de-Lellis de <i>Farrelton</i> ... | 27, 28, 29, " |
| 31. Saint-Martin de <i>Martindale</i> | 29, 30, 31, " |
| 32. <i>Lac-Sainte-Marie</i> | 31, 1, 2, août |
| 33. La Visitation de <i>Gracefield</i> | 2, 3, 4, " |
| 34. Saint-Gabriel de <i>Bouchette</i> | 4, 5, 6, " |
| 35. Sainte-Philomène de <i>Monteery</i> | 7, 8, 9, " |
| 36. <i>Saint-Boniface</i> | 9, 10, " |
| 37. Saint-François-Xavier de <i>Baskatong</i> ... | 10, 11, " |
| 38. Saint-Cajetan..... | 11, 12, " |
| 39. Sainte-Famille de <i>Rivière-Joseph</i> | 12, 13, " |
| 40. L'Assomption de <i>Maniwaki</i> | 6, 13, 14, 15 " |

N. B — Le nom du bureau de poste de chaque localité est en *italiques*.

29, "
31, "
août
"
"
"
"
"
"
15 "
taliques.



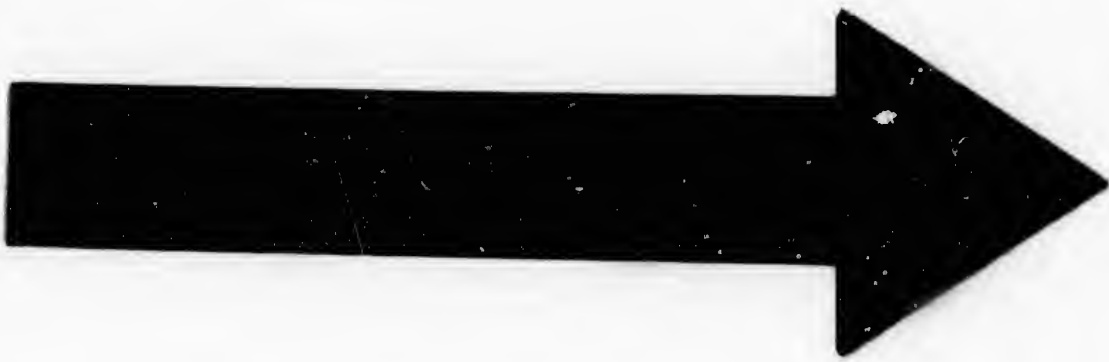
6ième serie—No. 46

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

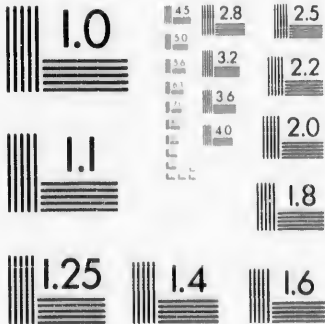
ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 24 septembre 1901.

- I. Invocation au Sacré-Cœur de Jésus à la suite des prières dites après la célébration privée de la messe.
- II. Décret touchant la célébration des messes.
- III. Procès pour la Béatification et la Canonisation des Pères Brébeuf, Lalemant, etc.
- IV. Rapport annuel.
- V. Rapport sur les écoles.
- VI. Résumé des Conférences de 1899.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 E. Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-1150 Phone
(716) 288-5489 Fax

CHERS COOPÉRATEURS,

I.

Par un décret de la S. Congrégation des Indulgences, en date du 17 juin 1904, Sa Sainteté Pie X autorise à réciter, à la suite des prières dites après la célébration privée de la messe, trois fois l'invocation *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis*.

Pour accroître dans le peuple chrétien la dévotion au Sacré-Cœur, le Pape accorde à tous ceux des fidèles qui réciteront avec le prêtre cette pieuse invocation une indulgence de sept ans et de sept quarantaines.

Nous vous engageons vivement à réciter désormais cette prière à la suite de celles que Léon XIII avait prescrites.

II.

J'ai fait imprimer le décret de la S. Congrégation du Concile intitulé : *Decretum de observandis et evitandis in missarum manualium satisfactione*. Chacun en recevra un exemplaire.

Il est nécessaire d'étudier et d'apprendre, de manière à n'en pas oublier les prescriptions, ce décret qui impose des obligations si graves que ceux qui ne les accompliraient pas se rendraient coupables de péché mortel et même, dans certains cas, tomberaient, *ipso facto*, sous la censure dite *suspensio a divinis S. Sedi reservata*.

III.

On doit s'occuper bientôt à l'archevêché de Québec du procès de Béatification et de Canonisation, soit de la déclaration du martyr des serviteurs de Dieu, Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Charles Garnier, Noël Chabanel, Isaac Jogues, prêtres de la Compagnie de Jésus, de René Goupil et de Jean de La Lande, massacrés en haine de la Foi.

Ce procès commencé en ce pays devra se terminer à

Rome, car il appartient au Pontife romain de se prononcer sur l'authenticité du martyre de ceux qui sont morts à cause de leur foi en Jésus-Christ.

Je vous invite, et faites-vous un devoir d'exhorter vos paroissiens à beaucoup prier pour obtenir de Dieu que ses serviteurs plus haut nommés soient au plus tôt déclarés bienheureux et saints.

IV

Avec cette circulaire vous trouverez des blancs du *Rapport Annuel* que vous devez faire sur vos paroisses et missions. Chacun en recevra un ou plusieurs selon qu'il n'a qu'une paroisse ou mission à desservir ou qu'il en a plusieurs.

Tous les rapports devront m'être envoyés ou remis à l'archevêché avant le *vingt* du mois de novembre prochain.

Comme je dois y trouver des informations dont j'ai besoin pour préparer la relation sur l'état du diocèse qu'il me faudra faire au Saint-Siège l'an prochain, lors de ma visite *ad limina*, j'ai confiance que chacun apportera le plus grand soin à faire exactement et consciencieusement son rapport.

V.

Je vous prie de ne pas omettre de me faire parvenir, dans le cours du mois de novembre prochain, votre *Rapport sur les écoles*, selon qu'il est prescrit par ma circulaire No. 53, art. II, de la 4^{ième} série, et par ma circulaire No. 15, de la 3^{ième} série.

Veuillez apporter un soin tout particulier à faire ce rapport, car je devrai m'en servir, comme du rapport sur les paroisses, pour préparer ma relation au Saint-Siège.

VI.

Je suis heureux de vous annoncer que le *Résumé des Conférences* de 1899 est imprimé. Vous pourrez vous le procurer à l'archevêché. (50 cts.).

Je demeure, Chers Coopérateurs, votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

DECRETUM

S. CONGREGATIONIS CONCILII

DE OBSERVANDIS ET EVITANDIS
IN MISSARUM MANUALIUM SATISFACTIONE.

Ut debita sollicitudine missarum manualium celebratio impleatur, eleemosynarum dispersiones et assumptarum obligationum obliviones vivuntur, plura etiam novissimo tempore S. Concilii Congregatio constituit. Sed in tanta nostræ ætatis rerum ac fortunarum mobilitate et crescente hominum malitia, experientia docuit cautelas vel maiores esse adhibendas, ut piæ fidelium voluntates non fraudentur, resque inter omnes gravissima studiose ac sancte custodiatur. Quæ de causa Emi S. C. Patras semel et iterum collatis consiliis, nonnulla statuenda censuerunt, quæ SSmus D. N. Pius PP. X accurate perpendit, probavit, vulgarique iussit, prout sequitur.

Declarat in primis Sacra Congregatio manuales missas præsentis decreto intelligi et haberi eas omnes quas fideles oblata manuali stipe celebrari postulant, cuilibet vel quomodocumque, sive brevi manu, sive in testamentis, hanc stipem tradant, dummodo perpetuam foundationem non constituent, vel talem ac tam diuturnam ut tanquam perpetua haberi debeat.

Pariter inter manuales missas accenseri illas, quæ privatæ alicuius familiæ patrimonium gravant quidem in perpetuum, sed in nulla Ecclesia sunt constitutæ, quibus missis ubivis a quibuslibet sacerdotibus, patrisfamilias arbitrio, satisfieri potest.

Ad instar manualium vero esse, quæ in aliqua ecclesia constitutæ, vel beneficiis adnoxæ, a proprio beneficiario vel in propria ecclesia hac illave de causa applicari non possunt; et ideo aut de iure, aut cum S. Sedis indulto, aliis sacerdotibus tradi debent ut iisdem satisfiat.

Iamvero de his omnibus S. C. decernit : 1o. neminem posse plus missarum quærere et accipere quam celebrare probabiliter valeat intra temporis terminos inferius statutos, et per se ipsum, vel per sacerdotes sibi subditos, si agatur de Ordinario dioccesano, aut Prælo regulari.

2o. Utile tempus ad manualium missarum obligationes implendas esse mensem pro missa una, semestre pro centum missis, et aliud longius vel brevius temporis spatium plus minusve, iuxta maiorem vel minorem numerum missarum.

3o. Nemini licere tot missas assumere quibus intra annum a die susceptæ obligationis satisfacere probabiliter ipse nequeat ; salva tamen semper contraria offerentium voluntate, qui aut brevius tempus pro missarum celebratione sive explicite sive implicite ob urgentem aliquam causam deprecant, aut longius tempus concedant, aut maiorem missarum numerum sponte sua tribuant.

4o. Cum in decreto *Vigilanti* diei 25 mensis Maii 1893 statutum fuerit "ut in posterum omnes et singuli " ubique locorum beneficiati et administratores parum " causarum, aut utrumque ad missarum onera implenda " obligati, sive ecclesiastici sive laici, in fine cuiuslibet " anni missarum onera, quæ reliqua sunt, et quibus non- " dum satisfecerint propriis Ordinariis tradant iuxta " modum ab iis definiendum"; ad tollendas ambiguitates Emi Patres declarant ac statuunt, tempus his verbis præfinitum ita esse accipiendum. ut pro missis fundatis aut alieni beneficio adnexis obligatio eas deponendi decurrat a fine illius anni intra quem onera impleri debuis- sent : pro missis vero manualibus obligatio eas deponendi incipiat post annum a die suscepti oneris, si agatur de magno missarum numero ; salvis præscriptionibus præcedentis articuli pro minori missarum numero, aut diversa voluntate offerentium.

Super integra autem et perfecta observantia præscriptionum quæ tum in hoc articulo, tum in præcedentibus

statutæ sunt, omnium ad quos spectat conscientia graviter oneratur,

50. Qui exuberantem missarum numerum habent, de quibus sibi liceat libere disponere (quin fundatorum vel oblatorum voluntati quoad tempus et locum celebrationis missarum detrahatur), posse eas tribuere præterquam proprio Ordinario aut S. Sedi, sacerdotibus quoque sibi benevisis, dummodo certe ac personaliter sibi notis et omni exceptione maioribus.

60. Qui missas cum sua eleemosyna proprio Ordinario aut S. Sedi tradiderint ab omni obligatione coram Deo et Ecclesia relevari.

Qui vero missas a fidelibus susceptas, aut utcumque suæ fidei commissas, aliis celebrandas tradiderint, obligatione teneri usque dum peractæ celebrationis fidem non sint assequuti; adeo ut si ex eleemosynæ dispersione, ex morte sacerdotis, aut ex alia qualibet etiam fortuita causa in irritum res cesserit, committens de suo supplere debeat, et missis satisfacere teneatur.

70. Ordinarii diocœsanæ missas, quas ex præcedentium articulorum dispositione coacervabunt, statim ex ordine in librum cum respectiva eleemosyna referent, et curabunt pro viribus ut quamprimum celebrentur, ita tamen ut prius manualibus satisfiat, deinde iis quæ ad instar manualium sunt. In distributione autem servabunt regulam decreti *Vigilanti*, scilicet "missarum intentiones primò distribuent inter sacerdotes sibi subiectos, qui eis indigere noverint; alias deinde aut S. Sedi, aut aliis Ordinariis committent, aut etiam, si velint, sacerdotibus extra-diocœsanis dummodo sibi noti sint omnique exceptione maiores", firma semper regula art. 6i. de obligatione, donec a sacerdotibus actæ celebrationis fidem exegerint.

80. Vetitum cuique omnino esse missarum obligationes et ipsarum eleemosynas a fidelibus vel locis piis acceptas tradere bibliopolis et mercatoribus, diariorum et ephemeridum administratoribus, etiamsi religiosi viri sint, nec non venditoribus sacrorum utensilium et indumen-

torum, quamvis pia et religiosa instituta, et generatim quibuslibet, etiam ecclesiasticis viris, qui missas requirant, non taxative ut eas celebrent sive per se sive per sacerdotes sibi subditos, sed ob alium quemlibet, quamvis optimum, finem. Constitit enim id effici non posse nisi aliquod commercii genus cum eleemosynis missarum agendo, aut eleemosynas ipsas imminuendo: quod utrumque omnino præcaveri debere S. Congregatio censuit. Quapropter in posterum quilibet hanc legem violare præsumpserit aut scienter tradendo missas ut supra, aut eas acceptando, præter grave peccatum quod patrabit, in penas infra statutas incurret.

9o. Iuxta ea quae in superiore articulo constituta sunt decernitur, pro missis manualibus stipem a fidelibus assignatam, et pro missis fundatis aut alicui beneficio adnexis (quae ad instar manualium celebrantur) eleemosynam iuxta sequentes articulos propriam, numquam separari posse a missae celebratione, *neque in alias res commutari aut imminui*, sed celebranti ex integro et in specie sua esse tradendam, sublati declarationibus, indultis, privilegiis, rescriptis sive perpetuis sive ad tempus, ubivis, quovis titulo, forma vel a quahbet auctoritate concessis et huic legi contrariis.

10o. Ideoque libros, sacra utensilia vel quaslibet alias res vendere aut emere, et associationes (uti vocant) cum diariis et ephemeridibus inire ope missarum, nefas esse atque omnino prohiberi. Hoc autem valere non modo si agatur de missis celebrandis, sed etiam si de celebratis, quoties id in usum et habitudinem cedat et in subsidium alicuius commercii vergat.

11o. Item sine nova et speciali S. Sedis venia, (quae non dabitur nisi ante constiterit de vera necessitate, et cum debitis et opportunis cautelis), ex eleemosynis missarum, quas fideles celebrioribus Sanctuariis tradere solent, non licere quidquam detrudere ut ipsorum decori et ornamento consulatur.

12o. Qui autem statuta in præcedentibus articulis 8, 9, 10 et 11, quomodolibet aut quovis prætextu perfrin-

gere ausus fuerit, si ex ordine sacerdotali sit, suspensioni a divinis S. Sedi reservatae et ipso facto incurrendae obnoxius erit; si clericus sacerdotio nondum initiatus, suspensioni a susceptis ordinibus pariter subiacebit, et insuper inhabilis fiet ad superiores ordines assequendos: si vero laicus, excommunicatione latae sententiae Episcopo reservata obstringetur.

130. Et cum in const. *Apostolicae Sedis* statutum sit excommunicationem latae sententiae Summo Pontifici reservatae subiacere "colligentes eleemosynas maioris pretii, et ex iis lucrum captantes, faciendo eas celebrare in locis ubi missarum stipendia minoris pretii esse solent" S. C. declarat, huic legi et sanctioni per praesens decretum nihil esse detractum.

140. Attamen ne subita innovatio piis aliquibus causis et religiosis publicationibus noxia sit, indulgetur ut associationes ope missarum iam initae usque ad exitum anni a quo institutae sunt protrahantur. Itaque conceditur ut indulta reductionis eleemosynae missarum, quae in beneficium Sanctuariorum aliarumve piarum causarum aliquibus concessa reperiuntur, usque ad currentis anni exitum vigeant.

150. Denique quod spectat missas beneficiis adnexas, quoties aliis sacerdotibus celebrandae traduntur, Eminentiissimi Patres declarant ac statuunt, eleemosynam non aliam esse debere quam synodalem loci in quo beneficia erecta sunt.

Pro missis vero in parocciis aliisque ecclesiis fundatis eleemosynam, quae tribuitur, non aliam esse debere quam quae in fundatione vel in successivo reductionis indulto reperitur in perpetuum taxata, salvis tamen semper iuribus, si quae sint, legitime recognitis sive pro fabricis ecclesiarum, sive pro capitulis rectoribus, iuxta declarationes a S. C. exhibitas in *Monacen.* 25 Iulii 1874 et *Hildesien.* 21 Ianuarii 1898.

In *Monacen.* enim "attento quod eleemosynae missarum quorundam legatorum pro parte locum tenerent congruae parochialis, Emi Patres censuerunt licitum

“esse paracho, si per se satisfacere non possit, eas missas alteri sacerdoti committere, attributa eleemosyna “ordinaria loci sive pro missis lectis sive cantatis”. Et in *Hildesien.* declaratum est, “in legatis missarum “aliqua in ecclesia fundatis retineri posse favore ministrorum et ecclesiarum inservientium eam redituum portionem quae in limine foundationis, vel alio legitimo modo, ipsis assignata fuit independenter ab opere “speciali praestando pro legati adimplemento”.

Denique officii singulorum Ordinariorum erit curare ut in singulis ecclesiis, praeter tabellam onerum perpetuorum et librum in quo manuales missae quae a fidelibus traduntur ex ordine cum sua eleemosyna recenseantur, insuper habeantur libri in quibus dietorum onerum et missarum satisfactio signetur.

Ipsorum pariter erit vigilare super plena et omnimoda executione praesentis decreti: quod Sanctitas Sua ab omnibus inviolabiliter servari iubet, contrariis quibuslibet minime obstantibus.

Datum Romae ex Sacra Congregatione Concilii die 11 Maii 1904.

†VINCENTIUS Card. EP. PRAENESTINUS, *Praefectus.*

C. DE LAI, *Secretarius.*

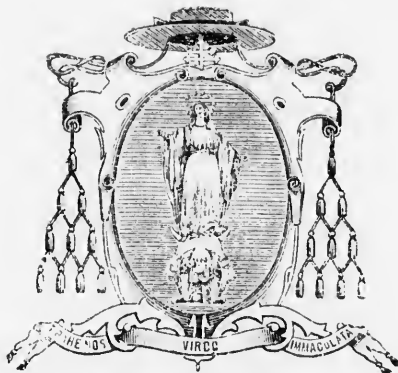
t, eas mis-
eleemosyna
tatis". Et
missarum
vire minis-
tituum por-
o legitimo
ab opere
erit curare
am perpe-
ae a fideli-
recensean-
m onerum

omnimoda
as Sua ab
quibusli-

oncilii die

Praefectus.

us.



6ième serie—No. 47

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 19 décembre 1904.

- I. Etat des comptes.
- II. Questions à traiter dans les *Conférences* de 1905.
- III. *Tratés* sur lesquels les jeunes prêtres devront passer leur examen, et sujet du sermon à présenter.
- IV. Souhails de bonne année.

I.

Les blancs de l'*Etat des comptes* que je vous envoie avec cette circulaire devront être remplis sans délai et m'être adressés, au plus tard, le 20 janvier prochain.

Il y en a parmi vous qui sont négligents à remplir leur devoir quant à l'envoi de l'*Etat des comptes* de leur fabrique. S'ils voulaient réfléchir, ils comprendraient qu'ils ont tort et qu'ils auront à répondre à Dieu de leur négligence.

II.

Vous recevrez aussi les questions que vous aurez à traiter dans vos *Conférences* de l'année 1905.

Ceux qui n'ont pas encore envoyé leurs travaux de l'année courante, voudront bien me les adresser le plus tôt possible.

III.

Les prêtres qui n'ont pas encore subi les examens prescrits, devront se préparer à en passer un le jour de l'ouverture de la prochaine retraite pastorale. Cet examen portera sur les traités de théologie suivants :

En dogme : *De Religione Christiana* ;

En morale : *De actibus humanis ; de conscientia*.

Ils auront aussi à présenter un sermon sur la *Conscience*.

IV.

Une nouvelle année s'approche ; je vous la souhaite heureuse et sainte.

Il n'y a pas à se faire illusion, il y en a parmi nos fidèles qui, par ignorance, ou trompés par des affidés des sociétés secrètes, ou par malice, ou parce que leur foi n'est pas assez éclairée, n'ont plus le respect du sacerdoce, ni même des droits de l'Eglise, qui s'adressent audacieusement aux tribunaux civils pour les lui faire perdre, persuadés qu'ils n'auront à faire aucune réparation du

scandale donné et du dommage causé. Il est important de travailler à les ramener aux sentiments chrétiens, et à leur faire comprendre ce qu'ils doivent de respect, de soumission à l'Église et à ses ministres. Je souhaite que vous réussissiez dans ce travail important et de plus en plus nécessaire.

Faisons en sorte que, comme l'écrivait S. Paul aux Corinthiens, tout homme nous considère comme les ministres de Jésus-Christ, et comme les dispensateurs des mystères de Dieu : " Sic nos existimet homo ut ministros Christ, et dispensatores mysteriorum Dei." (I Cor. IV. 1). Apprenons à ceux qui ne le savent pas, à ne pas se croire quand même, dans la voie du salut, s'ils s'attaquent aux droits de l'Église, des communautés religieuses ou s'ils cessent d'être entièrement soumis à ceux que Jésus-Christ a choisis pour être ses coopérateurs à l'ouvrage du salut non seulement des individus mais encore des peuples, pour être les dispensateurs de ses mérites et de ses grâces, pour être revêtus de son autorité et associés à son sacerdoce. Je souhaite que vous puissiez les convaincre que les jugements portés sur la terre par les pasteurs de l'Église sont autorisés dans le ciel, dont ils ont le pouvoir d'ouvrir et de fermer les portes ; que si l'Église est l'épouse du Christ, ces pasteurs en sont les gardiens et les ministres établis pour veiller jour et nuit à sa défense : *Super muros tuos, Jerusalem, constitui custodes, tota die et tota nocte in perpetuum non tacebunt* (Isai. LXII, 6) ; que si l'Église est comparée à un vaisseau, les pasteurs en sont les pilotes chargés de les conduire, comme coopérateurs de Dieu : *Dei enim sumus adjutores* (I Cor. III. 9).

Nous finirons bien par réussir dans cette tâche difficile, si nous soutenons l'éminence et la dignité de notre état par une sainteté de vie qui nous distingue du reste du peuple. C'est de quoi l'Église souhaite que les évêques avertissent souvent leur clergé : "Monebunt episcopi suos clericos in quocumque ordine fuerint, ut conversatione, sermone et scientia commisso sibi Dei populo

præaut, memores ejus quod scriptum est : Sancti estote, quia et ego sanctus sum." (Conc. Trid.). Dans une autre session, le même Saint Concile de Trente dit en quoi consiste cette sainteté : "Levia etiam delicta quæ in ipsis maxima essent effugiant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem."

Je souhaite que nous travaillions tous, pendant la nouvelle année, à acquérir toutes les vertus dans un degré éminent, et que notre zèle à sauvegarder les droits de l'Eglise et à procurer le salut des âmes s'accroisse d'autant plus que les difficultés semblent devoir grandir.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de ma grande affection et de mon entier dévouement.

†J.-THOMAS, Arch. d'Ottawa.

MATERIÆ LIIIÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ
MENSE FEBRUARII 1905 HABENDÆ.

SCRIPTURA SACRA.

Quæritur ut Commentarium detur hujus partis Orationis Christi post Cœnam, quæ communiter dicitur: "Christi oratio sacerdotalis," et quæ habetur apud S. Joannem, cap. XVII. Partitur in oratione Christi pro seipso, (1-5.); pro discipulis suis, (6-19.); pro sua Ecclesia, (20-26).

THEOLOGIA DOGMATICA.

THESIS: Etsi, aliquo vero sensu, Ecclesia Christiana a mundi exordio exstiterit, habita tamen ratione præsentis status et formæ, Christum immediatum sui auctorem habuisse dicenda est; cum autem Christus qui Deus est, in formam veræ societatis eam fundaverit ac instituerit, aperte sequitur divinam esse ipsius hierarchiam, et jurisdictionem pastoribus Ecclesiæ a Christo commissam, non esse tantum ministerium famulatus et religiosi studii, sed proprie dicti spiritualis gubernii erga fideles.

LITURGIA SACRA,

Quær. 1. Utrum venditio objecti benedicti, v. g., rosarii vel numismatis, ipsam benedictionem, huic objecto annexam, tollat? 2. Utrum sacerdos qui, ex indulto, benedicit cruces, coronas, numismata, possit indulgentias consuetas ipsis impertire per simplex singulum crucis, absque ulla formula benedictionis? Utrum etiam, in tali casu, impertiantur indulgentiæ S. Birgittæ, pro coronis, et bonæ mortis pro crucifixis? 3. Possuntne usurpari pro benedictionibus aliæ formulæ ac illæ quæ in Rituali Romano habentur?

MATERIE LIVÆ COLLATIONIS THEOLOGICÆ.

MENSE OCTOBRIS 1905 HABENDÆ.

THEOLOGIA MORALIS.

Casus conscientie de inquisitione compliceis.

Vigilantius, parochus, detegit ex confessione alicujus pueri, cui nomen *Simplicius*, alium adesse puerum, inter eos quos parat ad primam communionem, qui aliorum puerorum tentat corrumpere mores: quapropter zelo zelatus ad bonum spirituale horum puerorum, *Vigilantius* declarat *Simplicio* quod obligatur ad sibi dandum nomen hujus corruptelæ juventutis, absque ulla mora, in ipso confessionali, sub pœna absolutionis denegandæ. *Simplicius* timore pereulsus declarat nomen compliceis, et statim *Vigilantius*, cognito lupo, e tribunali Pœnitentiae exit, ut expellat ab ecclesia miserum puerum ejus nomen ipsi datum fuit, existimans impossibile quod ad primam communionem cito admittatur.

Hinc quaer.: 1. Quae existat prohibitio inquirendi a penitente nomen compliceis, et utrum semper vigeat? 2. Utrum, in praesenti casu, *Vigilantius* jus habuerit inquirendi a *Simplicio* nomen compliceis, et bene egerit illud inquirens, prout fecit? 3. Utrum vel directè vel indirectè, *Vigilantius* violaverit sigillum sacramentale? Quenam esse debuisset ipsius ratio agendi?

HISTORIA ECCLESIASTICA.

Queritur ut enarrentur initia propagationis fidei catholice in Statibus Americae Septentrionalis fœderatis, a tempore quo incepit eorum fœderatio, usque ad mortem primi archiepiscopi Baltimorensis, (1815.) Dicendum etiam, modo speciali, de vita et de apostolicis laboribus illustris hujus primi antistitis, cujus nomen erat *Joannes Carroll*.

Quær. ut Analysis detur Decreti S. Congregationis Concilii de *observandis et evitandis in missarum manualium satisfactione*. (V. Circ. No. 46. 6ième série.)
 Dicendum : 1o. Quid sint, juxta ipsam S. Congr., missæ manuales de quibus agitur ? 2. Quibus licitum sit stipendia missarum inquirere aut accipere ? 3- Quas pœnas incurrunt qui violant jus a S. Congr. firmatum, inquirendo aut accipiendo stipendia missarum, in conditionibus prohibitis ? 4. Quid de adimpletione promissionum relative ad missas celebrandas ? 5. Quomodo ordinandæ rationes missarum manualium quas colligit et celebrat quilibet sacerdos, ut bene sciat utrum satisfecerit vel non suis obligationibus ? Quot codices missarum habere deberet ?





6ième serie—No. 48.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 29 décembre 1904.

Dispense de l'abstinence pour le jour de l'Épiphanie.

Chers Coopérateurs,

La glorieuse fête de l'Épiphanie va tomber un vendredi. Dans sa bonté toute paternelle, N.-S. Père, le Pape Pie X, a daigné dispenser de l'abstinence, ce jour-là, (6 janvier 1905) les fidèles du monde entier.

Vous voudrez bien annoncer, dimanche prochain, à vos paroissiens, cette nouvelle faveur du Vicaire bien aimé de Jésus-Christ.

Comme il s'agit d'une dispense pure et simple, il n'y
aura pas à faire maigre un autre jour, pour remplacer
l'abstinence du jour de l'Épiphanie.

Je demeure, Chers Coopérateurs,
votre dévoué serviteur,

†J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

imple, il n'y
remplacer

Ottawa.



6ième serie—No. 49.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 25 janvier 1905.

Contributions et Quêtes.

Chers Coopérateurs,

Je vous communique, comme les autres années, le résultat des contributions et des quêtes. Je vous prie de donner à vos paroissiens connaissance des différents montants qu'ils ont contribués aux œuvres à eux proposées ou ordonnées par le Souverain Pontife ou par l'Ordinaire. Vous attirerez leur attention sur les œuvres qu'ils ont négligées, leur rappelant qu'un jour Dieu nous demandera à tous compte de nos négligences.

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1904.

PAROISSES ET MISSIONS dans la <i>Province d'Ontario.</i>	Missions d'A- fri-que.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Ecoles du N. O. et Missions sauv.	Denier de S. Pierre	Union de P.-ière.	Associa- tion St. Frs. de Sales
Cathédrale N.-D.	28 34	62 48	16 95	48 00	56 70	51 13	199 75	50 00
Sacré-Cœur	7 35	6 40	7 25	...	6 25	7 10
Ste. Anne	3 37	5 00	5 00	40 00	2 00	2 00	25 50	...
Ste. Brigitte	7 75	6 00	5 00	15 00	5 00	15 35
St. Jean-Baptiste	3 22	4 00	5 38	10 93	5 00	6 48
St. Joseph	15 00	15 00	15 00	...	18 00	40 00	11 75	...
St. Patrice	6 00	5 00	7 00	74 30	7 10	55 50	10 75	...
Alfred	7 50	11 00	6 00	5 50	7 50	6 50	...	3 60
Almonte	2 50	6 15	7 80	12 05	13 50	8 15
Bayswater	3 71	10 32	2 26	11 82	13 63	12 44
Billings' Bridge	2 30	1 09	1 66	1 90	3 10	5 45
Chute à Blondeau	2 00	1 75	2 25	2 15	2 00	2 50	7 50	...
Clarence Creek	9 00	8 00	6 00	8 00	10 00	10 00
Cummings' Bridge	3 10	2 00	4 00	5 07	3 05	8 40
1903								
Curran	2 70	3 80	2 60	7 50	3 00	9 00	5 50	6 50

Chute à Blondeau.....	2 00	1 75	2 25	2 15	2 00	2 50	2 50	7 50
Clarence Creek.....	9 00	8 00	6 00	8 00	10 00	10 00	10 00	
Cummings' Bridge.....	3 10	2 60	4 00	5 07	3 05	8 40	8 40	
Curran	2 70	3 80	2 60	7 50	3 00	9 00	9 00	5 50
1903 }								6 50
Cyrville.....	3 00	1 60	4 00	6 00	9 35	9 35	
Dawson.....	1 00	2 50	2 00	2 50	1 50	4 00	4 00	
Eastman's Spring.....	1 53	1 19	2 55	2 09	3 39	
Embrun.....	3 50	9 00	5 25	18 00	5 25	6 00	19 75	
Fallowfield.....	5 40	2 00	1 60	7 50	2 00	11 10	
Fitzroy Harbor.....	5 65	10 25	6 00	5 15	6 22	10 62	
Fournier.....	1 00	5 00	7 25	16 50	6 70	1 85	
Goulbourne.....	1 00	1 00	1 00	4 00	1 50	3 00	
Hawkesbury.....	6 00	7 00	6 25	25 00	9 00	24 00	18 25	
Hintonburg.....	1 40	2 00	4 35	3 20	2 10	4 50	41 25	
Lefevre.....	1 70	3 15	2 00	5 00	8 52	3 55	45 75	18 00
Lemieux.....	1 55	2 30	80	2 30	1 55	2 55	
L'Orignal.....	5 35	6 00	2 50	8 00	9 25	8 50	36 75	
Metcalfe.....	1 75	2 00	50	2 55	2 00	2 50	
Manotic.....	1 00	2 75	1 75	2 90	1 25	3 85	
Orléans.....	5 60	4 00	3 00	7 00	3 50	8 50	8 75	
Packenham.....	6 75	12 13	13 07	12 20	8 93	5 75	
Plantagenet.....	2 15	3 10	4 15	5 60	4 80	5 50	17 50	
Richmond.....	1 50	2 00	2 00	5 00	2 00	4 00	
Rockland.....	4 10	7 15	3 50	5 40	7 85	5 00	
Sarsfield.....	2 00	3 00	1 50	3 50	3 50	5 10	
South Casselman.....	3 00	5 60	3 60	6 50	6 75	5 15	
South Gloucester.....	
South Indian.....	2 67	2 25	2 85	2 30	2 10	2 17	
South March.....	1 15	3 74	2 62	4 21	3 69	4 43	
St. Albert.....	5 43	6 35	4 00	3 66	5 25	8 00	9 00	1 92

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1904

PAROISSES ET MISSIONS dans la <i>Province d'Ontario.</i>	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Écoles du N.-O. et Missions sauv.	Denier de S. Pierre Prières.	Union de Prières.	Associa- tion St. Frs. de Sales.
Ste. Anne de Prescott.....	7 00	5 00	4 00	6 00	6 00	4 00	24 50	3 70
St. Eugène.....	8 00	6 85	5 00	6 65	11 00	11 25	22 25	10 00
Ste. Famille (Ottawa East).....	2 46	4 08	2 00	4 29	5 25	5 00
St. Isidore de Prescott.....	4 00	3 00	6 00	7 00	3 00	8 00
The Brook.....	2 80	3 45	2 90	5 10	5 10	2 00	34 50
Vankleek Hill.....	2 83	4 03	3 00	10 50	7 24	12 02
Wendover.....	2 25	2 00	1 00	1 50	2 50	2 00
West Huntley.....	1 60	3 00	50	1 00	1 00	1 15	11 00

Province de Québec.

Angers	6 50	6 50	5 00	6 50	6 50	9 00	22 00	
Aylmer East.....	4 00	3 25	3 00	5 00	5 00	6 00		
Bouchette.....	2 00	2 73	2 50	2 00	2 00	4 50	1 00	3 00
Buckingham	9 15	11 62	5 97	11 35	10 45	12 20		
Cantley	75	1 57	2 10	2 30	3 10	3 85		
1903)							5 50	
Chénéville	11 00	6 00	9 00	13 25	7 00	13 50	3 00	
Farrelton	2 00	2 45		3 40	4 35	4 05		
1903)					55	49		
Ferme Neuve	60	75		65				
1903)					1 85			
Gracefield	1 50	3 60	3 00	7 00	2 10	2 45		1 20
Grenville.....	3 50	3 00	2 00	7 00	5 00	5 00	9 00	
1903)					1 86	1 75		
Huberdeau	3 34	4 66	3 68	4 62	3 08	5 41		
Hull	17 89	21 50	14 00	45 00	20 50	30 00	21 00	
Labelle	1 25	1 25	3 00	1 25	1 15	1 75		
La Conception.....	1 08	1 60	65	80	80	1 08		
Lac Ste. Marie	55	2 80	1 35	2 00	3 09	1 00		
L'Ascension.....	3 02	2 15	2 00	4 00	4 61	3 62		
L'Annonciation	8 61	9 86	9 75	11 92	15 00	8 40		
Luskville	2 00	2 30	1 00	2 50	1 00	2 80		
Maniwaki	3 51	16 94	1 03	18 39	11 32	10 00	8 50	

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1904.

PAROISSES ET MISSIONS dans la <i>Province de Québec.</i>	Missions d'A- frique,	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Écoles du N.-O. Missions sauv.	Denier de S. Pierre Protés.	Union de Protés.	Associa- tion de St. Frs. de Sales.
Martindale.....	1 50	2 34	2 47	4 60	2 50	4 50
Masson.....	2 83	2 00	1 15	5 16	3 25	10 46	71 75
1903)								
Mayo.....	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00
Montcerf.....	1 75	2 15	1 25	1 70	2 00	1 15
Montbello.....	2 00	1 65	2 00	1 25	2 10	6 00	12 75	7 20
1903)								
Montfort.....	2 25	3 00	2 75	1 50	1 75	2 50
N.-Mingue.....	2 68	7 83	12 00	8 00	19 00	7 38	14 75
N.-Dame de la Garde.....
N.-Dame de la Salette.....
N.-Dame du Laus.....
1903)								
N.-Dame de la Paix.....	1 97	60	3 25	2 15	2 05
Olé Chelsea.....	1 57	3 25	2 60	2 00	3 00	2 00
Papineauville.....	2 15	2 57	6 70	4 50	4 50
.....	5 50	2 70	2 25	5 00	6 50	6 00

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1904.

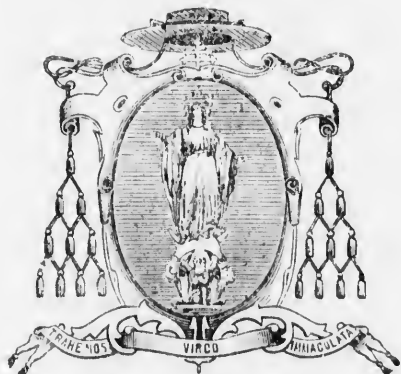
PAROISSES ET MISSIONS dans la <i>Province de Québec.</i>	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Écoles du N.-O. et Missions sauv.	Denier de S. Pierre Prêtres.	Union de Prêtres.	Associa- tion St. Frs. de Sales.
	Ste. Rose de Lima.....	3 60	3 55	5 00	13 00	6 00	10 00	50
St. Sixte.....	2 80		1 00	3 00	3 00	1 25		
Ste. Véronique.....				4 00		2 00		
Thurso.....	2 50	3 00	2 10	6 00	2 00	2 50		
Rvdes Sœurs de Jésus-Marie.....				2 00	3 60	9 00		
La Minerve.....						2 70		

S'il s'est glissé quelques erreurs dans le compte-rendu ci-dessus, vous voudrez bien les corriger avant d'en donner lecture et me les signaler sans retard.

Je demeure, Chers Coopérateurs,
votre dévoué serviteur.

†J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.





6ième serie—No. 50.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 2 février 1905.

- I. Monument au Vénérable Mgr. de Laval.
- II. Retraites chez les religieuses.
- III. Installation des deux nouveaux chanoines
MM. P. Corkery et J. A. Sloan.

Chers Coopérateurs,

I

L'année dernière, S. G. Mgr. N.-Z. Bégin, archevêque de Québec, m'annonçait que le projet d'ériger à

Québec une statue au Vénéralle François de Montmorency-Laval était en bonne voie d'exécution.

Déjà un comité, composé de prêtres et de laïques distingués était formé pour mener à bonne fin cette louable entreprise et tout laissait croire que le monument pourrait être érigé en 1908, à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Mgr. de Laval, et du trois centième anniversaire de la fondation de Québec.

S. G. Mgr Bégin énumérait brièvement les titres qu'a le Vénéralle de Laval à cet hommage d'admiration et de reconnaissance. "Homme puissant par la foi et par les œuvres, écrivait-il, d'une âme assez haute pour concevoir les plus grands desseins, et assez généreuse pour les réaliser à travers mille difficultés; capable des plus saintes audaces, et porté aux plus tendres dévouements: irréductible quand il s'agissait de défendre les droits de Dieu et de l'Église: et infatigable quand il fallait remplir un devoir: François de Laval portait au cœur le feu sacré qui consumait l'Apôtre des Gentils. Il a fait revivre, au dix-septième siècle, sur notre terre d'Amérique, les héroïques vertus des temps apostoliques; et l'histoire devra écrire son nom sur la liste des Précurseurs élus de Dieu, qui tracent à travers le monde les sillons lumineux par où passent l'Évangile et la civilisation."

"Un peuple s'honore quand il honore de pareils hommes. Les monuments qui les glorifient, gardent avec les traits de leur visage les salutaires enseignements de leur vie; et ainsi se continue, à travers les âges et par delà le tombeau, l'influence bienfaisante qu'ils ont exercée sur leurs contemporains: *defunctus adhuc loquitur.*"

Mgr. l'archevêque de Québec dans son désir de les associer à l'œuvre du Vénéralle Mgr. de Laval, donne ensuite les motifs qui l'ont porté à s'adresser aux quatre-vingts archevêques et évêques des diocèses établis dans la limite de sa juridiction. Ils sont assez puissants et convaincants pour me déterminer à faire un appel à

vosre générosité et à celle de vos paroissiens pour pouvoir offrir une contribution convenable à l'érection du monument projeté.

C'est pourquoi, j'ordonne qu'une quête soit faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse le dimanche, 19 février prochain, après avoir été annoncée le dimanche précédent de manière à bien faire comprendre aux fidèles qu'il s'agit de contribuer à une œuvre très importante qui sera tout à la gloire de Dieu et à l'honneur de l'Église.

Le produit de cette quête devra être envoyé sans retard à M. le chanoine L. N. Campeau, notre procureur.

II

Sa Sainteté, le Pape Pie X, a daigné concéder et miséricordieusement accorder, dans l'audience du 10 de ce mois, à toutes les religieuses et autres femmes pieuses qui, pendant au moins cinq jours consécutifs, vaqueront aux exercices spirituels dans un couvent, monastère ou maison quelconque des religieuses établies canoniquement ou qui le seront à l'avenir dans les limites du diocèse, une indulgence plénière à valoir et applicable par mode de suffrage aux âmes détenues dans le Purgatoire, pourvu que, vraiment pénitentes, s'étant confessées et ayant reçu la sainte Communion, elles prient pendant quelques instants pour la propagation de la sainte Foi et selon l'intention du Souverain Pontife.

III.

La mort s'est choisi, pendant l'année dernière, plusieurs victimes parmi les prêtres de ce diocèse. Leur perte nous a été douloureuse à tous et aucun de nous sans doute n'a oublié de demander à Dieu pour ces chers défunts le repos éternel. Au nombre de ceux qui nous ont précédé dans l'éternité, se trouvaient les chanoines D. F. Foley et P. McCarthy. Je crois utile de les rem-

placer. C'est pourquoi, en vertu de la faculté qui m'a été octroyée par le Pape Léon XIII, le 29 janvier 1889, j'ai déjà désigné, pour occuper leurs stalles vacantes, Messieurs P. Corkery et John A. Sloan, dont le mérite vous est connu.

Ils seront installés le jeudi, seizième jour du mois de février prochain, à neuf heures du matin.

Vous êtes cordialement invités à assister à la cérémonie.

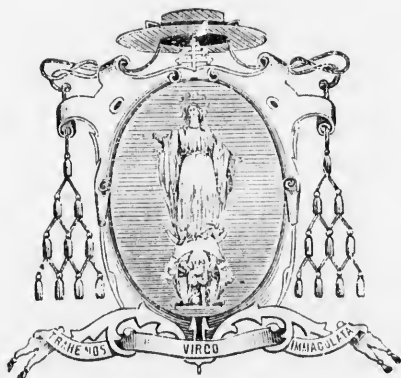
Je demeure, Chers Coopérateurs,

votre dévoué serviteur,

†J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

é qui m'a été
r 1889, j'ai
antes, Mes-
mérite vous
ur du mois
r à la céré-

Ottawa.



6ième Série—No. 51.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 8 mars 1905

- I. Visite épiscopale.
- II. Résumé des Conférences de 1900.

Chers Coopérateurs,

Je commencerai la visite épiscopale le 15 du mois de
mai prochain. Je vous en adresse aujourd'hui l'itinéraire.

Faites en sorte que cette visite produise les fruits abondants de salut et de sanctification qu'en attendent Jésus-Christ et son Eglise. Priez et faites prier.

Rappelez à vos paroissiens qu'en vertu d'un indult de S. S. le Pape Léon XIII, en date du 2 mai 1903, ils pourront gagner une indulgence plénière s'ils se confessent et communient avec les dispositions requises et s'ils prient pour la propagation de la Foi et aux intentions du Souverain Pontife. Les prêtres peuvent aussi gagner une indulgence plénière si, au cours de la visite, ils célèbrent le saint sacrifice de la messe.

Prêchez aux fidèles que le temps de la visite est un temps favorable pour se réconcilier avec Dieu, pour s'unir plus intimement à lui : *Ecce nunc tempus acceptabile* (II Cor. VI, 2); que le jour de la visite est un jour de salut : *Ecce nunc dies salutis* (ibid.).

II

Le *Résumé des Conférences* de 1900 est sous presse. Vous pourrez vous le procurer bientôt en vous adressant à M. le Procureur.

Je crois devoir vous rappeler que tout prêtre obligé d'assister aux conférences doit se procurer les résumés des conférences de chaque année, ainsi qu'il a été entendu lorsque la question de les imprimer a été discutée par les prêtres du diocèse.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

Votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

Itinéraire de la visite épiscopale

1905.

1. N.D. des 7 Douleurs de *Grenville*. . . 15, 16, 17, mai
 2. N.D. du Rosaire de *Pointe-au-Chêne*. . . 17, 18, "
 3. N.D. de Bon-Secours de *Monte-Bello*. 18, 19, 20, "
 4. Ste. Angélique de *Papineauville*. . . . 20, 21, 22, "
 5. Cœur très pur de Marie de *Plaisance*. . . 22, 23, "
- Ottawa.*
6. S. Philippe d'*Argentouil*. 24, 25, 26, "
 7. S. Michel de Wentworth. 26, 27, "
 8. N.D. de la Victoire d'*Harrington*. . . . 27, 28, "
 9. Ste. Valérie de *Boileau*. 28, 29, "
 10. S. Rémi d'*Amherst*. 29, 30, 31, "
 11. La Présentation de *Couparville*. . . . 31, 1, Juin
 12. N.D. des Anges 1, 2, "
 13. S. *Emile de Suffolk*. 2, 3, 4, "
 14. S. Félix de V. de *Chénéville*. 4, 5, 6, 7, "
 15. N.D. du Mont Carmel de *Duhamel*. . . 5, 6, "
 16. N.D. de la Paix. 7, 8, "
 17. S. *André Avellin*. 8, 9, 10, "
- Ottawa.*
18. N.D. de Grâce de *Hull*. 18, "
 19. Très-Saint-Rédempteur de *Hull*. . . . 18, "
 20. N.D. des Neiges de *Masson*. 19, 20, "
 21. S. Jean l'Év. de *Thurso*. 20, 21, 22, "
 22. S. *Sixte*. 22, 23, "
 23. S. Casimir de *Ripon*. 23, 24, 25, "
 24. N.D. de la Consolation de *Montpellier*. 25, 26, "
 25. N.D. de Lumière 26, 27, "
 26. S. Malachie de *Mayo*. 27, 28, 29, "
 27. S. Grégoire de N. de *Breckingham*. . 29, 30, 1, juillet
 28. L'Ange Gardien d'*Ange*. 1, 2, 3, "
 29. Ste. *Rose-de-Lima*. 3, 4, 5, "
 30. S. Antoine de *Perkin's Mills*. 5, 6, 7, "
 31. S. Colomban de *Quinnville*. 7, 8, "

32. S. Frs. de Sales de *Pointe-Gatineau*... 8, 9, 10 juillet
33. S. Paul d'*Aylmer-East*.....15, 16, 17, "
34. S. Dominique de *Luskville*..... 17, 18, "

N. B.—Le nom du bureau de poste de chaque localité est en *italiques*.

9, 10 juillet
, 17, "
. 18, "
que localité



6ième Série—No. 52.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 1er août 1905.

- I. Encyclique *Acerbo nimis*.
- II. Rapport annuel.
- III. Retraite pastorale.
- IV. Arrérages.

Chers Coopérateurs,

I.

Je viens aujourd'hui porter à votre connaissance l'Encyclique *Acerbo nimis* de notre bien-aimé Pontife Pie X, sur l'enseignement de la doctrine chrétienne.

Veillez la lire et la relire afin de produire en vous, s'il le fallait, la même conviction qu'a Sa Sainteté de la nécessité urgente où se trouvent les pasteurs des

âmes de donner plus de temps à l'enseignement du catéchisme non seulement aux enfants mais aussi aux adultes, et de se préparer avec le plus grand soin à bien expliquer toute la doctrine chrétienne.

Pas n'est besoin de vous dire que vous devez prendre des mesures pour faire tout ce que le Pape ordonne.

II.

Je prie ceux que cela regarde de remplir immédiatement et de me renvoyer avant le *premier septembre* prochain le blanc que je vous ai adressé pour faire le *Rapport annuel* sur vos paroisses et missions.

III.

Faute de local, il n'y aura pas, cette année, de retraite générale du clergé. Chacun de vous y devra suppléer le mieux qu'il lui sera possible.

IV.

Ceux qui n'ont pas encore payé tout ce qu'ils doivent par annuellement ou tout ce qui est dû par leur fabrique, soit pour componendes, soit pour dîme des bancs, etc. . . auront, j'espère, et je les en prie, la bonté d'en remettre le montant à M. le Procureur avant le 15 septembre prochain. J'aimerais à voir tout cela bien réglé avant mon départ pour Rome qui aura lieu dans la seconde semaine d'octobre.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

Votre dévoué serviteur,

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRES SAINT-PERE LE PAPE PIE X.

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A TOUS LES ÉVÊQUES DE L'UNIVERS CATHOLIQUE, SUR
L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

*A nos Vénérables Frères, les Patriarches, Primats,
Archevêques, Evêques, et autres ordinaires de tous
lieux en paix et en communion avec le Siège
apostolique.*

PIE X, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction Apostolique,

Les desseins secrets de Dieu ont élevé Notre petite-
tresse à la charge du suprême pastorat, pour la direction
du troupeau universel du Christ, dans des temps bien
douloureux et difficiles. Car l'ennemi rôde depuis si
longtemps déjà autour de ce troupeau et lui tend des
pièges avec une astuce si perfide que c'est maintenant
surtout que paraît s'être accomplie la prédiction de
l'Apôtre aux Anciens de l'Eglise d'Ephèse : " Je sais que
parmi vous pénétreront. . . des loups rapaces qui n'é-
pargneront pas votre troupeau. (1) "

De ce dommage causé à la religion il n'est personne
ayant encore le zèle de la gloire divine qui ne cherche
les raisons et les causes ; et pendant que les uns et les
autres en donnent de différentes, chacun propose des
moyens différents, selon son avis personnel, pour défen-
dre et restaurer le royaume de Dieu sur cette terre.

(1) *Act.*, xx, 29.

Pour Nous, Vénérables Frères, quoique Nous ne repoussions pas les autres manières de voir, Nous pensons surtout avec ceux qui croient que cette dépression et cette débilité des esprits, d'où résultent les maux les plus graves, provient surtout de l'ignorance des choses divines. Ce sentiment s'accorde tout à fait avec ce que Dieu lui-même a dit par son prophète Osée: *Il n'y a plus de science de Dieu sur la terre. La calomnie et le mensonge, l'homicide, le vol et l'adultère ont tout envahi et le sang s'est accumulé sur le sang. Aussi la terre pleurera et quiconque l'habite sera affligé* (2).

Et, en effet, dans un temps où il y a un si grand nombre de chrétiens absolument ignorants des choses qu'il est nécessaire de connaître pour le salut éternel, combien ces doléances sont malheureusement fondées ! Mais quand Nous parlons du peuple chrétien, Nous n'entendons pas seulement la plèbe ni les hommes de la classe inférieure qui ont souvent une certaine excuse de leur ignorance dans ce fait qu'étant au service de maîtres durs, ils peuvent à peine s'occuper d'eux-mêmes et de leurs intérêts ; mais nous comprenons aussi et surtout ceux qui, bien que ne manquant ni d'intelligence ni de culture, brillent dans l'érudition profane et, en ce qui concerne la religion, vivent tout à fait témérairement et imprudemment. On peut à peine dire combien ils sont souvent enveloppés dans d'épaisses ténèbres à cet égard et, ce qui est plus douloureux encore, dans quelle fineste sécurité ils restent ! Ils pensent à peine au souverain Auteur et Maître de toutes choses et aux enseignements de la foi chrétienne.

Aussi ne savent-ils rien de l'incarnation du Verbe et de la parfaite restauration du genre humain par lui ; rien de la grâce qui est le principal secours pour l'acquisition des biens éternels ; rien du saint Sacrifice et des sacrements par lesquels nous acquérons et nous conservons la grâce. Quant au péché, ils n'en connaissent ni la malice ni l'opprobre ; aussi n'ont-ils aucun souci ni de

(2) Os., IV, 1, ss.

l'éviter ni de s'en décharger, et ils arrivent au dernier jour dans de telles conditions que le prêtre, pour ne pas les laisser sans quelque espoir de salut, est obligé d'employer les derniers instants de leur vie à leur enseigner sommairement la religion, au lieu de les consacrer, comme il faudrait surtout, à exciter en eux des sentiments de charité, si toutefois encore, ce qui arrive souvent, le moribond n'est pas affligé d'une si coupable ignorance qu'il estime l'assistance du prêtre inutile et se dispose à franchir tranquillement le seuil de l'éternité, sans avoir satisfait à Dieu. Aussi notre prédécesseur Benoît XIV, a-t-il pu écrire : " Nous affirmons que la plus grande partie de ceux qui sont damnés pour l'éternité doivent leur malheur à l'ignorance des mystères de la foi, qu'ils sont obligés de connaître et de croire pour être comptés parmi les élus (1). "

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la corruption des mœurs et la dépravation des habitudes augmentent de jour en jour, non seulement parmi les nations barbares, mais même dans les États dits chrétiens ? L'apôtre saint Paul écrivant aux Ephésiens leur disait : " Que la fornication et toute impureté ou l'avarice ne soit pas même nommée parmi vous, comme il convient à des saints, et qu'il ny ait point de turpitudes ni de folles paroles (2). " Par contre, il a donné dans les paroles suivantes, comme fondement à la sainteté et la continence, la science des choses divines : " Ayez soin, mes Frères, de marcher avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages. . . . Ne soyez donc pas des étourdis, mais des hommes ayant l'intelligence de la volonté de Dieu (3). "

Et c'est avec raison. Car la volonté de l'homme a conservé à peine cet amour de l'honnête et du juste inné en lui par Dieu, qui l'entraînait en quelque sorte vers le bien, et non le bien mêlé d'ombre, mais le bien pur et parfait. Dépravée par suite de la chute originelle et comme oublieuse de Dieu son auteur, elle tourne toutes

(1) Instit., xxvi, 18.—(2) *Ephes* v, 3 s.—(3) *Ephes*, v, 15 ss.

ses aspirations à aimer la vanité et à chercher le mensonge. Cette volonté égarée et aveuglée par les mauvaises passions a besoin d'un guide qui lui montre la voie, pour qu'elle retrouve les chemins de la justice malheureusement abandonnés par elle. Ce guide, qu'il n'y a point à chercher ailleurs et que la nature lui a donné, c'est la raison elle-même : mais la raison vient-elle à manquer de cette lumière sœur qui est la science des choses divines, il arrive alors que c'est un aveugle qui conduit un aveugle et que tous deux tombent dans le fossé. Le saint roi David en glorifiant Dieu de cette lumière de la vérité qu'il avait infusée dans la raison de l'homme disait : " La lumière de votre face, Seigneur est empreinte sur nous (4). " Et l'effet de cette communication de la lumière, il l'indique en ajoutant : " Vous m'avez mis la joie au cœur : " cette joie par laquelle notre cœur dilaté court dans le chemin des préceptes divins.

Et il est facile de voir qu'il en est ainsi. La doctrine chrétienne, en effet, nous manifeste Dieu et ce que nous appelons ses infinies perfections beaucoup plus à fond que ne permettraient d'y atteindre les forces de la nature. Et comment ? Elle nous ordonne en même temps de révéler ce Dieu souverain par le devoir de la foi, qui se rapporte à la raison, par celui de l'espérance, qui se rapporte à la volonté, par celui de la charité, qui se rapporte au cœur, et ainsi elle soumet tout l'homme à ce suprême Créateur et Maître. Et de même la doctrine chrétienne seule met l'homme en possession de son éminente dignité naturelle, en tant qu'il est le fils du Père céleste qui est dans les cieux, ayant été créé à son image et devant vivre éternellement heureux avec lui. Mais de cette dignité elle-même et de la connaissance que l'on en doit avoir, le Christ infère que les hommes doivent s'aimer les uns les autres comme des frères et vivre ici-bas comme il convient à des enfants de la lumière, " non dans les excès de table et les ivrogneries,

(4) Ps. IV, 7.

non dans les débauches et les impudicités, non dans l'esprit de contention et l'envie (1)"; il nous ordonne de même de nous en remettre à Dieu de tout souci, puisqu'il a soin de nous; il nous ordonne de donner aux pauvres, de faire du bien à ceux qui nous haïssent, de préférer les avantages éternels de l'âme aux biens passagers de ce temps. Et sans parler de chaque chose en détail, n'est-ce pas l'enseignement du Christ qui recommande et prescrit à l'homme superbe cette humilité qui est la vraie source de sa gloire? "Quiconque se sera humilié... celui-là est le plus grand dans le royaume des cieux (2)." Cet enseignement divin nous apprend aussi la sagesse de l'esprit qui nous sert à nous garder de celle de la chair; la justice qui nous fait rendre à chacun ce qui lui est dû; la force qui nous rend capables de tout souffrir et endurer d'un cœur généreux pour Dieu et la béatitude éternelle; la tempérance enfin qui nous fait aimer la pauvreté elle-même pour l'amour de Dieu et nous fait nous glorifier dans la croix, au milieu de nos humiliations.

Il est donc établi que non seulement notre intelligence emprunte à la sagesse chrétienne la lumière qui lui permet d'acquiescer la vérité, mais qu'elle y prend aussi cette volonté et cette ardeur qui nous portent vers Dieu et qui nous unissent à lui dans l'exercice de la vertu.

Il s'en faut que Nous prétendions que la dépravation de l'esprit et la corruption des mœurs ne puissent s'unir à la science de la religion. Plût à Dieu qu'il n'y eût point tant d'exemples du contraire! Mais Nous affirmons que là où la raison est entourée des ténèbres d'une complète ignorance, il ne peut y avoir ni volonté droite, ni bonne mœurs. Car, si celui qui marche les yeux ouverts peut, sans doute, dévier du bon chemin, celui qui est aveugle court fatalement ce danger. Ajoutez que la corruption des mœurs, si la lumière de la foi n'est pas complètement éteinte, laisse l'espoir d'une guérison; mais si la dépravation des mœurs est jointe à l'ignorance

(1) *Rom.*, VIII, 13. — (2) *Math.*, XVIII, 4.

de la foi, il n'y a presque plus de place pour le remède et la voie est ouverte pour la ruine.

Puis donc que de l'ignorance de la religion dérivent des maux si nombreux et si graves ; puisque, d'autre part, si grande est la nécessité et si grande l'utilité de la doctrine religieuse, car on se flatterait vainement, si on les ignore, de remplir les devoirs du chrétien, il importe de rechercher à qui il incombe d'écarter des esprits cette funeste ignorance et de leur fournir la science nécessaire.

Or, Vénérables Frères, il ne peut faire de doute pour personne que ce très grave devoir appartient à tous les pasteurs d'âmes. De par le précepte du Christ, ils sont certainement tenus de connaître et de paître les brebis qui leur sont confiées. Et les paître, c'est tout d'abord les enseigner. "*Je vous donnerai*", — c'est la promesse que Dieu a faite par la bouche de Jérémie. "*Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur et ils vous nourriront de science et de doctrine*" (1), ce qui fait dire à l'apôtre saint Paul : "*Le Christ m'a envoyé non pas baptiser, mais évangéliser*" (2), indiquant ainsi que la fonction principale de ceux qui sont préposés de quelque manière au gouvernement de l'Église est d'apprendre la science sacrée aux fidèles.

De cette fonction, nous jugeons superflu de montrer davantage l'excellence et en quelle estime elle est auprès de Dieu. Assurément, Dieu loue grandement la pitié qui nous fait soulager les misères des pauvres, mais qui peut nier qu'on doit placer fort au dessus le zèle et le labeur grâce auxquels les intelligences reçoivent les enseignements et les avis qui concernent non les nécessités corporelles, mais les biens célestes ? Il ne peut donc rien arriver de plus désirable et de plus agréable à celui qui s'occupe des âmes, comme Jésus-Christ, qui a dit de lui-même par la bouche d'Isaïe. *Il m'a envoyé pour évangéliser les pauvres* (3).

(1) *Jer.* III, 15. — (2) *I Cor.*, I, 17. — (3) *Luc*, IV, 18.

Il importe, Vénérables Frères, de bien faire entendre aux prêtres et d'y insister, que pour aucun d'eux il n'est de devoir plus grand et d'obligation plus étroite. Car, pour un prêtre, qui verra que la science doit être jointe à la sainteté de la vie ? *Les livres du prêtre garderont la science* (4). Et en effet, l'Église la requiert sévèrement chez ceux qui doivent être engagés dans le sacerdoce. Et pourquoi cela ? Parce que le peuple chrétien attend d'eux l'enseignement de la loi divine et que Dieu les destine à le répandre. *Ils lui demanderont de leur dire la loi parce qu'il est l'ange du Dieu des armées* (5). C'est pourquoi l'évêque dans la sainte ordination, s'adressant aux candidats à la prêtrise, leur dit : *Que votre doctrine soit un remède spirituel pour le peuple de Dieu ; que les coopérateurs de notre ordre soient prérogatifs afin que méditant sur sa loi nuit et jour, ils croient ce qu'ils auront lu et enseignent ce qu'ils auront cru* (6).

Que s'il n'est aucun prêtre à qui n'incombent ces devoirs, que dirons-nous de ceux qui, revêtus des noms et des pouvoirs de chefs, sont chargés, par leur dignité même et comme aux termes d'un contrat, de la charge de recteurs des âmes ? Ceux-là, de quelque manière, doivent être mis au rang des pasteurs et des docteurs que Jésus-Christ a donnés aux fidèles, pour que ceux-ci ne soient pas comme des enfants flottants emportés par tout vent de doctrine vers la malice des hommes, mais pour que, pratiquant la vérité dans la charité, ils croissent, en toutes choses, en Jésus-Christ notre Chef (7).

C'est pourquoi, traitant des pasteurs des âmes, le saint concile de Trente a jugé que leur premier devoir et le plus grand, c'est d'enseigner le peuple chrétien (8). En conséquence il ordonne que, chaque dimanche au moins et à chaque fête solennelle, ils entretiennent le peuple de la religion ; quant au saint temps de l'Avent et du Carême, c'est tous les jours qu'ils le doivent faire,

(4) *Malach.*, II, 7. — (5) *Ib.* — (6) Pontif. Rom. — (7) *Ephes.*, IV, 14-15. — (8) Sess. V, cap. 2 de ref. ; Sess. XXII, cap. 8 ; Sess. XXIV, cap. 4 et 7 de ref.

ou au moins trois fois par semaine. Et ce n'est pas tout, car il ajoute que les curés son tenus, au moins les dimanches et jours de fête, par eux-mêmes ou par d'autres, d'enseigner aux enfants les vérités de la foi et leur apprendre l'obéissance envers Dieu et envers leurs parents. Et quand ils doivent administrer les sacrements, il leur prescrit que ceux qui sont appelés à les recevoir soient instruits de leur vertu au moyen d'une prédication en langue courante et vulgaire.

Ces prescriptions du saint concile, Notre prédécesseur Benoît XIV, en sa constitution *Etsi minime*, les a ainsi résumées et plus distinctement précisées : " Deux obligations principalement ont été imposées aux pasteurs des âmes par le concile de Trente : l'une est que, les jours de fête, ils adressent la parole au peuple sur les choses divines : l'autre est qu'ils initient tous les enfants et les ignorants aux éléments de la loi divine et de la foi."

Et c'est à bon droit que le très sage Pontife distingue ce double office à savoir de la prédication, qu'on appelle couramment l'explication de l'Evangile, et de l'enseignement de la doctrine chrétienne. Peut-être en effet ne manquerait-il pas de prêtres qui, soucieux de diminuer leur travail, se persuaderaient que l'homélie peut tenir lieu pour eux de catéchisme. A qui réfléchit apparaîtra l'erreur de cette appréciation. Car la prédication qui a trait au saint Evangile est destinée à ceux qui déjà doivent être pénétrés des éléments de la foi. C'est pour ainsi dire le pain qui doit être servi aux adultes. L'enseignement catéchistique au contraire est celui dont l'apôtre Pierre voulait que les fidèles fussent avides en toute simplicité, comme le sont les enfants nouveau-nés.

Cette fonction du catéchiste consiste à prendre, pour la traiter, quelque vérité qui se rattache à la foi et aux mœurs chrétiennes, et à l'éclairer sous tous ses aspects. Et comme le but de l'enseignement, c'est le perfectionnement de la vie, le catéchiste doit établir

une comparaison entre ce que Dieu ordonne de faire et ce que les hommes font en réalité ; après quoi, ayant usé avec à-propos d'exemples qu'il aura sagement puisés dans les saintes Ecritures, ou dans l'histoire ecclésiastique, ou dans la vie des saints, il doit conseiller ses auditeurs et leur montrer en quelque sorte du doigt suivant quelle règle ils doivent ordonner leur vie ; il doit terminer enfin en exhortant les assistants à détester et à fuir les vices, à pratiquer la vertu.

Nous savons bien, il est vrai, que pour un grand nombre, cette tâche de l'enseignement de la doctrine chrétienne n'est pas enviable, étant estimée chose de peu et impropre peut-être à procurer la faveur populaire. Toutefois, Nous considérons que c'est là le jugement de ceux qui se laissent guider par la légèreté plus que par la vérité. Sans doute, Nous ne refusons pas l'approbation due aux orateurs sacrés qui, par un souci sincère de la gloire divine, se consacrent soit à la défense et à la revendication de la foi soit à l'éloge des saints. Mais leur travail en appelle un autre préalable, à savoir celui des catéchistes : si celui-ci manque, les fondements manquent, et c'est en vain que travaillent ceux qui bâtissent la maison.

Trop souvent des discours très ornés, qui sont accueillis par l'applaudissement d'une très nombreuse assemblée, aboutissent uniquement à charmer les oreilles : ils ne remuent aucunement les âmes. Par contre, une instruction catéchistique, bien qu'humble et simple, c'est cette parole dont Dieu atteste par Isaïe : *"Tout comme la pluie ou la neige descend du ciel, et n'y retourne plus, mais enivre la terre, et la remplit, et la fait germer, et donne la semence à qui sème, et le pain à qui mange, ainsi sera ma parole qui sortira de ma bouche ; elle ne me reviendra pas vaine, mais elle fera tout ce que j'ai voulu, et elle prospérera en ceux à qui je l'ai adressée (1)."*

Nous pensons qu'il faut juger pareillement ces

(1) Is. LV, 10, 11.

prêtres qui, pour mettre en lumière les vérités de la religion, écrivent des livres considérables : ils sont assurément dignes d'être abondamment exaltés de ce chef. Combien est petit cependant le nombre de ceux qui consultent les ouvrages de ce genre, et qui en tirent un fruit qui réponde au travail et aux vœux des auteurs ? Tandis que l'enseignement de la doctrine chrétienne, s'il se fait comme il faut, n'est jamais inutile à ceux qui le reçoivent.

De fait (et il convient d'en réitérer la remarque pour enflammer le zèle des ministres de Dieu) le nombre est maintenant très grand et augmente chaque jour de ceux qui ignorent tout de la religion, ou qui ont de Dieu ou de la foi chrétienne une notion telle qu'elle leur permet, en pleine lumière de la vérité catholique, de vivre à la façon des idolâtres. Qu'ils sont, hélas ! nombreux, Nous ne disons pas les enfants, mais les adultes, et même les vieillards courbés par l'âge, qui ne savent absolument pas les principaux mystères de la foi ; qui, entendant le nom du Christ, répondent : "*Qui est-ce, . . . pour que je croie en lui* (2)."

Il s'ensuit qu'ils ne se croient pas coupables quand ils forgent et entretiennent des haines contre les autres, quand ils contractent des accords parfaitement iniques, quand ils se livrent à la négociation d'entreprises malhonnêtes, quand ils pressurent lourdement le bien d'autrui, quand ils commettent d'autres prévarications de ce genre. Il s'ensuit qu'ignorant la loi du Christ, qui non seulement condamne les crimes honteux, mais en défend même la pensée consciente et le désir, on les voit même quand, pour n'importe quel motif en fin de compte, ils s'abstiennent presque des voluptés coupables, agiter les pensées les plus perverses, nulle religion ne leur ayant été inculquée, et multiplier ainsi les iniquités plus qu'ils n'ont de cheveux sur la tête.

Et ces remarques, Nous tenons à le répéter, ne se

(2) *Ioan*, 1x, 36.

vérifient pas seulement dans les campagnes ou au sein de la misère du menu peuple, mais aussi et peut-être plus fréquemment parmi les hommes d'un rang plus élevé, et même chez ceux que gonfle la science, qui, forts d'une érudition vaine, prétendent pouvoir rire de la religion, et " *basphèment tout ce qu'en somme ils ignorent* (1) ".

Or, si c'est en vain qu'on attend une moisson d'une terre non ensemencée, comment espérerez-vous des générations bien équilibrées, si elles n'ont pas été instruites de la doctrine chrétienne à l'heure voulue ? Nous en concluons à bon droit que, si la foi languit de nos jours à ce point qu'elle est comme morte en un grand nombre, c'est que l'office du saint enseignement catéchistique, ou bien est trop négligemment rempli, ou bien est absolument omis.

Car c'est en vain qu'on dira pour avoir une excuse, que la foi nous a été accordée par un don gratuit et conférée à chacun au saint baptême.

Où, sans doute tous tant que nous sommes qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous sommes enrichis par la possession de la foi : mais cette très divine Semence ne parvient pas par elle-même et en vertu d'une sorte de force innée à *monter*... et à *produire de puissants rameaux* (2). Il y a aussi dans l'homme, dès sa naissance, une puissance intellectuelle : cette puissance a pourtant besoin du langage maternel pour y trouver l'excitation requise afin de passer, comme on dit, à l'acte. Il n'en va pas autrement pour l'homme qui, tirant une nouvelle naissance de l'eau et de l'Esprit-Saint, acquiert la foi initiale ; il a cependant besoin de l'enseignement de l'Eglise, pour que cette foi puisse être développée et accrue et porter des fruits. C'est pourquoi l'Apôtre écrivait : *La foi vient de l'audition, et l'audition s'effectue par la parole du Christ* (3) : et pour montrer la nécessité de l'instruction, il ajoute : *Comment... entendra-t-on, sans un prédicateur* (4) ?

(1) *Iud.*, 10.—(2) *Marc.*, 1v, 32.—(3) *Rom.*, x, 17.—(4) *Ibid.*, 14.

Si toutes les explications qui précèdent montrent de quelle importance est l'enseignement religieux du peuple, Nous devons avoir le plus vif souci de maintenir toujours en vigueur, ou, si elle est négligée quelque part, de restaurer cette diffusion de la Doctrine chrétienne qui, pour employer le langage de Notre prédécesseur Benoît XIV, est l'institution la plus utile à la gloire de Dieu et au salut des âmes (5)

Voulant donc, Vénérables Frères, pourvoir à cette fonction très importante de l'apostolat⁺ suprême, et réaliser partout en une si grave matière une pratique unifiée et uniforme, Nous décrétons et Nous ordonnons rigoureusement, en vertu de Notre autorité apostolique, l'observation et l'exécution, dans tous les diocèses, des règles qui suivent :

I. Que tous les curés, et en général tous ceux qui exercent le ministère des âmes, enseignent, d'après le petit livre du catéchisme, aux garçons et aux petites filles, ce qu'ils doivent tous croire et faire pour atteindre au salut, et cela pendant l'espace d'une heure entière tous les dimanches et jours de fête de l'année, sans en excepter un seul.

II. Que les curés, à des époques fixes de l'année, préparent garçons et filles, par une instruction continue de plusieurs jours, à la réception convenable des sacrements de Pénitence et de Confirmation.

III. Que de même, et avec un soin absolument particulier, ils disposent les jeunes garçons et les jeunes filles à s'approcher sainement pour la première fois de la sainte Table, par d'opportunes instructions et exhortations faites tous les jours du Carême, et si c'est nécessaire d'autres jours encore après les fêtes pascales.

IV. Que dans toutes les paroisses et dans chacune d'elles, soit canoniquement instituée l'association qu'on appelle couramment congrégation de la Doctrine chrétienne. Par elle les curés, là surtout où le nombre des

(5) Constit. *Etsi minime*, 13.

prêtres est restreint, auront comme auxiliaires dans l'enseignement du catéchisme des laïcs, qui s'appliqueront à ce ministère tant par zèle pour la gloire de Dieu, que pour gagner les saintes indulgences dont les Pontifes Romains l'ont si largement enrichi.

V. Que dans les grandes villes, et principalement dans celles où existent des Universités d'études, des lycées, des collèges, on fonde des écoles de religion pour instruire des vérités de la foi et de la vie chrétienne la jeunesse qui fréquente les cours publics où il n'est pas fait état des choses religieuses.

VI. Et puisque, surtout dans ces temps troublés, l'âge mûr n'a pas moins que l'enfance besoin d'instruction, que tous les curés et tous ceux qui exercent le ministère des âmes enseignent le catéchisme aux fidèles, en un langage d'ailleurs facile et approprié à leur entendement, à l'heure qu'ils jugeront la plus propre à déterminer l'affluence, sauf toutefois l'heure réservée aux enfants, et cela sans préjudice de l'homélie habituelle sur l'Evangile qui doit être donnée dans l'église paroissiale tous les jours de fête. A cet effet ils se serviront du catéchisme du Concile de Trente, et, de telle manière que, dans l'espace de quatre ou cinq années, ils en embrassent toute la matière, à savoir : du Symbole, des Sacrements, du Décalogue, de la Prière et des commandements de l'Eglise.

Voilà, vénérables Frères, ce que de Notre autorité apostolique, Nous avons décrété et ordonné, quant à Nous. A vous maintenant de faire qu'en chacun de vos diocèses, cela soit exécuté sans retard et intégralement : de veiller en définitive et de vous prémunir, suivant votre autorité, contre l'oubli de Nos prescriptions, ou, ce qui revient au même, contre leur exécution molle ou hésitante. Pour éviter efficacement ce péril, il faut que vous recommandiez avec instance que les curés ne donnent pas leurs leçons de catéchisme sans s'y être préparés, mais après une sérieuse préparation préalable : qu'ils ne parlent pas le langage de la sagesse humaine,

mais que, dans la simplicité du cœur et dans la sincérité de Dieu (1), ils suivent l'exemple du Christ, qui, bien qu'il révélât des choses cachées depuis la création du monde (2), disait cependant toutes choses en paraboles aux foules et ne leur parlait pas sans paraboles (3). Nous savons aussi que les apôtres institués par le Seigneur, pratiquèrent la même chose ; c'est d'eux que saint Grégoire le Grand disait : ils eurent soin par-dessus tout de prêcher aux peuples ignorants des choses simples et accessibles, et non des choses élevées et ardues (4). Or, en ce qui regarde la religion, les hommes de notre temps doivent, pour une grande part, être assimilés aux ignorants.

Empêchons cependant que, par zèle pour cette simplicité, l'on ne se persuade que, dans ce genre de tâche, il ne faut nul travail ou nulle méditation ; il en faut au contraire, à coup sûr, en ce genre plus qu'en aucun autre. Il est de beaucoup plus facile de trouver un orateur qui parle avec abondance et avec éclat, qu'un catéchiste qui donne une leçon de tout point louable. Quelque facilité naturelle qu'on ait donc reçue pour penser et pour parler, qu'on sache bien que jamais on ne parlera de la doctrine chrétienne, avec fruit pour les âmes, à des enfants ou au peuple, si l'on n'y est préparé et dressé par une étude sérieuse. Ceux-là se trompent certainement qui, confiants dans l'inexpérience et la lenteur intellectuelle du peuple, se piquent de pouvoir agir négligemment en ces matières. Au contraire, plus ignorants sont les auditeurs recrutés, plus grand est le zèle et le soin dont il faut qu'on use pour acheminer des vérités très élevées, si éloignées de l'entendement vulgaire, vers la perception trop obtuse des illettrés, à qui, tout autant qu'aux savants, elles sont nécessaires pour l'acquisition du bonheur éternel.

Qu'il Nous soit donc permis, Vénérables Frères, de

(1) II Cor., I. 12.—(2) Matth., XIII. 35.—(3) Ib., 34,—(4) Moral., I. XVII, cap. 26.

vous adresser, en cette dernière partie de Notre lettre, les paroles de Moïse : *Si quelqu'un appartient au Seigneur, qu'il s'unisse à moi* (1). Observez, Nous vous le demandons et Nous vous en prions, quelle ruine des âmes l'ignorance des choses religieuses entraîne à elle seule. Beaucoup d'œuvres utiles et absolument dignes de louange ont été peut-être instituées par vous, en vos diocèses respectifs, à l'avantage du troupeau qui vous a été confié : Veuillez pourtant, avant toute chose, avec toute l'énergie, tout le zèle, toute l'assiduité possible, donner vos soins et vos instances à ce que la connaissance de la doctrine chrétienne atteigne les âmes de tous et les pénètre à fond. *Que chacun de nous, Nous répétons les paroles de l'apôtre Pierre, de même qu'il a reçu la grâce, l'administre à l'autre, comme il convient à de bons dispensateurs de la grâce multiforme de Dieu* (2).

Que, par l'intercession de la très sainte Vierge immaculée, votre zèle et vos pieuses industries soient favorisées par la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons d'un cœur très aimant, à vous, à votre clergé, au peuple qui vous est confié, comme témoignage de Notre affection et gage des célestes grâces.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 avril 1905, la seconde année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

(1) *Exod.*, XXXII, 26.

(2) I *Petr.*, IV, 10.

s la sincé-
Christ, qui,
la création
en para-
paraboles
nés par le
d'eux que
soin par-
des choses
s et ardues
ommes de
tre assimi-

cette sim-
e de tâche,
en faut au
aucun au-
un orateur
catéchiste

Quelque
r penser et
ne parlera
es âmes, à
ré et dres-
nt certai-
la lenteur
ir agir né-
plus igno-
est le zèle
miner des
ment vul-
trés, à qui,
ûres pour

Frères, de

—(4) *Moral.*,



ENCYCLICAL LETTER
OF
His Holiness Pope Pius X.

TEACHING OF THE CATECHISM.

TO OUR VENERABLE BROTHERS PATRIARCHS, ARCH-
BISHOPS, BISHOPS AND OTHER ORDINARIES IN PEACE
AND COMMUNION WITH THE APOSTOLIC SEE.

PIUS X, POPE.

Venerable Brothers, Salutation and Benediction :

At a time of great trouble and difficulty our littleness has been raised by the inscrutable designs of Divine Providence to the office of Supreme Pastor of the entire flock of Christ. Long has the enemy been prowling round the fold, attacking it with such subtle cunning, that now more than ever seems to be verified the prediction made by the Apostle to the elders of the Church of Ephesus : " I know that ravening wolves will enter in among you, not sparing the flock." (Acts xx., 29.) Those who still cherish zeal for the glory of God are seeking out the causes of this religious decadence. While differing in their conclusions they point out, each according to his own views, different ways for protecting and restoring the Kingdom of God on earth. But to us venerable brothers, it seems that while other reasons may ply their part we must agree with those who hold that the main cause of the present lassitude and torpor, as well as of the very serious evils that flow

from it, is to be found in the prevailing ignorance about divine things. This fully bears out what God himself affirmed through the Prophet Osee : " And there is no knowledge of God in the land. Cursing and lying and killing and theft and adultery have overflowed, and blood hath touched blood. Therefore shall the earth mourn, and every one that dwelleth in it shall languish." (Osee iv., 1 foll.)

It is a common lament, only too well founded, that among Christians there are large numbers who live in utter ignorance of the truths necessary for salvation. And when we say among Christians we mean not only the masses and those in the lower walks of life, who are sometimes not to blame owing to the inhumanity of taskmasters whose demands leave them little time to think of themselves and their own interests. We include and indeed more especially, all those who, while endowed with a certain amount of talent and culture and possessing abundant knowledge of profane matters, have no care nor thought for religion. It is hard to find words to describe the dense darkness that environs these persons : the indifference with which they remain in this darkness is the saddest sight of all. Rarely do they give a thought to the Supreme Author and Ruler of all things or to the teaching of the faith of Christ. Consequently they are absolutely without knowledge of the incarnation of the word of God, of the redemption of mankind wrought by him, of grace which is the chief means for the attainment of eternal welfare, and of the Holy Sacrifice and the Sacraments by which this grace is acquired and preserved. They fail to appreciate the malice and foulness of sin. They have, therefore, no care to avoid it and free themselves from it. Hence they reach their last day in such a state that the minister of God, anxious to take advantage of the slightest hope of their salvation, is obliged to employ those final moments, which should be consecrated entirely to stimulating the love of God, in imparting brief

instruction on the things indispensable for salvation—even then it often happens that the invalid has become so far the slave of culpable ignorance that he considers superfluous the intervention of the priest and faces calmly the terrible passage to eternity without reconciling himself with God. Our predecessor Benedict XIV., therefore, had good reason to write as he did : “ This we asseverate : that the majority of those who are condemned to eternal punishment fall into this everlasting misfortune through ignorance of those mysteries of the faith which must be known and believed by all who belong to the elect.” (Inst. xxvi., 18.)

In these circumstances, venerable brothers, what wonder is it if to-day we see in the world, not merely among barbarous peoples but in the very midst of Christian nations a constantly increasing corruption and depravity? The Apostle writing to the Ephesians admonished them : “ But fornication and all uncleanness or covetousness, let it not be so much as named among you, as becometh saints, or obscenity or foolish talking.” (Eph. v., 3-4.) St. Paul bases this holiness and the modesty that curbs the passions on supernatural wisdom : “ See therefore, brethren, how you walk circumspectly not as unwise, but as wise, redeeming the time for the days are evil. Wherefore become not unwise, but understanding what is the will of God.” (Ibid, 15, 16.) The Apostle had good reason for speaking in this way ; for the human will has retained but little of that love of what is honest and just which God the Creator infused into it and which drew it, so to speak, toward the real and not merely apparent good. Depraved as it has become by the corruption of the first sin, and almost forgetful of God its author, its affections are almost entirely turned to vanity and lying. This erring will, blinded by perverse passions, has need therefore of a guide to point out the way and lead it back to the paths of justice so unhappily abandoned. This guide, not selected at random, but design-

ated especially by nature, is no other than the intellect. But if the intellect be itself lacking in true light, that is, in the knowledge of divine things, it will be the blind leading the blind and both will fall into the ditch. Holy David, praising God for the light of truth which is flashed from Him upon our minds, said : " The light of Thy countenance, O Lord, is signed upon us." (Ps. iv., 7.) And he described the effect of this light when he added : " Thou hast given gladness in my heart " the gladness that fills the heart to make it run in the way of the divine commandments.

All this becomes evident on a little reflection. The doctrine of Jesus Christ reveals God and His infinite perfection to us with far greater clearness than does the natural light of the human intellect. What follows ? That same doctrine commands us to honor God by faith, which is the homage of our mind ; by hope, which is the homage of our will ; by charity, which is the homage of our heart ; and thus it binds and subjects the whole of man to his Supreme Maker and Ruler. So, too, the doctrine of Christ alone makes known to us the true and lofty dignity of man, by showing him to be the son of the Father who is in heaven, made to his image and likeness and destined to live with him in eternal bliss. From this very dignity, and from the knowledge that man has of it, Christ showed the obligation of all men to love one another like brothers, as they are, commands them to live here below as children of light, "not in rioting," to quote the words of the Apostle, "and drunkenness, not in chambering and impurities, not in contention and envy." (Rom. xiii., 13.) Christ likewise commands men to place all their solicitude in God, since He has care of us, orders us to stretch forth a helping hand to the poor, to do good to those who do evil to us, to prefer the eternal good of the soul to the fleeting things of time. Not to go too far into detail, is it not the doctrine of Jesus Christ that inspires proud man with the love of humility, which is the sour-

ce of true glory? "Whosoever shall humble himself*** he is the greater in the kingdom of heaven." (Matt. xviii., 4.) From the same doctrine we learn Prudence of the spirit, by means of which we are enabled to shun the prudence of the flesh, Justice which teaches us to give every one his due, Fortitude which makes us ready to suffer all things, and by means of which we do in fact heroically suffer all things for the sake of God and eternal happiness, and, finally, Temperance, through which we find it possible to love even poverty for the sake of the kingdom of God and actually to glory in the cross, paying no heed to contempt. In fine, the science of Christianity is a fount not only of light for the intellect, enabling it to attain truth, but of warmth to the will, whereby we raise ourselves up to God and unite ourselves with Him in the practice of virtue.

We indeed do not mean to say that a knowledge of religion may not be joined with a perverse will and unbridled conduct. Would to God that facts did not too abundantly prove the contrary. What we do maintain is that the will cannot be upright nor the conduct good so long as the intellect is the slave of crass ignorance. A man using his eyes may certainly turn aside from the right path, but the one who has become blind is certain to walk into the mouth of danger. Besides there is always some hope for the reform of perverted morality so long as the light of faith is not wholly extinguished; whereas, if want of faith is added to corruption as a result of ignorance, the evil hardly admits of remedy, and the road to eternal ruin lies open.

Such, then, are the unhappy consequences of ignorance in matters of religion; such, too, are the necessity and utility of religious instruction. Vain, indeed, would it be to expect one to perform the duties of a Christian who does not know them. It remains, then, to inquire whose duty it is to eliminate this ignorance from the minds of the people, and to impart to them a

knowledge that is so necessary. And here, venerable brothers, there is no reason for doubt, for this most important duty is incumbent upon all who are pastors of souls. On them, by command of Christ, rests the obligation of knowing and feeding the flocks entrusted to them. To feed implies first of all to teach. "I will give you," God promised through Jeremiah, "pastors after My own heart, and they will feed you with knowledge and doctrine." (Jer. iii., 15.) Hence the Apostle St. Paul said: "Christ sent me not to baptise, but to preach the gospel" (1. Cor. i., 17), thus indicating that the first office of all those who are intrusted to some extent with the government of the Church is to instruct the faithful.

We do not think it is necessary to speak here of the noble nature of this instruction or to show how meritorious it is in the sight of God. Assuredly the alms with which we alleviate the trials of the poor is highly praised by the Lord. But who will deny that a far greater measure of praise is due the zeal and the labor expended not on the fleeting welfare of the body but on the eternal welfare of souls, by teaching and admonition? In truth than this nothing is nearer or dearer to the heart of Jesus Christ the Saviour of souls, who, through the lips of Isaias affirmed of Himself. "I have been sent to preach the gospel to the poor." (Luke iv., 18.)

For our present purpose it will be better to dwell on a single point and to insist on it, viz., that for a priest there is no duty more grave or obligation more binding than this one. Who will deny that knowledge should be joined with holiness of life in every priest? "For the lips of the priest shall keep knowledge" (Mal. ii., 7.) The Church does, in fact, require it most rigorously in those who are to be raised to the sacerdotal ministry. Why? The answer is because from them the Christian people expect to learn, and it is for that end that they are sent by God, "and they shall seek

the law at his mouth, for he is the angel of the Lord of Hosts." (Ibid) Thus the bishop, in ordaining, addressing the candidates for orders, say to them : " Let your spiritual doctrine be as medicine for the people of God. let them be prudent co-operators of our order, in order that, meditating day and night on His law, they may believe what they shall read, and teach what they shall believe." (Pont., Rom.) If what we have just said is applicable to all priests, which what greater force does it apply to those who possess the title and the authority of parish priests, and who, by virtue of their rank, and in a sense by virtue of a contract, hold the office of ruling souls. These, to a certain extent, are to be numbered among the pastors and doctors designated by Christ in order that the faithful no longer be as children tossed to and fro, and carried about by every wind of doctrine by the wickedness of men, but that " doing the truth in charity they may in all things grow up in Him who is head, even Christ." (Eph. iv., 14, 15.)

Hence the sacred Council of Trent, treating of the pastors of souls, lays down as their first and chief duty the instruction of the faithful. It prescribes that they must speak to the people on the truths of religion on Sundays and the more solemn feasts, and do so either daily or at least three times a week during the holy seasons of Advent and Lent. Nor is it content with this, for it adds that parish priests are bound, either by themselves or through others, to instruct the young, at least on Sundays and feast days, in the principles of faith and in obedience to God and their parents. (Sess. 5, ch. 2 de ref; Sess. 22, ch. 8; Sess. 24, ch. 4 and 7 de ref.) And when the sacraments are to be administered it enjoins upon them the duty of explaining in the vernacular their efficacy to those who are about to receive them.

These prescriptions of the Sacred Council of Trent have been epitomised and still more clearly defined by our predecessor, Benedict XIV., in his " Constitution *Etsi Minime*" in the following words : " Two chief

obligations have been imposed by the Council of Trent on those who have the care of souls ; the first that they speak to the people on divine things on feast days ; and second, that they instruct the young and the ignorant in the rudiments of the law of God and of faith." Rightly does that most wise Pontiff make a distinction between the two duties of the sermon, commonly known as the explanation of the Gospel, and of the Catechism. Perchance there are some who, desirous of saving themselves trouble are willing to believe that the explanation of the Gospel may serve also for catechetical instruction. The error of this must be apparent to all who stop to think for a moment. The sermon on the Gospel is addressed to those who may be supposed to be already instructed in the rudiments of the faith. It is, so to say, the bread that is broken for those who are grown up. Catechetical instruction, on the other hand, is that milk which the Apostle St. Peter wished the faithful to yearn after in all simplicity like new-born babes. The task of the catechist is to take up one or other of the truths of faith or Christian precept and explain it in all its parts ; and since the scope of his instruction is always directed to amendment of life he should institute a comparison between what is required of us by our Lord and our actual conduct. He should, therefore, make use of examples skillfully selected from the Holy Scriptures, Church history and the lives of the saints, using persuasion with his hearers, and pointing out to them how they are to shape their conduct. He should conclude with an efficacious exhortation in order that they may be moved to shun and detest vice and to practise virtue.

We are aware that the office of catechist is not much sought after because as a rule it is deemed of little account, as it does not lend itself easily to the winning of applause. But this, in our opinion, is an estimate born of vanity and not of truth. We are quite willing to admit the merits of those pulpit orators, who

out of genuine zeal for the glory of God, devote themselves to either the defence and maintenance of the faith or to eulogising the heroes of Christianity. But their labor pre-supposes labor of another kind, that of the catechist. Where the latter is wanting, the foundations are wanting, and they labor in vain who build the house. Too often it happens that ornate sermons which win the applause of crowded congregations serve only to tickle the ears and fail utterly to touch the heart. Catechetical instruction, on the other hand, plain and simple though it be, is that word of which God Himself speaks in Isaias : "And as the rain and the snow come down from heaven and return no more thither; but soak the earth, and water it, and make it to spring and give seed to the sower and bread to the eater ; so shall My word be which shall go forth from My mouth ; it shall not return to Me void, but shall do whatsoever I please and shall prosper in the things for which I sent it." We believe the same may be said of those priests who devote much time and labor to the writing of books to illustrate the truths of religion. They are worthy of great commendation for their activity. But how many read these volumes and derive from them fruit that corresponds in any way to the toil and the wishes of those who wrote them. Whereas, the teaching of the Catechism, when performed as it should be, never fails to be of profit to those who listen to it.

In order to stimulate the zeal of the ministers of the Sanctuary, we must repeat that there are to-day vast numbers, continually recruited by fresh accessions, who are either utterly ignorant of the truths of religion or who, at most, possess only such knowledge of God and of the Christian faith as to lead the life of idolaters. How many are there not only among the young, but among adults and those tottering with age, who know nothing of the principal mysteries of faith, who on hearing the name of Christ can only ask : "Who is He... that I may believe in Him." (John ix., 36.) In conse-

quence of this ignorance they regard it as no crime to excite and to cherish hatred against their neighbor, to enter into most unjust contracts, to give themselves up to dishonest speculations, to possess themselves of the property of others by enormous usury, and to commit other iniquities not less reprehensible. Furthermore, they are unaware that the law of Christ not only forbids immoral actions, but condemns deliberate immoral thoughts and immoral desires; even when they are restrained by some motive from abandoning themselves to sensual pleasures, they without any kind of scruple feed on evil thoughts, multiplying sins beyond the hairs of the head. Again we deem it necessary to repeat that such persons are to be found not only among the poorer classes of the people or in country districts, but among those in the highest walks of life, and even among those puffed up with knowledge, who, relying upon a vain erudition, think they are at liberty to turn religion into ridicule and to "blaspheme that which they know not." (Judges 10).

Now, if it is vain to expect a harvest where no seed has been sown. How can we hope to have better living generations if they be not instructed in time in the doctrine of Jesus Christ? It follows, too, that if faith languishes in our days, if it has almost vanished among large numbers, the reason is that the duty of catechetical teaching is either fulfilled very superficially or altogether neglected. Nor will it do to say, in excuse, that faith is a free gift bestowed upon each one at baptism. Yes, all baptized in Christ have infused into them the habit of faith; but this most divine germ, left to itself and unaided, so to speak, from outside sources, "does not develop or put forth great branches," (Mark iv., 32.) Man at birth has within him the faculty of understanding, but he has need also of the mother's word to awaken it as it were, and to put it into act. So, too, the Christian, born again of water and the Holy Ghost, has faith within him, but he requires the word

of the Church to fecundate it and develop it, and make it fruitful. Hence the Apostle wrote: "Faith comes from hearing, and hearing by the word of God" (Romans x., 17), and to show the necessity of teaching, he adds: "How shall they hear without a preacher?" (Ibid.)

Now, if what we have said so far demonstrates the supreme importance of religious instruction, it follows that we ought to do all that lies in our power to maintain the teaching of catechism and where the practice of so doing has fallen into disuse there should be a revival of the teaching of catechism, which Benedict XIV, has described as "the most effective means for spreading the glory of God and securing the salvation of souls." (Const. Etsi Minime 13.)

We, therefore, Venerable Brothers, desirous of fulfilling this most important duty which is imposed upon us by the Supreme Apostolate, and wishing to introduce uniformity everywhere in this most weighty matter, do by our supreme authority enact and strictly ordain that in all dioceses the following precepts be observed:

I. On every Sunday and feast day, none excepted, all parish priests and, generally speaking, all those who have the care of souls shall throughout the year, with the text of the catechism, instruct for the space of an hour the young of both sexes in what they must believe and do to be saved.

II. They shall, at stated times during the year, prepare boys and girls by continued instruction lasting several days to receive the Sacraments of Penance and Confirmation.

III. Every day in Lent and, if necessary, on other days after the feast of Easter, they shall likewise by suitable instructions and reflections most carefully prepare boys and girls to receive their first communion in a holy manner.

IV. In each parish the Confraternity of the Christian Doctrine is to be canonically instituted. Through this Confraternity the parish priests, especially in places

where there is a scarcity of priests, will find valuable helpers for catechetical instruction in pious lay persons who will lend their aid to this holy and salutary work, both from a zeal for the glory of God and as a means of gaining the numerous indulgences granted by the Sovereign Pontiffs.

V. In large towns, and especially in those which contain universities, college and grammar schools, let religious classes be founded to instruct in the truths of faith and in the practice of Christian life the young people who frequent the public schools, from which all religious teaching is banned.

VI. In consideration of the fact that in these days adults not less than the young stand in need of religious instruction, all parish priests and others having the care of souls, shall, in addition to the usual homily on the Gospel to be delivered at the Parochial Mass on all days of obligation, explain the catechism for the faithful in an easy style, suited to the intelligence of their hearers, at such time of the day as they may deem most convenient for the people, but not during the hour in which the children are taught. In this instruction they are to make use of the Catechism of the Council of Trent: and they are to divide the matter in such a way as within the space of four or five years to treat of the Apostles Creed, the Sacraments, the Decalogue, the Lord's Prayer and the Precepts of the Church.

This, Venerable Brothers, we do prescribe and command by virtue of the Apostolic authority. It now rests with you to put it into prompt and complete execution in your dioceses, and by all the force of your power see to it that these prescriptions of ours be not neglected, or what comes to the same thing, that they be not carried out superficially. That this may be avoided, you must not cease to recommend and to require that your parish priests do not impart this instruction carelessly, but that they diligently prepare themselves for it; let them not speak words of human wisdom,

but "with simplicity of heart and in the sincerity of God" (2d. Cor. i., 12), imitating the example of Jesus Christ, Who, though "He revealed mysteries hidden from the beginning of the world" (Matt. xiii., 35), yet spoke "always to the multitudes in parables, and without parables did not speak to them" (Ibid, 34). The same thing was done also by the Apostles taught by our Lord, of whom the Pontiff Gregory the Great said : "They took supreme care to preach to the ignorant things easy and intelligible, not sublime and arduous" (Moral, 2, xvii., ch. 25). In matters of religion the majority of men in our times must be considered as ignorant.

We would not, however, have it supposed that this studied simplicity of preaching does not require labor and meditation, on the contrary, it requires both more than does any other kind of preaching. It is much easier to find a preacher capable of delivering an eloquent and elaborate discourse than a catechist who is able to impart instruction entirely worthy of praise. It must, therefore, be carefully born in mind that a person whatever facility of ideas and language he may have inherited from nature, will never be able to teach the catechism to the young and the adult without preparing himself thoughtfully for it. They are mistaken who suppose that in consequence of the intellectual inferiority of the common people they can perform this office in a careless manner. On the contrary, the more uncultured the hearers, the greater is the necessity for study and diligence in order to bring home to their minds those most sublime truths which are so far beyond the natural understanding of the multitude, and which must yet be known by all the learned as well as the unlettered, in order that they may attain eternal salvation.

And now, Venerable Brothers, permit us to close this letter by addressing to you these words of Moses : "If any man be on the Lord's side, let him join with me" (Ex. xxxii., 26.) We pray and conjure you to reflect on the ruin of the souls which is wrought solely by

ignorance of divine things. Doubtless you have done many useful and certainly praiseworthy things in your dioceses for the benefit of the flock entrusted to you, but before all else, and with all the diligence, all the zeal, all the assiduity that is possible for you to employ, see to it that the knowledge of Christian doctrine penetrate and pervade through and through the minds of all: "Let everyone" (these are the words of the Apostle St. Peter). "as he has received grace, minister the same one to another, as good stewards of the manifold grace of God" (1 Peter, iv., 10).

Through the intercession of the Most Blessed Immaculate Virgin, may your diligence and your energy be fructified by the Apostolic blessing, which, in token of our affection and as an earnest of divine favors, we impart to you and to the clergy and the people entrusted to each one of you.

Given at Rome, at St. Peter's on the 15th day of April, 1905, in the second year of our Pontificate.

PIUS X., POPE.

ave done
s in your
o you, but
the zeal,
mploy, see
penetrate
ds of all :
e Apostle
sister the
manifold

essed Im-
ar energy
in token
avors, we
le entrust-

th day of
ate.

POPE.





6ième Série—No. 53.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 8 septembre 1905.

- I. Quelques règles à propos du chant grégorien.
- II. Décret de la S. Cong. des Rites concernant les cierges.
- III. Nouvelle invocation dans les litanies du Saint Nom de Jésus.
- IV. Règles pour l'enseignement du catéchisme prescrites par l'encyclique *Acerbo nimis*.

Chers Coopérateurs,

I.

Le 22 novembre 1903, S.S. le Pape Pie X a publié un *Motu proprio* sur le chant d'église. Je vous en ai

communiqué le texte à la suite de ma circulaire no. 43, et dans ma circulaire, no. 45, toutes deux de la 6ième série, je vous ai rappelé le devoir qui vous incombait d'observer ce qui vous était dès lors possible et de *prendre les moyens pour arriver sous le plus court délai possible à vous conformer en tout à ce qui est prescrit par ce Motu proprio.*

Tous ont-ils songé qu'ils avaient un sérieux devoir de conscience à remplir? Beaucoup, j'espère, se sont mis à l'œuvre pour obéir à l'ordre du Pape.

Je sais que dans un certain nombre de paroisses et missions rurales, il n'a pas encore été possible de suivre bien exactement les règles que Sa Sainteté a imposées au monde catholique, mais j'ai confiance que chacun veut arriver à les observer.

Après mûre réflexion et pour me conformer aux prescriptions ecclésiastiques, voici ce que je crois devoir régler pour toutes les paroisses et missions :

- 1o. Le chant grégorien doit tenir le premier rang de la musique sacrée exécutée dans les églises et en constituer la partie principale ;
- 2o. Les livres de plain chant actuellement en usage pourront être conservés jusqu'à nouvel avis ;
- 3o. On ne doit jamais omettre, à la grand'messe, le chant de l'*Introït*, du *Graduel*, de l'*Alleluia* ou du *Trait*, de l'*Offertoire* et de la *Communion* ;
- 4o. Il n'est pas permis, à cause du chant ou de la musique de faire attendre le prêtre à l'autel ;
- 5o. Le *Sanctus* de la messe doit être achevé avant l'élévation et, par conséquent, même le célébrant doit, sur ce point, se régler sur les chœurs ;
- 6o. Le *Benedictus* ne se chante qu'après l'élévation du calice. Après le *Benedictus*, s'il reste quelque temps avant le *Pater*, l'usage de Rome permet seulement de chanter un motet au Très-Saint-Sacrement ;
- 7o. Après l'*Offertoire*, dans le temps qui, ordinairement, reste avant la *Préface*, on peut aussi chanter un court motet sur des paroles approuvées par l'Eglise ;

8o. A la grand'messe, il n'est permis de chanter aucun morceau en langue vulgaire et aux services funèbres, il n'est pas non plus permis de chanter en langue vulgaire entre la messe et l'absoute ;

9o. L'orgue peut toujours accompagner le chœur, sans toutefois le couvrir, mais il ne doit pas accompagner le chant propre du célébrant et des ministres. Il est aussi permis de le jouer, à la messe et aux vêpres, aux moments indiqués dans le *motu proprio* ;

10o. On ne doit pas admettre les *Bandes* de musique à jouer dans les églises. Si, dans quelque grande circonstance, on veut se servir des instruments dits d'orchestre, il faut en obtenir l'autorisation de l'Ordinaire ;

11o. Les femmes ne doivent pas faire partie du chœur des chantres aux offices liturgiques. Pour se conformer à l'ordre du Pape, les curés et recteurs d'églises qui, jusqu'à présent, n'ont eu pour chantres que des femmes doivent, pour les remplacer le plus tôt possible, *onerata uniuscujusque rectoris conscientia*, s'efforcer de faire apprendre à quelque jeunes hommes le chant grégorien. Dès qu'ils en auront deux en état de chanter seuls, les femmes cesseront de faire partie du chœur.

12o. Les femmes pourront chanter seules dans les églises à la réunion de leurs confréries et autres circonstances analogues.

II.

La S. Cong des Rites, par sa décision du 14 décembre 1904, a mitigé des décrets antérieurs au sujet de la qualité de la cire à employer dans les fonctions sacrées. Elle décrète que les évêques *pro viribus curent ut cereus paschalis, cereus in aqua baptismali immergens et illic candelae in Missis accendende, sint ex cera apum saltem in maxima parte ; aliarum vero candelarum, quae supra Altaribus ponendae sunt, materia in*

majori vel notabili quantitate ex eadem cera sit oportet. Qua in re parochi aliique rectores ecclesiarum et oratoriorum tuto stare poterunt normis a respectivis Ordinariis traditis, nec privati sacerdotes Missam celebraturi de qualitate candelarum anxie inquirere tenentur.

Ce décret laisse à l'Ordinaire le soin de déterminer la quantité de cire d'abeilles qui doit entrer dans les cierges des deux catégories qui y sont mentionnées. C'est pourquoi je règle ce qui suit :

1o. Le cierge pascal et deux cierges à allumer durant les messes devront être faits d'au moins deux tiers de cire d'abeilles ;

2o. Les cierges à placer sur les autels selon les prescriptions liturgiques, par exemple pour le salut du Très Saint Sacrement, devront contenir au moins un tiers de cire d'abeilles ;

3o. Quant aux autres cierges dont le décret ne fait pas mention, je conseille de faire entrer dans leur composition une certaine quantité de cire d'abeilles, ne serait-ce que pour leur donner plus de consistance et les empêcher de couler en brûlant ;

4o. Je vous recommande de mettre dans des boîtes distinctes les cierges de chacune de ces trois catégories avec une indication suffisante pour éviter toute erreur, ce à quoi doit veiller le prêtre chargé de la desserte de l'église ou chapelle.

N. B. Pour les grand-messes, comme pour les messes basses, il faut deux cierges qui aient les deux tiers de cire d'abeilles ; pour les autres, il suffit que la cire d'abeilles entre pour un tiers dans leur composition.

III.

Sur demande d'un grand nombre d'évêques, le Souverain Pontife, par un décret du 8 février 1905, autorise, pour être introduites dans les litanies du Saint Nom de Jésus, une invocation en l'honneur de la très sainte

Eucharistie. Après l'invocation *Per ascensionem tuam, libera nos Jesu*, on ajoutera désormais à ces litanies l'invocation *Per sanctissimae Eucharistiae institutionem, libera nos Jesu*.

IV.

Je ne doute pas que vous n'ayiez lu et relu l'encyclique *Acerbo nimis*, sur l'enseignement de la doctrine chrétienne. Vous avez, j'en ai la confiance, acquis une forte conviction de la nécessité impérieuse de prêcher avec soin, et toujours après une sérieuse préparation, cette doctrine salutaire, non seulement aux enfants mais encore aux adultes, comme le veut le Vicaire du Christ.

J'ai dit *toujours après une sérieuse préparation*. Il est incontestable que tel est le devoir de tout prédicateur. Ceux qui ont une réelle facilité d'élocution feront bien de se le rappeler et qu'aucun prêtre ne se pense exempt de faute s'il ne parle que par manière d'acquit, sans suite, sans pouvoir se rendre le témoignage qu'il a réellement prêché ou catéchisé de manière à instruire ses auditeurs et à les gagner à Jésus-Christ et à sa sainte loi.

Il sera bon que vous lisiez avec commentaires, au prône de vos messes paroissiales, les parties de l'encyclique qui regarde les fidèles omettant celles qui ne regardent que le clergé. Vos paroissiens seront ainsi disposés à envoyer régulièrement au catéchisme leurs chers enfants et à être eux-mêmes présents aux instructions que vous leur donnerez.

Pour que l'enseignement religieux soit donné à tous, le Pape Pie X a formulé des règles qu'il faut bien observer.

IÈRE. REGLE.

« Tous les curés et en général tous ceux qui ont charge d'âmes devront, les dimanches et jours de fête

de l'année, sans exception, pendant une heure entière, enseigner aux enfants, garçons et filles, au moyen du catéchisme, ce que chacun doit croire et pratiquer pour être sauvé."

Cette règle est absolue dans sa forme et, tout dernièrement le Cardinal Vicaire rappelait aux curés de Rome que le Pape ne voulait pas tolérer qu'ils se dispensassent de ce devoir même pendant quelques dimanches selon la coutume de la ville éternelle.

Ce catéchisme doit être fréquenté et par les enfants qui ont communiqué et ceux qui se préparent à la première communion. Ayez soin de le bien faire comprendre aux parents et de le leur rappeler souvent.

2ème. RÈGLE.

"Chaque année, pendant plusieurs jours et à des époques déterminées, ils prépareront les garçons et les petites filles à recevoir dignement les sacrements de la Pénitence et de Confirmation."

Le second concile provincial de Québec prescrivit aux curés d'entendre les confessions des enfants au moins deux ou trois fois l'année.

Pour observer la règle tracée par le Pape, il faudra donc suivre la prescription de notre concile et, deux ou trois fois l'an, les curés devront annoncer, au moins huit jours d'avance, l'époque de la confession des jeunes enfants et recommander aux parents et aux instituteurs de préparer les enfants à se confesser et à profiter des instructions qu'ils entendront pour se disposer à recevoir le sacrement de Pénitence. Il en doit être de même pour la préparation des confirmands.

Il est peut-être utile de rappeler qu'il est du devoir de tout confesseur, tout autant que de tout curé, d'instruire et de disposer les enfants qui ont l'âge de raison à recevoir l'absolution quand ils ont eu le malheur de tomber dans quelque péché, surtout si le péché est mortel, sans attendre le temps de la première communion.

3ème. RÈGLE

De même et avec un soin particulier, chaque jour de carême, et, si besoin est, durant quelques jours après les fêtes de Pâques, ils prépareront les jeunes gens et les jeunes filles, par des instructions et exhortations appropriées, à s'approcher saintement, pour la première fois, de la Sainte Table".

Ceux qui prépareront les enfants à la première communion à une autre époque de l'année n'oublieront pas qu'ils doivent consacrer à cette préparation au moins autant de temps que dure le carême.

4ème. RÈGLE.

" Dans chaque paroisse, on établira conséquemment une Association connue sous le nom de Congrégation de la doctrine chrétienne. Les curés, surtout là où le nombre des prêtres est restreint, y trouveront comme auxiliaires dans l'enseignement du catéchisme, des laïques qui se consacreront à ce ministère tant par zèle pour la gloire de Dieu que pour gagner les saintes indulgences si largement accordés par les Pontifes romains."

J'engage messieurs les curés à organiser dans leurs paroisses et même dans leurs missions, cette congrégation dont les premiers membres seront les instituteurs et institutrices, puis les personnes de bonne volonté capables de remplir le charitable ministère de l'enseignement du catéchisme. Plus tard j'enverrai à ceux qui en feront la demande un diplôme établissant dans leurs paroisses cette congrégation.

Vous trouverez le catalogue des indulgences à gagner dans le Traité des indulgences de Béringer, vol. 2, page 290.

Cette Congrégation est aussi connue sous le nom de Jésus, Marie, Joseph. Sa fête patronale doit donc être la fête de la Sainte Famille.

5ème. RÉGLE.

“ Dans les grandes villes, et particulièrement dans celles où se trouvent des Universités, des Lycées, des Collèges, l'on fondera des écoles de religion pour enseigner les vérités de la foi et les préceptes de la vie chrétienne à la jeunesse qui fréquente les écoles publiques, où l'on ne donne aucune notion religieuse”.

Cette règle n'a pas actuellement son application dans ce diocèse, car notre jeunesse catholique reçoit l'instruction religieuse dans nos institutions d'éducation.

6ème. RÉGLE.

“ Mais surtout à notre époque, les adultes n'ont pas moins besoin que la jeunesse de l'instruction religieuse ; c'est pourquoi, outre l'homélie accoutumée sur l'Évangile qui doit être donnée tous les jours de fête pendant la messe paroissiale, à l'heure jugée la plus propice à l'affluence du peuple, mais en dehors de l'heure consacrée à l'instruction des enfants, tous les curés et tous ceux qui ont charge d'âmes feront le catéchisme aux fidèles en un langage facile et adapté à leur intelligence. Ils se serviront à cet effet du catéchisme du Concile de Trente et de manière à parcourir, en l'espace de quatre ou cinq ans, tout ce qui concerne le symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière et les commandements de l'Église.”

Chacun de ceux que cette règle regarde devra choisir l'heure qu'il croira la plus convenable pour donner l'enseignement du catéchisme à ses paroissiens. Généralement et particulièrement dans les paroisses rurales, le seul temps propice est celui de la messe paroissiale. Voici ce qui peut facilement se faire : Après les annonces : 1o. Homélie sur l'Évangile ; 2o. Instruction catéchistique. Celui qui se sera bien préparé commentera l'Évangile et donnera son instruction en y consacrant une seule demi-heure.

Il me reste à vous redire ici les graves paroles que le Pape adresse aux évêques. Elles font entendre qu'il veut que les règles qu'il a faites en sa qualité de chef de l'Eglise soient exactement observées. Méditez-les au pied de votre crucifix ou devant le tabernacle où réside le Fondateur de l'Eglise, le Maître de la doctrine qui sauve. Les voici : " Telles sont, vénérables Frères, Nos décisions et prescriptions établies en vertu de Notre autorité apostolique. A vous, maintenant, de les faire exécuter chacun dans votre diocèse sans aucun retard et intégralement, et de veiller et prendre garde, suivant votre autorité, à ce que Nos ordres ne tombent pas dans l'oubli, ou, ce qui revient au même, ne soient pas exécutés avec négligence et apathie."

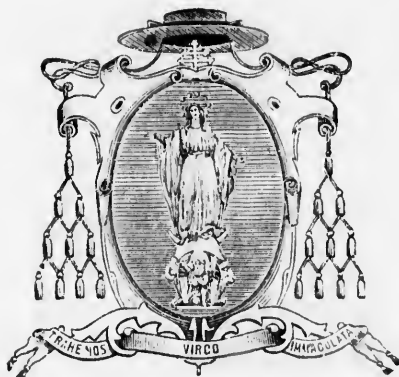
J'ai confiance, Chers Coopérateurs, que vous serez dociles à suivre les ordres si formels du souverain Pontife, car vous voulez vraiment remplir à la gloire de Dieu et au bien des âmes votre saint quoique difficile ministère de pasteurs.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

Votre dévoué serviteur,

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa





6ième Série—No. 54.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 29 septembre 1905.

Visite ad limina.

Chers Coopérateurs,

Jésus-Christ, constituant son Eglise et sachant qu'il retournerait vers son Père céleste, ne veut pas laisser orphelins ses disciples ; il leur donne dans la personne de Pierre, le premier de ses apôtres, un chef visible, un maître, un père, pour le remplacer.

Ce père, ce maître, ce chef ne doit pas mourir ; il doit vivre en ses successeurs jusqu'à la consommation

des siècles. Chacun d'eux, vraiment chef de l'Eglise, c'est-à-dire pasteur comme le Christ ; maître, c'est-à-dire docteur des chrétiens comme le Christ ; père, comme le Christ, des enfants de Dieu, sera Pierre, appelé Pape.

Tenant la place du Pasteur par excellence, il sera, sur terre, le pasteur à qui tout le troupeau est confié, pasteur des brebis et des agneaux. Il les mènera sûrement dans les plus abondants et les plus savoureux pâturages : en cas d'attaques, il les défendra contre tous les loups : en cas de blessures, il les pansera et les guérira.

Parlant au nom du divin Maître Jésus, docteur autorisé en la science sacrée, le Pape enseignera infailliblement à toute créature et aux nations elles-mêmes la vérité révélée qu'il faut croire, le devoir qu'il incombe d'accomplir.

Quiconque l'écouterait entendrait, comme autrefois ceux qui écoutaient Jésus-Christ, les paroles de la vie éternelle ; il apprendra ce qu'il doit à Dieu et à ses semblables, ce qu'il se doit à lui-même.

A Pierre, au Pape, les clefs du royaume des cieux. Puissant en autorité, à lui de régler, de terminer toute difficulté surgissant dans l'Eglise ; il est juge suprême et son jugement est final : ce qu'il lie en ce monde est lié dans le ciel et ce qu'il délie est bien délié ici-bas et là-haut.

Un nouveau Pape a pris en main, il y a deux ans, la houlette du pasteur ; comme ses prédécesseurs, comme Pierre, il occupe la chaire infaillible et tend amoureusement les bras aux enfants du Père éternel, les frères du Christ.

Il me tarde d'aller une fois de plus voir Pierre vivant en son doux et paternel successeur, Pie X ; il me tarde, brebis fidèle, de l'entretenir des agneaux qui m'ont été confiés, car le temps est venu de remplir cette grave obligation.

Lors de ma première visite à Rome, après ma consécration—et j'étais alors un bien jeune évêque—j'avais, dans mon sincère désir de faire beaucoup de bien, demandé au grand Pontife qui succédait à l'immortel Pie IX sous la main bénissante duquel je m'étais autrefois agenouillé, quel but particulier je devais donner à mon épiscopat, et Léon XIII m'avait répondu : *Faites connaître et aimer l'Eglise*. C'est précisément le but que cet illustre Pontife a poursuivi avec tant de zèle et de succès pendant son long pontificat, et ce qu'il m'a toujours encouragé à faire chaque fois que j'ai été admis en sa présence lors de mes visites à la ville éternelle.

Bientôt j'irai célébrer sur le tombeau de Pierre la trente-unième année de mon épiscopat et rendre compte à Pie X de mon administration, des œuvres entreprises ou continuées pour former des défenseurs de l'Eglise par l'instruction et l'éducation catholique de la jeunesse, malgré les obstacles suscités par des adversaires ou par d'autres mal inspirés.

A Pie X, je demanderai par quels moyens j'arriverai plus tôt en ce diocèse, à *tout restaurer dans le Christ*. Il me sera bien doux de lui parler de celui qui me tient tant au cœur, la Confrérie de *Marie, reine des cœurs*, à laquelle sont déjà agrégés, outre le Pape lui-même, nombre de cardinaux, d'évêques, de prêtres et des milliers et des milliers de catholiques de plusieurs continents. Ma joie sera bien grande le jour où il me sera donné de déposer à ses pieds l'hommage du dévouement, de l'attachement, de la dévotion du clergé et des fidèles à sa personne sacrée, et l'assurance de la bonne volonté de tous à vouloir *tout restaurer dans le Christ*.

Messieurs Loubard et Guillaume m'accompagneront jusqu'à Rome, avant de se rendre en France où ils ne sont pas retournés, pour y voir leurs proches, l'un depuis dix ans et l'autre depuis plus de vingt ans.

Veuillez, Chers Coopérateurs, annoncer à vos paroissiens et aux communautés de vos paroisses ma visi-

te *ad limina* et leur demander pour mes compagnons de voyage et pour moi, le secours de leurs meilleures prières et de quelques ferventes communions.

A vous, Chers Coopérateurs, je demande un souvenir au saint autel. A partir du onze octobre prochain, jour de mon départ, jusqu'au vingt-huit du même mois, vous remplacerez la présente oraison *de mandato* par celle dite *Pro peregrinantibus*, et après cette dernière date par l'oraison *Pro quacumque necessitate*. Tous les dimanches jusqu'à mon retour on devra chanter, dans toutes les églises et chapelles, à l'issue de la messe paroissiale ou principale, l'hymne à Marie, *Ave maris stella*.

Je nomme par la présente circulaire Monseigneur J. O. Routhier, V. G., administrateur du diocèse pour le temporel et le spirituel, pour tout le temps que je serai absent. Cette nomination, je le sais par expérience, vous sera cette fois comme les autres très agréable : et elle me permet d'entreprendre sans inquiétude ma visite à Rome.

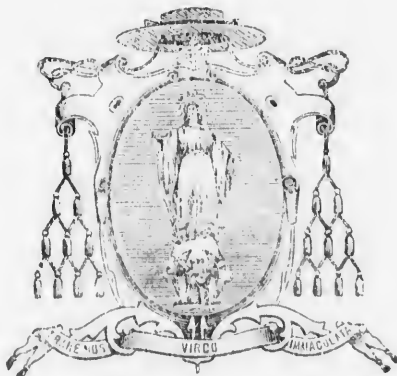
Avec l'espoir de vous revoir le plus tôt possible, je demeure, Chers Coopérateurs,

Votre tout dévoué serviteur en J.-C.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

bagnons
illeures
a souve-
rochain,
ne mois,
ato par
dernière
ous les
er, dans
esse pa-
e maris
seigneur
ese pour
s que je
xpérien-
gréable :
tude ma
possible,

Ottawa.



6ième Série—No. 55.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 6 janvier 1906.

Retour de Rome.

Chers Coopérateurs,

En vous annonçant, l'automne dernier, ma visite *ad limina*, j'exprimais l'espoir de vous revoir le plus tôt possible. Cet espoir s'est réalisé car, vous le savez tous, je suis revenu à Ottawa le 21 décembre dernier. Je me suis immédiatement remis au travail avec la même

bonne volonté et le même désir du bien, j'ose le croire, que je ressentais à l'époque de ma consécration, il y a un peu plus de trente-un ans. Il me semble que je me suis levé avec un nouveau zèle après m'être agenouillé sur les tombeaux des saints apôtres, Pierre et Paul.

Ma visite m'a procuré un bonheur inexprimable. J'ai vu le successeur de Pierre, le doux Vicaire du Christ, le bon, le paternel Pie X.

Il aime ses fidèles enfants du Canada, dont il connaît la foi et les œuvres ; il s'est intéressé au rapport que je lui ai fait sur le diocèse ; il m'a dit des paroles très encourageantes ; non seulement il m'a béni, mais il voulu que sa bénédiction se répande sur ceux pour qui je voulais la recevoir. "Je vous bénis, disait-il, et tous ceux que vous avez dans l'esprit et dans le cœur". Personne n'a donc été oublié. Cette précieuse bénédiction va faire descendre du ciel sur l'archevêque, sur son digne clergé séculier et régulier, sur ses dévoués communautés religieuses, ses sociétés catholiques et sur chacun des fidèles, des faveurs spéciales, des grâces de choix.

Pie X, père, pontife, docteur, suit remarquablement et avec une énergie tout apostolique le programme qu'il a proposé, dès le début de son pontificat, aux chrétiens du monde entier et il s'attend à ce que tout catholique, quelle que soit sa condition ou sa position, et en quelque pays que ce soit, s'efforce dans la mesure de ses moyens, de son intelligence, de son influence, de travailler à sa pleine réalisation. Ce programme est de *tout restaurer dans le Christ*. C'était celui du grand apôtre St. Paul : *Instaurare omnia in Christo* (Eph. I, 10).

Sa Sainteté affirme toujours la certitude de sa foi dans cette restauration chrétienne, mais il répète sans cesse ce qu'il a dit dans son encyclique *E supremi*, et il veut que les évêques et leurs prêtres le redisent aux peuples qui leur sont confiés : " Cette confiance ne nous dispense pas, pour ce qui dépend de nous, de hâter l'œuvre divine, non seulement par une prière persévé-

rante : *Levez-vous, Seigneur, et ne permettez pas qu' l'homme se prévale de sa force ; mais encore, et c'est ce qui importe le plus, par la parole et par les actes, au grand jour, en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés.* Parmi les partis de l'ordre, qui puissent rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il nous faut promouvoir ; c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique".

Voilà donc, Chers Coopérateurs, notre devoir et celui de nos fidèles bien nettement expliqué : celui de la prière et de l'action, de la prière persévérante, de l'action intelligente que rien ne saurait faire cesser. Les intérêts de Dieu, de l'Église, de la patrie, des individus eux-mêmes ne seront entièrement saufs que lorsque tout aura été restauré dans le Christ. Faisons notre devoir.

Adressons au Sauveur du monde nos plus ferventes supplications par l'entremise de Marie Immaculée dont nous devons chercher à établir le règne sur tous les cœurs afin de les ramener ou de les attacher plus fortement à Jésus-Christ ; que dans toutes les questions qui intéressent la religion, notamment dans celles de l'instruction et de l'éducation des enfants et des adolescents dans les écoles, chacun travaille à en obtenir le règlement selon les principes catholiques, faisant passer les intérêts spirituels avant les temporels, les intérêts des âmes avant ceux des partis politiques et même ceux de nationalité. Soyons catholiques toujours, dévoués défenseurs des droits de l'Église.

Je n'ai pas hésité à promettre à sa Sainteté que le clergé et les fidèles de ce diocèse suivraient en tout sage direction. Vous ferez en sorte, n'est-ce pas ? Chers

Coopérateurs, que ma promesse n'ait pas été faite en vain.

Mon voyage à Rome, aller et retour, s'est fait dans les meilleures conditions. Mes compagnons dont vous connaissez l'urbanité et le dévouement me l'ont rendu tout à fait agréable: la mer elle-même m'a cette fois épargné au point de me réconcilier avec elle. Mon séjour dans la Ville Éternelle m'a permis de constater de nouveau avec quelle haute sagesse et quelle grande prudence l'Église est gouvernée, comment on cherche avant tout la gloire de Dieu et le bien des âmes; combien on désire, en même temps que le bonheur des peuples, cette paix toute céleste promise aux hommes de bonne volonté. La bienveillance que m'ont accordée ceux avec qui j'ai eu des rapports d'affaires ou de bienséance m'a consolé, réjoui et fait aimer encore plus, s'il était possible, la sainte Église romaine.

A Dieu, toutes nos actions de grâces! A l'Étoile de de la mer, ma plus vive reconnaissance! A tous ceux qui ont prié pour moi, mon merci du cœur!

Pendant mon absence, vous avez témoigné à Mgr l'Administrateur l'affection, le respect et la soumission qui font si bien reconnaître les bons prêtres: je vous en félicite et vous en remercie, comme je le remercie lui-même du dévouement avec lequel il a administré le diocèse, et du zèle qu'il a sagement et prudemment déployé.

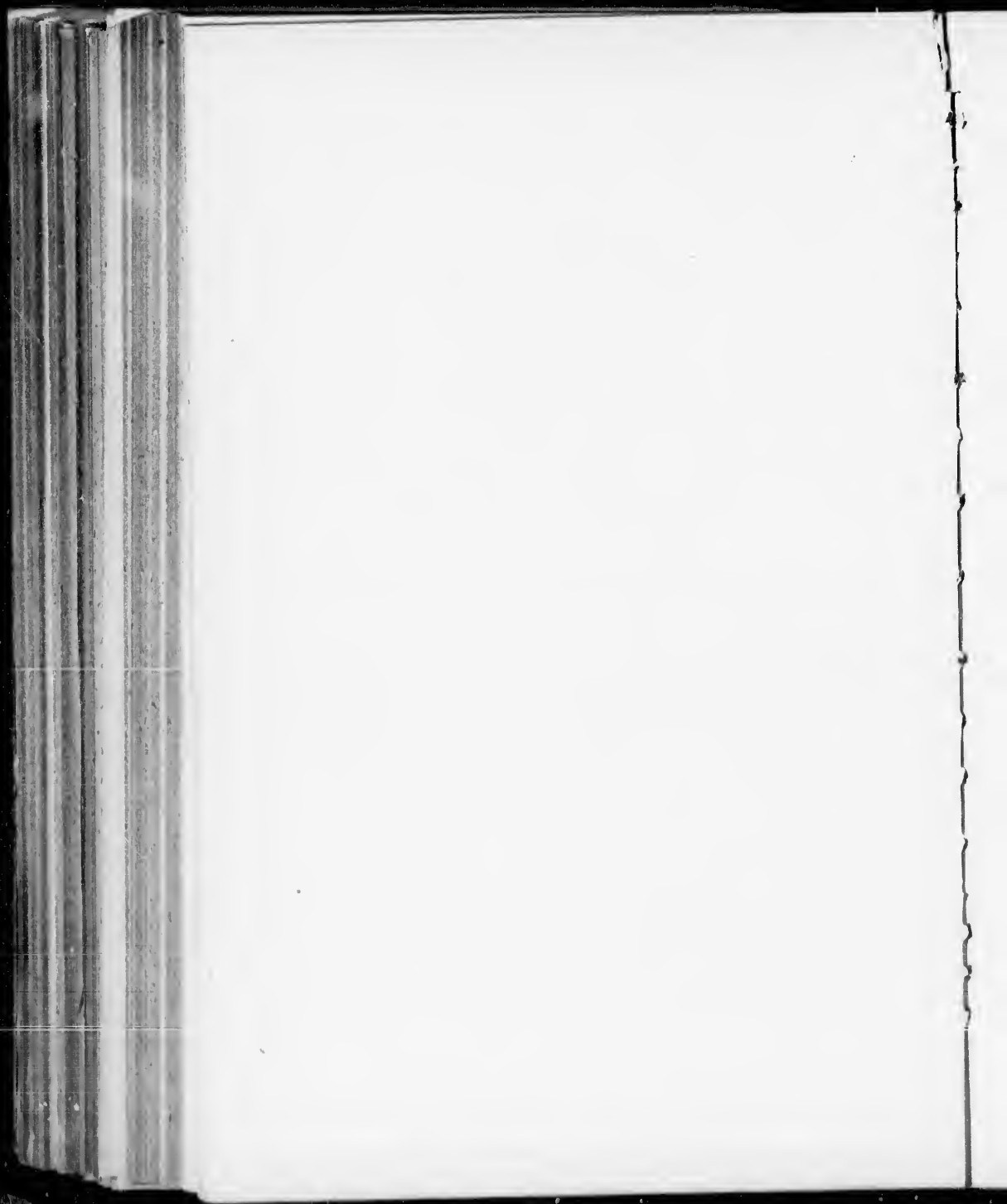
Je sens le besoin de remercier Dieu des faveurs reçues pendant ma visite *ad limina* et je tiens à ce que vous, qui avez si bien prié pour moi, me soyez unis dans l'action de grâces. C'est pourquoi je vous demande de réciter ou de chanter à la messe, selon les rubriques, jusqu'à la fête de la Purification, les oraisons *Pro gratiarum actione* qui se trouvent à la suite de la messe votive de la Sainte Trinité.

Toute autre oraison cesse d'être *de mandato*.

Aux fidèles qui vous sont confiés et à vous-mêmes,
je souhaite une bonne et sainte année.

Agréez, Chers Coopérateurs, l'assurance de ma pro-
fonde gratitude et de mon parfait attachement.

+ J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.





6ième Série—No. 56.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Tout à Jésus par Marie, reine des cœurs.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, le 24 janvier 1906.

Contributions et Quêtes.

Chers Coopérateurs,

Je vous communique, comme les autres années, le résultat des contributions et des quêtes. Je vous prie de donner à vos paroissiens connaissance des différents montants qu'ils ont contribués aux œuvres à eux proposées ou ordonnées par le Souverain Pontife ou par l'Ordinaire. Vous attirerez leur attention sur les œuvres qu'ils ont négligées, leur rappelant qu'un jour Dieu nous demandera à tous compte de nos négligences.

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1905.

PAROISSES ET MISSIONS dans la <i>Provine d'Ontario</i>	Missions d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Ecoles du N.-O.	Denier de S. Pierre	Union de Prières.	Associa- tion de St Frs. de ales	Mont- ment de Laval.
Cathédrale N. Dame	4 00	65 80	19 38	36 01	51 59	43 00	150 00	101 39	54 50
Sacré-Cœur.	7 50	32 00	19 45	9 00	15 00	28 60
Ste-Anne.....	2 25	5 00	2 00	5 00	2 00	2 00	21 75	50 00
Ste-Brigitte.....	8 38	27 80	3 83	21 71	22 00	24 21	21 83
St. Jean-Baptiste.....	3 71	3 50	7 72	9 97	5 85	4 50	8 00
St. Joseph.....	15 00	250 00	15 00	20 00	40 00	14 50	30 00
St. Patrice.....	5 50	18 00	75 15	53 80	10 80
Alfred.....	2 00	16 00	4 00	3 25	9 00	20 00	10 25	3 60	4 00
Almonte.....	3 15	8 30	3 30	6 45	8 57	10 30	6 00
Bayswater.....	2 41	10 45	2 25	13 04	11 75	4 72	3 50
Billing's Bridge.....	1 36	4 80	1 05	3 05	2 15	3 99	2 52
Chute-à-Blondeau	1 50	2 75	2 25	2 00	3 00	2 15	7 25	4 00
Clarence Creek.....	5 30	15 00	5 00	10 00	12 00	9 00	12 00
Cumming's Bridge.....	4 00	7 00	4 00	4 00	5 00	5 00	8 00
Curran.....	1 87	5 00	4 30	2 00	4 75	10 00	8 25
Cyrville.....	3 09	5 21	2 50	3 25	5 86	8 52	4 40



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1655 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-5300 - Phone
(716) 298-5989 - Fax

CONTRIBUTIONS ET QUÊTES POUR 1905.

PAROISSES ET MISSIONS dans la <i>Frontière d'Ontario</i>	Mission d'A- frique.	Coloni- sation.	Lieux Saints.	Sémi- naire.	Écoles du N.-O.	Denier de S. Pierre Prières.	Union de St. Frs de Sales.	Associ- tion de St. Frs de Sales.	Monu- ment Laval.
St Eugène.. .. .	5 00	7 50	6 75	10 00	7 25	13 00	20 75	10 00	7 50
St Isidore de Prescott.....	4 50	10 00	5 00	7 00	3 50	10 00	7 50	15 00
The Brook.....	1 00	8 00	3 50	3 25	9 00	5 80	32 50	7 00
Vankleek Hill.....	3 00	9 58	3 02	5 00	6 90	11 00	6 00	3 72	6 00
Wendover.....	2 00	2 00	1 25	2 00	2 25	4 25	1 00
West-Huntly.....	1 10	1 00	47	1 15	1 25	1 50	1 00

Province de Québec.

Angers.....	3 50	6 00	7 00	6 50	4 75	5 00	24 25	6 00
Aylmer East.....	5 00	10 00	3 00	10 00	10 00	9 00	6 00
Bouchette.....	3 00	12 80	2 50	7 00	8 40	10 00	2 78	6 47
Buckingham.....	9 78	17 01	4 00	7 83	9 81	10 00	11 47
Cantley.....	2 20	2 00	1 05	2 80	5 00	5 10	1 55
Chénéville.....	12 00	14 00	9 00	10 00	9 00	12 25	3 25	10 00
Chute aux Bluets.....	80	2 25	1 00	2 50	1 55
Farrelton.....	2 86	6 60	90	2 10	3 30	9 60	2 70
Ferme-Neuve.....	50	52	48	1 00
Gracefield.....	1 65	7 50	5 50	13 36	3 65	3 15	2 15
Grenville.....	3 00	6 00	2 00	4 60	3 50	5 00	9 00	8 50
Harrington.....	1 00
Huberdeau.....	4 40	8 18	2 35	2 22	2 25	7 07	5 86
Hull.....	19 75	20 00	14 11	16 87	23 00	21 43	20 25	30 00
Labelle.....	1 70	6 00	4 00	1 75	1 25	3 00	5 00
La Conception.....	1 37	40	80	66	40	1 00	2 00
Lac Ste Marie.....	50	4 40	2 25	3 00	3 00	7 20	1 00
L'Ascension.....	1 93	2 77	2 25	2 15	2 08	1 24	2 14
L'Annonciation.....	7 97	12 87	7 95	3 74	6 90	7 50	6 22
La Minerve.....	2 50	2 25	2 00	2 15	2 40	1 85	2 15	2 10
Luskville.....	1 25	2 00	1 00	2 00	2 00	2 00	2 50
Maniwaki.....	5 33	30 96	4 78	12 19	8 76	8 59	12 00	9 73
Martindale.....	1 31	3 68	1 00	2 33	1 72	4 00	4 00
Masson.....	1 45	8 18	2 82	2 50	6 83	8 25	76 25	1 75

N.S.D. de la Cons.	1 50	4 50	1 75	2 00	8 30	5 25	5 00
Old Chelsea	4 75	7 50	3 25	1 75	4 10	4 25	7 73
Papineauville.....	2 13	6 31	5 10	3 49	2 34	4 44
Perkins
Plaisance	1 20	1 10	1 25	95	1 00	2 00	2 40
Pointe-Gatineau ..	3 50	8 00	6 00	4 00	6 00	6 00	6 00
Poltimore	1 00	1 05	1 1	1 15	1 00	1 15	1 50
Ponsonby	75	1 30	80	1 10	2 00	1 30
Quinville.....	3 75	3 70	3 00	1 40	2 25	4 20	3 60
Rapide de l'Original ..	1 75	3 50	2 00	1 70	1 50	2 00	2 50
Ripon	5 00	5 25	6 00	10 50	7 00	8 25	11 00
Rvdes Sœurs de Jésus-Marie.....	5 00	5 00	25 00
St Adolphe d'Howard ..	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00	1 00
St Agathe des Monts ..	5 00	12 00	3 50	5 00	4 00	8 25
St André Avellin	8 50	16 00	12 50	5 00	11 50	15 00	15 00
Ste Cécile de Masham ..	2 00	12 50	1 50	3 00	9 50	5 50	6 00
St Donat de Montcalm ..	2 80	7 30	5 45	7 00	3 60	8 75	4 30
St Emile de Suffolk ..	1 00	5 00	1 00	2 00	1 50	1 60	3 00
Ste Famille	6 00	2 62	4 67
St Faustin	1 00	1 00	1 25	1 00	70	1 50
St Gérard de Montarville.....	50	1 45	1 50	75	1 50	80	1 00
St Jovite.....	1 30	3 00	2 00	3 12	3 25	2 50	3 00
St Philippe d'Argenteuil ..	2 00	6 50	1 60	5 00	2 00	47 00	3 00
St Pierre de Wakefield ..	85	1 10	1 10	1 15	2 00	5 60	4 00
St Remi d'Amherst.....	1 50	1 45	1 40	1 00	1 15	1 50
St Redempteur	11 00	8 00	8 00	8 00	1 40	2 25	2 25
Ste Rose de Lima	3 20	20 00	6 75	6 40	7 75	7 60	11 50
St Sixte	1 50	3 00	1 50	2 00	5 65	10 25	4 25
Ste Véronique, Turgeon ..	1 00	1 89	1 75	1 52	3 00	1 25	2 00
Thurso	1 75	9 55	2 50	3 25	1 78	2 15	1 35
.....	2 00	8 00	6 50

S'il s'est glissé quelques erreurs dans le compte-rendu ci-dessus, vous voudrez bien les corriger avant d'en donner lecture et me les signaler sans retard.

Je demeure, Chers Coopérateurs,

votre dévoué serviteur,

†J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

TABLE

*Des matières contenues dans le 6ième Volume des
Mandements et Circulaires.*

6ième SÉRIE.

Mandements et Lettres Pastorales

	PAGES
No. 1 Promulguant l'Encyclique <i>Temporis quidem sacri</i> qui accorde l'extension du Jubilé universel.	1
No. 2 Devoirs de religion—Devoirs d'état.	17
No. 3 Pour annoncer la mort du Souverain Pontife le Pape Léon XIII.	25
No. 4 Pour annoncer l'élection d'un nouveau Pape.	30
No. 5 La vie chrétienne.	33
No. 6 Promulguant l'Encyclique <i>Ad diem illum laetissimum</i> qui accorde une indulgence en forme de Jubilé.	44
Encyclique, traduction française.	59
No. 7 Étude et connaissance de Jésus-Christ.	68

Mandements et Pastorales en langue anglaise

No. 1 Promulgating the Encyclical <i>Temporis quidem sacri</i> (bis)	1
No. 2 Duties of religion—Duties of station in life.	17
No. 3 To announce the death of the S. P. Leo XIII.	25
No. 4 To announce the election of a new Pope.	30
No. 5 Christian life.	38
No. 6 Promulgating the Encyclical <i>Ad diem illum laetissimum</i>	69
Encyclical letter.	75
No. 7 Study and knowledge of Jesus Christ.	79

Circulaires

No. 1	I—Lettre de Léon XIII à l'archevêque d'Ottawa.....	1
	II—Constitution du Pape accordant à différentes personnes empêchées d'aller à Rome les indulgences du Jubilé de l'année 1900:	
	III—Suspension des indulgences et facultés pendant le Jubilé universel.	
	IV—Décret permettant d'exposer le Saint-Sacrement et de chanter ou dire la sainte messe à minuit le 31 décembre de l'année qui finit et de l'année qui va commencer.	
No. 2	Contributions et quêtes 1899.....	18
No. 3	I—État des comptes.....	28
	II—Carême de 1900.	
	III—Questions à traiter dans les conférences de 1900.	
No. 4	I—Pèlerinage à Paray-le-Monial.....	33
	II—Itinéraire de la visite épiscopale.	
	III—Retraite pastorale.	
No. 5	Quêtes pour les incendies d'Ottawa et de Hull.....	38
No. 6	Addition à la VIème leçon de l'office de la dédicace de la basilique du T. S. Sauveur.....	42
No. 7	<i>Triduum</i> en l'honneur de St. J. Bte de la Salle.....	44
No. 8	I—Messe à minuit le 31 décembre.....	50
	II—Questions à traiter dans les conférences de 1901.	
No. 9	Encyclique <i>Humani generis</i> de Sa Sainteté le Pape Léon XIII.....	54
No. 10	I—Indulgence plénière à gagner le 1er janvier 1901.....	93
	II—Mariages mixtes.	
No. 11	I—Formule à employer pour le baptême des adultes.....	96

Ot-
 ... I
 ffé-
 e à
 au-
 tés
 int-
 nte
 née
 cer.
 ... 18
 ... 28
 ren-
 ... 33
 t de
 ... 38
 e la
 Sau-
 ... 42
 e la
 ... 44
 ... 50
 nces
 tété ,
 ... 54
 jan-
 ... 93
 e des
 ... 96

II—Indulgence plénière à gagner chaque premier vendredi du mois pendant l'année 1901.
 III—Acte d'abjuration.
 No. 12 Mort de la Reine Victoria et avènement d'Edouard VII au trône d'Angleterre... 98
 No. 13 I—Retraite du Jubilé 103
 II—Traité sur le Jubilé.
 III—Pouvoirs des confesseurs 1o. ceux qu'ils ont ; 2o. ceux qu'ils n'ont pas.
 IV—Processions du Jubilé.
 V—Carême 1901.
 VI—État des comptes de 1900.
 VII—Le recensement du Canada.
 No. 14 Contributions et quêtes..... 110
 No. 15 I—Encyclique *Graves de communi re*..... 120
 II—Solennité des titulaires des églises.
 No. 16 I—Itinéraire de la visite pastorale.... 157
 II—Formule de consécration au S. C. de Jésus.
 Formule 160
 L'acte de consécration suit la circulaire
 No. 17 Retraite pastorale..... 161
 No. 18 I—Prières pour le Pape..... 163
 II—Extension du temps pour gagner l'indulgence du Jubilé.
 III—Rapport sur les écoles élémentaires.
 No. 19 I—Rapport sur les écoles..... 167
 II—Sujets des conférences ecclésiastiques 1902.
 III—Prêts et emprunts.
 IV—État des comptes.
 V—Jubilé pontifical de Léon XIII.
 No. 20 Contributions et quêtes..... 172
 No. 21 Règlement du carême 1902..... 181
 No. 22 I—Retraite pastorale..... 183
 II—Visite épiscopale.
 No. 23 Lettre apostolique de S. S. le Pape Léon XIII en date du 19 mars 1902..... 186

No. 24	Dispense du jeûne et de l'abstinence à l'occasion du couronnement du roi Edouard VII.....	242
No. 25	Grave maladie du roi Edouard VII.....	246
No. 26	Encyclique <i>Miræ caritatis</i> , sur l'Eucharistie.....	248
No. 27	Mort de S. E. le cardinal Ledochowski.....	291
No. 28	I—Matines et Laudes à 2 heures p. m.....	293
	II—Lonanges à réciter devant le T. S. Sacrement en réparation des blasphèmes. Suit le feuillet en français et en anglais....	296
No. 29	I—Sujets des conférences ecclésiastiques....	297
	II—Etat des comptes. III—Souhaits de sainte année.	
No. 30	Contributions et quêtes.....	301
No. 31	I—Visite épiscopale.....	312
	II—Retraite pastorale. III—Jubilé de Léon XIII.	
No. 32	I—Quête des incendiés de différentes paroisses.....	318
	II—Rapport annuel, III—Neuvaine au Saint-Esprit.	
No. 33	I—Incendie à Ottawa.....	322
	II—Oraison de mandato: <i>Ad petendam pluviam</i> . III—Indulgence du mois du S. Cœur.	
No. 34	I—Procession pour demander la pluie.....	326
	II—Invocation <i>Mater boni consilii ora pro nobis</i> .	
No. 35	I—Renouvellement des pouvoirs extraordinaires.....	329
	II—Lettres de S. E. le cardinal Gotti annonçant, la première, la mort de Léon XIII, l'autre, l'avènement de Pie X. III—Oraison <i>Pro gratiarum actione</i> .	
No. 36	Encyclique de S. S. le Pape Pie X(bis)	231
No. 37	Cinquantenaire de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie.....	261

	Suit la prière de Pie X avec indulgence de 300 jours.	
242	No. 38	Société des <i>Knights of Pythias</i> , des <i>Odd-fellows</i> et des <i>Sons of Temperance</i> 269
246	No. 39	Incendie de l'Université d'Ottawa; condoléances; assemblée du clergé..... 270
291	No. 40	I—Dispense de l'abstinence pour le 1er janvier 1904..... 274
296		II—État des comptes.
297	No. 41	I—Conférences ecclésiastiques..... 276
		II—Souhaits de bonne année.
	No. 42	Contributions et quêtes..... 280
301	No. 43	I— <i>Motu proprio</i> de S. S. le Pape Pie X, sur la musique sacrée..... 291
312		II—Décret de la S. cong. des Rites au sujet du susdit <i>motu proprio</i> .
		III— <i>Motu proprio</i> de S. S. le Pape Pie X, sur la <i>démocratie chrétienne</i> .
318	No. 44	Décret autorisant l'Institut des Servantes de Jésus-Marie..... 334
		Décret de Mgr. l'Archevêque d'Ottawa donnant l'approbation canonique à la congrégation des Servantes de Jésus-Marie. 338
322	No. 45	I—Visite épiscopale.....(bis). 338
		II—Retraite pastorale.
		III—Indulgence à l'occasion de la fête de St. François d'Assise.
326		IV— <i>Motu proprio</i> sur la musique sacrée.
		V—Neuvaine au Saint-Esprit.
329	No. 46	I—Invocation au Sacré-Cœur de Jésus à la suite des prières dites après la célébration privée de la messe..... 343
		II. . Décret touchant la célébration des messes.
		III—Procès pour la Béatification et la canonisation des Pères Brébeuf, Lalemant, etc.
s) 231		IV—Rapport annuel.
		V—Rapport sur les écoles.
261		

	VI—Résumé des conférences de 1899.	
No. 47	I—État des comptes.	353
	II—Questions à traiter dans les conférences de 1905.	
	III—Traité sur lesquels les jeunes prêtres devront passer leur examen et sujet du sermon à présenter.	
	IV—Souhaits de bonne année.	
No. 48	Dispense de l'abstinence pour le jour de l'Épiphanie.	360
No. 49	Contributions et quêtes	362
No. 50	I—Monument au Vénérable Mgr. de Laval.	371
	II—Retraites chez les Religieuses.	
	III—Installation des deux nouveaux chanoines, MM. P. Corkery et J. A. Sloan.	
No. 51	I—Visite épiscopale	375
	II—Résumé des conférences de 1900.	
No. 52	I—Encyclique <i>Acerbo nimis</i>	379
	II—Rapport annuel.	
	III—Retraite pastorale.	
	IV—Arrérages.	
No. 53	I—Quelques règles à propos du chant grégorien	410
	II—Décret de la S. Cong. des Rites concernant les cierges.	
	III—Nouvelle invocation dans les litanies du Saint Nom de Jésus.	
	IV—Règles pour l'enseignement du catéchisme prescrites par l'encyclique <i>Acerbo nimis</i> .	
No. 54	Visite <i>ad limina</i>	420
No. 55	Retour de Rome.	423
No. 56	Contributions et quêtes.	428

. 353

es

es

u

é-

. . . 360

. . . 362

al. 371

a-

.

. . . 375

. . . 379

ré-

. . . 410

er-

ies

té-

rbo

. . . 420

. . . 423

. . . 428

